This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME V.

ANNÉE 1873. — 1er SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIII.

Digitized by Google

706
B32

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK
0864 0770

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

Universitätsbibliothek

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME V.

ANNÉE 1873. — 1ER SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER 1873.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

Quelques membres de la section appellent l'attention de la section sur la situation exceptionnelle où se trouvent placés les membres non résidants, qui, ayant cessé d'habiter la province pour venir se fixer à Paris, peuvent assister aux séances de toutes les sections, et jouissent ainsi d'un privilége refusé aux membres résidants titulaires.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, répond que cette question a également éveillé l'attention de l'administration, qui cherchera les moyens de régulariser la situation faite aux membres non résidants compris dans cette catégorie.

M. Boutaric propose la publication, dans la Collection des docu-

Digitized by Google

ments inédits, de la correspondance administrative d'Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, frère de saint Louis, d'après les originaux inédits conservés aux Archives nationales et à la bibliothèque Nationale. Cette publication, qui formerait un volume in-4°, aurait pour résultat de jeter les plus vives lumières sur l'état des provinces de l'ouest et du midi de la France au milieu du XIIIe siècle. Ce serait le complément des *Olim*.

M. Boutaric pense que le meilleur plan à suivre pour la publication de ces lettres du comte Alphonse serait l'ordre chronologique. De bonnes tables de noms et de matières permettraient de faire facilement des recherches. L'histoire du Tiers État s'enrichirait d'un grand nombre de faits intéressants et nouveaux, surtout pour les provinces de l'ouest, dont le passé est presque entièrement ignoré, par suite des vicissitudes éprouvées par ces provinces, qui, tour à tour, étaient soumises à la domination française et à la domination anglaise.

La section, convaincue de l'importance d'une pareille publication, est d'avis qu'il y a lieu de nommer dès aujourd'hui trois membres avec lesquels s'entendra M. Boutaric pour le choix des documents et la préparation de la publication.

M. le Président désigne, pour faire partie de la commission, MM. Delisle, de Rozière et A. de Barthélemy.

M. Henri Beaune, correspondant, fait hommage du discours qu'il a prononcé, comme avocat général, à la rentrée de la cour d'appel de Dijon, le 4 novembre 1872. Le sujet de ce discours est *Le Paradoxe*, brochure in-8° de 44 pages.

M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, offre à la section une brochure intitulée : *Origines tourangelles. Notes sur l'origine tourangelle de Descartes.*

Des remercîments seront adressés à MM. Beaune et abbé Chevalier, et leurs brochures seront déposées à la bibliothèque du Comité.

M. Chatel, correspondant, adresse copie du serment de fidélité prêté, le 3 février 1447, par Thomas Bazin, évêque et comte de Lisieux, entre les mains de Henri, roi des Français et d'Angleterre (*Francorum et Anglie rex*).

Renvoi à M. Delisle.

Digitized by Google

M. Lefebvre dit *Faber*, correspondant, adresse copie d'un document important pour l'histoire de Cambrai et qui offre quelque intérêt pour l'histoire générale de la France, à l'occasion de la guerre de Philippe de Valois contre Édouard III, roi d'Angleterre (XIVe siècle). C'est une lettre écrite par les magistrats de Cambrai à Philippe de Valois, dans laquelle ils protestent de leur affection pour le roi de France et déclarent qu'ils ne prennent point parti dans les démêlés du comte de Hainaut contre l'évêque de Cambrai, etc. La date de ce document manque, mais elle est fixée par l'objet même de la pièce.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Mossmann, correspondant, maintenant en résidence à Belfort, fait hommage d'une brochure ayant pour titre *Notes et Documents tirés des archives de Colmar*. Il ajoute à cet envoi, tant en son nom personnel qu'au nom de M. Julien Sée, un volume ayant pour titre *Mémoires des RR. PP. Jésuites du collége de Colmar* (1698-1750).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Soucaille, correspondant, envoie trois nouveaux documents historiques tirés par lui des archives municipales de Béziers, portant les dates de 1662 et 1663.

Dépôt aux archives du Comité.

M. A. Briquet adresse son rapport trimestriel sur les tables générales des Mémoires de Trévoux, dont la rédaction lui a été confiée par M. le Ministre de l'instruction publique.

M. le Ministre désire avoir l'avis du Comité sur la manière dont ce travail est exécuté.

Ce rapport est renvoyé à l'examen de M. Rathery.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Boutaric, Marty-Laveaux, Levasseur, Bellaguet et Jourdain.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, propose de nommer la commission qui sera chargée d'examiner toutes les questions relatives au concours et aux réunions de la Sorbonne, qui auront lieu conformément aux nouvelles mesures adoptées par

Digitized by Google

M. le Ministre de l'instruction publique. M. le Président pense qu'il serait convenable de remettre cet examen à la commission nommée dans la séance de novembre 1872, chargée de dresser la liste des Sociétés qui ont publié les travaux les plus importants et se trouvant par là en mesure de réclamer une part dans l'allocation de 3,000 francs mise à la disposition de la section d'histoire.

M. Rathery donne lecture d'un rapport, au nom de la commission chargée d'examiner le manuscrit du tome V et dernier des Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane. Cette commission était composée de MM. Bellaguet, Hippeau et Rathery.

Les commissions sont d'avis, à l'unanimité, de proposer à M. le Ministre la publication et l'impression du cinquième et dernier volume des Négociations diplomatiques de la France et de la Toscane.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*[1];

Le même, sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*[2];

M. Wey, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*[3];

M. Théry, sur les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*[4];

M. A. de Courson, sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*[5];

M. Lascoux, sur les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*[6];

Le même, sur le *Bulletin* de la même Société[7].

Renvoi des rapports à la commission de la *Revue*.

M. Fr. Michel dépose, au nom de M. de La Ferrière, des copies

[1] Tome XXV.
[2] Tome XXXI.
[3] Tome IX, 1872.
[4] Année 1870.
[5] Années 1870 et 1871.
[6] Tome XXI, 1871.
[7] Tome Ier, années 1869 et 1871.

Digitized by Google

de documents apportées par ce dernier des missions dont il a été chargé en Angleterre et en Russie.

Renvoi à la commission nommée dans la séance du 4 novembre 1872, et composée de MM. Delisle, de Rozière et A. de Barthélemy.

M. Delisle donne lecture d'un rapport, à l'occasion de la proposition faite par M. Hippeau de publier, dans les *Mélanges*, les Mémoires du comte de Tillières, relatifs à la reine Anne d'Autriche, à Richelieu, à Mazarin, au duc de Beaufort, à la cabale des Importants, etc. M. le rapporteur désirerait, avant de faire une proposition à ce sujet, avoir quelques explications sur le texte de ces documents, et, d'ailleurs, il pense qu'il serait convenable de les soumettre à l'examen d'un des membres qui serait plus particulièrement versé dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

Cette proposition est acceptée, et les manuscrits de M. de Tillières sont renvoyés à l'examen de M. Rathery.

Le même M. Delisle propose le dépôt aux archives de la charte du XIVe siècle conservée dans les archives du château de la Rivière-Bourdet (Seine-Inférieure), dont M. Édouard de Barthélemy avait envoyé une copie.

M. Meyer donne lecture d'un rapport sur des communications de MM. Lhuillier et Desjardins.

1° M. Lhuillier : Copie d'un acte par lequel un bourgeois de Provins vend une maison à un bourgeois de Paris (juillet 1279).

2° M. Desjardins, correspondant, archiviste de Seine-et-Oise : Copies de trois chartes tirées des archives du département de l'Oise, dans chacune desquelles se trouve un mot qui manque ou qui a paru manquer à Du Cange.

M. Meyer propose le dépôt aux archives de l'acte envoyé par M. Lhuillier, et l'impression, dans la *Revue*, des trois chartes envoyées par M. Desjardins.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces envois.

M. Boutaric remet, pour être déposées aux archives, les copies, transmises par M. Soucaille, de divers documents originaux qui sont conservés aux archives municipales de Béziers et dont le détail a été donné précédemment.

Digitized by Google

Les conclusions des rapports de MM. Delisle, Meyer et Boutaric sont adoptées, et les documents envoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. P. Marchegay, membre non résidant, fait hommage au Comité de deux brochures publiées par lui en 1872 : 1° Lettres de Louise de Coligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille (1555-1620), publiées d'après les originaux; 2° Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à sa sœur Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille (1598-1630).

M. Barbier de Montault, correspondant, fait également hommage de trois publications dont il est l'auteur : 1° Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie, Dijon, 1872; 2° Catalogue des pierres et marbres employés depuis le XVIe siècle à Rome, Caen, 1872; 3° La commune de Buxerolle (Vienne), extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen.

Des remercîments seront adressés aux auteurs des ouvrages mentionnés ci-dessus, et les ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité.

M. Henri Beaune, correspondant, adresse copie d'une lettre ou remontrance adressée au duc de Sully, au sujet de la sévérité de son administration. L'original de cette pièce fait partie de la bibliothèque de M. le comte d'Harcourt, au château de Gros-Bois (Côte-d'Or).

Renvoi à M. Rathery.

Digitized by Google

M. Combet, correspondant, envoie la suite de ses recherches sur la topographie et les monuments du canton d'Uzerche.

Dépôt aux archives et remercîments.

M. l'abbé Corblet remercie le Ministre de l'avoir réintégré sur la liste des correspondants du Comité, et adresse une dissertation inédite sur la légende de saint Just, sainte Artémie et sainte Honesta, d'après un manuscrit du XIVe siècle que n'ont pas connu les Bollandistes.

Renvoi à M. Delisle.

M. Demarsy, correspondant, fait hommage de trois brochures ayant pour titres : 1° Le séjour de Louis XV à Compiègne en 1764, 1er volume; 2° Notice sur M. Emmanuel Woillez, président de la Société historique de Compiègne, 1873; 3° Les horticulteurs hollandais de l'île d'Amack à Copenhague, Amiens, 1873.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Soucaille adresse les copies de trois documents historiques relatifs à la province de Languedoc, conservés dans les archives municipales de Béziers : 1° Arrêt du Conseil du roi, déchargeant la province et les lieux particuliers des *foules* et des autres dépenses de la guerre (7 juillet 1662); 2° Déclaration du roi qui accorde aux communautés du Languedoc la faculté de se racheter au profit du roi et de rembourser les gagistes du domaine (7 juillet 1662); 3° Ordonnance contre les meuniers, hôtes et revendeurs (16 juillet 1667).

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Octave Teissier, membre non résidant, expose l'utilité qu'il y aurait à publier une table générale des mémoires historiques et archéologiques que renferment les diverses publications des Sociétés savantes des départements; les services que rendrait une semblable table sont trop évidents pour qu'il lui soit nécessaire d'insister à cet égard.

M. Teissier pense que l'exécution d'une semblable table n'éprouverait pas beaucoup de difficultés; il suffirait que chaque Société académique adressât au Comité un résumé des travaux historiques et

Digitized by Google

archéologiques insérés dans ses recueils de publications, lequel serait fondu dans une table générale publiée par le Comité. Pour se rendre compte de l'importance et de la difficulté de ce dépouillement, M. Teissier a voulu appliquer son système à la Société académique du Var, qui publie des bulletins depuis plus de quarante ans. Ce travail n'a pas été très-long, et, en laissant de côté toutes les dissertations philosophiques, toutes les poésies, toutes les œuvres d'imagination, il n'a eu à relever que quatre-vingt-huit articles se rattachant aux études historiques et archéologiques.

La section serait d'autant plus disposée à accepter cette proposition, qu'à diverses reprises elle a voulu prendre l'initiative de la table générale dont M. Teissier l'entretient, et que plusieurs fois son attention a été appelée sur cet objet. Mais elle a toujours reculé devant les difficultés insurmontables que devait rencontrer l'exécution d'un semblable travail. Elle adresse néanmoins ses remercîments à M. Teissier pour les excellentes dispositions qu'il témoigne, en lui faisant connaître les motifs qui lui font considérer comme inexécutables les moyens qu'il propose.

M. Dupuch, conseiller municipal de Bergerac, rapporteur pour la commission des archives, expose que, parmi les livres que renferme le trésor des archives de Bergerac, se trouve le livre des Jurades des années 1375 et 1376, dont les caractères sont en grande partie effacés et illisibles. Il prie M. le Ministre de vouloir bien lui indiquer les moyens qu'il y aurait à employer pour prévenir la destruction complète de ce livre des Jurades, le seul que nous possédions de la période de l'occupation anglaise qui finit en 1377.

Renvoi à M. de Rozière.

M. Rigault, inspecteur primaire à Commercy, adresse quelques documents relatifs à l'instruction publique aux XVIIe et XVIIIe siècles. 1° Liste des institutions à Wœmbez (Meuse), depuis 1662; 2° Traité passé en 1779 entre la commune de Wœmbez et François Claudat, maître d'école; 3° Bail du maître d'école de Saint-Aubin (conditions de sa nomination), 6 novembre 1764; 4° Engagement d'une maîtresse d'école pour les filles de la même communauté de Saint-Aubin (22 janvier 1763); 5° Engagement d'un recteur d'école pour la paroisse de Sauvigny (12 décembre 1779).

Renvoi à M. Jourdain.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Michelant, Boutaric, Lascoux, Théry, Meyer et Levasseur.

M. Boutaric fait connaître les propositions de la commission chargée de désigner les Sociétés savantes dont les travaux méritent plus particulièrement de recevoir des encouragements, conformément à l'arrêté de M. le Ministre en date du 25 décembre 1872.

Trois Sociétés ont paru, à la commission, dignes, à divers titres, de partager la somme de 3,000 francs mise, en 1873, à la disposition de la section d'histoire, et la commission propose de leur allouer à chacune un encouragement de 1,000 francs. Ce sont : 1° la Société archéologique de Montpellier, qui a publié cinq volumes in-4° de mémoires renfermant d'excellents travaux, parmi lesquels on peut citer au premier rang le travail de M. Germain sur Maguelonne : la Société archéologique de Montpellier est une ancienne Société, dont les publications continuent à occuper un rang très-honorable dans la science; 2° la Société archéologique de Touraine, de fondation relativement récente, qui a cependant publié vingt-deux volumes de mémoires contenant de très-bons travaux, et qui joint à cette collection de mémoires la publication d'un bulletin annuel; 3° la Société de l'histoire de Normandie, à Rouen, créée sur le modèle de la Société de l'histoire de France, mais qui se renferme exclusivement dans la publication de documents concernant l'histoire de la Normandie : les travaux de cette Société sont trop connus pour qu'il soit utile d'en faire l'éloge.

Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par la section.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait ensuite connaître les propositions de la commission en ce qui concerne les distinctions honorifiques à accorder aux correspondants.

M. Delisle lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication de la correspondance administrative d'Alphonse, frère de saint Louis. Les conclusions de ce rapport sont que le Comité doit accueillir avec empressement la proposition de M. Boutaric, et recommander à la bienveillance de M. le Ministre toutes les mesures qui pourront en accélérer la réalisation. La cor-

Digitized by Google

respondance administrative d'Alphonse formerait un volume de la Collection des documents inédits.

Les conclusions du rapport de M. Delisle seront présentées à l'approbation de M. le Ministre.

M. Rathery donne lecture d'un examen du rapport de M. A. Briquet sur les tables générales des Mémoires de Trévoux.

M. Rathery s'étonne que l'on ait pu charger M. Briquet d'exécuter un travail qui est déjà fait et publié depuis plus de sept ans. Le P. Summervogel a en effet publié, chez Auguste Durand, en 1864-1865, la table méthodique des Mémoires de Trévoux, en 3 volumes in-12.

Il est regrettable qu'un homme si laborieux que M. Briquet ait ainsi employé son temps à un travail inutile, et, tout en le recommandant à la bienveillance de M. le Ministre, la section ne peut que proposer le dépôt du manuscrit de M. Briquet dans une des bibliothèques de Paris autre que la bibliothèque Nationale.

Ces conclusions sont adoptées, et le rapport de M. Rathery sera mis sous les yeux de M. le Ministre.

M. Bellaguet lit un rapport sur la communication faite par M. Dupré, correspondant, de divers documents relatifs à la prise de Blois par les huguenots, en 1568, documents extraits du premier registre des délibérations municipales de la ville.

M. le rapporteur propose l'impression dans la *Revue* de deux de ces documents, et le dépôt dans les archives des autres pièces dont l'intérêt est secondaire.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Delisle lit une note sur deux communications de M. Chatel, dont il propose le dépôt dans les archives du Comité : 1° État de la dépense du fils du marquis de Thury, pendant son séjour au collége, en 1672 et 1673 ; 2° Hommage prêté par Thomas Bazin au roi d'Angleterre, le 3 février 1448.

M. Jourdain propose l'insertion dans la *Revue* du document dont M. Lefebvre dit *Faber* a adressé la copie. C'est une lettre écrite par le magistrat de Cambrai au roi Philippe de Valois. Il serait nécessaire néanmoins que M. Lefebvre y ajoutât, comme il l'a proposé, un commentaire. Adopté.

Digitized by Google

Des rapports sont lus par :

M. Rathery, sur les *Travaux de l'Académie de Reims* [1];

M. Jourdain, sur le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* [2];

Le même, sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras* [3], par M. le chanoine Vandrival, deux volumes.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] XLVIIe volume, année 1867-1868.
[2] Tome Ier, 1er fascicule.
[3] 2e série, t. IV.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le marquis de La Grange, président de la section, donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 19 décembre 1872, qui nomme membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, section d'archéologie, M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye. M. le Président invite ensuite M. A. Bertrand à prendre place parmi les membres de la section et à concourir aux travaux de ses collègues.

M. Allmer, correspondant, adresse les calques de 17 *fac-simile* d'inscriptions romaines de Saint-Remi, arrondissement d'Arles, qu'il a dessinées pendant un voyage exécuté le printemps dernier dans le midi de la France. Cet envoi sera examiné par M. Léon Renier.

M. l'abbé J.-J. André, correspondant, adresse, sous le titre d'*Inventaire des ornements de quelques evêques de Carpentras*, des extraits des inventaires du *spolium* de divers évêques, tirés du *Libri conclusionum* du chapitre de la ville de Carpentras. Ces extraits, qui appartiennent aux années 1322, 1598, 1697, 1710, 1734, 1758, ne contiennent rien qui ne présente quelque intérêt au point de vue de l'art ou de la liturgie. Cette communication sera examinée par M. Darcel.

M. Barbier de Montault, correspondant, adresse des notes archéologiques recueillies dans diverses églises du canton de la Trémouille, arrondissement de Montmorillon (Vienne), avec quatre estampages de fer à hosties. « Ces notes, dit M. Barbier de Montault, peuvent servir à rectifier ou à compléter le *Répertoire archéologique*

Digitized by Google

de la Vienne, publié dans le Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. »

M. Maximilien de Ring, correspondant, adresse un mémoire, accompagné d'un plan topographique levé par M. Ganné ou Gasmé, agent voyer cantonal, sur le Bollenberg. Le mémoire de M. de Ring sera examiné par M. Alexandre Bertrand [1].

M. Tholin, correspondant, adresse une notice sur l'église romane de Sainte-Rafine-de-Gaujac (Fréjimont, Lot-et-Garonne), accompagnée d'un plan ichnographique et d'une coupe. Cet envoi sera examiné par M. Lance.

M. J.-H. Albanès, docteur en théologie et en droit canonique, à Marseille, adresse une copie complète d'une inscription dont une partie seulement avait été publiée. C'est l'épitaphe de sainte Casarie, morte à la fin du VIe siècle et qui était placée autrefois dans sa chapelle, près de Villeneuve-lez-Avignon. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Roger, conservateur du musée de Philippeville, correspondant du Comité, adresse l'estampage d'une inscription latine gravée sur le socle demi-circulaire d'un bas-relief en marbre blanc découvert récemment à Philippeville, mais dont la partie inférieure a seule été retrouvée. D'après l'inscription, ce bas-relief devait représenter le génie des Dendrophores. Le même correspondant adresse en même temps la notice qu'il a publiée dans le journal de la localité, *le Zéramna*, d'une riche collection d'antiquités découvertes en 1845, non loin de l'endroit où vient d'être rencontré ce bas-relief. Les objets qui proviennent de ces premières fouilles ont été donnés par leurs possesseurs au musée de Philippeville, où ils ont été conservés soigneusement. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. D. Rossi adresse une réclamation conçue en termes inouis au sujet d'un passage du compte rendu de la séance du 15 avril 1872, dans lequel il est parlé de son interprétation d'une inscription romaine trouvée à Soliès-Pont (Var). La section, à laquelle est donnée

[1] Nous avons la triste mission d'annoncer la perte que le Comité a faite récemment de M. Maximilien de Ring. Ce zélé correspondant est mort le 5 mars 1873.

Digitized by Google

lecture du passage incriminé[1], reconnaissant que son secrétaire n'a été que l'interprète de l'opinion émise par plusieurs de ses collègues avec l'assentiment unanime de l'assemblée, reconnaissant aussi que, comme c'est son devoir et son habitude, il s'est efforcé de concilier les exigences de la critique scientifique avec celles de la courtoisie, passe à l'ordre du jour.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Lenoir et Clément de Ris.

M. de La Villegille donne lecture d'une note adressée par M. le vicomte E. de Rougé, en réponse à une communication qui lui avait été adressée, le 6 décembre 1872, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, au sujet de deux estampages d'inscriptions hiéroglyphiques envoyées par M. de Lhotellerie. Cette lettre, qui est peut-être la dernière qu'ait écrite l'illustre et regretté académicien, qui vient d'être enlevé si prématurément aux siens et à la science, ne sera pas analysée ici. On la trouvera *in extenso* dans le présent numéro de la *Revue*.

M. Lance, chargé d'examiner une communication de M. Dusevel relative à l'église de Bernaville, commune de l'arrondissement de Doullens, en propose le dépôt aux archives, avec remercîments au correspondant.

M. Quicherat propose l'insertion dans la *Revue* de la note supplémentaire sur les *cornua* des livres des Romains, adressée par M. Deloye à propos de la découverte à Cavaillon et de l'acquisition pour le musée Calvet d'Avignon d'une troisième corne de bronze. La proposition de M. Quicherat est adoptée par la section.

M. Quicherat lit ensuite un rapport sur des communications de M. Rabut, et en particulier sur des tubes en bronze garnis à l'extérieur de petites anses dans chacune desquelles est passé un anneau.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur une communication

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, 1872, p. 532. On peut lire dans le tome IV de cette même série, p. 486 et suivantes, le rapport de M. Léon Renier sur la communication de M. D. Rossi.

Digitized by Google

de M. Célestin Port relative à un marché passé pour la restauration des vitraux de l'église de Montreuil-Bellay. M. Darcel ayant reproduit dans son rapport les points les plus importants de ce marché, la copie adressée par M. Port sera déposée aux archives.

Le même membre lit un second rapport concluant à l'impression dans la *Revue* d'un inventaire, envoyé par M. Parrot, des reliques et joyaux de la cathédrale d'Angers en 1716. Dans un troisième rapport, celui-ci verbal, M. Darcel conclut à l'impression dans la *Revue* du texte communiqué par M. Ant. Héron de Villefosse, attaché à la conservation des Antiques au Louvre, d'un marché passé entre l'église de Noyon et Jean de Graval, orfévre à Amiens, pour la construction d'une châsse, le 5 octobre 1499[1].

Les conclusions des rapports de MM. Lance, Quicherat et Darcel sont adoptées par la section, et les rapports renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Henri Revoil, membre non résidant du Comité, fait connaître sommairement les résultats de sa mission sur les bords du Rhin pour l'étude des monuments antérieurs au XIe siècle, mission qui fera l'objet d'un rapport au Ministre.

Nous insérons ici le résumé de cette communication verbale, que M. Revoil a bien voulu nous adresser :

« M. Révoil a visité Sion, Neufchâtel, Ottmarsen, Strasbourg et Trèves, où il a recueilli de précieux documents relatifs aux tâcherons. A Worms, à Coblentz, à Bonn, à Mayence et à Cologne, il a trouvé également des traces importantes se rattachant à ses recherches. A Cologne, dans la crypte de Saint-Georges, il a découvert, gravée sur le tailloir d'un chapiteau, la signature du maître ès pierre constructeur de ce monument, HEREBRAT · ME · FECIT, qu'un épais badigeon recouvrait depuis de nombreuses années.

« Dans le dôme d'Aix-la-Chapelle, M. Révoil a estampé des tailles en fougères et des marques de tâcherons d'une similitude parfaite avec celles des monuments de la vallée du Rhône, qu'il a signalées dans ses précédentes communications. Un relevé complet et à grande échelle de l'église de l'abbaye de Lorsch permettra de comparer d'une manière certaine la ressemblance de la sculpture et des pro-

[1] On trouvera à la suite de ce document les observations qu'il a suggérées à M. Darcel.

Digitized by Google

fils de ce monument avec ceux des églises que M. Révoil attribue à la période des IXe et Xe siècles.

« M. Révoil termine cet exposé verbal de sa mission en Allemagne par la communication des résultats d'une partie de sa mission dans le midi de la France. Il met sous les yeux du Comité les bas-reliefs intéressants de Saint-Gabriel et de Pernes. Ces sculptures sont l'œuvre des deux mêmes artistes, PONCIVS et VGO, sigles découverts par M. Révoil, qui a été assez heureux pour retrouver bon nombre de signatures des architectes de ces monuments, dont il recherche l'origine et étudie les moindres détails. »

M. Lance lit un rapport sur le tome IX, IIe partie, des *Mémoires de la Société d'agriculture, etc. d'Angers.*

M. Édouard de Barthélemy en lit un sur les *Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1870* (t. XXXIV de la collection), et un second sur le *Compte rendu de la séance publique de l'Académie de Besançon du 29 janvier 1872.*

M. le comte Clément de Ris déclare n'avoir rien trouvé qui pût fournir la matière d'un rapport écrit dans les tomes XX et XXI du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin.*

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

Sur la demande faite au nom de M. le Ministre de l'instruction publique par M. le chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. le Président désigne les membres de la commission chargée de choisir, entre les Sociétés savantes, celles à qui devront être décernés, cette année, les encouragements de l'État, comme ayant le plus efficacement contribué aux progrès de l'archéologie. Cette commission se composera de MM. de Guilhermy, Quicherat, Darcel, Gustave Bertrand, Douët d'Arcq, Éd. de Barthélemy, et des membres du bureau, MM. de La Grange, Léon Renier, Chabouillet, A. de La Villegille, ainsi que de MM. Bellaguet et Servaux.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Préfet de Constantine ayant prié M. le Ministre de l'instruction publique de vouloir bien lui désigner un archiviste paléographe, en même temps archéologue, à qui l'on pourrait confier le soin d'étudier les antiquités en tous genres du département qu'il administre, la section, saisie de cette demande, charge M. Léon Renier de vouloir bien rechercher parmi les membres de l'École des hautes études, ou parmi les auditeurs du cours d'épigraphie du Collége de France, s'il n'y en aurait pas qui fussent disposés à accepter et aptes à bien remplir cette mission. Sur la demande du Préfet, le Conseil général de Constantine a voté, pour cette place, un traitement convenable et qui pourrait s'améliorer dans un avenir rapproché. Le même fonctionnaire demande un crédit de 1,000 francs pour assurer la conservation de curieuses mosaïques récemment découvertes par la municipalité de Sétif. M. L. Renier est prié de donner également son avis sur cette demande de M. le Préfet de Constantine.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse des notes relatives à l'église Notre-Dame de Doullens, qui sont renvoyées à M. Lance.

M. Hucher, membre non résidant, fait hommage d'un extrait du t. XIII du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, intitulé : *Sigillographie du Maine. — Sceaux des sires de Bueil, seigneurs de Saint-Calais : Jean III et Jean IV.* Des remercîments seront adressés à M. Hucher.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse copie de cinq pièces, précédées d'une note explicative, relatives à des tapisseries, à des marchés, etc., et qui datent des années 1365, 1453, 1551, 1694 et 1769. Ces importants documents sont renvoyés à M. de Montaiglon.

Digitized by Google

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse le rapport qui lui avait été demandé sur ses fouilles de l'ancien prieuré de Saint-Orens d'Auch, renouvelle sa demande d'une allocation pour les continuer, et communique, en même temps, une recommandation à l'appui par un député du Gers. M. Quicherat examinera ce rapport et donnera son avis à la section sur la demande du correspondant.

Le même adresse des estampages d'inscriptions : 1° d'une tombe de l'année 1294, qui se trouve près de la porte de l'église de Sassis, dans le voisinage de Luz (Hautes-Pyrénées); 2° du tombeau de sainte Libérate, dans l'église de Mazère, près de Castelnau-Rivière-Basse. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. Cournault, correspondant, adresse une note, accompagnée de deux planches de dessins et d'une photographie, sur une collection d'objets gaulois en bronze, dont il vient de faire l'acquisition pour le Musée lorrain, à Nancy. Ces objets, qui présentent une grande analogie avec ceux provenant de Vaudrevanches (Valderfangen), aujourd'hui au musée de Saint-Germain, paraissent avoir été trouvés aux environs de Frouard, et probablement sous l'un des *tumulus* gaulois de cette localité. Cette communication est renvoyée à M. Alexandre Bertrand.

M. Duthoit, architecte à Amiens, adresse un rapport sur la mission qu'il a remplie en Algérie, et qui avait pour objet de visiter et de dessiner tous les monuments d'architecture musulmane dignes d'intérêt. M. Lance examinera cette communication.

M. Célestin Port, correspondant, adresse le procès-verbal de la vente faite à Paris, en 1572, moins d'un mois après la Saint-Barthélemy, des meubles de Claude Gouffier, duc de Rouannez. Ce document sera examiné par M. Darcel.

M. Joseph Roger, conservateur du musée de Philippeville, après avoir adressé ses remercîments pour le titre de correspondant qui vient de lui être accordé, envoie les croquis, plan et coupe d'un *columbarium* découvert à Philippeville, en 1870, et demande des fonds pour la restauration de ce columbarium, ainsi que pour d'autres destinations. La dépêche du correspondant contient, en outre, des détails sur les récentes découvertes de tombeaux et d'ins-

Digitized by Google

criptions faites au col de Rakrieds. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Renier.

M. Chabouillet donne connaissance d'un extrait d'une lettre de M. Paul Raymond, correspondant à Pau, qui confirme l'opinion émise par plusieurs membres de la section et consignée dans un rapport de M. Chabouillet, au sujet de l'identification de *Medicinum* avec Mézin, et non avec Médis[1].

M. Lance place sous les yeux des membres de la section une tête de Diane en bronze, trouvée à Sens dans les fouilles exécutées pour la construction du séminaire. M. Lance se propose de déposer ce buste dans le musée du trésor de la cathédrale.

Plusieurs membres expriment le regret que ce buste, dont le travail et la conservation sont remarquables, ne soit pas plutôt déposé au musée de la ville de Sens, où il serait visible pour un plus grand nombre de curieux que dans le trésor de la cathédrale.

M. le Président désigne M. Édouard de Barthélemy et M. de Montaiglon pour rendre compte de publications des Sociétés savantes.

La section entend ensuite le rapport de la commission chargée de désigner les Sociétés, ou les savants, entre lesquels devront être partagés les encouragements de l'État spécifiés dans l'arrêté du 25 décembre 1872. Il est décidé que ces encouragements seront partagés, *ex æquo*, entre trois Sociétés, à l'exclusion de toute personnalité. La section discute ensuite les propositions de la même commission au sujet des distinctions à accorder aux correspondants du Ministère. Toutes les propositions de la commission sont adoptées par la section.

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur la première partie du t. XXXI des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, qui est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. Jules Marion dépose, sans rapport, les livraisons 1 à 5 du Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau (1871-

[1] Voy. *Revue des Soc. sav.* 5e série, t. IV, p. 159. — Voy. aussi plus loin, p. 120.

Digitized by Google

1872). Ce volume ne contient rien qui soit du ressort de la section d'archéologie.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Maximilien de Ring relative au Bollenberg. Renvoi à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. le comte Clément de Ris donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Célestin Port relative à un maître potier, *insignis figulus*, né et mort à Fontevrauld, nommé Charles Boissonneau. Le rapport de M. Clément de Ris est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. Léon Renier fait un rapport verbal sur des communications de MM. Allmer et Royer. M. Allmer a envoyé les calques de dix-sept inscriptions romaines, fort intéressantes, recueillies le printemps dernier à Saint-Remi, près Tarascon. Ces inscriptions ont été dessinées avec tout le soin et l'habileté que le correspondant a coutume d'apporter à ses transcriptions. La communication de M. Roger est également fort intéressante. Parmi des sculptures que le correspondant signale comme existant au musée de Philippeville, figure un buste en pierre de l'empereur Magnence, tyran d'Afrique, et deux statuettes se rapportant au culte de Mithra. M. Léon Renier fera ultérieurement un rapport plus détaillé sur ces deux importantes communications.

M. Léon Renier rappelle ensuite que, par un arrêté du 3 juin 1854, pris sur la proposition du Comité, il avait été chargé de publier, dans la Collection des documents inédits de l'histoire de France, un *Recueil général des inscriptions romaines de la Gaule*. Plus tard, en 1866, M. Renier fut autorisé par le Ministre à accepter les propositions de l'Académie de Berlin, et à publier ce travail dans le *Corpus inscriptionum latinarum* entrepris par ladite académie et qui devait être imprimé par ses soins à Berlin. Par suite des changements apportés par la politique aux relations entre la France et la Prusse, M. Léon Renier a cherché à rompre le traité qu'il avait conclu avec l'Académie de Berlin. Il y est parvenu, mais n'a reçu qu'hier l'avis que la liberté lui était rendue. Dans l'attente de cette solution, M. Renier avait continué ses travaux, et aujourd'hui il est en mesure de mettre immédiatement sous presse le *Recueil général des inscriptions*

Digitized by Google

romaines de la Gaule, si la section est toujours dans les mêmes dispositions à l'égard de ce recueil. La déclaration de M. Renier est accueillie avec la plus vive satisfaction par la section, qui appuiera ce projet de tout ce qu'elle peut avoir d'influence. Il est, en effet, fort à désirer, pour bien des raisons, que les inscriptions romaines de la Gaule soient publiées dans la Collection des documents inédits, et que cette publication soit commencée le plus tôt possible.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, partage l'avis unanime de la section d'archéologie; mais, comme il s'agit de rapporter divers arrêtés antérieurs, il fait observer qu'il est nécessaire que M. Léon Renier veuille bien remettre une note détaillée, dans laquelle la situation de cette grande affaire serait catégoriquement exposée.

Un membre demande où en est le texte de la monographie de la cathédrale de Chartres, promis depuis si longtemps par M. Paul Durand. On fera de nouvelles démarches auprès de notre correspondant, qui a terminé son travail, mais ne peut se résoudre à le livrer à l'impression, en raison de scrupules d'une modestie exagérée.

M. Alexandre Bertrand fait un rapport verbal sur deux sarcophages en plâtre, trouvés dans les fouilles exécutées autour de l'église de Nanterre, avec d'autres débris offrant un certain intérêt. Ces sarcophages, qui ont été mis par M. le maire de Nanterre à la disposition du musée de Saint-Germain, où ils sont déposés, paraissent remonter à une époque assez reculée.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.
Tome XXV. Lettres et arts. 1871.

Ce volume se ressent de la perturbation que les tristes événements de 1870 et 1871 ont apportée dans les travaux de la Société académique de Maine-et-Loire. Le local de ses séances ayant été attribué à des logements militaires, ses réunions ont dû être interrompues. Dans l'espace de treize mois, du 12 février 1870 au 13 mars 1871, elle a eu à déplorer la perte de sept de ses membres fondateurs, celle, entre autres, de son secrétaire général, M. Béraud, dont nous avons eu plusieurs fois ici l'occasion de louer l'exactitude et le soin dans l'accomplissement de ses fonctions et dans la rédaction de ses procès-verbaux.

Le volume dont nous avons à rendre compte ne se compose que de 102 pages et ne renferme rien de relatif à la littérature, à l'histoire ou à l'archéologie de l'Anjou, à l'exception d'une courte notice intitulée *La belle Agnès*, dans laquelle M. Célestin Port s'est attaché à rétablir la vérité sur une légende accréditée par les historiens angevins. Voici comment Bodin, d'après les chroniqueurs de l'Anjou, et particulièrement d'après Bruneau de Tartifume, raconte cette légende :

« Un riche bénéficier, chanoine de Saint-Laud, nommé Pierre Fréteau, entretenait publiquement comme sa maîtresse une des plus jolies femmes d'Angers, qu'on appelait, à cause de sa rare beauté, *la belle Agnès*. Cette dame avait le malheur d'être très-jalouse, et

Digitized by Google

son amant était quelquefois infidèle. Ne pouvant fixer à son gré cet inconstant, elle résolut de se venger de ses perfidies. Un jour, ou plutôt une nuit que le chanoine oubliait matines en dormant près d'Agnès, la belle, avec le rasoir de Fulbert, mit fin à ses infidélités; mais cette violente correction coûta la vie au bénéficier. La dame fut arrêtée, mise en jugement et condamnée à être brûlée vive, ce qui fut exécuté sur la place qui est au devant de l'Académie d'équitation, et qu'on nommait alors la place des Lices. Tout ce quartier, qui lui appartenait, fut confisqué, et, pour perpétuer le souvenir du crime et de la punition, on éleva sur le lieu même où était le bûcher une colonne de 18 à 20 pieds de hauteur, sur laquelle fut placée la statue d'Agnès. Dans la suite, la colonne et la statue furent transportées au coin de la même place, à l'angle formé par le clos des Récollets et la rue du Faubourg-Saint-Laud. Mais le peuple, ayant oublié peu à peu l'origine de ce monument, lui rendait en passant les mêmes honneurs qu'aux images des saints; ce qui obligea d'enlever la statue et de la remplacer par une croix que l'on voyait encore en 1790.» Tel est le récit légendaire. Or, d'après le texte d'un des registres capitulaires de Saint-Laud, conservé aux archives départementales et recueilli par M. Célestin Port, l'histoire vraie est celle-ci : «Le vendredi 17 août 1543, maître Silvestre Frétard, chanoine prébendé en l'église Saint-Laud, y fut enterré dans la chapelle à gauche du chœur. La veille, il avait été trouvé, à son logis, égorgé dans son lit. Sa servante fut accusée d'avoir tué son maître; elle ne put se défendre, fut condamnée, pendue et brûlée aux Lices. Elle s'appelait Agnès. A un an de là, un vitrier, jugé pour quelque méfait à Château-Gontier, au moment d'être pendu, avoua qu'étant à Angers, l'an passé, il avait pénétré de nuit dans le logis de Frétard, avait enlevé une vitre et assassiné le chanoine pour le voler à l'aise. La pauvre Agnès était innocente.»

Quant à la statue élevée sur la place des Lices, il résulte des recherches faites par M. Célestin Port qu'elle représentait vraisemblablement une Justice, mais que, dans tous les cas, il n'y avait rien de commun entre elle et ladite Agnès.

Les autres morceaux contenus dans le tome XXV sont : 1° un rapport de M. Loiseau sur les *Racines et éléments simples dans le système linguistique indo-européen*, par M. Abel Hovelacque; 2° un rapport de M. Ernest Mourin sur le *Concours pour les prix du Conseil général du département;* 3° *La fondation d'une république au temps de la*

Digitized by Google

Ligue, notice sur l'histoire de Saint-Malo (1578 à 1591) de Nicolas Frottet de La Landelle, par M. B. Antoine; 4° une dissertation de M. A. Biéchy sur *le serment*. Cette dissertation, qui a été analysée et appréciée par M. E. Mourin dans son rapport sur le concours, a obtenu un des deux prix du Conseil général; l'autre prix a été décerné à l'auteur d'une *Histoire de la maîtrise des apothicaires de la ville et quinte d'Angers*.

Nous ferons remarquer, en terminant, qu'il s'est glissé dans ce volume un certain nombre d'erreurs typographiques. C'est ainsi, par exemple, qu'on lit, pages 11, 12, 16, 17 et 18, *épitaphe* au lieu de *épigraphe;* page 18, *Grattet* de La Landelle au lieu de *Frottet* de La Landelle; page 61, *cette* assemblage au lieu de *cet* assemblage; page 68, Michel *Réal* au lieu de Michel *Bréal*, etc. Il aurait été à désirer qu'un errata réparât ces incorrections.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome XXXI, 2e et 3e parties, 1872.

La Société d'émulation de Cambrai persévère dans la louable habitude qu'elle a adoptée de composer ses publications, avant tout, de travaux relatifs à l'histoire et à l'archéologie locales. Tels sont, sans exception, tous ceux qui se trouvent compris dans la 2e partie du tome XXXI de ses Mémoires. On peut en juger par les titres suivants :

Bourgeoisie cambrésienne au XVIe siècle, par M. C.-A. Lefebvre;
Statuts de l'hôpital Saint-Jean à Cambrai, *1531*, par M. A. Bruyelle;
Notice historique sur Walincourt, par M. J.-B. Blin;
Les États du Cambrésis, par M. A. Wilbert.

C'est d'une *famille bourgeoise*, plutôt que de la *bourgeoisie* cambrésienne, que M. Lefebvre, à l'aide d'un inventaire et d'un livre de comptes, provenant des papiers d'une étude de notaire et trouvés dans les archives municipales, a cherché à reconstituer l'existence au XVIe siècle, et à nous retracer les mœurs, les usages et même la position sociale. Les détails par lesquels il nous fait passer pour arriver à ses conclusions sont un peu arides; c'est un inconvénient

Digitized by Google

inhérent à un pareil sujet. Peut-être aussi, dans ces conclusions, d'ailleurs ingénieusement déduites, entre-t-il un peu d'imagination. Quoi qu'il en soit, M. Lefebvre aura démontré une fois de plus l'utilité qu'on peut retirer d'un genre de documents trop souvent négligé, et que le Comité des travaux historiques a, dans plus d'une occasion, recommandé à l'attention de ses correspondants et des Sociétés savantes.

M. A. Bruyelle, dans son Histoire des monuments religieux de Cambrai, avant et depuis 1789, publiée en 1854, a déjà consacré un chapitre à l'hôpital Saint-Jean, fondé par Lambert de La Place, en 1150. M. Wilbert, de son côté, dans les Mémoires de la Société d'émulation, a donné une intéressante notice sur cet établissement hospitalier. Un nouveau document, servant à compléter ces deux publications, a été communiqué à la Société par M. A. Bruyelle : ce sont les *Statuts de l'hôpital Saint-Jean*, donnés en 1531, par l'évêque Robert de Croy, aux sœurs Augustines qui, après la suppression des frères, avec lesquels elles partageaient le soin des malades, desservaient seules ledit hôpital. Ces statuts étaient destinés à remplacer ceux qui émanaient de l'évêque Godefroy de Fontaine, au XIIIe siècle, lorsque les frères et les sœurs desservaient en commun l'établissement. Ce document, qui contient des renseignements détaillés sur les devoirs de toute sorte imposés aux religieuses et sur les punitions à infliger à celles qui manquaient à ces devoirs, est surtout curieux en ce qu'il nous initie aux usages intérieurs d'une communauté hospitalière au XVIe siècle.

Walincourt, commune du canton de Clary, dans l'arrondissement de Cambrai, sur laquelle M. J.-B. Blin a rédigé une notice historique, eut pour premier châtelain Landry, maire du palais de Neustrie, en 580, et pour dernier seigneur le marquis François Maximilien de La Wœstine et de Becelaer, qui périt sur l'échafaud sous la Terreur. M. Blin raconte, entre autres particularités recueillies sur ce seigneur, que, lorsqu'il vit éclater les premières fureurs de la Révolution, afin de se donner une apparence de sentiments démocratiques, il épousa en secondes noces sa femme de chambre, Marguerite Bonnefonds. Mais cette démonstration ne le sauva pas des mains sanguinaires de Joseph Lebon. Il fut arrêté et traduit, avec sa femme, devant le tribunal révolutionnaire. Comme il essayait, pour échapper à ses bourreaux, de faire valoir son peu d'attachement aux anciens priviléges et aux titres de noblesse, et qu'il en donnait

Digitized by Google

pour preuve le mariage qu'il avait contracté, un des juges lui répondit dans ce langage cynique qui était de mise en ce temps-là : « Ce n'est pas la truie qui démarquise, c'est le cochon qui anoblit. » Les deux malheureux époux furent exécutés le même jour.

La notice de M. Blin roule plutôt sur les principaux seigneurs de Walincourt que sur l'histoire proprement dite de cette localité, qui n'a jamais été, du reste, le théâtre de faits importants. Elle eut cependant beaucoup à souffrir des guerres du moyen âge. Elle avait possédé un château fort, un prieuré de Guillemins, un collége de chanoines qui, au dire de l'historien du Cambrésis, Jean Le Carpentier, « depuis leur fondation jusqu'à 1662, avaient vu dix fois leur église ruinée, leurs maisons pillées, leur vie à la merci des soldats enragés et leurs biens à demi perdus. » Elle avait eu pour bailli, en 1445, Enguerran de Monstrelet, qui remplissait déjà les fonctions de prévôt de Cambrai. Après la réunion du Cambrésis à la France, qui eut lieu en 1678, Walincourt se signala dans le tissage et le commerce de la batiste. M. Blin nous conduit jusqu'en 1870, et il nous apprend que cette commune, qui, en 1815 et 1816, avait été réduite à une affreuse misère par les réquisitions des armées alliées, n'eut pas à subir le séjour de l'ennemi dans la dernière guerre, et que les Prussiens, qui n'aimaient pas le voisinage des bois, se contentèrent d'une réquisition de cinq à six mille francs et s'éloignèrent.

La notice de M. Blin est suivie de quelques pièces justificatives, parmi lesquelles nous avons remarqué : un acte de l'administration d'Enguerran de Monstrelet; un testament de mademoiselle Marie-Lydie-Albertine de Melun de Risbourg, grande d'Espagne de première classe, dernière héritière de la longue suite de seigneurs que la maison de Melun avait donnée à Walincourt, testament daté du 4 novembre 1746, par lequel elle lègue ses terres de Walincourt, Clary et Selvigny et tous les autres biens qu'elle possède dans le Cambrésis, à son cousin germain, messire Maximilien, marquis de La Wœstine et de Becelaer, père de celui dont nous avons parlé; un inventaire des meubles et effets trouvés en la maison mortuaire de la dite demoiselle, le 13 décembre de la même année.

Le mémoire de M. A. Wilbert sur les *États du Cambrésis* est un nouveau chapitre ajouté aux études intéressantes qu'il a déjà publiées sur l'histoire de cette ancienne province.

La Société d'émulation de Cambrai n'a pu, en raison des événements, distribuer en 1870 et 1871 les prix qu'elle décerne annuel-

Digitized by Google

lement à des ouvrages de littérature ou de science. Elle a eu du moins la satisfaction de pouvoir donner suite, à la fin de cette dernière année, à ce qu'elle appelle le concours de moralité, et procéder à la distribution des récompenses qu'elle a instituées en faveur des ouvriers industriels de l'arrondissement de Cambrai qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite, leur assiduité au travail, la qualité et la durée de leurs services, ou par quelque acte méritoire. C'est, dans une sphère plus humble et plus restreinte, une institution analogue à celle des prix de vertu décernés par l'Académie française. Les deux discours prononcés à cette occasion, dans la séance publique du 19 novembre 1871, par MM. A. Wilbert et A. Durieux, président et secrétaire de la Société, ont été imprimés en tête de la deuxième partie du tome XXXI, dont nous venons de rendre compte.

La troisième partie du même tome est un simple fascicule qui ne renferme autre chose que les procès-verbaux des séances de la Société depuis le 23 janvier 1868 jusqu'au 20 juillet 1870.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.

Tome IX, 1872.

En 1732, Métastase fit représenter à Lintz, sous le titre d'*Asilo d'amore*, une petite pièce mythologique que, trente-trois ans plus tard, il a remaniée pour l'adapter à un divertissement de circonstance, lors du mariage de Joseph II avec la princesse de Bavière. Mis alors en musique par Gassmann, l'ouvrage ainsi transformé fut représenté à Schœnbrunn, en 1765, sous le titre de *Trionfo d'amore*.

C'est cette bluette que M. Fuix a traduite en vers. Il eût été préférable qu'il recherchât, dans les plus anciennes éditions de l'abbé Métastase, le texte de la pièce primitive, qui a dû être mutilé pour s'adapter à ce dénouement : Amour amnistié de tous ses crimes, parce qu'il a percé d'un même trait les cœurs de l'archiduc Joseph et de la princesse de Bavière. Le procès d'Éros accusé par Apollon, par Mars, par Mercure et Pallas, et défendu par Vénus, arrivait sans doute à une péripétie plus originale.

Digitized by Google

Dans sa traduction en vers libres, M. Fuix a cherché le ton de la *Princesse d'Élide*, du prologue d'*Amphitryon*, et son tissu ne manque en général ni de souplesse ni de légèreté. Seulement il ne s'est pas toujours souvenu que Métastase était élégant, recherché dans le choix des mots, pur comme son culte pour la muse antique, et que, chez lui, les grâces familières ne dégénéraient pas en trivialités.

C'est compromettre ce poëte que de traduire *ognun ti vede* par «on découvre le pot aux roses;» c'est commettre un autre anachronisme que de rendre *al primo istante* par «une seconde.» *Una loquace*, «une babillarde,» est mal défini par «une donzelle,» et le mot *fallace*, s'il signifiait «pendard,» n'aurait jamais pu sortir, en notre langue, des lèvres de Pallas. Un chœur d'huissiers interpréterait seul *cada il tiranno regno d'amore* par «à bas le code d'amour sans foi!» Mars ni Mercure n'appelleraient notre *bande* le cortége des dieux, et ne substitueraient le mot «éreintés» à l'adjectif *affaticati*. Enfin Éros, parlant de ses prouesses, ne dirait point : «grâce à mes manigances.»

Pour copier un dessin de Métastase, il faut une pointe très-fine. En général, l'art du traducteur exige moins encore l'initiation transcendante aux langues étrangères que la science consommée de l'idiome où la version sera offerte. Un écrivain délicat et châtié est trahi par une imitation où le goût fait défaut; la vérité et l'originalité d'une traduction sont soumises à cette condition : chercher le caractère du style dans l'accord d'une interprétation serrée de très-près avec la correction, le naturel et la clarté. Nous voilà bien loin des versions macaroniques imaginées de nos jours!

Plus docilement soumis aux formes, ou plutôt aux formules consacrées, le petit poëme de M. Hippolyte Henriot sur l'*Influence de la musique* semble dater de l'ère des prix décennaux; le voisinage de Métastase, mis en négligé sans être alourdi, n'est point favorable à ces alexandrins qui promènent à pas comptés des métaphores d'une justesse reconnue depuis trop longtemps. L'esprit picard est vif; dès les premiers âges de notre histoire littéraire, il a donné le ton à la muse française. Cette tradition, qui s'ouvre au XIIe siècle et se continue jusqu'à Gresset, impose à l'Académie d'Amiens le devoir d'être sévère pour elle-même.

Elle consacre ensuite une biographie intéressante et bien faite à un helléniste éminent, natif d'Amiens, M. Charles Alexandre,

Digitized by Google

qu'a perdu, il y a trois ans, l'Académie des inscriptions[1]. Les utiles travaux de cet érudit y sont appréciés avec justesse par M. Henri Dauphin. Je n'ai pas à retracer après lui cette carrière laborieuse et bien connue. Ici, comme pour les fragments qui précèdent, je me bornerai à quelques remarques relatives au style; elles viennent appuyer des observations analogues sur les travaux publiés dans les précédents volumes. La préoccupation d'être ferme et précis délivrerait l'écrivain de certaines formes artificielles et redondantes, telles que : « imprimer un grand mouvement aux esprits, — étudier des textes au flambeau d'une vaste érudition, » etc. — « Le jeune homme fut admis à l'École normale » vaudrait mieux que : « Les portes de l'École normale s'ouvrirent d'elles-mêmes pour recevoir le glorieux lauréat. »

De telles périodes sont coulées dans un moule où jamais ne sont entrées les pensées de nos véritables écrivains.

Un autre travail, dû à M. J. Garnier, n'est qu'un rapport sur un volume des *Bulletins de la Société académique de l'Aisne.* Paraphraser les compositions d'une autre Société littéraire, c'est substituer un remplissage à des études sérieuses. Comme celles de la compagnie laonnaise sont analysées ici par un de mes collègues, je m'abstiendrai de rendre compte d'un compte rendu, et je mentionnerai une *Description du bassin du Nil*, par M. Leleu.

L'auteur s'est donné la tâche de résumer les opinions des géographes antiques sur le bassin du Nil, puis celles des écrivains de l'ère moderne, et de rappeler tous les voyages d'exploration à la recherche de la source du Nil, pour arriver à exposer l'état actuel de la question depuis les excursions du capitaine Bolognesi, du capitaine Burton, enfin de Samuel Baker et de Livingstone, le dernier errant encore, l'autre parti pour une seconde campagne d'où il n'est pas revenu. Le travail est précédé d'une description des contrées que traverse le fleuve, description déduite des récits des voyageurs; car M. Leleu paraît n'avoir pas visité le pays dont il parle. Ici encore c'est donc un exposé concis de divers ouvrages déjà publiés, et que, pour ce motif, nous n'avons pas lieu d'analyser, car il n'apporte aucun document nouveau. Cette réserve faite, ne laissons pas que de signaler le mérite de cet article de Revue : les citations sont heureusement choisies; les nombreuses expéditions qui

[1] M. Alexandre est mort le 1er juin 1870. (Note de la Comm. de rédaction.)

Digitized by Google

ont remonté le cours du Nil sont résumées dans leurs résultats avec beaucoup de clarté : ce compte rendu est intéressant.

A la suite de plusieurs discours de réception suivis de leurs réponses en beau style académique, et où se trouvent appréciés avec admiration la plupart des morceaux dont nous entretenons le Comité, survient un *Dialogue* versifié de M. Eugène Yvert. Les acteurs sont le *Public* et le *Théâtre*. Sans examiner jusqu'à quel point le *Théâtre*, idée abstraite, peut faire la conversation avec des spectateurs, je me bornerai à exposer l'objet de cette satire : une critique de l'art dramatique actuel au nom des principes de la morale ainsi que du goût; et les grands noms de Corneille, de Racine, de Molière, de Despréaux, bizarrement associés à ceux de Baour, de Viennet et de Gilbert, pour écraser quoi, et qui? *Lazare le Pâtre*, le *Chiffonnier* et M. Bouchardy! Il y a une tirade, sur le rôle de l'Amour dans les effets de la scène, d'où j'extrais cette vérité :

> .....L'Amour est une fable;
> Exploité par les arts, il peut être agréable.

La *Chasse aux livres*, de M. Auguste Decaïeu, est ce qu'on appelle un *article de genre* sur la passion des bibliophiles. L'auteur commence par démontrer que chacun a sa manie, et huit pages lui suffisent pour cela. Après avoir comparé le bibliomane au chasseur, au pêcheur à la ligne, il expose que, pour être collectionneur, il faut savoir beaucoup de choses, et il confirme cette vérité par trois ou quatre anecdotes relatives à des raretés que son flair lui a procurées.

L'Académie d'Amiens est une compagnie littéraire, et non une Société d'archéologie ou de pure érudition. Cependant je ne peux me défendre de répéter aux rédacteurs de ses Mémoires que la littérature, réduite à ces jeux d'esprit, à ces compositions de seconde main, qui n'offrent au lecteur que des échantillons de l'imaginative ou de l'habileté d'un homme de goût en humeur de se distraire, ne suffit pas pour donner à un recueil une valeur originale, utile et durable. Je voudrais inspirer à des hommes d'un certain talent, qui aiment leur pays natal, le courage d'y intéresser un public plus élevé, plus cultivé, soit à l'aide de l'histoire locale en puisant aux sources, soit au moyen de l'archéologie en interrogeant les monuments ou les ruines, soit avec la philologie par l'étude des dialectes et des manuscrits. C'est par de tels efforts qu'une compagnie parvient à appeler sur ses travaux l'attention de la France érudite et à

Digitized by Google

conquérir une place considérée dans la phalange d'élite qui préside aux progrès de l'érudition contemporaine. Cette ambition-là, l'Académie d'Amiens la laisse s'affaiblir en elle, et l'heure est mal choisie pour livrer au sommeil l'activité des intelligences. J'ai déjà émis ces regrets; j'en renouvelle l'expression avec un vif désir de stimuler des écrivains qui peuvent, ils l'ont prouvé, donner davantage, et qui le prouveront encore. De tels avis, quand il y a lieu de les formuler, sont évidemment un devoir pour le Comité, et l'unique raison qui puisse justifier l'analyse de travaux comme ceux dont j'ai dû prendre connaissance.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

Années 1870 et 1871.

La livraison de la Société polymathique du Morbihan, portant la date de 1870, s'ouvre par un mémoire où M. l'abbé Euzenot examine une nouvelle théorie sur le nom de la Bretagne armoricaine.

M. Vincent de Wit, savant très-distingué, avait publié un opuscule sur la « différence qui existerait, d'après lui, entre les Bretons de l'île et ceux du continent. » Des *Britones*, très-anciennement établis dans la péninsule du Jutland, auraient envoyé des émigrés sur les côtes de la *Gallia belgica*, d'où quelques tribus seraient passées dans l'île d'Albion, appelée dès lors *Britannia*. Plus tard, au 1er siècle de l'ère vulgaire, d'autres *Britones* seraient venus se fixer dans la Belgique proprement dite, et de là, au commencement du ve siècle, ils seraient allés conquérir la péninsule armoricaine, à laquelle aurait été aussi appliquée l'appellation de *Britannia*.

Que l'île d'Albion ait été primitivement peuplée par des tribus venues de la Gaule, c'est un fait qui ne saurait être contesté, puisque Ptolémée nous apprend que, de l'autre côté du détroit, il y avait, comme en Gaule, des *Atrebatii*, des *Parisii*, etc., ce qui prouve la vérité d'une assertion de César : *Omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt.*

Or, existait-il, parmi les tribus émigrées, une peuplade composée de *Britanni?* Il est certain, du moins, que Pline place des *Britanni* parmi les nations établies entre l'Escaut et la Seine.

Digitized by Google

Maintenant, peut-on contester qu'une partie des descendants de ces anciens émigrés de la Gaule y aient cherché un refuge au temps de l'invasion saxonne? Il existe un texte formel de saint Gildas, contemporain de l'événement, et qui déclare, dans son curieux opuscule sur la ruine de la Bretagne (*De excidio Britanniæ*), qu'une partie de ses compatriotes dut chercher un asile de l'autre côté du détroit : *alii transmarinas petebant regiones*. Cette opinion est confirmée, on le sait, par le vénérable Bède, l'un des hommes les plus graves et les mieux informés de son temps, et la prétendue conquête de la péninsule armoricaine par des *Brittones* sortis de la Belgique, au ve siècle, n'est certes pas plus démontrée que la théorie non moins hardie de l'honorable M. Burgault, de Vannes, sur l'origine SLAVE-CELTISÉE des *Venètes* et des *Antes* de la Bretagne et de l'Anjou. (Voir p. 30, *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.*)

Après la notice de l'abbé Euzenot vient une notice de M. Ambroise Caradec, intitulée : *Une élection d'évêque dans la cathédrale de Vannes en 1791.*

Mgr Amelot, évêque de cette ville, ayant refusé le serment à la constitution civile, on avait dû pourvoir à son remplacement, et 281 électeurs avaient été appelés à déposer leur vote dans la cathédrale, à l'issue de la messe paroissiale. 172 voix se prononcèrent en faveur de l'abbé Guezan, curé de Pontivy, qui fut proclamé au bruit du canon; mais, comme son prédécesseur, le nouvel évêque déclara qu'il protestait contre la constitution civile du clergé et refusait le serment exigé. M. Le Masle, curé d'Herbignac, dans la Loire-Inférieure, se montra de meilleure composition : « Son acceptation, était-il dit dans l'adresse de MM. les électeurs, consolidera la religion parmi nous et assurera le retour parfait de l'union et de l'harmonie. »

Mais ces espérances ne durèrent pas longtemps. Deux ans ne s'étaient pas écoulés, que l'évêque constitutionnel du département du Morbihan et tous les prêtres assermentés ou insermentés étaient en fuite ou prisonniers! La déesse Raison avait un temple, et ses grands prêtres, on le sait, ne pratiquaient guère la tolérance.

Lors du concordat, l'évêque constitutionnel Le Masle ne fut pas plus reconnu pour évêque de Vannes que ne l'avait été son prédécesseur légitime, Mgr Amelot. Mgr de Pancemont, le candidat présenté par le Premier Consul, devait naturellement triompher.

Digitized by Google

Nous nous reprocherions de passer sous silence un utile travail de M. l'abbé Guillotin de Corson sur la commanderie du Temple de Carentoir, qui relevait du grand prieuré d'Aquitaine. Il ne reste rien dans les archives sur les chevaliers de l'ordre du Temple établis à Carentoir, mais les documents abondent au sujet de leurs successeurs, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dits de Rhodes, puis de Malte.

Après avoir décrit la commanderie de Carentoir, aux XVIe et XVIIe siècles, l'auteur résume brièvement les renseignements qui existent encore, dans les dépôts d'archives, sur tous les temples du diocèse de Vannes, Saint-Jean-du-Guerno, Questembert, Limerzel, Saint-Jean-de-Fesnel, Saint-Julien-de-l'Auturn, Gorvello, Molac, Saint-Congard, etc. Vient ensuite la curieuse description des hôpitaux de la commanderie de Carentoir au diocèse de Vannes.

Je me bornerai à citer, pour mémoire, le long travail de M. Burgault sur l'origine des peuples de la Gaule et de leurs religions. Le cadre de l'auteur est si vaste, et sa critique, qui rappelle celle du Père Pezron, nous paraît tellement dépasser les données de la science non conjecturale de notre temps, que nous avons frayeur de suivre l'écrivain dans les régions ténébreuses où il semble se complaire. Il est possible que M. Burgault arrive un jour à démontrer que les Andes (Angevins) sont des Slaves venus en Gaule avec les Celtes, que les Osismiens se rattachent à la branche médique des *Ouxi*, et que la Cornouaille armoricaine (où affluèrent les émigrés de l'île de Bretagne aux VIe et VIIe siècles) a été peuplée, non par des Galls et des Kymris, mais par de *purs Aryens*. En attendant, nous croyons plus sage de suspendre notre jugement et d'en appeler des conjectures plus ou moins ingénieuses de M. Burgault aux futures découvertes de la science historique et philologique.

Avec M. Rosenzweig, ancien élève de l'École des chartes, nous rentrons dans la critique vraiment historique. La notice de M. l'archiviste du Morbihan sur les *Caqueux* ou *Cacous*, réputés descendants d'anciens lépreux, est pleine d'intérêt, et l'auteur la termine par ces mots qui lui feront de nombreux amis parmi les cordiers de la Bretagne : « Oui, vos ancêtres ont été lépreux..., mais il y a 300 ans que la lèpre n'existe plus... relevez fièrement la tête, car ce qui était jadis une cause d'aversion générale va devenir votre plus beau titre de gloire. Il y a de grandes chances, en effet, que la plupart d'entre vous soient véritablement fils de croisés. Si vos

Digitized by Google

pères ont attaché sous leurs vêtements une pièce de drap rouge, beaucoup sans doute y avaient fixé antérieurement la croix de même couleur ! »

Quelques pages de M. Rosenzweig, consacrées aux prévôts féodés en Bretagne, seront lues avec un vif intérêt par les Bretons. Il n'est pas possible de mieux faire connaître les attributions diverses de ces officiers appelés prévôts (*præpositi*) ou sergents (*servientes*), mais qui n'avaient absolument rien de commun avec les prévôts du reste de la France.

A. DE COURSON,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.

Année 1870.

Il est facile de reconnaître, dans ce volume de l'année 1870, les préoccupations douloureuses que suscitait, jusque dans le domaine paisible de nos Sociétés savantes, l'état des affaires publiques.

Le Gouvernement venait de nommer une commission chargée d'étudier la difficile question de la décentralisation administrative. M. Théophile Boutiot, membre résidant de la Société académique de l'Aube, reprend en sous-œuvre, dans quelques pages fortement accentuées, le thème des libertés communales, déjà étudiées avec sagacité et avec mesure par MM. Augustin Thierry et Alexis de Tocqueville. Il s'attache spécialement à démontrer que la Champagne, du XIIIe au XVIIe siècle, jouissait d'une administration populaire, qui s'évanouit devant le pouvoir absolu de Louis XIV.

Sans vouloir juger son enthousiasme pour le régime purement municipal qu'il oppose à l'unité administrative, exagérée peut-être, de la France contemporaine, je dois signaler comme un travail consciencieux le tableau des bienfaits qu'il attribue à l'échevinage et au régime des corporations. C'est un élément dont les hommes impartiaux doivent tenir grand compte dans l'appréciation des faits de notre histoire.

Je ferai pourtant, à ce propos, une observation applicable, ce me semble, à un trop grand nombre des travaux qui se produisent dans le sein des Sociétés et Académies de la province.

Les questions importantes n'y reçoivent pas toujours, à mon

Digitized by Google

avis, les développements dont elles seraient susceptibles. On les traite parfois avec quelque précipitation ; on les effleure; on les indique, pour ainsi dire, aux travailleurs de l'avenir; à peine a-t-on commencé qu'on semble quelquefois pressé d'en finir. On compte un peu trop sur la satisfaction facile d'un auditoire de famille, et la nécessité de céder la place à d'autres communications réduit à des proportions trop exiguës celles qui réclameraient l'abondance des vues et la discussion des faits.

Plusieurs de ces laborieuses compagnies tiennent à honneur d'admettre dans leurs archives, soit des communications assez étendues pour impliquer l'étude sérieuse du sujet, soit des extraits d'un travail complet que l'auteur se propose de livrer à l'impression. Je crois que ce procédé est d'un bon exemple. Il permettrait aux Sociétés savantes de donner à leur initiative plus de largeur et d'autorité.

Deux savants articles de M. d'Arbois de Jubainville se rapportent, l'un à la philologie, l'autre à l'histoire. Ce sont de courts fragments, spécimens d'ouvrages plus étendus.

Le premier est une étude sur le mot français *rossignol*, dont les origines étymologiques sont fouillées et poursuivies avec une érudition curieuse. Le sanscrit, le grec et le latin comparés, nous apprennent que la racine *lus* signifie *un joli chant*, et *cinia*, provenant de la racine *can*, chanter, *ce qui chante*, d'où l'on conclut que *luscinia*, devenu en français *rossignol*, veut dire : *ce qui chante un joli chant.*

Peut-être l'auteur aurait-il dû se priver de terminer une étude sérieuse par cette observation sur le mot français *rossignol* : « Je n'examinerai point par quelle liaison d'idées le nom de cette charmante créature est venu à désigner, dans les magasins de nouveautés, les articles de rebut; dans les archives des Sociétés savantes, les mémoires rejetés par le comité de publication. »

Le second article, relatif à la bataille de Mauriacus, gagnée par Aétius contre Attila, n'est que le complément d'une étude faite, il y a onze ans, par M. de Jubainville, dans la bibliothèque de l'École des chartes. Il ne conclut pas encore, et il ajourne la solution, qui doit déterminer, selon lui, dans les environs de Troyes, la situation du champ de bataille. Tel n'est pas l'avis de notre savant collègue, M. Anatole de Barthélemy, qui a publié un travail remarquable, dans la *Revue des questions historiques*, sur la campagne d'Attila,

Digitized by Google

en 451. C'est une autorité qui doit tenir au moins en suspens le jugement des érudits [1].

Je laisserai de côté le compte rendu de deux recueils de poésie, l'un de M. Heurtel, membre de l'Académie de Rouen, qui a fait hommage à la Société académique de l'Aube d'un volume où se prodigue un talent énergique et bizarre; l'autre de M. Millien, lauréat de cette société, dont la manière, plus douce et plus pure, mérite des encouragements.

Je ne m'arrêterai pas non plus à un long travail de M. l'abbé Lalore sur la généalogie des anciens seigneurs de Trainel. C'est une étude faite avec soin d'une seigneurie champenoise de second ordre. M. l'abbé Lalore signale trois cent vingt-cinq chartes ou documents qu'il a consultés, et il se plaint d'en avoir trouvé trop peu pour accomplir sa tâche comme il s'était flatté de le faire.

Le volume se termine par la seconde partie d'une étude agréable et instructive de la vie et des travaux de Pierre Mignard, par M. Lebrun-Dalbanne. C'est une lecture à la fois savante et gracieuse, qui fait honneur à l'esprit et à la plume de l'auteur.

THÉRY,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.
Tome I, années 1869 et 1870.

La plupart des documents ou mémoires publiés dans ce Bulletin à la suite des procès-verbaux des séances tenues par la Société ont trait à des questions purement archéologiques. Il en est pourtant quelques-uns qui s'occupent d'histoire et que nous devons dès lors vous faire connaître.

M. de Sourdeval a donné une notice intéressante sur Jacques Gélu, archevêque de Tours de 1414 à 1429, époque à laquelle il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, où il mourut en 1432. Successivement avocat à Paris, protégé du duc d'Orléans, attaché au service des fils de Charles VI, président du conseil delphinal, général des finances, député comme orateur et avocat du roi au concile de

[1] Voyez, plus loin, p. 52, une autre analyse du travail de M. d'Arbois de Jubainville, due à un membre de la section d'archéologie.

Digitized by Google

Constance, l'un des légats qui accompagnèrent l'empereur Sigismond auprès de l'antipape, ambassadeur en Espagne, l'un des défenseurs, par écrit, de Jeanne d'Arc, ce prélat fut activement mêlé à presque toutes les grandes affaires des premières années du xve siècle.

C'est dans l'*Essai historique sur la ville d'Embrun* par M. l'abbé Sauvet (Gap, 1860) que M. de Sourdeval a puisé les éléments de sa notice.

Dans un autre article, le même M. de Sourdeval signale diverses chartes existant dans les archives du département de la Vendée et du département de la Loire-Inférieure, qui énumèrent les propriétés possédées par l'abbaye de Marmoutier, soit en Poitou, soit en Bretagne; et, de son côté, M. Dupré a trouvé dans les archives du département de Loir-et-Cher des renseignements historiques sur le prieuré de Notre-Dame-de-Meslan-lez-Blois, monastère dépendant de Marmoutier.

Le travail de M. de Sourdeval et celui de M. Dupré seront consultés avec fruit par ceux qui voudront s'occuper de l'histoire de la célèbre abbaye.

M. Gautier a tiré des archives du tribunal de Loches, qui renferment un certain nombre de papiers provenant de l'ancienne justice de la baronnie de Preuilly, le récit d'un fait assez piquant arrivé en 1657. Le bailli de Preuilly se promenait dans une garenne : il y rencontra le seigneur de Château-Vieux et voulut le forcer à passer à gauche. Celui-ci refusa et s'obstina à passer à droite. Aussitôt le bailli le prit aux cheveux, l'accabla « de coups bien acerbes sur plusieurs endroits de son corps. » Le seigneur de Château-Vieux, « rendant le sang par le nez et par la bouche, » parvint pourtant à s'esquiver et rendit plainte. L'affaire fut renvoyée devant le lieutenant criminel de Montmorillon; mais nous n'en savons pas l'issue, et nous ignorons comment fut puni ce bailli qui poussait si loin le respect de l'étiquette et l'oubli de la dignité du magistrat.

M. Ladevèze a rédigé des notices nécrologiques sur MM. Salmon, Raverot, Meffre, Luzarches, Leprévost, Lenormant, Lajard et de Villiers du Terrage, tous membres de la Société archéologique de Touraine. La vie et les ouvrages de MM. Leprévost, Lenormant et Lajard semblaient devoir fournir à l'auteur une moisson abondante : mais M. Ladevèze ne parle de ces trois savants que pour dire qu'il n'en parlera pas.

La pièce la plus curieuse du Bulletin est due aux soins de

Digitized by Google

M. Grandmaison : c'est la transcription complète du *Compotus particularis pagamenti ornationum et aliorum ustensilium Castri Ambasiæ in anno* M CCCC IV^xx XIII, conservé aux Archives nationales (cote KK, 332) et qui énumère les dépenses faites au château d'Amboise par ordre du roi Charles VIII.

Le titre seul des divers chapitres en indique assez l'importance : draps d'or et de soye tant pour la chapelle que pour les chambres; chambres de tappisseries et tappis veluz; lictz, couchettes, linge de lict, et façons d'iceulx; linge de table et façons d'icelluy; orfévrerie et vaisselle d'argent; vaisselle d'estain et ustensiles de cuisine; menuiserie et garniture d'icelle, et autres communes choses.

Ce document fait connaître le luxe de l'ameublement d'un château royal à la fin du xve siècle, et donne en même temps des renseignements authentiques sur la valeur des marchandises et le prix de la main-d'œuvre.

LASCOUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

Tome XXI, 1871.

Ce volume, qui ne compte pas moins de 756 pages, est tout entier consacré à l'examen d'une seule question, celle des origines de l'église de Tours, et ne contient que deux mémoires, s'occupant du même sujet, mais dont les solutions sont diamétralement opposées l'une à l'autre.

La question de l'évangélisation des Gaules, qui se rattache intimement à celle des origines de l'église de Tours, est également traitée dans les deux mémoires.

L'auteur du premier, M. l'abbé Chevalier, se montre le partisan éclairé et convaincu de l'école historique. De l'ensemble des témoignages, des faits et des documents qu'il a recueillis, il tire cette conclusion, que l'évangélisation des Gaules s'est faite lentement et progressivement, d'abord par la mission apostolique de la Narbonnaise, puis par la mission gallo-grecque de Lyon, et enfin, dans le centre, par la mission gallo-latine du IIIe siècle.

Arrivant à l'origine de l'église de Tours et s'appuyant sur le texte de saint Grégoire, évêque de cette ville, et qui, mieux que per-

Digitized by Google

sonne, devait connaître les traditions de son église, il démontre que cet historien ne s'est pas trompé en ne faisant remonter qu'au règne de Dèce, c'est-à-dire au IIIe siècle, la mission de l'évêque Gatien et l'établissement de l'église de Tours.

M. Jehan (de Saint-Clavien), auteur du second mémoire, s'est constitué le champion de l'école légendaire. Il soutient : 1° que l'évêque Gatien a été envoyé à Tours dès le Ier siècle, qu'il faisait partie de la mission dite de Saint-Pierre, et que saint Grégoire de Tours, en reportant l'arrivée de Gatien au règne de Dèce, a commis une erreur manifeste; 2° que l'évangélisation des Gaules s'est opérée rapidement dès le temps des apôtres ou de leurs successeurs immédiats.

A l'appui de son opinion, il invoque un grand nombre d'auteurs ou de documents; et, de même que dans le mémoire de M. l'abbé Chevalier, il y a dans le mémoire de M. Jehan (de Saint-Clavien) un luxe d'érudition que je suis bien tenté de qualifier d'excessif.

Mon intention n'est pas de discuter la valeur de ces divers témoignages; mais, sur un point spécial, je dois faire une observation. «La prise de possession du monde par le Verbe divin, dit M. Jehan (de Saint-Clavien), eut le double caractère de l'instantanéité et de l'universalité..... Dans la question de l'apostolat primitif et de la rapide diffusion de l'Évangile, on n'a pas tenu assez compte de l'élément surnaturel et divin.»

C'est, à mon avis, mal placer la question que de la placer sur le terrain de l'origine divine, parce que c'est, en quelque sorte, enlever à tout bon chrétien la liberté de discuter la difficulté spéciale dont s'occupe le mémoire. La divinité de la religion chrétienne doit rester incontestée; et cette religion, qui, sortie des montagnes de la Judée, prêchée par des hommes obscurs, a fini par dominer les maîtres de l'empire romain, n'a pas besoin, pour attester son origine, de s'être introduite un peu plus tôt ou un peu plus tard dans les Gaules ou dans la Germanie. Aussi, quand Eusèbe de Césarée dit, dans un passage cité par M. Jehan (de Saint-Clavien) : «De même que les rayons du soleil, aussitôt qu'ils paraissent, remplissent tout l'horizon, ainsi, par un effet de la puissance et de la protection céleste, la Parole de Dieu, le Verbe du salut porte à la fois sa splendeur à l'univers tout entier,» je vois là une image poétique, une métaphore hardie, bien plutôt que la démonstration du fait qu'il s'agit de prouver. Hélas! les missionnaires qui vont, de nos jours, porter

Digitized by Google

la bonne nouvelle aux peuplades de l'Afrique ou de l'Asie savent trop bien que le soleil du christianisme n'a pas encore projeté ses rayons sur « l'univers tout entier; » et pourtant ce soleil est levé depuis plus de dix-huit cents ans.

Il est une autre observation, mais d'un caractère presque intime, que je me permettrai de consigner ici.

Après avoir passé en revue les documents favorables à ses idées, qu'il a rencontrés dans les seize premiers siècles, M. Jehan (de Saint-Clavien) ajoute (p. 735 et 736) : « Pour la suite des documents historiques à partir du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, nous nous bornerons à citer le nom des auteurs et le titre de leurs ouvrages.

« XVIIe siècle : André de Saussay, évêque de Toul (*Martyrologe gallican*). — Jacques Doublet (*Histoire chronologique de l'abbaye de Saint-Denis*), etc.

« XVIIIe siècle : François Pagi (*Breviarium historico-chronologico-criticum*), etc. »

Pour le XIXe siècle, un seul nom est mis en vedette, c'est celui de M. Desnoyers, dans les termes suivants : « M. Desnoyers, membre du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes, avouait dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. III, p. 155 et suiv., que la doctrine de l'établissement de la foi dans les Gaules aux temps apostoliques tend de plus en plus à être l'opinion dominante du clergé français. »

M. Desnoyers semble donc être classé parmi les adeptes de l'école légendaire; mais je pense qu'il sera un peu étonné de cette classification. A la vérité, M. Jehan (de Saint-Clavien) se sert du mot *avouait*, et, dans son esprit, ce mot a sans doute un caractère restrictif; mais il faut y regarder de bien près pour lui reconnaître cette valeur, et je ne crois pas me tromper en affirmant que notre confrère, dans le rapport qu'il nous a lu en 1866, est loin de partager la doctrine qu'il attribue au clergé français.

Quoi qu'il en soit, la publication de la Société archéologique de Touraine contient les principaux éléments d'une discussion sérieuse, et l'on doit savoir gré à cette Société de les avoir réunis en un seul volume.

LASCOUX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de l'Académie de Reims.

Vol. XLVII, années 1867-1868.

Ce volume, d'une date déjà ancienne, témoigne, comme les précédents, de l'activité et des études variées de l'Académie de Reims. Nous passerons rapidement sur les divers morceaux d'un intérêt en quelque sorte domestique, qui figurent aux premières pages : le *Discours d'ouverture*, prononcé le 23 juillet 1868 par M. Landriot, président; le *Compte rendu des travaux de l'année*, par M. Loriquet, secrétaire général; les *Rapports sur divers concours*, par MM. H. Paris et Piéton, etc.

La lecture de M. Lasserre, intitulée *La légende du vin de Champagne*, est un épisode de cette *Guerre des vins*, qui s'est prolongée depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et dont un de nos collègues, M. Francis Wey, si nos souvenirs ne nous trompent point, nous a tracé, il y a quelques années, une piquante esquisse, à propos, croyons-nous, de documents publiés à Dijon par M. Milsand.

Quoi qu'il en soit, dans le débat entre les vins de Bourgogne et de Champagne, M. Lasserre, comme on devait s'y attendre, expose avec une prédilection marquée les arguments favorables au dernier. Il nous raconte que la Faculté de Paris fut le premier juge du procès. Elle entendit des thèses où la salubrité et la suavité des produits de l'un et l'autre pays étaient doctement discutés; mais la discussion ne tarda pas à s'envenimer. Un candidat du nom de Mathieu Fournier osa prétendre, en 1696, que le sang engendré par le vin de Reims « picote les parties nerveuses et rend sujet aux débordements, aux fluxions d'humeurs, à la goutte. »

La Champagne s'émut à cette audacieuse attaque de la Bourgogne, et, le 5 mai 1700, un Rémois, Culotteau, présenta et défendit la thèse contraire devant les écoles de Reims. On répondit de Beaune à la thèse de Culotteau, et bientôt, pour poétiser le débat renfermé jusque-là un peu trop exclusivement dans les régions médicales et prosaïques, deux universitaires éminents, Grenan et Coffin, célébrèrent dans des vers latins les produits de leurs provinces respectives.

Le premier, non content de vanter les crus de son pays, prétendit que les vins de Champagne recélaient un poison caché. Charles Coffin, enfant de Reims, dans son ode *La Champagne vengée*, soutint

Digitized by Google

que le vin champenois, au lieu de la lourde ivresse des vins de Bourgogne, peut seul inspirer une gaieté facile sans troubler les cervelles. La cité de Reims reconnaissante servit à l'auteur une rente annuelle en vins de Sillery. En vain Grenan présenta à Fagon, le médecin du grand roi, une requête contre le vin de Champagne. Des épigrammes firent justice de ce procédé déloyal, et les poëtes, l'abbé de Chaulieu à leur tête, décernèrent au vin d'Aï un brevet d'antique noblesse et de vertu curative qui n'a pas été contesté depuis.

Voilà du moins ce que prétend M. Lasserre. Mais on a dit qu'un juge impartial doit toujours garder une oreille pour la partie adverse. Ici, Messieurs, vous me permettrez, dans une question aussi délicate, de réserver pour un jugement définitif non-seulement l'organe de l'ouïe, mais celui du goût.

M. Tarbé, bien connu par ses publications sur les poëtes champenois et en particulier sur Eustache Deschamps, a donné, dans le volume dont nous nous occupons, deux poëmes de la vieillesse de cet auteur : *le Lay des douze estats du monde* et *le Lay de vaillance.* Bien qu'inférieurs, comme mérite poétique, à plusieurs autres compositions d'Eustache Deschamps, ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire proprement dite et pour celle des mœurs. On y trouve une peinture un peu chagrine, mais parfois piquante, des diverses classes de la société française à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, de la décadence de la chevalerie, des désordres du règne de Charles VI et des premiers essais d'armées permanentes dans les levées un peu désordonnées qu'on opposait à l'invasion anglaise. Il y a là certains traits du caractère national qui n'ont rien perdu de leur vérité ni malheureusement de leur à-propos.

Au moment où l'instruction des classes les plus pauvres et les plus nombreuses excite un intérêt si général, où l'Église et l'État s'occupent à l'envi d'honorer la mémoire du fondateur des frères des Écoles chrétiennes, il faut également reconnaître ce mérite de l'à-propos aux recherches de M. l'abbé Cerf pour découvrir la maison où naquit à Reims, en 1651, le frère Jean-Baptiste de la Salle. Il croit la reconnaître dans la maison dite *de la Cloche*, rue de la Chanvrerie, aujourd'hui rue de l'Arbalète, n° 5. Cette conjecture, qu'il appuie par divers actes notariés et par le rapprochement de plusieurs documents locaux, a paru équivaloir à une certitude, puisque, quelques mois après cette communication faite à l'Académie, une plaque commémorative a été placée sur le mur de la mai-

Digitized by Google

son de la rue de l'Arbalète par les soins des frères des Écoles chrétiennes.

Le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart dans l'affaire de l'histoire générale de la Maison d'Auvergne : tel est le titre d'un mémoire de M. Loriquet, secrétaire général de l'Académie. La publication, par l'Académie de Clermont et par les soins de M. Henri Doniol, du cartulaire de Brioude, a été le point de départ du travail de M. Loriquet. Il en prend occasion de raconter, en conférant le récit de Saint-Simon avec les témoignages moins hostiles de quelques contemporains, l'affaire qu'il indique dans le titre de son mémoire; la solidarité que l'on voulut établir entre les documents suspects publiés par Baluze dans les pièces justificatives de son *Histoire de la Maison d'Auvergne* et les faux constatés dans le procès du généalogiste de Bar; les soupçons qui, dans cette circonstance, n'épargnèrent pas Mabillon lui-même; enfin tout ce débat que vint passionner la défaveur qui s'attachait généralement au cardinal de Bouillon et que semblaient justifier son orgueil et ses prétentions princières. A la suite de son mémoire et comme pièces à l'appui, M. Loriquet a publié une *Déclaration* du 16 novembre 1700, signée de Baluze, Mabillon et Ruinart; deux lettres de Mabillon et de Ruinart à Baluze, des 10 juillet 1685 et 14 octobre 1701; enfin quatre lettres de Baluze lui-même au cardinal de Bouillon, des années 1704-1706.

Le volume se termine par une *Notice* de M. l'abbé Cerf *sur l'évangéliaire slave*, dit *Texte du sacre*, manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Reims, dont le Gouvernement russe a fait graver un *fac-simile* en 1839.

L'auteur se pose les cinq questions suivantes :

1° A quelle nation appartiennent les deux écritures de ce manuscrit?

2° En quelle langue est-il écrit?

3° Quelle est son origine?

4° Est-il encore dans toute son intégrité?

5° A-t-il véritablement servi dans les cérémonies du sacre des rois de France?

M. l'abbé Cerf, résumant les opinions des savants français et étrangers, examine ces divers points avec des développements où nous n'avons pas l'intention de le suivre. Il nous suffit d'exposer ici ses principales conclusions.

Digitized by Google

La première partie du volume date du XIe siècle, elle est écrite de la main même de saint Procope en caractères ruthéniens; la seconde est en caractères glagolitiques ou slavo-bohémiens. Sans raconter ici les longues pérégrinations du manuscrit, deux faits sont incontestables : en 1395, il était en la possession des moines de l'abbaye de Prague en Bohême; en 1574, il appartenait à Charles de Lorraine, qui en faisait don à son église de Reims. Enfin M. l'abbé Cerf pense que la tradition qui veut que, depuis ce temps, l'évangéliaire slave ait servi au sacre des rois de France pour la prestation du serment, est, sinon fausse de tout point, au moins exagérée. Il est seulement probable, suivant lui, que, lorsque Henri III fut sacré à Reims à son retour de Pologne, on lui fit prêter serment sur cet évangéliaire, écrit dans la langue que parlaient les peuples qui l'avaient élu roi avant qu'il montât sur le trône de France.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société historique de Compiègne.

Tome I, 1er fascicule, Compiègne, 1869-1872, 1 volume in-8°.

La Société historique de Compiègne compte peu d'années d'existence, et le volume qu'elle nous adresse est le premier qu'elle ait publié. Fondée en 1868, on pouvait craindre qu'elle ne fût étouffée au lendemain de sa naissance par les désastres qui, deux ans après, sont venus fondre sur le pays; mais elle a résisté à l'orage qui semblait devoir l'emporter, et elle se montre aujourd'hui pleine de zèle et d'ardeur pour mettre à profit, dans l'intérêt des études historiques, les loisirs de la paix.

Compiègne et ses environs sont une des parties de la France les plus riches en souvenirs, soit que l'on considère les événements qui s'y sont passés depuis l'époque mérovingienne, ou les anciens monuments, les uns encore debout, les autres tombés en ruines, qui couvrent ce sol vraiment historique. Tel sera le premier terrain des explorations de la nouvelle société; mais elle n'entend pas s'y borner, et elle annonce le dessein d'étendre ses travaux à toutes les questions qui peuvent éveiller la curiosité de l'archéologue et de l'historien. Le volume que nous avons sous les yeux est le spécimen

Digitized by Google

intéressant de ce qu'elle se propose de faire. Négligeons les communications qui concernent plus spécialement l'archéologie, comme les notes de M. Emm. Woillez sur des sépultures gauloises découvertes près de Verneuil, et celles de M. Dulac sur des médailles et jetons relatifs à Compiègne. Ce volume nous offre une série de travaux dont l'histoire proprement dite fera son profit, savoir : *Sur le commerce et la police de Compiègne au XVIIIe siècle*, par M. de Roucy; *la pierre Torniche du mont Saint-Marc*, par M. Plessier; *Vins de présent donnés à Louis XIV en 1658*, par M. Aubrelicque; *le cardinal d'Ailly*, par le même; *les Bienfaiteurs du collége de Compiègne*, par M. de La Brunerie; *la Fondation de la chapelle de Salvation*, par M. Le Proux; *le Séjour de Louis XV en 1764*, par M. Demarsy. Cette variété de travaux n'a pas seulement contribué à répandre de l'intérêt sur les séances de la Société historique de Compiègne; elle inspire la confiance que cette Société ne restera pas au-dessous de sa tâche et qu'elle rendra de sérieux services aux études historiques. Sans méconnaître que des questions d'intérêt local se prêtent rarement à la composition de mémoires un peu étendus, nous voudrions qu'elle prît le goût des recherches difficiles; qu'elle ne se contentât pas de simples notes, et moins encore de la reproduction pure et simple ou de l'analyse d'un document inédit : nous voudrions qu'elle abordât les questions ardues que l'histoire locale présente en si grand nombre, et qu'elle y portât la lumière par des discussions approfondies. Le zèle éprouvé et l'érudition de ses membres nous donnent l'espoir que la nouvelle Société entrera courageusement dans cette voie semée d'épines, j'en conviens, et cependant la seule où il soit donné de servir, d'une manière durable, les études historiques et archéologiques.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie d'Arras.

2e série, t. IV, Arras, 1870.

Histoire de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine E. Vandrival.

Arras, 1872, 2 vol. in-8°.

Le volume des Mémoires de l'Académie d'Arras que la section d'histoire et de philologie a renvoyé à notre examen renferme un

Digitized by Google

assez grand nombre de morceaux sur lesquels nous croyons superflu de nous étendre, comme les rapports sur les divers concours ouverts par l'Académie en 1870, et les discours prononcés sur la tombe des membres qu'elle a perdus, ou les notices biographiques qui leur ont été consacrées. Cependant, parmi ces notices, il en est une qui mérite une mention spéciale, tant par son étendue que par le rôle important qu'avait joué dans la ville d'Arras celui qui en est l'objet : nous voulons parler de la biographie de M. le baron de Hautecloque, par M. de Sède. M. de Hautecloque avait été maire d'Arras de 1826 à 1830; très-attaché au gouvernement de la Restauration, il avait eu, à cette époque, un rôle considérable et une influence prépondérante dans les affaires de la cité; sa fidélité à ses convictions et à son parti avait failli lui coûter la vie en 1830. Rentré alors dans la vie privée, il n'avait pas tardé à en sortir pour se mêler de nouveau aux agitations de la carrière politique; de sorte que le tableau de sa vie est à quelques égards celui de son temps. Ce tableau a été tracé par M. de Sède d'une main ferme, et il offre des détails instructifs et intéressants. Toutefois le morceau qui donne au présent volume son principal prix, c'est l'étude historique que M. Lecesne y a insérée et qui a pour titre : *Le logement d'un gouverneur d'Arras*. Il s'agit de l'habitation que les échevins, ou, comme on disait alors, le magistrat d'Arras, furent contraints de fournir au prince d'Isenghien, devenu en 1727 gouverneur de la ville. Celle-ci ne se refusait pas à remplir l'obligation que l'usage et la volonté du roi lui imposaient, et en vue de laquelle elle avait réuni antérieurement une somme de 17,000 livres, qui fut bientôt portée par un emprunt à 150,000 livres; mais, sur le chiffre de la dépense, elle ne tombait pas d'accord avec le prince, qui exigeait une habitation commode, spacieuse, splendide même, et qui ne se contentait pas de celle qui lui était offerte. Cependant les échevins tenaient bon, et ils poussèrent la fermeté jusqu'à prendre une délibération terminée, il est vrai, par une prière adressée au gouverneur, mais par une prière qui couvrait à peine le refus net de condescendre à ses désirs. On eut alors un exemple frappant des excès de pouvoir que se permettaient les agents de l'autorité royale dans les provinces, même lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts personnels. Six des échevins étant venus notifier au prince d'Isenghien la décision qui venait d'être prise, le prince, pour toute réponse, les fit emprisonner, et, pour obtenir leur liberté, il fallut que la ville en-

Digitized by Google

voyât des députés au cardinal de Fleury et à M. d'Angervilliers, qui donnèrent les ordres nécessaires, mais sans y mêler une parole de blâme contre le gouverneur. Si la centralisation actuelle a ses abus, si on lui a reproché, non sans raison, de ne pas laisser aux autorités locales une part suffisante d'initiative et de pouvoir, il faut convenir que le mal date de loin, et que, sous l'ancienne monarchie, les franchises municipales, même dans les affaires qui concernaient le plus directement les villes, étaient singulièrement compromises par l'omnipotence du pouvoir central et les fantaisies despotiques des gouverneurs. Pour en revenir aux échevins d'Arras, disons que leur courageuse résistance ne fut pas inutile aux intérêts de la ville. Sans doute, ils durent se soumettre aux volontés du prince d'Isenghien en ce qui touchait son habitation; mais ils avaient été sur le point de se trouver engagés pour les seuls frais d'acquisition dans une dépense de 80,000 livres, et ils réussirent à n'en dépenser que 72,400. Il est vrai que les frais d'appropriation, comme il arrive presque toujours, dépassèrent de beaucoup les devis, ce qui obligea la ville à des emprunts onéreux. L'hôtel qu'elle avait acquis avait appartenu à la famille de Gomiecourt. Agrandi et restauré, il devint le palais du gouverneur; en 1744, il reçut Sa Majesté le roi Louis XV durant son voyage en Artois; puis, à la Révolution, il fut vendu par lots, et M. Lecesne nous apprend qu'aujourd'hui, à l'exception de quelques habitations particulières, il sert à des logements d'ouvriers.

Outre ses mémoires qui paraissent régulièrement, l'Académie d'Arras publie une série de volumes qui voient le jour à des intervalles inégaux et qui contiennent des documents concernant l'Artois. Nous avons eu à examiner un volume de cette série : c'est l'*Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine E. Van Drival. Il serait à désirer que chaque Société savante eût son historiographe, qui recueillît, comme l'a fait M. Van Drival pour la compagnie dont il est aujourd'hui le secrétaire général, ses plus anciens statuts, la liste de ses membres, les questions qu'elle a successivement mises au concours, les principaux événements de son histoire. C'est à l'année 1737 que remonte la fondation de l'Académie d'Arras. Au mois de mai de cette année, un certain nombre d'habitants notables se réunirent, en vue de « connaître, plus complétement qu'on ne peut le faire étant seul, les écrits périodiques qui se composent et débitent dans les différents États de l'Europe, tels que tous les

Digitized by Google

mémoires et journaux de tous les pays, ainsi que les nouvelles de la république des lettres, gazettes de France, de Hollande, d'Utrecht, de Basle, et généralement tous les ouvrages périodiques.» Cette Société naissante avait fixé le nombre de ses membres à 50, payant chacun une cotisation annuelle de 15 livres; elle le réduisit bientôt à 40, et plus tard à 30. Un de ses premiers soins fut de se choisir un protecteur, qui fut le prince d'Isenghien; mais elle refusa de se subordonner, comme on le lui proposait, à l'Académie française, et de lui envoyer tous les ans, au jour et fête de Saint-Louis, quelques ouvrages en prose et en vers de la composition de ses membres. Ce refus, qui contrastait avec la docilité d'autres compagnies, eut pour résultat de reculer jusqu'en 1773 l'époque où la Société d'Arras fut reconnue et autorisée par lettres patentes de Louis XV sous le titre d'*Académie des belles-lettres*. Quelques années après, l'Académie admettait dans ses rangs Robespierre, alors avocat obscur, et Carnot, simple officier du génie. Mais, quand vinrent les mauvais jours, ni Robespierre ni Carnot ne la sauvèrent, et elle fut supprimée en 1793, comme toutes les institutions scientifiques et littéraires de l'ancienne monarchie. Elle ne reparut qu'avec cette monarchie elle-même, au mois de mars 1817, et depuis lors, en dépit de révolutions nouvelles qui ont jeté quelquefois un peu de trouble dans ses délibérations, sans néanmoins compromettre jamais son existence, elle a poursuivi sans relâche le cours de ses utiles travaux. L'Académie d'Arras met chaque année au concours un sujet de poésie et différentes questions concernant l'agriculture, l'histoire, les belles-lettres, les sciences morales. A-t-elle suscité de grands poëtes? Nous avons la conviction qu'elle ne s'attribue pas à elle-même cette gloire; mais, par ses concours, elle a excité, elle a entretenu le goût délicat de la poésie comme celui des études solides, et elle a provoqué de bons travaux qui tournent au profit de l'histoire et de l'archéologie. Parmi les questions qu'elle a recommandées aux esprits sérieux, nous en trouvons plusieurs qui concernent l'instruction publique. Ainsi, dès l'année 1820, l'Académie d'Arras demandait : «Quelle influence l'instruction élémentaire du peuple peut-elle exercer sur sa manière d'être et sur l'amélioration ou la stabilité des institutions politiques?» En 1827 : «Quel est le genre d'éducation le plus convenable aux femmes et le plus propre à les rendre aptes à leur destination de mères de famille?» En 1828 : «Serait-il avantageux

Digitized by Google

de commencer l'enseignement des sciences pour les enfants à leur sortie des écoles primaires, par l'étude de la langue française, du dessin, de la géographie et de l'histoire, et de renfermer dans cette dernière un cours de morale et de religion, en renvoyant à une époque plus éloignée, c'est-à-dire quand les enfants auraient au moins l'âge de 12 ans, l'étude des langues latine et grecque? Quels seraient les avantages ou les inconvénients de cette méthode? » Par les questions que nous venons de citer, on voit que l'intention de l'Académie d'Arras s'était portée de bonne heure sur quelques-uns des problèmes qui préoccupent aujourd'hui tous les amis de leur pays. On trouvera dans l'intéressant volume de M. Van Drival la liste complète des sujets proposés par la compagnie; nous y renvoyons. Nous n'avons pas d'ailleurs à refaire ici l'histoire de l'Académie d'Arras. Notre seule tâche était de signaler à nos collègues un ouvrage dans lequel cette histoire se trouve faite d'une manière aussi complète et aussi intéressante qu'on peut le désirer.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

1 volume in-8°. Besançon, 1872.

Mince volume pour un si long titre et une si grande ville : il ne se compose guère que de discours, forme académique, dont nous n'avons point à parler ici. On y trouve cependant des notes intéressantes sur l'histoire de l'imprimerie en Franche-Comté.

C'est à Salins que parurent dans la province les premiers imprimeurs, Jean Desprelz, Benoît Bigot et Claude Baudrand, qui mirent sous presse le Missel de Besançon, en un volume in-folio à deux colonnes. Le texte est soigné, très-net, le papier excellent : on y remarque seulement l'absence de lettres initiales, qui ont toutes dû être faites à la main. Il porte la date de 1484. Les imprimeurs ajoutèrent au livre un avertissement, pour déclarer qu'ils avaient été déterminés à cette entreprise par la rareté des missels, détruits pendant les guerres, et par leur imperfection manifeste. Cette imprimerie ne demeura pas à Salins, et ce missel est le seul ouvrage connu sorti de cette presse.

Deux ans après, une imprimerie était installée à Besançon. Quoique aucun imprimé ne porte le nom de son fondateur, on est d'accord pour y reconnaître Jean Comtet, nom répandu dans le pays et qui se trouve même écrit à la main sur un exemplaire des *Constitutions de l'Église de Besançon*, in-folio de 1487. Comtet a édité neuf ouvrages, sept traités religieux, un Guide pour la santé avec les commentaires d'Arnaud de Villeneuve, et un Traité de la Peste. Cet atelier fonctionna pendant deux années.

Dôle avait, en 1485, une imprimerie dirigée par Pierre Metlinger; on a de lui les *Ordonnances du comté de Bourgogne*, in-4° de 1490, et un Mémoire médical de Jean Heberlin, de 1462.

Ces établissements ne paraissent pas avoir eu d'existence locale, et, comme le fait remarquer M. de Sainte-Agathe, auteur du travail

Digitized by Google

que nous examinons, il y a lieu de penser que ces ateliers typographiques étaient en quelque sorte nomades, se transportant où ils étaient appelés et se mouvant avec facilité par l'exiguïté même de leur matériel. Au XVIe siècle, l'imprimerie prit un grand développement : un poëte franc-comtois, Jean Molinet, le constate dans son livre des *Merveilles advenues en notre temps :*

J'ai vu grande multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en étude
Pauvres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint écolier
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

En 1557, une imprimerie fut installée à Besançon par Jacques Estanger, sous la protection du cardinal de Granvelle; on y voit ensuite, en 1588, Jacques Foillet, puis Nicolas Moingone en 1594. Cet établissement devint définitif au commencement du siècle suivant, quoique les principaux savants franc-comtois conservassent encore l'habitude de faire imprimer leurs livres hors de leur province. Un curé de campagne, Jean Vernier, monta une imprimerie avec Toussaint Gange, à Pin-l'Émagny, village de la vallée de l'Ognon, en 1629; il se consacra à l'impression des livres de prières à l'usage des paysans : ses *Heures paroissiales* eurent un immense succès, et elles portent encore aujourd'hui le nom d'*Heures de Pin ;* l'édition originale est introuvable. De 1630 à 1635, l'abbé Vernier édita divers ouvrages religieux latins et français : le plus curieux a pour titre : « Portraits des SS. Vertus de la Vierge, contemplée par feue Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, dressés par feu noble Jean Terrier, de Vesoul, à Pin, de l'imprimerie de J. Vernier, 1635, in-4°, orné de 34 figures gravées sur cuivre par Goisy. » Il y a lieu de croire que cette imprimerie disparut à la suite des événements qui signalèrent le siége de la ville de Dôle, dont le Pin n'était pas éloigné. Le XVIIe siècle fournit les noms suivants d'imprimeurs bisontins : de Monigesse, 1601; Boutechoux, 1628; Nicolas et Jean Couché, 1657, 1677; Claude et Louis Rigoine, 1678, 1684; Benoît, 1693; Humbrette, 1686.

Au XVIIIe siècle, l'imprimerie est florissante en Franche-Comté :

Digitized by Google

les établissements se transmettent de père en fils : l'imprimerie Couché continue et existe encore; de même pour celle des Daclin, fondée en 1721. Durant cette période, Besançon compta encore comme imprimeurs : Alibert (1709), Gauthier (1725), Bogillon (1750), Charmet (1737).

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.

Tome XXXIV de la collection, année 1870, 1 volume grand in-8°, avec quatre planches de sceaux

M. Fr. Lenoir a offert à la Société une collection complète d'échantillons de tous les objets en silex découverts en 1866 dans la caverne de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), c'est-à-dire des *nucleus*, lances et bouts de lances, grattoirs, pointes, perçoirs, silex divers, outils en os, os sciés, os striés. L'abri de Bruniquel est formé par un rocher surplombant de quinze mètres une superficie qu'on peut évaluer à 250 mètres, à 50 mètres de l'Aveyron. L'ensemble des objets qui y furent trouvés en très-grand nombre présente cette particularité, qu'on n'y a recueilli aucune arme, aucune de ces haches, par exemple, si abondantes ordinairement. On reconnaît que l'on n'a affaire qu'à des chasseurs et à des pêcheurs, mais dont bon nombre aiment les dessins, car des figures et des ornements couvrent les instruments les plus vulgaires; parmi les centaines de mille de fragments d'os, M. Lenoir déclare qu'il en est peu qui n'offrent au moins quelques lignes gravées. Il est aussi à noter que les silex sont taillés très-soigneusement, et que Bruniquel n'en fournit aucun : il fallait aller les chercher à une certaine distance. Un détail est encore à relever : l'homme habita longtemps ce refuge; chassé souvent, puisqu'on y compte douze couches déposées successivement par les eaux, il y revint toujours.

M. d'Arbois de Jubainville publie : « Encore un mot sur la bataille de Mauriacus en 451. » Il examine sommairement les solutions proposées : les champs catalauniques, adoptés par Cassiodore et Isidore de Séville : c'est la version gothique, qui a pour auteurs les

Digitized by Google

Wisigoths qui combattirent sous les ordres d'Aétius; — les champs Mauritiens, nommés dans le code Burgonde, par saint Grégoire de Tours et Frédégaire : c'est la version franco-burgonde, qui a une origine analogue à la précédente; — le lieu dit *Maurica in Campania*, admis par Jornandès, le chroniqueur anonyme de Ravenne, Prosper d'Aquitaine, etc. Le continuateur de ce dernier précise même les faits en déclarant que la bataille eut lieu à la cinquième borne milliaire à partir de Troyes : c'est la version romaine, qui concorde assez nettement avec la précédente. La cinquième borne, d'après le calcul de M. de Jubainville, donnant 1,481 mètres au mille romain, place le lieu du combat à 11 kil. 105 de Troyes. Or il explique avec une grande lucidité les motifs qui lui font prêter une excessive importance à la concordance de ces deux versions, et particulièrement à l'indication de l'anonyme de Ravenne. Cette ville, en effet, était alors la capitale de l'empire d'Occident, et le chroniqueur, dès lors, était en bon lieu pour puiser des renseignements précis, sinon officiels. C'est là qu'il trouve, sans nul doute, l'indication de ce nom de *Maurica*, et il faut savoir que, jusqu'en 476, Troyes fit partie de l'Empire dont les souverains régnaient à Ravenne. A la fin du même siècle, remarque notre savant collègue, Troyes fut compris dans la conquête de Clovis et devint une ville franque. L'accord entre la version romaine, qui donne *Maurica* pour lieu de la lutte, et la version franque, qui parle de *Mauriacus*, est donc un fait important. Les Francs étaient, comme les Romains de Ravenne, à même d'être mieux renseignés que tous autres. L'accord des deux versions n'est pas moins significatif : au moment de la bataille, les Burgondes habitaient la Savoie et la Suisse; mais peu après, dès le milieu du ve siècle, ils prirent Langres et Dijon, et devinrent, par conséquent, les plus proches voisins de Troyes. Cet ensemble de faits détermine M. de Jubainville à infirmer l'autorité de la version gothique : les Goths n'occupèrent aucun territoire au delà de la Loire, et le terme vague de *Campi Cathalaunici* exprime l'idée confuse qu'ils avaient rapportée d'un pays inconnu traversé à la hâte. Reste, pour M. de Jubainville, à déterminer l'emplacement de *Maurica* ou *Mauriacus :* il repousse absolument Méry-sur-Seine, sis à 30 kilomètres de Troyes; Moirez, à 20 kilomètres; même la section dite de Bataille sur cette commune, encore à 17 ou 18 kilomètres du chef-lieu de l'Aube. M. de Jubainville se propose, dans un prochain travail, de présenter une explication : nous attendons avec curiosité ce travail,

Digitized by Google

en ayant dès aujourd'hui le regret de devoir nous résigner à renoncer à placer la fameuse bataille dans les champs châlonnais, auprès desquels nous habitons [1].

M. Meugy, ingénieur en chef des mines, étudie longuement un mémoire très-étendu de M. Bourlot sur l'homme préhistorique, antédiluvien et postdiluvien. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce travail, inséré dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar (année 1865); mais nous mentionnerons brièvement l'opinion de M. Meugy. Il ne croit pas l'homme aussi ancien qu'on veut bien le dire, et il ne trouve l'existence de l'homme tertiaire nullement démontrée. Pour lui, on abuse singulièrement de l'examen des silex taillés, et il recommande à cet égard une extrême réserve, en constatant que des silex peuvent éclater d'eux-mêmes dans certaines circonstances et présenter l'aspect de silex taillés : lui-même déclare avoir vu en Égypte des fragments se détacher ainsi en affectant des formes très-régulières. Si l'homme avait existé à l'époque tertiaire, dit-il, comment ne retrouverait-on pas ses os aussi bien que ceux du mastodonte ou du dinotherium, pour ne parler que des grands animaux dont on recueille des débris dans les sables et les glaises de la Sologne superposés aux calcaires de Beauce? Plus l'homme est ancien, mieux on doit retrouver ses dépouilles. On comprend que les os humains soient très-rares dans le diluvium, parce que, très-fragiles et décomposables de leur nature, ils ont pu subir, en raison de la proximité de la surface, les influences de l'atmosphère, se réduire en poussière et être dissous peu à peu par les eaux d'infiltration. Mais on ne voit réellement pas pourquoi, si l'homme existait réellement à l'époque tertiaire, on ne retrouverait pas dans les couches de cette période quelques-uns de ses os, de ses dents surtout, comme on y retrouve des coquillages et des os d'animaux. Jusqu'à présent, aucun des rares ossements humains découverts dans le terrain ancien ne paraissent à M. Meugy appartenir authentiquement à la période tertiaire.

M. l'abbé Lalore a réuni tous les documents antérieurs au xve siècle concernant les anciens seigneurs de Trainel, une des localités les plus importantes de la Champagne méridionale, au point de vue féodal. Il a recueilli 325 chartes et 3 obituaires. Il y a joint les dessins de douze sceaux et contre-sceaux de ces puissants seigneurs

[1] Voyez ci-dessus, p. 35.

Digitized by Google

qui portaient, suivant André Duchesne : « vairé, contre-vairé d'argent et d'azur, » tandis que tous les monuments sigillographiques constatent que l'écusson était fait de six pièces, avec ou sans lambel. Il est fâcheux que M. l'abbé Lalore ait complétement négligé d'éclaircir ce problème, que nous nous bornons à constater.

M. Lebrun-Dalbanne donne la suite de son étude sur Mignard [1]. Il commence au moment où le grand peintre se chargea de peindre la coupole du Val-de-Grâce (février 1661), et il le conduit jusqu'à sa sa mort, arrivée le 30 mai — et non pas le 13 mai, comme on l'a répété partout — 1695, en donnant sur sa famille les détails les plus abondants et les plus curieux.

Après avoir terminé le Val-de-Grâce, Mignard vint, en 1664, passer quelque temps à Troyes, et il promit alors aux marguilliers de Saint-Jean de leur donner un tableau de sa façon pour le maître-autel que l'on reconstruisait alors sur un plan monumental. Il ne le commença qu'en 1666, car on trouve, dans les archives départementales de l'Aube, un reçu du 10 août 1666, constatant le payement de cinq aunes de coutil fourni à Mignard pour peindre deux tableaux; le 11 mars 1667, Mignard reconnaissait avoir reçu desdits marguilliers 500 livres à compte sur les deux tableaux qu'il peignait alors pour eux. Le 14 juillet, ces mêmes marguilliers déclarent avoir reçu de M. Mignard, « très-excellent peintre, » le grand tableau du baptême de saint Jean, et promettent de lui remettre 1,000 livres dès qu'il aura livré un autre petit tableau. Cette somme fut payée le 12 septembre. D'après les notes relevées par M. Lebrun, ce maître-autel coûta une somme totale de 10,401^{tt} 12^{s} 9^{d}, y compris 50 livres payées à « l'architecte de Rheims, » mais sans compter 4,000 livres à Girardon, en 1691, pour le tabernacle. Restait un problème à résoudre. Mignard a peint deux baptêmes du Christ : celui de l'église Saint-Jean de Troyes est-il une copie ou un original? En effet, il dota la chapelle des fonts à Saint-Eustache de Paris d'un baptême de Notre-Seigneur à fresque; mais Molière nous fournit la réponse. C'est en 1669 qu'il composa le poëme de la gloire du dôme du Val-de-Grâce, qu'il sut habilement terminer

[1] On a pu lire cette étude dans le recueil des *Mémoires lus à la Sorbonne* en 1866, publié en 1867. Voyez p. 366 à 448. Voyez aussi, *Revue des Soc. savantes*, 4e série, t. III, p. 556, le compte rendu de la lecture de M. Lebrun-Dalbanne, et même série, t. X, p. 103, le compte rendu d'un autre travail du même auteur également sur Mignard.

Digitized by Google

par un éloge de Colbert et des travaux que le ministre venait de confier à Mignard, c'est-à-dire la décoration de la chapelle de sa nouvelle paroisse. Or les reçus que nous avons mentionnés constatent que le tableau de Troyes avait été fini au milieu de l'année 1667.

M. Lebrun s'attache ensuite à une seconde énigme. Il existe au musée de Troyes un portrait de femme de la cour de Louis XIV, peint par Mignard, dont le nom est inconnu. Cette toile, remarquable à tous les points de vue, représente trois femmes jeunes et belles, vêtues à l'antique, debout, soutenant le portrait d'une autre femme, en médaillon, entouré d'une baguette d'or, surmonté d'une guirlande de fleurs; deux amours voltigeant aident à soutenir ce portrait : l'un le regarde, l'autre le montre; la femme est d'une beauté triomphante, brune, fière et superbe.

M. Lebrun passe en revue toutes les beautés de la cour de Louis XIV pour éliminer celles qui lui paraissent ne pouvoir avoir été le modèle de Mignard, et, rappelant que la tradition indique ce portrait comme celui d'une des filles d'honneur de Madame[1], et à la suite des plus ingénieuses déductions, qui lui fournissent l'occasion d'écrire des pages très-intéressantes sur les femmes qui eurent le triste honneur d'attirer l'attention de Louis XIV, il arrive à démontrer très-vraisemblablement que ce portrait est celui de Mme de Montespan, que l'un des biographes de Mignard, Monville, nous indique comme une de ses œuvres et qui n'avait pas été retrouvé.

Ce volume contient encore le recueil des inscriptions françaises de l'église Saint-Louis des Français, à Rome, concernant des personnages originaires du diocèse de Troyes, recueillies et commentées par M. l'abbé Coffinet. Elles sont au nombre de trois. La première constate la mort, à Rome, en 1577, de Jean Milet, « Gallus Trecensis, » devenu citoyen romain et maître de la signature des

[1] Nous signalerons une légère erreur commise par M. Lebrun-Dalbanne dans cette énumération des femmes de la cour : il cite le portrait de la *duchesse de Ludres en Madelaine*, peint par Mignard : le titre ducal n'a jamais existé dans la maison de Ludres (E. de B.)*.

* Ne s'agirait-il pas d'une duchesse du Lude? H. de Daillon, duc du Lude, pair de France, par lettres du 31 juillet 1675, eut deux femmes, Reine Éléonore de Bouillé, morte, à quarante-neuf ans, en 1681, et Marguerite-Louise-Suzanne de Béthune, veuve d'Armand de Grammont, le célèbre comte de Guiche. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

brefs apostoliques. La seconde mentionne le décès, la même année, de Daniel Hannier, de Dosnon, près de Troyes, scribe de la signature des brefs apostoliques. La troisième est dédiée à Jacques Vignier, évêque de Troyes, fils de Jacques Vignier, marquis des Riceys, comte de la Chapelle-Gonthier, maître des requêtes, président des États de Bourgogne, et de Marie de Mesgrigny, mort le 28 mars 1622, à Rome, où il était allé chercher des bulles de dispense pour défaut d'âge : il n'avait que vingt ans et jouissait déjà d'une grande renommée comme théologien. C'est par erreur que les auteurs du *Gallia christiana* avancent que Jacques Vignier fut enterré dans la cathédrale de Troyes, auprès de Nicolas de Mesgrigny, son oncle, mort évêque de cette église en 1624 : ils ont été trompés par la présence d'une plaque simplement commémorative.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Tome IX, 2e partie.

Le tome IX, deuxième partie, des Mémoires de cette Société, contient une *Notice* de M. Prévost, officier supérieur du génie, *sur le camp de Cinais* (Indre-et-Loire); cette notice, très-bien faite, mérite une mention particulière et une analyse.

Le camp dont il s'agit, situé en face de la ville de Chinon, occupe une sorte de promontoire formé par la rencontre de deux vallées, celle de la Vienne et celle du Négron. Ce promontoire, c'est le plateau de Cinais, connu dans le pays sous le nom de *Camp des Romains*. Sa forme allongée est irrégulière; son grand axe est d'environ 900 mètres, sa plus grande largeur de 300 mètres, et sa surface, limitée par le périmètre de l'enceinte, est de 25 hectares. Cette surface, que sillonnent des divisions intérieures de formes irrégulières, est coupée transversalement par une voie de 5 mètres de largeur, comprise entre deux murailles parallèles. Quatre portes sont ménagées dans l'enceinte; près de ces portes subsistent encore les bases de petites constructions rectangulaires qui ne pouvaient être que des postes flanquant les entrées.

Digitized by Google

L'enceinte du camp est formée d'une sorte de muraille peu élevée composée de deux rangées de pierres brutes, posées parallèlement, jointives, mais sans mortier, enterrées de quelques centimètres seulement. Ces pierres, trouvées sur les lieux mêmes, apparaissent telles qu'elles ont dû être extraites du sol. Ce sont des blocs de poudingue dont les éléments constitutifs consistent en morceaux de quartz blanc opaque, roulés dans une pâte siliceuse grise. La première assise de ces murailles subsiste seule aujourd'hui; d'autres rangs devaient lui être superposés et atteindre, dit M. Prévost, la hauteur de 2 mètres environ.

A quelle époque et par quel peuple les murs de Cinais ont-ils été construits? Telle est la question que s'est posée M. Prévost et à laquelle son intéressant mémoire vient répondre.

Les fouilles qu'on a pratiquées sur les lieux ont été peu fructueuses; cependant elles ont mis au jour un certain nombre de médailles de l'époque des Antonins, ce qui établit indubitablement que les Romains ont séjourné sur le plateau de Cinais.

D'autres indices sembleraient autoriser l'hypothèse d'une attribution romaine : ainsi les quatres portes de l'enceinte qu'on sait être classiques, les postes qui commandent intérieurement ces entrées, le double fossé qu'on voit à la partie nord du camp, qui sont également dans les usages militaires des Romains. Mais, selon M. Prévost, toutes ces raisons qui pourraient faire croire à une construction romaine sont mises à néant par l'existence des murs intérieurs, lesquels sont tellement contraires aux règles de la castramétation des légions et aux mouvements qui se faisaient dans les camps, qu'il faut absolument chercher une autre origine aux murailles de Cinais. D'où M. Prévost croit pouvoir conclure que ce prétendu *Camp des Romains* n'est autre qu'un *Murus* gaulois.

Il faut reconnaître avec M. Prévost que le périmètre irrégulier de cet établissement militaire s'accorde mal avec la forme rectantangulaire bien connue des camps romains; cependant, ne peut-on pas admettre que les conditions topographiques du promontoire de Cinais aient obligé le constructeur à faire fléchir la règle adoptée? En effet, les limites étroites et mal définies de ce plateau rendant impossible l'adoption du plan classique, on comprend bien que la ligne droite ait pu être sacrifiée aux avantages que présentait pour la défense ce point dominant et escarpé.

Quant à ces divisions intérieures que M. Prévost trouve si peu

Digitized by Google

romaines, est-ce qu'elles sont sans exemple dans les habitudes militaires des Romains? Non, car le camp de Lambèse (Algérie), qui naguère encore existait presque intact, était ainsi divisé. Il est douteux, d'ailleurs, qu'on ait pu maintenir la discipline dans ces agglomérations d'hommes, cavaliers et fantassins, troupes impériales et troupes alliées, soldats volontaires et auxiliaires, sans autre démarcation qu'une ligne tracée au cordeau sur le sol. Au surplus, ces divisions ne purent-elles pas être construites postérieurement à l'enceinte? M. Prévost, prévoyant l'objection, y répond en disant qu'il n'a vu nulle part que les Francs aient divisé leurs campements par des murs intérieurs; d'accord, mais, outre que l'histoire ne nous a pas conservé la description de tous les camps et campements de la période franque, ne pourrait-on pas attribuer simplement ces divisions aux populations mêmes qui avaient à lutter contre les bandes barbares qui ravagèrent la Gaule durant les ve et vi^e^ siècles?

Un autre argument de M. Prévost, c'est que les divisions intérieures du camp de Cinais sont de la même époque que l'enceinte; en effet, les figures que donne l'auteur du mémoire à l'appui de son dire autorisent jusqu'à un certain point cette appréciation. Mais cette ressemblance des murailles dont il s'agit, ou de ce qui en reste, n'exclurait pas, à mon avis, l'hypothèse contraire. Ces constructions rudimentaires, élevées à la hâte, sans art, sans aucun apprêt, avec des blocs arrachés du sol même et juxtaposés, ces constructions, dis-je, n'ayant aucun caractère particulier qui puisse en révéler la date précise, il est permis de les attribuer avec autant de raison à une époque qu'à une autre. En admettant, par exemple, que l'enceinte soit gauloise ou romaine, quoi de plus naturel que ceux, quels qu'ils soient, qui vinrent plus tard, aient modelé ces divisions intérieures sur l'enceinte existante? La position militaire, les besoins de la défense, les matériaux, toutes les données du problème étant les mêmes, n'est-il pas logique que la solution soit aussi la même?

Mon intention n'est pas de contredire M. Prévost, qui a vu de ses yeux les choses, qui les a étudiées avec soin et qui en sait certainement plus long que moi sur le camp de Cinais. Je n'ai voulu qu'indiquer les objections qui peuvent être faites à l'attribution exclusivement gauloise de ce curieux monument militaire. Dans ces études si intéressantes pour notre histoire, autant il est bon d'être exact et

Digitized by Google

précis dans la constatation des faits, autant, à mon avis, il est prudent de se montrer sobre de conclusions trop formelles.

Adolphe Lance,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome XXXI, 1re partie, 1870.

La Société d'émulation de Cambrai apporte fidèlement chaque année une somme assez considérable de travail, et notre Comité a régulièrement aussi à constater la valeur sérieuse de la plupart des chapitres relatifs à l'archéologie et à l'histoire.

La première partie du tome XXXI, forte de 480 pages, contient quatre mémoires qui intéressent notre section. J'avais cru d'abord pouvoir dire cinq; mais le temps d'abord, puis les niveleurs révolutionnaires de 93 ont si bien travaillé à Solesme, que l'excellente étude de M. V. Ruffin sur l'*Histoire de la ville et de l'abbaye de Solesme en Hainaut*, ne peut nous parler des antiques édifices de la localité que d'après les chroniqueurs et les historiens, et relever, pour le présent, que les vestiges insignifiants des monuments religieux et des habitations seigneuriales mentionnées dans les annales de Solesme: l'église, l'abbaye, le château de l'Avoué ou Maison-Forte, le donjon, etc. Il ne reste aujourd'hui d'un peu monumental à Solesme que la belle ferme, dite «le Château,» édifiée en 1586 par le sieur d'Amerval, de la famille d'Esclaibe.

Il n'y a guère à parler non plus qu'au point de vue rétrospectif de l'antique église Saint-Nicolas de Cambrai, fondée au xie siècle, plusieurs fois rebâtie, vendue comme bien national en 1792 et démolie peu après. Au moins M. Durieux nous en donne-t-il ici l'aspect principal dans une lithographie exécutée d'après un ancien dessin. Dans certaines maisons de la rue Neuve-Saint-Nicolas, percée sur l'emplacement de cette église, se retrouvent encore plusieurs pierres tumulaires, que M. Durieux nous décrit, la plupart du xviie siècle. Au n° 2 de cette rue, une des pierres formant le seuil de la porte d'entrée porte quelques lettres et dessins tumulaires gravés au trait; et plus loin une autre dalle tumulaire, engagée sous un mur de refend et dont la partie supérieure s'en va disparaître

Digitized by Google

sous le carrelage de la chambre voisine, offre, des pieds à la ceinture, en faible relief, la double image d'un seigneur et de sa dame, dont les costumes attestent le style du XIVe siècle. Les jambes du chevalier sont armées de toutes pièces, et son haubert descend au genou. Au bas gisent ses gantelets et son casque empanaché.

Nous lisons, sous la signature du même M. Durieux, un court mémoire sur saint Druon. Les œuvres d'orfévrerie ancienne qui ont pu échapper à la destruction révolutionnaire sont, dit-il, très-rares dans le Cambrésis. C'est ce qui prête un réel interêt aux deux objets étudiés par lui à Saint-Druon, paroisse d'un faubourg de Cambrai, à savoir : l'enseigne d'un «serment» d'archers du XVIe siècle et un reliquaire du XVIIe, tous deux en argent. A l'époque où la seule cité de Cambrai reconnaissait trois serments d'archers, outre ses deux serments de canonniers et d'arbalétriers, il existait d'autres serments ou «guildes de l'arc à la main» dans la banlieue, comme dans le pays de Cambrésis, entre autres celui de Saint-Georges, dont il est fait mention dès 1560, et dont l'enseigne est encore aujourd'hui portée par le «connétable» des archers du faubourg Saint-Druon.

On nous donne le dessin d'un vieux bois, grossièrement gravé, représentant, dans un cadre en forme de drapeau, le pèlerinage de Saint-Druon. On y a figuré tant bien que mal l'extérieur de l'église et l'autel, avec l'image du saint en berger; plus loin, le boulevard et quelques maisons du faubourg, et, quelque part sur la bordure, les insignes de diverses corporations d'artisans.

Voici maintenant la description et le dessin d'une pièce digne d'être citée à l'honneur de cette vieille orfévrerie nationale qui forçait Benvenuto Cellini à reconnaître que «les travaux exécutés en France au marteau avaient atteint un degré de perfection inconnu en tous autres pays.» (*Trattato intorno alle otto principali arti dell' oreficeria.*) La première de ces pièces, sorte de médaillon, est une de ces enseignes de corporations que, dans les cérémonies, le chef, maieur ou autre, portait suspendu au cou par une chaîne ou un ruban. Ici, sur une plaque d'argent, dans un mince cercle goudronné de 60 millimètres de diamètre et entouré d'ornements découpés formant cartouche, nous voyons, représenté en bas-relief, saint Georges à cheval, couvert de la *lorica* romaine et coiffé du casque à panache, le bras droit protégé par une manche de mailles et armé, non pas de la lance cette fois, mais d'une forte épée brandie

Digitized by Google

par-dessus la tête. Le dragon, que le cheval foule aux pieds en se cabrant, est aussi d'une belle exécution, très-mouvementée. A droite, au second plan, la figure gracieuse de la jeune princesse, calme, les yeux baissés, les mains croisées sur la poitrine; à ses pieds, une brebis symbolique. Dans le fond, une ville, exécutée en gravure, ainsi que les herbes du terrain. En somme, les figures sont très-expressives de physionomie et d'allure, les détails finement rendus, sans sécheresse, et le sentiment général excellent. Ajoutons que les proportions un peu courtes et robustes des personnages accusent bien l'école franco-flamande; ils n'ont rien de l'élancement et de la gracilité des formes que l'influence italienne mit très-vite à la mode au XVIe siècle. L'œuvre n'en est pas moins datée de 1560 au revers. On lit au dessous de cette date les noms de SIMON CRETIEN et de IEHAN BEHAY, qui furent sans doute les donateurs, ou peut-être deux «rois» successifs du serment d'archers de la paroisse de Saint-Georges.

Le reliquaire de Henri de Bourchault (trésorier du chapitre de Sainte-Croix, mort en 1636) offre moins d'intérêt au point de vue artistique. Un dessin lithographié nous en est donné, ainsi que pour le médaillon-enseigne dont nous venons de parler. Au revers, on lit sur une plaque de cuivre : «Hoc reliqvarivm d. Henricvs de Bovrchavlt eccliæ sancte Crvcis canonicvs ac thesavrarivs hvic capellæ dedit 1631.» La hauteur totale est de 26 centimètres, la plus grande largeur (à la diagonale du losange) n'en compte que 13. Point de figures, sauf le crucifix minuscule qui surmonte le meuble sacré. Le style d'ornementation est assez élégant, mais sans originalité.

Nous trouvons, sous la signature de M. Charles André Lefebvre dit *Faber*, correspondant du ministère, un premier mémoire intitulé *Matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis* (notes extraites des manuscrits de la bibliothèque communale et des archives de la ville de Cambrai). Ce mémoire, de plus de 40 pages, sera comme la première assise d'un travail également intéressant pour l'art et l'archéologie. M. Lefebvre n'a fait qu'ouvrir la voie aux explorations dans les archives, «à peu près inexplorées jusqu'ici,» dit-il, parce qu'elles étaient en voie de classement, mais qui offriront, sous le rapport qui nous occupe comme à d'autres points de vue, une foule de renseignements utiles. Les manuscrits, en apparence les plus indifférents à l'histoire de l'art, recèlent quelquefois dans un recoin

Digitized by Google

obscur une mention curieuse : ainsi pour cette simple note relevée sur une des gardes du volume n° 61, d'ailleurs tout étranger à cet ordre de choses et qui avait échappé même aux explorations de M. de Coussemaker. On savait que Charles le Téméraire était *dilettante* et qu'il avait dû même s'exercer à jouer d'un instrument; mais savait-on qu'il fût compositeur? C'est ce qui résulte d'une note qui a déjà été citée dans un rapport lu devant la section d'histoire et relatif au même volume de la Société d'émulation de Cambrai.

Nous ne pouvons reproduire toutes les mentions recueillies par M. Lefebvre dans les quelques manuscrits de la bibliothèque communale explorés par lui. *Le livre des Testaments des prélats et chanoines de Cambrai* (manuscrit n° 993), qui se réfère seulement à la période comprise entre les années 1634 et 1749, contient de curieuses mentions d'objets d'art anciens et modernes.

L'archéologue aura plus à s'intéresser aux extraits des manuscrits n°s 944 à 987, contenant les *Actes du chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai;* à partir de l'année 1371, il y trouvera maint article sur les travaux commandés à des orfévres, verriers, miniaturistes, tailleurs d'images, sculpteurs, peintres, architectes, musiciens (à commencer par le célèbre Guillaume Dufay, un des grands contrapontistes du xve siècle).

De même pour les *Extraits des comptes de la ville de Cambrai*, où abondent les mentions relatives aux ménétriers, joueurs de flûte, de harpe, de soyette, de hautvent ou hautbois, aux «tronpeurs,» aux «joueurs de personnaiges,» aux maîtres «bateleurs,» aux carillonneurs, aux peintres d'armoiries, d'enseignes et bannières, aux peintres doreurs, aux peintres miniaturistes, aux «entailleurs» ou sculpteurs en bois et en pierre, aux brodeurs et aux drapiers, aux graveurs de métaux, aux maîtres de la forge des monnaies, aux «horloguers,» aux fondeurs de «martins» de la ville, etc. etc.

Le manuscrit n° 1001, intitulé *Registre de délibérations*, qui date de la Révolution, contient l'inventaire des objets d'art, pour la plupart religieux, qui furent alors confisqués, vendus ou réservés.

Le manuscrit 927 est intitulé : «Inventaire des reliques, joïaux, cappes et tous aultres meubles et biens estans en la thrésorerie de l'œglise (*sic*) métropolitaine de Cambray, faict en l'an 1623, estant maistre de la fabrique M. Jan de Hennin, et fut visité et recognuz par mess. Jan de Franqueville et Nic du Perron, chanoines de la dite église.» Cinq «fiertes» ou châsses y sont approximativement

Digitized by Google

décrites; deux subsistent encore : l'une est la châsse de sainte Maxellende, qui a été étudiée dans le tome XXVIII des *Mémoires* de la Société, et l'autre, d'origine byzantine, apportée en 1452 par l'archidiacre Dubruille, et recueillie en 1797 au musée de l'église Saint-Aubert, aujourd'hui Saint-Géry.

Le *Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai*, commencé en 1860 dans les *Mémoires de la Société*, par M. Ad. Bruyelle, se continue d'année en année avec l'approbation générale. Seulement on avait exprimé le regret qu'il ne partît pas d'une époque plus reculée. Ce désir a décidé M. Bruyelle à rédiger un Bulletin rétrospectif, remontant à l'année 1800, date la plus éloignée que puisse comporter la moyenne des mémoires contemporaines; et, comme complément logique, il a fait précéder ce travail d'un sommaire résumant les faits archéologiques les plus importants antérieurs à cette date, qui ont été conservés par les divers historiens et chroniqueurs du Cambrésis. Cette introduction, divisée en époque romane, époque gothique, renaissance, époque moderne, et subdivisée par siècles, assure de larges et solides assises au répertoire archéologique poursuivi, durant douze années déjà, par M. Bruyelle, avec un zèle et un esprit d'exactitude extrêmement louables.

Gustave Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport de la commission sur le projet de publication du Ve et dernier volume des négociations de la France avec la Toscane.

Par une décision du Comité en date du 9 novembre 1868, l'éditeur des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* a été autorisé à réserver les documents relatifs au règne de Henri IV, pour en faire l'objet d'une publication ultérieure, s'il y avait lieu. Dans la séance du 3 juin 1872, M. Abel Desjardins fit la proposition formelle de cette publication, et en fournit le sommaire, s'engageant à renfermer tout le règne de Henri IV dans un volume de 900 pages, qui formerait le cinquième et dernier des *Négociations*.

La section, tout en se montrant disposée en principe à adopter ce projet, se réserva de se prononcer définitivement sur le vu des matériaux qui devaient composer le volume. Ces matériaux, remis par M. Desjardins depuis environ deux mois, ont été renvoyés à une commission composée de MM. Bellaguet, Hippeau et Rathery, qui viennent aujourd'hui, dans le présent Rapport, vous rendre compte de leur examen.

En tête du volume se présente un *Précis historique* auquel nous empruntons l'exposé des principales matières comprises dans ce volume. Il est divisé en cinq parties, dont chacune se subdivise elle même en sections et en titres.

La première partie s'applique à la négociation la plus longue, la plus délicate à coup sûr, et peut-être la plus importante de tout le

Digitized by Google

règne de Henri IV, celle qui eut pour objet l'absolution du roi par le Saint-Père, et pour résultat sa réconciliation avec la cour de Rome. Elle a pour cadre la légation de Giovanni Niccolini, ambassadeur du grand-duc de Toscane Ferdinand auprès du Saint-Siége. En effet, c'est à Rome, siége du tribunal qui devait prononcer l'arrêt, qu'il faut se placer pour bien juger tous les incidents de ce grand procès. L'éditeur a même cru pouvoir remonter jusqu'à l'année 1585, empruntant une première section à la Légation de Giovanni Alberti, évêque de Cortone, pour compléter l'exposé de la politique du grand pontificat de Sixte-Quint, et cette extension donnée par lui aux limites rigoureuses de son plan a paru à la commission justifiée par l'importance exceptionnelle de cette partie, si curieuse à comparer avec les Relations, déjà connues, du duc de Nevers, des cardinaux d'Ossat et Duperron.

Les 2e, 3e et 4e parties comprennent les *Légations* successives en France *de Francesco Bonciani*, *Baccio Giovannini*, *Camillo Guidi* et *Matteo Botti* (1594-1610). Pendant que l'affaire de l'absolution continue de se discuter à Rome, ces envoyés secrets ou avoués, que des notices substantielles nous font connaître à mesure qu'ils apparaissent sur la scène, rendent compte au Grand-Duc des événements politiques et des mouvements de l'opinion en France. Ainsi passent successivement sous nos yeux, jugés avec la sagacité italienne et accompagnés de tous les bruits de la cour et de la ville, les faits que nous nous bornons à indiquer ici rapidement : Divorce de la reine Marguerite; — Préliminaires de la paix de Vervins; — Bruits de mariage du roi avec Gabrielle; — Édit de Nantes; — Échange du marquisat de Saluces contre la Bresse; — Mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, scènes d'intérieur du royal ménage, sujets de jalousie, maîtresses; — Ascendant d'Eléonora Galigaï; — Démêlés diplomatiques avec l'Espagne qui se mêle à tous les complots et à toutes les intrigues de France, tout en se plaignant de l'appui que le roi accorde aux révoltés des Pays-Bas; — enfin détails sur l'assassinat du roi et la funeste journée du 13 mai 1610.

On peut juger, par ce programme très-imparfait, de l'intérêt que présentera le volume dont il s'agit. Quelques mots sur son étendue probable et sur la manière dont il satisfait aux conditions réglementaires des publications du Comité.

Le manuscrit, outre 9 pages d'introduction, comprend 746 feuilles,

Digitized by Google

écrites le plus souvent des deux côtés, mais qui, même dans ce cas, ne nous paraissent représenter guère plus qu'un pareil nombre de pages d'impression, la copie, généralement assez lâche, et les suppressions dans le texte, compensant ce qu'il peut y avoir de compacte dans l'écriture fine des sommaires et notes de l'éditeur. L'*Appendice* tient 206 feuilles, ce qui, calculé sur les mêmes bases, donnerait en somme IX et 952 pages, plus une Table de 7 à 8 pages. Le tout, comme on voit, excéderait un peu le *maximum* de 900 pages que l'éditeur s'était imposé. Mais, lorsque l'Imprimerie Nationale, à qui il appartient de dire le dernier mot sur ce point, aura donné son évaluation, rien n'empêchera de supprimer tout ou partie de l'*Appendice*, sacrifice auquel l'éditeur se résignerait, non sans quelques regrets sans doute; mais, pour les diminuer, nous proposerions, dans le cas d'une suppression partielle, de conserver le nos 1, 3, 4, 5 et 7, en omettant les nos 2 et 6 qui intéressent plutôt la discipline ecclésiastique et la politique du Saint-Siége que les affaires de France.

Sous la réserve de ces observations, les commissaires soussignés sont d'avis, à l'unanimité, de proposer à M. le Ministre de l'instruction publique la publication et l'impression immédiate du cinquième et dernier volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane.*

E.-J.-B. Rathery, Hippeau, Bellaguet,

Membres du Comité.

Rapport sur deux communications de M. G. Lhuillier et de M. Desjardins.

I.

M. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, a adressé au Comité une copie, en partie figurée (c'est-à-dire où les abréviations de l'original sont dessinées et non résolues), d'un acte en français, du mois de juillet 1279, par lequel Pierre «dez Chignarz,» bourgeois de Provins, vend à Michel «de Hores,» bourgeois de Paris, une maison «sise à Provins, rue Saint-Jehan,» devant «la meson de Forcadas, entre la meson de l'hopital d'une part, et la meson que l'en apele la galerie Saint-Quiriace

Digitized by Google

d'autre part. » L'acte est passé en présence et sous le sceau de « Guillaume Penthecouste, » maire de Provins.

Notre regrettable collègue feu Bourquelot eût été mieux que personne en état de reconnaître la valeur de cette communication. Nous ne pouvons que renvoyer à l'*Histoire de Provins*, qui fut son début (1839), et un début remarquable, dans la carrière de l'érudition. Le lecteur y trouvera, tome I, page 390, des renseignements sur la maison de Forcadas dont il est ici question, et, aux pages 239-241 du même volume, le récit dramatique de la mort de Guillaume Penthecouste, massacré dans une sédition populaire, le 30 janvier 1280 (n. st.), six mois environ après la date de l'acte communiqué par M. Lhuillier.

Je propose qu'il soit adressé des remercîments à M. Lhuillier, et que sa communication soit déposée dans les archives du Comité.

II.

Sous le titre de *Supplément au Glossaire de la basse latinité de Du Cange*, M. Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise et correspondant du ministère à Versailles, nous adresse trois chartes tirées des archives du département de l'Oise, dans chacune desquelles se trouve un mot qui manque, ou lui a paru manquer, à Du Cange.

Bien que le nombre des documents du moyen âge mis au jour depuis la publication du supplément de Carpentier (1766) soit énorme, bien que la nouvelle édition publiée chez Didot ait ajouté à ce qu'avaient amassé les efforts successifs de Du Cange, des Bénédictins et de Carpentier, il est moins aisé qu'on ne suppose généralement de découvrir des mots ou des formes qui soient un réel enrichissement du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. La nouvelle édition qu'on nous donnera un jour, il faut l'espérer, de ce vaste répertoire, pourra, si elle est dirigée par un homme habile, présenter en un meilleur ordre la masse énorme de matériaux dont se compose le glossaire; elle pourra être allégée de bien des inutilités et purgée de beaucoup d'erreurs et de contradictions, mais elle ne sera pas, croyons-nous, très-sensiblement augmentée. Il n'en est que plus important de réunir les mots que l'on suppose avoir échappé à Du Cange et à ses continuateurs, et des recherches telles que celles dont M. Desjardins nous offre un échantillon méritent tout encouragement.

Digitized by Google

Le premier des trois mots relevés par notre correspondant est le mot *ancisium*, qui se présente avec le sens spécial d'avortement dans une sentence arbitrale rendue le 1er mars 1309 (n. st.) par Mathieu de Grancey, chantre de l'église de Beauvais, dans une contestation au sujet de divers droits entre l'abbaye de Saint-Symphorien et l'évêque de Beauvais Simon de Nesles. La phrase est ainsi conçue : «... *quod in casibus multri* (meurtre), *raptus et ancisii, hoc est partus in matris ventre perempti, alta justicia ad dominum Belvacensem episcopum perpetuo pertinebit.*

Le mot *ancisium* ne manque pas aussi complétement à Du Cange que notre correspondant l'a pensé. Il s'y trouve même, sous différentes formes, jusqu'à trois fois : 1° *intuscisum*, qui paraît être la meilleure forme, du moins la plus complète, celle qui montre le mieux l'étymologie ; 2° *ensicium*, emprunté au glossaire d'Ugutio avec cette interprétation, «occisio facta cum ense,» et qui en effet peut bien être dérivé d'*ensis* et par conséquent n'avoir point de rapport avec *intuscisum;* 3° *encimum*, article dû aux Benédictins continuateurs de Du Cange, qui ont peut-être ici commis une faute de lecture ou suivi un mauvais texte, car *encimum* est inexplicable. *Eusicium* ou *Encisium*, formé sur le français *encis*, dont nous allons parler, serait le même que l'*ancisium* de la charte de Beauvais, et ne présenterait aucune difficulté.

Sous ces trois formes sont cités, ou indiqués avec renvoi, des exemples du français *encis*, qui montrent qu'on exprimait par ce mot le meurtre de la femme aussi bien que celui de l'enfant : c'est d'abord (sous *ensicium* et *intuscisum*) un texte de l'Établissement de saint Louis (I, 25; *Ordonnances*, t. I, p. 126) ainsi conçu : «*Encis* si est fame enceinte quand l'en la fiert, et elle muert de l'enfant;» puis au mot *encimum* est cité un extrait d'une ordonnance bretonne de 1301 (D. Morice, I, 1167, art. VIII) où on lit : «L'*ancis* si est femme enceinte quand l'en la fiert[1] ou enfant li est.» Enfin Laurière[2] et Ménage, dans son Dictionnaire étymologique, au mot *encis*, renvoient à la nouvelle coutume d'Anjou, art. XLIV, où on lit (Bourdot de Richebourg, IV, 353 *a*) : «Le seigneur chastellain est fondé d'avoir toute justice haute, moyenne et basse avec la cognoissance des grands cas ci-après déclarez : c'est à sçavoir de ravissement

[1] D. Morice imprime *l'en a fiert.*
[2] *Ordonnances*, t. I, p. 112, note *c* du l. I, ch. IV.

Digitized by Google

de personne, d'homicide fait de guet apens, et de *encis*, qui est de meurtrir femme enceinte ou son enfant au ventre.» On voit par ce texte que l'*encis* était compté au nombre des cas de haute justice, et c'est ce qui résulte aussi des Établissements de saint Louis, I, IV et XXV, tout comme de la charte de Beauvais, dont nous devons la communication à M. Desjardins.

Le second mot relevé par M. Desjardins est *hospites*, au sens de *pauvres clercs*. Dans une fondation faite au XIIe siècle (M. Desjardins ne précise pas davantage), par Henri *de Augo* (Henri d'Eu), chanoine de Beauvais, d'un office à célébrer dans la cathédrale de cette ville le lendemain de la Toussaint, il est fait mention de distributions à diverses catégories de personnes : *Sacerdos qui missam cantabit habebit sex denarios, diaconus quatuor, subdiaconus duo; clericuli qui eis ministrabunt, quatuor; singuli pauperes clerici qui* HOSPITES *dicuntur, si officio interfuerint, duo.* C'est toujours un exemple bon à relever, mais il n'y a ici à constater qu'une légère extension de l'emploi du sens général du latin *hospes*, ou du français *hôte*.

Le troisième mot relevé par M. Desjardins est *hescaraz*, dans cette phrase d'un acte de 1158 par lequel Henri, évêque de Beauvais, accorde à l'abbaye de Saint-Quentin le droit de prendre dans la forêt de Parc du bois de chauffage et de construction : *et in curte sua de Maresco virgas ad vineas sustentandas, que vulgo* HESCARAZ *appellantur.* C'est le français *échalas*. M. Desjardins rapproche à tort ce mot du bas latin *scara*, dont Du Cange fait connaître diverses acceptions qui n'ont rien de commun avec *échalas*. Et la forme aussi s'oppose à ce rapprochement. Dans *échalas*, anciennement *escaraz*, la finale est accentuée, et ne peut conséquemment correspondre à la finale atone de *scara*. L'ancien français *escharas* est pourtant dans Du Cange, mais il faut le chercher sous *carratium*, qui avec la prosthèse de la particule *ex* a produit *escharaz*, *escharas*; *eschalas*. Le bas-latin *carratium* lui-même vient du grec χάραξ, pieu. L'étymologie d'*échalas* a été trouvée pour la première fois par Du Cange, je le crois du moins, et elle a depuis été répétée dans maint ouvrage. M. Desjardins l'aurait, par exemple, rencontrée dans le dictionnaire de M. Littré, auquel il faut tout d'abord recourir quand on recherche l'histoire d'un mot encore vivant. L'exemple recueilli par notre correspondant n'en est pas moins le bienvenu, car M. Littré n'en connaît aucun qui soit antérieur au XIIIe siècle.

Les trois chartes communiquées par M. Desjardins sont intéres-

Digitized by Google

santes à divers égards, indépendamment même des points spéciaux sur lesquels il a appelé l'attention du Comité. C'est pourquoi je n'hésite pas à en proposer la publication dans la *Revue*.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

Supplément au Glossaire de la Basse Latinité de Ducange.

Ego Matheus de Granceyo, cantor Belvacensis, arbiter arbitrator seu amicabilis compositor, a partibus electus in causa discordia seu controversia mota inter reverendum in Christo patrem et dominum dominum Symonem, Dei gratia episcopum Bélvacensem, suo et episcopatus sui nomine, ex una parte, et religiosos viros abbatem et conventum monasterii Sancti Symphoriani Belvacensis, suo et monasterii sui predicti nomine, ex altera parte, super possessione, proprietate seu jure omnimode alte justicie, quam quilibet dictorum, reverendi patris et religiosorum nomine quo supra, dicebant habere in hostisiis et viaria, quas et quam ipsi religiosi nomine sui monasterii habent et habuerunt ab olim in villa et territorio de Lavrechines[1]; visis et intellectis propositis ex utraque parte tam dicti domini Belvacensis quam religiosorum predictorum, audita procurata ipsarum partium veritate, testibus hinc inde productis et diligenter examinatis omnibusque aliis rite actis, habito etiam cum peritis consilio; ex potestate michi concessa, dico, pronuntio, et ex potestate arbitraria sententio et diffinio, quod in casibus multri, raptus et *ANCISII, hoc est partus in matris ventre perempti,* alta justicia ad dominum Belvacensem episcopum perpetuo pertinebit in omnibus et singulis hostisiis, terris, hospitibus, hereditatibus et terris etiam ipsorum hospitum ac viaria ad religiosos predictos, ratione sui monasterii, et ad ipsum monasterium pertinentibus in villa et territorio de Lavrechines; hoc salvo quod, si persona, per gentes domini episcopi in casibus predictis vel eorum altero justiciata aliqua bona immobilia teneat, tanquam commissa ad dictos religiosos et eorum monasterium pertinebunt, mobilia vero persone justiciate ubicunque sint in villa territorio et locis predictis ad dominum episcopum libere revertentur. In reliquis vero casibus quibuscunque, si qui sint, alte justicie, perpetuo ad dictos religiosos et eorum monasterium alta justicia pertinebit.

A la suite de ce jugement, daté du 1er mars 1308, se trouve une formule d'acquiescement de l'abbé et des religieux, et l'annonce

[1] Laversines.

Digitized by Google

de l'apposition des sceaux de l'abbé, du couvent et de Mathieu de Grancey.

Le sceau de Mathieu de Grancey manque.

Le sceau de Fr. Pierre représente un abbé non mitré, tenant crosse et livre et ayant à droite et à gauche une étoile. En légende : *S. Petri abb... Belvacensis* — Contre-sceau : dans le champ, *sanctus;* en légende, *Symphorianus.*

Le sceau du couvent a dans le champ l'image de saint Symphorien entre une clef et une fleur de lys. En légende, *sigillum.... ati... Belvacensis.* — Contre sceau : dans le champ, une main tenant une crosse; en légende, *sigillum ad causas.*

(Archives du département de l'Oise. Évêché de Beauvais. G. 340.)

XIIe SIÈCLE.

L. Belvacencis ecclesie decanus totumque ejusdem ecclesie capitulum, universis ad quos littere iste pervenerint salutem. Multa sepe solent processu temporis obscurari negotia, nisi scripti memoria perhempnentur, quibus per oblivionem obscuratis exurgit calumpnia, que res gestas sollempniter laborat et nititur infirmare. Sciant ergo presentes ac posteri dominum Henricum de Augo, canonicum nostrum, quadraginta libras Belvacensis monete, ob remedium anime sue consequendum, ad redditus emendos ecclesie nostre contulisse, pro quibus ei quinquaginta solidos annuatim solvendos, et ad peticionem ipsius in crastino festivitatis omnium sanctorum in commemoratione omnium fidelium distribuendos, in campartio quod a monachis Karoliloci[1] de terra Nigrevallis[2] nobis debetur, concessimus, ita tamen quod, si predictum campartium sufficere ad hoc non possit, quia centum solidi pro magistro Garnero exinde annuatim et prius solvi debent, de quatuor modiis frumenti quos in molendino Sancti Salvatoris[3] liberos habemus perficiemus; quod etiam si plene non sufficerit, de granchia decimaria hujus civitatis et de nostro communi ad summum complebimus. Dividentur autem prout subscriptum est : sacerdos qui missam cantabit habebit sex denarios, diaconus quatuor, subdiaconus duo; clericuli qui eis ministrabunt, quatuor; *singuli pauperes clerici qui* HOSPITES *dicuntur,* si officio interfuerint, duo; matricularii vero quatuor, si presentes fuerint; pro pulsandis campanis octo, ita quod nullo modo plures habeant. Reliqui vero denarii canonicis dividentur solis qui vigilie et misse vel matutinis et misse presentes affuerint. Concessum est autem quod si, procedente tempore,

[1] Chaalis.

[2] Noirvaux.

[3] Saint-Sauveur, ancienne paroisse dans la ville de Beauvais.

Digitized by Google

illas quadraginta libras reddiderimus, redditus inde quanti emptione bona fide haberi poterunt conquirentur, modo quo supradictum est dividendi. Ambas etiam domos suas similiter nobis reliquit, de canonico in canonicum post ejus obitum vendendas ad emendos redditus et in die anniversarii sui dividendos. Quod ut ratum et inconcussum ab omnibus habeatur, litterarum memorie commendavimus et sigilli nostri impressione signavimus.

(Archives du département de l'Oise. Chapitre de Beauvais. G. 696.)

1158.

Pastoralis officii cura nos admonet ecclesiasticis profectibus summopere invigilare; sed et illis specialiter qui religioni attentius deserviunt, ampliori affectu diligentiam adhibere, fovere et rebus necessariis communire. Proinde ego Henricus, Belvacensis ecclesie episcopus, carissime et collaterali nostre ecclesie Beati Quintini in his omnibus quæ a predecessoribus meis paterna largitione suscepit, et nos debita caritate confirmationis et protectionis manum apponimus. Specialiter in silva quæ Parcus[1] dicitur nos quoque annuimus, circumquaque videlicet et in omnibus eidem adjacentibus silve partibus, quibuscunque appellationibus designentur vel distinguantur, ubique usualia lignorum canonici Beati Quintini sine ullo impedimento accipiant, ligna duntaxat quæ mortua appellantur et quæ incisa invenerint et terre jacentia, determinate siquidem quatuor asinos assidue in silvam mittant, et præterea quæcunque necessaria sibi fuerint tam in clausuris vinearum suarum quam ortorum, et in curte sua de Maresco[2] *virgas ad vineas sustentandas quæ vulgo* HESCARAZ *appellantur,* furnalia ad coquendos panes tam suos quam hospitum suorum et bolingariorum in burgo eidem ecclesie contiguo manentium, horum omnium usum in præfata silva canonici libere et quiete perpetuo possideant. Quod et a nobis confirmatum et sigilli nostri karactere consignatum ecclesie Beati Quintini et esse volumus et permanere. Actum Dominicæ incarnationis anno M° C° L° VIII°, in domo episcopali assistentibus quam plurimis. S. Ivonis decani Belvacensis. S. Odonis cantoris. S. Deodati cancellarii. S. magistri Elinandi capellani. S. domni Philipi monaci Cisterciensis.

(Le sceau manque.)

(Archives du département de l'Oise. Évêché de Beauvais. G. 75.

Pour copie conforme :

G. Desjardins,

Ancien archiviste de l'Oise.

[1] Forêt du Parc, près Beauvais.

[2] Marest.

Digitized by Google

Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication de la correspondance d'Alfonse, frère de saint Louis.

M. Boutaric a proposé de publier dans la Collection des documents inédits la correspondance administrative d'Alfonse, frère de saint Louis. Nous devons déjà à M. Boutaric un livre dans lequel l'importance de ces documents a été fort heureusement mise en lumière, et auquel l'Académie des inscriptions a décerné, en 1871, le prix Gobert. La lecture de ce livre montre surabondamment quelle lacune comblera dans l'histoire du XIIIe siècle la publication qui nous est proposée et qui se composerait d'un seul volume. Le même livre montre aussi que M. Boutaric s'est préparé de longue main à l'entreprise dont il demande à être chargé. Nous croyons donc que le Comité doit accueillir avec empressement la proposition de notre confrère, et recommander à la bienveillance de M. le Ministre toutes les mesures qui pourront en accélérer la réalisation.

Léopold Delisle,
Membre du Comité.

Documents relatifs à la prise de Blois par les Huguenots (1568).

Communication de M. Dupré, correspondant à Blois.

M. Dupré a envoyé au Ministère la copie de divers documents relatifs à la prise de Blois par les huguenots en 1568, extraits du premier registre des délibérations municipales de cette ville.

«Le 7 février 1568, dit M. Dupré, les protestants, après s'être emparés d'Orléans et de Beaugency, vinrent assiéger Blois du côté de la Beauce. Le sieur Jacques de Boucard, émissaire et lieutenant du prince de Condé, commandait une troupe de 5,000 fantassins et de 4,000 cavaliers, presque tous Gascons ou Provençaux; il n'amenait avec lui que deux grosses pièces de canon et deux couleuvrines. Cette faible artillerie suffit néanmoins pour emporter une place déjà démantelée. Dès la première attaque, les assaillants occupèrent le *Bourg neuf* et ouvrirent une large brèche au mur de la porte *Chartraine*. La garnison catholique ayant refusé de se rendre, ils descendirent à la *Porte-Côté*, où le bombardement recommença.

Digitized by Google

Le gouverneur, qui était le sieur Du Plessis [1], perdit alors tout espoir et demanda à parlementer. Il consentit à livrer la ville qu'il ne pouvait plus défendre, mais à condition que les personnes et les propriétés seraient respectées, que la garnison aurait la vie sauve et sortirait avec armes et bagages. Au mépris de cette capitulation, la compagnie du sieur de Richelieu fut massacrée, les églises furent profanées et pillées, les abbayes de Saint-Laumer et de Bourg-Moyen dévastées, les habitants maltraités ou rançonnés sans mesure. » M. Dupré ajoute que de Thou lui-même, quoique favorable au parti calviniste, convient de cette violation flagrante de promesses obligatoires; mais qu'il allègue pour excuse que les chefs ne purent, malgré leur bonne volonté, contenir la licence des troupes sans discipline et dont le pillage était la ressource habituelle.

Après ces préliminaires, qui établissent la situation dans laquelle se trouvait alors la ville de Blois, viennent les documents, au nombre de neuf, transcrits par M. Dupré.

Le premier, daté du 18 février 1568, est une délibération du conseil de la ville sur la réponse à faire à un message du prince de Condé, contenant des plaintes contre les habitants et une demande d'argent. Les membres dudit conseil lui exposent le désir des citoyens de l'une et l'autre religion de vivre en bonne intelligence, l'énormité de la somme demandée par lui, l'impossibilité de la lui fournir et la nécessité d'en réduire le montant.

Le second porte la date du 22 février. C'est un acte de soumission à des réquisitions présentées par le prince de Condé dans un nouveau message.

Le troisième, du 2 mars de la même année, a pour objet l'élection d'adjoints, afin de remplacer les échevins absents et de pourvoir à l'expédition des affaires.

Le quatrième, du 4 mars, est une délibération du conseil sur une réquisition d'ouvriers, pour réparer les fortifications de la ville.

Le cinquième, du 5 mars, se rapporte à des injonctions du prince de Condé, pour « recueil, logis et traictement de partie des blessés de la ville d'Orléans. » La réponse des échevins de Blois montre quel était alors l'état d'épuisement et de détresse de la malheureuse ville. « Monseigneur, disaient-ils au prince, nous vous supplions très-humblement croyre que, après avoir advisé par tous moïens de vous

[1] Père du cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

rendre en cest endroict, comme en tous aultres que vous commanderez, obey et content, il s'est trouvé que l'on a enlevé, d'une part, tous les bleds et vins qui pourroient ayder à subvenir à la nourriture mesme des pauvres et blessez que nous avons en nostre hostel-Dieu, qui sont en grand nombre; et, d'aultre part, tout le plat pays tant ravagé et despourveu de bestail, que nous ne pourrions recouvrer chairs et vivres nécessaires pour les habitans; tellement que, avec la charge des quatre compaignies qu'il vous a pleu nous ordonner, nous sommes en extrême nécessité, et par ainsi du tout impossible de vous satisfaire, vous suppliant très humblement, monseigneur, recepvoir les causes cy-dessus pour excuses, et croyre que nous ne demourerons par ce moings affectionnez à vous rendre l'obéissance et l'humble secours que sçaurez souhaitter de vos très humbles et obéissans serviteurs. »

Le sixième document concerne une prétendue mission donnée au seigneur de Saint-Simon, gouverneur de Blois, pour faire cesser la démolition et la destruction des temples.

Le septième, du 6 avril, est relatif au payement d'une somme d'argent pour les hérauts et trompettes, qui avaient été chargés de publier à Blois la paix dite de Longjumeau. M. Dupré fait remarquer que cette paix, qui fut signée le 23 mars et qui dura peu, eut au moins pour résultat de rétablir dans Blois l'autorité du roi et le cours d'une administration régulière, et de délivrer en même temps cette ville des garnisons calvinistes qui l'écrasaient depuis le siége.

Le huitième, du 10 avril, traite des mesures à prendre pour prévenir les collisions entre les citoyens et pour assurer la tranquillité de la ville.

Le neuvième, du 12 avril, est une délibération du conseil sur les remontrances à adresser au roi au sujet des pertes subies par la ville pendant la dernière guerre. C'est un exposé des charges qui pèsent encore sur elle et des moyens proposés pour les alléger.

Ces différentes pièces, qui ne sont d'ailleurs que des extraits de procès-verbaux, portent l'empreinte des impressions douloureuses et des souffrances d'une cité écrasée de réquisitions et livrée aux exigences d'une soldatesque insolente, avide et cruelle. La première et la dernière de ces pièces nous ont paru avoir ce caractère d'une manière plus marquée. On y trouve aussi mentionnés grand nombre des notables habitants de la ville de Blois. Elles sont intéressantes à ce double point de vue. Nous en proposons l'insertion dans la *Revue*

Digitized by Google

des Sociétés savantes. Quant aux autres pièces, qui sont plus courtes et d'un intérêt plus secondaire, elles pourraient être simplement déposées dans les archives du Comité.

Remercîments à M. Dupré pour cette communication.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

DOCUMENTS SUR LA PRISE DE BLOIS PAR LES HUGUENOTS EN 1568, EXTRAITS DU PREMIER REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES DE CETTE VILLE.

Message du prince de Condé à la ville de Blois et réponse de l'assemblée des notables habitants à ses plaintes et à ses demandes d'argent.

Ce jourdhuy, dix huictiesme jour de febvrier mil cinq cens soixante huict, en la chambre du conseil de la maison commune de la ville de Blois, où estoient assemblez le sieur de Lobijat, commandant en ceste ville soubz l'auctorité de monseigneur le prince de Condé, messieurs Jacques Viart, conseiller du roy, gouverneur et bailly de Bloys, Symon Riollé, lieutenant général civil et criminel du dict bailliage, Jehan Daguier, procureur du Roy en ce comté et bailliage, maistres Nicolas Chauvet, Symon Testu et Denys Gilles, eschevins, noble homme Tristan de Reilhac, maistre des eaues et forestz du comté de Blois, maistre Pierre Prevost, advocat au siége présidial du dict Blois, de Boisgaultier, argentier de sa grandeur le cardinal de Chastillon, etc., s'est présenté le sieur des Prunes, *général*[1], lequel a présenté deux lettres missives adressantes aux sieurs bailly et eschevins de la ville de Blois, l'un de madame la princesse de Condé, soubzscripte au bas d'icelle : *la bien vostre Françoise d'Orléans,* et l'aultre du dit seigneur cardinal de Chastillon, soubzscript : *vostre bon amy le cardinal de Chastillon,* en datte du seiziesme jour du présent mois, la teneur desquelles ensuit : «Messieurs, s'en allant de par delà, le sieur des Prunes, présent porteur de la part de monsieur mon mary, je l'ay accompaignée de la présante pour vous prier de l'escouter et de fayre ce qu'il vous dira de la part de mon dit sieur mon mary, et donner avecq luy si bon ordre aux affaires qu'il a en charge, que, arrivant là monsieur le cardinal, il y trouve les choses en si bon estat que mon dit sieur mon mary s'en puisse contenter; et, me remettant sur le dit sieur des Prunes du surplus, je prieray Dieu vous donner, Messieurs, sa saincte grace. D'Orléans, le 16 feuvrier 1568.»

[1] Général des finances du prince de Condé.

Digitized by Google

Et au bas est escript : *La bien vostre Françoise d'Orléans ;* et au dessus est escript : *A messieurs les bailly et eschevins de la ville de Blois.*

«Messieurs, s'en allant, de la part de monsieur le prince, le sieur des Prunes, présent porteur, trouver monsieur de Lobijat, en attendant qu'en brief moy-mesme m'achemyneray de par delà, je l'ay bien voulu accompagner de la présente, pour vous prier l'escouter et croyre et donner ordre en la plus grande diligence que pourrez aux affaires qu'il a en charge, de façon que, arrivant là, je puisse trouver les choses en si bon estat que mon dit sieur le prince s'en contente; et m'asseurant de cela sur vous, je feray fin en priant Dieu, Messieurs, ce que désirez. A Orléans, le 16e jour de febvrier 1568. Et au bas est escript : *Vostre bien bon amy le cardinal de Chastillon,* et au dessus : *A messieurs les bailly et eschevins de la ville de Bloys.*» Et après que lecture a esté faicte du contenu es dites lettres, le dit sieur des Prunes a proposé en la dite compaignie, qu'il avoit esté envoyé en ceste ville, de la part de mon dict seigneur le prince de Condé, pour déclarer aux dicts sieurs bailly, eschevins et citoyens de la dicte ville que, sachant par le dict seigneur prince, la réduction de ceste dicte ville en l'obéissance du Roy, *soubz son auctorité*[1], au moyen des forces qui y auroient esté envoyées de sa part, le dict seigneur prince entendoit et vouloit que doresnavant les manans et habitans de la dicte ville eussent à vivre les ungs avec les aultres en toute paix et unyon, sans se eslever et esmouvoir les ungs contres les aultres, ce que le dict sieur prince desiroit fort estre observé, affin de maintenir ceste ville en l'obéissance du Roy, ayant chassé hors d'icelle deux qui y commandoient, qui estoient de ceulx qui troublent l'estat de la France[2].

Davantaige, qu'il auroit charge du dit seigneur prince de déclairer aux dicts habitants qu'il estoit assez notoire que, pour réduyre ceulx qui troublent l'estat et couronne du Roy, il luy auroit convenu lever grosses armées et faire venir plusieurs reistres pour le secourir, pour quoy faire luy auroit convenu et convenoit frayer et desbourcer grands deniers pour l'entrectenement de son armée et soldoyement des dicts reistres; au moyen de quoy, le dict seigneur prince voulloit estre promptement secouru par les habitants de la dicte ville de Blois de la somme de *cent mil livres,* décla-

[1] Dès la première prise d'armes, qui commença la guerre civile en 1562, le prince de Condé, l'amiral, les seigneurs et gentilshommes réunis à Orléans avaient lancé un manifeste où ils déclaraient n'agir «que pour l'amour de Dieu et la délivrance des Majestés du Roi et de la Reine.» Telle fut constamment la tactique insidieuse de ce parti. Les nouveaux documents, publiés dans l'histoire des princes de Condé par le duc d'Aumale, confirment, à cet égard, la vérité des faits déjà connus.

[2] Il voulait, sans doute, désigner le sieur de Richelieu et le capitaine de Villeneuve, qui, à l'époque du siége, tenaient garnison à Blois et commandaient pour le roi dans cette ville.

Digitized by Google

rant à la dicte compaignie qu'elle eust à y donner ordre, et que le dict seigneur ne voulloit aulcune excuse en payement, ne nulz excludz du payement d'icelle. Aussy a déclaré le dict sieur des Prunes qu'il avoit charge de sçavoir des officiers du Roy en sa justice ce qu'ils auroient faict pour l'exécution d'aulcunes lettres de commission que le roy leur auroit faict expédier depuys peu de jours, pour lever en ce pays la somme de trente mil livres tournoys, et sy la dicte somme avoit esté levée ou non; et encores, affin que les recepveurs des tailles du Mayne et aultres recepveurs pour le Roy au dict Bloys ne manquent, en leurs charges et exercices de leurs receptes, de sçavoir d'eulx quels deniers ils auroient en leurs receptes, affin d'en avertir le dict seigneur prince, pour par luy en ordonner ainsy qu'il luy plairoit; plus de proposer à la dicte ville le malcontentement qu'auroit reçeu mon dict seigneur le prince, d'autant que l'on auroit souffert enlever clandestinement six ou sept basteaulx de municions depuis le traité et accord faict de la reddition de ceste ville; sur lesquelz poincts et articles le dict sieur des Prunes a requis et demandé responce incontinant, pour en avertir le dict seigneur prince, pour ordonner par luy sur icelle selon son bon plaisir et vouloir. — A quoy a esté dict par le dict sieur bailly, en présence des dicts assistans, au dict sieur des Prunes, que la chose, qui avoit esté en plus grande recommandacion entre les citoyens de ceste ville dès ung temps, auroit esté l'union et amytié les ungs avec les aultres, et qu'ils ne désiroient aultre chose que la conserver, sous les édictz du Roy; que touteffois, affin de faire responce au dict sieur des Prunes sur les aultres poinctz par luy proposez, il convient de assembler plus grand nombre des dicts habitans tant de l'une que de l'aultre religion, d'aultant que le nombre des dicts habitans estans en la dicte chambre n'estoit suffisant; et sur ce a esté advisé que assemblée sera faicte, en la dicte maison de ville, d'un bon nombre des dicts citoyens tant de l'une que de l'aultre religion, le dict jour, heure de une heure après midy, pour, suivant leur avis et opinion, faire responce aux articles proposez per le dict sieur des Prunes.

Et le dict jour, à l'heure d'une heure après midy, en la dicte chambre du conseil de la maison commune de la ville de Blois, se sont assemblez les dicts sieurs bailly de Blois et lieutenant général du dict bailliage, maistres Loys Phelippeaulx et Michel Ribier, conseillers au siége présidial du dict Blois, et maistres Laurent Garnier et Jehan Daguier, advocat et procureur du roy en ce conté et baillage, maistres Nicollas Chauvel, Symon Testu et Denys Gilles, eschevins du dict Blois, noble homme Anthoine Deloynes, naguères général pour le Roy du dommayne et comté de Blois, maistres Jacques Richard et Gilles Suzamond, esleuz pour le dict seigneur en l'eslection du dict Blois, nobles hommes Barthelemy Du Pré, sieur de Chastullay; Tristan de Reilhac, maistre des eaues et forestz, Jacques Gonet, sieur des Ronzières, de Boisgaultier, argentier de

Digitized by Google

monsieur le cardinal de Chastillon, maistre Jehan Boucher, lieutenant des eaues et foretz, maistre René Billot, sieur du Pyne, secrétaire du Roy, maistre Pierre Prieur et Jehan Dutems, advocats au dict siége présidial, maistres Clément Festeau et Solenne Vallée, procureurs au dict siége, maistres Claude de Preunes, Guillaume de Launay, Benoist Churyment, François et Estienne Les Boreaulx, Pierre Boutault, Estienne Bordeau, maistres Martin Alleron et Prevost, procureurs au grand conseil, tous bourgeois et habitans de la dicte ville de Bloys; et, ce fait, s'est présenté en la dicte chambre le dict sieur des Prunes, lequel, en la présence des dicts assistans, a réitéré et déclairé les propositions et déclarations par luy ce jourd'huy matin faictes en ladicte chambre, par le commandement de monseigneur le prince de Condé, priant les dicts assistans de faire responce et déclaration, et d'ycelle l'en advertir dedans ce jourd'huy. Et ce faict, s'est retiré de la dicte chambre. — Au moyen de quoy, après que le dict sieur bailly a d'abondant répété les poincts et articles proposez par le dict sieur des Prunes, selon qu'ils sont cy dessus, a esté advisé estre faict les remonstrances cy-après transcriptes au dict seigneur prince. . . . . .
. . . . . [1]
. . . . . A esté conclud et arresté, par l'avis des dicts assistans, que les remonstrances cy après transcriptes seront faictes au dict seigneur prince, et qu'il sera esscript à ma dicte dame la princesse et au dict seigneur cardinal de Chastillon, estans en la ville d'Orléans, auxquels seront présentées les dictes remonstrances, pour les supplier d'y avoir esgard; et, pour faire ce que dessus, ont esté depputez par les dicts assistans le dict Chauvet eschevin, avec le dict Du Pré, sieur de Chastullay; de laquelle conclusion sera averty le dict sieur des Prunes.

Ensuit les dictes remonstrances :

Sur les articles qui ont esté proposez, ce jourd'huy dix huictiesme de ce mois de febvrier mil six cens soixante huict, en la chambre commune de cette ville de Bloys, par monsieur le général des Prunes, depputé de monseigneur le prince, avecq lettres de créance de madame la princesse et de monseigneur le cardinal de Chastillon, dattées du seiziesme de ce mois, le premier article de la dicte créance tendant affin que les citoyens de la dicte ville de Bloys eussent à vivre en paix et unyon mutuelle; le second, pour secourir son armée de la somme de cent mil livres, affin de satisfaire aux estrangers qu'il auroit esté contrainct de lever; *le tiers*[2], pour entendre si la somme de trente mil livres, qu'il disoit avoir esté imposée par lectres patentes du Roy sur ceste ville et sur le plat pays, auroit esté remplie et qu'il en auroit levé les deniers; *le quart*[3], du mal contentement

[1] Nous passons les avis de chaque membre de l'assemblée pour arriver à la conclusion.

[2] Le troisième.

[3] Le quatrième.

Digitized by Google

qu'auroit receu mon dict seigneur prince, que l'on auroit souffert enlever clandestinement six ou sept basteaulx de munitions depuys le traicté et accord faict de la reddition de ceste ville, les gens de la justice, eschevins et conseil de ceste ville, de l'une et l'aultre religion, estans assemblez en la dicte chambre du conseil, ont conclud remonstrances debvoir estre faictes à mon dict seigneur le prince et messieurs du conseil, ainsy qu'il s'ensuict :

En premier lieu, nous le supplions humblement de croire que les principaulx citoyens de cette ville, des deux religions, durant le cours de ceste guerre, ne se sont tant oubliez que de se poursuivre d'iniquitez, haynes intestines, comme l'injure de ce temps et la licence des armes y estoient assez disposez, et que d'autant plus ceulx de la dicte religion, qui se sont séparez, de crainte de recepvoir mal en la dicte ville, n'ayant esté offencez en leurs familles, pour faire, en leur absence, la volunté des dicts citoyens, se peuvent aysément remectre et réunir ensemble et entrectenir l'amitié et concorde qui est nécessaire entre tous citoyens, laquelle ils désirent, par tous bons offices, revenir entre eulx, et y vivre sans aulcune partialité. Et quant au secours de la somme de cent mil livres que mon dict seigneur le prince entend luy estre faict par la dicte ville sans aulcune excuse, il luy plaira considérer par messieurs de son conseil la qualité et force des citoyens dont est composée la dicte ville, qui est plus de pauvres officiers du Roy, de la Royne, de messieurs ses frères et d'artysans commungs et mécaniques, que d'aultres personnes de qualité ou de marchans faisans grand traficq, qui ayent à grand peyne moien de satisfaire aux charges ordinaires et nourriture qu'ils ont de leurs familles; ce qui se peut veriffier clairement par l'exécution des lectres patentes du Roy, données à Paris le sixiesme de décembre dernier; par laquelle, combien que Sa Majesté eust ordonné estre levée sur la dicte ville et faulxbourgs la somme de trois mil livres et sur l'eslection la somme de sept mil neuf cens et tant livres, pour employer au payement des compaignies de gens de guerre, si n'a-t-il esté possible, quelque despartement et poursuitte que les gens de la justice ayent peu faire de la dicte somme de trois mil livres sur la dicte ville et faulxbourgs, de recepvoir ung seul denier, aussy peu sur la dicte eslection, tant la ville et le pays estoient desjà baptus et atténuez de pauvreté et des oraiges de la guerre!

Et si, dès lors, les moyens de la dicte ville, faulxbourgs et du pays estoient bien courts, nul ne peut douter qu'ilz ne soient maintenant du tout espuisez, ayant tousjours contynué la nourriture de quatre compaignies de gens de pied et trois d'arquebuziers à cheval de monsieur de Richelieu, auxquelz, oultre la nourriture desdicts soldatz, municions de pouldre, corde et plomb, les dicts citoyens ont esté contraincts de bailler la somme de troys mil et tant livres en deniers clairs, et auparavant, à monsieur de Villeneufve, tant en argent que vivres, la dicte somme de

Digitized by Google

deux mille huict cens livres, dont les dicts eschevins et principaulx citoyens sont obligez, en leurs noms propres, vers les particuliers qui ont presté les dicts deniers, combien que ladicte ville et faulxbourgs ne fussent taxez par le Roy que à trois mil livres pour les dictes compaignies.

La despence nécessaire pour les réparations et fortiffications de la dicte ville et autres fraiz extraordinaires de la guerre et celle qui a esté faicte durant le siége de dix jours entiers, qui a esté sans mesure et discrétion, reviennent à si notable somme que, quand il n'y auroit que ce seul article, il seroit mal ayzé de lever sur les dicts citoyens, dans ung an, pour satisfaire à ceulx qui ont presté argent et vivres à la dicte ville, qui n'a aulcun patrimoyne et qui estoit, dès les troubles derniers, demourée redevable de plus de trente mil livres.

Et, pour parachever le comble de la désolacion, non seulement en la dicte ville, mais en tout le plat pays à plus de six lieues à la ronde, c'est le pillage qui a esté exécuté durant le siége et depuys, tant ès maisons des champs qu'en la ville et faulxbourgs, au préjudice du traicté et accord faict avecq monsieur de Boucard, lors de la reddition d'icelle, par lequel il auroit promis que nuls des dicts citoyens ne seroient pillez ne fourragez en leurs maisons de la ville ny des champs[1].

Et le plus certain tesmoignage de la necessité en laquelle les citoyens sont maintenant réduicts se peut congnoistre par ce seul argument, que monsieur de Boucart, voullant user de la victoire, à la moindre foulle que l'on pourroit des subjectz du Roy, pour arrester la grand ardeur des compaignies, qui s'estoient promis le sac et pillage de la dicte ville, ayant invité les gens de la justice et eschevins de trouver prompement la somme de dix mil livres, pour paciffier les troupes et les tirer hors et plus loing d'icelle et des faulxbourgs, combien que la cause fust très favorable et nécessaire et que chascun des citoyens se employast, comme pour rachapter sa vye ou sa maison, si ne fust il possible de trouver, par toutes les collectes, plus de trois cent tant livres, et, sans le secours d'une partie de sept mil livres, qui vint d'ailleurs, il n'eust esté possible aux pauvres citoyens d'y satisfaire.

Mon dict sieur de Boucart, lors de la capitulation, feit entendre que les meubles des églises, si aulcuns y en avoit, seroient prins et mis en masse pour le soullagement de la dicte ville, et que les biens ecclésiastiques pourroient grandement secourir tout le corps d'icelle; néantmoings les dicts reliquaires et meubles des églises, aussi ceulx des colléges ecclésiastiques, ont esté prins séparément par particulliers. Et la pluspart d'eulx, pour conserver leurs vies, ayant esté mys à rançon, qui revient à si notable

[1] Cette violation de la parole donnée fit une telle impression sur nos pères, que *la foi Boucart* passa en proverbe à Blois, comme synonyme de parjure et tromperie. (Bernier, *Hist. de Blois*, p. 37.)

Digitized by Google

somme, avecques marchandises qui ont esté pillées, il se trouvera la valleur de plus de quarante mil livres avoir esté receue et emportée depuys la capitullation, sans le degast et ruyne, qui est trop plus estymable; et oultre, les dicts citoyens ont esté chargez de nourrir leurs hostes en leurs maisons, avecques leur suitte, depuis la dicte reddition.

Quant au tiers article, pour lever trente mil livres sur la ville, la vérité est manifeste par la teneur des lectres patentes du Roy et du despartement qu'il pleut à Sa Majesté de faire en son conseil, qui n'est que de trois mil livres seullement, dont, pour les causes que dessus, n'a esté possible de faire aulcune recepte. — Et aussi peu d'apparence y a-t-il pour l'enlèvement des munitions, que l'on faict entendre que les citoyens ont faict retirer par six ou sept bapteaulx, la nuict de la dicte capitulation, desquelles l'un des eschevins, qui assistoit lors messieurs le dict bailly de Blois et le lieutenant général, hors la dicte ville, vers mon dict sieur de Boucquart, estoit saisy des clefs, et n'en a esté tiré une seule caque hors du lieu où ils estoient arrestez, depuis ladicte reddition, que par l'ordonnance de mon dict sieur de Boucart, jusques à ce qu'elles ayent esté mises ès mains du sieur de La Foucauldière, commissaire de l'artillerie : si quelque bapteau est échappé la nuict, comme depuys on a esté adverty qu'il y en avoit eu unze, ce a esté à la dilligence de quelques soldatz [1], qui se sont mis dedans pour s'eschapper et pourveoir à la seureté de leurs vyes.

Pour fayre fin, nous supplions humblement mon dict sieur le prince de prendre les dictes remonstrances en bonne part, comme tirées de la loy de nécessité et sans aulcun desguisement ou faulte de bonne volonté des dicts citoyens de lui fère service, et ne permectre que les ruynes, qui sont bien commancées en ce lieu, se contynuent et que les subjects du Roy demeurent affligés comme ils sont.

Délibération sur les remontrances à adresser au Roi au sujet des pertes et des charges que la ville a subies pendant la dernière guerre.

Du douziesme jour d'avril 1568, se sont assemblez, en la chambre du conseil de la ville, Me Symon Riollé, lieutenant général du bailliage de Bloys, Me Loys Phelippeaux [2], Denys Barbes et Michel Ribier, conseillers au présidial; Me Laurent Garnier, advocat du Roy; Me Jehan Daguier, procureur du Roy; noble homme Jehan Seigneuret, sieur de La Borde; Me Jacques Richard, esleu en l'eslection de Bloys; Denys Gilles, eschevyn; Me Jehan Boucher, lieutenant des eaues et forests; noble homme Jacques Rousseau, sieur du Perron; Me Françoys Baille, grenetier; Mes Pierre Prevost et Mi-

[1] De l'armée royale probablement.

[2] Auteur commun de la grande lignée des Phelyppeaux *de Pontchartrain*, *de la Vrillière*, *d'Herbault*, etc.

Digitized by Google

chel Rubart, advocatz; Me Jehan Boisgaultier, argentier et Estienne Festeau, procureur[1]. — Après que le dict Daguier, procureur du Roy, a remonstré que, à son partement de la ville d'Orléans, qui fut le jour d'hier, pour se retirer en ceste ville de Blois, il auroit, par l'avys de ceulz qui auroient esté cy-devant menez de ceste ville au dict Orléans, dressé quelques articles portant quelques remonstrances, qu'ils auroient trouvé estre de besoing et nécessaire faire au Roy pour acquiter ceste ville de Blois des grandes debtes èsquelles elle est obérée, pour les fraiz que l'on a esté contrainct faire durant ceste dernière guerre. Lesquelles remonstrances le dict procureur du Roy a présentées en la dicte assemblée, et sur ce, a requis délibérer si le contenu en icelles doibt estre faict et exécuté, ou bien y adjouster ou dyminuer, selon et ainsy qu'il sera advisé par les dictz assistans, pour en advertir le sieur bailly de Blois, lequel s'estoit jà achemyné, avec Me Symon Testu, l'un des eschevyns de la dicte ville, pour aller en la ville de Paris pour faire les dictes remonstrances au Roy, et obtenir, s'il est possible, du dict seigneur, les requestes et demandes contenues en icelles. Et après que le contenu ès dicts articles et remonstrances a esté leu en la dicte assemblée, et que chacun des dicts assistans a sur ce dict son avis et oppinion, a esté conclud et arresté, par leur avis commung, que les eschevyns feront diligences de mectre par estat les fraiz et despences qui ont esté faictes en ceste ville durant les derniers troubles, pour iceulz faire arrester par monseigneur de Monterud, gouverneur en ce pays en l'absence de Mgr *le prince daulphin*[2] et aultres; et oultre, que les remonstrances seront faictes au Roy selon et ainsi qu'elles sont cy-après insérées; lesquelles seront envoyées aux dict sieur bailly et au dict Me Simon Testu eschevyn, estant de présent à la cour, pour icelles faire au dict seigneur Roy. — Oultre, a esté advisé qu'il sera cryé à cry public que le marché sera tenu au lieu accoustumé en ceste dicte ville. — Pareillement a esté advisé que le commandement sera faict aux personnes des estrangers, qui n'ont baillé leurs excuses, de desloger de la dicte ville et faulxbourgs, sur peyne de la prison.

Ensuict la teneur des dictes remonstrances: «Sera remonstré en premier lieu à Sa Majesté le debvoir et bon office des citoyens de la ville de Blois, tout le cours de ceste guerre et principalement durant le siége et lors de la reddition de la ville, où ilz n'ont espargné leurs vyes et biens, la forme qui a esté gardée à la reddition, et comment ils ont esté traictez depuis que la dicte ville a esté mise entre les mains de Mgr le prince de Condé. — Les deniers baillez par les eschevyns à Mr de Richelieu, M. de Ville-

[1] L'ancien conseil de ville était alors rétabli, tel qu'il existait avant les troubles.

[2] François de Bourbon, duc de Montpensier et *dauphin d'Auvergne*, gouverneur (pour le Roi) de la province Orléanaise. Le sieur Innocent de Monterud était alors son *lieutenant général*.

Digitized by Google

neufve et aultres cappitaines. — La despence qui a esté faicte pour la nourriture des compaignies des dicts cappitaines. — La somme de dix mil livres qu'ils ont esté contrainctz fournir à mons^r de Boucart, au traicté et capitulation, oultre les pilleges et exactions qui ont esté faictz tant aux faulxbourgs qu'en la ville par les gens de guerre, depuys la dicte reddition, et la foulle et charge de la nourriture, qu'ont soustenue les dicts citoyens, des compaignies qui y ont séjourné et passé depuys l'ouverture de ceste guerre. — Et pour aulcunement acquitter la dicte ville des deniers qu'elle a prins à interest, pour satisfaire aux parties dessus dictes et soullager tous les citoyens des charges qu'ils ont supportées, sera suppliée Sa Majesté leur remettre la ferme du grenier à sel pour six années [1], laquelle ne revient, par chacun an, qu'à la somme de 8,358 livres de deniers clairs, sans comprendre sur la dicte somme les rentes cy-devant aliénées. — Et aux pauvres gens du plat pays de l'eslection du plat pays, qui ont soustenu le passage de la plus grande partie des compaignies tant de l'aller que du retour, leur faire grâce de quatre années de la taille, qui ne monte, par chacun an, qu'à la somme de 16,000 livres de deniers clairs revenantz au Roy. — Plus leur voulloir bailler acquit de la somme de deux mil livres que le dict sieur de Richelieu print du recepveur des tailles nommé Jehan Hurault, et la somme de unze cent livres du recepveur des tailles, ès quelles les eschevins ont esté contrainctz de s'obliger aux dicts recepveurs pour aulcunement accommoder les soldatz du dict sieur de Richelieu et empescher qu'ils ne se retirassent de leurs enseignes [2]; pareillement, ung acquit de toutes les poudres et municions qui estoient en la dicte ville, lesquelles ont esté employées par les gens de guerre et citoyens d'icelle ville et envoyées à Amboise, Meung et Beaugency, par l'ordonnance de messieurs de Monterud et de Richelieu, et aultre partie enlevée par monsieur de Boucart, commandant à l'armée qui estoit devant la ville de Bloys pour Mgr le prince de Condé. — Et affin que les dicts habitans et aultres du bailliage ayent moien d'eulx aulcunement relever des dictes pertes et dommaiges qu'ils ont souffert, que son plaisir soit révocquer l'édict faict par Sa Majesté pour la subvencion des pauvres, révocquer pareillement toutes commissions décernées pour la continuacion des cinq solz pour chacun muy de vin; considéré que, par l'édict faict à Sainct Germain, le 22e de septembre 1571, sur le dict impost, Sa Majesté auroit deffendu avoir aulcun égard aux dictes commissions ou edictz, et qu'ils contreviendroient pour le dict impost, le dict temps de six ans expiré. — Plus sera suppliée Sa Majesté de voulloir exempter la dicte ville et pays des environs des garnisons tant de cheval que

[1] Le Gouvernemant affermait alors à la ville le monopole du sel qui serait vendu au grenier de Blois, et la ville l'exploitait à son profit, comme aussi à ses risques et périls.

[2] Qu'ils ne désertassent.

Digitized by Google

de pied. — Et d'aultant que la *rémission*[1] de la ferme du grenier à sel et l'acquit des 3,100 livres ne soient suffisans pour descharger la dicte ville des deniers qu'elle a prins à rente et qu'elle doibt encores des précédens troubles, il luy plaira leur permectre de lever, à plusieurs années, tant sur le clergé du bailliage que sur toutes les villes closes du ressort, les sommes de deniers qui seront vérifiéez avoir esté par eulx fournies pour l'entrectenement des gens de guerre et causes cy dessus déclarées.

On ne voit pas, dans la suite des délibérations municipales, que ces remontrances aient produit quelque effet. La ville eut, au contraire, à supporter de nouvelles charges, à l'occasion de troubles sans cesse renaissants; car, malgré le dernier édit de pacification, les hostilités recommencèrent bientôt entre les deux partis acharnés qui déchiraient la malheureuse France.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Rapport sur les communications de M. Châtel, correspondant à Caen.

M. Châtel a envoyé au Comité la copie de deux documents conservés aux archives du Calvados. Le premier est un état de la dépense du fils du marquis de Thury pendant l'année 1672-1673 : il y a de curieux détails sur le prix de divers objets et sur la vie des jeunes gens de grandes familles qui étaient mis au collége du temps de Louis XIV. Cette pièce pourra être utilement déposée dans nos archives et servir ultérieurement à des travaux de statistique historique.

Le second document envoyé par M. Châtel est l'hommage que Thomas Basin prêta au roi d'Angleterre le 3 février 1448 (n. st.). C'est une pièce fort importante, et je n'hésiterais pas à en proposer la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*, si elle n'était pas déjà bien connue par l'édition qu'en a donnée M. J. Quicherat dans son recueil des œuvres historiques de Thomas Basin (t. IV, p. 158).

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

[1] Remise.

Digitized by Google

Document sur des faits épisodiques de la première invasion d'Édouard III en France.

(1339-1340.)

Communication de M. Lefebvre, dit *Faber*.

Le document qu'on va lire a trait à des faits épisodiques de la première invasion d'Édouard III en France (1339-1340). La date manque, mais elle est suffisamment fixée par la mention qui est faite dans cette lettre de la destruction des châteaux de Rhelingues et d'Escaudœuvre, situés aux portes de Cambrai, mais dépendant alors et plus tard enclaves de l'Ostrevant (Hainaut).

Il suffit d'ouvrir Froissart pour s'assurer que l'une de ces forteresses, Rhelingues, fut ruinée le second jour de Noël 1339, et l'autre en mai 1340.

Après la bataille manquée de Buironfosse, où le roi d'Angleterre et Philippe de Valois acceptèrent ou subirent ces rôles d'un haut comique que l'on sait, ce dernier fit faire le dégât dans le pays de Chimay appartenant à l'un de ses plus ardents adversaires, Jean de Beaumont, oncle du comte de Hainaut.

En ramenant son armée en France après cette belle expédition, Philippe fit comprendre aux Cambrésiens la nécessité pour eux de détruire le fort de Rhelingues, qu'occupait une petite troupe d'Hennuyers dont les courses et les pilleries ne laissaient aucune sûreté aux environs. Les Cambrésiens s'entendirent donc avec les gens de guerre français qui, depuis le siége, tenaient garnison dans leur ville avec le consentement au moins tacite de l'évêque Jean d'Auxonne.

Le jour de Noël fut choisi pour une attaque générale contre la place. Elle était gardée par 25 hommes déterminés, commandés par un chevalier, nommé Jean, bâtard du comte de Hainaut. L'action dura toute la journée, mais sans résultat, et les assaillants se retirèrent en jurant que le lendemain, malgré la neige et les glaces (le château était bâti au milieu d'un marais), ils reviendraient en nombre suffisant pour l'emporter de haute lutte. Ils revinrent, en effet, mais ne trouvèrent pour ainsi dire plus que des cendres fumantes au lieu où était la forteresse. Les assiégés, jugeant impossible de prolonger la résistance et d'affronter un second assaut, l'avaient abandonnée après y avoir mis le feu, et s'étaient retirés à Bouchain, où un bon accueil les attendait. Les Cambrésiens se con-

Digitized by Google

solèrent en achevant l'œuvre de la destruction et en amenant dans leur ville toutes les pierres qui pouvaient être incorporées dans les fortifications.

Le sort du château d'Escandœuvre, distant aussi de Cambrai de 2 kilomètres au plus, ne fut pas sensiblement différent de celui de Rhelingues. Au mois de mai 1340, après une tentative infructueuse contre Valenciennes, les Français, commandés par le fils du roi de France, Jean de Normandie, prirent leur chemin vers Cambrai, moins chargés de lauriers que de butin, un butin qu'ils avaient fait en pillant et détruisant sans pitié ni merci la plus grande partie du Hainaut méridional.

Arrivés devant Escandœuvre, ils se décidèrent à en faire le siége, mus par les mêmes raisons qui les avaient engagés à détruire Rhelingues.

Ce château, bien que défendu par des chevaliers Hennuyers d'un courage éprouvé, fut livré aux Français après six jours d'investissement, par suite d'une insigne trahison dont les auteurs portèrent la peine peu après.

Il y eut ceci de commun dans le sort de ces deux forteresses, qu'une même destination fut donnée à leurs ruines : les pierres qui en provenaient servirent, au rapport des historiens du temps, à consolider les fortifications de la cité impériale. Elles avaient été fortement endommagées durant le siége que les troupes d'Édouard III avaient infructueusement livré à la ville. Mais ce ne fut pas le canon qui les entama. Il paraît même que les assiégés ne firent pas usage non plus de cet engin de destruction, quoiqu'ils en fussent pourvus, ainsi que l'a prouvé le savant M. Lacabanne. Froissart, du moins, n'en parle pas. Il est pourtant entré dans d'assez grands détails sur les assauts livrés à cette ville, regardée alors comme le boulevard de l'Empire, auquel la rattachait le lien féodal. Ce lien, il est bon de le rappeler, l'évêque Jean d'Auxonne, gagné par Philippe de Valois, affectait de le regarder comme rompu, et se croyait dégagé de ses devoirs de vassal par suite de l'excommunication dont l'empereur, Louis V de Bavière, avait été frappé par le pape Benoît XII. Ce fut peut-être là une des causes du désaccord entre l'évêque-comte et ses turbulents sujets qu'accuse la pièce que nous mettons sous les yeux du lecteur, laquelle, indépendamment de l'intérêt historique, offre une particularité qu'il n'est peut-être pas inutile de relever : c'est que le magistrat cambrésien, en s'adressant au roi de France,

Digitized by Google

le qualifie de *votre royale Majesté*, expresion dont l'usage dans les discours, requêtes, etc., ne daterait pour la France, selon plusieurs historiens, que du règne de Louis XI seulement.

Come par la volenté de nre (notre) saint père le pappe li evesques de Cambray nre (notre) S. (sire), d'une p' (part), et le comte de Haynaut, d'aut[re], se soient c[om] promis en (*sic*) trois cardinaulz sur les injures e[t] violences que li dis contes a fait audit evesque. Et vuelt aussi nos dis sains peres p[ar] yceuls cardinauls faire ordener de ce que li dis contes de Haynaut a mesprins sus le chapitre e[t] les autr[e]s eglises de Cambray. Plaise à savoir au Roy nostre tres chier et tres chier et tres redouté sign[eur], de par les eschievins e[t] la communalté de la dite chité de Cambray, que en riens ne se sont compromis es dits cardinauls ne en aut[res] ne traitiet nont dacort et entendent a avoir audit conte de Haynaut ne as autres anemis dou Roy sans l'ordenenche et le bon plaisir dou Roy nos-s[eigneur]. Anchors est leur entente de demour[er] en ceste guerre tant que elle durra ou s[er]vice dou Roy. Se aut[re] cose ne nestoit par lui ou par autre de son bon gret ordene. Si supplient t[re]s humblement au Roy nre tres chier signeur que il les voelte avoir en memoire et ordener que cheuls qui traitent ou traiteront de par lui a ses anemis aient ladite en souvenance. Afin que se il plaist au Roy donner trui[v]es (trèves) à ses anemis, ladite chites soit par mos expres en la truie (trève). Et se par la volenté de Dieu le pais se faisoit, tout che que on pouroit bonement faire de bon pour ladite chité y fust fait en restitution des griez, doimages et injures; que elle a soustenu a tort et a pechiet pour che seulement que s[er]vi a le Roy notre s[ire]. Et espechialment fust ordené que ens es lieux leur li castiaus d'Escaudœuvre et de Relenghes furent, autres ne soient redefyet par les haynuiers ne en autres lieux prochains à le dicte chité, car de ce pouroit venir occasion de nouvelle guerre. Et se faites y estoient nouvelles fortereches, tous jours en seroit ladite cités opprimée pour la fellonie de cette guerre. Et tant vous en plaise tres chiers et tres redoubtés sire pour l'amour de Dieu et de la dite chité qui de cuer et en bonne volenté est dou tout vostre, que la gent d'ichelle en soient plus encoragiez de vous et de votre royal majesté servir a leur pooir et plus tenus de prier Dieu pour vous.

Ch.-A. Lefebvre dit *Faber*,

Archiviste bibliothécaire de la ville de Cambrai, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Réponse à la note envoyée à M. de Rougé, le 6 décembre 1872.

Les deux empreintes qui ont été envoyées par M. de Lhotellerie, et sur lesquelles je suis consulté, ont été prises avec de si mauvais papier qu'il est impossible de faire une transcription précise des inscriptions qu'elles portent. Voici néanmoins ce qui résulte de ce que j'ai pu y reconnaître. La grande empreinte porte une inscription trouvée non loin de Damanhour et qui a nécessairement beaucoup d'intérêt, car, malgré le mauvais état de l'empreinte, j'ai pu y reconnaître une date royale; elle relate probablement quelque fait important. Elle a été gravée l'an 36 de Psammétik Ier. Il serait très-intéressant d'en avoir une bonne empreinte, ou même de l'acquérir pour le Louvre, si le prix ne dépassait pas 200 francs; mais, je le répète, avant tout il faudrait avoir ou une bonne empreinte ou une photographie du monument.

Il n'en est pas de même de la petite empreinte, prise, dit-on, sur une copie d'une stèle trouvée à Thèbes. Si le monument n'est pas complétement fabriqué, la copie est du moins pleine de fautes et sans aucune valeur.

Il serait bon d'avertir M. de Lhotellerie, et en général tout correspondant du Ministère, que de pareilles empreintes ne peuvent être utilisées avec sûreté. Les empreintes doivent toujours être prises avec du papier blanc; le papier d'imprimerie ordinaire réussit bien. Des empreintes une fois séchées doivent être mises soit dans une boîte plate en bois, soit entre deux cartons, soigneusement maintenus écartés avec de petits tasseaux. Il ne faut pas qu'elles subissent de pression un peu forte dans le transport pour conserver leur valeur.

Vte E. de Rougé [1].

[1] Quelques jours après la rédaction de cette note, M. le vicomte E. de Rougé est mort (27 décembre 1872).

Digitized by Google

Rapport sur diverses communications manuscrites de M. L. Rabut, correspondant à Chambéry.

Un singulier tube de bronze, pêché dans le lac du Bourget, fut dans le courant de l'anné dernière l'objet de deux communications successives de M. Laurent Rabut au Comité. Tout récemment le même correspondant nous a envoyé le dessin de deux autres tubes

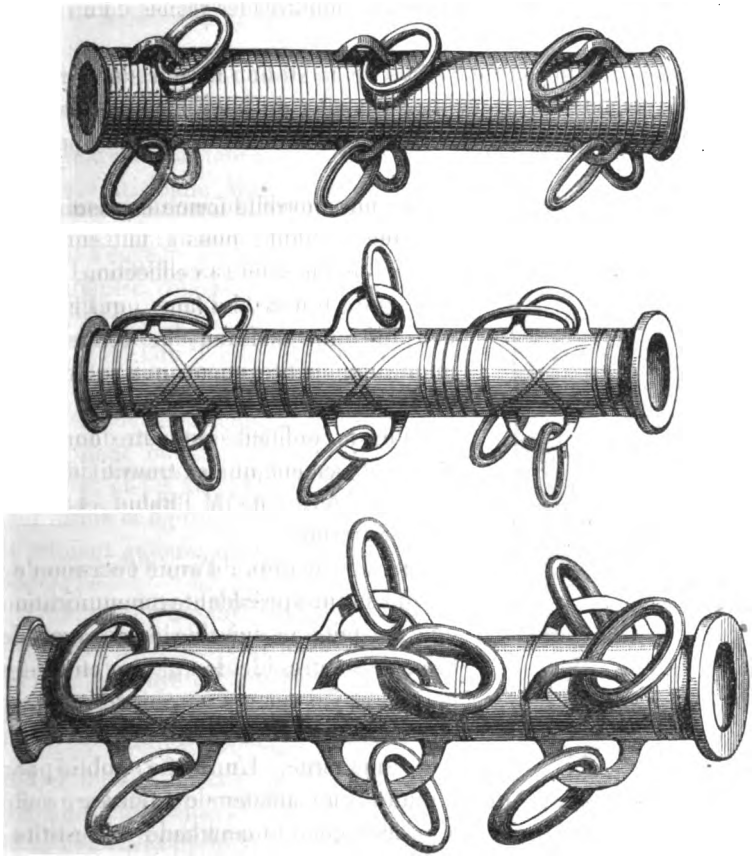

semblables, provenant aussi du lac du Bourget, et qui ont été acquis par le musée d'Aix-les-Bains.

Ces tubes, qui ont de 12 à 14 centimètres de long et moins de 2 centimètres de diamètre, sont tous les trois garnis à l'extérieur

Digitized by Google

de neuf petites anses dans chacune desquelles est passé un anneau.

Notre correspondant s'est livré à diverses conjectures sur la destination de cet objet. Il pourrait être, selon lui ou selon les personnes à qui il l'a montré, une enseigne de guerre, une garniture de fuseau, un ornement qui entrait dans les agrès d'un bateau; mais aucune de ces hypothèses ne le satisfait, ni nous non plus. Mieux vaut mettre sous les yeux du public les figures dessinées par M. Rabut, et qui ont l'avantage de montrer les variétés d'un même type.

Deux de ces objets sont sortis de la station lacustre de Grésine. Le plus considérable a été tiré des eaux de Châtillon. Le musée de Chambéry en possède un quatrième dont nous n'avons pas le dessin.

Il y a lieu de reproduire aussi une nouvelle forme de rasoir gaulois que M. Rabut nous a fait connaître d'après une pièce de sa collection. Ce rasoir est en bronze. La lame, qui figure à peu près un quadrant de cercle, surmonte une petite queue qui se termine par un annelet.

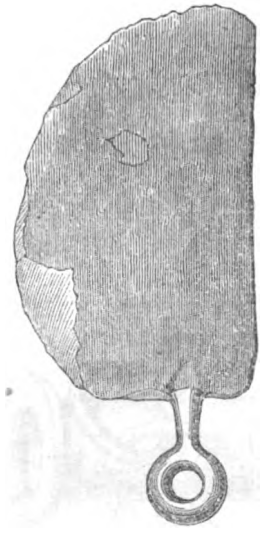

Enfin la publicité doit être donnée à un avertissement qui se trouvait dans la première lettre de M. Rabut, et dont voici les termes :

«Je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir sur une précédente communication que j'ai faite au sujet de deux vases de bronze lacustres. Je les ai eus entre les mains, et j'ai pu me convaincre que ces objets étaient faux et d'une fabrication toute moderne. L'un aété publié par M. Joceyln Costo; l'autre, vendu à un amateur de Genève, a été l'objet d'un procès qui a fait condamner le marchand à la restitution du prix exorbitant de cet objet.

«Les pêcheurs, qui n'ont pas cessé de faire le commerce des antiquités lacustres, ne se contentent plus de vendre ceux qu'ils prennent dans les palafittes du lac du Bourget; ils en font fabriquer. C'est ainsi qu'ils ont vendu des vases, des assiettes de bronze.

Digitized by Google

et des poignards dont la brisure elle-même portait l'empreinte du moule. »

Avis aux amateurs et aux archéologues.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Marché passé par le chapitre de Montreuil-Bellay avec Christophe More, pour la restauration des vitraux de l'église.

(Le 2 mars 1511.)

Communication de M. Célestin Port, correspondant à Angers.

Ce marché constate :

Que Christophe More était vitrier, demeurant à Montreuil-Bellay;

Qu'il s'engage à « réparer et abiller les cinq grans vitreaulx de ladicte église collégiale de (Montreuil-Bellay)..... les quelx puis certain temps encza ont esté rompuz et desmoliz par fortune de gresle, dont l'un d'iceulx sera refait tout à neuf et ouquel seront les ymages de saincte Anne, les trois Maries et leurs enffans, avec ques les soubastemens, tabernacles, escripteaulx et autres choses qui estoient oudict vitral auparavant la demolicion et rompture d'icelluy, et les autres repparer et abiller où il appartient, selon leur forme et figure, et assorter de semblables coulleurs qu'ilz sont et estoient auparavant ladicte rompture au plus près que faire se pourra ; »

Que, « si en faisant lesdictes repparacions et descendant lesdicts vitreaulx, qu'il convient ainsi repparer et abiller, se trouvoit qu'il en faulsit refaire de tout neuf, ledict More sera tenu les refaire et abiller ; »

Qu'en « oultres era tenu ledict More et a promis repparer et abiller tous et chacuns les autres vitreaulx de ladicte église avec ceulx des chappelles et oratoires d'icelle où besoing et mestier sera, et icelles vitres nectoier à son pouvoir sans toutes voyes icelles descendre de leur lieu; lesquelles repparacions et choses susdictes ledict More sera tenu parfaire et acomplir par la manière devant déclairée ; »

Que, « pour ce faire, ledict More aura pour sa peine, sallère et des-

Digitized by Google

pens, et fournir toutes matières et estouffes à ce nécessaires, la somme de huit vingt livres tournois. »

Ces prescriptions sont les seules qui puissent intéresser le Comité dans ce marché, où les conditions financières occupent la plus grande place.

Malheureusement, aucune dimension n'étant donnée, et le prix des réfections, des restaurations et des nettoyages étant énoncé en bloc, il est impossible de savoir quel était le coût de chaque nature de travail.

Nous savons seulement par ce document que, dans une petite ville qui n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire, il existait, au commencement du XVIe siècle, un « vitrier » capable de restaurer et d'exécuter des vitraux à personnages. Il serait intéressant de retrouver, parmi ceux dont l'église possède encore des vestiges, suivant ce que dit M. Célestin Port dans sa lettre d'envoi, les parties que Christophe More a restaurées.

Nous pensons que ce que nous venons d'extraire du marché dont il s'agit doit suffire, et nous proposons pour la pièce elle-même le dépôt aux archives.

Nous ferons remarquer, en terminant, que le document qui nous occupe, employant les mots « vitral » et « vitraux, » fait remonter l'usage de ce vocable aux commencements du XVIe siècle, et justifie ceux qui l'emploient, d'abord contre l'Académie qui ne l'admet qu'au pluriel, puis contre certains puristes qui ne voulaient l'admettre ni au singulier ni au pluriel.

Notons que M. Littré, dans son Dictionnaire de la langue française, n'en donne point l'histoire.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DES RELIQUES ET JOYAUX DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS, EN 1716.

Communication de M. Parrot, à Angers.

La *Revue des Sociétés savantes* a déjà publié quatre inventaires du

Digitized by Google

trésor de la cathédrale d'Angers que M. Godard-Faultrier, correspondant du Comité, lui avait envoyés [1].

Ces inventaires sont de 1297, 1391, 1418 et 1421. Aujourd'hui M. A. Parrot adresse un dernier inventaire, daté de 1716, accompagné d'une lettre à M. le Ministre faisant l'énumération de tous les reliquaires et de toutes les pièces d'orfévrerie qui, bien que donnés à l'église depuis l'inventaire de 1422, ne figurent point dans celui de 1716.

Cette lettre et l'inventaire sont un complément naturel des documents déjà publiés sur le trésor de la cathédrale d'Angers. Bien que l'inventaire soit de date récente, comme il décrit avec soin les pièces qui y sont mentionnées et aide à se faire de celles qui figurent également sur les inventaires précédents une idée plus précise que ne le permettait le texte de ces documents, nous en proposons la publication.

Nous proposons également la publication de la lettre qui le précède, sauf à en modifier le commencement et la fin de façon à lui donner la forme d'une note.

Nous avons signalé dans l'inventaire, autant que la chose a été possible, les articles qui se retrouvent dans celui de 1421.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE INÉDIT DES RELIQUAIRES ET DES AUTRES OBJETS PRÉCIEUX DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS AU XVIIIe SIÈCLE.

Quoique le Comité ait publié des documents analogues où sont relatées les richesses d'orfévrerie possédées au XIIIe et au XVe siècle par le chapitre de l'église d'Angers, l'inventaire ci-joint n'en présente pas moins d'intérêt, parce qu'il permet de constater le nombre des anciens reliquaires existant encore au XVIIIe siècle, la forme des nouveaux, ainsi que le poids des uns et des autres.

Tous les objets cités dans l'inventaire de 1716 figurent encore

[1] Voyez, 4e série, t. V, p. 514 et suiv., l'Inventaire de 1297 et de 1391, et même série, t. VII, p. 298 et suiv., l'Inventaire de 1418; enfin, 5e série, t. I, p. 282 et suiv., l'Inventaire de 1421.

Digitized by Google

dans un *État de l'argenterie de l'église paroissiale et cathédrale de Saint-Maurice*, dressé en 1791 et suivi d'une décharge des marguilliers au garde-reliques, datée du 11 décembre de la même année. L'inventaire de 1716 peut donc être considéré comme le dernier chapitre de l'histoire du trésor des reliques de la cathédrale d'Angers avant 1793.

Entre l'inventaire de 1421 publié par le Comité et celui que j'ai l'honneur de lui adresser, la cathédrale s'est enrichie de plusieurs pièces importantes d'orfévrerie qui ont été, pour la plupart, détruites avant le XVIIIe siècle; ce sont :

Une petite hydrie d'agate en forme d'aiguière, garnie d'argent doré et de perles fines, donnée le 19 septembre 1450 par René, duc d'Anjou.

(*Registre capitulaire*, ann. 1450, fol. 518.)

Un crucifix de bois couvert d'argent, haut de six pieds, donné le 3 décembre 1460 par le chanoine Michel Grolleau, pour être placé au-dessus du jubé de la cathédrale.

(Dumesnil, *Extraits des registres capitulaires de l'église d'Angers*, fol. 41, ms. 658 de la bibl. d'Angers.)

Un chandelier d'argent à six branches, du poids de 34 marcs, donné par Guillaume Fournier, pénitencier de l'église d'Angers, « pour pendre devant le grand autel. »

(*Reliques de Saint-Maurice*, ms. de la bibl. d'Angers, fonds T. Grille.)

Une croix précieuse avec son manche, donnée le 2 avril 1472 par le roi René d'Anjou.

(D. Housseau, t. XIII, 8779, ms. de la bibl. Nationale.)

Une grande châsse en argent doré, enrichie de pierreries, ayant la forme d'une église. Elle fut exécutée entre les années 1472 et 1477 par les orfévres angevins Robin Buscheron, Jehan Ogier et Pierre Bordier dit *de Bourges*, pour recevoir le corps de saint Maurille. On détruisit pour l'exécution de cette châsse celle que l'évêque Guillaume de Beaumont avait fait faire dans le même but en 1239. L'argent et les pierreries de cette châsse n'ayant pas suffi

Digitized by Google

à exécuter la nouvelle qui était une œuvre capitale d'orfévrerie, le roi René, le chanoine scolastique Michel Grolleau, le chapitre et les fidèles contribuèrent par leurs largesses à sa parfaite exécution. Elle avait, selon Joseph Grandet, huit pieds de longueur et était une des plus belles de France.

(Dumesnil, fol. 37.)

Une figure d'or pur représentant saint Maurille, évêque d'Angers, exécutée par Pierre de Bourges et vendue par lui au chapitre le 29 juillet 1473 [1].

(Dumesnil, fol. 37.)

Une figure d'ange en argent doré tenant le ciboire, du poids de 6 marcs. Olivier le Prince, chanoine et chantre de l'église d'Angers, donna, le 3 septembre 1475, 100 livres pour subvenir à son exécution.

(Dumesnil, fol. 44.)

Une croix processionnelle d'or, garnie de pierres précieuses, faite par Pierre de Bourges. Les renseignements que le chanoine Dumesnil donne sur l'exécution de cette croix, d'après les registres capitulaires, sont assez obscurs.

« La façon, dit-il, de la grande croix des processions solennelles qui se porte quand il y a festages, marchandée à Pierre de Bourges 12ff (12 juin 1476). Et le 20 ensuivant fut pesé, savoir : l'or de la croix, 2 marcs 4 onces 6 gros; l'or des deux petites croix, 5 onces 5 gros; quatre anneaux de la grande vieille croix et un autre anneau, 2 onces 5 gros, font 3 marcs 5 onces, le tout à vingt carats. Item 59 pierres, 2 onces 1 gros; un crucifix, 4 onces 3 gros et demi; le reste, 4 onces 4 gros à vingt carats. Un camayeu, une tête blanche et 18 pierres, tant ametistes qu'autres, 6 gros et demi (31 juillet 1476).

« Tout l'or de la croix des processions solennelles faite par Pierre de Bourges, orfévre, de trois autres croix et de partie d'une autre large, est de 6 marcs 5 ou 7 gros. Item 76 pierres, savoir : 2 fins saphirs devers la vraie croix, une amethiste et une vache gravée sur la tête du crucifix. Et auprès une topaze, 4 anneaux d'applique, cinq grands anneaux ronds et un petit. Item devers la vraie croix

[1] Cet article et le précédent ont fait l'objet d'une communication fort importante de M. Godard-Faultrier qu'il a été impossible de publier. (Voir le rapport de M. A. Darcel, *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. I, p. 282.)

Digitized by Google

4 grands et 4 petits anneaux ronds. Ce que les pierres et camayeu pesent 2 onces 7 gros 1/2 : ainsi or et pierres font 3 marcs 7 gros. Pour la relique qui est un os crochu trouvé en une des croix et mis en cette dite croix, pèse un gros, deux deniers (9 octobre 1476). »

(Dumesnil, fol. 44.)

Une statue d'argent représentant Notre-Dame, du poids de 33 marcs. Jean de la Vignolle, doyen du chapitre, donna 300 écus d'or à la couronne pour cette statue, destinée à être placée sur le grand autel du côté de l'évangile. Cette somme n'ayant pas suffi, il y ajouta 100 écus, à la condition que le chapitre chanterait tous les ans, la veille et le jour de Pâques, l'hymne *Regina cœli* après les complies, et réciterait l'oraison qui l'accompagne; ce qui fut arrêté le 22 juillet 1482. Le 23 août de la même année, il fut convenu que cette statue serait mise en couleur de chair (*incarnabitur*), si celle de la cathédrale de Paris était ainsi.

(Dumesnil, fol. 42.)

Un petit coffret renfermant les reliques suivantes : du pilier où Notre-Seigneur fut flagellé; du ciment de la maison de Simon le Lépreux; de la terre du chemin de Damas; du rocher sur lequel saint Jean écrivit l'Apocalypse; du château de Marie-Madeleine; de l'étable du Seigneur; du mont des Olliviers; du champ d'Alchodemache; du lieu où sainte Marthe alla au-devant de Jésus-Christ, de la prison de saint Pierre et de saint Barnabé et du château de sainte Marthe. Ce reliquaire fut légué à l'église d'Angers par Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, roi d'Angleterre, et remis au chapitre le 14 septembre 1482 par Jean de la Vignole, doyen du chapitre, président de la chambre des comptes d'Anjou et exécuteur testamentaire de la reine[1].

(Lehoreau, *Cérémonial de l'Église d'Angers*, t. II, ms. de la bibl. d'Angers.)

Simon Bordier, chanoine, donna 100 écus d'or pour faire la Notre-Dame d'argent avec deux anges qu'on porte aux processions (13 août 1483).

(Dumesnil, fol. 41.)

[1] Ce reliquaire existait encore en 1714, lorsque Lehoreau écrivait son *Cérémonial*.

Digitized by Google

Un diadème d'argent, du poids de 4 marcs, fut donné le 30 juillet 1489 par le doyen Jean de la Vignole, pour être posé sur la tête du crucifix donné en 1460 par Michel Grolleau.

(Dumesnil, fol. 41.)

Une châsse de cristal pour mettre le Saint-Sacrement pendant l'octave de la Fête-Dieu (13 octobre 1483).

(Gaspard-Marie Brossier, *l'Ami du secrétaire*, t. I, fol. 322, ms. 656 de la bibl. d'Angers.)

Dix petits bassins en argent pour mettre des cierges furent faits à l'aide des branches du grand chandelier donné par le chanoine Guillaume Fournier (16 janvier 1487).

Une aiguière fut donnée le 3 décembre 1492 par Jean de Rely, évêque d'Angers.

(Brossier, t. I, fol. 12.)

Une custode ou ciboire de vermeil fut donné le 30 mars 1497 par le chanoine René de la Barre. Cette custode pesait 6 marcs 5 onces 11 gros. « Le marc d'argent n'étoit évalué qu'à 11^{tt} et 11^{tt} 6^{s}. » Le chapitre la fit orner; il en coûta 4^{tt} pour la façon (9 avril 1497). Le chapelet fait à la custode et qui en tient les chaînes était estimé 50^{s} 6^{d}; la dorure 1^{tt} et la façon 10^{s}.

(Brossier, t. I, fol. 502 et 503.)

Une statue d'argent représentant saint Maurice, du poids de 64 marcs 7 onces 6 grains, sans le piédestal; elle fut faite de la lampe d'argent donnée par le chanoine pénitencier Guillaume Fournier. Un orfévre de Tours, Hans Mangot Gernedius, fut chargé de son exécution. Il prit pour la façon 569^{tt} 16^{s} 2^{d}; c'est-à-dire deux écus et demi par marc (15 octobre 1507). Elle fut livrée au chapitre le 21 mars 1510.

(Dumesnil, fol. 42.)

Une châsse d'argent doré, enrichie de pierreries, dans laquelle l'évêque Charles Miron déposa en 1601 les quelques reliques de saint René, sauvées en 1562 du pillage et de la destruction, par les protestants, de l'ancienne châsse de ce saint, que Guillaume le Bascle, chanoine et chantre de la cathédrale, avait donnée en 1255.

Digitized by Google

La châsse de 1601 fut placée, comme celle de 1255, au-dessus de l'autel consacré à saint René, au fond de l'abside du chœur. Lorsque, à la fin du XVIIe siècle, le chœur fut transformé à la romaine, la châsse de saint René fut mise à droite du maître-autel et celle de saint Sérené à gauche; cette dernière châsse était également en vermeil.

(Dumesnil, fol. 43.)

Un tabernacle pour exposer le Saint-Sacrement, donné le 21 janvier 1587 par le chanoine Chevallot.

(Dumesnil, fol. 43.)

Une châsse précieuse, ornée de colonne d'ambre, donnée le 31 août 1727 par le maître-école François Babin, auteur des *Conférences du diocèse d'Angers.*

(Brossier, t. I, fol. 323.

Une niche d'argent pour le Saint-Sacrement, achetée par le chapitre le 12 juillet 1728 pour la somme de 5,000 ^tt^.

(*Conclusions du chapitre*, fol. 297.)

Une couronne d'argent pour mettre sur la niche du Saint-Sacrement, donnée le 9 juin 1730 par l'évêque Michel Poncet de la Rivière. Le prélat étant mort sans payer cette couronne, le chapitre fut obligé d'en acquitter le prix moyennant 241 ^tt^ le 6 février 1740.

(*Conclusions du chapitre*, fol. 69 et 85.)

Une pierre sanguine entourée de bandes d'argent et deux œufs d'autruches soutenus par une chaîne d'argent, cités dans plusieurs anciens inventaires, figurent encore dans l'*État de l'argenterie de la cathédrale en 1791.*

(*Collections de pièces concernant l'Église d'Angers*, ms. 673 de la bibl. d'Angers.)

Parmi les ouvrages d'orfévrerie du trésor de la cathédrale d'Angers, détruits du XVe au XVIIIe siècle, figurent :

Cinq cents livres de joyaux vendus le 22 avril 1514 pour l'entretien d'une armée contre les Anglais.

(Brossier, t. I, fol. 67.)

Digitized by Google

La châsse en vermeil contenant les reliques de saint René, détruite par les protestants le 6 avril 1512[1].

(Brossier, t. I, fol. 632.)

L'*antependium* ou devant d'autel et le retable en vermeil donnés par l'archidiacre Normand de Doué[2], dans la seconde moitié du XIIe siècle[3], furent vendus à la fin du XVIIe siècle par Jean de Vaugirault, ainsi que les deux statues en argent faites en 1482 et en 1510 représentant la Vierge et saint Maurice, pour avoir des stalles neuves.

(Brossier, t. I, fol. 632.)

Les candélabres d'argent pesant 13 marcs, qui étaient devant le grand autel avant que le chœur fût transformé à la romaine, furent

[1] «Le mardi suivant dudit mois d'apvril 1562, dit Jehan Louvet (*Journal*, t. I, ms. 862 de la biblioth. d'Angers), les huguenots se mirent à rompre toutes les imaiges et représentations des saints et bienheureux qui sont en paradis, qui estoient sur les autels de la ditte église Saint-Maurice, et bruslèrent la châsse et les ossements de monsieur saint René, dont il y eut ung huguenot qui avoit nom René, qui en serra quelques ossements qu'il rendist à MM. les Chanoynes de laditte église, et y eut beaucoup des dicts huguenots qui avoient pollu leurs mains et faict brusler ung si riche et précieux reliquaire, qui tournèrent d'esprit et devinrent comme fols et enragez.» Selon le moine bénédictin, Barthélemy Roger (*Hist. d'Anjou*, ms. 876 de la bibliothèque d'Angers), le René qui sauva quelques-unes des reliques de son saint patron «étoit un trompette et soldat françois.» Ces ossements, renfermés dans un linge blanc, furent apportés et conservés dans le chapitre jusqu'en 1601. A cette époque, ils furent mis dans une châsse de vermeil par l'évêque Charles Miron, comme il a été dit précédemment. Après le pillage de 1562, Jean Tillon, sieur de Chavagnes, capitaine des protestants, rendit au chapitre 67 marcs 4 onces 2 gros d'argent doré provenant des débris de la châsse de saint René. (*Priviléges de l'Église d'Angers*, t. XIII, fol. 7. — Brossier, *La cathédrale d'Angers*, fol. 16; ms. 669 de la biblioth. d'Angers.)

[2] Normand de Doué fut élu évêque d'Angers en 1149; il décéda en 1155.

[3] Le devant d'autel et le retable de la cathédrale, dit Moléon (*Voyages liturgiques de France, etc.* p. 80; Paris, in-8°, 1718), sont d'argent doré et représentent toute la vie de la Vierge en figure de relief. Cela est fort beau; aussi n'y met-on jamais de parement.

«Il n'y a rien dessus l'autel qu'une croix sur le gradin quand on va dire la grand' messe et les deux livres d'épîtres et d'évangiles aux deux bouts avec les deux instruments de paix.»

L'Anjou possédait deux autres devants d'autel et retables en vermeil : ceux des abbayes de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Florent-lez-Saumur, qui étaient également renommés pour la beauté de leur exécution.

Digitized by Google

vendus en vertu d'une délibération du chapitre en date du 5 juillet 1700.

(Brossier, t. I, fol. 165.)

Le crucifix couvert d'argent, donné le 3 décembre 1460 par le chanoine Michel Grolleau pour être placé au-dessus du jubé, fut ôté de ce lieu le 14 août 1747.

(Brossier, t. I, fol. 633.)

Le 28 décembre 1759, le chapitre envoya à la monnaie de Nantes pour 2,639$^{\#}$ 11^{s} 2^{d} d'argenterie pour le soulagement de l'État.

(Brossier, t. I, fol. 67.

Tels sont les principaux agrandissements et les vicissitudes qui se rattachent à l'histoire du trésor de la cathédrale d'Angers depuis le xve siècle jusqu'à la république de 1793.

La plupart des reliquaires et des «joyaux précieux» étaient, au xviiie siècle, renfermés dans un *sacrarium*, sorte de placard pratiqué dans le mur du chœur de l'église, du côté de l'évêché. La surveillance de ce *sacrarium* était confiée à un prêtre appelé le *garde-reliques*, qui devait porter les châsses aux processions des Rameaux, des Rogations, de saint Marc et autres, avec les curés de Sainte-Croix, de Saint-Évroult et de Saint-Aignan [1]. Avant le 30 mai 1495, il touchait 2^{s} 6^{d} chaque fois qu'il portait les châsses. Depuis, ses émoluments furent de 10 livres, à prendre sur la fabrique. Brossier dit qu'il recevait également : 10^{s} au festage des Rameaux, 5^{s} à chaque jour des octaves de Noël, un cierge d'une demi-livre à la Purification et le droit exclusif de dire des évangiles. [2]

Parmi les gardes-reliques figurent, au xviiie siècle, deux prêtres qui rendirent de notables services à l'histoire et à l'archéologie angevine : l'un fut Jacques Rangeard, prieur curé de Saint-Aignan d'Angers, puis archiprêtre d'Andard, député aux États généraux de 1789 et membre de l'Assemblée constituante; l'autre fut Gaspard-Marie Brossier, professeur de grammaire à la psallette et secrétaire du chapitre de la cathédrale. Tous deux recueillirent dans les archives de l'église d'Angers de précieux documents, dont ils formèrent plusieurs

[1] Dans leurs fonctions de porte-reliques, ces prêtres devaient être vêtus de l'aube, de l'étole et du manipule.

[2] Brossier, *L'ami du secrétaire*, t. II; ms. 656 de la biblioth. d'Angers.

Digitized by Google

volumes restés manuscrits, qui appartiennent maintenant à la bibliothèque de la ville.

Par ce qui précède et avec l'inventaire qui suit, le Comité pourra se faire une juste idée des richesses d'orfévrerie conservées dans le trésor de Saint-Maurice d'Angers depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

ARMAND PARROT,

Membre de la Société des antiquaires de Normandie.

Inventaire des saintes reliques et autres précieux joyaux que l'on conserve (sic) *dans le trésor de l'église d'Angers, fait par Messieurs Frain de la Vrillière, Malfildtre et Ayrault, chanoines, commissaires à ce députés, en présence de M. Germain Guichon, chapelain et garde-reliques de ladite église* [1].

Le samedy 15 février 1716.

1. Un reliquaire en forme de colonne, dont le pied jusqu'à la corniche percée à jour est d'argent doré, et le reste est d'or et contient une petite châsse ouvrante et fermante à deux petits battans, enrichie de perles et de pierreries fines, mais de peu de valeur, sans qu'il en manque aucune; dans laquelle petite châsse est renfermée une des épines de la couronne de Notre-Seigneur [2]. Le tout pesant ensemble six marcs trois onces quatre gros; cy : 6^m 3° 4^g.

2. Une figure d'argent représentant la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, au devant de laquelle il y a un cristal porté par deux petits anges aussy d'argent, dans lequel cristal il y a des cheveux de la sainte Vierge avec cette inscription au-dessous : *De capillis beate Marie Virginis.* Le piédestail n'est que de cuivre [3]. Le tout pèse ensemble vingt-quatre marcs quatre onces; cy : 24^m 4°.

3. Une autre figure d'argent doré représentant saint Maurice, tenant d'une main un glaive, et de l'autre un bouclier, avec sa petite cotte de maille; dans laquelle figure est renfermé un os du bras de saint Maurice.

[1] Ms. 673 de la bibliothèque d'Angers.

[2] Ce reliquaire, cité dans l'inventaire de 1421, devait être celui que Pierre d'Avoir, sire de Château-Fremond, chevalier, grand chambellan et sénéchal de Louis Ier, duc d'Anjou, avait légué à la cathédrale le 15 février 1390. Une autre sainte épine possédée par Charles d'Anjou, comte du Maine, fut engagée au chapitre de la cathédrale, par ce prince, pour la somme de 200 livres, afin de subvenir, en l'absence de son frère aîné, René, duc d'Anjou, aux frais des funérailles de leur mère Yolande d'Aragon. Cette relique fut remise au chapitre par l'archidiacre de l'église d'Angers.

[3] Inventaire de 1421. Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. I, p. 292, ligne 3.

Digitized by Google

Le piédestail n'est que de bois couvert de feuilles d'argent doré[1]. Le tout pesant ensemble dix-huit marcs deux onces; cy: 18m 2°

4. Une autre figure d'argent doré représentant saint Martin de Tours, un genouil en terre, et tenant en sa main une phiole de cristal qui renferme du sang des martyrs saint Maurice et ses compagnons, qu'il eut par miracle, ayant percé la terre d'un couteau, sur les lieux où ils avoient souffert la mort. Aux pieds de cette figure sont gravés ces mots : *Sanguinis pretiosorum martyrum Mauricii sociorumque ejus.* Et au devant du piédestail, dans lequel il y a du bois et une plaque de fer, sont écrits ceux-cy : *Amauricus Denyau, canonicus Andegavensis, dedit anno Domini M. CCCC. LXXXVI*[2]. Le tout pesant ensemble quinze marcs quatre onces; cy : 15m 4°.

5. Une châsse carrée d'argent doré, d'une structure fort ancienne, au-dessus de laquelle il y a une croix fleurdelisée de mesme matière et ornée de pierreries[3]. Cette châsse renferme des reliques de plusieurs saints, selon l'inscription qui est au pied de la croix. Il y a sous cette châsse un écrou de fer et du bois. Le tout pesant ensemble vingt-trois marcs quatre onces; cy : 23m 4°.

6. Une figure d'argent neuve, représentant saint Louis, roy de France, dans laquelle il y a de ses reliques. Le piédestail est de bois couvert de feuilles d'argent[4]. Le tout pesant ensemble treize marcs; cy: 13m.

7. Un grand reliquaire plat, finissant en trois pointes, couvert de feuilles d'argent doré et garny de pierreries, d'une façon fort ancienne, dans lequel sont renfermées des reliques de plusieurs saints; pèse avec le bois douze marcs; cy : 12m.

8. Une phiole de cristal de roche avec une petite cuillère, le tout garni d'argent, laquelle phiole sert à M. le chantre, pour porter de l'eau à l'offrande des grandes messes des festes auxquelles il y a festage. N'a esté pesée, cy : . . .

9. Une croix double d'or à philigramme et chargée de pierreries précieuses. Le pied n'est que d'argent doré. La croix seule avec ce qu'elle renferme et les pierreries dont elle est couverte pèse deux marcs; cy : 2m; et le pied d'argent doré, seulement, pèse deux marcs une once; cy : 2m 1°.

Cette croix est de structure très-ancienne et renferme du bois de la vraye croix, de la ceinture et de la robe de la sainte Vierge, et des re-

[1] Inventaire de 1421.

[2] Brossier (*La cathédrale d'Angers*, fol. 17; ms. 669 de la bibl. d'Angers), dit que la fiole contenant le sang de saint Maurice fut emportée par les Huguenots au pillage de la Quasimodo 1562 et rendue par Jean Tilfon.

[3] Au lieu de cette croix, on mettait sur la châsse, le jour de la fête de saint Sébastien, les reliques et la figure de ce saint, qu'on portait processionnellement à l'église du couvent des Cordeliers. (Voy. le n° 22.)

[4] Ce reliquaire servait aux *stations* des dimanches ordinaires, à l'exception de ceux de l'Avent, de la Passion et du temps Pascal.

Digitized by Google

liques de plusieurs saints, comme il est marqué dans l'inscription qui est sur un parchemin attaché au pied de laditte croix, où sont ces mots : *In hac cruce includuntur reliquiæ ligni veræ et sanctæ crucis, cinguli et vestimentorum sanctæ Mariæ Virginis, S. Sylvestri, ossium S. Chrisogoni, S. Dionysii, S. Andreæ, sanctæ Barbaræ, SS. Petri et Pauli, sanctæ Mariæ Magdalenæ, S. Laurentii et plurimorum aliorum sanctorum.* Elle se porte aux stations du jour et festes de l'invention et de l'exaltation de la sainte croix, et se met ces jours-là sur le grand autel pendant la grande messe. Elle se porte encore aux stations des dimanches de la Passion et des Rameaux[1].

10. Un buste soutenu par six petits lyons, faisant un grand reliquaire tout de vermeil doré, dans lequel est renfermé le chef de saint Maurille, chargé de pierreries de peu de valeur, à la mitre duquel sont attachés deux anneaux d'or à l'un desquels est un grenat et à l'autre une cornaline gravée. La ditte mitre a ses deux balants complets aussy de vermeil doré[2], le tout pesant ensemble trente-quatre marcs; cy : 34^{m}.

11. Une petite croix d'or en forme de croix de Jérusalem aux armes de cette église, n'ayant point de pied, garnie d'un costé d'émail et de pierreries et perles fines, dans laquelle il y a de la vraie croix. Elle sert pour l'adoration de la croix, le vendredi saint. Le tout pesant ensemble un marc une once; cy : 1^{m}1°

12. Une grande croix carrée, couverte de feuilles d'argent doré avec des cristaux taillés en forme de diamants, laquelle se porte aux processions des Rameaux, de saint Marc, des Rogations et de l'Ascension de Notre-Seigneur. On n'a pas pu la peser; cy : . . .

13. Un reliquaire d'argent doré fort précieux, au haut duquel il y a une croix double, toute d'or et toute garnie de pierreries et de perles fines, qui semble estre portée par deux petits anges, et au milieu il y a comme une petitte châsse aussy portée par deux petits anges, dans laquelle il y a de la robbe de Notre-Seigneur, suivant l'inscription qui est sur un parchemin y attaché, en ces mots : *De tunica Domini Nostri Jesu Christi.* Le tout pesant ensemble trois marcs une once quatre gros; cy : 3^{m}1°4^{g}.

14. Un autre petit reliquaire d'argent doré, fort précieux, fait en forme de petite chapelle ouvrante et fermante à deux battants, sur l'un desquels est peinte en émail l'image de la sainte Vierge, et sur l'autre l'image de saint Gabriel. Dans ce reliquaire il y a de la robbe de la sainte Vierge. Le tout pesant ensemble un marc trois onces deux gros; cy : 1^{m}3°2^{g}.

15. Un chef d'argent dans lequel sont renfermées les reliques de saint Innocent, martyr, l'un des compagnons de saint Maurice. Le tout pesant huit marcs sept onces; cy : 8^{m}7°.

16. Deux figures neuves toutes d'argent avec leurs piédestaux de bois

[1] Inventaire de 1421.
[2] Inventaire de 1421.

Digitized by Google

couverts de feuilles d'argent par le devant, le dessus et les deux bouts, données en 1685 par M. Arthaud, archidiacre d'Outre-Loire et chanoine[1]. L'une des dittes figures représentant saint Maurice et pesant, avec son piédestail et les reliques dudit saint qu'ils renferment, dix-neuf marcs; cy : 19^{m}; et l'autre représentant saint Victor, martyr, l'un des compagnons de saint Mauryce, et pesant, avec son piédestail et les reliques dudit saint qui sont dedans, dix-sept marcs quatre onces[2]; cy : 17^{m} 4°.

17. Un reliquaire en forme de bras, couvert de feuilles d'or et garny de philigrammes et de pierreries précieuses, dans lequel sont des reliques d'un bras de saint André, apostre, comme il paraît par l'inscription qui est au milieu dudit reliquaire en ces mots : *Brachium sancti Andreæ*[3]. Le tout pesant ensemble cinq marcs, sept onces; cy : 5^{m} 7°.

18. Un autre reliquaire d'argent doré, aussy en forme de bras, orné de philagramme et de pierreries, dans lequel sont des reliques de saint Vincent, martyr, qu'on voit à travers un vitral à trois lozanges, aux deux bouts duquel sont gravez ces mots : *Brachium S. Vincentii martyris*[4]. Le tout pesant ensemble neuf marcs une once; cy : 9^{m} 1°.

19. Un autre reliquaire d'argent doré, aussy en forme de bras, et orné de philagrammes et de pierreries, dans lequel sont des reliques de saint Julien, martyr, qu'on voit à travers un vitral, autour duquel sont gravés ces mots : *Brachium sancti Juliani martyris*[5]. Le tout pesant neuf marcs trois onces; cy : 9^{m} 3°.

20. Un autre reliquaire d'argent avec pierreries, sous bois, aussy en forme de bras, tenant une petite boëte entre deux doigts, dans lequel sont des reliques de sainte Marie Magdelaine[6], et sur lequel sont deux petits vitraux,

[1] Après ces mots d'Outre-Loire, d'après l'inscription de la note 2, on devrait lire : *et Constantin, chanoines.* (Note de la Comm. de réd.)

[2] Ces deux figures furent exécutées, non pas en 1685, mais en 1683, par Louis Hardye, orfévre, demeurant paroisse Saint-Maurille, à Angers. Ce n'était pas saint Maurice que représentait l'une de ces figures, mais un soldat compagnon de martyre de ce saint, ainsi que l'atteste l'inscription gravée sur la base de cette figure :

RELIQVIÆ VNIVS MARTYRIS E SOCIIS SANCTI MAVRICII....

Sur le piédestal de la figure de saint Victor on lisait :

RELIQVIÆ SANCTI VICTORIS MARTYRIS, AGAVNO ALLATÆ ANNO MIL SIX CENT QVARANTE DEVX A DOMINVS ARTHAVLD ARCHIDIACONO TRANSLIGERENS ET CONSTANTIN CANONICIS HVIVS ECCLESIÆ ET IN AC THECA RECONDITÆ SVMPTIBVS DICTI ARTHAVLD ANNO MIL SIX CENS QVATRE VINGTS TROIS.

[3] Inventaire de 1421.

[4] Inventaire de 1421.

[5] Inventaire de 1421.

[6] Cette boîte est citée ainsi dans l'inventaire de 1421 : *Sigilum est dens Marie Magdalene.*

Digitized by Google

autour de l'un desquels sont gravez ces mots : *Hic est dens beatæ Mariæ Magdalenæ;* et autour de l'autre se lisent ceux-cy : *Hic est de ossibus beatæ Mariæ Magdalenæ.* Le tout pesant ensemble quatre marcs cinq onces quatre gros; cy : $4^{m}5^{o}4^{g}$.

21. Un reliquaire d'argent doré, fait en forme de dôme, au haut duquel est un cristal taillé en forme de carreau et au milieu un vitral, au travers duquel on voit une petite croix d'or, dans laquelle il y a de la vraie croix. Il y a aussy dans ce reliquaire des reliques de saint Pierre et de saint Mathieu, apostres. Le tout pesant ensemble deux marcs une once; cy : 2^{m} 1°.

22. Une figure d'argent représentant saint Sébastien, martyr, sur le piédestail de laquelle il y a de ses reliques[1], que l'on porte le jour de sa feste en procession à l'église des Cordeliers. La ditte figure est attachée à une colonne d'argent; le piédestail n'est que de cuivre doré. Le tout pesant ensemble huit marcs; cy : 8^{m}.

23. Une autre figure d'argent doré, représentant saint Jean-Baptiste, tenant en sa main gauche un petit vase de forme ronde, dans lequel il y a de ses reliques. Laditte figure posée sur un piédestail porté par trois griffes et trois lyons[2]. Le tout d'argent doré, pesant trois marcs une once; cy : 3^{m} 1°.

24. Une autre petitte figure d'argent, représentant saint Estienne, premier martyr, tenant dans ses mains un petit cristal dans lequel il y a d ses reliques; lad. figure posée sur un piedestail de cuivre. Le tout pesant ensemble trois marcs deux onces, cy : 3^{m} 2°.

25. Une autre petitte figure d'argent doré, représentant saint Nicolas, évêque, dans laquelle il y a de ses reliques[3]. Le tout pesant deux marcs deux onces quatre gros, cy : 2^{m} 2° 4^{g}.

26. Un autre petit reliquaire d'argent doré, représentant saint Maur et saint Fiacre, portant dans leurs mains un petit vase de forme longue, dans lequel il y a de leurs reliques. Le tout pesant ensemble trois marcs deux onces quatre gros; cy : 3^{m} 2° 4^{g}.

27. Un autre petit reliquaire d'argent doré, avec trois cristaux; sous le plus haut sont des reliques de saint Blaise; sous celui du milieu sont une dent de saint Laurent[4] et une dent de sainte Agathe, et sous le plus bas sont des reliques de saint Germain, évêque. Le tout pesant deux marcs quatre onces; cy : 2^{m} 4°.

28. Un autre reliquaire d'argent doré, en forme de placque, d'une structure fort ancienne, au bas duquel est un vitral sous lequel il y a des reliques de saint René. Le tout pesant dix marcs trois onces; cy : 10^{m} 3°.

29. Un autre petit reliquaire d'argent, fait en forme de clocher, dans le-

[1] Dans l'inventaire de 1790 est mentionné comme se trouvant dans le reliquaire : « Une petite boîte d'argent dans laquelle il y a du suere de Nostre Seigneur. »

[2] Le piédestal fut refait en 1754.

[3] L'inventaire de 1421 mentionne une image de saint Nicolas d'argent doré.

[4] L'inventaire de 1421 cite : *Unum sigillum in quo est dens Sancti Laurencii.*

Digitized by Google

quel il y a des reliques de saint Apothème, évêque d'Angers, gravé aux armes de M. Syette, chantre, qui l'a donné en 1661, comme il est marqué sous le pied en ces mots : *ex dono D. Syette cantoris, 1661* [1]. Le tout pesant deux marcs cinq onces quatre gros; cy : 2m 5° 4s.

30. Un autre petit reliquaire d'argent doré, au milieu duquel est un cristal qui renferme des reliques de saint Julien, évêque du Mans. Le tout pesant un marc quatre onces; cy : 1m 4°.

31. Un autre reliquaire d'argent, fait en forme de coste aux armes du roi René, duc d'Anjou, dans lequel il y a des reliques de sainte Anne, avec ces mots gravés : *Costa sanctæ Annæ, matris Virginis Mariæ.* Le tout pesant deux marcs une once quatre gros; cy : 2m 1° 4s.

32. Un autre reliquaire d'argent doré, fort ancien, aussy fait en forme de coste, et garny de quelques pierreries, dans lequel il y a des reliques de saint Hilaire, évêque de Poictiers. Il manque une griffe au piédestal [2]. Le tout pèse deux marcs, deux onces, quatre gros; cy : 2m 2° 4s.

33. Un autre reliquaire d'argent doré, fait en forme de tour, au haut duquel il y a une petite figure de saint Yves, et dans lequel il y a de ses reliques. Les armoiries de Bretagne [sont] gravées sur le piédestal. Le tout pèse deux marcs trois onces quatre gros; cy : 2m 3° 4s.

34. Un autre petit reliquaire fort propre d'argent doré, fait en forme de coffret, dans lequel il y a des reliques des trois sœurs vierges, sainte Foy, sainte Espérance et sainte Charité. Le tout pesant deux marcs; cy : 2m.

35. Un autre petit reliquaire de peu de valeur, fait en forme de médaille, au haut duquel il y a une perle de cristal, et dans lequel il y a des reliques de sainte Tanche, vierge et martyre. N'a pas esté pesé.

36. La custode qui sert à exposer le Très-Saint-Sacrement, composée de trois pièces, sçavoir : le piédestal, la croix et le soleil ou rayon. Le piédestal, sur lequel sont deux anges à genoux, est tout d'argent doré [3], et pèse avec les anges trente trois marcs six onces; cy : 33m 6°.

La croix toute d'or, d'un costé filigranée et de l'autre gravée des instruments de la Passion, avec le soleil ou rayon aussy tout d'or, pèse d'or avec les cristaux cinq marcs quatre gros; cy : 5m 4°.

37. Un texte précieux autrefois donné par un chantre de cette église. Un des costés duquel est d'or, parsemé de pierreries précieuses et de perles fines, et l'autre costé est d'argent doré, représentant un crucifix entre quatre figures, et sur le tout, au-dessus du crucifix, est un couronnement d'or. Ce texte s'appelle vulgairement la jurande, parce qu'on le présente aux roys de France, lorsqu'ils font leur entrée dans l'église d'Angers, et que la forme du serment qu'ils font de conserver les priviléges accordés à

[1] Ce reliquaire en remplaçait un autre cité dans l'inventaire de 1421.
[2] Cité dans l'inventaire de 1421.
[3] Cité dans l'inventaire de 1421.

Digitized by Google

cette église par les roys leurs prédécesseurs y est écrite[1]. On porte ce même texte aux processions de la feste et de l'octave du Sacre[2]. Le tout ensemble, or, argent, perles, pierreries et bois, pèse vingt-deux mares trois onces quatre gros; cy : 22^{m} 3° 4^{g}.

38. Un petit reliquaire en forme de dôme, sur lequel il y a un globe de vermeil, pesant, avec les cristaux sous lesquels on a mis des reliques de saint Hubert, sept onces six gros; cy : 7 onces 6^{g}.

39. Une petitte chapelle ou petit dôme de cristal de roche garny d'argent doré, espèce de chef-d'œuvre en bijoux donné par René, roy de Sicile et duc d'Anjou. Non pesé.

40. Un cors d'yvoire dont, selon la tradition, saint Lezin se servait avant que d'être évêque d'Angers. On le garde en mémoire de cet évêque[3]. Non pesé.

41. Une crosse d'argent cizelé, aux armes de M. de Ruëil, évêque; pesant avec le bois dix-neuf mares deux onces; cy : 19^{m} 2°.

42. Une autre crosse de cuivre doré, ancienne; non pesée.

43. Un pied d'argent cizelé qui paraît avoir servy à une coupe de ciboire; pèse trois onces; cy : 3°.

44. Deux espèces de petits reliquaires de figure carrée, couverts de feuilles d'argent, avec deux cristaux de peu de valeur.

45. Un autre reliquaire de bois doré, en forme de boëte oblongue, avec deux pièces de verre, l'une au dessus, l'autre au dessous.

46. Une boëte quarrée de carton, couverte d'étoffe, faitte en forme ancienne de corporalier, dans laquelle il y a une petitte croix double d'argent doré et ornée de quelques diamants communs, et une autre petite croix aussy d'argent doré, et quelques fragmens d'argent doré venant des autres reliquaires peu considérables.

Les trois derniers articles de cet inventaire ont été ajoutés en 1726; au-dessous est écrit :

Revu et vérifié le présent inventaire par la nouvelle commission du chapitre, en présence de M. Urbain Hervé, garde-reliques, qui s'en est chargé. Par nous commissaires soussignés, à Angers, le 30 avril mil sept cent vingt-six.

Signé : Frain de la Veillière,
Malfilâtre, V. Hervé.

Pour copie conforme :

A. Parrot.

[1] Voir page 14 de mon *Voyage du roi François Ier à Angers en 1518*. Angers, 1858, in-12.

[2] Cité dans l'inventaire de 1421.

[3] Ce cor, cité dans l'inventaire de 1421, appartient maintenant au musée d'antiquités d'Angers.

Digitized by Google

Les fonts baptismaux de l'église Saint-Melaine à Morlaix.

Communication de M. Alfred Darcel, membre du Comité.

M. d'Arbois de Jubainville, membre non résidant du Comité, nous a adressé quelques « textes qui expliquent pourquoi les fonts baptismaux ont été séparés en deux compartiments, » lesquels ont été insérés dans la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. III, p. 476).

Notre savant collègue termine la mention de ces textes par ces mots : « Je n'ai remarqué nulle part la trace de cette division dans les fonts baptismaux qui est prescrite par les procès-verbaux relatés ci-dessus. A-t-on signalé quelque part l'existence d'un de ces vases qu'un procès-verbal du 26 février 1527 appelle *crater seu discus, in quo suscipitur lotium seu urina baptisandorum infantium?* »

Si la question, ainsi posée, est relative à des fonts antérieurs au XVIe siècle, elle présente un intérêt certain ; mais, si elle vise les fonts modernes, elle est résolue par les faits. Tous les fonts en usage aujourd'hui sont, en effet, divisés en deux compartiments, l'un qui contient l'eau du baptême, l'autre qui est vide et sur lequel sont tenus les enfants que l'on baptise. L'eau qui coulerait de leur tête y peut être reçue. Un orifice percé au fond de la cuvette permet même le plus souvent l'écoulement de l'eau.

Ainsi, bien que l'usage du baptême par immersion ait cessé aujourd'hui, les fonts baptismaux, par leur forme intérieure, conservent une trace des prescriptions que les évêques du diocèse de Troyes, au XVIe siècle, adressaient à leur clergé, et que d'autres évêques contemporains adressaient également sans doute à leurs subordonnés.

Maintenant existe-t-il des fonts baptismaux anciens, ou pour le moins de la même époque que les textes en question, où la division soit nettement accusée?

Nous croyons en avoir trouvé jadis en Bretagne, dans l'église Saint-Melaine de Morlaix, dont la forme insolite nous avait tellement frappé que nous en avions fait un croquis que voici.

Ces fonts baptismaux se composent d'une cuve octogone portée sur un pied de même section, auquel est accolé un petit massif poligonal moins élevé de $0^m,18$ que la margelle de la cuve. Son bord supérieur se projette latéralement de $0^m,32$, et sa surface est creusée d'une petite cuvette circulaire percée d'un orifice central.

Digitized by Google

Si nous devons nous en rapporter à notre croquis, qui date de vingt-deux ans, le tout semble taillé dans le même morceau de granit.

Cette cuvette est évidemment destinée à recevoir et à écouler de l'eau. Mais nous ignorons si le baptême est administré sur cette cuvette, ou bien si la cuve est divisée en deux compartiments, car cette cuve est fermée par le couvercle habituel.

La forme générale et les moulures des fonts baptimaux de Saint-Melaine sont du xve siècle; mais l'influence gothique s'est fait sentir si longtemps en Bretagne, que nous y avons vu des monuments offrant tous les caractères du xve siècle qui étaient datés du xviie, et qu'il est très-probable que nous avons affaire ici à une œuvre du xvi^e

siècle. Nous sommes d'autant plus porté à le penser qu'elle est recouverte par un magnifique édicule de bois sculpté qui appartient bien franchement à la Renaissance, et que l'église elle-même, malgré son architecture, est de la même époque.

Nous ne croyons pas que les fonts baptismaux de Saint-Melaine soient les seuls de leur forme; mais nos souvenirs, à cet égard, ne sont point assez précis pour que nous ne fassions point appel aux notes de voyage de nos collègues, ou bien pour que le Comité ne prie point ses correspondants bretons de le renseigner à cet égard, en les priant de nous adresser ce qu'ils pourront posséder de documents sur les usages locaux si persistants en ce pays.

Puisque nous parlons des monuments religieux de la Bretagne,

Digitized by Google

nous nous étonnerons que ceux-ci n'aient jusqu'ici été étudiés que par leur côté pittoresque.

D'abord, l'emploi du granit a permis dans beaucoup de cas une sveltesse dans les appuis qu'il y aurait souvent profit à imiter lorsqu'on a des matériaux résistants à sa disposition. Nous citerons comme un modèle en ce genre le célèbre clocher de Saint-Pol-de-Léon, que l'on appelle *le Kreisker*. Mais il se rencontre dans les églises rurales de la Bretagne des dispositions particulières qu'explique, en partie, la nature des matériaux; nous voulons parler d'abord des clochers plus ou moins plats et à jour, qui acquièrent parfois une grande importance et qui doivent être d'une construction peu coûteuse.

Il est encore une disposition dans le mode d'éclairage des églises à trois nefs recouvertes par des berceaux de bois, qui, emprunté par la Bretagne à l'Angleterre, est d'un excellent effet à l'extérieur, tout en donnant beaucoup de jour à l'intérieur. Cette disposition consiste à ouvrir les fenêtres des bas côtés sous des pignons qui outrepassent naturellement la corniche. De cette façon, le jour arrive de plus haut et pénètre plus facilement dans la nef centrale, à travers les arcades qui la séparent des bas côtés. Si à cela on ajoute une maîtresse vitre occupant tout le fond d'une abside rectangulaire, l'éclairage de la nef est des plus complets. Il y aurait une étude à faire, ce nous semble, des avantages et des inconvénients de ce mode de construction, tant au point de vue de la dépense qu'à celui de la solidité et de l'effet pittoresque.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

MARCHÉ PASSÉ ENTRE L'ÉGLISE DE NOYON ET JEAN DE GRAVAL, ORFÈVRE, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHÂSSE (5 OCTOBRE 1499).

Communication de M. A. Héron de Villefosse et commentaire par M. Darcel.

Au mois de mai 1869, parmi les dessins qui se trouvaient à l'exposition rétrospective de Beauvais, j'ai remarqué le modèle à la plume d'une châsse du XVe siècle, exécutée par Jean de Graval, orfévre d'Amiens, pour la cathédrale de Noyon. Ce dessin appartient aux archives départementales de l'Oise. Au dos se trouve le marché passé entre la fabrique de l'église et ledit J. de Graval. Grâce à

Digitized by Google

l'obligeance de M. Charvet, commissaire de l'exposition, j'ai pu le transcrire en entier, pensant que rien ne saurait être plus intéressant qu'une charte de ce genre pour l'histoire de l'orfévrerie au moyen âge.

«Aujourd'hui cinquiesme jour de octobre mil IIII^c IIII^xx XIX, monseigneur maistre Michel Mauvoisin, maistre de la fabrique de l'église de Noyon, a convenu avec Jehan de Graval, orphèvre, demourant à Amiens, pour la fachon de une fiertre qu'il a promis faire selonc le patron jecté au blanc, ou mieulx, et la rendre faicte et parfaicte dedens deux ans à compter de la date d'huy; et dedens le temps de la Nativité de Nostre Seigneur prochain venant apporter une des *places* pour commencement d'ouvrage, selon laquelle *lace* continuera le demourant. Et pour chascun marc, pour fachon, aura LIIII sous tournois jusques à VI^xx marcz et au dessoubz. Et s'il y a plus de VI^xx marcz, il ne aura riens de la fachon du dict dessus. Et sera tenu le dict Graval, par le marché, dorer la dicte fiertre sans autre salaire, en lui baillant l'or. Et pareillement de la faire et parfaire selon les longueur, largeur et haulteur convenable à lui baillés, dont la dicte église a le double. Et est assavoir, se le dict de Graval faict une retraicte autour de la dicte fiertre, il sera paié de chacun marc que la dicte retraite porra monter au pris qui dessus est dit. — Faict an et jour dessus dicts, ès présences de noble homme maistre Jacques de la Viesville, doyen; P. Alard, chantre; M. de Vier, J. Varlot, J. Caron, J. Major (?), J. Prévost, J. de Brelly, chanoines de l'église de Noyon; N. Soulas, chapelain de l'esglise de Sainct-Quentin en Vermandois; Ph. Robelot, J. Vrely, chapelains de Noyon. — Tesmoin le seing manuel de moy Thibault Quentin prebstre, notaire du chapitre de la dicte esglise de Noyon.

«GRAVAL. QUENTIN.»

Cette châsse qui devait être exécutée dans l'espace de deux ans, avait, comme presque toutes les châsses gothiques, la forme d'une église avec ses contre-forts et ses pinacles. A l'extérieur, sur chacun des côtés, dans le sens de la longueur, régnait une décoration de six arcades flamboyantes au-dessous desquelles étaient placées les statues des apôtres. Le toit était orné d'un semis de palmettes et de fleurs de lys, soutenu par une guillochure.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Commentaire.

En concluant, dans un rapport verbal, à l'impression du document communiqué par M. Héron de Villefosse, que l'on vient de lire, je rappelais que j'avais signalé dès 1869, dans la *Gazette des*

Digitized by Google

Beaux-Arts, à propos de l'exposition rétrospective de Beauvais, le dessin au dos duquel se trouve le marché en question. Voici dans quels termes j'avais présenté ces observations :

« Ce dessin représente une châsse en forme de maison garnie latéralement d'arcatures en accolades avec crochets et pinacles, dans le style du xve siècle. Une statue occupe le champ de chaque arcade. Cet ensemble du « patron » et du marché réunis sur la même feuille présente un grand intérêt, et le marché, quoique isolé, est digne, à tous égards, d'être publié. »

Une seule observation est à faire sur le mot « place » employé dans ce membre de phrase du document communiqué par M. H. de Villefosse : « apporter une des *places* pour commencement d'ouvrage. » Il semble qu'il faudrait lire *plates*. En effet, dans les documents que M. Godard-Faultrier a envoyés naguère au Comité[1] sur la construction de la châsse de Saint-Maurille d'Angers au xve siècle, on trouve ce mot *plate* plusieurs fois employé concurremment avec *platine* dans les articles suivants : « Pièces d'argent doré appelées *plates* pour le parachèvement de la châsse. » « Pièces d'argent appelées *platines* pour ladite châsse, pour recouvrir les relevées d'icelle. » Il est donc probable que, dans l'article du marché transcrit par M. Héron de Villefosse, il s'agit de *plates* ou *platines* de revêtement que l'orfévre s'engage à fournir comme spécimen de son travail.

ALFRED DARCEL.

Membre du Comité.

Mémoire sur le Bollenberg, dans la haute Alsace, par M. Maximilien de Ring.

La note de M. de Ring se compose de deux parties bien distinctes, quoiqu'à peu près confondues dans sa rédaction. L'une roule sur une question de pure géologie, l'autre touche à la mythologie assyro-phénicienne et gallo-romaine. Le côté réellement archéologique m'a paru très-restreint.

Sur le premier point, M. de Ring est d'avis que les nombreux blocs de grès vosgiens qui couvrent les pentes et les sommets du Bollenberg sont de purs blocs erratiques, ainsi que l'ont démontré

[1] Voir *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. I, p. 282, 286 et 291.

Digitized by Google

les géologues alsaciens. Nous sommes là en face d'un phénomène naturel : *La main de l'homme n'y est pour rien.* Nous partageons, à cet égard, l'opinion de M. de Ring. Mais alors quel peut être l'intérêt archéologique qui s'attache à ces pierres abandonnées par les eaux qui les avaient transportées aux temps diluviens? *C'est*, nous répond M. Ring, *que le caractère actuellement reconnu de ces pierres ne détruit en rien l'importance du Bollenberg, sous le rapport archéologique et religieux. Car les hommes qui sont venus prendre possession du sol désert où ils s'établirent ont bien pu mettre à profit, pour les mystères de leur culte, ce que la nature elle-même leur présentait de mystérieux sur le sommet des monts où ils se plaisaient à invoquer la divinité.* Cette hypothèse nous semble au moins hasardée. C'est pour la soutenir que M. de Ring entre dans des considérations mythologiques que nous pouvons résumer ainsi : Au siècle dernier existaient sur le Bollenberg les débris d'une chapelle dédiée à *sainte Polonia*[1], sainte qui ne figure, ajoute M. de Ring, ni dans le calendrier ni dans aucun ouvrage hagiographique. *Sainte Polonia* ne peut donc être que *sainte Apollonia.* Mais le culte de *sainte Apollonia* n'est que le résultat d'une transformation du culte d'Apollon à l'époque chrétienne. Or Apollon n'est autre que *Belenus*, qui, lui-même, est identique au *Bel-Baal* assyro-phénicien, dont on ne saurait méconnaître le nom dans l'appellation du Bollenberg. Le Bollenberg, sur lequel les populations celtiques, à leur arrivée d'Asie, ont établi le culte de Baal, a donc conservé ce culte plus ou moins modifié jusqu'à nos jours.

Ici, je l'avoue, je ne puis plus être d'accord avec M. de Ring, qui me semble, dans cette partie de sa note, avoir fait preuve d'un excès d'imagination. Tout son raisonnement s'appuie sur des transformations et des filiations de noms qui ne sont rien moins que certaines, sur des traditions insaisissables et dont on ne nous donne ni la date ni le texte. Il y a peut-être un travail à faire sur le culte de *sainte Polonia* au Bollenberg, mais ce travail n'est pas fait.

Je conclus donc au dépôt de la note dans nos archives, en émettant le vœu que M. de Ring nous donne sur sainte Polonia ou Apollonia des détails plus précis avec pièces à l'appui[2].

Je ne parle pas d'un sarcophage trouvé sur le Bollenberg, et

[1] M. de Ring écrit constamment, dans son mémoire, *Sainte Polona.*

[2] On a dit plus haut, p. 13, que M. Maximilien de Ring était mort le 5 mars 1873. (Note de la Comm. de rédaction.)

Digitized by Google

dont M. de Ring donne un dessin. Il est manifestement postérieur au XIIe siècle, comme le prouvent d'ailleurs les bractéates de Bâle qu'il contenait. Il n'a rien à faire, ni avec les blocs erratiques, ni avec le culte de Baal.

Tout ce que l'on pourrait conclure des réflexions de M. de Ring, c'est ce dont personne ne doute, à savoir que les Gaulois de l'Est, comme ceux du reste de la Gaule, ont toujours été la *natio omnium admodum dedita superstitionibus* de César.

ALEXANDRE BERTRAND.

Membre du Comité.

EXTRAIT MORTUAIRE D'UN FAÏENCIER, CHARLES BOISSONNEAU.

Communication de M. Célestin Port.

Notre correspondant, M. Célestin Port, communique à la section l'extrait mortuaire, ci-joint, d'un faïencier, Charles Boissonneau, mort le 4 janvier 1639 à Fontevrault, à l'âge de 45 ans. L'intérêt de ce document consiste dans l'épithète d'*insignis* ajouté au mot *figulus*. Cette épithète prouve que Boissonneau jouissait, comme faïencier, d'une certaine notoriété. Quelles œuvres a-t-il laissées? Jusqu'à quel point ces œuvres justifient-elles la réputation de Boissonneau? C'est ce que nous ignorons, et ce que M. Célestin Port, mieux que personne, peut nous aider à retrouver.

La présence d'un faïencier en réputation à Fontevrault en 1639 fournit à notre correspondant l'occasion de revenir sur la question, toujours débattue, jamais résolue, des *Faïences de Henri II*. Invoquant la tradition qui place les fours d'où sont sorties ces faïences entre Tours, Saumur et Thouars, M. Célestin Port fait naturellement remarquer que le centre du triangle formé par ces trois villes est précisément Fontevrault. Il pense que des investigations dirigées de ce côté amèneraient peut-être la solution de l'énigme que l'on cherche depuis un demi-siècle. C'est une hypothèse ajoutée à celles déjà émises sur le lieu de fabrication de ces produits, et qu'il ne faut pas plus écarter *a priori* qu'on ne l'a fait pour les hypothèses précédentes. Mais c'est une hypothèse, et celle-ci me paraît reposer sur une base bien fragile. Il me semble téméraire de supposer que l'on a fabriqué à Fontevrault, entre 1540 et 1560,

Digitized by Google

dates généralement admises pour la fabrication des *Faïences de Henri II*, certains produits céramiques, par la seule raison qu'en 1639 l'on constate dans cette ville l'existence d'un céramiste distingué. Je crois donc que, si des recherches sont dirigées de ce côté, elles devront, pour avoir chance d'aboutir, attendre la découverte de documents se rapprochant plus par la date de l'époque présumée de la fabrication des *Faïences de Henri II*.

Voici ce document :

1639. Quarta mensis januarii, circa horam septimam matutinam, Carolus Boissonneau, insignis figulus, filius Caroli Boissonneau et Franciscæ Loison, ex parochia nostra Fontis Ebraldi, vir annorum circiter quadraginta quinque, in caverna figulorum, in communione sanctæ matris Ecclesiæ animam Deo reddidit.

(Archives de la mairie de Fontevrault. — État civil.)

L. Clément de Ris.

Membre du Comité.

Note supplémentaire sur les Cornua *des manuscrits de l'antiquité.*

Communication de M. A. Deloye.

Notre travail sur les *cornua* des livres chez les Romains, à propos de deux petites cornes de bronze découvertes l'une dans le territoire d'Orange et l'autre au Cailar, près de Nîmes, était déjà imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], quand un heureux hasard nous a fourni l'occasion d'en acquérir pour le musée Calvet une troisième, qui provient de Cavaillon [2]. Il est fâcheux que le défaut de renseignements sur la découverte ne nous permette pas de constater si elle a été trouvée, comme les deux autres, parmi les divers débris d'un tombeau antique.

Pour la forme et le métal, elle est semblable aux précédentes; mais elle en diffère par les dimensions, qui sont beaucoup moindres, et offre de plus une particularité qui mérite d'être signa-

[1] 5e série, t. III, 1872, p. 686 et suiv.

[2] Elle nous fut signalée comme étant chez M. Barbantan, marchand d'antiquités et de vieux livres, à Avignon, par M. C. de Millaudon, qui avait connaissance de nos recherches sur les *cornua*.

Digitized by Google

lée, parce qu'elle se rapporte à un détail d'ornementation consigné dans les passages des poëtes anciens précédemment cités, et confirme ainsi par une nouvelle remarque l'attribution que nous avons faite de ces petits objets de bronze à la décoration de certains manuscrits, de ceux qu'on voulait traiter avec le plus d'élégance.

La longueur en ligne droite de cette dernière corne n'est que de 38 millimètres, et sa plus grande largeur de 13. Du reste, pour qu'on puisse la comparer à ses deux sœurs aînées, et mieux juger de leurs dimensions relatives, ainsi que de leur forme respective, nous en donnons ci-contre une triple empreinte, en ajoutant, pour suppléer à ce que la figure imprimée n'indique pas, que, quand elles sont appliquées sur une surface plane, le maximum de saillie de la plus grosse est de 15 millimètres; celui de la moyenne, de 17, et celui de la plus petite, de 11. Le creux de la face interne des deux plus grandes est en proportion de la saillie extérieure. Mais la cavité de la petite est relativement plus faible; elle n'offre pas toute la profondeur que comporterait sa dimension en hauteur; ce qui devait diminuer sa solidité, en raison du peu de mastic métallique qu'elle pouvait recevoir pour fixer la tige de fer destinée à la rattacher au bâton d'un manuscrit.

De si légères différences ne peuvent d'ailleurs rien changer à la destination de ces objets; tous les trois ont dû décorer l'ombilic d'un *volumen* proportionné à leurs dimensions. Mais voici ce qui a particulièrement appelé notre attention sur la dernière corne, et que l'état des deux autres ne nous avait pas donné l'occasion de remarquer.

La patine qui la recouvre nous avait frappé dès l'abord par son aspect insolite. Elle est en effet verdâtre, comme à l'ordinaire, du côté de la face creuse; tandis que la face saillante, fort lisse encore, est d'un ton grisâtre, analogue à celui que produit l'action du temps sur le plomb, toutefois avec une teinte très-légère de vert, résultant d'une sorte de transsudation de l'oxyde de cuivre. Ayant eu la curiosité d'attaquer cette robe antique sur un point tant soit peu altéré à la surface, nous l'avons trouvée composée d'une couche plus blanche, très-épaisse et compacte, que nous avons présumée être une ancienne peinture, des plus solides, car elle a fait ses preuves. Un peintre en décors, consulté par nous, a confirmé notre conjecture et a même cru reconnaître dans la poudre de la couche l'apparence et l'odeur de la terre de pipe. Naturellement la surface

Digitized by Google

visible en était seule enduite; de là l'aspect différent de la patine, si l'on compare la face externe à la face interne.

La constatation de ce fait nous remettait aussitôt en mémoire le vers de Tibulle (lib. III, eleg. 1, v. 13):

Atque inter geminas pingantur cornua frontes.

Et celui d'Ovide, qui en complète le sens (*Trist.* lib. I, eleg. 1, v. 8) :

Candida nec nigra cornua fronte geras.

D'où il résulte avec évidence que les Romains avaient coutume de peindre en blanc les cornes des livres, soit pour simuler l'ivoire, qui devait servir aussi à façonner des cornes, soit pour qu'elles fussent en harmonie avec la blancheur du papyrus ou du velin, et que le front noir du volume ou du bâton aidât à les mettre mieux en relief. Après bien des siècles notre petite corne peut encore en faire foi, car elle a gardé sa robe blanche, seulement un peu ternie par le temps.

Dans les seuls textes connus où il soit question des cornes des livres, on a vu que les auteurs anciens n'en parlent jamais qu'au pluriel, bien qu'il ne s'agisse toujours que d'un manuscrit; ce qui porte à admettre que les deux fronts des volumes en étaient également ornés. Voilà pourtant trois fois en quelques années que le sol de l'ancienne Narbonnaise n'en rend qu'une seule, isolée de sa compagne. Serait-ce que dans notre contrée l'usage aurait été de décorer ainsi seulement le front supérieur du *volumen*, celui qui était opposé au lecteur, l'autre front étant muni d'un manche pour rendre la lecture plus commode, comme le sont encore certains manuscrits hébraïques, dont le musée Calvet possède des spécimens? Sur ce point, nous n'osons encore émettre qu'un simple doute, attendant qu'un plus grand nombre d'exemples non contradictoires nous permette de conclure avec quelque probabilité.

En terminant cette note, qu'il nous soit permis de faire une dernière remarque. Les traducteurs des rares passages relatifs aux cornes des livres, n'en comprenant sans doute guère l'usage, ont évité soigneusement de les désigner par leur nom. Ainsi, pour nous borner aux traductions publiées dans la collection Panckoucke, nous voyons que celui-ci traduit en ces termes le vers de Tibulle déjà cité : « Que les *extrémités* des deux fronts soient décorées de pein-

Digitized by Google

tures;» celui-là, le vers d'Ovide :«Point de blanches *pommettes* se détachant sur un front noir;» enfin cet autre, le distique de Martial (lib. XI, epig. CVII), rapporté ailleurs : «Tu me rends ce livre, Septicianus, comme si tu l'avais ouvert jusqu'au *bout* et lu jusqu'au dernier mot.»

Ce ne sont là que des approximations plus ou moins fidèles, et il nous semble qu'il vaudrait mieux en pareil cas traduire littéralement, quand ce ne serait que pour ne pas éloigner de l'esprit des lecteurs la pensée de chercher ce que l'auteur a voulu proprement exprimer en se servant de mots en apparence énigmatiques.

A. Deloye,

Correspondant.

Appendice à un rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. Marchegay relative à l'atelier monétaire de Medicinum ou Mézin.

On lit dans ce rapport[1], qui conclut à l'identification de *Medicinum* avec *Mézin* et non avec *Médis* : «. . . La certitude absolue ne se fera sur ce point que lorsque nous posséderons le dictionnaire topographique du département de Lot-et-Garonne, à moins que ce rapport ne tombe sous les yeux de son archiviste et ne lui donne l'idée de rechercher dans son dépôt ce qui concerne cette localité.»

Que l'on veuille bien lire la note suivante que m'adresse M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, avec une lettre d'envoi trop bienveillante pour que je puisse la reproduire; et l'on reconnaîtra que la certitude est faite, et qu'en un mot *Medicinum* est positivement *Mézin*.

Chabouillet,

Membre du Comité.

Communication de M. Paul Raymond.

Aux archives des Basses-Pyrénées, sous la cote E 192, il existe un acte d'acensement de bois consenti par noble homme Guilhem Raymond de Piis, chevalier, en faveur d'un habitant de Mézin,

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. IV, p. 159.

Digitized by Google

devant un notaire « apud Medicinum, » selon « usus, foros et consuetudines ville Medicini, » et daté « apud Medicinum, die lune quarta mensis maii, anno Domini millesimo trescentesimo octuagesimo secundo. Regnante illustrissimo domino nostro domino Karolo, rege Francorum, et domino Bernardo Condomiensi episcopo existente; Johanne priore Medicini. »

Au dos du parchemin se trouve, en écriture du commencement du XVIe siècle, la mention suivante :

« Assense perpetuelle d'un boiz à Mezin par le sieur de Piis. »

Ainsi, je crois, se trouve tranchée par une preuve la question de *Mézin* et *Médis*.

PAUL RAYMOND,

Archiviste des Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. AMÉDÉE THIERRY.

La section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes a eu la douleur de perdre, le jeudi 26 mars dernier, son président, M. Amédée Thierry. Le service funèbre de l'éminent historien a eu lieu le samedi suivant, au milieu d'une grande affluence, dans l'église de Saint-Sulpice, d'où ses restes mortels ont été conduits au cimetière de Montparnasse, accompagnés par une députation de l'Académie des sciences morales et politiques et du Comité des travaux historiques. Les cordons du poêle ont été tenus par MM. Charles Lévêque pour l'Académie, Hippeau pour le Comité, en l'absence de M. Lascoux, vice-président, retenu chez lui par un deuil de famille, Rouher et de Royer, anciens sénateurs, Buloz, représentant de la *Revue des Deux Mondes,* et Morisset, délégué par une Société savante de Londres, dont M. Amédée Thierry était membre. Des discours ont été prononcés par MM. Charles Lévêque, Hippeau, Caro et Drapeyron.

Voici les paroles prononcées par M. Hippeau :

«Messieurs,

«J'apporte sur la tombe du grand historien dont la France déplore la perte un tribut de regrets et de reconnaissance au nom des membres de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes dont il était le président. L'intérêt sincère qu'il leur portait, le zèle intelligent avec lequel il s'était associé à l'œuvre qu'ils accomplissent, laisseront dans leur cœur des souvenirs ineffaçables.

«M. Amédée Thierry attachait une légitime importance aux travaux des Sociétés savantes des départements qui adressent au Comité les mémoires dans lesquels elles en publient les résultats.

«Il appréciait plus que personne les services que rendent aux sciences historiques et philologiques les études locales et les patientes recherches dont elles sont l'objet.

Digitized by Google

«Il aurait voulu rendre plus puissants et plus efficaces les encouragements que le Comité, présidé par lui, se fait un devoir de demander pour elles à l'administration centrale.

«On admire avec raison les compositions savantes dues au génie de nos plus éminents historiens. Mais, en rendant un hommage mérité aux œuvres dont la capitale est le centre et dont elle recueille en grande partie l'honneur, on ne peut oublier qu'une large part doit être faite aux travaux modestes des chercheurs infatigables, qui n'ont guère de retentissement hors des limites de leur province. Ce sont eux qui tirent chaque jour des archives municipales ou départementales de précieux documents; qui éditent ces cartulaires où se trouve l'expression la plus exacte de la vie ecclésiastique du moyen âge; qui découvrent, dans les papiers conservés encore dans quelques châteaux échappés à la destruction, le secret des institutions féodales; qui, par de savantes monographies, par l'exacte description des lieux dont ils ont fait revivre le passé, fournissent à l'histoire les éléments les plus précieux et les plus sûrs.

«M. Amédée Thierry le savait bien, lui qui en a tiré un si merveilleux parti dans des ouvrages où l'érudition la plus consciencieuse s'unit au mérite de la précision et de l'élégance de la forme.

«Il était fidèle en ce point aux traditions de son illustre frère, qui, grâce au concours des collaborateurs qu'il demandait à la province, a pu tracer un tableau si admirable de la formation du tiers état et des anciennes institutions municipales; vaste recueil qui fait partie de cette belle Collection des documents inédits de l'histoire de France, dont le Comité considère la publication comme une de ses attributions les plus importantes. L'auteur de l'*Histoire des Gaulois* et de *la Gaule sous l'administration romaine* ne pouvait demeurer indifférent à aucun des travaux relatifs à notre histoire nationale.

«Malgré les devoirs que lui imposait la haute dignité à laquelle son mérite l'avait élevé; malgré les travaux personnels qui réclamaient tous les instants d'une vie laborieuse, M. Amédée Thierry se faisait un devoir de ne manquer à aucune des séances du Comité. Il s'intéressait à toutes les lectures, à toutes les discussions, et, lorsqu'il y prenait part lui-même nous admirions la solidité de son savoir autant que la modeste simplicité de sa parole.

«La solennité qui, chaque année, réunit à la Sorbonne les délégués des Sociétés savantes des départements, lui était particulièrement agréable et chère. Nul ne sortait des séances qu'il présidait sans emporter la plus haute idée de la variété de ses connaissances, aussi bien que de la bienveillance et de la noblesse de son caractère.

«Je m'arrête, Messieurs, sur ces précieux souvenirs. Après les discours éloquents qui viennent de rendre hommage au savant, à l'historien, à l'une des gloires les plus pures du pays, j'ai dû me borner à le suivre sur le

Digitized by Google

théâtre modeste où se révélait encore la supériorité de son intelligence. Mais, en lui rendant, au nom de mes collègues, un hommage suprême, je ne puis maîtriser une douloureuse émotion. Ce n'est pas seulement le président du Comité des travaux historiques que je pleure avec sa famille inconsolable, c'est un ami dévoué, affectueux, bienveillant. Si l'amitié d'un homme, grand par le cœur et par l'esprit, est le plus précieux des biens, c'est un moment cruel que celui où l'inexorable loi de la providence, qui frappe les têtes les plus illustres comme les plus humbles, nous force à lui dire un éternel adieu. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1873[1], in-8°.

Rapport sur l'école libre des sciences politiques, par M. F.-G. Bertrand. P. 48 à 63.

Notice biographique sur Edmond Legrain, de Vire, par M. A. Joly. P. 64 à 109.

Robert de Clari, guerrier et historien de la 6e croisade, par M. Rambaud. P. 110 à 144.

Du contrat de société à Athènes, par M. Caillemer. P. 145 à 198.

Grimm et la musique de son temps, par M. Jules Carlez. P. 199 à 237.

Les ânes légendaires, par M. Charles Bataillard. P. 238 à 257.

Fragment d'un tableau de la poésie française au XIXe siècle, par M. J.-A. David. P. 258 à 275.

La théologie de Galien, par M. Chauvet. P. 276 à 307.

Les intendants au XVIIe siècle, par M. Joseph Ferrand. P. 30 à 31.

Notice sur M. Lefèvre, par M. Gaston Levalley. P. 318 à 325.

Notice sur M. Georges Besnard, par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire. P. 326 à 342.

POÉSIES.

Le Jour des Morts, par M. Julien Travers. P. 345 à 349.

A Charles de L., par M. Céphas Rossignol. P. 350 et 351.

La Neige en avril, par le même. P. 352 et 353.

Sacrificios, par M. Alexandre Piédagnel. P. 354 et 355.

Un Songe, par M. Collas. P. 356 et 357.

[1] Le volume des Mémoires pour 1872 ne paraîtra que dans quelques mois.

Digitized by Google

Ayez pitié du vieux célibataire! par le même. P. 358 et 359.

Imitations de Leopardi, par M. Paul Blier: I, au Printemps; II, à Nérine; III, l'Amour et la Mort. P. 360 à 367.

A l'Alouette, traduit de Shelley, par le même. P. 368 à 374.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Mémoires, 2e série, t. XIV (45e vol. de la collection). Orléans, 1872, in-8°.

Fouilles de Pompéi et découverte de la destination des tubes appelés flûtes, sifflets, par M. Desnoyers. P. 5 à 21.

Rapport, par M. E.-B. de Monvel, sur le mémoire qui précède. P. 22 à 26.

De la poésie rurale ancienne et moderne, par M. Baguenault de Viéville. P. 27 à 34.

Les archives de l'Académie d'Orléans, histoire de son passé et conditions de son avenir, par M. J. Loiseleur. P. 39 à 82.

Rapport, par M. Anatole Bailly, sur le mémoire de M. Loiseleur. P. 83 à 102.

La bataille de Saint-Quentin, livrée le 10 août 1557, racontée en l'année 1559 par un écolier allemand, étudiant à l'Université d'Orléans, par M. E. Bimbenet. P. 129 à 150.

Rapport sur ce mémoire, par M. E. Boutet de Monvel. P. 151 à 158.

Étude sur le poëme de Jeanne d'Arc, de Robert Southey, par M. N. de Buzonnière. P. 159 à 198.

Étude de jurisprudence. Les juges de paix : ce qu'ils sont, ce qu'ils pourraient être, par M. G. de Chaulnes. P. 199 à 208.

Rapport sur ce mémoire, par M. E. Bimbenet. P. 209 à 218.

Recherches sur l'origine de la bibliothèque d'Orléans, par M. E. Bimbenet. P. 225 à 245.

Coup d'œil archéologique sur le sol de l'ancien Orléans, par M. le docteur Charpignon. P. 246 à 256.

Rapport sur ce mémoire, par M. l'abbé Desnoyers. P. 257 à 262.

Académie de Reims. — Travaux, vol. XLVIIe, année 1867-1868, nos 1 et 2. Reims, 1870.

SÉANCE PUBLIQUE.

Compte rendu des travaux de l'année 1867-1868, par M. Loriquet. P. 16 à 38.

Digitized by Google

Rapport sur le concours d'histoire, par M. H. Paris. P. 39 à 54.
Rapport sur le concours de poésie, par M. Piéton. P. 55 à 63.
Le poëme de l'Eau, par M. A. Millien. P. 63 à 72.

NÉCROLOGIE.

Alexandre Postanque, par M. E. Fialon. P. 86 à 90.

LITTÉRATURE.

La légende du vin de Champagne, par M. Lasserre. P. 198 à 204.
Le lay des douze estats du monde, par Eustache Deschamps, publié par M. Prosper Tarbé. P. 205 à 221.
Le lay de vaillance, par le même. P. 222 à 249.

HISTOIRE.

Maison où dut naître le bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, par M. l'abbé Cerf. P. 256 à 264.
Le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart, dans l'affaire de l'histoire générale de la maison d'Auvergne, par M. Loriquet. P. 265 à 308.
L'évangéliaire slave, manuscrit dit *Texte du sacre*, par M. l'abbé Cerf. P. 309 à 333.

Académie de Reims. — *Travaux.* vol. XLVIIIe, année 1867-1868, n°s 3 et 4. Reims, 1873.

HISTOIRE.

Histoire de Trigny, par M. l'abbé Genet. P. 1 à 249.
Aussonce, la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Germiny, Peud-la-Pie, Merlan : topographie et histoire de ces communes, par M. l'abbé Marcq. P. 250 à 388.

Académie de Reims. — *Travaux*, vol. XLIXe, année 1868-1869, n°s 1 et 2. Reims, 1870.

SÉANCE PUBLIQUE.

Compte rendu des travaux de l'année 1868-1869, par M. Loriquet. P. 15 à 35.

Digitized by Google

Rapport sur le concours d'histoire et d'archéologie, par M. Elambert. P. 36 à 47.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Leseur. P. 48 à 69.

LITTÉRATURE.

Lettre inédite de Marmontel à Diderot, lecture de M. Fialon. P. 98 à 109.

Lamartine, monument élevé à sa mémoire, par M. A. Molard. P. 110 à 117.

Traduction du Psaume II, par M. Clicquot. P. 118 et 119.

Le Docteur et le Loup, fable, par le même. P. 120 et 121.

Traduction d'une ode d'Horace (livre III, ode III), par le même. P. 122 et 123.

Jean Lapin, fable, par le même. P. 124 et 125.

La Lanterne, fable, par le même. P. 126.

HISTOIRE.

Comment écrivait-on l'histoire dans la haute antiquité, par M. l'abbé Gainet. P. 127 à 144.

Citadelle et capitole de la ville de Reims, par M. l'abbé Cerf. P. 145 à 155.

Gerbert jugé par M. Olleris, par M. l'abbé Loupot. P. 156 à 167.

Académie de Metz. — Mémoires, 50e année, 1868-1869. — 2e série, 17e année. Metz, 1870, in-8°.

SÉANCE PUBLIQUE.

De l'enseignement et de l'utilité du dessin, par M. Émile Michel. P. 1 à 43.

Compte rendu des travaux de l'année 1868-1869, par M. Cailly. P. 45 à 66.

Rapport sur le concours de littérature, par M. Petsche. P. 85 à 91.

LITTÉRATURE.

Notice sur la vie et les ouvrages du général J.-V. Poncelet, par le général Didion. P. 101 à 159.

Notice biographique sur M. J.-F.-A. Thiel, par M. le colonel Virlet. P. 161 à 173.

Digitized by Google

Notice sur la vie et les œuvres d'Émile Faivre, par M. Émile Michel. P. 175 à 208.

La prédiction, par M. Th. de Puymaigre. P. 209 à 212.

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Notice sur Paul Ferry, l'un des pasteurs de Metz (1612-1669), par M. O. Cuvier. P. 473 à 510.

Note sur Véron de Fortbonnais, conseiller au Parlement de Metz, par M. le baron de Gerando. P. 511 et 512.

Notice sur quelques découvertes archéologiques récentes, par M. l'abbé Ledain. P. 513 à 542.

Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz, par M. Ch. Abel. P. 543 à 627.

Académie de Metz. — Mémoires, 51e année, 1869-1870. — 2e série, 18e année. Metz, 1870, in-8°.

SÉANCE PUBLIQUE.

Éloge de M. le sénateur baron Ch. de Ladoucette, par M. Eug. Grellois. P. 1 à 36.

Compte rendu des travaux de l'année 1869-1870, par M. Cailly. P. 37 à 56.

Rapport sur le concours littéraire, par M. Collignon. P. 69 à 78.

Études sur les grands orateurs contemporains, par M. Delphis. P. 79 à 118.

Ad musam, par Louis Guibert. P. 119 à 126.

Deux femmes, par Mlle Mélanie Bourotte. P. 127 à 130.

Rapport de la commission du concours d'histoire et d'archéologie, par M. A. Prost. P. 131 à 134.

Essai archéologique sur l'église de Chazelles, par M. A. Lemaire. P. 135 à 172.

Rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours ouvert pour la composition d'un glossaire du patois messin, par M. Salmon. P. 173 à 183.

LITTÉRATURE.

Étude sur M. le colonel Cournault, par M. Salmon. P. 193 à 231.

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Journal de Henri Messer, publié par MM. A. Bonvarlet et J. Thilloy. P. 391 à 437.

Digitized by Google

Des institutions communales dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel. P. 439 à 564.

Quelques observations sur le travail préparatoire de la carte itinéraire de la Gaule au commencement du ve siècle, par M. l'abbé Ledain. P. 565 à 651.

Académie de Metz. — Mémoires, 52e année, 1870-1871. — 2e série, 19e année. Metz, 1871, in-8°.

SÉANCE DE CLÔTURE DE L'ANNÉE.

Lucien et son époque, par M. Jacquet. P. 1 à 15.

Compte rendu des travaux pendant l'année 1870-1871, par M. Lejeune. P. 17 à 30.

Notice sur M. P. André, par M. Petsche. P. 37 à 48.

Notice biographique sur M. Félix Maréchal, par M. de Bouteiller. P. 49 à 94.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, année 1872. — 3e série, X^e vol. Paris et Lille, 1873, in-8°, avec planches.

Principes élémentaires d'économie sociale, par M. René Tellier. P. 1 à 31.

Chapitre de l'histoire de Lille. — Le livre Roisin, le privliége de non-confiscation, les comptes de la ville, par M. Houdoy. P. 33 à 191.

Malus, fondateur de la Société des sciences de Lille, par M. A. de Norguet (avec portrait). P. 225 à 232.

Des jeux et loteries au point de vue de l'économie sociale, par M. René Telliez. P. 233 à 239.

Épigraphie phénicienne, par M. le général Faidherbe. P. 293 à 298.

L'impôt sur le revenu au xvie siècle. — Les États de Lille et le duc d'Albe, par M. J. Houdoy. P. 299 à 382.

Histoire de la Compagnie immobilière de Lille pour la construction de maisons d'ouvriers, par M. Henri Violette. P. 383 à 438.

Traduction en vers, inédite, de la Divine Comédie de Dante, par M. Ch. Casati. P. 447 à 469.

Les châtelains de Lille (1re partie), par M. Th. Leuridan. P. 481 à 572.

Note sur la bataille de Saucourt, par M. l'abbé C. Dehaisnes. P. 625 à 634.

Sur la tombe d'un enfant, — La violette, — Prise d'armes au moyen âge, — Le chant du pâtre de la montagne (poésies), par M. Dutilleul. P. 635 à 640.

Digitized by Google

Nouvelles inscriptions numidiques de Sidi-Arrath, par M. le général Faidherbe. P. 641 à 645.

Bonheur du pauvre (poésie), par M. Deltombe. P. 653 à 657.

Discours prononcé sur la tombe de M. Blanquart-Evrard, par M. Corenwinder. P. 665 à 670.

Notice bibliographique sur les travaux scientifiques de M. Blanquart-Evrard. P. 671.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires*, t. XII (43e de la collection des *Annales*). Clermont-Ferrand, 1870, in-8°.

Quelques vers de M. E. de Parieu. P. 17 à 19.

Il ne faut pas courir deux... veuves à la fois, comédie-proverbe en un acte et en vers, par M. Louis Chalmeton. P. 27 à 74.

Un détracteur de Titus, par M. Grellet-Dumazeau. P. 75 à 110.

Un mot sur M. de Fos, par M. Bardoux. P. 111 à 118.

Notes biographiques sur les députés de la basse Auvergne (1789), par M. Francisque Mége : *Gilbert Riberolles, Dufraisse du Cheix, Andrieu.* P. 119 à 173.

E. de Parieu. Souvenirs rimés lus par M. Louis Chalmeton. P. 174 à 177.

Classification des églises du diocèse de Clermont, par M. Mallay père P. 593 à 781.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires*, t. XIII (44e de la collection des *Annales*). Clermont-Ferrand, 1871, in-8°.

Les constitutions de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, par M. Michel Cohendy. P. 17 à 26.

Pages d'histoire, strophes et sonnets, par M. Louis Chalmeton. P. 27 à 62.

Correspondance inédite de Georges Couthon, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, par M. Fr. Mège. P. 63 à 450.

La prière des petits enfants, par M. F. Maury. P. 451 à 455.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Mémoires et documents*, t. XIII. Chambéry, 1872, in-8°.

Cinquième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, par M. Fr. Rabut. P. 3 à 24.

Digitized by Google

Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison, par M. André Perrin. P. 25 à 197.

Les naturalisés de Savoie en Bourgogne (1508-1769), par M. Albert Albrier (avec planches). P. 199 à 254.

Le Mystère de Monseigneur Saint-Sébastien. Première journée. Drame en vers, joué à Lonslevillard, en Maurienne, au mois de mai 1567; transcrit du manuscrit original et publié par François Rabut. P. 257 à 452.

Société nationale havraise d'études diverses. — Recueil des publications, 36e année, 1869. Le Havre, 1870, gr. in-8°.

Résumé analytique des travaux de la 36e année, par M. Labbé. P. VII à XVIII.

Notice sur quelques familles de langues du Mexique, par M. de Charencey. P. 1 à 39.

Mouvement de la population et constitution médicale de 1869, par M. le docteur Ad. Lecadre. P. 41 à 62.

Les sépultures gallo-romaines du Havre, par MM. Ménant, Devaux et Rœssler. P. 63 à 82.

La guerre légendaire et ses guerriers, par M. I. Maire fils. P. 83 à 110.

Rapport sur le travail précédent, par M. Léchaut. P. 111 à 117.

Essai sur les Alpes, par M. Alph. Dousseau. P. 119 à 167.

Dupuytren en 1826, par M. le docteur Ad. Lecadre. P. 169 à 186.

Éléments du droit canon, par M. l'abbé Herval. P. 187 à 199.

Introduction à la philosophie du travail, par M. A. Caumont. P. 201 à 211.

Étude sur l'exposition de la Société des amis des arts, par M. A. Devaux. P. 213 à 239.

Quelques observations sur la mort et la sépulture de sainte Honorine, par M. l'abbé Sauvage. P. 241 à 259.

Le Charme, poésie, par M. Victor Fleury. P. 261 et 262.

Le dernier poëte, poésie, par M. Victor Fleury. P. 263 à 265.

Société nationale havraise d'études diverses. — Recueil des publications, 37e et 38e années, 1870-1871. Le Havre, 1872, gr. in-8°.

Résumé analytique des travaux de la 37e année, par M. Alph. Dousseau. P. VII à XXXIII.

Digitized by Google

Résumé analytique des travaux de la 38e année, par M. Ch. Rœssler. P. XXXV à LXI.

Sur une mosaïque gallo-romaine découverte en 1870, à Lillebonne (avec planche). Deux lettres : de M. Ch. Rœssler et de M. A. de Longpérier. P. 17 à 27.

Ronsard, étude historique et littéraire, par M. R. Pornin. P. 107 à 134.

Étude analytique et critique sur le nouveau tableau du Musée du Havre : Les derniers moments de Christophe Colomb, par M. A. Devaux. P. 135 à 140.

L'instruction obligatoire et l'article 203, par M. Serge Papoff. P. 141 à 146.

A propos de la maison de la rue du Grand-Croissant, au Havre (avec planche), par M. A. Devaux. P. 173 à 175.

Étude sur le poëte hollandais Vandel, par M. Ch. Dumonceau. P. 177 à 201.

Du mariage, par M. Espinas. P. 291 à 318.

Rapport sur les anciens usages et les lois maritimes des provinces napolitaines, publiés et annotés par M. Nicolo Alianelli, par M. A. Caumont. P. 327 à 331.

Extrait de l'ouvrage : Grenade (avec planche), par M. Alph. Dousseau. P. 337 à 397.

La première conférence au Havre, par M. le docteur Lecadre. P. 399 à 414.

Notes sur quelques points d'archéologie, par M. Ch. Rœssler. P. 415 à 430.

Note de M. Duval sur les découvertes à l'emplacement de l'église de Saint-Denis de Lillebonne (avec planche). P. 431 à 435.

Lettre de M. Brianchon sur les briques moulées d'une maison de Saint-Eustache-la-Forêt. P. 437 à 445.

Note sur quelques antiquités de Gonfreville-l'Orcher et de Honfleur, par M. J. Bailliard. P. 447 à 468.

Étude biographique sur J.-B. Millet-Saint-Pierre, par M. le docteur Lecadre. P. 507 à 521.

Étude biographique sur l'abbé Herval, par M. A. Devaux. P. 523 à 534.

Quelques chiquenaudes, recueil de pensées ou quasi-pensées, dictons et boutades mis en rimes (3e émission), par M. Millet-Saint-Pierre. P. 535 à 548.

Les oiseaux de passage, poésie, par M. V. Fleury. P. 549 à 551.

A mon cœur (poésie), par le même. P. 553.

Digitized by Google

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Bulletin archéologique, t. II. Montauban, 1872, grand in-8°, avec planches.

Notice sur trois haches de l'âge de bronze, appartenant à des types nouveaux ou peu connus, par M. Ad. Magen. P. 9 à 13.

Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn, par M. Cénac Moncaut. (Suite et fin.) P. 14 à 28.

Orfévrerie religieuse : Croix du XIIIe siècle, par M. Élie Rossignol. P. 29 et 30.

Travaux de l'année 1871, par M. Ed. Forestié. P. 31 et 32.

Le banquet annuel des consuls de Montauban, par M. Devals aîné. P. 33 à 40.

Groupe de dolmens et demi-dolmens des environs du Mas-d'Azil (Ariége), par M. l'abbé Pouech. P. 41 à 56 et 70 à 86.

Église Notre-Dame-du-Camp de Pamiers, par M. Alphonse Couget. P. 65 à 69.

Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban, par M. E. Forestié Neveu. P. 96 à 118.

Camps gaulois et romains dans les cantons de Lavit et de Saint-Nicolas (Tarn-et-Garonne), par M. Devals aîné. P. 129 à 137.

Note sur des monnaies d'or et d'argent découvertes dans le département de Tarn-et-Garonne, par M. Édouard Forestié. P. 138 à 146.

Archéologie préhistorique. P. 147 à 151.

Réfutation des contributions à l'histoire des cryptes d'approvisionnement du S.-O. de la France, de M. le Dr J.-B. Noulet, par M. Devals aîné. P. 161 à 179.

La Basilique de Saint-Paul hors les murs à Rome. P. 180 à 189.

Vicomtés et vicomtes de Saint-Antonin, par M. L. Guirondet. P. 193 à 207.

Examen des études historiques sur Moissac de M. Lagrèze-Fossat, par M. L. Buscon. P. 208 à 215.

Répertoire archéologique du département de Tarn-et-Garonne, par M. Devals aîné. P. 224 à 256, 297 à 312, 335 à 348, 358 à 368.

Recherches d'archéologie préhistorique dans l'arrondissement de Dax, par M. Raymond Pottier. P. 257 à 268.

Brique ornée de signes idiographiques, par le Père Minasi. P. 289 à 296.

Examen du livre de M. l'abbé Vaissière : *Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers*, par M. L. Buscon. P. 313 à 316.

Iconographie et symbolisme de la fable du Loup écolier, par M. Barbier de Montault. P. 321 à 334.

Le sarcophage de Massanès, par M. Lagrèze-Fossat. P. 352 à 357.

Le Christ au tombeau, par Alphonse Couget. P. 369 à 372.

Digitized by Google

Mélanges d'archéologie : Bague mérovingienne trouvée près de Turenne, et triens trouvés à Brives (Corrèze), par M. Ph. Lalande. P. 57 à 58. — Notice sur la Piado-de-Roland, par M. J. Momméja. P. 152 à 154; — La légende de Durand, abbé de Moissac et évêque de Toulouse, par M. l'abbé Henry Calhiat. P. 154 à 157. — Mobilier épiscopal au commencement du XVIIIe siècle. P. 216 à 217. — Habitation troglodytique dans la commune de Moissac (Las Rouquettas), par M. Mignot. P. 218 à 220. — Four à tuiles du XIVe siècle. P. 220 et 221. — Enceintes antiques dans le département de la Corrèze, par M. Ph. Lalande. P. 269 à 274.

Chronique. P. 87 à 91, 119 à 124, 275 à 285, 317 à 320, 349 et 350, 373 à 376.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Recueil, 1870-1871. Montauban, 1872, grand in-8°.

Le rôle du dessin dans les Sociétés. Discours et appendice, par M. Armand Cambon. P. 5 à 23.

Rapport sur les concours, par M. Emmanuel Soleville. P. 25 à 44.

La chambre souveraine de Languedoc, par M. Cambon de Lavalette. P. 45 à 226.

Verba et facta, par M. Jules Lacroix. P. 227 à 235.

La loi sur la chasse et les intérêts agricoles, de M. Hertel. — Rapport, par M. Hippolyte Rons. P. 237 à 306.

Paysages, par M. Camille Delthil. P. 307 à 314.

Les organistes français au XVIIIe siècle, par M. J.-B. Labat. P. 315 à 335.

Notes pour servir à l'histoire de Caylus, par M. Devals aîné. P. 337 à 355.

Les gorges du Tarn, du Rosier à la Malène, fragment d'un voyage dans la Lozère, par M. Lagrèze-Fossat. P. 357 à 370.

Lettres sur la musique (1re lettre). — De l'écriture musicale en chiffre et de ses applications à la musique vocale et instrumentale, par M. Emmanuel Soleville. P. 371 à 385.

La Muse antique, poëme, par M. Delphis de La Cour. P. 387 à 397.

Société académique du Var. — Bulletin, nouvelle série, t. V. Toulon, 1872, in-8°.

Biographie de V.-Q. Thouron, par M. Octave Teissier. P. 13 à 56.

Histoire des guerres de religion en Provence (suite et fin), par M. le Dr Gustave Lambert. P. 1 à 239.

Digitized by Google

Jean Huet, évêque de Toulon, par M. l'abbé J.-H. Albanès. P. 241 à 334.

Sociétés d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — *Bulletin*, t. VIII, 1870-1871. Draguignan, in-8°.

Description historique du diocèse de Fréjus, par M. Jacques Félix Girardin, suivie de *Descriptio diœceseos Ferojuliensis*, auctore Josepho Antelmy. P. 1 à 423.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — *Procès-verbaux des séances*, 2e série, t. I. — Bulletins des 6e, 7e et 8e années (du 28 décembre 1868 au 31 décembre 1871). Apt, 1873, in-8°.

Séance solennelle et publique du 16 décembre 1869.

Rapport sur le concours historique, par M. A. Garcin. P. 48 à 53.
Rapport sur le concours de poésie, par M. Carbonnel. P. 61 à 69.
La littérature du jour, par M. H. Galleau. P. 69 à 78.
France, où est ton Homère? par M. P. Dumas. P. 79 à 84.
Antithèse, par Mlle Mélanie Bourotte. P. 85 à 88.
La navigation, par M. Achille Millien. P. 89 à 97.
L'avenir, par M. Ad. Beuque. P. 97 à 100.

Séance solennelle et publique du 26 décembre 1871.

Rapport sur le concours historique, par M. Serveille. P. 118 à 123.
Rapport sur le concours de poésie française, par M. Angliviel. P. 130 à 138.
Un troubaire Marsihès, par M. Jean Monné. P. 138 à 143.

Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers. — *Mémoires*, t. XXXIV, année 1869. Poitiers et Paris, 1872, in-8°, avec planches.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Rapport sur l'exposition archéologique de Poitiers en juin et juillet 1869, par M. de Longuemar. P. 43 à 127.
Notice sur l'ancien Hôtel de Ville de Poitiers, par M. Rondeau. P. 129 à 160.
Notice sur l'île de Rié (Vendée), par M. de Sourdeval. P. 161 à 229.

Digitized by Google

Notice sur le château de Montreuil-Bonnin, par M. Félix du Puis-Vaillant. P. 231 à 265.

Recherches sur l'organisation communale de la ville de Saint-Maixent jusqu'en 1790, par M. Alfred Richard. P. 267 à 507.

Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers. — Mémoires, t. XXXV, années 1870-1871. Poitiers et Paris, 1872, in-8°, avec nombreuses planches.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Essai sur l'origine des armoiries féodales et sur l'importance de leur étude au point de vue de la critique historique, par M. A. de Barthélemy. P. 35 à 77.

Chronologie historique des vicomtes de Châtellerault, avant la fin du XIIIe siècle, d'après des documents inédits, par dom Fr. Chamard. P. 79 à 122.

Ancienne navigation sur le littoral septentrional de la Vendée, époques gauloise, gallo-romaine, moyen âge, par M. Ch. de Sourdeval. P. 123 à 144.

Notice sur un soulèvement en Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois (1643), par M. Chéruel. P. 145 à 155.

Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction, par M. B. Ledain. P. 157 à 221.

Catalogue des débris antiques découverts dans le rempart romain de Poitiers, par M. B. Ledain. P. 222 à 224.

De l'impôt du 1/20 sur l'affranchissement des esclaves, par M. de La Ménardière. P. 225 à 253.

Réponse à M. L. Delisle, relativement à la chronologie des vicomtes de Châtellerault au début du XIIIe siècle, par dom Fr. Chamard. P. 255 à 262.

Société archéologique de Sens. — Bulletin, t. X. Sens, 1872, in-8°.

Le ru de Mondereau, par M. E. Déligand. P. 1 à 16.

La cathédrale de Séville et l'ancienne mosquée de Cordoue, par M. A. Fillemin. P. 17 à 41.

Des frais de culture de la vigne et particulièrement du salaire des vignerons, il y a trois cent trente ans, par M. Lallier. P. 42 à 70.

Utilité de l'archéologie, par M. l'abbé Leclerc de Champgobert. P. 17 à 87.

Digitized by Google

Sur l'Iliade et l'Odyssée (traduites en vers latins par M. l'abbé Lallier et éditées par M. F. Lallier), par M. Giguet. P. 88 à 102.

Notice historique sur Jean Cousin, par M. E. Déligand. P. 103 à 128.

Notice sur Villeneuve-le-Roi, par M. Brissaud. P. 129 à 145.

Sur l'eau potable, par M. Guiguet. P. 146 à 154.

L'Ile de l'Yonne (poésie), par M. Buzy. P. 155 à 160.

Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens (1re partie), par M. Prou. P. 161 à 177.

Chant funèbre sur la bataille de Fontenoy livrée l'an 840, un samedi 25 juin; texte latin avec traduction et remarques littéraires, par M. Buzy. P. 178 à 187.

Les Bourdons sénonais (poésie), par M. Buzy. P. 188 à 196.

Étude historique et littéraire sur sainte Théodéchilde, fondatrice du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, par M. Buzy. P. 199 à 209.

Notice historique et littéraire sur Héloïse et Abeilard, par M. Buzy. P. 210 à 224.

Répertoire de ce qui concerne le diocèse de Sens et le département de l'Yonne dans la patrologie latine de Migne, par le R. P. Cornat. P. 225 à 274.

Sens en 1436-1438. Esquisses historiques d'après les registres de compte de Jehan Misée, procureur et receveur de la communauté de la ville et cité de Sens, par M. G. Julliot. P. 275 à 333.

Notice sur le Dr Victor Bally, par M. Brissaud. P. 334 à 346.

Inventaire de titres concernant la seigneurie que les religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame-du-Lys, près Melun, possédaient à Mâlay-le-Roi, par M. Th. Lhuillier. P. 347 à 357.

Sur diverses sépultures découvertes à l'abbaye de Sainte-Colombe et en particulier sur une crosse en bronze émaillée et dorée. Rapport par M. G. Julliot. P. 358 à 371.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Programme des concours pour 1873.

Les concours de 1872 sont reportés en 1873 et pourront être reportés, s'il y a lieu, jusqu'en 1874. Voir, pour les sujets des prix et les conditions, *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 508 à 511.

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord. — Programme des concours pour les années 1874 et 1876.

SCIENCES MORALES.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 300 francs, sera décernée, en 1876, à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

«Étude sur la vie et les œuvres philosophiques d'Antoine Legrand, né à Douai au XVIIe siècle, supérieur des Récollets-Anglais de cette ville. — Cette étude devra être précédée d'un aperçu sur l'enseignement philosophique dans l'Université de Douai.»

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Une médaille dont la valeur pourra s'élever à 200 francs sera décernée en 1874 à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

«Composer, pour les écoles primaires du département du Nord, une petite Histoire populaire de la Flandre, qui, sans faire oublier aux enfants la grande patrie, leur apprenne à connaître et à aimer la petite.»

Le mot Flandre sera compris dans son sens le plus étendu pour tout ce qui est antérieur à Louis XIV; à partir de ce règne, se restreindre à la Flandre française.

Une médaille de la valeur de 400 francs sera décernée, en 1874, à l'auteur du meilleur *Recueil des inscriptions monumentales et funéraires de l'arrondissement de Douai*, tant de celles encore existantes que de celles rapportées dans les manuscrits et dans les imprimés, avec la description ou le dessin des armoiries, emblèmes, ornements, etc., et avec la représentation des monuments les plus remarquables.

Un appendice au Recueil devra comprendre les inscriptions concernant des personnages douaisiens inhumés hors de l'arrondissement.

Digitized by Google

Pour les inscriptions des monuments détruits, les concurrents devront surtout étudier très-soigneusement les manuscrits des villes de Douai, d'Arras, de Lille et de Valenciennes.

On ne relèvera pas les inscriptions postérieures à 1789.

Au surplus, les concurrents devront se régler sur les méthodes suivies par les épigraphistes modernes, et qui ont été employées pour les recueils des inscriptions gantoises et anversoises.

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée, en 1876, à l'auteur du meilleur mémoire se rattachant aux études historiques, archéologiques ou artistiques, et intéressant particulièrement la ville ou l'arrondissement de Douai.

Comme cet arrondissement renferme un grand nombre de villages qui, en 1789, dépendaient de l'Artois, du Hainaut, etc., la Société serait disposée à récompenser des recherches historiques ayant trait aux anciennes châtellenies de Lens, de Bouchain, d'Oisy, etc., mais à la condition qu'une large part y serait faite à l'histoire des localités comprises aujourd'hui dans notre arrondissement.

Les concurrents devront puiser aux sources, et notamment dans les archives départementales à Lille et à Arras, dans les archives nationales à Paris et dans celles de la ville de Douai.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, et d'y ajouter, s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres Sociétés académiques.

Les travaux récompensés deviendront la propriété de la Société; toutefois les auteurs pourront toujours en faire prendre copie à leurs frais.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société (rue d'Arras, 8 *bis*, au Jardin des plantes), avant le 15 juillet 1874, terme de rigueur, pour les concours ouverts en 1874, et avant le 15 juillet 1876, pour le concours de l'année 1876.

Les concurrents ne se feront pas connaître.

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, il sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées dans les séances publiques de novembre 1874 et novembre 1876.

Digitized by Google

L'épitaphe de Michel Villoiseau, évêque d'Angers au XIIIe siècle.

Dans la note d'une communication insérée dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* (novembre-décembre 1872, p. 531), on a imprimé l'épitaphe latine d'un évêque d'Angers. Comme le monument n'existe plus et qu'elle n'est forcément donnée que par une copie ancienne, il eût peut-être mieux valu ne pas employer les belles capitales épigraphiques qui font penser et qui devraient être uniquement réservées au *fac-simile* typographique d'un original existant. Mais, en tout cas, l'ancienne lecture est si mauvaise, qu'elle rend le texte incompréhensible.

Elle fausse à chaque instant, en même temps que la forme des mots, la mesure des vers, car l'épitaphe est composée de huit hexamètres léonins, dont les deux premiers riment ensemble par leurs deux césures et leurs deux finales, comme il arrive souvent au commencement des inscriptions de ce genre, tandis que les six vers suivants ont la rime léonine ordinaire. Après avoir fait remarquer que l'évêque en question, qui fut nommé en février 1241 et mourut en novembre 1260, s'appelait non pas Michel Loiseau, mais, comme on le peut voir dans le *Gallia christiana*, XIV, 574-575, Michel Villoiseau ou de Villoiseau, ce qui est nécessaire pour l'intelligence du premier vers, il convient, pour comprendre l'inscription, de la restituer complétement. Avec la connaissance d'épitaphes analogues rien n'est plus facile, et, en comparant la copie, trop fidèlement reproduite, avec la restitution, on verra combien celle-ci était indispensable :

Villa creavit Avis Michaelem hic tumulatum,
Et dedit Andegavis Dominus sibi pontificatum,
Doctrina clarus, cunctis dulcedine charus,
Ecclesie tutor, procerum probitate sequtor.
Summe Deus celi, qui, Iesus cuspide teli,
Clamasti ter *Heli*[1], veniam des huic Michaeli.
Funus Avis-Villa Michaelis sic cape; mille
Annis miscebis bis centum trigintaque duos bis.

Anatole de Montaiglon,

Membre du Comité.

[1] «Eli, Eli, lamma sabachtani,» (Matth. XXVII, 46; Marc. XV, 34.)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MARS-AVRIL 1873.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts;

Sur les propositions des sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête ainsi qu'il suit la liste des Correspondants et des Correspondants honoraires du Ministère pour les travaux historiques et archéologiques :

1° CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

MM.

Allmer (Auguste), associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Lyon.

Amé (Émile), architecte, à Aurillac.

André (l'Abbé), à Vaucluse (Vaucluse).

Arbaumont (D'), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Auber (l'Abbé), chanoine, à Poitiers.

Aubertin, ancien conservateur du musée de Beaune (Côte-d'Or).

Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes.

Aymard (Auguste), archiviste de la Haute-Loire, au Puy.

Backer (De), à Noordpeene, par Cassel (Nord).

Barbier de Montault (l'Abbé Xavier), chanoine d'Anagni, à Poitiers.

Digitized by Google

Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.

Baudot (Henri), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Baudry (l'Abbé), curé du Bernard (Vendée).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Beaune (Henry), substitut du procureur général, à Dijon.

Beaurepaire (Charles Robillard de), archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

Caillemer (E.), professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.

Canat (Marcel), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Canéto (l'Abbé), vicaire général du diocèse, à Auch.

Carnandet (J. B.), bibliothécaire de la ville, à Chaumont.

Carro, bibliothécaire de la ville, à Meaux (Seine-et-Marne).

Castan (Auguste), bibliothécaire de la ville, à Besançon.

Castelnau d'Essenault (De), avocat, au château de Paillet, par Langoiran (Gironde).

Charles (Léopold), bibliothécaire de la ville, à la Ferté-Bernard (Sarthe).

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy.

Chatel, archiviste du Calvados, à Caen.

Chevalier (l'Abbé), membre de la Société d'archéologie de la Drôme, à Romans.

Chevrier (Jules), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Clerc (Édouard), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.

Combes (Anacharsis), membre de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).

Combes (François), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux.

Combet, avocat à Userche (Corrèze).

Corblet (l'Abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.

Couaraze de Laà, professeur de philosophie au lycée, à Albi.

Cournault (Charles), conservateur du musée lorrain, à Nancy.

Crozes (Hippolyte), ancien maire d'Albi, à Albi.

Dehaisnes (l'Abbé), archiviste de la ville, à Lille.

Deloye, conservateur du musée Calvet, à Avignon.

Demarsy (Arthur), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne (Oise).

Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai (Nord).

Desjardins (Gustave), archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.

Desjardins (T.), architecte, à Lyon.

Devals, archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Digitized by Google

Devoulx (Albert), conservateur des archives arabes des domaines, à Alger.

Drouyn (Léo), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, à Bordeaux.

Ducis (l'Abbé), archiviste du département, à Annecy.

Duhamel, archiviste de la Corse, à Ajaccio.

Dupré, bibliothécaire de la ville, à Blois.

Durand (Hippolyte), architecte, à Tarbes.

Durand (Paul), architecte, à Chartres.

Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, à Alger.

Fleury (Paul de), archiviste de Loir-et-Cher, à Blois.

Flouest, procureur de la République à Nîmes.

Garnier, bibliothécaire de la ville, à Amiens.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Gaultier du Mottay, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin, près Saint-Brieuc.

Germain, doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.

Geslin de Bourgogne, membre de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Giraud (l'Abbé Magloire), curé, à Saint-Cyr (Var).

Godard-Faultrier, avocat, à Angers.

Gomart (Charles), à Saint-Quentin (Aisne).

Gourgues (Vicomte Alexis de), membre du Conseil général de la Dordogne, au château de Lanquais, par Lalinde.

Goze (Docteur), à Amiens.

Grandmaison (Ch. Loyseau), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.

Grimot (l'Abbé), curé de l'Ile-Adam (Seine-et-Oise).

Guigue, archiviste paléographe, à Vonnas (Ain).

Joly, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.

Jussieu (De), archiviste de la Savoie, à Chambéry.

Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon.

Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

Lagrèze-Fossat, avocat à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Lamare (Jules), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Lamothe (A. Bessot de), archiviste du Gard, à Nîmes.

Launay, professeur de dessin au lycée, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Lebeurier (l'Abbé), ancien archiviste de l'Eure, à Évreux.

Leclercq de La Prairie, membre de la Société archéologique, à Soissons (Aisne).

Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lefevre, *dit* Faber, membre de la Société d'émulation, à Cambrai (Nord).

Le Héricher (Édouard), secrétaire honoraire de la Société d'archéologie, à Avranches (Manche).

Digitized by Google

Le Men, archiviste du Finistère, à Quimper.

Lepage (Henri), archiviste de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

Lépinois (E. de), conservateur des hypothèques, à Rouen.

Le Roy (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.

Levot, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest (Finistère).

Lhotellerie (De), à Alexandrie (Égypte).

Lhuillier, chef de bureau à la préfecture, à Melun.

Liénard, membre de la Société philomathique, à Verdun (Meuse).

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, à Orléans.

Longuemar (Le Touzé de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Luzel, à Plouaret (Côtes-du-Nord).

Macé, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.

Magen (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Martin-Daussigny, directeur des musées, à Lyon.

Mathon, pharmacien, à Beauvais.

Matton, archiviste de l'Aisne, à Laon.

Mellet (Comte de), à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Merlet (Lucien), archiviste d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Mignard, membre de l'Académie des sciences, à Dijon.

Morlet (Colonel de), à Nancy.

Mossmann, à Belfort, chez M. Dietrich.

Moutié (Auguste), à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Nozot, inspecteur primaire, à Sedan (Ardennes).

Orieux, membre de la Société académique, à Nantes.

Payen (Le commandant), chef du bureau arabe, à Sétif (Algérie).

Poquet (l'Abbé), curé de Berry-au-Bac (Aisne).

Pôrt (Célestin), archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

Poulle (Auguste), inspecteur des domaines, à Constantine (Algérie).

Quantin, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.

Quesnet (Édouard), archiviste d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée, à Chambéry.

Ramé (Alfred), procureur général à la Cour d'appel, à Toulouse.

Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, à Pau.

Rédet, ancien archiviste de la Vienne, à Poitiers.

Revel du Perron (De), secrétaire général de la préfecture de la Somme, à Amiens.

Révillout, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier.

Revon (Louis), conservateur du Musée, à Annecy.

Digitized by Google

Richard (l'Abbé), à Dambelin (Doubs).

Robin (l'Abbé), à Digna, près Saint-Amour (Jura).

Rochambeau (De), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré, près Vendôme (Loir-et-Cher).

Roger (Joseph), conservateur du musée archéologique de Philippeville (Algérie).

Roschach, archiviste de la ville, à Toulouse.

Rosenzweig, archiviste du Morbihan, à Vannes.

Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin (Var).

Roussel (Le docteur Théophile), membre du Conseil général de la Lozère, à Mende.

Samazeuilh, avocat, à Nérac (Lot-et-Garonne).

Simonnet, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

Soucaille, professeur de seconde au collége de Béziers (Hérault).

Sourdeval (Mourain de), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

Stoffel, ancien membre de la Société industrielle de Mulhouse, à Belfort, chez M. Dietrich.

Tartière, archiviste des Landes, à Mont-de-Marsan.

Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen.

Tisserand (l'Abbé), aumônier du lycée, à Nice.

Van Drival (l'Abbé), chanoine honoraire, inspecteur des édifices religieux, à Arras.

2° CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

MM.

Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque (Basses-Alpes).

Arbellot (l'Abbé), chanoine honoraire, à Rochechouart (Haute-Vienne).

Barraud (l'Abbé), à Beauvais (Oise).

Baux (Jules), archiviste de l'Ain, à Bourg.

Bonnélye, bibliothécaire de la ville, à Tulle.

Bouillet, conservateur du musée, à Clermont-Ferrand.

Broc de Seganges (L. du), conservateur du musée, à Nevers.

Buzonnière (Léon de), membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Dareste, recteur de l'Académie de Nancy.

Dubosc, archiviste de la Manche, à Saint-Lô.

Dussieux, professeur honoraire à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.

Digitized by Google

Fouque (Victor), à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Guerrier de Dumast (Baron), correspondant de l'Institut, à Nancy.

Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.

Hubert, à Charleville (Ardennes).

Joly-Leterme, architecte, à Saumur (Maine-et-Loire).

Kuhnholtz-Lordat, bibliothécaire de la Faculté de médecine, à Montpellier.

La Borderie (Arthur Le Moyne de), archiviste paléographe, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacuisine (De), président de chambre à la Cour d'appel, à Dijon.

Laplane (Henri de), membre de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Latour-Varan, bibliothécaire de la ville, à Saint-Étienne.

Laurent, directeur du Musée départemental, à Épinal.

Lecointre-Dupont père, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

Morin, professeur à la Faculté des lettres, à Rennes.

Mortreuil, correspondant de l'Institut, juge de paix, à Marseille.

Parseval-Grandmaison (De), membre de la Société d'agriculture, à Mâcon.

Rouchier (l'Abbé), chanoine de la cathédrale, à Viviers (Ardèche).

Sabatier (l'Abbé), doyen de la Faculté de théologie, à Bordeaux.

Tissot, doyen honoraire de la Faculté des lettres, à Dijon.

Fait à Paris, le 25 décembre 1872.

Cette liste des correspondants, arrêtée le 25 décembre 1872, comprenait alors en plus le nom de cinq personnes qui sont mortes depuis : MM. Corrard de Bréban, de Troyes; Dupasquier, de Lyon; Leroi, de Versailles; Max. de Ring, de Bischeim, près de Strasbourg, et Rouard, d'Aix.

Digitized by Google

Liste des correspondants du Ministère pour les travaux historiques et archéologiques, classés par département.

MM.

Ain..... *Baux (Jules), archiviste du département, à Bourg.
Guigue, archiviste paléographe, à Vonnas.

Aisne..... Gomart (Charles), à Saint-Quentin.
Leclercq de La Prairie, membre de la Société archéologique, à Soissons.
Matton, archiviste du département, à Laon.
Poquet (l'Abbé), chanoine honoraire, curé de Berry-au-Bac.

Algérie..... Devoulx (Albert), conservateur des archives arabes des domaines, à Alger.
Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, à Alger.
Lhotellerie (De), ancien conservateur du musée de Cherchell, à Alexandrie (Égypte).
Payen (Commandant), chef du bureau arabe, à Sétif.
Poulle (Auguste), inspecteur des domaines, à Constantine.
Roger (Joseph), conservateur du musée archéologique de Philippeville.

Alpes (Basses-)..... *Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque.

Alpes-Maritimes..... Tisserand (l'Abbé), aumônier du lycée, à Nice.

Ardèche..... *Rouchier (l'Abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers.

Ardennes..... *Hubert, à Charleville.
Nozot, inspecteur des écoles primaires, à Sedan.

Bouches-du-Rhône..... Blancard, archiviste du département, à Marseille.
*Mortreuil, juge de paix, à Marseille.

Calvados..... Chatel, archiviste du département, à Caen.
Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Cantal..... Amé (Émile), architecte, à Aurillac.

Corrèze..... *Bonnélye, bibliothécaire de la ville, à Tulle.
Combet, avocat, à Uzerche.

* L'astérisque placé devant les noms indique les correspondants honoraires.

Digitized by Google

Corse..... Duhamel, archiviste du département, à Ajaccio.

Côte-d'Or..... Arbaumont (D'), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Aubertin, ancien conservateur du musée, à Beaune.
Baudot (Henri), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Beaune (Henri), substitut du procureur général, à Dijon.
Garnier, archiviste du département, à Dijon.
*Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.
*Lacuisine (De), président de chambre à la Cour de Dijon.
Mignard, membre de l'Académie de Dijon.
Simonnet, conseiller à la Cour de Dijon.
*Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

Côtes-du-Nord..... Gaultier du Mottay, membre du Conseil général du département, à Plérin, près Saint-Brieuc.
Geslin de Bourgogne, membre de la Société archéologique du département, à Saint-Brieuc.
Lamare (Jules), archiviste du département, à Saint-Brieuc.
Luzel, à Plouaret.

Dordogne..... Gourgues (Vicomte Alexis de), membre du Conseil général du département, au château de Lanquais, par Lalinde.

Doubs..... Castan (Auguste), bibliothécaire de la ville, à Besançon.
Clerc (Édouard), président de chambre honoraire à la Cour de Besançon.
Richard (l'Abbé), à Dambelin.

Drôme..... Chevalier (l'Abbé), membre de la Société archéologique du département, à Romans.

Eure..... Lebeurier (l'Abbé), ancien archiviste du département, à Évreux.
*Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay.

Eure-et-Loir..... Durand (Paul), architecte, à Chartres.
Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres.

Finistère..... Le Men, archiviste du département, à Quimper.
Levot, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest.

Gard..... Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes.
Flouest, procureur de la République à Nîmes.
Lamothe (A. Bessot de), archiviste du département, à Nîmes.

Digitized by Google

Garonne (Haute-)..... BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
RAMÉ (Alfred), procureur général, à Toulouse.
ROSCHACH, archiviste de la ville, à Toulouse.

Gers..... CANÉTO (l'Abbé), vicaire général du diocèse, à Auch.

Gironde..... CASTELNAU-D'ESSENAULT (DE), avocat, au château de Paillet, par Langoiran.
COMBES (François), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, à Bordeaux.
*SABATIER (l'Abbé), doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux.

Hérault..... GERMAIN, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.
*KUHNHOLTZ-LORDAT, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier.
RÉVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
SOUCAILLE, professeur de seconde au collége de Béziers.

Ille-et-Vilaine..... *LA BORDERIE (Arthur LE MOYNE DE), archiviste paléographe, à Vitré.
*MORIN, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.
QUESNET (Édouard), archiviste du département, à Rennes.

Indre-et-Loire..... GRANDMAISON (Ch. LOYSEAU-), archiviste du département, à Tours.

Isère..... CAILLEMER (E.), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
MACÉ, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.

Jura..... ROBIN (l'Abbé), à Digna, près Saint-Amour.

Landes..... TARTIÈRE, archiviste du département, à Mont-de-Marsan.

Loir-et-Cher..... DUPRÉ, bibliothécaire de la ville, à Blois.
FLEURY (Paul DE), archiviste du département, à Blois.
LAUNAY, professeur de dessin au lycée de Vendôme.
ROCHAMBEAU (DE), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré, près Vendôme.

Loire..... *LATOUR-VARAN, bibliothécaire de la ville, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-)..... AYMARD (Auguste), archiviste du département, au Puy.
CHASSAING (Augustin), juge au tribunal du Puy.

Digitized by Google

Loire-Inférieure..... Orieux, membre de la Société académique, à Nantes.

Loiret..... *Buzonnière (Léon de), membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Loiseleur, bibliothécaire de la ville, à Orléans.
*Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée.

Lot-et-Garonne..... Magen (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences, etc., à Agen.
Samazeuilh, avocat, à Nérac.
Tholin, archiviste du département, à Agen.

Lozère..... Roussel (Dr Th.), membre du Conseil général du département, à Mende.

Maine-et-Loire..... Godard-Faultrier, avocat, à Angers.
*Joly-Leterme, architecte, à Saumur.
Port (Célestin), archiviste du département, à Angers.

Manche..... *Dubosc, archiviste du département, à Saint-Lô.
Le Héricher (Édouard), secrétaire honoraire de la Société d'archéologie, à Avranches.

Marne..... Mellet (Comte de), à Chaltrait, par Montmort.

Marne (Haute-)..... Carnandet (J.-B.), bibliothécaire de la ville, à Chaumont.

Meurthe-et-Moselle.... Cournault (Ch.), conservateur du musée lorrain, à Nancy.
*Dareste, recteur de l'Académie, à Nancy.
*Guerrier de Dumast (Baron), correspondant de l'Institut, à Nancy.
Lepage (Henri), archiviste du département, à Nancy.
Morlet (Colonel De), à Nancy.

Meuse..... Liénard, membre de la Société philomathique, à Verdun.

Morbihan..... Rosenzweig, archiviste du département, à Vannes.

Nièvre..... *Broc de Seganges (L. du), conservateur du musée de Nevers.

Nord..... Backer (De), à Noordpeene, par Cassel.
Dehaisnes (l'Abbé), archiviste de la ville, à Lille.
Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres de Douai.
Lefebvre dit *Faber*, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

Oise..... *Barraud (l'Abbé), à Beauvais.
Demarsy (Arthur), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne.
Mathon, pharmacien, à Beauvais.

Digitized by Google

Pas-de-Calais ..... Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.
*Laplane (H. de), membre de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Van Drival (l'Abbé), chanoine honoraire, inspecteur des édifices religieux du diocèse, à Arras.

Puy-de-Dôme..... *Bouillet, conservateur du Musée, à Clermont-Ferrand.
Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-)..... Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour de Pau.
Raymond, archiviste du département, à Pau.

Pyrénées (Hautes-).... Durand (Hippolyte), architecte, à Tarbes.

Rhin (Haut-) (partie française)..... Mossmann, à Belfort, chez M. Dietrich.
Stoffel, ancien membre de la Société industrielle de Mulhouse, à Belfort, chez M. Dietrich.

Rhône..... Allmer (Auguste), associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Lyon.
Desjardins (T.), architecte, à Lyon.
Martin-Daussigny, conservateur des musées, à Lyon.

Saône-et-Loire..... Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.
Canat (Marcel), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Chevrier (Jules), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
*Fouque (Victor), à Chalon-sur-Saône.
Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon.
*Parseval-Grandmaison (De), membre de la Société d'agriculture, à Mâcon.

Sarthe..... Charles (Léopold), bibliothécaire de la ville, à la Ferté-Bernard.

Savoie..... Jussieu (De), archiviste du département, à Chambéry.
Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée de Chambéry.

Savoie (Haute-)..... Ducis (l'Abbé), archiviste du département, à Annecy.
Revon (Louis), conservateur du Musée, à Annecy.

Seine-Inférieure ..... Beaurepaire (Charles Robillard de), archiviste du département, à Rouen.
Lépinois (E. de), conservateur des hypothèques, à Rouen.

Digitized by Google

Seine-et-Marne..... CARRO, bibliothécaire de la ville, à Meaux.
LEROY (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.
LHUILLIER, chef de bureau à la préfecture de Melun.

Seine-et-Oise..... DESJARDINS (Gustave), archiviste du département, à Versailles.
*DUSSIEUX, professeur honoraire à l'École militaire de Saint-Cyr, Versailles.
GRIMOT (l'Abbé), curé de l'Ile-Adam.
MOUTIÉ (Auguste), à Rambouillet.

Sèvres (Deux-)..... BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix à Chef-Boutonne.

Somme..... CORBLET (l'Abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens.
GARNIER, bibliothécaire de la ville, à Amiens.
GOZE (Docteur), à Amiens.
REVEL DU PERRON (DE), secrétaire général de la préfecture, à Amiens.

Tarn..... COMBES (Anacharsis), membre de la Société littéraire et scientifique, à Castres.
COUARAZE DE LAÀ, professeur de philosophie au lycée d'Albi.
CROZES (Hippolyte), ancien maire d'Albi, à Albi.

Tarn-et-Garonne..... DEVALS, archiviste du département, à Montauban.
LAGRÈZE-FOSSAT, avocat, à Moissac.

Var..... GIRAUD (l'Abbé Magloire), curé, à Saint-Cyr.
ROSTAN (Louis), avocat, à Saint-Maximin.

Vaucluse..... ANDRÉ (l'Abbé), à Vaucluse.
DELOYE, conservateur du musée Calvet, à Avignon.

Vendée..... BAUDRY (l'Abbé), curé du Bernard.
SOURDEVAL (MOURAIN DE), membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

Vienne..... AUBER (l'Abbé), à Poitiers.
BARBIER DE MONTAULT (l'Abbé Xavier), chanoine d'Anagni, à Poitiers.
LEDAIN (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
*LECOINTRE-DUPONT père, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Digitized by Google

Vienne (*suite*)..... LONGUEMAR (LE TOUZÉ DE), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
RÉDET, ancien archiviste du département, à Poitiers.

Vienne (Haute-)..... *ARBELLOT (l'Abbé), chanoine honoraire, à Rochechouart.

Vosges..... *LAURENT, directeur du musée départemental, à Épinal.

Yonne..... QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.

Digitized by Google

Instructions aux correspondants du ministère pour les travaux historiques et archéologiques [1].

Paris, le 6 janvier 1869.

Monsieur,

La liste des correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques a été récemment revisée et complétée. Je crois le moment opportun pour vous adresser quelques instructions précises, que je recommande à toute votre attention.

Créé en 1834, réorganisé en 1852, puis en 1858, le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes vient de parcourir une période de dix années, qui n'a pas été sans profit pour l'étude de l'histoire et des antiquités de notre pays. C'est au savoir et au zèle de ses correspondants que sont dus, pour une notable part, les résultats obtenus. Il importe que cette utile coopération ne se ralentisse pas, mais que, toujours aussi active, éclairée d'ailleurs par l'expérience du passé, elle continue à produire tous les fruits qu'on doit en attendre.

Le titre de correspondant qui vous a été conféré vous impose des obligations que j'hésiterais à vous rappeler, si je ne les regardais pas comme très-sérieuses. La première, la plus essentielle, c'est d'entretenir des rapports avec le Comité. Ceux qui, dans l'espace de deux ans, n'auraient adressé aucune communication, auraient rompu eux-mêmes le lien par lequel mon administration avait espéré se les attacher d'une manière durable; dès l'année 1841, le Comité exprimait l'avis qu'ils devaient être considérés comme démissionnaires. Quelque rigoureuse que cette règle puisse paraître, je suis dans l'intention de ne pas m'en écarter à l'avenir.

Mais les envois que le Comité réclame de ses collaborateurs sont des envois faits avec discernement, qui profitent aux études historiques et archéologiques par l'indication de quelque fait ou de quelque document nouveau. Il faut savoir choisir parmi les matériaux que le hasard ou des recherches suivies avec patience ont permis de rassembler. Tous n'offrent pas le même intérêt, et la plupart ne

[1] Nous reproduisons ici, pour les correspondants nouvellement nommés, les instructions données autrefois par le Ministère et le procédé de moulage de M. Lottin de Laval.

Digitized by Google

sauraient faire l'objet d'une communication vraiment instructive. Des envois qui se réfèrent exclusivement à des points déjà connus sont, pour celui qui les adresse comme pour les membres du Comité qui les examinent, l'occasion d'un travail aussi fastidieux qu'inutile.

Afin de vous faciliter le concours que j'attends de vous et de le rendre en même temps plus fructueux, je résumerai en peu de mots les points sur lesquels vos études me paraîtraient pouvoir se porter le plus utilement.

Je distinguerai les études de philologie et d'histoire et les études d'archéologie.

Aux correspondants de la section de philologie et d'histoire j'adresse les recommandations suivantes :

Collaborer aux publications dirigées par le Comité, soit en envoyant les pièces qui sont de nature à entrer dans les ouvrages confiés à différents éditeurs (comme les documents sur les États généraux du règne de Philippe le Bel, la correspondance de Catherine de Médicis, celle de Henri IV et celle de Mazarin, etc.), soit en s'associant plus ou moins directement à des travaux qui, pour être convenablement exécutés, demandent le concours des hommes zélés et instruits de chaque département, comme les dictionnaires topographiques, dont huit volumes[1] ont déjà vu le jour, ou bien encore les recherches sur les anciens patois, les dictons et les traditions locales, dont le Comité devra bientôt s'occuper d'une manière toute spéciale.

Indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés, ou dont il n'y aurait que des notices insuffisantes dans les catalogues, les inventaires ou les rapports précédemment publiés.

Accorder une attention toute particulière aux chroniques, aux vies de saints, aux cartulaires, aux obituaires, aux pouillés et aux recueils de correspondances.

Signaler, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, les acquisitions de manuscrits et de documents divers, faites pour les bibliothèques et les dépôts d'archives.

[1] Depuis 1869, trois nouveaux dictionnaires ont été publiés. Trois autres sont sous presse et paraîtront avant la fin de l'année courante. La collection des Répertoires archéologiques se compose aujourd'hui de six volumes; un septième est à l'impression.

Digitized by Google

Explorer les collections particulières, dont le contenu est moins bien connu que celui des collections publiques.

Recueillir les pièces qui peuvent le plus servir au progrès des études historiques et philologiques. Tels sont : les textes à l'aide desquels on peut compléter ou rectifier les listes et séries contenues dans le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne;* — les textes d'après lesquels peut être déterminé le commencement de l'année au moyen âge dans chacune de nos anciennes provinces; — les actes relatifs au servage, aux affranchissements et en général à la condition des personnes; — les actes qui se rapportent à l'origine ou aux modifications des institutions ecclésiastiques, administratives et judiciaires, à l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; — les actes émanés des rois, surtout pour les temps antérieurs à l'époque où s'ouvre la série régulière des registres du Trésor des chartes, c'est-à-dire au règne de Philippe le Bel; — les actes émanés des papes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIVe siècle inclusivement; — les documents relatifs à la tenue des États généraux, procès-verbaux d'élections, cahiers de bailliages, doléances particulières, etc.; — les textes qui peuvent éclaircir la chronologie, encore si confuse, de la guerre de Cent ans; — les documents relatifs soit à la fondation des écoles, à la formation et à la dispersion des anciennes bibliothèques, à l'introduction de l'imprimerie dans chaque province, soit au prix des marchandises et au taux des salaires, avec l'indication des sources et, autant qu'il sera possible, avec la comparaison des prix anciens et des prix actuels; — les textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du Glossaire de Du Cange ou qui n'y sont pas bien expliqués; — les plus anciennes chartes françaises de chaque région; — enfin les pièces dans lesquelles figurent nos grands auteurs du XVIe et du XVIIe siècle. On sait combien sont rares les données positives sur la vie de la plupart d'entre eux : il reste encore beaucoup de découvertes à faire à ce sujet, en comparant les minutes des notaires et les anciens registres de l'état civil déposés dans les mairies ou aux greffes des tribunaux.

Examiner soigneusement les gardes des manuscrits et les feuillets d'anciens manuscrits qui ont été souvent employés pour servir de couvertures à des registres modernes.

Apporter la plus scrupuleuse exactitude dans les transcriptions.

Digitized by Google

Souvent le Comité a regretté de ne pouvoir utiliser des communications importantes faites par des correspondants dont les copies lui paraissaient faites avec négligence. Pour prévenir cet inconvénient, il suffira le plus souvent, quand un passage présentera une difficulté, de figurer les mots tels qu'ils sont dans le texte original, sans essayer de remplir les abréviations. Cette précaution est surtout nécessaire pour les anciens textes en langue vulgaire. Il serait même à désirer que les correspondants qui enverront des chartes françaises du XIIIe siècle, copiées d'après les originaux, s'astreignissent à transcrire ces pièces lettre pour lettre, sans compléter les mots abrégés.

Il serait bon de joindre aux pièces communiquées de courtes notes pour indiquer exactement le nom actuel et la situation des lieux mentionnés dans les textes anciens.

Avant de copier une pièce, il faut s'assurer, autant que possible, si elle n'a pas été déjà imprimée. Cette vérification doit surtout porter sur les publications locales et récentes dont l'usage est familier aux correspondants de chaque province. Il importe de rappeler que l'indication des actes antérieurs à l'année 1302, qui ont été imprimés dans différents ouvrages du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle, se trouve dans la Table chronologique de Bréquigny, dont les sept premiers volumes sont publiés. Il existe, en outre, des tables spéciales pour les actes émanés de certains dignitaires ou relatifs à certains pays. La plus importante est intitulée : *Regesta pontificum Romanorum.* L'auteur, M. Philippe Jaffé, y a réuni et classé chronologiquement toutes les bulles et lettres des papes antérieures à l'année 1198. Pour les chroniques, on trouvera des renseignements analogues dans la *Bibliothèque historique* du père Lelong, et dans le récent ouvrage publié par M. Potthast sous le titre de *Bibliotheca medii ævi.*

Quand on n'aura pas le moyen de vérifier si une pièce est vraiment inédite, et que cette pièce aura une certaine étendue, on pourra d'abord se borner à en adresser une analyse avec la copie textuelle de la date. Le Comité, d'après cette indication, décidera s'il y a lieu de demander une transcription complète.

Le Comité a parfois regretté l'habitude où sont quelques correspondants de transmettre successivement différentes pièces relatives à un même sujet. L'intérêt de ces pièces est bien mieux saisi quand elles sont groupées les unes à côté des autres. Un texte insignifiant

Digitized by Google

par lui-même prend souvent une grande valeur quand il est rapproché d'un second texte qui vient l'éclaircir et le compléter. Les correspondants doivent donc réunir en un seul envoi tous les documents qu'ils ont découverts sur une question déterminée et qu'ils se proposent d'adresser au Comité.

Parmi les recommandations qui précèdent, plusieurs intéressent également la section de philologie et d'histoire et la section d'archéologie; mais aux correspondants de cette dernière section, en particulier, je dois donner quelques instructions spéciales.

Je leur signalerai, en premier lieu, trois ouvrages qui sont en cours de publication et pour lesquels leur coopération peut être d'une grande utilité; ce sont : les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et les *Inscriptions romaines de la Gaule et de la Bretagne*, par M. Léon Renier; le *Recueil des inscriptions de la France du ve au XVIIIe siècle*, par M. de Guilhermy.

En ce qui touche, en général, les travaux d'épigraphie, je ne puis que me référer aux recommandations données par l'un de mes prédécesseurs : Recueillir toutes les inscriptions qui pourront être découvertes; adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription; y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin. Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient pas être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les traits de l'original[1]. A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne par ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations sans compléter les mots ni les syllabes, figurer les sigles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation; ne rien omettre, ne rien suppléer. Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement. Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée, les dimensions en mètres et subdivisions, la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique. Transmettre les indications les plus circonstanciées sur le lieu où se trouve l'inscription, sur la province et le diocèse dans lesquels ce

[1] Nous donnons plus loin, pages 161 et suivantes, les procédés de moulage de M. Lottin de Laval.

Digitized by Google

lieu était autrefois compris, sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie; rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement.

A l'égard des monuments, quel que soit leur âge, vous avez, selon les circonstances, une tâche aussi variée que délicate. Il vous appartient de rechercher et de faire connaître au Comité les pierres, roches et souterrains consacrés par les superstitions populaires ou par de vieilles traditions; les anciennes sépultures, les chaussées auxquelles se rattachent des noms historiques, comme ceux de César et de Brunehaut; les monuments religieux, églises, chapelles, oratoires; tous les objets qui peuvent nous éclairer sur la marche des arts et de la civilisation, monnaies, poids et médailles, poteries, coins ou hachettes en pierre ou en métal, armes de guerre, vêtements sacerdotaux, crosses, calices, ostensoirs, châsses, meubles, peintures et vitraux, etc. Dans les catalogues de découvertes des monnaies romaines trouvées accidentellement ou à la suite des fouilles, il sera inutile de décrire chacune des pièces trouvées, à moins qu'elles ne soient inédites. On pourrait indiquer les pièces connues par une simple référence aux deux grands ouvrages de M. H. Cohen, intitulés, l'un : *Description générale des monnaies de la république romaine, communément appelées médailles consulaires;* l'autre : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.*

Chaque nature d'objet exigerait des développements dans lesquels je n'ai pas l'intention d'entrer, et que votre expérience personnelle ainsi que les instructions de mes prédécesseurs peuvent suppléer. Je me bornerai à vous dire que, malgré l'importance que peuvent offrir les fouilles entreprises journellement sur différents points du territoire, les débris du passé qu'elles mettent en lumière ne sont pas les seuls objets dignes de votre attention. Le sol de la France est couvert de monuments que, par l'habitude de les voir, on néglige quelquefois d'étudier, mais qui fourniraient la matière des travaux les plus utiles et les plus curieux. Il reste à écrire pour chaque province une histoire de l'architecture locale, dont il appartient aux correspondants du ministère de recueillir les éléments. Vous connaissez toute l'importance qui s'attache aux comptes de dépenses, marchés, devis, etc., soit parce qu'ils indiquent le prix des matériaux et de la main-d'œuvre aux diverses époques, soit parce qu'ils nous initient aux procédés jadis employés dans l'art de bâtir, soit en-

Digitized by Google

fin parce qu'ils révèlent les noms des ouvriers qui ont concouru à l'érection des édifices, depuis l'architecte qui en a conçu la première idée jusqu'au simple tailleur de pierre qui a dégrossi le bloc informe. Vous rechercherez soigneusement dans les archives locales et dans les bibliothèques les documents de ce genre. La communication en sera toujours accueillie avec intérêt par la section d'archéologie. Je vous recommande aussi de recueillir tout ce qui est relatif aux anciens artistes, tout ce qui peut servir soit à reconstituer leur biographie, en général si peu connue, soit à bien apprécier leur méthode.

En ce qui concerne la musique, on rencontre dans les bibliothèques des manuscrits qui renferment des traités plus ou moins complets ou de simples fragments de musique en ancienne notation. Les manuscrits doivent être signalés, et, pour en faire apprécier la valeur, la description qui en sera donnée devra être accompagnée d'extraits. Quant aux fragments, il sera indispensable d'adresser des *fac-simile*, soit que la notation se montre sous la forme de *neumes*, comme cela a lieu du VIIe au IXe siècle, soit qu'elle présente des notes carrées ou en losanges, placées sur des lignes de nombre variable. La plus rigoureuse exactitude est recommandée dans les copies. En effet, l'absence d'un *point*, la position mal observée de la *queue* d'une note, suffisent pour rendre impossible la traduction de tout un morceau. J'appelle aussi votre attention sur les airs des anciens chants populaires de la France.

Je compléterai ces instructions relatives aux objets de vos études et à la nature des communications que le Comité attend de vous, par quelques avis sur la forme même de ces communications.

Les travaux historiques et archéologiques du Comité étant répartis entre deux sections, il est préférable que chaque envoi fait au Comité ne comprenne que des matières s'adressant à une même section.

Les communications touchant à des matières différentes entraînent souvent de la confusion, des erreurs et, pour le moins, des retards fâcheux. Ces inconvénients seront facilement évités par la mesure d'ordre que je vous recommande.

Il importe aussi d'indiquer la provenance de tous les documents, de les dater et de les signer, principalement les dessins, les copies d'inscription et les estampages[1].

[1] Tout envoi doit être adressé directement au Ministre.

Digitized by Google

Quant aux ouvrages dont il est fait hommage au Ministère, il ne sera accusé réception que de ceux qui seront accompagnés d'une lettre d'envoi.

Telles sont, Monsieur, les instructions que je confie à votre zèle et à votre expérience. J'ai l'espoir qu'elles contribueront à la bonne direction des études d'histoire et d'archéologie, ces nobles et intéressantes études, auxquelles vous avez jusqu'ici consacré utilement vos loisirs, et dont le progrès ne m'est pas moins cher qu'à vous-même.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

V. DURUY.

Procédé de moulage de M. Lottin de Laval.

PREMIÈRE OPÉRATION.

Moulage d'un bas-relief en marbre, pierre, bois, plâtre ou albâtre.

Si l'objet à mouler se trouve exposé à l'air ou au soleil, avant de procéder à l'opération, il faut le mouiller à grande eau, puis on prend du papier connu dans le commerce sous le nom de *gris bulle, couronne bulle* ou *carré bulle*, que l'on macule fortement (chose très-essentielle). On en superpose huit ou dix feuilles dans une large terrine ou un plat de fer-blanc (vase indispensable à tout voyageur); après trente secondes, on retire la feuille de dessous pour l'appliquer sur le bas-relief à la partie la plus saillante; on l'étend dans toute sa longueur, avec le moins de plis possible, et l'on tamponne légèrement avec un gros pinceau de badigeonneur. Cette opération doit être continuée sur toute la surface du bas-relief, en ayant soin de superposer les feuilles l'une sur l'autre, de façon que la feuille dernière ne couvre que les deux tiers de la première. Lorsque le bas-relief se trouve recouvert de deux feuilles de papier bulle sur toute sa surface, on tamponne de nouveau avec le gros pinceau ou une brosse molle; des déchirures ont lieu, particulièrement si ce sont de grandes figures ou des objets d'un haut relief, mais ce n'est d'aucune importance; on doit alors couvrir chaque déchirure avec du même papier collé, plié en double ou en triple,

Digitized by Google

puis on prend de la pâte de papier (celle qu'on vend dans tous les bazars d'Afrique ou d'Asie est excellente), que l'on déchire par carrés de 20 centimètres (6 à 8 pouces); on la plonge en double dans la terrine. Cette pâte absorbe beaucoup d'eau, et on l'applique rapidement sur toute la superficie du bas-relief, puis avec une large brosse de sanglier on frappe vigoureusement. Cette pâte de papier devient alors liquide et visqueuse comme une terre à potier. Si la brosse découvre les parties les plus saillantes du bas-relief, il faut les recouvrir de papier collé, de pâte, et tamponner avec précaution; s'il se trouve des *creux* ou des *dessous* dans le bas-relief, appliquez-y hardiment de la pâte, et, avec des ébauchoirs à modeler, poussez-la dans tous les creux, puis, avec les doigts, pétrissez fortement vos contours. Quand ce travail préparatoire est fini, faites sur toute la surface de votre bas-relief une vigoureuse aspersion d'eau, évitant toutefois d'en introduire par le haut entre le marbre et la pâte, ce qui la ferait se détacher, puis prenez de la colle de farine très-cuite délayée avec de l'eau saturée d'alun, mêlez-y un peu de blanc d'Espagne, et, avec une large queue de morue enduisez tout votre bas-relief de ce mastic; appliquez ensuite par-dessus une couche générale d'une feuille de papier bulle, et avec la brosse dure tamponnez fortement le bas-relief.

Cette opération terminée, couvrez votre bas-relief d'un enduit de gélatine de pieds de mouton, de gazelle, de chevreau ou de colle de Givet commune très-chaude. Cette gélatine est facile à faire, même dans les déserts, puisque ces animaux sont la seule nourriture des voyageurs. Puis vous appliquez une nouvelle couche de papier bulle, vous tamponnez en ayant bien soin de ne laisser aucune partie du bas-relief à nu, vous collez ensuite les bords de votre enduit sur la pierre ou le marbre avec de la colle de pâte, afin que, si une partie séchait avant l'autre, le vent ne détachât pas le bon creux, et l'opération sera terminée.

2e OPÉRATION.

Travail pour mettre les creux à l'abri de l'humidité.

Lorsque les moules sont *bien secs*, on les détache avec précaution; s'il y a encore de l'humidité dans les épaisseurs, on les met sécher à l'ombre, puis on fait fondre du suif de mouton ou de chameau, ou, à défaut, on prend de l'huile de sésame (*kong, rââu kongit, iack, iack-konhit, zeitoun-kongit*), que j'ai trouvée dans toute la Perse, la Russie asiatique, les Indes, l'Arabie, la Turquie et l'Égypte; on enduit légèrement les moules avec ces matières, et on les expose ensuite à un soleil ardent, qui fait pénétrer les corps gras dans les bons creux et les met ensuite à l'abri de la pluie, de la neige et de l'humidité.

Digitized by Google

3e OPÉRATION.

Pour rendre les plus grands bas-reliefs transportables.

Il est bon de n'avoir en voyage que des caisses qui n'excèdent pas 5 pieds de longueur sur une largeur de 60 à 66 centimètres, et une épaisseur de 60. L'unique qui m'a servi à transporter tant de bas-reliefs du fond de l'Asie n'avait pas même cette dimension.

Pour les grandes inscriptions de Persépolis, je les scindai par bandes de la largeur de ma caisse, ayant soin de couper avec de forts ciseaux dans une des raies interlinéaires, toutefois après les avoir numérotées et avoir mis des points de repère. Quand on veut couler en plâtre, on les rapproche, et cela forme une couture à peine sensible, qu'il est très-aisé de faire disparaître en passant le doigt dessus après le moulage.

Pour les grands bas-reliefs ou les figures colossales, on procède de même, en agissant avec intelligence; il est toujours facile ou de placer la couture dans les plis ou sur le fond, les parties diverses du bon creux se rapprochant au moulage avec la plus grande facilité.

4e OPÉRATION.

Cuisson du bon creux.

Une opération de la plus haute importance est celle de la cuisson du moule, en ce qu'elle peut entraîner la perte de bons creux fort précieux. Les voyageurs n'auront pas besoin de l'essayer en route, puisque c'est seulement à Paris qu'on devra couler en plâtre. Quoi qu'il en soit, voici la description de l'opération qui donne aux bons creux si légers une grande force, et qui m'a permis de tirer de nombreuses épreuves dans mes moules, ce qui semblait inexplicable même aux plus habiles praticiens.

Je place mes bons creux en face d'une cheminée dans laquelle brûle un feu très-vif; puis, quand le moule est brûlant, je l'enduis à l'intérieur d'une mixtion composée d'huile de lin cuite avec de la litharge, de la cire jaune et de l'essence de térébenthine, après quoi je place les creux dans un four chauffé à 80 ou 100 degrés, où ils restent une demi-heure; après cette opération, quand on veut mouler, on n'a plus qu'à les enduire légèrement d'huile de lin et à jeter son plâtre dedans.

Renseignements supplémentaires.

Pour la colle de pâte:

Par litre de farine, alun de roche, demi-hectogramme;

Digitized by Google

Pour l'huile composée, destinée à préparer la cuisson des moules et leur imperméabilité :

Par kilogramme d'huile grasse de bonne qualité,

3 onces cire jaune,

2 onces essence de térébenthine.

Faire fondre la cire jaune dans une petite quantité d'huile grasse et y ajouter l'essence de térébenthine pour clarifier le liniment, puis verser dessus le reste du kilogramme d'huile grasse, qu'on emploiera de préférence à chaud.

Moulage d'une inscription de 1/4 de centimètre de creux à 1 centimètre 1/4.

Procédés perfectionnés.

Étendez sur la surface de la pierre du papier mouillé, collé légèrement, connu sous le nom de *carré bulle, couronne bulle* ou *gris bulle*. Frappez fortement avec une brosse de sanglier les trois premières couches, puis étendez de la colle de farine, recouvrez le tout d'une nouvelle couche de papier, et laissez sécher.

Pour la cuisson et l'imperméabilité, voir la description du procédé.

Moulage des figures d'un relief de 1 centimètre à 10 centimètres.

Étendez sur le bas-relief du papier mouillé, comme pour les inscriptions, quatre couches successives, puis étendez une couche de colle de farine, que vous recouvrirez de pâte de papier; tamponnez fortement de la pâte de papier dans le creux, et n'épargnez pas les couches de papier sur les parties les plus saillantes. Quand vous aurez frappé vigoureusement avec la brosse et pétri les contours avec les doigts et les ébauchoirs, étendez une couche de colle forte (4 onces par 1/2 pinte d'eau), employez-la bouillante, afin qu'elle pénètre votre pâte, puis recouvrez cette gélatine d'une couche de papier bulle.

NOTE ADDITIONNELLE.

Quand il ne s'agira que d'un relief de 1 à 3 centimètres, soit pour des inscriptions, soit pour des sculptures, on peut supprimer le blanc de Bougival et le four pour la cuisson des moules; le feu d'une grande cheminée suffira. Pour les sculptures d'un haut relief, se reporter au *Manuel complet de Lottinoplastie* (Paris, 1857, 1 vol. in-18).

On connaît enfin l'origine du meilleur papier à mouler, qui a une grande importance. Le *kiaat frangui* des Turks, le *waraq-fransiz* des Arabes, que l'on trouve parfois dans l'Asie Mineure, l'Asie Moyenne, et abondamment au bazar des parfums du Caire, ce papier grossier vient d'Espagne, probablement de Valence, car les Valenciens en emploient de grandes quantités pour emballer leurs oranges.

LOTTIN DE LAVAL (juin 1873).

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

CORRESPONDANT AVEC LE MINISTÈRE.

(1873.)

Ain.

* Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, à Bourg, fondée en 1783, autorisée la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 octobre 1829; a publié 62 volumes in-8°, sous le titre d'abord de *Journal*, puis d'*Annales*.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg, fondée en 1872; publie un recueil mensuel, sous le titre de *Revue*.

Aisne.

Société académique de Laon, fondée en 1850, autorisée en 1851; a publié 18 volumes in-8° de Bulletins et 2 ouvrages : *Histoire de la Ligue*, 1 volume; *États généraux du Vermandois*, 1 volume.

* Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825, *reconnue par ordonnance royale du 15 avril 1831*; a publié 34 volumes in-8° de Mémoires et 15 livraisons des Annales agricoles de l'Aisne.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, fondée en 1847, autorisée la même année; a publié 22 volumes in-8° de Bulletins, et séparément *le Rituel de Nivelon, le journal de Dom Lépaulard, les Siéges de Soissons en 1814*, et *le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger*.

* L'astérisque indique que la Société est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Digitized by Google

Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864, autorisée en 1868; a publié 7 volumes in-8° d'Annales.

Alger.

Société historique algérienne, à Alger, fondée en 1856, autorisée la même année par le gouverneur général de l'Algérie; a publié 16 volumes in-8°, sous le titre de *Revue africaine.*

Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger, fondée en 1863; a publié 20 volumes in-8° de Bulletins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins, fondée en 1846, autorisée la même année; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins, et séparément 3 ouvrages : *Cartulaire de la Chapelle-Aude, Leçons sur les lois et les effets du mouvement,* et *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon.*

Société des sciences médicales de Gannat, fondée en 1845, autorisée la même année; publie chaque année le compte rendu de ses travaux.

Alpes (Basses-).

. . . . . .

Alpes (Hautes-).

. . . . . .

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice, fondée en 1861 et autorisée en 1862 ; a publié 1 volume d'Annales et 3 Annuaires; en préparation : la publication d'un manuscrit du XIVe siècle et du dictionnaire topographique du département.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, fondée en 1867 et autorisée en 1868; a publié 3 volumes de Mémoires.

Ardèche.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas, fondée en 1861; a publié 6 volumes de Bulletins.

Digitized by Google

Ardennes.

. . . . . .

Ariége.

. . . . . .

Aube.

* Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes, fondée en 1798, autorisée en 1801 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 février 1853; a publié un Journal de 1798 à 1800, et 37 volumes in-8° de Mémoires avec planches.

Aude.

Société des arts et sciences de Carcassonne, fondée en 1836 et autorisée la même année; a publié 3 volumes de Mémoires in-8°.

Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, fondée en 1833 et autorisée la même année.

Aveyron.

* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez, fondée en 1836 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 29 août 1857; a publié 25 volumes in-8° de Mémoires ou Recueils.

Bouches-du-Rhône.

* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, fondée en 1726 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par lettres patentes de 1726 et 1766; a publié, depuis 1804, 16 volumes in-8° de Mémoires.

* Société de statistique de Marseille, fondée en 1827 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 22 mars 1832; a publié 37 vol. in-8°, dont 3 d'Annales et 34 de Répertoires des travaux, avec planches.

* Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Marseille, fondé en 1843 et *reconnu comme établissement d'utilité publique*, le 31 mars 1859; a publié . . . vol. in-8°.

Digitized by Google

* Société de médecine de Marseille, fondée en 1814 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 31 décembre 1817; publie un Bulletin.

Société libre d'émulation de la Provence, à Marseille, fondée en 1861.

Société historique de Provence, à Aix, fondée en 1863; a publié 2 volumes de Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la Ligue et à l'histoire de la Fronde en Provence.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, fondée en 1808 et constituée officiellement en 1829; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires et donne chaque année le procès-verbal de ses séances.

Commission archéologique d'Arles, fondée en 1832; a publié plusieurs volumes in-8° relatifs à l'histoire locale.

Calvados.

* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, fondée en 1652, autorisée en 1705 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 août 1853; publie chaque année un volume de Mémoires.

* Société d'agriculture et de commerce de Caen, fondée en 1762 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 18 juillet 1854; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires et 13 volumes de Bulletins.

* Société des antiquaires de Normandie, à Caen, fondée en 1823, autorisée en 1824 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 février 1855; a publié 28 volumes de Mémoires et 6 volumes de Bulletins.

* Société linnéenne de Normandie, à Caen, fondée en 1823 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 22 avril 1863; a publié 35 volumes, dont 16 de Mémoires, 15 de Bulletins et 4 de Séances publiques.

Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, à Caen, fondée en 1831 et autorisée en 1837; a publié 38 volumes in-8° et 1 volume de Table.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bayeux, fondée et autorisée en 1841; a publié 6 volumes de Mémoires in-8° et des Bulletins.

Société d'émulation de Lisieux, fondée et autorisée en 1835; publie un Bulletin annuel de ses concours.

Digitized by Google

Société historique de Lisieux, fondée et autorisée en 1869.

*Société d'agriculture, des arts, sciences et belles-lettres de l'arrondissement de Pont-l'Évêque, fondée en 1845, autorisée en 1846 et *reconnue comme établissement d'utilité publique.*

Société viroise d'émulation pour le développement des belles-lettres, sciences et arts de l'industrie, fondée et autorisée en 1866; a publié 1 volume de Mémoires.

*Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen, fondée en 1834 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 août 1871; a publié 37 volumes de Bulletins. (Congrès archéologique.)

Cantal.

. . . . . .

Charente.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême, fondée l'an XI, autorisée en 1818; a publié 52 volumes in-8° d'Annales.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, fondée en 1844 et autorisée la même année; a publié 20 volumes in-8° de Bulletins et 3 volumes de Documents : *Trésor des pièces Angoumoises*, 2 volumes, et *Documents de l'Angoumois*, t. I.

Charente-Inférieure.

* Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle (fusionnée en 1854), *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 septembre 1852; a publié, depuis 1854, environ 10 volumes in-8° d'Annales.

Société d'agriculture et belles lettres, sciences et arts de Rochefort, fondée en 1806; a publié, depuis 1853, 10 volumes in-8° de Mémoires.

Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes, fondée en 1860; a publié 1 volume et 2 fascicules de Mémoires.

Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, fondée en 1867; a publié 2 volumes de Mémoires.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, fondée en 1863; a publié 4 volumes de Mémoires.

Digitized by Google

Cher.

Société historique du Cher, à Bourges, fondée en 1849; a publié 4 volumes de Bulletins et 7 volumes de Mémoires in-8°.

Société des antiquaires du Centre, à Bourges, fondée en 1867 et autorisée la même année; a publié 3 volumes de Mémoires in-8°.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine, à Constantine, fondée en 1853; a publié 14 volumes in-8° d'Annuaires.

Académie d'Hippône, à Bône, fondée en 1863; a publié 11 volumes de Bulletins.

Corrèze.

. . . . . .

Corse.

. . . . . .

Côte-d'Or.

* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, fondée le 1er octobre 1725 et *reconnue par ordonnance du 22 octobre 1833;* a publié, depuis 1769, 90 volumes et fascicules in-8° de Mémoires.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or (Société archéologique de Dijon), fondée le 7 octobre 1831; a publié 10 volumes in-8° ou in-4° de Mémoires.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune, fondée le 21 mai 1851 et autorisée le 20 septembre 1851.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur, fondée le 11 février 1842; a publié 8 volumes de Bulletins.

Côtes-du-Nord.

Société archéologique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, fondée en 1842; a publié 5 volumes de Mémoires et de Bulletins, ainsi que des Documents historiques.

Digitized by Google

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, fondée en 1861 et autorisée en 1866; a publié 9 volumes in-8° de Bulletins et Mémoires.

Société d'émulation de Dinan, fondée en 1862; a publié 1 volume d'Annales in-12 (1862-1863).

Creuse.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, fondée le 2 décembre 1832; a publié 3 volumes de Bulletins et Mémoires.

Dordogne.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux, fondée en 1823; a publié 33 volumes in-8° d'Annales agricoles, littéraires et scientifiques.

Doubs.

* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, fondée en 1752 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 juin 1829; a publié, depuis 1806, 45 volumes de Séances publiques.

* Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 22 avril 1863; a publié 27 volumes in-8° de Mémoires.

Société d'émulation de Montbéliard, fondée en 1852; a publié 7 volumes in-8° de Comptes rendus et Mémoires.

Société des amis des beaux-arts, à Besançon, fondée en 1858.

Société de médecine de Besançon, fondée en 1845 et autorisée en 1865; a publié 18 volumes in-8° de Bulletins.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, fondée en 1866; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

Eure.

* Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux, fondée en 1807, autorisée en 1817 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 juin 1832; a publié 37 volumes in-8° de Bulletins agricoles et une Carte géologique.

Digitized by Google

Eure-et-Loir.

* Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, fondée en 1856, autorisée le 5 février 1857 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 juillet 1868; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires et Procès-verbaux et 4 ouvrages à part comprenant 6 volumes et 1 atlas.

Société Dunoise, à Châteaudun, fondée le 29 novembre 1864 et autorisée le 6 février 1865; a publié 1 volume in-8° de Mémoires.

Finistère.

Société académique de Brest, fondée en 1858 et autorisée en 1859; publie chaque année un Bulletin.

Gard.

* Académie du Gard, à Nîmes, fondée le 16 août 1682, *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 décembre 1871; a publié 36 volumes in-8° de Mémoires et 26 volumes de Procès-verbaux.

Société scientifique et littéraire d'Alais, fondée le 28 février 1868; a publié 2 volumes de Bulletins.

Garonne (Haute-).

* Académie des Jeux floraux, à Toulouse, fondée en 1323, restaurée par Clémence Isaure vers la fin du xve siècle, autorisée par lettres patentes de Louis XIV (septembre 1694) et *reconnue comme établissement d'utilité publique* en août 1773; publie tous les ans un Recueil de poésies et de prose contenant les principaux ouvrages présentés au concours et les travaux des membres de l'Académie.

* Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, fondée en 1746 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 6 août 1809; a publié 38 volumes de Mémoires.

* Académie de législation de Toulouse, fondée en 1850, autorisée en 1855 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 20 novembre 1871; publie chaque année 1 volume de Mémoires contenant les travaux de l'année.

Digitized by Google

*Société de médecine de Toulouse, fondée en 1801 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 avril 1853; publie chaque année 1 volume de Bulletins et de Mémoires, et un journal mensuel, *la Revue médicale de Toulouse*, créée en 1866.

*Société d'archéologie du midi de la France, à Toulouse, fondée en 1831, autorisée en 1838 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 novembre 1850; a publié 9 volumes in-4° de Mémoires et 2 livraisons d'un Bulletin.

Société d'histoire naturelle, à Toulouse, fondée en 1866; a publié 5 volumes de Bulletins.

Société des sciences physiques et naturelles, à Toulouse, fondée en 1872; publie un recueil de Bulletins.

Gers.

Société historique de Gascogne, à Auch, fondée en 1859; a publié 13 volumes in-8° de Bulletins.

Gironde.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, fondée en 1662 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par lettres patentes de Louis XIV le 5 septembre 1712; a publié 61 volumes in-8° d'Actes.

*Société linnéenne de Bordeaux, fondée en 1818 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par ordonnance royale du 26 juin 1828; a publié 28 volumes in-8° de Bulletins et d'Actes.

*Société philomathique de Bordeaux, fondée en 1808 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 août 1859; a publié 20 volumes in-8° de Bulletins.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, fondée en 1853; a publié 8 volumes grand in-8°.

Société de pharmacie de Bordeaux, fondée en 1834; publie depuis 1860 un Bulletin in-8°.

Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux, fondée en 1839; a publié, de 1840 à 1855, 15 volumes in-8° de Rapports.

Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux, fondée en 1860.

Digitized by Google

* Société de médecine de Bordeaux, fondée en 1814 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 août 1857.

Société des Amis des arts, à Bordeaux, fondée en 1851; a publié 20 volumes.

Hérault.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, fondée en 1706 et autorisée en 1847; a publié 15 volumes in-4° de Mémoires avec planches et 1 volume contenant l'histoire de l'ancienne Société royale des sciences de Montpellier et de la Sociéte libre des sciences et lettres.

Société archéologique de Montpellier, fondée en 1833 et autorisée en 1834; a publié 6 volumes in-4° de Mémoires et 2 volumes de documents historiques : *Petit Thalamus de Montpellier* et *Coutumes de Perpignan.*

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier, fondée en 1869 et autorisée en 1870; a publié 3 volumes in-8° sous le titre de *Revue*, et un Bulletin.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, fondée en 1834 et autorisée en 1839; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins et 2 volumes de documents : *Le breviari d'amor de Matfre Ermengaud.*

Société de médecine et de chirurgie de Montpellier, fondée en 1820.

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, fondée en 1846 et réorganisée en 1863; a publié 7 volumes de Bulletins ou Mémoires.

Indre.

. . . . . .

Indre-et-Loire.

* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours, fondée en 1761, autorisée en 1806 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 1er décembre 1855; a publié 50 volumes d'Annales et une Flore du département.

Digitized by Google

*Société archéologique de Touraine, à Tours, fondée en 1840 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 juin 1872; a publié 24 volumes in-8° de Mémoires et un Bulletin.

Société médicale d'Indre-et-Loire, à Tours, fondée et autorisée en 1801; a publié 15 volumes in-8° sous le titre de *Recueil des travaux*.

Isère.

Académie Delphinale, à Grenoble, fondée en 1772 et autorisée en 1836; a publié 17 volumes de Bulletins et 2 volumes de *Documents inédits relatifs au Dauphiné*.

Société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble, fondée en 1835; publie un Bulletin agricole.

Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble, fondée en 1838; a publié 14 volumes in-8° de Bulletins.

Jura.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier, fondée en 1817; a publié 30 volumes in-8° de Mémoires.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, fondée en 1859 et autorisée la même année; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins mensuels.

Landes.

. . . . . .

Loir-et-Cher.

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois, fondée en 1832 et autorisée le 27 mai 1865; a publié 7 volumes in-8° de Mémoires et 2 Bulletins.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, fondée le 9 janvier 1862, autorisée le 11 mars 1867; a publié 10 volumes de Bulletins.

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, fondée en 1822 et reconstituée en 1856; a publié 43 volumes in-8° d'Annales.

Digitized by Google

Société de l'industrie minérale à Saint-Étienne, fondée en 1855; a publié 15 volumes in-8° de Bulletins et un atlas.

Société de médecine de Saint-Étienne et de la Loire, à Saint-Étienne, fondée en 1856; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

* La Diana, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison, fondée en 1862, *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 13 février 1869; a publié 2 volumes de Comptes rendus et un Catalogue de sa bibliothèque.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, fondée en 1819 et autorisée en 1823; a publié 30 volumes in-8° d'Annales.

Loire-Inférieure.

Société académique du département de la Loire-Inférieure, à Nantes, fondée en 1798 et autorisée en 1831; a publié 47 volumes d'Annales.

Société d'archéologie de Nantes, fondée en 1845; a publié 11 volumes de Bulletins (1857-1871).

Loiret.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, fondée et autorisée en 1809; a publié 45 volumes in-8° d'Annales et de Mémoires.

Société d'horticulture d'Orléans, fondée en 1839; a publié 8 volumes de Bulletins.

* Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans, fondée en 1848, autorisée en 1854 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 8 février 1865; a publié 11 volumes de Mémoires, 5 Bulletins et un atlas.

Académie de Sainte-Croix, à Orléans, fondée en 1863 et autorisée en 1869; a publié 2 volumes in-8° de Lectures et Mémoires.

Lot.

. . . . . .

Digitized by Google

Lot-et-Garonne.

* Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, fondée en 1776 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 9 janvier 1861; a publié, depuis 1804, 11 volumes sous le titre de *Recueil.*

Lozère.

* Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende, fondée le 25 novembre 1819, autorisée la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 3 décembre 1859; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires et 22 volumes de Bulletins.

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, fondée en 1857; a publié 27 volumes in-8° de Mémoires.

* Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, fondée en 1818, autorisée en 1831 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 3 mai 1833; a publié 50 volumes in-8° de Mémoires, 2 volumes de Statistique et 1 volume (Exposition de 1839).

Société des études scientifiques à Angers, fondée en 1871.

Société industrielle et agricole d'Angers, fondée en 1830; a publié 42 volumes in-8° de Bulletins.

Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, fondée en 1852; a publié 12 volumes grand in-8° d'Annales.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô, fondée et autorisée en 1836; a publié 4 volumes in-8° de Mémoires.

Société académique de Cherbourg, fondée en 1775; a publié 17 volumes in-8° de Mémoires.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, fondée en 1834 et autorisée en 1844; a publié 4 volumes in-8° de Mémoires.

Digitized by Google

* Société des sciences naturelles de Cherbourg, fondée en 1851, autorisée en 1852 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 août 1865; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires.

Société académique du Cotentin, à Coutances (archéologie, belles-lettres, sciences et beaux-arts), fondée et autorisée en 1872.

Marne.

* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons, fondée en 1798 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 31 août 1863; a publié 74 volumes in-12 (Résumé des travaux de la Société) et 10 volumes in-8° de Mémoires.

* Académie de Reims, fondée en 1841 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 décembre 1846; publie un Bulletin et des Mémoires (48 volumes de travaux).

* Société industrielle de Reims, *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 17 novembre 1861; a publié 8 volumes grand in-8° de Bulletins.

Cercle pharmaceutique de la Marne, à Reims, fondé en 1843 et autorisé en 1844; a publié 27 brochures.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, fondée en 1861 et autorisée en 1866; a publié 4 volumes in-8°.

Marne (Haute-).

* Société historique et archéologique de Langres, fondée en 1836 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 24 décembre 1859; a publié 2 volumes in-4° de Mémoires et vient de créer un Bulletin.

Mayenne.

* Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval, fondée en 1850 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 mars 1854; a publié 4 volumes de Bulletins.

Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de Mayenne, fondée en 1864 et autorisée en 1866; a publié 1 volume in-4° de Bulletins.

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle.

* Académie de Stanislas, à Nancy, fondée en 1750, autorisée en 1751 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 juin 1864; a publié 4 volumes in-12, 14 volumes in-8° ou in-12 de précis des Travaux et 40 volumes in-8° de Mémoires.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg, fondée en 1828); publie des Mémoires in-4°.

Société de médecine, à Nancy, fondée en 1842 et autorisée en 1844; publie chaque année un compte rendu de ses travaux.

* Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, à Nancy, fondée en 1848 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 9 janvier 1861; a publié 22 volumes in-8° de Bulletins ou Mémoires, 21 volumes in-8° d'un Journal mensuel et 15 volumes d'un Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.

Société d'archéologie et d'histoire à Briey, fondée en 1871; publie des Mémoires.

Meuse.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, fondée en 1870; a publié 1 volume de Mémoires.

Société du musée, à Bar-le-Duc, fondée en 1865; a publié 1 volume de Bulletins.

* Société philomathique de Verdun, fondée en 1822, autorisée en 1834 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 avril 1860; a publié 7 volumes in-8° de Mémoires.

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan, à Vannes, fondée en 1826 et autorisée en 1831; publie, depuis 1857, un Bulletin semestriel, et a sous presse les *Catalogues de l'histoire naturelle* du Morbihan, dont 3 fascicules ont paru.

Nièvre.

Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers, fondée en 1851 et autorisée en 1854; a publié 8 volumes in-8° de Bulletins et 4 volumes in-4° ou in-8° de Documents.

Société historique, littéraire et agricole de Varzy, fondée en 1857.

Digitized by Google

Nord.

Commission historique du Nord, à Lille, fondée en 1839; a publié 11 volumes in-8° de Bulletins et 2 volumes de la Statistique archéologique du département, avec cartes.

*Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, fondée en 1803 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 13 décembre 1862; a publié 53 volumes in-8° de Mémoires et 11 volumes de Notices agricoles, et l'Inventaire des archives de la Chambre des comptes.

Société centrale de médecine du département du Nord, à Lille, fondée en 1843 et autorisée en 1846; a publié 11 volumes de Bulletins.

Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque, fondé en 1853; a publié 10 volumes in-8° d'Annales et 51 volumes de Bulletins.

Société d'émulation de Cambrai, fondée en 1804 et autorisée en 1819; a publié 32 volumes in-8°, avec un atlas.

*Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord, fondée en 1799 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 juillet 1829; a publié 23 volumes in-8° de Mémoires et 27 Bulletins agricoles.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque, fondée en 1851 et autorisée en 1854; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires.

*Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, fondée en 1831, autorisée en 1848 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 juin 1851; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires, 24 volumes de Bulletins sous le titre de *Revue agricole, industrielle, artistique et littéraire*, et 2 volumes de Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes.

Oise.

*Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais, fondée en 1847 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 août 1867; a publié 24 volumes grand in-8° de Mémoires, avec planches.

Société historique de Compiègne, fondée et autorisée en 1868; a publié 1 Bulletin avec planches.

Digitized by Google

Comité archéologique de Senlis, fondé en 1862 et autorisé en 1863; a publié 7 volumes de Comptes rendus et de Mémoires.

Comité archéologique de Noyon, fondé en 1856 et autorisé en 1863; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

Société médicale et pharmaceutique des arrondissements de Beauvais et de Clermont, à Beauvais, fondée en 1863.

Oran.

. . . . . .

Orne.

. . . . . .

Pas-de-Calais.

* Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, fondée en 1737 et reconnue le 24 septembre 1828; a publié 43 volumes in-8° de Mémoires et 5 volumes de Documents inédits.

* Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, fondée en 1831 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 avril 1833; a publié 14 volumes in-8° de Mémoires, 1 Bulletin historique et 4 volumes de travaux historiques : *Abbés de Saint-Bertin.*

Société académique de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1863 et autorisée en 1864; a publié 3 volumes in-8° de Mémoires et 14 Bulletins.

Puy-de-Dôme.

* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, fondée en 1824 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 février 1829; a publié 31 volumes in-8° (Annales scientifiques, etc.), et 13 volumes in-8° de Mémoires.

Société du musée de Riom, fondée en 1860.

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau, fondée le 23 janvier 1841; publie des Bulletins.

Digitized by Google

Pyrénées (Hautes-).

Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes, fondée en 1853 et autorisée en 1866; a publié 19 volumes in-8° de Bulletins.

Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, fondée en 1855 et autorisée en 1865; a publié 7 volumes de Bulletins.

Pyrénées-Orientales.

* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, fondée et autorisée en 1833, *reconnue comme établissement d'utilité publique;* a publié 19 volumes in-8° de Bulletins.

Rhin (Haut-).

(Administration de la partie française.)

Société Belfortaine d'émulation, à Belfort, fondée en 1872; publie un Bulletin.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, fondée en 1700; a publié 36 volumes in-8° de Mémoires.

* Société de médecine de Lyon, fondée en 1789, autorisée en 1795 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 février 1856; a publié chaque année, depuis 1851, un volume d'Annales.

Société des sciences médicales de Lyon, fondée en 1861; a publié 11 volumes de Mémoires.

Société de pharmacie de Lyon, fondée et autorisée en 1806; a publié des Mémoires relatifs à la pharmacie.

Société d'instruction primaire du Rhône, fondée en 1828 et autorisée en 1829; publie chaque année un Compte rendu.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, fondée en 1807 et autorisée en 1843; a publié 20 volumes de Mémoires.

Société linnéenne de Lyon, fondée en 1822 et autorisée en 1823; a publié chaque année, depuis 1852, un volume in-8° d'Annales.

Digitized by Google

* Société d'éducation de Lyon, fondée en 1830 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 31 août 1867; publie chaque année un volume d'Annales.

Société académique d'architecture de Lyon, fondée en 1830 et autorisée en 1832; a publié 3 volumes grand in-8° de Comptes rendus des travaux.

Société des Amis des arts de Lyon, fondée en 1836 et autorisée en 1843; publie chaque année un Compte rendu.

Société des sciences industrielles de Lyon, fondée en 1862; a publié 8 volumes in-8° d'Annales.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, fondée en 1761; a, chaque année, depuis 1838, publié un volume grand in-8° d'Annales des sciences physiques et naturelles.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul, fondée en 1801; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires et 3 volumes de Bulletins.

Saône-et-Loire.

* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, fondée en 1805 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 juillet 1829; a publié 32 volumes in-8° de Comptes rendus, Mémoires ou Bulletins, 3 volumes relatifs à l'histoire de Cluny, ou Cartulaire de la cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, fondée en 1844 et autorisée en 1845; a publié 6 volumes de Mémoires in-8° et 4 ouvrages : *Parlement de Bourgogne; Papyrus d'Havis; Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne* et *Histoire de Sennecey-le-Grand.*

* Société Éduenne, à Autun, fondée en 1836, autorisée la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 mai 1866; a publié 23 volumes de Mémoires et Annales.

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, fondée en 1761; a publié 7 volumes de Mémoires et 22 volumes de Bulletins.

Digitized by Google

Société du matériel agricole de la Sarthe, au Mans, fondée en 1857; a publié 20 Bulletins annuels.

Société des sciences et arts de la Flèche, fondée en 1857.

Société de médecine de la Sarthe, au Mans, fondée en 1827; publie un Bulletin annuel.

Savoie.

* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry, fondée en 1819 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 juillet 1860; a publié 24 volumes de Mémoires et 2 volumes de Documents.

Société médicale de Chambéry, fondée en 1848; a publié 11 volumes de Comptes rendus.

Société d'histoire naturelle de Savoie, à Chambéry, fondée en 1844; a publié 2 volumes.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry, fondée en 1855; a publié 12 volumes in-8° de Mémoires et Documents.

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne, fondée en 1839 et autorisée en 1861; a publié 3 volumes in-8° des Travaux.

Académie de la Val d'Isère, à Moutiers, fondée en 1865; a publié 14 volumes in-8° sous le titre de *Recueil de Mémoires et de Documents.*

Savoie (Haute-).

Association Florimontane d'Annecy, fondée en 1850; a publié . . . volumes in-8° de Mémoires et de Bulletins et une Revue savoisienne in-4°.

Seine-Inférieure.

* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, fondée en 1744, autorisée en 1756 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 12 avril 1852; a publié 73 volumes in-8°, sous le titre de *Précis analytique des travaux.*

Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen, fondée en 1865; a publié 7 volumes in-8° de Travaux.

Digitized by Google

* Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie, à Rouen, fondée en 1790 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 28 avril 1851, a publié 60 volumes in-8° de Bulletins.

* Société Havraise d'études diverses, au Havre, fondée en 1833 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 décembre 1865; a publié 26 volumes in-8° de Comptes rendus.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen, fondée en 1818 et autorisée en 1839; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

Société de l'histoire de Normandie, à Rouen, fondée en 1869; publie des documents historiques relatifs à la Normandie.

Société de médecine du Havre, fondée en 1821; a publié 5 volumes de Bulletins et, depuis 1861, un journal trimestriel.

Société libre des pharmaciens de Rouen, fondée en 1852; a publié 8 volumes in-8° de Bulletins des travaux.

Seine-et-Marne.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun, fondée en 1864; a publié 5 volumes grand in-8° de Bulletins.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux, fondée en 1833; a publié 30 volumes in-8° de Mémoires.

Société polytechnique de Nemours, fondée en 1864.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles, fondée en 1834 et autorisée en 1835; a publié 12 volumes in-8° de Mémoires et Procès-verbaux.

Société des sciences, à Versailles, fondée en 1831 et autorisée en 1833; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires.

* Société d'agriculture et des arts, à Versailles, fondée en 1798 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 5 juin 1857; a publié 74 volumes in-8° de Mémoires.

Société archéologique de Rambouillet, fondée en 1836; a publié 6 volumes in-8° de Mémoires et Documents, avec atlas.

Digitized by Google

Sèvres (Deux-).

Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort, fondée en 1836; a publié 31 volumes in-8° de Mémoires et de Bulletins.

Somme.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, fondée en 1750; a publié 1 volume in-4° et 19 volumes in-8° de Mémoires formant 2 séries.

* Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, fondée en 1836, autorisée en 1839 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 18 juillet 1865; a publié 22 volumes in-8° de Mémoires, un Bulletin annuel publié depuis 1841 par fascicule trimestriel, et 8 volumes in-4° de Documents inédits concernant la Picardie.

Société linnéenne du nord de la France, à Amiens, fondée en 1865; a publié 2 volumes in-8° de Mémoires et donne un Bulletin mensuel.

* Société industrielle d'Amiens, fondée en 1861 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 7 juillet 1864; a publié 10 volumes de Bulletins.

* Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 16 novembre 1831; a publié, de 1833 à 1868, 12 volumes in-8° de Mémoires.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres, fondée en 1856 et autorisée en 1857; a publié 6 volumes in-8° de Procès-verbaux.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban, fondée en 1809; a publié 46 volumes in-8° sous le titre de *Recueil*.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban, fondée en 1866; publie un Bulletin in-8°.

Digitized by Google

Var.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, fondée en 1855 et autorisée en 1856; a publié 8 volumes in-8° de Bulletins.

Société académique du Var, à Toulon, fondée en 1811 et autorisée en 1817; a publié 37 volumes in-12 de Bulletins.

Vaucluse.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863 et autorisée en 1869; a publié 50 volumes in-8° d'Annales avec planches.

Vendée.

Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon, fondée en 1854; a publié 18 volumes in-8° d'Annuaires ou Bulletins.

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, fondée en 1834 et autorisée en 1835; a publié 35 volumes in-8° de Mémoires et 12 volumes de Bulletins.

Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789 et autorisée en 1818; a publié 35 volumes in-8° de Bulletins.

Société de médecine de Poitiers, fondée en 1835; a publié 32 Bulletins in-8°.

Vienne (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne, à Limoges, fondée en 1759 et autorisée en 1761; a publié environ 20 volumes in-8°.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges, fondée en 1845; a publié 21 volumes in-8° de Bulletins et quelques documents historiques.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges, à Épinal, fondée en 1825 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 octobre 1829; a publié 14 volumes in-8° d'Annales.

Digitized by Google

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, fondée en 1847 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 janvier 1861; a publié 39 volumes in-8° de Bulletins.

Société d'études d'Avallon, fondée en 1859; a publié 11 Bulletins.

Société archéologique de Sens, fondée et autorisée en 1844; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins.

Société médicale de l'Yonne, à Auxerre, fondée en 1844 et autorisée en 1846; a publié 12 volumes.

Société pour la propagation de l'instruction populaire, fondée en 1871; a publié 2 Bulletins.

Île de la Réunion.

Société des sciences, lettres et arts de la Réunion, à Saint-Denis, fondée en 1855; a publié environ 8 volumes in-8° de Bulletins.

Digitized by Google

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1873.

Le mercredi 16 avril, à midi, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements. La séance était présidée par M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie, en l'absence de M. L. Delisle, récemment nommé président de la section d'histoire, en remplacement de M. Amédée Thierry, décédé. M. de La Grange était assisté de MM. Le Verrier, directeur de l'Observatoire, président de la section des sciences; Léon Renier et Milne Edwards, vice-présidents; Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires.

M. le marquis de La Grange a ouvert la séance et donné la parole à M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, pour la lecture du décret et des arrêtés relatifs à la réunion des délégués, à la distribution des récompenses et à la composition des bureaux.

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Le décret du 30 mars 1869, relatif aux concours annuels entre les Sociétés savantes de chaque Académie, est rapporté.

Digitized by Google

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 21 décembre 1872.

A. THIERS.

Par le Président :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

JULES SIMON.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Une allocation de trois mille francs sera mise annuellement à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée, à titre d'encouragement, soit aux Sociétés savantes des départements, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement au progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences.

ARTICLE 2.

Cette allocation sera accordée pour la première fois en 1873.

ARTICLE 3.

L'arrêté du 31 mars 1869, relatif aux concours académiques, est rapporté.

Fait à Paris, le 25 décembre 1872.

JULES SIMON.

Digitized by Google

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 19 avril 1873, à midi précis.

ARTICLE 2.

Les mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par MM. les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 25 décembre 1872.

JULES SIMON.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

ARRÊTE ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances qu'il tiendra à la Sorbonne les 16, 17 et 18 avril 1873.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Lascoux.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société archéologique de Montpellier,

Digitized by Google

de la Société archéologique de Touraine, à Tours, et de la Société d'histoire de Normandie, à Rouen.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Vice-Président :

M. Léon Renier.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société d'archéologie de Lorraine, à Nancy, de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon, et de la Société Éduenne, à Autun.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Blanchard.

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 16 avril, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 8 avril 1873.

JULES SIMON.

Digitized by Google

Après cette lecture, M. le marquis de La Grange a donné la parole à M. Chotard, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, chargé au nom de cette faculté de payer un tribut de regrets à la mémoire de M. Amédée Thierry.

M. Chotard s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Au moment où s'ouvrent les séances de la section d'histoire des Sociétés savantes, quel serait mon titre pour prendre le premier la parole, si je ne devais vous entretenir de l'homme éminent qui a présidé pendant si longtemps nos réunions, dont nous avons tous apprécié la haute valeur et la grande bienveillance, que nos yeux cherchent encore involontairement et que nos cœurs ne cesseront pas de regretter? M. Amédée Thierry nous a été enlevé il y a quelques jours à peine. Nous espérions le retrouver à notre tête après trois années de séparation, et c'était en vain. Chacun de nous a souffert pendant cette douloureuse interruption de nos travaux, mais que n'a pas ressenti notre président? Personne n'a été plus troublé que lui par nos maux et nos misères; il l'a dit, il l'a écrit, car il avait dû quitter Paris; et ceux qu'il honorait de ses lettres ont rapporté les témoignages touchants de son affliction. Il a été atteint dans tout ce qu'il avait de plus cher : la France qu'il aimait tant, et qu'il a si bien servie, était aux mains de l'étranger; le plus jeune de ses fils combattait à Metz, et, Metz perdu, partait prisonnier pour l'Allemagne; ses livres, ses chers livres étaient menacés dans Paris; pourrait-il les retrouver, y continuer avec eux les études qui ont fait la joie de sa vie et donné de l'éclat à son nom? Combien ces plaintes sont touchantes! et quelles craintes ne devaient-elles pas inspirer! Nous nous rassurions cependant en admirant sa forte vieillesse; le temps semblait ne l'avoir pas touché; on l'entendait parler non pas des travaux qu'il avait faits, mais de ceux qu'il concevait, qu'il préparait, dont le plan était arrêté, dont l'exécution était commencée, et nous pensions qu'il lui serait donné de rester longtemps encore notre maître et notre exemple. Aussi notre douleur a-t-elle été bien vive, quand nous avons appris qu'il n'était plus; je n'oserais dire plus vive que celle des autres Sociétés savantes, et cependant on sait qu'il aimait à se dire Franc-comtois, à considérer Besançon comme son berceau littéraire, après Paris

Digitized by Google

toutefois. Avec ce ton qu'on ne peut oublier après l'avoir entendu, ce ton si fin et si enjoué, il prétendait être notre compatriote, et quand, il y a cinq ans, il a visité pour la dernière fois notre ville et notre Société, il s'est assis à notre bureau; il a même pris part à nos travaux, et depuis, suivant un de ces mots qui lui étaient familiers, pleins de bonté et de douce humeur, il en a conservé non pas la direction, mais l'approbation.

«Il semblera donc naturel, du moins nous l'espérons, que la Société d'émulation du Doubs rende ici un pieux et public hommage à l'historien distingué qui, président d'une section des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne, avait accepté un jour d'être le sien, et que, reconnaissante d'un si grand honneur, elle entourait d'une vénération particulière. Et moi-même qui suis ici son interprète, peut-être avais-je quelque droit à le devenir. Si Besançon a été le berceau littéraire de M. Amédée Thierry, c'est qu'il y a été professeur d'histoire à la Faculté des lettres; c'est même à Besançon qu'il a été reçu docteur; sa nomination avait en effet devancé ce titre qui est bientôt venu la confirmer. On se souvient encore parmi nous de son enseignement et de son succès; c'est lui qui a fait l'honneur de la chaire que j'occupe, honneur redoutable, comme je le lui disais, quand il voulait bien m'appeler son successeur : expression d'une grande bienveillance et tout ensemble d'une juste appréciation. Il était en effet de ces hommes auxquels on succède, mais qu'on ne remplace pas.

«M. Amédée Thierry (Simon-Dominique) est né à Blois, le 2 août 1797. Il était de deux ans plus jeune que son frère Augustin. Ces deux frères, réservés tous deux à une grande renommée, qui sont restés constamment unis par les liens de la plus tendre amitié et du plus généreux talent, sont nés, pour ainsi dire, au milieu des livres. Leur père joignait en effet à ses fonctions d'employé au district celles de bibliothécaire de la ville. Ils ont fait tous deux leurs études au collége de Blois, y ont pris et fortifié mutuellement le goût de l'histoire. Qui ne se souvient de cette page mémorable où Augustin raconte comment lui a été révélée sa vocation historique? Qui ne revoit cette salle d'étude dallée et voûtée où il s'était enfermé pendant la durée d'une promenade scolaire pour lire le récit d'Eudore dans les *Martyrs* de Chateaubriand? Amédée partagea cet enthousiasme d'un esprit vif et ardent, et, à son tour, dans la même salle, il répéta le chant des Francs marchant au combat. L'impres-

Digitized by Google

sion fut profonde et durable, et, si Augustin se rendit le premier dans cette ville de Paris, alors comme aujourd'hui le centre de tout travail et de toute science, Amédée ne tarda pas à l'y rejoindre. Il y arriva en 1816, et, comme lui, il se fit connaître par de bons articles dans les journaux et dans les revues.

« Tout le monde sait avec quelle ardeur nos pères se livraient en ces temps aux travaux de l'esprit. On sortait de vingt-cinq années de luttes intestines et de guerres étrangères; le bruit des discordes et des armes s'était tu enfin; l'activité guerrière des esprits était devenue une activité littéraire, plus généreuse peut-être, mais je n'oserais dire plus calme. La science ouvrait un champ de lutte où se pressèrent de nouveaux courages, où se livrèrent de nouveaux combats. Entre les deux mondes que séparait une ère de révolution assez longue pour égaler le quart d'un siècle, les passions surgirent, et la plume remplaça l'épée. Montesquieu avait, dit-on, retrouvé les titres que l'humanité avait perdus; de jeunes écrivains se mirent à la recherche de ceux de la France, et, rejetant tous les récits historiques qui jusqu'alors avaient été acceptés, ils puisèrent la vérité à ses sources, dans des auteurs si négligés qu'ils étaient inconnus, dans ceux des premiers siècles du christianisme, dans ceux qui avaient assisté aux invasions et aux premiers établissements des barbares en Gaule. Entre tous se distinguèrent Augustin et Amédée Thierry. Ils se firent historiens par amour de la vérité et aussi par conviction politique, et ils s'appliquèrent à conserver à notre pays de justes avantages, compromis autrefois par les violences de la révolution et depuis par les souvenirs terribles qu'elle avait laissés.

« Toutefois la polémique ne leur suffisait pas : ils avaient l'esprit trop haut pour ne s'attacher qu'à une littérature de combat; tous deux aspirèrent à d'autres succès, plus solides et plus durables. Sans cesser d'écrire dans les journaux, ils écrivirent des livres. M. Amédée Thierry coopéra à la publication de résumés historiques fort en vogue, et pour sa part il donna le résumé de l'histoire de Guyenne, où se firent jour les qualités qui devinrent en lui si éminentes, la force et la conscience des recherches, l'ordre et la méthode de la narration. Ce n'était pas en effet seulement l'histoire générale de la France que l'on voulait savoir; on comprenait que ce royaume, qui s'était formé successivement de provinces réunies le plus souvent par la force et la guerre, ne pouvait avoir depuis son origine jus-

Digitized by Google

qu'à nos jours une histoire unique. La vie des provinces ne commence pas en effet avec leur annexion, et il faut connaître ce qu'elles ont été auparavant, ce qu'elles ont fait et ce qu'elles ont souffert. Leur gloire, comme leur misère, est un patrimoine que nous ne devons ni mépriser ni même négliger. Avant d'être la France, elles en ont été l'honneur même par leur résistance à nos rois, et dès lors elles ont place dans nos annales nationales.

« On peut dire que jusqu'ici M. Amédée Thierry n'a fait qu'exercer son talent par des études savantes et approfondies; il le produit enfin tout formé dans une œuvre considérable. Il était entré vers 1826 dans une association où il rencontra non-seulement son frère Augustin, mais M. Mignet, dont la renommée était déjà puissante. Il s'agissait de tracer une histoire générale de la France. Les rôles furent distribués, et Amédée Thierry se chargea de la Gaule celtique et de la Gaule romaine. La Gaule franque revint à Augustin, et à M. Mignet la France des Capétiens. L'œuvre fut abandonnée. M. Amédée Thierry seul accomplit sa tâche et publia l'*Histoire des Gaulois*, dont nul de nous n'ignore le mérite ni le succès.

« Sa réputation est en effet fondée. Jusqu'ici il a été surtout connu par son frère Augustin, il l'est maintenant par lui-même. Plus âgé que lui de deux ans, arrivé plus tôt à Paris et entraîné tout de suite dans le grand mouvement politique et littéraire du temps, Augustin Thierry y avait jeté un grand éclat. Ses articles dans le *Censeur européen* et, après 1820, dans le *Courrier*, remuèrent les esprits; ses *Lettres sur l'histoire de France* furent accueillies comme la révélation des destinées premières de nos villes au moyen âge; on y vit comme l'avénement de ce peuple français, si longtemps méconnu. De plus, ne savait-on pas que ces publications n'étaient qu'un jeu, presque un repos dans la vie de travail de ce jeune homme entreprenant et infatigable, et que, voué à la recherche des annales des vaincus du moyen âge, il s'était attaché à ces vaincus de la grande île, notre voisine, aux Saxons, si longtemps opprimés par les Normands? Il racontait l'histoire de leur résistance; il la suivait à travers les âges; il l'amenait même jusqu'à nos jours en Irlande, et avec quel feu, quelle ardeur de recherche, quel génie d'écrivain! c'est ce que l'on comprit quand parut en 1825 la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*.

« Posséder un frère illustre est un grand bonheur, mais c'est un bonheur sous lequel des âmes même vaillantes s'inclinent et s'af-

Digitized by Google

faissent. Quel fardeau que cette obligation d'être illustre à son tour! et combien s'y sont dérobés et ont comme fui l'honneur d'un nom qui n'était pas leur œuvre et qu'ils ne pouvaient égaler! Ainsi n'a point fait notre cher et vénéré président : il a accepté l'honneur et la tâche d'en être digne. Quel touchant spectacle que ces deux frères unis dans le travail et dans la gloire! Sans doute il est entre eux des différences, mais n'est-ce rien pour le second de se présenter comme de front avec son aîné dans l'estime de tous les amis des hautes et sérieuses études? S'il n'est pas aussi vif dans ses récits, aussi brillant dans ses peintures, s'il n'a pas autant de vigueur et d'éclat dans le style, comment ne pas estimer comme les plus précieuses qualités sa puissance de recherche, sa persévérance que rien ne lasse, sa ténacité que rien ne décourage, enfin cette justesse de vue, cette sûreté d'appréciation qui ne laisse jamais échapper la vérité? L'histoire renaissait aux yeux d'Augustin en traits saisissants et avec une telle promptitude que parfois elle le trompait en le séduisant; avec plus de lenteur dans l'esprit, moins de hardiesse et de prime-saut, si je puis dire, Amédée arrivait sans écarts à une conviction forte et à la certitude. C'est ce que pensa et dit la France, quand trois ans après la *Conquête de l'Angleterre*, il lui fut donné de lire l'*Histoire des Gaulois*. On ne parla plus que des deux Thierry, si divers et si éminents. C'est alors que M. de Martignac, qui dirigeait le ministère, fit nommer M. Amédée professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, et le titre de docteur qui lui manquait, il l'obtint bientôt de ses collègues, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer.

«J'ai dit aussi quel nombreux auditoire il réunit près de sa chaire. Il racontait son histoire des Gaulois, et les disciples n'eurent pas d'autres yeux ni un autre goût que les lecteurs. L'œuvre, l'écrivain et le professeur furent appréciés à leur juste valeur. En effet, on a pu depuis compléter par des recherches bien dirigées le travail du premier historien de notre Gaule; on a pu rectifier quelques erreurs; on a aussi dépassé sa réserve et sa sagesse, qu'on s'est plu un peu trop et de trop haut à accuser de timidité; mais les fondements qu'il a jetés demeurent solides. C'est à lui que nous devons le partage de notre terre entre les Ibères, les Celtes et les Kimris, et avec quel intérêt il nous fait assister aux migrations des Celtes, qui n'ont plus de place dans la Gaule entre l'attaque des Kimris et la résistance des Ibères. Il les suit dans la vallée du Danube, en Grèce,

Digitized by Google

jusqu'en Asie, et surtout en Italie, où Rome détruite survit à peine à elle-même. Plus tard, quel récit de la campagne de César! avec quelle adresse toute romaine, ce grand proconsul se joue des rivalités des Gaulois, battant les peuples l'un après l'autre, jusqu'au jour où il les abat quoique réunis! La campagne s'ouvre à Genève et à Vesontio et se ferme à Alesia. On comprend avec quelle ardeur le jeune maître était écouté dans Besançon, comment autour de lui naissait l'affection, et comment se préparaient nos pieux souvenirs.

« Mais de tout temps la politique s'est mêlée à l'étude des lettres. Nommé sous le ministère de M. de Martignac, Amédée Thierry fut, sous celui de M. de Polignac, destitué et contraint à chercher un asile en Suisse. Rien n'a donc manqué à sa vie et à sa réputation, pas même les souffrances amères de l'exil. La révolution de juillet le rappela, et dès le 4 août il fut nommé préfet de la Haute-Saône. En changeant de carrière, il restait dans cette Franche-Comté qu'il aimait et dont il était justement aimé.

« Nous ne nous arrêterons pas sur les huit années de son administration préfectorale. Bien qu'il ait montré une grande aptitude et qu'il ait rendu de grands services, il ne s'y est pas complétement enfermé. A Vesoul, en effet, il prépara son *Introduction à l'histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, et il la publia au sortir des affaires, en 1839. Avec quelle faveur elle fut accueillie, nous le savons pour la plupart. N'y avait-il pas alors un vrai et grand mouvement littéraire? On tenait en poésie soit pour les classiques, soit pour les romantiques, et, sous l'impulsion donnée par une pléiade de grands chercheurs et de bons écrivains, on s'appliquait en histoire à toute étude; la plus ardue était celle qui plaisait le plus. M. Amédée Thierry justifia l'empressement dont il fut l'objet, et, sanctionnant l'opinion publique, l'Académie des sciences morales et politiques l'admit parmi ses membres à l'unanimité, en 1841.

« M. Amédée Thierry s'était choisi un champ d'étude qu'il ne devait plus abandonner. Il s'était établi dans les premiers siècles de notre ère, entre le monde ancien qui s'achève et le monde nouveau qui commence, époque à jamais mémorable où l'empire romain reçoit des barbares la force qu'il a perdue, et leur donne à son tour, pour parler comme Bossuet, l'esprit qui leur manque; il les convertit au christianisme et leur apprend à se gouverner. De 1839 à 1847, paraît l'*Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, ac-

Digitized by Google

compagnée de *Mémoires sur le régime administratif de l'Empire;* en 1856, l'*Histoire d'Attila et de ses successeurs;* en 1864, le *Tableau de l'Empire romain.* Depuis 1849, la *Revue des Deux-Mondes* avait accueilli l'historien éminent et le grand écrivain; elle a publié avec suite ces articles si intéressants qui, devenus des volumes, ont de moment en moment, et jusqu'à ces derniers jours, captivé notre attention.

« Nul n'a mieux compris que notre illustre président l'œuvre de Rome dans la Gaule, ce travail lent mais sûr d'une organisation forte et puissante, qui, après avoir conquis le pays, se l'assimile. La Gaule devient romaine; elle n'a plus d'autres dieux que ceux de Rome; et là où survit le druidisme, il est réduit à se cacher. Partout sur les bords des grands fleuves des villes s'élèvent, réunies par de belles routes et par les fleuves mêmes; partout s'ouvrent des écoles. La langue et le génie de Rome se réfugient sur le sol gaulois et y renaissent; l'éloquence y fleurit, et avec elle l'histoire et la poésie. La Gaule rend Rome à elle-même, en même temps qu'elle forme les légions de ses enfants et qu'elle combat pour elle sur toutes les frontières.

« Mais, après Rome, la Gaule s'épuise; les barrières tombent devant les barbares, les digues sont renversées; et cette barbarie que l'Empire avait contenue, qu'il n'avait laissée passer, pour ainsi dire, que par infiltration, déborde de toutes parts. Le Danube est forcé, puis le Rhin; aux Goths, aux Bourguignons, aux Vandales, à tant d'autres, succèdent les Huns, qui menacent d'abord l'Orient, et envahissent ensuite la Gaule et l'Italie. Quelle étrange figure que cet Attila, *fléau de Dieu* pour les Romains, envoyé par le ciel pour leur punition et leur ruine; pour les Germains, héros légendaire que la tradition empreint de férocité et de grandeur et que la poésie exalte dans un véritable cycle de chants nationaux et de longs poëmes; pour les Hongrois, héros mystique et chrétien, précurseur puissant de saint Étienne, frappant de l'épée l'idolâtrie et l'arianisme! et quelle tâche de retrouver sous ces images l'homme lui-même, dont l'effroi des uns, l'admiration des autres et leurs naïves croyances avaient couvert, en les altérant, les véritables traits! M. Amédée Thierry y a suffi, et son livre, traduit dans toutes les langues, a porté jusque sur les bords de la Theiss, aux lieux mêmes où fut la capitale d'Attila, le renom de l'auteur et la sincère histoire de son héros.

Digitized by Google

«Si je ne craignais de fatiguer l'attention, avec quel plaisir je m'étendrais sur ces derniers volumes où il a peint en traits si énergiques Stilicon, Rufin, Eutrope et l'impératrice Eudoxie! Mais je me trompe, ces personnages ne sont que secondaires; ceux qu'il a rendus avec amour à la vie, c'est saint Jérôme à Rome et en Terre Sainte, et saint Jean Chysostome à Constantinople; et encore l'un et l'autre ne représentent-ils que la société chrétienne de l'Occident et celle de l'Orient, toutes deux si diverses déjà et laissant prévoir la séparation qui depuis s'est accomplie. Ces tableaux si forts et si touchants sont empreints de religion; il y règne comme une lumière pure et calme. L'historien écrivait dans ces heures sereines qui marquent la fin d'une belle vie, heureusement remplie par l'amour du bien et le culte du devoir; il recueille ses pensées et ses forces, les yeux déjà fixés sur cette autre vie qui est la sienne aujourd'hui, et il juge avec un calme et une autorité que rien ne trouble. De là vient l'attrait indéfinissable et souverain de ces bons écrits, et du dernier surtout, *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie.*

«Si dans l'œuvre de M. Amédée Thierry nous avions à faire un choix, peut-être nous arrêterions-nous sur le *Tableau de l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial.* Cet ouvrage n'avait été d'abord qu'une introduction à l'histoire de la Gaule romaine, et sous cette première forme il avait mérité cet éloge du philosophe Jouffroy : «C'est le livre qu'aurait fait Mon-«tesquieu, si Montesquieu avait vécu de nos jours.» L'éloge ne saurait aller plus loin, et cependant combien ce livre a été perfectionné avant de paraître en 1864 sous son titre définitif. Il y avait dans M. Amédée Thierry non-seulement un historien et un philosophe, mais encore un administrateur. On ne fit que lui rendre justice, quand en 1853 on nomma conseiller d'État l'ancien préfet de la Haute-Saône, que ce département revit sept ans plus tard sénateur présidant le conseil général. Il faut avoir gouverné les hommes et su les gouverner pour comprendre le merveilleux développement de la constitution et de la législation romaines.

«Quelle hiérarchie puissante! Comme tout se tient et s'enchaîne! Avec quelle sûreté le pouvoir descend de Rome jusqu'aux extrémités du monde, et remonte ensuite avec toutes les forces de l'empire! Armée, justice, finances, tout se concentre dans la main qui dirige, et sous cette main, que ce soit celle de Scipion, de César ou d'Auguste, consolide la grandeur et la majesté de l'empire. Le droit

Digitized by Google

romain, quand a-t-il été mieux compris et mieux exposé? La partie du livre qui lui est consacrée, bien que l'auteur ne soit pas légiste de nom, est peut-être la meilleure; le droit, ce beau patrimoine du Romain, ce bien qu'il ne doit qu'à lui, sur lequel la Grèce n'a aucun titre, il est là aussi bien limité, aussi bien condensé qu'en aucun livre de jurisprudence. M. Amédée Thierry savait tout, me disait, il y a quelques jours, un des membres de nos Sociétés, un professeur de droit.

« C'est ce que n'ignore aucun de nous, aucun de ceux du moins qui l'ont vu présider nos réunions. Il avait succédé en 1859 au célèbre doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Victor Leclerc, dans la présidence du Comité d'histoire et de philologie. Depuis lors il a été attentif à tous nos intérêts; plein de bienveillance et d'aménité, il a accueilli tous les travaux, secondé toutes les bonnes volontés. Les questions les plus diverses ne le trouvaient jamais au dépourvu; il avait beaucoup lu, beaucoup médité, et sa sûre mémoire avait tout retenu. Alors même qu'il était entraîné le plus loin de ses études ordinaires, de celles qui faisaient notre orgueil et la joie de ses dernières années, il retrouvait soudain les souvenirs d'une étude ancienne; il se reportait à l'une de ces excursions qu'il aimait à faire sur les différents domaines de ses amis et de ses confrères; et avec une précision que rien ne gênait, avec une lucidité que rien n'obscurcissait, il entrait dans le vif de la discussion et la terminait par des arguments nets et décisifs. La philologie la plus ardue ne le surprenait ni ne l'étonnait. Cet esprit éminemment français, qui se plaçait si volontiers au sommet des idées pour les embrasser dans leur ensemble et saisir tout ce qu'elles ont de général et d'humain, descendait avec bonheur dans les plus petits détails de la critique des langues et déployait les mêmes qualités, celles qui font le charme de toutes ses œuvres, l'esprit, le goût et l'art.

« Je m'arrête, car je n'ai point le dessein de présenter une étude complète sur M. Amédée Thierry. Si peu de jours ont passé sur sa tombe qu'il est encore comme vivant; il faut attendre, pour le juger réellement, que, suivant une de ses expressions, la poussière des années se soit élevée entre lui et la postérité. J'ai rappelé, sans qu'il en fût besoin toutefois, les mérites de son esprit, les beautés de son âme et les qualités de son cœur; j'ai accompli un devoir pieux, un devoir de reconnaissance, et, dans notre tristesse com-

Digitized by Google

mune, je serai satisfait si j'ai pu, pendant quelques instants, le faire revivre au milieu de nous. »

Après ce discours, qui a été applaudi plusieurs fois, les trois sections d'histoire, d'archéologie et de sciences se sont rendues dans leurs salles respectives pour entendre la lecture des mémoires présentés par MM. les délégués.

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Desnoyers, et la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de La Grange, ont tenu, pendant les journées du 16, du 17 et du 18 avril, des séances de lecture dont le compte rendu détaillé sera donné plus loin.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions pour l'organisation de ses bureaux, et a tenu également des séances pendant les trois journées.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 19 avril a eu lieu à la Sorbonne la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements pour 1873, sous la présidence de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Autour du Ministre ont pris place : MM. Le Verrier, le marquis de La Grange, Milne Edwards, Léon Renier, présidents et vice-présidents des sections; MM. Hippeau, Blanchard et Chabouillet, secrétaires; Manuel, chef du secrétariat du Ministère.

Dans la réunion nombreuse qui occupait l'amphithéâtre et les tribunes on remarquait MM. Nisard, Hauréau, Balard, Théry, d'Avezac, Ravaisson, Maury, Mourier, vice-recteur, Mourier, directeur de l'instruction secondaire, du Mesnil, directeur de l'instruction supérieure, Magnabal, Guillaume Guizot, Alexandre Bertrand, Leymerie, Eichhoff, de La Villegille, Servaux, Bellaguet, Desnoyers, Lascoux, Daubrée, Jourdain, Petit, F. Morand, Clément de Ris, Marty-Laveaux, Boutaric, Cocheris, Faye, Chasles, de La Saussaye, Michelant, Adolphe Tardif, P. Meyer, de Montaiglon, Renou, Jouan, Caillemer, Hébert, A. Ricard, l'abbé Baudry, Rosenzweig, Abel Desjardins, Benlowe, l'abbé Cochet, Cournault, de Linas, Chotard, Hesse, Godard-Faultrier, etc.

Des rapports ont été lus sur les travaux des Sociétés savantes à qui ont été décernées des médailles et des récompenses, par MM. Hippeau, au nom de la section d'histoire et de philologie, Chabouillet, pour la section d'archéologie, et Blanchard, pour la section des sciences.

Digitized by Google

Ces trois comptes rendus ont été entendus avec le plus vif intérêt et souvent applaudis [1].

M. le Ministre de l'instruction publique s'est ensuite levé et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Mon premier mot ne peut être qu'un double remercîment. Je dois vous remercier vous-mêmes d'avoir répondu, cette année, à notre appel, en si grand nombre et au nom de tant de Sociétés diverses; je dois remercier aussi les trois savants rapporteurs de qui nous venons d'entendre un compte rendu de vos travaux si clair et si intéressant. C'est une dette que j'acquitte bien volontiers. Mais, par malheur, ce n'est pas la seule. Si bien remplie que soit cette enceinte, il y a ici, nous le sentons tous, une place vide à côté du président, et je ne saurais poursuivre sans avoir exprimé, à mon tour, notre commun et profond regret pour l'homme éminent que nous avons perdu il y a quelques semaines, et qui portait un nom deux fois illustre dans les lettres françaises, M. Amédée Thierry. Nous l'avons perdu, tout préoccupé encore des intérêts de la science, et aussi ardent que jamais à la servir. Voilà peut-être le plus beau privilége des savants. Le feu qui les anime, la passion qui les pousse, durent autant que leur vie. Comme ce qu'ils aiment ne meurt pas, leur amour n'est point de ceux qui vieillissent, et, jusqu'à leur dernier jour, ils travaillent, ils cherchent, ils espèrent encore, incapables d'être rassasiés ni lassés. Ainsi était mort Augustin Thierry; ainsi vient de mourir son frère; et, en leur rendant hommage ici à tous deux à la fois, il me semble que je me replace et les retrouve au sein d'une grande famille qui était la leur, qui est la mienne, qui est celle de beaucoup d'entre vous, Messieurs, au sein de cette École normale, qui a compté les deux Thierry parmi ses meilleures gloires et qui leur gardera un de ses plus fidèles souvenirs.

Messieurs, je devrais vous parler de vous et de vos travaux : je ne vous en parlerai pas, et vous ne m'accuserez point de sortir de votre domaine. Je vous entretiendrai de la situation de l'instruction supérieure en France. Sous quelque forme que ce soit, les intérêts de

[1] Voir plus loin ces rapports.

Digitized by Google

la science sont les vôtres, et nos Facultés vous sont chères, j'en suis sûr, autant que vos propres Sociétés. Vous avez en vous de grandes ressources et vous en tirez grand parti; mais, en dehors de ce que vous pouvez tirer de vous-mêmes, vous n'êtes pas riches, Messieurs : ni la science ni les savants ne sont riches, et nous avons besoin que les villes et l'État fassent d'immenses efforts pour rendre dignes de la France et de la science les grands établissements qui sont notre patrimoine commun et nos ateliers à tous.

« Ceux d'entre vous qui ont assisté à notre séance partielle de l'année dernière savent que, lorsque je dois toucher à ce sujet, je n'ai pas l'habitude de faire étalage de nos ressources et de dissimuler nos misères; ce sont nos misères, au contraire, que je m'attache à raconter, non pour me plaindre, non pour attrister, non pour décourager, mais parce qu'au nombre des tâches que je me suis imposées à moi-même est celle de rendre publique et populaire, autant que je le pourrai, la nécessité de donner aux lettrés et aux savants les instruments sans lesquels les lettres et les sciences ne peuvent pas prospérer. Depuis bien des années déjà on a parlé en France, dans toutes les réunions publiques et dans toutes les assemblées politiques, de la nécessité de faire de grands sacrifices pour l'instruction primaire. A Dieu ne plaise que je m'en plaigne! J'y aurais mauvaise grâce, Messieurs, moi qui suis peut-être l'homme de mon pays qui ai le plus travaillé pour la cause de l'instruction obligatoire, et qui suis bien résolu à y travailler encore énergiquement avant que deux mois se soient écoulés! (*Double salve d'applaudissements.*) Mais, si multiplier les écoles, instruire le peuple, répandre les premières connaissances, est un devoir absolu, que le patriotisme rend aujourd'hui plus urgent que jamais (*Très-bien! très-bien!*), il y a une autre cause qu'il ne faut pas négliger et qui n'importe pas moins à l'avenir de la civilisation et à l'avenir de notre pays, c'est la cause de la grande culture littéraire.

« Où en sommes-nous, Messieurs, pour ces intérêts de premier ordre? Qu'avons-nous fait? Qu'avons-nous tenté? Je vais vous le dire sans découragement, je le répète, mais avec une tristesse que vous partagerez : car les lettres et les sciences, dans notre pays, sont déplorablement privées des ressources les plus nécessaires à leur développement.

« Énumérons en quelques mots les diverses Facultés, et d'abord nos Facultés des lettres. Il est bien entendu que je ne parle pas du

Digitized by Google

personnel. Ce ne sont pas les hommes qui nous manquent, c'est le matériel qui manque aux hommes. Dans les grandes villes de la France, y a-t-il seulement des chaires en nombre suffisant? Vous le savez comme moi, Messieurs : dans nos Facultés des lettres, il n'y a qu'une chaire de littérature ancienne; les études latines et les études grecques sont confiées à un seul professeur. Pour l'histoire, c'est encore pis : le même professeur est chargé d'enseigner toute l'histoire et, de plus, la géographie, ce qui veut dire que la géographie n'est pas enseignée; c'est à Paris seulement qu'il y a un professeur spécial de géographie. Malgré l'importance que l'étude des littératures étrangères a prise dans notre siècle, nous n'avons qu'une chaire de littératures étrangères par Faculté; et pour toutes ces grandes littératures, ou, pour ne parler même que des deux principales, la littérature anglaise et la littérature allemande, qu'un seul professeur! Peut-il toujours les savoir également bien? N'est-il pas nécessairement entraîné à enseigner ce qu'il sait et à laisser de côté ce qu'il ignore? Il choisit donc; et, dans une ville, vous trouverez un cours sur Shakspeare et Milton; mais, pour entendre parler de Gœthe ou de Lessing, il vous faudra vous rendre dans une autre ville. Quant à l'archéologie, à la paléographie, à l'épigraphie, nous n'avons pas de chaires où elles soient enseignées, en dehors de Paris. Vos savantes compagnies, Messieurs, attachent avec raison un grand prix à cet ordre d'études : vous avez ici une section d'archéologie; mais je suis obligé de dire que, dans nos Facultés, nous n'avons rien qui y réponde.

« Les Facultés de droit ont à satisfaire différents besoins, et tout le monde sait à quoi leur enseignement peut servir dans les détails de la vie. Mais celles que nous avons sont-elles propres à produire d'excellents praticiens, des avocats distingués et rompus aux affaires? Non, c'est chez l'avoué et dans le commencement du stage que l'on apprend le métier d'avocat, et nos Facultés de droit sont consacrées surtout aux études théoriques. Je ne m'en plains pas, tout au contraire. Puisqu'il fallait choisir, j'approuve qu'on ait opté pour la théorie. La théorie, du moins, est-elle enseignée d'une façon suffisante? Pour en juger, Messieurs, faites le compte des chaires qui nous manquent. La procédure civile et le droit criminel sont enseignés par le même maître. Il y a une partie du droit qui devient de plus en plus importante dans notre pays, le droit industriel : il n'est professé nulle part. L'économie politique a une chaire à Paris,

Digitized by Google

une seule; et dans quel moment, je vous prie! au moment même où, sur les questions économiques, les idées les plus insensées se répandent et créent un véritable danger social. Ne semble-t-il pas que, s'il y a une science que l'État aurait pour devoir de propager partout, par les bonnes méthodes, par les principes simples, par les faits acquis et éprouvés, une science que l'on n'oublierait plus et par qui la route serait ensuite barrée aux rêves et aux désirs malsains, c'est l'économie politique? (*Applaudissements.*) Je le répète, nous avons, pour cette science capitale, une chaire à la Faculté de droit de Paris; en province vous n'en trouverez pas. L'histoire du droit? On ne l'enseigne nulle part; et ce n'est pas ici, Messieurs, devant tant d'hommes habitués à vivre dans les détails et les secrets de l'histoire, qu'il peut être utile de signaler l'importance de l'histoire du droit et ses rapports avec l'histoire générale. Est-ce qu'on peut savoir l'histoire romaine sans savoir le droit romain? Est-ce qu'on peut savoir le droit sans savoir l'histoire romaine? Non, certes: ce sont deux études qui se commandent l'une l'autre. Mais nous n'avons pas de chaires dans nos Facultés pour enseigner l'histoire du droit. Nous n'en avons pas davantage pour enseigner le droit canonique; nous n'en avons que deux pour le droit coutumier. Il y a donc là, soit au point de vue pratique, soit au point de vue de l'histoire et de la science, des lacunes déplorables. Je pourrais en signaler bien d'autres. Prenez le droit financier : aujourd'hui tout le monde peut être député, et presque tout le monde a envie de l'être (*Rires*); le nombre va croissant de ceux qui devront étudier le budget et à peu près le comprendre (*Nouveaux rires*); cependant les lois de finances et les principes de ces lois ne sont enseignés nulle part.

«En ce moment même, à Bordeaux, on me demande de créer, savez-vous quelle chaire? une chaire de droit maritime. Nous n'en avons pas une seule; nos marins partent de nos ports, ne sachant pas quels sont leurs droits et sachant à peine quels sont leurs devoirs. Quand ils abordent dans un port étranger, s'ils ont une contestation avec les tribunaux, ils sont obligés de se mettre en aveugles entre les mains d'un *solliciteur*. Comment voulez-vous que notre commerce et notre influence ne souffrent pas, à la longue, de l'oubli où nous avons laissé cette branche de l'enseignement?

«Je passe aux Facultés des sciences : là aussi les matières les plus diverses et qui exigeraient les efforts de plusieurs esprits sont con-

Digitized by Google

densées et comme emprisonnées dans une seule chaire. Les mathématiques pures, les mathématiques appliquées, l'astronomie, n'ont à elles toutes qu'un représentant. L'histoire naturelle n'a qu'un seul professeur: si c'est un physiologiste, il enseigne la physiologie; si c'est un botaniste, il enseigne la botanique; s'il sait mieux la minéralogie, il enseigne la minéralogie. La chaire dépend ainsi de la spécialité du maître; tant qu'il vivra, ceux qui auraient préféré une autre branche d'études ne sauront où s'adresser; et, quand il viendra à mourir, ceux qui avaient commencé à s'instruire avec lui ne pourront pas continuer.

« Quant aux Facultés de médecine, dont je veux parler maintenant, comme il n'y en a que trois, je commettrai moins d'oublis.

« La Faculté de Paris a un grand nombre de chaires; elle n'a donc pas à se plaindre sous ce rapport. La Faculté de Nancy est toute nouvelle, et je ne crois pas me vanter en disant qu'elle nous fera quelque honneur. Ceux qui étudieront l'organisation de cette grande école rendront, je crois, justice à notre sollicitude. Aucun enseignement essentiel n'a été oublié, et les leçons des professeurs peuvent être heureusement complétées par les cours spéciaux confiés aux agrégés. Montpellier a des besoins qui m'ont été signalés et auxquels il sera pourvu. Ce qui me frappe dans les Facultés de médecine, c'est la séparation trop marquée qui existe dans presque toutes les villes entre l'enseignement médical et l'assistance publique. Ici, à Paris, nous avons un Conseil éclairé et une Faculté de médecine illustre; les relations entre ces deux corps devraient être des plus étroites : l'Assistance publique et la Faculté devraient se compléter l'une par l'autre et se prêter un mutuel appui. Cependant, quand j'ai essayé, il y a trois ans, d'introduire des professeurs de la Faculté et des médecins dans le Conseil de l'assistance publique, de manière à leur assurer, non pas la totalité, non pas même la moitié, mais à peu près le tiers des voix, on m'a expliqué que je demandais trop, et que c'était déjà beaucoup que la présence de deux ou trois professeurs, médecins, chirurgiens, hommes de science, dans une assemblée chargée avant tout de l'administration des hôpitaux. Ainsi, quand un professeur de clinique juge nécessaire d'obtenir, dans l'intérêt même des malades qui lui sont confiés, un cabinet pour ses études, un laboratoire pour ses expériences, c'est un conseil composé presque exclusivement d'administrateurs qui apprécie et qui décide. Les témoignages de bonne volonté que

Digitized by Google

nous recevons sont nombreux, sans doute, et le chef de l'administration est un homme d'une habileté consommée ; mais il n'en est pas moins vrai que la dépendance des Facultés est trop visible, et qu'elle demeure inexplicable.

« D'un autre côté, nous n'avons qu'un nombre insuffisant de sujets pour la dissection, surtout dans les Facultés et les Écoles de départements. Je vous surprendrais, Messieurs, si je vous disais combien de soucis me donne en ce moment la résolution que j'ai prise de procurer aux trois Facultés un nombre de sujets assez considérable pour suffire à leurs études. Il n'y a d'études sérieuses que celles qui s'appuient sur les faits : il n'y a pas de démonstration théorique, il n'y a pas de parole, si éloquente, si lumineuse qu'elle soit, qui puisse suppléer à la vue des phénomènes ; et quiconque aspire à devenir médecin doit commencer par regarder dans l'intérieur du corps humain et par savoir à fond ce qui s'y trouve. (*Applaudissements.*)

« Messieurs, je viens de vous parler des chaires et des ressources qui nous manquent pour l'enseignement; voici une autre de nos misères, c'est l'absence de bibliothèques. Sauf de rares exceptions, nous n'avons pas, à proprement parler, de bibliothèques dans nos Facultés. Pour avoir une bibliothèque, il faut (je vous demande pardon des mots que je vais prononcer, mais beaucoup d'entre vous savent si j'ai raison de commencer par le commencement) ; pour avoir une bibliothèque, il faut : 1° avoir une salle dans laquelle on mettra les livres ; 2° avoir des livres à mettre dans la salle (*On rit*) ; 3° il est souhaitable aussi d'avoir un bibliothécaire ; 4° enfin on doit s'efforcer d'avoir des lecteurs. (*Nouveaux rires.*)

« Ce ne serait pas assurément les lecteurs qui manqueraient à Paris. La Faculté de droit de Paris ne compte pas, en 1872, moins de 2,500 élèves ; mais la salle de sa bibliothèque n'en peut recevoir que 25 ; et les livres sont, en partie, relégués dans une soupente. La Faculté de médecine a 4,000 élèves en cours d'études, et une salle pour 125 lecteurs. Qu'est-ce donc dans les autres villes ? Le local manque presque partout ; très-peu de Facultés, en France, ont une salle qui s'appelle la bibliothèque. Quant à des livres, il y en a sans doute, mais dispersés un peu partout, confinés dans des armoires closes, dans des cabinets, livres d'un autre temps, livres nouveaux en plus petit nombre. Nos propres travaux sont incomplétement représentés ; quant aux publications étrangères, elles

Digitized by Google

sont le plus souvent absentes. De bibliothécaires, on n'en peut pas avoir, à moins qu'un professeur, par charité pour la science ou pour les élèves, ne se dévoue à ce métier difficile; car il n'y a nulle part d'allocation fixe pour payer un bibliothécaire; il n'y a nulle part non plus d'allocation déterminée pour éclairer la bibliothèque ou pour la chauffer, et pour lui fournir des livres. Toutes ces dépenses de personnel et de matériel doivent être prélevées sur les frais de cours. Mais, Messieurs, les frais de cours qui nous sont alloués sont extrêmement minimes, et ils sont singulièrement réduits par les dépenses indispensables du matériel, le chauffage, l'éclairage, l'entretien du mobilier et des bâtiments. Il y a des Facultés qui s'endettent pour payer leur bois pendant l'hiver : n'en soyez pas surpris, car ces frais de cours qui représentent toute la dotation de l'enseignement, tous les moyens de travail du professeur et de ses disciples, s'élèvent à 65 francs pour les chaires de droit et à 122 francs pour les chaires de lettres : voilà notre fortune!

« Quant aux locaux dans lesquels sont établies nos Facultés, vous les connaissez certainement, Messieurs. Vous savez que, sauf de rares exceptions, ce sont d'anciens hôpitaux ou d'anciens couvents; l'inspecteur général que voici à côté de moi m'adressait, il y a un an, un rapport sur les Facultés de la ville de Grenoble, qui sont placées dans la halle aux farines! Comme je dis cela en présence du recteur de Grenoble, je m'empresse d'ajouter que, grâce à lui et aux autorités de la ville, dont la bonne volonté nous est assurée, nous aurons bientôt pour les Facultés de Grenoble un établissement digne d'elles.

« Je vous parle des départements; mais il faut que je vous fasse aussi les honneurs de Paris.

« Où sommes-nous ici, Messieurs? A la Sorbonne. Voilà cette maison, à la fois un peu triste et assez majestueuse, qui pour nous, universitaires, amis des choses passées, demeure la véritable capitale de l'enseignement dans notre pays. Mais enfin, toute noble qu'elle est, cette Sorbonne a les dimensions d'un lycée de grandeur ordinaire, et sa plus belle salle, Messieurs, j'ai l'honneur de vous la présenter. (*On rit.*) Il y a trois mois, elle s'écroulait; nous l'avons, tant bien que mal, soutenue; et quoique celui qui vous parle soit ministre des beaux-arts, il ne peut offrir à votre admiration que les peintures que vous avez sous les yeux! (*Applaudissements.*) Nous

Digitized by Google

nous consolerions de n'avoir pas une salle de cours mieux ornée, en évoquant les souvenirs qu'elle perpétue; j'ai enseigné à cette place pendant longtemps, Messieurs, et j'avoue que, dans ce temps-là, la salle me paraissait assez belle, parce qu'en venant m'asseoir dans cette chaire je me rappelais les noms des maîtres qui l'avaient occupée avant moi, et la majesté de ce triste amphithéâtre m'effrayait! (*Applaudissements.*) Oui, nous nous consolerions de voir nos cours si modestement installés; mais je voudrais vous conduire dans les salles des actes, où l'on reçoit des docteurs qui sont souvent célèbres avant la soutenance, et qui, s'ils ne le sont pas alors, le deviennent presque toujours après; ce sont des réduits où le public s'entasse sur quelques bancs de bois, et que dédaignerait une ville de quatrième ordre pour y mettre une école primaire! (*Très-bien! C'est vrai!*)

«J'ai eu le pensée de faire placer à la Sorbonne les portraits de ses plus illustres maîtres. On y travaille à l'heure qu'il est; et chaque jour on vient m'avertir que le portrait de tel maître est achevé, que tel autre est en voie de préparation; mais, ces portraits, où les placerons-nous? Je prévois le moment où nous aurons dans quelque cabinet obscur des cadres accumulés l'un sur l'autre, à peu près comme les tableaux que j'ai vus entassés sous la poussière des greniers du Louvre, et parmi lesquels on a trouvé des chefs-d'œuvre! (*Sensation.*) J'ajoute, en passant, Messieurs, que ces tableaux sont aujourd'hui placés dans les galeries publiques, où les artistes peuvent les étudier. Quant aux portraits de MM. Guizot, Cousin, Royer-Collard, Villemain, ils seront bientôt terminés sans doute; mais, je le répète, je ne sais quand mon successeur pourra vous les montrer.

Je vous ai parlé de la Faculté des lettres; permettez-moi de vous dire quelques mots de la Faculté des sciences. Si nous avions eu le temps, j'aurai voulu ne pas me borner à une conversation sur ce sujet: j'aurais tenu à vous faire visiter, après la séance, nos établissements scientifiques de Paris. Je ne parle pas de l'École supérieure de pharmacie; j'aurais eu quelque inquiétude à vous y conduire, car cette semaine même nous venons d'être obligés de l'étayer. Je ne parle pas de l'École de médecine, ni surtout de l'École pratique, que je ne veux plus montrer à personne. Il est venu ici, récemment, de bien loin, un homme qui serait un savant éminent s'il n'avait pas un autre rôle à remplir dans le monde; il m'a demandé

Digitized by Google

de lui faire visiter l'École de médecine; je lui ai dit : « Sire, vous « irez la voir sans moi, je rougirais trop de vous la montrer! » Et, cependant, c'est la Faculté où enseignent des savants tels que Wurtz, Germain Sée, Broca, Gavarret, Vulpian, Axenfeld, Richet! Il faudrait les citer tous, ce sont tous des noms illustres. Les noms sont illustres, mais l'École est misérable!

« Sans sortir de la Sorbonne, j'aurais pu me borner à vous montrer les laboratoires de la Faculté des sciences, et voilà M. Hébert qui nous aurait appris les efforts merveilleux que ses collègues et lui ont accomplis pour placer des collections d'histoire naturelle dans des locaux qui servaient autrefois à loger des étudiants ou de petits ménages. Toutes ces pièces étroites, mal éclairées, dont nous avons dû tirer parti, l'ancienne chambre à coucher, le petit salon, la cuisine, sont nos salles d'études! Encore ne nous appartiennent-elles pas : c'est la ville de Paris qui nous les prête, et, si demain elle nous donnait congé, notre enseignement s'arrêterait. M. Milne Édwards, M. Hébert, M. Desains, M. Duchartre, mettraient en ballots leurs collections, et ils attendraient.

« Je fais là une hypothèse pour la Faculté des sciences; mais ce n'est pas une hypothèse pour d'autres de nos écoles. Je vais vous en citer une : c'est l'École des langues orientales vivantes. Je l'ai trouvée, quand je suis allé la voir pour la première fois comme ministre de l'instruction publique, installée dans les mansardes du Collége de France, enclavé et resserré lui-même entre quelques vieilles maisons qu'on aurait dû faire disparaître depuis cinquante ans. J'ai trouvé là des livres, des manuscrits orientaux de la plus grande valeur, placés dans les placards d'une salle à manger; des professeurs obligés d'enseigner à demi-voix à leurs élèves pour ne pas être entendus de l'autre côté de la cloison. J'ai trouvé cet état de choses intolérable, et j'ai fait tout ce que je devais pour obtenir un nouveau local; même, pendant un moment, j'ai eu l'espoir d'en trouver un. Je ne dirai pas que cet espoir soit perdu; je veux croire qu'il ne l'est pas : mais il faut attendre encore! En attendant, j'ai eu une idée, dont je ne suis pas médiocrement fier, parce qu'elle a réussi : j'ai institué des correspondants de l'École des langues orientales de France, et j'ai demandé à ces correspondants de nous envoyer tout ce qui pouvait intéresser l'étude des langues orientales. Notre succès a dépassé toutes mes espérances. De la Chine, de l'Inde, de l'Indo-Chine, de tout l'extrême Orient en un mot,

Digitized by Google

nous avons reçu des ballots de manuscrits et d'autres objets, formant à l'heure qu'il est une véritable collection. Est-elle belle? Est-elle rare? Je ne saurais exactement vous le dire : la raison en est que nous avons bien ouvert les premiers ballots, et que nous en avons déposé le contenu dans des placards; mais nous avons été obligés de ne pas ouvrir les autres, en plus grand nombre, parce que la place nous manquait absolument. Il a fallu les laisser dans les greniers du Collége, ou à la Douane.

« Il y a à présent trois mois que nous avons perdu un homme que vous connaissez tous, que tous les savants connaissent, le digne et excellent docteur Daremberg. Il avait eu un talent que vous apprécierez comme moi, celui de composer une belle bibliothèque de livres de médecine. L'Académie de médecine me fit exprimer le désir que cette bibliothèque fût acquise par l'État. Elle-même m'est venue en aide sur son misérable budget : nous l'avons achetée. Mais, l'achat une fois fait, il fallait trouver un lieu convenable pour ce dépôt. Quel lieu? L'Académie de médecine, me direz-vous; et vous aurez raison, sans nul doute; mais écoutez.

« Il doit y avoir ici des médecins en grand nombre; en tout cas, il doit y avoir des hommes qui s'occupent d'histoire naturelle, et d'ailleurs vous êtes tous des savants; tous vous savez donc ce que c'est que l'Académie de médecine de Paris. Mais vous ne savez probablement pas que les précieuses collections de l'Académie y sont littéralement mangées aux vers, au point qu'il a fallu, cette année, que je fisse faire des escabeaux de bois sur lesquels on a posé les manuscrits les plus précieux, afin que les insectes ne vinssent pas les dévorer. Quant à s'en servir, il n'y faut pas penser : on ne peut pas les déployer.

« Voilà quelle est la situation. J'ai déjà parlé de cela, l'année dernière, à la réunion partielle des Sociétés savantes. Pourquoi? Parce que je ne saurais trop le répéter, et que je cherche toutes les occasions qui me sont offertes pour insister sur un tel état de choses. Je me rappelle que M. Le Verrier a pris la parole après moi et m'a dit : « Je vous remercie, parce que vous n'avez pas dévoilé nos misères uniquement pour nous désoler; vos paroles sont un engagement; elles nous prouvent que vous avez l'intention formelle de nous donner tout ce que nous n'avons pas. »

« Oui, Messieurs, nous avons cette intention ; et non-seulement l'intention, nous avons la volonté la plus absolue. Mais, hélas!

Digitized by Google

vous savez tous quelle est la situation où nous sommes; il ne s'agit pas de sonner des fanfares et d'exagérer cette puissance de vitalité qui fait renaître notre pays. Quelque plaisir que ce réveil nous cause, il faut envisager sérieusement les tristes nécessités de la vie. Qu'à une autre époque on ait dit à ceux qui disposaient de la fortune publique : « Que faites-vous de vos millions, quand les Facultés n'ont pas d'espace, quand les étudiants n'ont pas de bibliothèques, quand il n'y a pas de chaires suffisantes? » On a eu raison; et quoique je n'aime pas les récriminations, je dirai que c'était un reproche légitime : on élevait un palais, on ouvrait une rue, on faisait un square; et la science ne trouvait pas un coin où un homme illustre pût préparer ses découvertes. N'avait-on pas raison de dire que l'on pensait à l'ostentation et au luxe, et que l'on ne donnait pas satisfaction aux grands besoins de l'humanité? (*Applaudissements.*)

« Mais nous, Messieurs, nous avons reçu l'héritage dans un moment où le Trésor était bien épuisé; et, quand on jugera les hommes qui, à l'heure qu'il est, sont chargés d'administrer la famille scientifique, je prie qu'on ne juge pas leur conduite d'après le situation antérieure, et, j'ajoute avec plaisir, d'après la situation future. Nous avons réparé les premières ruines; pendant que je suis là, à gémir sur ce qui manque à l'outillage de la science, ni moi ni aucun de vous n'oublions que la France vient de suer cinq milliards, qu'il nous faudra payer par un long travail et une longue austérité. Cependant, si je viens ici, au milieu d'une fête, vous attrister par ces détails, croyez-vous que ce ne soit pas une passion immense qui me pousse à dire à tous ceux qui aiment l'art, à tous ceux qui aiment la science, à tous ceux qui adorent les lettres, quels besoins nous avons à servir, afin qu'ils soient animés de la même passion que moi; afin que partout, en toutes circonstances, dans leurs départements, dans les conseils généraux, dans les conseils municipaux, à l'Assemblée, s'ils en font partie, dans les Académies, s'ils y siégent, ils visent au même but; afin qu'ils se persuadent bien et persuadent aux autres que, tant que nous n'aurons pas donné à la science, à l'esprit de recherche et d'investigation tout ce qui lui est nécessaire, nous aurons bien payé la dette du pays, nous aurons bien fait honneur à nos engagements, mais nous n'aurons pas ensemencé l'avenir, nous n'aurons pas préparé la résurrection? La résurrection commencera le jour où l'on

Digitized by Google

pourra complétement et facilement travailler, c'est-à-dire être un savant tout à son aise! (*Applaudissements.*)

«J'ajouterai, mais très-modestement, que nous avons fait quelque chose; et je veux vous indiquer maintenant quelques-unes des améliorations dont nous avons pris l'initiative. Je vais vous les rappeler, sans trop m'en féliciter, et en sentant bien plus le regret de ce que nous n'avons pas réalisé que la satisfaction de ce que nous avons fait.

«Mes excellents collaborateurs se sont ingéniés à faire des économies, parfois un peu dures; enfin nous avons pu réunir une petite somme, que nous avons employée en achats; et nous aurons le plaisir, dans le courant de la semaine prochaine, de donner quelques instruments aux diverses Facultés des sciences et quelques livres aux Facultés des lettres.

«Nous avons créé trois chaires de mécanique, à Marseille, à Lille et à Poitiers.

«Nous avons établi à Paris et à Montpellier des laboratoires de clinique pour les études d'histologie et d'analyse pathologique. A la prochaine rentrée des cours de la Faculté de Paris, les étudiants en médecine trouveront un laboratoire de chimie biologique qui sera dirigé par le doyen de la Faculté, M. Wurtz.

«Nous avons aussi entamé avec le Conseil municipal de Paris une négociation qui, je l'espère, aboutira cette année. Le Conseil municipal est disposé à nous donner quatre millions, à la condition que l'État en donne autant. L'État les donnera : nous l'obligerons à nous les donner; et quand je dis *nous*, ce n'est pas de moi que je parle, c'est de vous, Messieurs. Je dis que les savants de France obligeront l'État à donner ces quatre millions. Quatre et quatre font huit; avec huit millions, voici ce que nous espérons faire. D'abord, nous construirons une nouvelle École pratique de la Faculté de médecine; nous prendrons la Faculté des sciences de Paris, la Faculté des sciences seulement, et nous la transporterons dans les terrains annexes du jardin du Luxembourg. Nous conserverons ici intacte la vieille Sorbonne, avec sa Faculté des lettres et sa Faculté de théologie; mais sur l'emplacement que je vous indique nous construirons, sans luxe, une vaste Faculté des sciences appropriée aux nécessités de la science moderne.

«J'ai tort de dire *sans luxe;* elle aura, au contraire, un très-grand luxe : des salles spacieuses, des laboratoires inondés de lu-

Digitized by Google

mière, de puissants appareils propres à la transmission de la vapeur, des réservoirs d'eau en aussi grande quantité qu'il en faudra, et des collections d'instruments parfaitement complètes. Voilà le luxe que je vous promets! Nous aurons alors une des premières Facultés des sciences du monde. Et je me permets de dire que, si notre génération arrive à créer un tel monument, elle n'aura pas moins fait que si, sur quelques-unes de nos places, elle avait élevé un de ces merveilleux édifices où le génie des arts déploie sa magie; car, si de belles statues et une architecture magnifique élèvent l'imagination quand on les aperçoit, et vous font un moment vivre dans la région de l'idéal, ce qui est un des plus grands bonheurs de notre vie, je défie bien un homme qui a étudié d'entrer dans un laboratoire bien conçu, de voir tous les engins et tous les appareils qui y sont disposés, de penser à toutes les découvertes qui en sont sorties et qui en sortiront encore, sans ressentir un sentiment religieux que j'appellerai le sentiment scientifique par excellence, qui saisit les grandes intelligences, inspire aux savants ce noble amour du travail que ni les fatigues ni les sacrifices ne peuvent ralentir ou décourager, et qui fait que l'on est prêt à se dévouer tout entier, dans l'espoir de découvrir aussi quelque chose que les yeux humains n'avaient pas aperçu jusqu'alors. (*Vifs applaudissements.*)

« Au Collége de France, nous avons créé, auprès de la chaire de M. Claude Bernard, un laboratoire d'histologie dirigé par M. Ranvier, et qui est en train de devenir un des recoins scientifiques les plus illustres de l'Europe.

« Au Muséum (je ne puis pas en parler sans tristesse, car nous avons là des richesses incomparables, que l'on ne peut pas montrer faute d'emplacement), au Muséum, nous avons créé un laboratoire de chimie pour M. Frémy, un laboratoire d'agriculture pour M. Decaisne, un laboratoire de botanique pour M. Brongniart : ces diverses installations nous ont coûté plus d'un demi-million.

« Nous avons donné aux reptiles un espace conforme à leur dignité et à leur importance; et au lieu de les voir, comme à présent, s'étioler à l'ombre, dans d'abominables cages, vous les verrez prochainement vivre et se mouvoir dans un palais. Nous préparons également une place importante à la pisciculture, qui gémit par la voix de M. Coste, et se plaint d'être si mal traitée.

« Notre action s'étend au dehors : il y a trois semaines nous avons créé à Rome un cours d'archéologie que je considère comme une

Digitized by Google

innovation très-utile. Ce cours, professé par M. Albert Dumont, pourra être suivi par les élèves de l'Académie, et le sera obligatoirement par les élèves de l'École française d'Athènes, qui se trouveront ainsi tout prêts à entreprendre des fouilles dans le pays du monde où l'on en fait le plus.

« Je suis heureux de vous dire que le bâtiment de l'École d'Athènes, pour laquelle le Gouvernement grec nous a concédé un terrain, est en construction, et qu'à la fin de l'année il sera terminé. Nous devons ce succès à M. Burnouf.

« En résumé, mon grand effort partout est de créer, pour les professeurs et les étudiants, une sorte de foyer scientifique, une sorte de vie de famille, en multipliant les laboratoires et les conférences, où ils s'abordent de plus près et se mêlent plus intimement. L'amphithéâtre qui suffit aux leçons théoriques et aux démonstrations des professeurs ne suffisait pas à mon but : j'ai voulu établir entre le professeur et l'élève des relations assidues, compléter les leçons par des exercices pratiques, ce qui s'entend aussi bien pour les lettres que pour les sciences; faire en sorte que les élèves, après avoir écouté les paroles du maître, puissent travailler à ses côtés, sous ses yeux, s'inspirer de ses conseils, de ses directions, vérifier par eux-mêmes les textes ou contrôler les phénomènes dont on les a entretenus, et acquérir ainsi l'habitude des investigations personnelles, la passion du travail persévérant, afin d'ajouter, s'il se peut, quelque découverte féconde qui leur appartienne aux découvertes dont nous sommes déjà en possession. L'École des hautes études a déjà beaucoup fait dans cette voie; et par le nombre et la valeur des travaux qu'elle a produits, elle a su justifier les encouragements de l'Assemblée nationale et les suffrages répétés de l'Institut.

« Je crois que j'oublie encore bien des choses, mais vous voyez, par ce court exposé, que nous avons travaillé. A Dieu ne plaise, cependant, que je me fasse de ces résultats un titre exagéré de satisfaction, et que ces quelques succès, quoiqu'ils nous aient coûté bien de la peine, nous donnent lieu de nous reposer ! A se complaire dans ce qui a été fait, on risque d'oublier ce qui est à faire.

« Nous avons essayé de donner plus de vie aux Facultés, en accordant à leurs professeurs le droit de se réunir et de conférer sur les matières qui les intéressent. Je ne crois pas que l'institution soit mauvaise : à certaines époques, il avait été fait défense aux Facultés

Digitized by Google

de se réunir. Ceux qui ont lu les cahiers des grandes Facultés de Paris avant 1789 se rappellent qu'on y débitait bien des inepties et qu'on y perdait bien du temps; mais, du milieu de cette confusion, les questions surgissaient. Je ne dirai pas qu'elles y étaient traitées comme dans une académie; néanmoins telle était l'importance qu'elles prenaient par la discussion, qu'elles suscitaient au dehors des travaux variés et d'utiles controverses. Aujourd'hui les Facultés, plus fortement constituées, ont recouvré le droit de s'assembler et de délibérer. De plus, pour préparer autant que possible la formation de ces Universités qui nous manquent, nous avons chargé les doyens d'une même ville de se réunir tous les mois et de se concerter sur tous les points communs qui touchent aux intérêts de la famille enseignante. Si cette innovation porte les fruits que j'en attends, il y aura désormais des Facultés qui seront enfin de véritables familles.

« Des familles pour les professeurs : ce que je rêve surtout, ce sont des familles pour les élèves. Toute cette organisation, un peu froide, a besoin d'être ranimée. Ni le professeur, dans sa chaire, ne doit se contenter de remplir sa tâche, ni l'élève, sur les gradins de l'amphithéâtre, ne doit se borner à écouter, à comprendre et à retenir. Pour l'un, comme pour les autres, il faut que le cœur, ou, si vous voulez, que la passion s'en mêle : de même qu'on ne fait pas un régiment avec la loi et la théorie, et qu'il y faut aussi le drapeau. Il y a quarante ans (c'est un peu loin, permettez-moi de remonter jusque-là), il y avait à Paris ce qu'on appelait le quartier latin : ce n'est pas loin d'ici. Mais, si vous sortiez de la Sorbonne, à moins d'avoir la mémoire bien présente, je doute fort que vous le retrouviez. Vous chercheriez en vain nos vieilles rues d'autrefois; à peine la rue Saint-Jacques apparaîtrait-elle parmi tant de voies nouvelles; je n'en dirai pas autant de notre vieux sanctuaire de la rue La Harpe. Dans ces rues étroites, dans ces hautes maisons enfumées ou croulantes, se pressait tout un monde grouillant d'étudiants, parmi lequel passait je ne sais quel souffle commun, qui était l'esprit même des écoliers de Paris. Était-il bon? Était-il mauvais? Il y avait de l'un et de l'autre. Mais ce qui ne manquait jamais, c'était une certaine passion pour les choses scolaires. Je n'ai pas oublié que, lorsqu'il était question de nommer un nouveau professeur, soit à l'École de droit, soit à l'École de médecine, des luttes s'engageaient dans tous les lieux où les étudiants se rassemblaient;

Digitized by Google

chaque candidat avait ses exaltés partisans; on s'irritait, on déraisonnait; et pourtant, à distance, devenu vieux, accoutumé aux affaires de la vie, j'ai comme un regret du temps où l'on débitait toutes ces témérités, quand je pense qu'elles étaient dites avec passion, et que la passion de ces jeunes gens avait pour objet, après tout, de grands intérêts scientifiques! (*Applaudissements.*) On prenait parti pour tel candidat contre tel autre, c'est-à-dire pour telle doctrine contre telle autre. Ces enfants de vingt ans, qui savaient à peine en quoi ces doctrines consistaient et ce qu'elles valaient, se passionnaient pour elles; n'était-ce pas quelque chose? (*Très-bien! très-bien!*) N'était-ce pas aussi quelque chose, que cette ardeur qui enflammait les uns pour ce qu'on appelait la littérature romantique, et les autres pour ce qui demeurait les lettres classiques? Je vois ici M. Désiré Nisard, qui, à cette époque, pour avoir combattu les excès de l'école romantique, avait conquis la popularité auprès d'une partie de la jeunesse, et soulevé l'animadversion dans le camp opposé. Animadversion et louanges, tout également était utile, parce que l'objet même de ces luttes avait sa grandeur, et que, toutes les fois que la passion s'attache à un mouvement scientifique ou littéraire, elle est bonne pour les jeunes gens, elle est féconde pour la nation. (*Vifs applaudissements.*) Malheur aux époques où la jeunesse n'a d'entraînement que vers le succès et de goût que pour le lucre! Ce sont ces époques-là qui préparent les hommes de concession et les gouvernements de décadence. (*Nouveaux et chaleureux applaudissements.*) Mais, lorsqu'au temps de la jeunesse une place a été faite à l'amour des choses éternelles, il faut une métamorphose bien invraisemblable pour que, sous les cheveux blancs, rien ne survive de l'ancienne énergie et du premier enthousiasme. (*Vive approbation.*)

«Il me reste, Messieurs, à vous adresser quelques recommandations. Je désire que vous vous en alliez d'ici transformés, pardonnez-moi le mot, en collaborateurs de celui qui vous parle et de ceux au nom de qui il vous parle. Il faut que les Sociétés savantes des départements deviennent pour ainsi, dire les patronnes des Facultés provinciales. Il faut que les Facultés, dont les professeurs remplissent en grand nombre les Sociétés savantes, trouvent dans ces Sociétés des appuis et des encouragements. Beaucoup d'entre vous sont membres de conseils généraux et de conseils municipaux : qu'ils votent et qu'ils réclament des ressources pour les savants. Si

Digitized by Google

vous avez quelque part des conseils d'assistance publique qui fassent difficulté de vous fournir des cliniques ou des laboratoires, soyez transportés d'un beau zèle pour obtenir de l'administration qu'il soit fait à la science une place plus large dans ces mêmes conseils. (*Très-bien! très-bien!*) Ce qu'il faut avant tout et par-dessus tout, c'est demander de l'argent. Vous n'y avez pas manqué jusqu'ici, et je vous en félicite; mais il faut en demander toujours davantage.

« On répète habituellement : ce qu'il s'agit de faire, c'est une bonne loi sur l'instruction. Ce que je vais dire n'étonnera que ceux qui n'entendent rien à la réalité, à la pratique des choses : assurément, il faut faire une bonne loi; mais ce qui vaudrait mieux que n'importe quelle loi, fût-elle excellente, c'est une certaine quantité de millions! Donner de l'argent aux écoles, voilà le véritable service à rendre à la science, le meilleur service à rendre au pays. (*Assentiment.*)

« J'apprendrai peut-être à quelques-uns d'entre vous ce que l'État accorde aujourd'hui à l'enseignement des lettres et des sciences, en d'autres termes les sacrifices énormes que la France fait pour l'enseignement supérieur. Je vais vous dire ce qu'elle a dépensé en 1872; dans six semaines, je pourrai vous dire ce qu'elle a dépensé en 1873. La différence ne sera pas notable.

« Le budget de l'État a avancé, en 1872, à l'enseignement supérieur, la somme de 4,402,921 francs. Si, d'autre part, nous calculons ce que les étudiants payent en frais d'inscriptions et de diplômes, véritable impôt public que perçoit le ministre des finances, voici ce que cet impôt a produit dans la même année 1872 : l'État, disais-je, avait avancé 4,402,921 francs; l'impôt lui a rendu 4,316,610 francs! (*Sensation.*)

« Ainsi, en 1872, la France a dépensé pour les Facultés des lettres, pour les Facultés des sciences, pour les Écoles de droit et de médecine, une somme totale de 86,311 francs. (*Nouveau mouvement.*)

« Voilà le budget de la science réduit à sa plus simple et sa plus lamentable expression.

« Je vous le dis, Messieurs, pour que vous le sachiez, pour que vous le reteniez, pour que vous le répétiez; je vous le dis afin que tout le monde le sache et que tout le monde en rougisse, et pour que l'Assemblée nationale ait la bonne pensée de me donner, cette année, la modeste somme que je lui demande. (*Applaudissements.*)

« Cette somme supplémentaire, je ne le dis pas sans quelque

Digitized by Google

honte, est minime : je n'ai osé demander que bien peu ; mais en même temps que je défendrai ce peu, j'avertirai les représentants du pays que c'est un commencement, que je ne m'en tiendrai pas à cette obole, et, que si on laisse plus longtemps la science dans l'état déplorable où elle est, on aura fait tout ce que des hommes peuvent faire pour frapper de mort l'avenir scientifique et littéraire d'un pays ! J'ai demandé 1,100,000 francs; mais, l'an prochain, c'est 5 millions qu'il faut que l'on obtienne; et ce sera peu de chose encore. Avec ce peu nous pourrons cependant marcher. Remarquez que ces 1,100,000 francs seront à peu près toute la dépense de l'État pour l'enseignement supérieur, puisque, à cette heure, je vous le répète, il ne dépense que 86,311 francs.

« Mais, cette somme, faut-il vous dire comme elle fructifiera, ce qu'elle produira? Croyez-vous que ce soit de l'argent mal placé? Je ne parle pas en ce moment en littérateur ou en savant, je parle en spéculateur et en homme de chiffres et de négoce. L'État vous donnera 5 millions : vous lui rendrez 500 millions et plus encore!

Pour le prouver, je n'ai qu'à prendre les travaux scientifiques qui ont enrichi notre pays. Je ne veux pas parler des Facultés de médecine; il faudrait rechercher si les médecins ont réussi à accroître la moyenne de la vie humaine. (*Hilarité.*) Vous riez, et vous avez tort. Il ne faut pas rire des bienfaits reçus. Rions des médecins de Molière, et n'ayons que de la reconnaissance et de l'admiration pour les nôtres. (*Applaudissements.*)

« Je ne parlerai pas non plus des travaux d'un des hommes qui honorent le plus la France et notre siècle, M. Claude Bernard ; je ne dirai rien de ses recherches sur le pancréas, les fonctions du foie, sur l'origine du diabète; il a fait pour ainsi dire de la physiologie une science toute nouvelle; mais je veux bien admettre que ces grandes découvertes ne se traduisent pas en argent.

« Il y a d'autres travaux scientifiques dont les résultats peuvent se traduire de cette façon. Qui ne connaît le mortier hydraulique de Vicat, avec lequel on a fait le ciment qui a servi aux fortifications de Paris, et dont le commerce représente chaque année plusieurs millions d'exportation? La découverte du brome... J'aperçois ici M. Balard. Je ne crois pas me tromper en disant que M. Balard a été d'abord simple préparateur d'un cours de Faculté. Quand je dis cela, Monsieur Balard, je sais que je vous fais plaisir, et j'en profite pour faire les honneurs de ma personne en même temps que de la

Digitized by Google

vôtre : ne suis-je pas un ancien maître d'études? Si quelqu'un me le rappelait, il me charmerait, croyez-le bien! Vous avez donc été préparateur, Monsieur. Ce qui me fait penser que, pour quatre-vingt-sept chaires de chimie, de physique ou d'histoire naturelle, nous n'avons en France que cinquante préparateurs, dont quelques-uns ont un traitement de 700 francs par an, c'est-à-dire moins qu'un traitement de garçon de bureau. Et parmi ces préparateurs à 700 francs, il y en a qui peuvent devenir M. Balard! M. Berthelot, l'illustre chimiste qui a été nommé, l'autre jour, membre de l'Académie des sciences, à mon grand étonnement, car je croyais qu'il l'était depuis longtemps (*Rires et applaudissements*), M. Berthelot a été, comme vous, préparateur. M. Dumas, qui a été ministre et, ce qui est plus que d'être ministre, qui est le grand savant et l'illustre professeur que vous connaissez, a commencé, lui aussi, par être préparateur. Enfin M. Claude Bernard réclamerait pour lui ce même titre. Tous ceux qui ont enseigné savent ce que c'est qu'un préparateur : c'est en même temps le premier élève et le collaborateur; il faut qu'il comprenne, et qu'au besoin il puisse guider. Au bout de quelque temps, le préparateur indique au maître les expériences, et quelquefois l'éclaire sur la science elle-même. Il n'y a pas de grands savants sans grands préparateurs. (*Applaudissements.*)

« Mais si j'ai prononcé le nom de M. Balard, — vous voudrez bien me pardonner cette longue parenthèse, — c'était pour vous parler du brome, du brome qu'il a découvert et qui est une portion de la fortune publique. Nous donnons aujourd'hui un prix à l'Académie de Montpellier, et c'est à Montpellier que M. Balard a trouvé le brome. La télégraphie électrique nous rappelle les travaux d'Ampère, au Collége de France, sur l'électro-magnétisme. La quinine et son sulfate, qui alimente un commerce annuel de 20 millions, ont été découverts par deux professeurs de l'École de pharmacie, Pelletier et Caventou. L'aniline, objet d'un commerce si considérable, est sortie de nos laboratoires pour enrichir nos fabricants et transformer plusieurs industries. M. Henri Sainte-Claire Deville, dont le nom est doublement cher à la science, a découvert l'aluminium dans son laboratoire de l'École normale.

« Comment omettre, quand je parle des applications de la science, un nom qui a mérité une célébrité universelle, celui de M. Pasteur? Nul plus que M. Pasteur n'a montré que c'était le privilége des

Digitized by Google

savants de rendre au centuple l'argent qu'on leur donne. Il a fait des travaux aussi nombreux qu'utiles sur les vers à soie, sur la conservation des vins, sur la fabrication du vinaigre et de la bière. Avec ses travaux, à lui seul, M. Pasteur enrichirait un pays; il n'y a qu'une personne qu'il n'enrichisse pas, c'est lui-même: car c'est un savant. (*Applaudissements.*) M. Pasteur a senti la fatigue: obligé de suspendre son enseignement à l'École normale, il disait: « Vais-je donc en être réduit à sortir de l'École, parce qu'il me « faut interrompre mon cours? » — Le ministre à qui il parlait ainsi était un élève trop dévoué de l'École normale pour que M. Pasteur eût à conserver la moindre inquiétude. La présence de M. Pasteur est la gloire de l'École normale : il y est resté. Si vous avez le temps, Messieurs, avant de quitter Paris, je vous invite à visiter son laboratoire; vous y comprendrez mieux ce qu'il a fait pour enrichir son pays, en nous donnant en même temps, par les procédés qu'on lui doit, le moyen de mieux vivre. Ce petit laboratoire est un producteur de richesses dans une proportion incalculable. Pour ne parler que des vers à soie, laissez-moi vous dire que, dernièrement, la Société britannique tenant une session à Liverpool, un de ses membres a rappelé qu'à l'époque de la maladie des vers à soie nous n'avions pas perdu moins de 1 milliard 200 millions, et que, maintenant, grâce à M. Pasteur, nos vers à soie se portent si bien, que la Chine et le Japon viennent acheter des graines en France. Aussi le savant anglais M. Huxley ajoutait-il que quelques hommes comme M. Pasteur suffiraient à la France pour payer sa rançon. (*Applaudissements prolongés.*)

« Voilà les hommes pour lesquels il faut mendier devant les représentants du pays une somme de 1,100,000 francs; je puis ajouter heureusement que l'on est sûr de les obtenir. (*Très-bien!*)

« Je souffre, Messieurs, d'entrer dans tous ces calculs. J'ai voulu vous en parler, parce qu'il faut qu'ils soient connus; il faut que l'on sache que l'argent que nous recevons, nous le rendons au centuple; il faut qu'on le sache pour l'instruction et l'édification des épluchеurs de budget, pour tous ceux qui ne voient que les écus dépensés et ne regardent pas plus loin. Mais, en vérité, n'aurions-nous pas honte de plaider pour les lettres et les sciences, en insistant seulement sur l'argent qu'elles peuvent rapporter? Ah! Messieurs, le sentiment que j'éprouve sur ce point, vous l'éprouvez tous, et toute équivoque est impossible. Quel est donc l'endroit où je parle?

Digitized by Google

Qu'est-ce donc que cette chaire? Est-ce que ceux qui l'ont si longtemps et si glorieusement occupée étaient habitués à mesurer la science par son produit en millions? Je vois à mes côtés des philosophes, qui font honneur à notre pays : MM. Ravaisson, Hauréau, Jourdain, qui ont lu, comme moi, dans Aristote, que ce qui fait surtout la grandeur de la métaphysique, c'est qu'elle est une science inutile, c'est-à-dire qu'elle n'enrichit ni ceux qui s'y livrent ni les États où les grands philosophes se manifestent. Oui, sans doute, elle est inutile; mais, si elle n'enrichit pas, elle rend un bien autre service, celui de perfectionner les hommes et d'augmenter la dignité de l'espèce humaine. Voilà son utilité, voilà le service qu'elle rend: cela ne vaut-il pas la peine que le législateur d'un pays s'en préoccupe? (*Applaudissements.*) Quand nous aurons partout en France une école dans chaque hameau (grand Dieu, que nous en sommes loin!); quand, partout où il y aura un savant, nous aurons un laboratoire à son usage (que nous en sommes loin encore!); quand les bibliothèques ne se compteront plus; quand nul outil ne manquera au chercheur pour son travail particulier, et qu'il suffira de la volonté et de la capacité pour devenir un savant; quand, par conséquent, l'intelligence humaine se développera librement dans tous les sens, alors les lettres et les sciences reprendront leur place légitime, et l'on ne demandera pas combien d'argent elles versent dans le Trésor de l'État, mais comment se transforment les citoyens d'un pays où cette place aura été largement faite à tout ce qui est grand et noble dans l'esprit humain. Passer des choses de la vie matérielle à celles qu'on embrasse dans un monde supérieur; après avoir approfondi tout ce que nos ancêtres ont accumulé de connaissances dans le domaine scientifique, avoir l'espérance de découvrir soi-même un fait que nul n'avait reconnu, une idée qu'aucun être humain n'avait encore entrevue; entrer dans un monde jusque-là éternellement solitaire, où l'on marche le premier en y portant la lumière et en entraînant après soi le reste de l'humanité agrandie par cette découverte, voilà, Messieurs, le but que les savants se proposent, le véritable motif du zèle et de l'amour qui les transportent vers les sciences et vers les lettres. (*Applaudissements.*)

« Quand je parle ainsi, Messieurs, je sais que je m'adresse en ce moment à des hommes qui portent en eux cette même passion qui est en moi. Mais puisque, après tant d'années, après avoir lutté

Digitized by Google

contre les obstacles de la vie et les difficultés de la politique, je me retrouve dans cette salle de la Sorbonne, vous m'excuserez de me laisser charmer par les souvenirs qu'elle me rappelle en foule, et de vous rappeler ce passage de Plotin, où il montre les âmes s'allumant l'une à l'autre comme des flambeaux. Puissent ces quelques paroles vous exciter à entreprendre avec moi une croisade que je soutiens depuis longtemps, et qui arrivera bientôt au moment le plus difficile, pour donner à la science ce dont la science a besoin! Voulez-vous m'y aider? Je vous le demande, Messieurs, non pas en style officiel, non pas comme un ministre parlant à des savants, mais comme un zélé parlant à des zélés; et j'ai l'espoir que je ne vous aurai pas parlé en vain. Faire des recherches, écrire des mémoires, c'est beaucoup; mais faire en sorte que les autres puissent travailler et découvrir quelque chose à leur tour, c'est plus encore. Redoublons tous d'activité, le moment est propice, et la nécessité urgente.

« Notre pays, qui a tant souffert, renaît enfin. Il va être bientôt délivré des derniers vestiges de l'occupation étrangère, et à qui devra-t-il cette délivrance? A un seul homme. (*Vifs applaudissements.*) Oui, à lui seul, je le dis comme témoin, moi qui ai vu ses efforts de tous les jours au milieu des difficultés sans cesse renaissantes que soulevait autour de lui la lutte des partis. (*Nouveaux applaudissements.*) Celui qui a fait cette grande chose, c'est un lettré, c'est un savant, c'est un des vôtres, Messieurs; vous avez le droit d'être fiers que la libération du territoire et, je l'espère, la fondation de la République lui soient dues. Montesquieu a dit que la République est un gouvernement fondé sur la vertu; en vous rappelant sa définition, permettez-moi, à moi qui suis républicain, d'y ajouter quelque chose. Il a dit seulement: « sur la vertu. » J'ajoute : « et sur la science. » Donnons donc, Messieurs, à la République ainsi conçue une génération nombreuse de savants et d'honnêtes gens; en y travaillant, vous aurez, comme on vous le disait tout à l'heure, aussi bien mérité de la France que ceux qui sont allés mourir pour elle à la frontière. » (*Applaudissements répétés.*)

A la suite de ce discours, qui a excité les plus vifs applaudissements, les récompenses décernées ont été proclamées dans l'ordre suivant par MM. Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires des sections du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs* mise à la disposition de la section d'histoire est partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Montpellier, *Société archéologique*.....	1,000'
Tours, *Société archéologique de Touraine*.....	1,000
Rouen, *Société de l'histoire de Normandie*.....	1,000

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs* mise à la disposition de la section d'archéologie est partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Nancy, *Société d'archéologie lorraine*.....	1,000'
Besançon, *Société d'émulation du Doubs*.....	1,000
Autun, *Société Éduenne*.....	1,000

Une médaille en bronze a été accordée à chacune de ces six Sociétés pour être déposée dans ses archives.

SECTION DES SCIENCES.

1° Des *médailles d'or* sont accordées à :

MM. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes. Travaux de botanique : *Étude des Lemnacées.*

Leymerie, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. — Travaux de géologie : *Étude des Pyrénées.*

Pomel, membre de la Société algérienne de climatologie. — Travaux de géologie : *Étude du Sahara.*

2° Des *médailles d'argent* sont accordées à :

MM. Valson, professeur au lycée de Grenoble. — Travaux de physique.

Digitized by Google

Grandeau, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — Travaux de chimie agricole.

Ritter, professeur à la Faculté de médecine de Nancy. — Travaux de chimie.

Bleicher, médecin major à l'armée d'Afrique. — Travaux de géologie.

Guillier, au Mans. — Travaux de géologie.

Verlot, membre de la Société de statistique de l'Isère. — Travaux de botanique : *Flore du Dauphiné.*

Cauvet, pharmacien-major à l'armée d'Afrique. — Travaux de botanique.

Villot, membre de la Société de statistique de l'Isère. — Travaux de zoologie : *Développement des dragonneaux.*

Gassies, membre de la Société linnéenne de Bordeaux. — Travaux de zoologie : *Faune conchyliologique de la Nouvelle-Calédonie.*

Renard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — Travaux de physique.

3° Une somme de *quinze cents francs* est accordée ainsi qu'il suit, à titre d'encouragement, aux travaux de

MM. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, pour continuer les fouilles paléontologiques qu'il a entreprises au Mont-Dol, 500 francs;

Gassies, membre de la Société linnéenne de Bordeaux, pour l'aider à publier la *Faune conchyliologique de la Nouvelle-Calédonie*, 500 francs;

Fauvel, à Caen, pour continuer ses travaux d'entomologie, 500 francs.

M. Manuel, chef du cabinet et du secrétariat du ministère de l'instruction publique, a proclamé les noms des personnes auxquelles M. le Ministre, en récompense de leurs travaux, avait décerné les titres d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie.

Digitized by Google

Officiers de l'instruction publique.

MM. L'abbé Baudry, correspondant du ministère, au Bernard (Vendée).
Deloye, correspondant, à Avignon.
Godard-Faultrier, correspondant, à Angers.
Hesse, ancien commissaire de la marine, à Brest.
Lepage, correspondant, à Nancy.
Levot, correspondant, à Brest.
Raymond, correspondant, à Pau.
Révoil, correspondant, à Nîmes.
Simonnet, correspondant, à Dijon.

Officiers d'académie.

MM. Boussingault, à Besançon.
Gust. Desjardins, correspondant, à Versailles.
Fauvel, à Caen.
Vicomte de Gourgues, correspondant, à Lanquais (Dordogne).
Liénard, correspondant, à Verdun (Meuse).
Luzel, correspondant, à Plouaret (Côtes-du-Nord).
Marie, sous-commissaire de la marine à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
Poulain, commandant du génie, aux Rousses (Jura).
Stoffel, correspondant, à Belfort (Haut-Rhin).
Tholin, correspondant, à Agen.

M. Jules Simon a lu ensuite un décret par lequel M. le Président de la République a nommé chevaliers de la légion d'honneur MM. de Lépinois, Rosenzweig et de Saporta.

Le soir, a eu lieu dans les salons du Ministère de l'instruction publique une brillante réception, dans laquelle on remarquait la plupart des délégués des Sociétés savantes et un très-grand nombre de personnes de distinction. M. Thiers, Président de la République, a honoré de sa présence cette nombreuse réunion.

Digitized by Google

RAPPORTS SUR LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES POUR 1873.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Avant de faire connaître, au nom de la section d'histoire et de philologie, les Sociétés savantes des départements qui lui ont paru mériter d'être particulièrement signalées par l'importance et le mérite de leurs publications, j'ai un devoir à remplir à l'égard de celles dont les travaux n'ont pas été placés au premier rang; de celles surtout qui, soutenant avec honneur leur antique renommée, sont accoutumées à recevoir ici des témoignages de respect et d'estime.

Le Comité avait à accomplir une tâche difficile et délicate : il était chargé de faire un choix parmi un grand nombre de Sociétés présentant des droits et des titres à peu près égaux; il lui a donc fallu y regarder à deux fois avant d'établir des différences entre des œuvres pour lesquelles il éprouvait les mêmes sentiments de sympathie. Cependant, comme il s'agissait, non d'apprécier dans leur ensemble et d'une manière générale les services rendus à la science par les Sociétés qui lui adressent leurs mémoires, mais de porter uniquement son attention sur leurs productions les plus récentes, il a pu trouver, en se renfermant dans un espace de temps déterminé, le moyen de faire un choix. Il s'est arrêté sur trois Sociétés, dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

On ne s'est pas toujours rendu suffisamment compte de la part considérable qui revient aux Sociétés savantes des départements (je suis heureux de le constater en présence de leurs représentants les plus distingués) dans le vaste et glorieux mouvement qui, depuis un demi-siècle, a fait prendre aux études historiques un si brillant essor. J'avais l'honneur de le proclamer, il y a quelques semaines, au moment où les délégués de notre Comité, réunis à ceux de l'Institut, rendaient les derniers devoirs au savant illustre, à l'homme excellent que vous étiez accoutumés à voir chaque année dans cette enceinte, à l'auteur de l'*Histoire des Gaulois et de la Gaule sous l'ad-*

Digitized by Google

ministration romaine. M. Amédée Thierry, plus que personne, connaissait et appréciait vos travaux. C'est au sein des Sociétés disséminées sur les différents points de la France que se poursuit l'œuvre commencée avec tant d'éclat par les Duchesne, les Montfaucon, les Mabillon, les Du Cange, et continuée par leurs savants successeurs les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce sont elles qui tirent chaque année de la poussière des archives et publient dans leurs mémoires de nombreux textes inédits, dont plusieurs sont pour les historiens les plus instruits des révélations inattendues, leur imposant plus d'une fois l'obligation de rejeter comme faux ou douteux les faits longtemps considérés comme incontestables; ce sont elles enfin qui, par de savantes monographies, des recherches persévérantes, des études minutieuses faites sur les lieux mêmes qui ont été le théâtre des événements, fournissent à la science ces fondements solides, ces fortes assises sans lesquelles l'œuvre de l'historien le plus habile ne serait qu'un jeu d'esprit, dont le fragile édifice s'écroulerait sous le souffle de la critique.

Les travaux de ce genre, si utiles et si méritoires, supposent dans leurs auteurs, outre le savoir qui leur fait distinguer, dans la foule des documents qu'ils rencontrent, ceux qui méritent d'être livrés à la publicité, un grand dévouement à la science et une abnégation qu'on ne saurait trop louer. Au plaisir d'attacher leur nom à des productions sur lesquelles l'attention publique se porterait peut-être avec plus d'empressement, ils préfèrent l'honneur, moins brillant mais plus solide, de contribuer, par des recherches désintéressées, aux progrès de la science. Ils savent que les idées générales et les synthèses philosophiques n'ont de valeur que par le nombre et l'authenticité des détails qui leur servent d'éléments. L'exactitude avec laquelle ils les recueillent et les constatent tient aux deux sentiments qui honorent le plus l'homme de science, c'est-à-dire l'amour de la vérité et l'amour de la patrie. Rien de ce qui concerne la France ne leur est donc indifférent. Ils circonscrivent dans les limites de leur pays, pour son plus grand avantage, l'application de la maxime que le poëte latin étend au genre humain tout entier, maxime dont il faut reconnaître qu'il est bon de ne pas trop abuser.

Les mérites que je viens de signaler se trouvent à un haut degré dans les dernières publications de la *Société archéologique de Montpellier*, de la *Société archéologique de Touraine* et de la *Société de l'histoire de Normandie.*

Digitized by Google

La ville de Montpellier est le siége de plusieurs compagnies savantes, parmi lesquelles la Société d'agriculture, l'Académie, divisée en trois sections, les lettres, les sciences et la médecine, et la Société d'archéologie, ont marqué leur existence par de nombreuses et importantes publications. La plupart de celles que renferment les derniers volumes des Mémoires de la Société archéologique ont paru répondre entièrement aux conditions requises pour mériter une mention exceptionnelle.

Indépendamment des estimables travaux de MM. E. Thomas, J. Castelnau, A. Ricard, Ch. Révillout, ces mémoires contiennent plusieurs œuvres véritablement magistrales, dues au savant doyen de la Faculté des lettres, à l'auteur de la belle histoire de la commune de Montpellier, M. A. Germain.

Parmi les articles dont son érudition exacte et consciencieuse a enrichi les Ve et VIe volumes des Mémoires de la Société d'archéologie, il suffira de mentionner ceux qui ont pour titres : *La paroisse de Montpellier au moyen âge; La Renaissance à Montpellier; Maguelonne et ses chanoines.*

Le premier se rattache à une série de travaux ayant pour but principal l'histoire des institutions communales du moyen âge, et en particulier celles de la France méridionale, trop négligées par les historiens. MM. Guizot et Augustin Thierry, qui ont tracé le saisissant tableau de la formation et de la chute des communes de Cambrai, de Laon, de Soissons, de Reims, n'ont pas poussé leurs investigations au delà de la Loire. Personne ne peut mieux que M. Germain accomplir la tâche que ses illustres devanciers lui ont laissée. Mais, en faisant connaître dans tous leurs détails les institutions du passé, M. A. Germain ne perd pas de vue les intérêts du temps présent. Il comprend la nécessité de raviver aujourd'hui les institutions communales contre les excès de la centralisation administrative, et il pense que la France actuelle peut trouver dans l'histoire municipale du moyen âge plus d'une salutaire leçon. « Il y a là en petit, comme l'avait déjà fait remarquer Augustin Thierry, sous une foule d'aspects divers, des exemples de ce qui nous arrive en grand depuis un demi-siècle, de ce qui nous arrivera dans la carrière où nous sommes lancés désormais. Toutes les traditions de notre régime administratif sont nées dans les villes; elles y ont longtemps existé avant de passer dans l'État. L'égalité devant la loi, le gouvernement de la société par elle-même,

Digitized by Google

l'intervention des citoyens dans toutes les affaires publiques, sont des règles que pratiquaient et maintenaient énergiquement les communes; nos institutions présentes se trouvent dans leur histoire, et peut-être aussi nos institutions à venir. »

C'est ce que font merveilleusement comprendre l'histoire de la commune de Montpellier et les nouvelles considérations qui lui servent de complément.

Une ville qui, comme Montpellier, possédait une école de droit et une école de médecine, ayant, dès les temps les plus reculés du moyen âge, brillé du plus bel éclat, ne pouvait manquer de fournir à un observateur exact et judicieux un ample sujet d'études sur l'organisation des écoles, les méthodes et la nature de l'enseignement, les mœurs des professeurs et des étudiants, aux différentes époques de notre histoire. M. Germain a traité ces divers sujets avec la supériorité qui le distingue, dans ses mémoires sur la Faculté des arts de Montpellier, sur les inscriptions de l'ancienne Faculté de médecine au moyen âge, sur l'état des études à l'époque de la Renaissance. Après avoir subi, par suite de la désastreuse guerre de Cent ans, une assez longue éclipse, l'Université de Montpellier participa à la glorieuse résurrection littéraire dont François Ier fut, au XVIe siècle, le promoteur, grâce surtout à l'influence de l'évêque Pellicier, ce savant universel, qui fut à la fois naturaliste, littérateur, helléniste, orientaliste, et dont le zèle infatigable avait pu réunir une collection de 200 manuscrits grecs, malheureusement dispersés après sa mort, comme tant d'autres collections péniblement amassées.

Parmi les hommes illustres dont M. Germain a retrouvé la trace et constaté la participation à l'enseignement des hautes écoles de Montpellier, il en est un qu'il ne pouvait laisser passer inaperçu; c'est le plus célèbre de tous, ce maître François Rabelais, qui devait plus tard jeter dans le monde les idées les plus audacieuses dans un livre dont il faut malheureusement chercher à deviner les intentions sous la forme grossièrement joviale dont la prudence de l'auteur le força de s'envelopper. « Rabelais, dit M. Germain, n'a pas simplement étudié chez nous; il y a enseigné; il y a été immatriculé comme élève en médecine le 16 septembre 1530, et reçu bachelier le 1er novembre suivant, ce qui suppose de sérieuses études médicales antérieures. Il y a alors expliqué les aphorismes d'Hippocrate et l'art médical de Galien. Il s'occupait de médecine,

Digitized by Google

de philologie, de littérature. Après un voyage en Italie, il revint à Montpellier, où il prit, le 22 mai 1537, le titre de docteur; on le trouve à Lyon, dans l'année qui suivit son doctorat, faisant une démonstration anatomique sur le cadavre d'un supplicié. »

Voilà des détails bien sérieux à propos du joyeux auteur du *Gargantua* et de *Pantagruel*. Mais lui-même nous fournira sur une circonstance de sa vie d'étudiant à Montpellier une particularité d'un caractère beaucoup moins grave. C'est la description de « la morale comédie de celuy qui avoit espousé une femme mute, » pièce où il joua un des rôles, en 1531, avec ses antiques amis Antoine Laporte, Guy Bouguier, Balthazar Noyer, Tollet, Jean Quentin, François Robinet et Jean Perdrier. « Le bon mary, dit-il, voulut que sa femme parlât : elle parla par l'art du médecin et du chirurgien, qui lui coupèrent l'encyglotte qu'elle avoit sous la langue. La parole recouvrée, elle parla tant et tant que son mary retourna au médecin pour remède de la faire taire. Le médecin respondit en son art bien avoir remèdes propres pour faire parler les femmes, mais n'en avoir pour les faire taire; remède unique estre la surdité du mary contre cestuy interminable parlement des femmes. Je ne ris onques tant que je fis à ce patelinage. » Molière devait plus tard, comme vous le savez, Messieurs, renouveler ce *patelinage* dans une des scènes de son *Médecin malgré lui*.

Si, après les détails relatifs à la vie civile et littéraire du moyen âge, nous cherchons dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier des renseignements sur la vie religieuse, M. Germain nous en fournira de très-curieux dans son *Histoire des évêques et des chanoines de Maguelonne*. « A une époque de crise sociale comme la nôtre, dit M. Germain, où tend à s'évanouir, sur plusieurs points de l'Europe, ce que les révolutions des trois derniers siècles y avaient laissé subsister du temporel des congrégations monastiques, c'est rendre service que d'en rechercher l'ancienne manière d'être. Il importe de se faire une idée précise, avant que les derniers vestiges en soient effacés, de l'organisation de ce monde, qui, là même où il était encore naguère si florissant, n'existe déjà presque plus. Maguelonne a été l'une des plus curieuses cités de la Gaule méridionale. Elle a joui, en effet, du titre de cité, et ne l'a perdu qu'à demi, en 1536, par la translation de son siége épiscopal à Montpellier. Le désert, néanmoins, s'était alors depuis longtemps fait pour elle. Maguelonne ne s'est jamais remise, comme

Digitized by Google

ville, des déprédations sarrasines, ni jamais vraiment relevée des ruines amoncelées sur son sol par Charles Martel, en haine des ennemis du christianisme. Les Sarrasins, à peine maîtres de l'Espagne, avaient convoité la conquête de la Gaule, et Maguelonne s'était trouvée naturellement destinée, par sa position en face de l'Afrique et des Baléares, à leur servir de place forte. On ignore à quelle date précise ils s'en emparèrent; mais on rapporte à l'année 737 la terrible exécution qu'accomplit Charles Martel, pour leur ravir l'avantage de ce point stratégique. La ville insulaire ne fut plus, dès ce moment, qu'un amas de débris, et l'on put dire d'elle, comme de l'ancienne Troie, en en désignant l'emplacement, qu'elle n'existait plus qu'en souvenir. »

Réfugié à Villeneuve avec ses chanoines, l'évêque attendit des jours meilleurs. Peu à peu les dons des fidèles permirent à la communauté de se reformer et de reprendre ses exercices religieux. Au milieu du XIe siècle, l'évêque Arnaud avait entrepris la reconstruction de l'église, continuée et complétée par son successeur, et le pape Urbain II donnait à la communauté son organisation définitive.

L'évêque et les chanoines de Maguelonne furent depuis cette époque placés sous la protection et la surveillance du Saint-Siége. Les chanoines, soumis à la règle de Saint-Augustin, eurent le privilége de nommer eux-mêmes leur évêque, et toutes les contestations qui pourraient intervenir soit entre la corporation et la société laïque, soit entre le chapitre et l'évêque, durent être soumises à la cour de Rome, dont l'intervention fréquente ne devint, dans la suite, que trop nécessaire. Car, il faut bien l'avouer, l'*Histoire des chanoines de Maguelonne* ne présente guère, depuis son origine jusqu'à sa disparition, que le spectacle de conflits et de désordres, dont M. Germain raconte les détails et fait apprécier les causes. Tantôt ce sont les évêques qui nomment indûment des chapelains, tantôt ce sont les chanoines qui usurpent les droits appartenant au chef de leur église, tantôt ce sont des écarts regrettables de la part de ceux qui se dérobent irrégulièrement aux rigueurs de la vie claustrale pour aller chercher dans le monde une existence peu conforme aux prescriptions de la morale. Élu par le chapitre et faisant partie de ce petit monde colonial qu'il devait régir avec le prévôt, l'évêque se trouvait dans une situation remarquablement empreinte de démocratie religieuse, et M. Germain oppose l'humilité chrétienne de l'évêque Gallier, se qualifiant de *Magalonensis ecclesiæ servus et episcopus*, à la

Digitized by Google

situation des chefs auxquels on donna plus tard les titres fastueux de *monseigneur* et de *prince de l'Église*.

Mais, comme le fait remarquer M. Germain, cet esprit d'égalité constituait en même temps un péril pour la communauté maguelonnaise : de là les froissements, les conflits multipliés que nous révèle l'histoire de cette petite société religieuse, où l'autorité des papes ne réussit pas toujours à rétablir la concorde. Heureusement beaucoup de scandales se trouvaient amortis par l'isolement insulaire de leurs auteurs, et nous en ignorerions au XIXe siècle la plus grande partie, sans les bulles romaines destinées à y mettre fin. Le nombre extraordinaire de ces bulles et leur insistance à flétrir constamment les mêmes désordres, à chercher à rétablir l'harmonie entre les mêmes pouvoirs, témoignent de l'opiniâtreté de la lutte. Il fallait une époque de foi comme celle-là pour qu'on fermât les yeux sur de pareils abus. Car pendant tous ces troubles les donateurs continuaient d'accroître les domaines et le bien-être des chanoines, et ces progrès matériels, cette accumulation de richesses, ne pouvaient que contribuer à la démoralisation des chanoines.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails si soigneusement recueillis et mis en œuvre, et dont l'ensemble constitue le tableau le plus intéressant, le plus animé et le plus curieux de ce monde insulaire.

Mais cette histoire révèle un fait tout autrement grave, et qui est la conséquence de la constitution même du chapitre et de ses relations avec son chef spirituel. A la mort de l'évêque Jean de Montlaur II, dont les prodigalités avaient presque ruiné la communauté de Maguelonne, le pape Urbain II, oubliant que l'évêque devait toujours être pris dans le corps des chanoines, fit lui-même ce choix et envoya à Maguelonne un religieux de l'ordre des frères prêcheurs, l'Italien Raynier. Le zèle pour le maintien de leur droit méconnu poussa les chanoines jusqu'à leur faire commettre un crime monstrueux. N'osant lutter ouvertement contre le pape, ils accueillirent leur nouvel évêque et le laissèrent sans opposition prendre possession de son couvent et de ses priviléges. Mais, dix-huit mois après, le dominicain, qui avait pris trop au sérieux son rôle de réformateur, mourait empoisonné dans une hostie.

L'histoire, ce juge suprême et définitif de la vie des individus comme de celle des nations, nous présente plus d'une révélation de ce genre, que supprimeraient volontiers quelques écrivains trop

Digitized by Google

scrupuleux, dans la crainte de porter atteinte aux convictions religieuses. L'historien consciencieux les enregistre, sans que sa foi en soit ébranlée. Il ne confond pas les institutions avec les hommes, qui ne deviennent coupables précisément que parce qu'ils en méconnaissent l'esprit et la règle. Il y a, dans l'histoire de la société religieuse du moyen âge, assez de preuves de vertus sublimes et de services éclatants, pour justifier l'admiration que professe pour les « moines de l'Occident » l'écrivain dont le souvenir était rappelé dans une récente solennité littéraire. Mais on y peut aussi constater des faits assez affligeants et assez scandaleux, pour autoriser les critiques violentes dont cette société a été l'objet. L'impartialité de l'histoire consiste à ne pas oublier que, partout où l'humanité est en scène, elle se produit avec ce mélange de bien et de mal, ces exemples de vices et de vertus, qui ne comportent pas plus une admiration sans limites qu'une condamnation sans réserves.

L'énergie avec laquelle les souverains pontifes et les évêques eux-mêmes ont constamment cherché à réformer des abus invétérés n'est pas moins remarquable que leur persistance. M. Germain a trouvé et publié sur ce point un document des plus instructifs. C'est le règlement adopté, en 1331, sur la proposition de l'évêque Jean de Vissac, par les chanoines eux-mêmes, et le savant historien qui le met en lumière a raison d'affirmer que c'est une bonne fortune qu'un pareil ensemble de documents, qui permet de pénétrer dans les détails infinis du régime intérieur du monde maguelonnais. C'est moins une réforme qu'un *modus vivendi*, comme on le dirait aujourd'hui, et les chanoines ne durent avoir aucune peine à l'accepter. Un écrivain satirique trouverait facilement le moyen d'égayer le lecteur en faisant connaître le menu des repas journaliers de la communauté et des dîners des jours de gala, où le pain de *touselle*, le bon vin clairet, ni les viandes succulentes, les beignets et les plats sucrés ne sont pas épargnés. L'auteur du *Lutrin*, qui parle des lits des chanoines de Notre-Dame, « plus doux que leurs hermines, » n'aurait pas laissé passer inaperçue l'obligation imposée au prévôt de procurer à chaque chanoine un lit en bois verni, avec trois matelas, deux oreillers de plume et deux couvertures. Je lis, parmi les articles de ce curieux règlement de 1331, la prescription suivante : le prévôt veillera à ce qu'il y ait dans le chœur un matelas avec oreiller ou traversin, avec une couverture convenable, où les chanoines enfants puissent dormir à matines. Des chanoines

Digitized by Google

enfants? Oui. Car les derniers venus des grandes familles d'alors naissaient moines ou chanoines pour permettre aux aînés de concentrer entre leurs mains les ressources patrimoniales. « Vocations forcées ou au moins imparfaites, qui, ainsi que le dit avec beaucoup de raison M. Germain, contribueraient à expliquer les habitudes un peu trop mondaines de plusieurs de nos chanoines. »

Je n'ai pas besoin de dire que le statut de 1331 ne fut pas plus efficace que tous ceux qui l'avaient précédé, pour l'accomplissement de la réforme morale : « Le régime de bien-être dont il assurait la permanence était bien plus propre à entretenir les passions qu'à les éteindre; c'était un groupe de célibataires aisés plutôt qu'une réunion de cénobites se vouant à l'ascétisme. »

L'histoire des chanoines n'offre plus aucune particularité importante jusqu'à l'année 1536, où le pape Paul III, à la sollicitation de François Ier, transféra à Montpellier l'évêché de Maguelonne et prononça la sécularisation des chanoines.

Qu'est devenue Maguelonne? Précisément ce qu'elle avait été après sa première destruction au VIIIe siècle. Lorsque Louis XIII, se souvenant des luttes qu'il avait eu à soutenir contre les protestants, crut voir, dans le groupe d'édifices monastiques qui s'élevaient en manière de forteresses au milieu d'une île de la Méditerranée, un moyen de résistance en cas de nouveaux troubles, il ordonna la démolition de Maguelonne; elle eut lieu en 1633. Plus tard, en 1708, le chapitre de Saint-Pierre de Montpellier profita de la construction du canal des Étangs exécutée aux frais de la province de Languedoc, pour faire de l'argent avec les débris du monastère; on évalue à 1,372 toises cubes les pierres qui furent tirées de cette carrière d'un nouveau genre.

« Il ne restait plus de Maguelonne, dit M. Germain, que l'église et l'habitation adjacente, lorsque, en 1721, l'ambassadeur turc Mehemet Effendi s'y arrêta pour y faire sa quarantaine.

« Une église et des archives! Voilà tout ce que les révolutions ont respecté de la fortune d'un des principaux centres monastiques, une église aujourd'hui sans culte et des archives incomplètes, où j'ai eu beaucoup de peine à trouver de quoi restituer à la science le chapitre d'histoire qu'on vient de lire. » Ce chapitre d'histoire n'a pas moins de 512 pages, auxquelles s'ajoutent 156 autres pages contenant les pièces justificatives dont l'auteur a tiré profit d'une manière très-heureuse.

Digitized by Google

Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, j'en suis sûr, d'apprendre que le Comité a accordé, pour encourager des travaux d'un ordre aussi élevé, la somme de 1,000 francs, sur les 3,000 mis à sa disposition par M. le Ministre de l'instruction publique.

Des mémoires d'une égale utilité et appartenant à un ordre de travaux différents ont mérité la même distinction à la Société d'archéologie de Touraine. Cette Société, qui, fondée en 1840, avait déjà en 1861 mis au jour quatorze volumes de mémoires et de documents, a publié en 1870 un volume de textes inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine, recueillis par M. Ch. L. Grandmaison; en 1871, un fort volume contenant les origines de l'église de Tours, par M. l'abbé C. Chevalier; en 1872, le Cartulaire de l'abbaye de Noyers, par le même, et, en 1873, l'histoire de cette abbaye, toujours par le même savant, qui est, comme vous le voyez, Messieurs, pour la Société archéologique de Touraine, ce qu'est M. Germain pour la Société d'archéologie de Montpellier. Les limites qu'impose à ce rapport la nécessité de ne point abuser de votre attention, quelque bienveillante qu'elle puisse être, ne me permettent pas de donner à l'analyse de ces œuvres considérables assez d'étendue pour les faire suffisamment connaître. Je puis tout au plus en faire apprécier le mérite et l'importance.

En mettant au jour les documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine, M. Grandmaison a voulu combler une lacune qu'il signale avec raison dans les différentes branches d'études dont s'occupe l'archéologie. « La ville de Tours, dit-il, a été, au moyen âge et à la Renaissance, un des grands centres artistiques de la France. Et cependant, de cette école, qui a compté dans son sein Fouquet, Poyet, Bourdichon, Michel Colombe, les Juste, c'est-à-dire les plus grands peintres et les plus grands sculpteurs de la Renaissance française, qui a produit tant de chefs-d'œuvre d'orfévrerie, dont la délicatesse et l'élégance n'ont jamais été surpassées, qui a semé sur les rives de la Loire, du Cher et de l'Indre tant de magnifiques et de délicieuses constructions; de cette école on connaît seulement quelques noms, glorieux entre tous, il est vrai, mais qui apparaissent isolés comme de rares colonnes au milieu d'un désert jadis couvert de monuments. »

Dans une introduction élégamment écrite, M. Grandmaison rappelle les travaux commencés par deux anciens membres de la Société d'archéologie de Touraine, MM. André Salmon et Lambron de Li-

Digitized by Google

gnim, et il parcourt rapidement les différentes phases de l'art à l'époque romaine, à celle de Charlemagne, aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. On doit savoir gré à M. Grandmaison d'avoir mis au jour les nombreux renseignements qu'il a pu recueillir sur les artistes qu'a vus naître la Touraine, pour la peinture, l'architecture, la sculpture et les arts industriels.

Le Cartulaire de l'abbaye de Noyers, publié par M. l'abbé C. Chevalier, ne contient pas moins de 662 chartes latines, depuis l'année 1031, époque de sa fondation par le pieux roi Robert, jusqu'à l'année 1431. Quand on a lu les Cartulaires de Saint-Père de Chartres et celui de Saint-Bertin, publiés en 1840 et 1841 par M. Guérard; quand on a parcouru la nombreuse liste des cartulaires français, dont notre collègue, M. L. Delisle, a fait suivre son savant rapport sur le concours ouvert en 1865 par le Comité, et dans lequel MM. de Lépinois et L. Merlet ont obtenu le prix pour leur Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, on comprend combien de semblables publications sont utiles pour l'histoire, la topographie, la connaissance des mœurs. On le comprend encore mieux en voyant le parti que l'abbé Chevalier a tiré de son Cartulaire de Noyers pour l'histoire de cette abbaye elle-même.

Cette histoire est celle de la plupart des monastères fondés au moyen âge. Élevés par la piété de quelques chrétiens mus par une foi sincère, et dotés par la munificence des grands seigneurs, persuadés qu'il leur serait beaucoup pardonné parce qu'ils auraient beaucoup donné aux églises, on les voit pendant plusieurs siècles cultiver les terres qui leur sont attribuées, défricher les landes et les transformer, grouper autour d'eux les populations indigentes et les serfs, les protéger contre les attaques de leurs terribles et turbulents voisins des châteaux, fonder des bourgs, élever des églises, devenues autant de centres d'enseignement pour les masses populaires, exercer enfin, à ces époques, une influence morale et civilisatrice; puis, après les luttes du moyen âge, dans lesquelles ils étaient demeurés victorieux, tomber peu à peu dans le relâchement et dans l'abandon des règles disciplinaires, essuyer les assauts du protestantisme, encore plus redoutables que ne l'avait été l'épée des seigneurs féodaux, subir l'influence démoralisatrice de l'administration toute laïque des abbés commendataires, et enfin succomber devant une cause plus délétère que toutes les autres, l'indifférence croissante du public, qui ne permettait plus aux maisons religieuses

Digitized by Google

de se recruter, à tel point, qu'au milieu du XVIIIe siècle la brillante abbaye de Noyers ne possédait plus que six moines. Tel est le tableau tracé par M. l'abbé Chevalier. Il a fait ressortir les titres de ces communautés religieuses à notre respect et à notre reconnaissance. « Les peuples oublieux ne les apprennent plus, dit l'auteur en terminant, mais l'historien doit les proclamer bien haut. Si le passé ne peut plus revenir, sachons au moins le connaître et le respecter. »

L'autre ouvrage de M. l'abbé Chevalier a pour titre : *Les origines de l'église de Tours*, d'après l'histoire, avec une méthode générale sur l'évangélisation des Gaules et de nombreuses pièces justificatives. Ce livre est un de ceux qui ont plus particulièrement attiré l'attention du Comité et établi le plus solidement les titres de la Société archéologique de Touraine à une mention exceptionnelle. L'auteur, en effet, y a traité avec une sûreté d'érudition et, nous devons le reconnaître, une sincérité courageuse, une question délicate, qui, depuis plusieurs années, a suscité les plus vives et quelquefois les plus ardentes controverses. Les problèmes relatifs aux origines des diverses églises offrent un intérêt particulier, lorsqu'il s'agit de l'église de Tours et de l'époque à laquelle son premier évêque, saint Gatien, a dû accomplir sa divine mission. Grégoire de Tours en a assigné la date au règne de l'empereur Dèce, c'est-à-dire à l'année 250 de notre ère. Or, s'il était vrai que saint Gatien eût été envoyé en Touraine par saint Pierre lui-même, comme l'ont soutenu plusieurs écrivains, que deviendrait l'autorité historique de Grégoire de Tours, qui se serait ainsi trompé grossièrement sur le fait capital de l'histoire de son propre siége, c'est-à-dire, comme le fait remarquer M. l'abbé Chevalier, sur ce qu'il devait le mieux savoir? Quelle confiance pourrait-on attacher à ses affirmations sur des points tout à fait secondaires? M. l'abbé Chevalier aborde résolûment l'examen des preuves produites par les historiens de l'école légendaire, qui croient la religion intéressée à ce que l'établissement des premiers évêchés de la Gaule remonte jusqu'aux temps apostoliques. Il leur reproche d'avoir, pour soutenir cette thèse, recours à des traditions ou à des écrits liturgiques, qui, par leur nature aussi bien que par leur date relativement récente, ne peuvent résister à une critique sérieuse.

Le Comité des travaux historiques n'a pas oublié qu'un de ses membres, M. Desnoyers, avait, en 1866, à propos d'un ouvrage de M. Salmon sur l'époque de la prédication de l'évangile dans les

Digitized by Google

Gaules et en Picardie, opposé à des prétentions du même genre les arguments les plus solides. Il avait fait remarquer avec raison que la question des premières prédications du christianisme dans la Gaule touchait de trop près aux ardeurs et aux scrupules de la foi, pour qu'il fût possible de la réduire à une simple question d'érudition, détachée de toute préoccupation étrangère à l'appréciation des textes. Si l'on eût toujours eu soin de bien distinguer, d'une part, la prédication de la foi chrétienne par les premiers missionnaires évangéliques, et, d'autre part, l'établissement et l'administration des églises, des diocèses, des provinces ecclésiastiques, on aurait été peut-être moins en désaccord.

« Mais, quand on voit admettre avec la même confiance les récits des plus anciennes missions chrétiennes dans les Gaules et saint Lazare pour premier évêque de Marseille, saint Lin, successeur immédiat de saint Pierre, pour premier évêque de Besançon, saint Denys l'Aréopagite pour premier évêque de Paris, et ainsi de beaucoup d'autres dans la plupart des diocèses qu'on suppose ainsi créés et organisés dès les temps apostoliques, il est impossible à la critique historique de ne pas exiger d'autres preuves que des traditions locales et les entraînements de la foi. »

S'inspirant des mêmes sentiments et guidé par l'amour de la vérité, qu'il considère comme la *piété de l'histoire*, M. l'abbé Chevalier a cru devoir s'attacher d'abord à établir solidement l'autorité de Grégoire de Tours; puis, consultant tous les témoignages de la tradition locale jusqu'au XIVe siècle, il prouve qu'ils sont d'accord avec les faits établis par le pieux évêque. Dans la troisième partie de son livre, il examine dans tous ses détails la légende liturgique de l'église de Tours, fait ressortir les circonstances littéraires et morales au milieu desquelles elle est née, fort tardivement du reste, puisque son apparition ne date que des premières années du XIVe siècle. Il n'y voit que l'intervention d'une imagination déréglée, qui n'a tenu aucun compte même des faits évangéliques le plus clairement affirmés, ce qui enlève à cette production toute valeur historique. Ce travail remarquable se complète enfin par une étude générale sur l'évangélisation des Gaules et par de nombreuses pièces justificatives qui reproduisent l'antique liturgie de saint Gatien. M. l'abbé Chevalier reprend ainsi et complète par des arguments nouveaux l'œuvre déjà commencée, au XVIIe et au XVIIIe siècle, par les Mabillon, les Ruinart, les Tillemont, les Fleury, les Launoy; et, s'il ne

Digitized by Google

peut se flatter, comme il l'a dit lui-même, de convaincre les savants qui soutiennent avec éclat la thèse de l'apostolat évangélique de la Gaule dès le premier siècle, il peut se féliciter d'avoir pour lui l'autorité d'hommes qui ne se recommandent pas moins par leur piété que par leur savoir.

La *Société d'histoire de Normandie* est une des plus récemment fondées, puisqu'elle date seulement de 1869. Mais le but qu'elle se propose est si louable, et elle le poursuit avec une ardeur si généreuse, qu'elle s'est immédiatement placée au rang des Sociétés départementales dont les travaux méritent le plus de recevoir les encouragements sympathiques du Comité. Elle aussi doit sa création au désir de multiplier les sources auxquelles doit puiser l'histoire.

C'est afin d'entreprendre, pour la Normandie spécialement, une œuvre analogue à celle qu'accomplit, avec tant d'éclat, la Société de l'histoire de France, que la jeune et active Société a fait appel au zèle bien connu des habitants de la province pour tout ce qui peut honorer un passé dont ils sont si fiers. Nulle part, si ce n'est en Bretagne, ne règne à un plus haut degré l'attachement à cette patrie restreinte, qui, tout en demeurant indissolublement attachée à la grande, aspire à vivre de sa vie propre. « La province, disent les fondateurs de la Société de l'histoire de Normandie, c'est la terre où nous vivons, où sont nés nos enfants, où dorment nos pères. Son passé est à nous. Il fut glorieux; nous voulons que tous le sachent. Bien longtemps cette terre aimée eut, dans l'ordre politique, son individualité propre; nous voulons retrouver, en souvenir du moins, la province libre dans l'État libre. » Ceux qui ont vécu en Normandie reconnaîtront à cet accent, qui ne messied pas à une Société qui entre dans la carrière scientifique avec une résolution toute juvénile, un sentiment vivace dans le cœur des habitants du pays. On ne s'étonnera donc pas en apprenant qu'il a répondu avec empressement à leur appel, et qu'ils ont déjà pu réunir, dans les cinq départements de la Normandie, un nombre suffisant d'associés et de souscripteurs pour publier quatre forts volumes, que suivront sans interruption ceux qu'elle a déjà mis sous presse. Les volumes publiés sont : en 1870, la *Chronique Normande*, de Pierre Cochon; en 1872, les *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois;* en 1872, le premier volume de la *Chronique de Robert de Torigny* et l'*Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, par dom Huynes.

Digitized by Google

En publiant les *Actes normands de la Chambre des comptes de Paris sous Philippe de Valois* (1328-1350), M. L. Delisle fait observer que la plupart des documents qui formaient jadis les archives de la Chambre des comptes de Paris n'existent plus. Les uns ont péri par le feu, les autres par l'incurie des administrations qui devaient veiller à leur conservation, et qui les ont laissé piller quand elles ne les ont pas vendus à vil prix, comme parchemins et papiers de rebut. Il en subsiste cependant de notables débris dans les cabinets d'amateurs et dans nos dépôts publics. La bibliothèque Nationale en a recueilli une multitude, d'abord dans les collections formées aux XVIIe et XVIIIe siècles par Gaignières et Clérambault, puis dans les huit ou neuf cents quintaux de parchemins qui furent acquis de Beaumarchais, en 1784 et 1785. En choisissant, parmi cette masse de papiers, les documents qui se rapportent aux affaires de la Normandie sous Philippe de Valois, M. Delisle assure la conservation de 216 documents dans lesquels l'histoire trouvera des renseignements précieux. Ce sont principalement des mandements du roi et du duc de Normandie, des quittances et des comptes de toute nature. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le parti que les savants sauront en tirer pour l'histoire des villes et des châteaux, aussi bien que pour celle de nos institutions politiques, administratives, judiciaires, militaires et navales. L'archéologue, l'économiste et le philologue y pourront relever des détails non moins intéressants.

Des services d'un autre genre ont été rendus aux sciences historiques par la publication de la *Chronique* de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, due également à M. L. Delisle. Cette chronique a été composée pour compléter la compilation si connue de Sigebert, moine de Gemblours, qui a eu le plus grand succès au moyen âge. Robert de Torigny, y intercalant des renseignements qui intéressent spécialement la Normandie et l'Angleterre, l'a continuée pour les temps écoulés depuis l'année 1112. C'est ce complément de la chronique de Sigebert que la Société de l'histoire de Normandie a eu l'heureuse pensée de détacher, et dont elle donne aujourd'hui une édition faite avec le plus grand soin. Elle a le mérite de fournir les informations les plus abondantes et les plus exactes sur l'histoire de Normandie pendant une grande partie du XIIe siècle. La Société pouvait compter sur le zèle intelligent autant que sur le profond savoir de l'éditeur, qui, avant d'établir le texte définitif de

Digitized by Google

la chronique, a consulté les dix-huit manuscrits que possèdent l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie. Il y a joint des opuscules historiques de l'auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye.

C'est une histoire générale de cette abbaye du Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, par dom Huynes, qu'a éditée M. Eugène de Beaurepaire, pour la Société de l'histoire de Normandie, en y ajoutant une introduction et des notes. Nous n'en avons encore que le premier volume, mais le second ne se fera pas longtemps attendre. L'ouvrage de dom Huynes n'est pas seulement un livre de bonne foi, c'est surtout un livre de foi, écrit sous l'inspiration d'un profond sentiment religieux. M. de Beaurepaire reconnaît que son sens critique est quelquefois en défaut, et qu'il accorde une trop grande confiance aux documents écrits, du moment qu'ils sont anciens. Mais c'est un écrivain consciencieux jusqu'au scrupule, exact jusqu'à la minutie, et d'une absolue sincérité. Il devait, à ces divers titres, inspirer confiance aux écrivains qui se sont occupés après lui de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et particulièrement M. Le Héricher, le savant auteur de l'*Avranchin monumental et historique*, et M. l'abbé Deschamps du Manoir, auquel on doit l'histoire du Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer et du Mont-Tombelaine.

Au sujet de l'histoire de dom Huynes, M. de Beaurepaire fait connaître un détail littéraire assez curieux. Les deux manuscrits de la bibliothèque Nationale contiennent toute l'œuvre de dom Huynes, et dans sa forme première et dans sa rédaction définitive. Mais, indépendamment de ces deux manuscrits, il existe, dans la bibliothèque d'Avranches, une prétendue copie de cet ouvrage faite par un religieux de la même congrégation, dom Louis Decamps. Quoi qu'en dise celui-ci, il a fait tout autre chose que de copier l'œuvre de son devancier, il y a ajouté un grand nombre de développements qui lui appartiennent.

M. de Beaurepaire, en comparant l'œuvre primitive de dom Huynes à celle de dom Louis de Camps, a pu remarquer entre elles une grande différence de style. Celle de dom Huynes est écrite assez simplement, et ses appréciations sont pleines de modération et de réserve. Les passages qui ont eu évidemment dom Louis de Camps pour auteur, et qui lui appartiennent exclusivement, abondent au contraire en réflexions piquantes, en expressions exagérées, en cri-

Digitized by Google

tiques acerbes. Or ce sont précisément ces passages que les historiens postérieurs ont reproduits, en les attribuant à dom Huynes, qui s'est ainsi trouvé, malgré lui, l'éditeur responsable de toutes les réflexions intercalées par un autre dans son propre texte.

Le dernier ouvrage édité par la Société de l'histoire de Normandie, et par lequel je terminerai ce rapport, que j'aurais voulu rendre plus court, a pour titre : *Chronique normande de Pierre Cochon*, publiée pour la première fois, en entier, par M. Charles de Beaurepaire, frère de l'éditeur de l'histoire générale de dom Huynes. Ce Pierre Cochon, personnage peu connu et portant un nom qui sonne assez peu agréablement à l'oreille, n'a heureusement rien de commun, malgré un semblant d'homogénéité, avec le trop célèbre évêque de Beauvais. Il a, comme Thomas Basin et Robert Blondel, consacré sa plume à l'histoire de la Normandie pendant la fatale période de l'occupation anglaise. Mais il ne se distingue pas, comme les deux autres écrivains, par l'élégante simplicité du récit et la délicatesse de la pensée. On devine au reste, en le lisant, le pays qui l'a vu naître. Son style sent son terroir, et nous apprend, dit M. de Beaurepaire, que nous avons affaire à un enfant du pays de Caux. Sa chronique est cependant loin de manquer d'intérêt; elle a surtout le mérite, comme le dit l'éditeur, de refléter fidèlement les sentiments de la classe moyenne, à laquelle il appartenait. Il était, à ce titre, également opposé aux deux partis dont les luttes acharnées faisaient surtout souffrir « le povre peuple de France, tant essillé et tant destruit. » Plus d'une fois il gémit « sur la manière dont se despendoit l'argent de ce povre peuple. » Les grands le scandalisaient par leurs mœurs licencieuses, que ne faisait plus pardonner le prestige des services rendus à l'État sur les champs de bataille. Il rapporte, sans la désapprouver, cette parole d'un avocat de Paris, maître Jean Desmarets : « Que le roy ni ses conseils ne pourroient faire un peuple, mais qu'un peuple feroit bien un roy. » Il n'ignorait pas que cette parole, considérée au xve siècle comme un crime de lèse-majesté, avait coûté la tête à celui qui l'avait proférée.

Il ne détestait pas moins les *Jacques*, dont il dit :

« Et avoient tres male voie prise, qu'il n'i demeura où ils conversèrent nul noble, ne fame, ne enfants, ne manoirs, ne maisons, qu'ils n'ardissent et tuassent; et eussent fait partout s'ils eussent regné. Mais Dieu ne le voult pas! »

Pierre Cochon s'était d'abord laissé prendre aux belles promesses

Digitized by Google

des Bourguignons, et il avait, par conséquent, accepté comme fondées toutes les accusations qui pesaient sur le duc d'Orléans et son parti. Il ne vit rien de criminel dans l'assassinat de ce prince, et, en rapportant presque tout au long le discours de Jean Petit, il ne trouve rien à dire de cette misérable apologie, si ce n'est ce simple mot : « Ce lui fut une grande hardiesse ! »

Étrange effet des luttes et des passions politiques, dont le résultat le plus fatal est de pervertir le sens moral chez les nations qu'elles divisent! La bataille d'Azincourt inspira au chroniqueur plus d'une pensée mélancolique. Il vit la France expier cruellement ses discordes intestines, lorsque les Anglais l'envahirent, appelés et favorisés ouvertement par le chef de ce parti bourguignon qu'il avait longtemps considéré comme n'ayant en vue que le bien public et l'intérêt du peuple. Si l'histoire pouvait être, comme on l'a souvent répété, l'institutrice des rois et des peuples, que de fautes elle leur ferait éviter! Malheureusement, les leçons qu'elle donne sont presque toujours perdues. Sachons gré, néanmoins, aux savants qui, en remettant sous les yeux le spectacle des temps écoulés, nous font sentir que les mêmes fautes s'expient toujours par les mêmes malheurs, et nous montrent en même temps l'heureuse influence qu'exercent sur les destinées d'un peuple la modération et la sagesse.

Dans cette appréciation des travaux des trois Sociétés savantes dont j'ai mis sous vos yeux un pâle exposé, Messieurs, je n'ai pas parlé d'un genre de mérite qui a été d'un grand poids dans les décisions du Comité à leur égard : c'est que la plupart des mémoires les plus importants ont été composés pendant ces terribles années où les esprits les plus énergiques semblaient devoir succomber sous le poids des désastres de l'invasion étrangère et de la guerre civile. Dans ces moments où l'on se demandait si la France aurait un lendemain, ces nobles occupations de l'esprit, ces recherches persévérantes, ce respect pour tout ce qui rappelle l'histoire du passé, ont été un véritable acte de foi dans la vitalité de la France et ses immortelles destinées. La France savante n'a donc pas montré moins de courage que la France militaire.

Tandis que les obus ennemis tombaient à Paris sur nos monuments publics, ils n'ont pas atteint le cœur de ces gardiens de nos musées et de nos bibliothèques, de ces membres de l'Institut, dont les uns ont défendu nos richesses scientifiques avec une intrépidité

Digitized by Google

dont ils ne se doutaient pas eux-mêmes, car ils n'y voyaient que l'accomplissement d'un devoir, et les autres poursuivaient avec calme leurs travaux au sein des illustres académies, tenant bravement, comme à l'ordinaire, leurs assises sous le feu de l'ennemi. A cette intrépidité, qui sera, quoi qu'on puisse faire, l'éternel honneur de la capitale assiégée, vous répondiez de votre côté, Messieurs, dans vos départements, par le même dévouement aux intérêts de la science et par le même courage pour la défense du sol national. Un grand nombre de vos mémoires portent les dates de 1870 et de 1871. Ce serait en vain que, dans des intentions qu'il ne m'est pas permis d'apprécier ici, l'on essayerait d'opposer la province à Paris et Paris à la province. La France associera dans un même sentiment de reconnaissance et ceux qui, pendant cinq mois, ont tenu sous leurs murs les armées étrangères, et ceux qui, dans les départements envahis, ont lutté jusqu'au dernier jour avec le même dévouement et le même cœur. Les uns et les autres ont également bien mérité de la patrie.

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

Vous savez que le décret présidentiel du 21 décembre 1872 a supprimé les concours, et que les prix sont remplacés par des encouragements, qui, aux termes de l'arrêté ministériel du 25 décembre de la même année, seront distribués, soit aux Sociétés savantes, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences. Appelée pour la première fois à répartir ces encouragements, la section les partage entre trois Sociétés seulement, à l'exclusion de toute personnalité. Il ne faut pas se hâter de conclure de cette décision que l'on aurait été embarrassé pour trouver des noms propres à signaler à la gratitude des amis de l'archéologie nationale, ou que nous ayons à constater le moindre ralentissement dans l'ardeur pour nos études. Loin de là, nous sommes en mesure de le déclarer, jamais les Sociétés savantes n'ont déployé une activité plus féconde. Mais, Messieurs, la section s'est trouvée en présence d'œuvres tellement considérables, qu'il lui a semblé juste et conforme aux intérêts de la science d'attribuer la totalité des encouragements donnés par l'État aux Sociétés qui ont entrepris ces œuvres avec une libéralité de bon exemple. En un mot, on a préféré le zèle collectif au mérite individuel. Nous n'ignorions pas d'ailleurs que, si cette décision devait être approuvée, ce serait par ceux-là mêmes que nous paraissons oublier. On ne fait pas de mécontents, lorsque l'on décore le drapeau de soldats désintéressés.

Les Sociétés entre lesquelles sont partagés *ex æquo* les encouragements mis à la disposition de la section d'archéologie sont: la *Société d'émulation du Doubs*, la *Société Éduenne* et la *Société d'archéologie lorraine*. Nous parlerons d'abord des mérites de la Société du Doubs, la première, selon l'alphabet, et nous saluerons avec plaisir cette primauté du hasard qui nous fournit l'occasion de manifester, dès à présent, la vieille prédilection du Comité pour les fouilles.

Un archéologue français, dont la renommée commença par des fouilles heureuses, publiait récemment un livre sur celles qui ont été exécutées depuis trente ans en Grèce, en Italie, en Afrique et en Asie.

Digitized by Google

Il est un autre livre que l'on voudrait voir entreprendre par une plume aussi alerte et aussi compétente; ce serait l'histoire des fouilles faites en France depuis le commencement du siècle. Éparpillés dans cent recueils, les comptes rendus de ces explorations se répandent lentement, et jadis se bornaient presque toujours à enregistrer des faits. Il est temps d'envisager dans leur ensemble les résultats obtenus. Avec une histoire raisonnée des fouilles exécutées en France, on embrasserait tout ce qu'elles nous ont apporté d'informations sur la géographie historique de la Gaule, sur la religion, la langue, les usages des Gaulois, en accumulant dans nos musées statuettes, armes, ustensiles, et surtout les inscriptions et les monnaies romaines ou gauloises.

J'ai nommé les monnaies gauloises : je n'essayerai pas de rappeler ce que nous devons à ces fidèles témoins du passé. Vous ne l'ignorez pas. Mais n'est-on pas en droit d'en attendre davantage encore, aujourd'hui que, grâce à la munificence de l'Assemblée nationale, la suite gauloise du Cabinet de France, déjà si considérable, vient de s'enrichir d'une collection de ces monuments, la plus nombreuse, la mieux choisie qui ait jamais été formée. C'est le Gouvernement qui a eu l'initiative de cette acquisition et qui l'a conclue; il n'appartient pas au secrétaire de la section d'archéologie de louer un acte des grands pouvoirs de l'État; mais il ne sortira pas de son rôle en constatant que près de quatre-vingts Sociétés savantes s'y sont associées par des adresses envoyées au Ministre de l'instruction publique, alors qu'on assurait qu'il était à craindre que cette célèbre collection fût enlevée à la France.

Si la section d'archéologie aime et favorise les fouilles, la Société d'émulation du Doubs a prouvé depuis longtemps qu'elle en comprend l'importance; témoin la médaille d'or qui lui fut décernée en 1864, pour les comptes rendus des fouilles d'Alaise, publiés dans ses Mémoires par son secrétaire, M. Auguste Castan. Cette Société doit encore à des fouilles le nouveau succès qu'elle va enregistrer dans ses Annales, et ces fouilles, couronnées par une belle découverte, ont été dirigées par le même savant. Une circonstance rend la découverte de M. Castan particulièrement méritoire. Le hasard n'y est pour rien. Personne, à Besançon, n'ignorait qu'en se promenant sur la place Saint-Jean, on foulait des vestiges romains, mais on s'y croyait sur l'emplacement du forum. Doué d'une qualité que l'on pourrait nommer le diagnostic des ruines, M. Castan

Digitized by Google

avait de longue main étudié le sous-sol de la place Saint-Jean. La comparaison de l'ensemble des vestiges romains qu'il y observa, surtout la forme courbe d'un fragment de grandes proportions qui lui semblait déceler un *podium*, d'autres indices encore, avaient fait naître dans son esprit la conviction que là avait été, non pas le forum, mais le théâtre de Vesontio. Des fouilles pouvaient seules décider cette question. En février 1870, M. Castan demanda à la Société d'émulation un crédit destiné à ouvrir une tranchée sur la place Saint-Jean. Ce crédit fut immédiatement alloué. Le conseil municipal accorda l'autorisation nécessaire, et les travaux commencèrent au printemps de cette même année 1870, sous la direction de M. Castan, à qui la ville adjoignit un architecte distingué, M. Ducat.

Dès cette première campagne, les fouilles donnèrent raison à M. Castan. La place Saint-Jean occupait en effet l'emplacement du théâtre de Besançon; mais il fallait retrouver ce que le temps et l'incendie de l'an 355 avaient respecté de l'édifice. La Société, ne pouvant suffire seule à cette tâche, ouvrit une souscription, qui fut parfaitement accueillie, non-seulement par ses membres, mais dans la ville et au dehors. Un membre anonyme de la Société donna 6,000 francs; le Souverain, le Gouvernement vinrent aussi à l'aide; enfin le conseil municipal, qui, dans toute cette affaire, montra la plus haute intelligence des intérêts de la cité, accorda des crédits pour l'achèvement de l'entreprise, et, sur la proposition de M. Ducat, décida la transformation de la place Saint-Jean en square archéologique. Les travaux, poussés avec vigueur, marchèrent si rapidement que, malgré l'interruption causée par la guerre, dès à présent, Besançon peut montrer avec un légitime orgueil les imposants vestiges de son théâtre.

Selon M. Castan, le théâtre de Vesontio date du temps de Marc-Aurèle, et cette appréciation n'est démentie ni par la beauté de la construction du *podium*, dont une partie considérable est dégagée, ni par la richesse et l'élégance des fragments d'architecture et de sculpture recueillis dans les fouilles. De ces fragments, les plus remarquables sont ceux des colonnes. On a pu en redresser huit. De ces huit colonnes, quatre sont entières, mesurent huit mètres et ont retrouvé leurs chapiteaux corinthiens; deux ont même pu être reliées par un beau morceau d'entablement complet. Rien n'est plus saisissant, au milieu de la ville moderne, que cette colonnade qui surgit

Digitized by Google

à quelques pas d'un autre majestueux monument de l'époque romaine, l'arc triomphal connu sous le nom de *Porte Noire!* Que le soleil vienne à dorer ces nobles ruines, et l'on se croirait à Rome, près de l'arc de Septime Sévère, à l'entrée du Campo Vaccino.

On s'oublierait volontiers en pareil endroit; mais il nous faut retracer les autres titres de la Société du Doubs. Le dernier volume de son Recueil renferme non-seulement de bons mémoires, comme les précédents, mais un livre, la première traduction française du *Traité de fortification* de Philon de Byzance, dont un extrait lu à la Sorbonne en 1869 par l'auteur, M. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, fut salué par les applaudissements sympathiques de l'assemblée. Ce livre, qui a obtenu l'approbation des savants compétents, pouvait-il venir plus à propos[1]?

Le même volume[2] contient encore deux mémoires qui sont de notre ressort. Mais, pour m'être trop arrêté au théâtre, je puis à peine en signaler les auteurs. Le premier, dû à M. Alphonse Delacroix, *Besançon place forte*, est une étude écrite sous le coup de nos désastres, dans laquelle le patriotisme s'appuie avec succès sur l'archéologie. Le second est une monographie des sceaux de Besançon, qui montre une fois de plus que M. Castan ne s'est pas tellement renfermé dans l'étude de l'architecture romaine, qu'il en ait négligé celle des annales de sa patrie. En remontant plus avant dans le passé de la Société du Doubs, j'aurais encore trouvé à rappeler de remarquables travaux de MM. Bial, Delacroix, Castan, Henri Martin; je voudrais aussi m'étendre sur tout ce que le musée de Besançon doit aux dons de cette compagnie; mais je me hâte de quitter la Franche-Comté pour la Bourgogne.

Nous y trouverons la Société Éduenne, qui tient dignement à Autun la place des célèbres Écoles qui, dès les temps de Tacite, y attiraient les plus nobles enfants de la Gaule. Répandre et populariser le respect des antiquités locales, les conserver et les faire connaître, tel est le programme de cette savante compagnie. Voici comment elle l'exécute.

L'hôtel de ville devenait insuffisant à recevoir les marbres et les inscriptions que l'on trouve fréquemment à Autun ou aux environs.

[1] A la suite du traité de Philon, viennent d'autres traités ou fragments, traduits également par M. de Rochas d'Aiglun. En outre, on y a réuni une compilation anonyme sur la défense des places fortes, dont la traduction est due à M. E. Caillemer.

[2] Le VIe de la IVe série, 1872.

Digitized by Google

En 1861, le conseil municipal fit l'acquisition d'un terrain, afin d'y établir une succursale du musée. La Société Éduenne ne se contenta pas d'applaudir à cette mesure libérale, elle la compléta en contribuant à la construction de ce second musée pour des sommes supérieures à celles que la ville et le conseil général du département consacrèrent à l'œuvre commune. Ce n'est pas tout; grâce surtout aux dons collectifs de la Société et à ceux de ses membres, le musée de la rue Saint-Nicolas possède déjà plus de trois cents monuments de grand intérêt, autels, stèles, figures de divinités, mosaïques, sarcophages, inscriptions grecques et latines, et enfin une rareté de premier ordre, la célèbre inscription gauloise trouvée à Autun, qui commence par les mots LICNOS CONTEXTOS [1].

Si importante qu'elle soit, cette création n'est pas le seul titre de la Société Éduenne à la distinction qui va lui être décernée. Cette compagnie n'a encore que trente-sept années d'existence, et déjà ses diverses publications comprennent vingt-quatre volumes remplis d'excellents travaux. Dans le nombre, notre partialité pour les fouilles nous fera distinguer les comptes rendus de celles qui ont été exécutées au Beuvray, cette Pompéi de la Gaule, principalement par M. Bulliot [2]. On sait que le mont Beuvray, qui s'élève dans le voisinage d'Autun [3], recèle les vestiges d'un grand oppidum celtique. Est-ce l'antique Bibracte? Des fouilles pouvaient seules conduire à la solution de ce problème.

En 1865, M. le vicomte d'Aboville, propriétaire d'une partie du mont Beuvray, donna l'impulsion en pratiquant lui-même des fouilles, puis les facilita en abandonnant ses domaines à la grande exploration continuée depuis par M. Bulliot, et à laquelle contribuèrent le souverain, le ministère de l'instruction publique, à la

[1] En voici le texte complet :

LICNOS CoN
TEXTOS IEVRV
ANVALoNNACV
CANECoSEDL N

[2] On citera, dans les deux derniers volumes publiés par la Société Éduenne : en 1872, les mémoires intitulés : *Fouilles du Beuvray en 1868; Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'Augustodunum en 1868;* et en 1873, le mémoire qui rend compte des fouilles de 1869.

[3] A 20 kilomètres.

Digitized by Google

demande du Comité et de la Commission de la Carte des Gaules, et enfin l'explorateur lui-même.

L'attaque méthodique du Beuvray remonte à l'année 1867. Dès le début, un compte rendu de ces fouilles valut à M. Bulliot une médaille d'or, qui lui fut décernée ici même, en 1868. Depuis ces temps déjà bien éloignés, campé tous les étés sur cette montagne déserte, le président de la Société Éduenne y cherche les preuves de la thèse qu'il s'efforçait déjà de faire prévaloir en 1856. Après Adrien de Valois, Cellarius et bien d'autres, M. Bulliot n'admet pas que Bibracte et Augustodunum soient les noms successifs d'Autun, comme le prétendent d'Anville et Walckenaer. Selon le président de la Société Éduenne, le mot *Bibracte* se serait transformé en Beuvray, et il place l'antique forteresse des Éduens sur ce mont, où il reconnaît de vastes fortifications, des constructions publiques et privées, des ateliers industriels, des forges, des orfévreries, des émailleries, etc.

« La ville romaine nous a dit son dernier mot, » s'écrie M. Bulliot. « Ouverte par la tranchée d'un chemin de fer, elle devait nous révéler l'*oppidum longe maximum* de César, s'il eût existé quelque part dans son enceinte. » Sans affirmer avec M. Bulliot que la question soit tranchée, on ne peut le nier, les résultats des fouilles exécutées tant au Beuvray qu'à Autun sont de nature à rallier des partisans à l'opinion qui distingue l'oppidum celtique nommé *Bibracte* de la ville fondée par Auguste, qui prit le nom d'*Augustodunum*. On n'essayera pas d'énumérer les arguments allégués par M. Bulliot à l'appui de sa thèse. Cependant on fera remarquer avec lui l'excessive rareté des découvertes de monnaies gauloises à Autun, comparée à l'abondance des monnaies romaines que l'on y recueille, tandis que c'est l'inverse au mont Beuvray. Il est inutile d'insister sur les conséquences de cette observation, mais il ne l'est pas d'avertir que son exactitude a d'autres garants que M. Bulliot; deux notices de MM. A. de Barthélemy et C. Chappuis viennent de l'établir péremptoirement dans le dernier volume des *Mémoires de la Société Éduenne* [1].

[1] Voyez : 1° *Études sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray, de 1867 à 1872*, par M. Anatole de Barthélemy, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, t. II de la nouvelle série publié en 1873, p. 149 et suiv. avec une planche; 2° *Notes sur les monnaies antiques trouvées à Autun dans la tranchée du chemin de fer*, par M. C. Chappuis, recteur de l'Académie à Grenoble; même volume, p. 397 et suiv.

Digitized by Google

Les membres de cette compagnie, bien placés pour étudier la question de Bibracte, ne laissent pas leur président défendre seul l'opinion que, pour la plupart, ils croient comme lui la véritable. Avec un zèle qu'on ne peut attribuer à l'antagonisme régional, ils lui apportent à l'envi le concours de leurs lumières.

A la fin du volume de 1872, M. J. Roidot a publié sur certains passages d'Eumène et d'Ammien Marcellin, souvent invoqués dans cette controverse, une étude savante, qui tend à démontrer que ces auteurs sont favorables à la thèse d'Adrien de Valois et de M. Bulliot.

Dans le même volume figure un plan géométrique des restes d'Augustodunum, résultat de quarante années d'observations, qui fait le plus grand honneur à M. Roidot-Deléage, et dont la légende, rédigée par ce savant et par M. Harold de Fontenay, est dans le même sens. On ne s'occupe cependant pas que de Bibracte dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, et, pour être juste envers les auteurs de ses deux derniers volumes, je devrais encore citer les travaux de MM. de Longuy, Lacreuze, Harold de Fontenay [1]; mais le temps et l'espace me font défaut, car j'ai encore à vous entretenir de la Société d'archéologie lorraine.

Cette compagnie, qui siége à Nancy, n'est pas moins active que ses émules de Besançon et d'Autun. La Société d'archéologie lorraine n'existe que depuis vingt-cinq ans, et déjà elle a publié 43 volumes, tant de la série annuelle de ses *Mémoires* que de la série mensuelle de son *Journal*, indépendamment de 15 volumes de documents inédits. On a souvent traité avec succès les questions d'archéologie générale au sein des Sociétés savantes de nos départements; mais celles-là seulement sont certaines de rester invincibles qui, comme Antée s'appuyant sur le sol natal, concentrent leurs efforts sur l'étude de l'histoire et des antiquités locales. On commence à le comprendre ainsi presque partout; à Nancy, c'est un principe. On y sait bien aussi que c'est aux fouilles qu'il faut demander ce que l'on ne rencontre pas dans les livres en ce qui concerne l'antiquité païenne et les premiers âges du christianisme;

[1] 1° *L'âge de bronze à Santenay (Côte-d'Or)*, par M. H. de Longuy, t. II de la nouvelle série, p. 175. — 2° *Étude descriptive de quelques sculptures gallo-romaines des environs d'Autun*, par M. l'abbé Lacreuze, t. I de la nouvelle série, p. 325. — 3° *Description de quelques bois gravés provenant des anciennes imprimeries d'Autun*, par M. Harold de Fontenay, t. II de la nouvelle série, p. 407.

Digitized by Google

aussi les fouilles tiennent-elles une place importante dans ses publications.

Dans l'avant-dernier volume de ses *Mémoires*[1] figure le compte rendu des fouilles faites à Liverdun, dans un cimetière mérovingien du VIe siècle, par M. Charles Cournault, excellent travail qui tiendra sa place à côté de monographies analogues dont M. l'abbé Cochet, M. Baudot et d'autres encore ont donné de bons modèles. Le même volume renferme d'autres bons travaux, une étude sur d'élégantes productions de l'art industriel, sur les statuettes de terre de Lorraine dues à Cyfflé, à Lemire, à Guibal, à Clodion, par M. P. Morey; une notice sur Claude Lorrain, par M. E. Meaume; le répertoire archéologique de trois cantons de la Meurthe, par M. E. Olry. Dans le volume suivant, dernier de la collection[2], nous citerons de savantes *Recherches sur les imitations des monnaies lorraines*, par M. Chautard; d'intéressantes *Promenades aux alentours de Château-Salins*, par M. J.-A. Schmit; enfin une curieuse *Notice sur les enseignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine*, par M. A. Benoit. Quant au *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, c'est une mine de renseignements précieux, d'articles moins développés que ceux qui remplissent les volumes de Mémoires, mais tout aussi intéressants. Je ne l'entr'ouvrirai pas; on y rencontrerait cependant des noms estimés, entre autres le nom du président de la Société lorraine, M. H. Lepage; mais il faut arriver à l'œuvre capitale de cette compagnie.

Fondée pour veiller à la conservation des monuments historiques de la Lorraine, cette compagnie a montré dès son origine ce qu'on pouvait attendre de son zèle. En 1849, le palais des anciens ducs de Lorraine, à Nancy, transformé en caserne de cavalerie, était menacé d'une ruine complète. La Société archéologique le sauva en construisant à ses frais des écuries, des remises et des greniers. En récompense, la ville de Nancy donna à la Société la jouissance d'une partie du palais et notamment de la salle des cerfs. Dès l'année suivante, la Société installait dans le palais ducal le *Musée historique lorrain* et la *Bibliothèque lorraine*. Grâce à de magnifiques dons de la ville de Nancy, à la vigilance éclairée d'un *Comité*, émanation directe de la Société archéologique, aux libéralités inces-

[1] T. XIII de la 2e série, 1871.
[2] T. XIV de la 2e série, 1872.

Digitized by Google

santes des membres de cette compagnie et de la compagnie elle-même, à celles du public qui se plaisait à étudier les monuments de chaque localité rangés méthodiquement dans ses vastes salles, le Musée lorrain s'accrut rapidement. On le comptait déjà parmi les premiers établissements scientifiques de la France lorsque la guerre survint. Une année s'écoula; la paix se fit. Le Musée lorrain avait traversé sans dommages les épreuves dont la ville de Nancy va enfin voir le terme, on commençait à respirer, lorsque, le 16 juillet 1871, un incendie éclata dans le palais, détruisit la charpente et le premier étage, anéantit la bibliothèque, ruina ou endommagea les collections.

On a beaucoup vanté les habitants de Chicago et leur ardeur à relever cette florissante cité dès le lendemain de l'incendie qui la détruisit presque complétement. Dieu soit loué, la jeune Amérique n'est pas seule à donner de ces virils exemples! Se roidissant contre la destinée aussi vaillamment que les habitants de Chicago, la Société d'archéologie lorraine se remit à l'œuvre dès le lendemain du désastre. Sur les débris fumants des salles dévastées de son musée, elle en décida la reconstruction et ouvrit une souscription qui devint promptement populaire. Des milliers de souscripteurs répondirent à son appel. Le conseil municipal de Nancy, malgré les charges énormes qui grevaient son budget, le gouvernement, en dépit de difficultés financières sans précédents, surmontées depuis, on sait avec quel succès, accordèrent des crédits pour la reconstruction du Musée lorrain; enfin le souverain de nations amies de la France, S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, envoya une somme de 100,000 francs, qui fut noblement versée en or dans la caisse de la Société archéologique lorraine.

Avec de pareils secours, l'œuvre fut bientôt en bonne voie; la Société, qui a déjà fait beaucoup, la poursuivra de tout son pouvoir; mais il reste beaucoup à faire. Il importe donc qu'on vienne encore à son aide; il est surtout à désirer que tout le monde comprenne à Nancy qu'il faut absolument conserver entier l'ancien palais ducal. Du reste, si le désastre a été grand, si certaines pertes sont irréparables, heureusement tout n'a pas été consumé par les flammes. On a pu sauver les belles tapisseries de la tente de Charles le Téméraire données par la ville de Nancy, la cheminée monumentale de Joinville, les statues d'un sire de Beauvau et de sa femme par Ligier Richier, à peu près la moitié des tableaux, beaucoup de

Digitized by Google

menus objets précieux, toutes les inscriptions et tous les monuments de pierre, de bronze, etc., qui remplissaient le rez-de-chaussée. Quant à la bibliothèque lorraine, elle a été entièrement détruite, mais on m'assure que celle qui la remplace est déjà beaucoup plus riche.

J'espère, Messieurs, avoir réussi à montrer que les œuvres collectives des Sociétés de Besançon, d'Autun et de Nancy justifient par leur importance les choix de la section; je n'en regrette pas moins de ne pouvoir dire ce que nous savons à l'honneur de tant d'autres Sociétés, qui, comme celles que l'on vient de désigner, à la vérité sur une échelle moindre, ont donné de sérieux témoignages de dévouement aux intérêts de l'archéologie.

Qui, mieux que le Comité, sait ce que les Sociétés savantes font de méritoire? Qui, mieux que chacun de ses membres, pourrait mesurer les progrès incessants de leur bienfaisante influence? Pour essayer d'en énumérer les preuves, il faudrait sortir du cadre qui nous est tracé; aussi se contentera-t-on d'en révéler le secret. Certes la valeur scientifique ou littéraire des hommes distingués qui composent les Sociétés savantes n'y est pas étrangère! Mais aurait-on retrouvé le théâtre de Besançon, fondé le second musée d'Autun, créé deux fois un musée à Nancy, si l'on n'avait parlé qu'au nom de la science, cette sévère abstraction? Si les Sociétés savantes étaient restées purement académiques comme au siècle dernier, seraient-elles écoutées et suivies par l'opinion? Messieurs, si les Sociétés savantes jouissent de la plus légitime popularité, c'est qu'elles sont Françaises par le cœur autant que par l'esprit; c'est qu'elles mettent la science au service du bien public; c'est qu'elles comprennent et ont fait comprendre que l'archéologie nationale est une des formes du patriotisme. Voilà le secret, voilà la cause de l'influence des Sociétés savantes; voilà pourquoi elles ont pris place parmi les institutions les plus vivantes de notre temps.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section des sciences du Comité des travaux historiques.

Messieurs,

L'ambition de voir se multiplier les travaux de recherche et le désir d'élever la nation à en comprendre le bienfait ont gagné partout les meilleurs esprits. Si le mouvement ne se propage pas encore avec l'énergie qu'il faut souhaiter, néanmoins le progrès est manifeste. Des villes commencent à se préoccuper de la fondation ou de l'accroissement des musées scientifiques et des bibliothèques; en un mot, d'assurer des moyens d'étude. Un jour, songeant à l'étendue trop restreinte de la vie intellectuelle dans notre pays, nous avons émis l'opinion que les municipalités et les riches particuliers ont le devoir d'agir pour les véritables intérêts et pour l'honneur de la cité. A Toulouse, des hommes instruits, des membres de la Société d'histoire naturelle partageaient le même sentiment; ils se sont efforcés de porter cette conviction dans l'esprit des administrateurs de la ville, et la conviction s'est faite[1]. Le conseil municipal de Toulouse vient de prendre les mesures nécessaires pour donner au Musée scientifique une importance et un caractère de grandeur qui appellent tous les regards. De précieuses collections existent; bientôt convenablement disposées, elles serviront, en excitant la curiosité, à répandre des notions utiles dans toutes les classes de la Société, elles seront le point de départ d'études sérieuses. Quelques années d'efforts soutenus dans cette voie et les objets instructifs accumulés inspireront le goût de la recherche et attireront les étrangers. En ce moment, la municipalité de Toulouse prépare sans doute un avenir brillant à la ville qui, dans le passé, a tenu une grande place. Elle fait mieux encore : elle donne un exemple.

Nous avons pour mission, Messieurs, de vous entretenir des travaux scientifiques que le Comité a distingués. Un sentiment de gratitude nous a entraîné tout d'abord vers Toulouse : nous pouvons y

[1] Il convient de citer en particulier M. Émile Cartailhac, secrétaire général de la Société d'histoire naturelle, qui a mis une intelligence et une activité remarquables au service d'une cause qui devrait intéresser le pays tout entier.

Digitized by Google

demeurer quelques instants; ce sont les explorations d'un membre de l'Académie de cette ville, professeur de la Faculté des sciences, qui nous y convient. Dans une autre circonstance, signalant à votre attention de remarquables travaux de géologie exécutés par des savants de nos départements, nous avons rappelé les avantages, pour ce genre d'étude, d'une résidence permanente. L'investigateur n'a nul besoin de compter les jours; il peut accorder à l'examen des faits tout le temps nécessaire, et, comme il est indispensable pour bien observer, revoir cent fois ce qu'il a vu et profiter de tous les incidents favorables. Bientôt il connaît le terrain comme personne n'a pu le connaître avant lui; alors il aime ce terrain comme on aime un domaine particulier. Il y a un peu plus de trente ans, M. Leymerie, déjà fort apprécié pour des recherches sur la géologie des environs de Lyon et du département de l'Aube, fut appelé à Toulouse. Dans cette situation, le savant n'hésita pas sur le choix d'un sujet; tout de suite il prit la résolution de s'emparer des Pyrénées. Il n'en était pas loin; le souvenir des anciens explorateurs devait l'animer.

Au siècle dernier, Palassou, qui était au nombre des savants chargés de faire la reconnaissance des richesses minérales de la France, saisi d'enthousiasme pour les Pyrénées, avait réuni des observations du plus haut intérêt. En 1793, le baron de Ramond, qui, se croyant bien caché dans des gorges à peines fréquentées, avait été découvert, jeté en prison, puis rendu à la liberté avec l'injonction de ne pas s'éloigner du pays où il était venu, n'avait trouvé qu'à se réjouir de l'aventure. Ramond profita de la liberté restreinte qu'on lui accordait; trente-cinq fois il alla au Mont-Perdu; le premier, peut-être, il s'éleva jusqu'à la cime du Vignemale et de la Maladetta; par ses nombreuses et importantes recherches, il est resté un modèle pour les explorateurs des Pyrénées[1]. A des époques plus récentes, J. de Charpentier, Dufrénoy, plusieurs autres, se sont distingués dans l'étude géologique de la chaîne qui sépare la France de l'Espagne. Mais l'espace est grand et le sujet difficile. M. Leymerie est encore arrivé au bon moment pour un investigateur. Le

[1] En 1865, il s'est formé à Bagnères-de-Bigorre une association d'explorateurs des Pyrénées, qui a pris le titre de *Société Ramond*. Cette association, composée de Français et d'étrangers, a publié sept volumes de *Bulletins* contenant les récits des explorations.

Digitized by Google

champ des découvertes se trouvait loin d'être épuisé; à beaucoup d'égards, la précision n'était pas acquise. Depuis une trentaine d'années, le professeur de Toulouse s'est attaché à l'examen de diverses régions, constatant ici la superposition des couches et l'étendue des assises; là, des particularités remarquables. Le premier, il a porté une extrême attention à un terrain qui repose sur la craie, et, si les géologues discutent au sujet de la nature de ce terrain[1], les résultats d'une longue étude ne demeurent pas moins gagnés pour la science. Après une infinité de recherches locales, M. Leymerie a pu construire la carte géologique du département de la Haute-Garonne. Ce grand travail, accompagné d'une explication, a été présenté à nos réunions de l'année dernière. Il offre un intérêt exceptionnel, à raison du caractère des pays qu'il embrasse et de la configuration un peu bizarre du département de la Haute-Garonne.

Le Comité décerne une médaille d'or à M. Leymerie.

L'étude du sol de la France se poursuit sur plus d'un point. Un géologue qui a été un des membres actifs de la Société d'histoire naturelle de Colmar, M. Bleicher, médecin militaire, a publié des observations intéressantes sur le plateau central de la France et sur les environs de Montpellier. Un membre de la Société du Mans, M. Guillier, qui appartient à l'administration des ponts et chaussées, a fait dans le département de la Sarthe des recherches dont le pays devra tirer de sérieux avantages. Les matériaux de construction qui existent dans le département ont été recueillis et classés d'une manière scientifique, avec les fossiles caractéristiques de chaque étage; la détermination inexacte de certaines couches a été rectifiée. Notre illustre géologue, M. Élie de Beaumont, a éveillé l'attention sur le parti que l'agriculture pouvait tirer des gîtes de chaux phosphatée; les conseils du maître ont porté des fruits. On a trouvé des dépôts de chaux phosphatée dans un grand nombre de localités; M. Guillier en a reconnu plusieurs niveaux appartenant au terrain crétacé. Une excellente pratique est en usage en Suisse, en Italie : avant de procéder à l'exécution d'un chemin de fer, on se livre sur la ligne à une étude géologique; de la sorte, les ingénieurs savent quels terrains ils doivent rencontrer. Un administrateur d'un esprit élevé, qui ne néglige pas les ressources qu'offre la science, M. de

[1] M. Leymerie le nomme *terrain garumnien*.

Digitized by Google

Franqueville, s'est empressé d'adopter la mesure. Il a chargé un ingénieur en chef, M. Mille, de diriger le travail; sur les lignes de l'Ouest, l'exécution a été effectuée par M. Guillier, sous le contrôle de MM. Triger et Delesse.

MM. Bleicher et Guillier recevront une de nos médailles.

On vous invite maintenant, Messieurs, à passer sur la rive africaine de la Méditerranée. Sur cette terre devenue française, les investigateurs étendent chaque jour davantage le domaine de la recherche scientifique. Il ne s'agit plus seulement du littoral de l'Algérie: on a franchi l'Atlas; on a pénétré dans le grand désert, le Sahara. Le désert! chacun s'en fait une image d'après des récits et des légendes où la poésie a une part plus grande que la réalité. En imagination, le Sahara est une mer de sable, de loin en loin parsemée d'oasis où jaillit un peu d'eau fraîche, où s'élèvent des bouquets du palmier magnifique qui porte les dattes. En rêve, on voit toujours, dans l'espace empourpré par le soleil couchant, la longue caravane qui s'achemine avec lenteur vers des contrées pleines de mystère pour les Européens, les fils de Mahomet et des noirs de l'Afrique entourant les chameaux pesamment chargés. La scène est d'autant mieux présente à l'esprit que, mille fois, elle a été reproduite par la peinture. Volontiers encore, on se figure la caravane assaillie par la tempête, la chaleur accablante, les nuages de poudre que soulève le simoun obscurcissant la lumière du jour, les chameaux accroupis dans la poussière, les hommes couchés sur le sable pour ne pas être suffoqués. Il ne faut pas en douter, la tempête est effrayante au désert, mais le Sahara n'a nullement le caractère indiqué dans les livres de géographie.

L'œuvre de la science commence : d'habiles ingénieurs, comme M. L. Ville[1] et M. Vatonne[2], reconnaissent la structure géologique très-complexe de certaines parties du Sahara; un niveau en général bien supérieur à celui de la mer est constaté. Des savants comme M. Martins, M. Desor et plusieurs autres, visitent quelques points du désert. L'idée d'une immense surface à peu près uniformément couverte de sable n'est pas abandonnée. La présence de lacs salés, le sol imprégné de sel, la rencontre de quelques

[1] *Voyage d'exploration dans le Hodna et le Sahara*, 1864, par M. Ludovic Ville, ingénieur en chef des mines.

[2] *Mission de Ghadamès.*

Digitized by Google

coquilles d'un mollusque qui vit dans la Méditerranée [1], semblent une révélation. A une époque peu ancienne, dit-on, le Sahara était une mer intérieure. Cette opinion conçue trop vite est d'abord accueillie avec faveur; — on se plaît à voir par la pensée une partie du monde sous un aspect bien différent de celui qui s'offre au regard.

Pour ceux qui ont observé un coin du désert et qui supposent la surface entière semblable à ce petit espace, tout est expliqué de la façon la plus naturelle. La mer était peu profonde, l'eau s'est évaporée sous l'influence d'un soleil ardent; les sables, l'argile, les cailloux roulés, ont élevé le fond; les derniers vestiges de la mer Saharienne sont les lacs salés, dont le niveau est un peu au-dessous de celui de la Méditerranée; le grand lac Fejej, situé près des côtes de la Tunisie, est à faible distance du golfe de Gabès, et, sans s'inquiéter si le relief du sol entre le lac et la mer autorise une telle présomption, on imagine que la communication a dû exister sur ce point.

Dans ces dernières années, les explorations se sont multipliées et fort étendues; des recherches ont été poursuivies avec méthode, et le résultat renverse absolument l'idée qui avait séduit et charmé quelques esprits. M. Pomel, de la Société algérienne de climatologie, a rassemblé les observations éparses; il a reconnu lui-même des faits concluants; aujourd'hui, tout vient attester que, pendant la période quaternaire, il n'a jamais existé de mer Saharienne [2].

Sur l'étendue qu'on appelle le *désert*, il y a plusieurs bassins séparés par des reliefs considérables; au centre, on rencontre un massif dont les sommets atteignent la hauteur de 2,000 mètres. L'élévation moyenne du Sahara n'est pas estimée à moins de 400 à 500 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée; seules, quelques dépressions sont inférieures à ce niveau. Les alluvions quaternaires couvrent les plus vastes espaces; le sol, de sable et de limon, est durci à la surface par une sorte de ciment calcaire. Les restes organiques observés dans ces énormes dépôts sont des débris de coquilles terrestres ou fluviatiles. Rien, absolument rien de la mer. D'après les évaluations le mieux justifiées, les dunes n'occupent pas

[1] *Cardium edule.*

[2] *Le Sahara : Géologie, Géographie et Biologie*, publié par la Société algérienne de climatologie.

Digitized by Google

plus de la neuvième partie du désert; elles sont moins anciennes que le terrain d'alluvion. Incertains sur la nature du phénomène qui les a produites, les géologues trouveront beaucoup à disputer sur la question. Pour M. Pomel, la présence des immenses masses d'alluvions s'explique par la quantité de pluie qui autrefois inondait le sol. Le Sahara, dont la misère actuelle provient d'une sécheresse permanente, a eu pendant une longue période un climat humide. Le monde a beaucoup changé depuis le temps où les hommes vivaient, en Europe, à côté des mammouths et des ours des cavernes.

M. Pomel a fait un travail plein d'intérêt. On assure que c'est le prodrome d'un ouvrage plus considérable, où sera indiquée la part de chaque investigateur dans les découvertes, où de belles cartes permettront de voir d'un coup d'œil dans quelles limites a été poussée l'étude. Certainement, les explorateurs qui ne craignent pas le soleil pourront encore aller au désert; le sujet ne sera pas épuisé, l'occasion de se rendre célèbre nullement perdue. Mais est-il possible de ne pas admirer déjà l'œuvre de la science? En peu d'années, une vive lumière s'est faite sur une des plus curieuses régions du monde, qu'on n'avait vue qu'en rêve[1].

M. Pomel recevra une médaille d'or. En France, et en Algérie jusqu'au désert, cette récompense, croyons-nous, n'aura que des approbateurs.

Des travaux relatifs à la configuration et à la constitution du sol, aux recherches sur la composition des terres, la pente est naturelle. Elle nous est offerte par un professeur de Nancy. M. Grandeau s'est livré à des expériences qui jettent de nouvelles clartés sur le rôle des matières organiques dans les phénomènes de la nutrition des végétaux. Le mérite de l'auteur est apprécié depuis longtemps. On se souvient que MM. Bunsen et Kirchhoff avaient, par l'analyse spectrale, constaté l'existence de métaux inconnus : le rubidium et le cæsium. M. Grandeau parvint à isoler ces métaux, et, à Bourbonne, il eut la patience de faire évaporer 40,000 litres d'eau minérale pour obtenir une toute petite quantité de sels de rubidium et de cæsium.

[1] Quelques Anglais ont franchi l'Atlas du côté du Maroc. Voy. G. Maw, *On the Geology of the plain of Marocco and the Great Atlas*, with an Appendix by M.-R. Etheridge, in *Quarterly Journal of the Geological Society*, vol. XXVIII, p. 85 (1872).

Digitized by Google

Aujourd'hui, le professeur de Nancy est tout entier à une question scientifique qui touche à des intérêts matériels de premier ordre. Il s'agit de la reconnaissance exacte des conditions physiques et chimiques qui donnent à la terre la plus grande fécondité. De l'observation séculaire des agriculteurs est née la conviction que la fertilité du sol dépend de l'abondance du terreau, en autre terme de l'humus. A la croyance enracinée que l'humus est le suc nourricier des plantes, des chimistes viennent opposer la présence constante des substances minérales dans les tissus des végétaux; ils affirment que tous les aliments d'une plante appartiennent au règne minéral. Un pas encore, on refuse à la matière organique toute action utile pour la végétation. M. Grandeau concilie les deux opinions, qui pouvaient sembler inconciliables. Procédant avec méthode, il soumet à l'analyse des terres diverses dont le degré de fertilité est connu; avec un soin extrême, il fait la part de l'humus et des sels minéraux. Une terre de médiocre qualité se trouve être aussi riche en substances minérales qu'une terre d'une fertilité exceptionnelle, mais celle-ci est remplie d'humus et la première en est privée; elle ne donne pas de belles récoltes sans une copieuse fumure. Avec infiniment de succès, l'expérimentateur use de ce mode de séparation imaginé par le célèbre chimiste Graham : la dialyse. Alors la question s'éclaire. Véhicule des substances minérales, la matière organique les rend solubles dans un milieu où elles ne le sont pas lorsque cette matière organique fait défaut. Aussi M. Grandeau n'hésite pas à conclure de ses recherches que l'absence de bétail et d'engrais de ferme causerait bientôt de graves préjudices à l'agriculture. Si M. Grandeau n'est pas le premier qui signale le véritable rôle des matières organiques dans le sol, il fournit du moins par ses ingénieuses expériences une démonstration beaucoup plus complète que ne l'avaient fait ses devanciers.

Certains travaux très-recommandables, que le Comité a distingués, ne se prêtent pas à une exposition simple. Ce sont des études de M. Ritter de Nancy sur la bile et les transformations des matières albuminoïdes en urée; de remarquables recherches sur les actions moléculaires et sur la dissociation cristalline, par M. Valson, de la Faculté des sciences de Grenoble, l'auteur d'un ouvrage estimé sur la vie et les travaux de l'illustre géomètre Augustin Cauchy. C'est encore une longue série de calculs relatifs à l'électricité, à la dispersion de la lumière, à l'action du magnétisme sur les rayons lu-

Digitized by Google

mineux, par M. Renard, de l'Académie de Stanislas et de la Faculté des sciences de Nancy.

Ici, toute transition m'est refusée; sans vouloir m'en embarrasser, je chercherai, Messieurs, à retenir votre attention encore un moment pour quelques études relatives au monde vivant.

Les êtres inférieurs, végétaux et animaux, ont donné lieu, de notre temps, aux plus saisissantes découvertes. D'étonnantes particularités de structure ou d'organisation, de singuliers modes de propagation et de développement, des phénomènes de la vie d'une étrangeté sans pareille, ont été dévoilés. Néanmoins, il reste beaucoup à découvrir sur les êtres inférieurs; il y a, en foule, des observations à compléter, des détails à préciser, des faits à expliquer. M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, vient d'en donner la preuve dans un beau travail sur des algues qui croissent dans nos ruisseaux d'eau vive : les Lémaniées. Ces plantes sont des bouquets de minces filaments verts d'un aspect assez triste; mais l'observateur, reconnaissant à l'aide du microscope les particularités de structure et la marche du développement, assistant à l'apparition des corps reproducteurs et aux actes qui assurent la perpétuité de l'espèce, s'émerveille à la vue de ces pauvres organismes. M. Sirodot s'est bien émerveillé, et avec une patience inaltérable, une habileté consommée, un grand talent d'investigateur, il a étudié les Lémaniées d'une façon pleinement satisfaisante. Un chapitre important de l'histoire des végétaux a reçu ainsi un perfectionnement considérable.

Une médaille d'or sera décernée à M. Sirodot.

Nous ne pouvons omettre de faire une mention des recherches de M. Cauvet, pharmacien militaire. Ce sont des observations d'anatomie et de physiologie végétales souvent très-délicates. Les botanistes ont surtout apprécié des études relatives aux racines et aux vrilles, ainsi qu'à l'action exercée sur les racines des cystes par une plante parasite (le Citynet).

A peu près chaque année, nous avons à signaler la publication d'un nouvel ouvrage sur la flore ou d'un département ou d'une région. En avançant, la précision augmente, les conditions de séjour des plantes sont mieux reconnues, les variations de l'espèce mieux constatées. Un membre de la Société de statistique du département de l'Isère, M. J.-B. Verlot, directeur du jardin botanique de Grenoble, a donné un catalogue des plantes vasculaires de ce beau

Digitized by Google

pays de France qu'on appelle le Dauphiné. L'ouvrage se recommande par les plus solides qualités.

Une médaille d'argent est accordée à M. Cauvet et à M. Verlot.

Les travaux relatifs à la faune française se poursuivent toujours avec une égale activité. M. Mulsant de Lyon, M. Millière de Cannes, M. Albert Fauvel de Caen, nous instruisent fréquemment de quelques détails nouveaux. M. Hesse de Brest nous fait connaître sans cesse ou des formes ou des transformations encore inobservées parmi les animaux de la mer.

Bien loin de notre pays, une terre devenue française est l'objet de l'attention des naturalistes. Missionnaires, colons, médecins de la marine, ont recueilli en grand nombre les plantes et les animaux de la Nouvelle-Calédonie. La récolte est d'un immense intérêt; elle ouvre la carrière aux déductions de l'ordre le plus élevé. Ainsi, toute étude sérieuse d'un groupe d'êtres provenant de notre colonie du Pacifique nous touche vivement.

Depuis plusieurs années, M. Gassies, de la Société linnéenne de Bordeaux, s'est voué à l'étude des coquilles terrestres et fluviatiles de la Nouvelle-Calédonie, que rapportent les voyageurs. En 1865, une première publication a fait connaître les espèces déjà rencontrées. De nouvelles espèces ont été apportées; l'auteur a repris le travail, et il vient de mettre au jour un ouvrage renfermant la description exacte et la représentation fidèle de toutes les coquilles ou terrestres ou fluviatiles aujourd'hui connues de la Nouvelle-Calédonie[1]. M. Gassies a eu simplement la prétention d'inscrire à l'inventaire de la nature des espèces qui n'y figuraient point encore; mais, pour d'autres vues, son œuvre n'est pas inutile.

Voici une coquille dont l'épaisseur est prodigieuse; elle nous apprend que l'escargot qui la porte vit en des lieux où les matériaux calcaires abondent. Les collections formées pendant le dernier voyage de Dumont d'Urville commencèrent à donner l'idée de l'existence d'une faune particulière dans chacun des archipels de la Polynésie. Maintenant le fait n'est plus douteux. La Nouvelle-Calédonie, bien médiocrement éloignée de la côte orientale du continent australien, n'a pas les mêmes espèces. Elle n'a donc pas été détachée de ce continent. A Nouméa, à Lifou, à Balade et dans les autres îles, on

[1] *Faune conchyliologique terrestre et fluvio-lacustre de la Nouvelle-Calédonie*; 2e partie, Paris, 1872.

Digitized by Google

rencontre des coquilles de mollusques éteints; on en rencontre également à la Nouvelle-Zélande et à Madagascar, où l'on a trouvé des débris d'animaux infiniment plus remarquables qui vivaient à des époques plus ou moins anciennes. Aussi les naturalistes disent à tous les investigateurs qui se rendent à la Nouvelle-Calédonie : Fouillez les cavernes, remuez le fond des marais et le lit des torrents, et sans doute vous découvrirez des restes qui nous révéleront un état antérieur du pays bien différent de l'état actuel.

L'année dernière nous parvenaient deux notices signées d'un nom qui se produisait pour la première fois; elles arrêtèrent l'attention. M. Villot de Grenoble avait observé les métamorphoses curieuses et les migrations étranges de certains vers qu'on rencontre dans les puits et les mares. Quelques mots, et l'intérêt qui s'attache à ces observations sera compris de tout le monde.

Il y a un quart de siècle, on attribuait aux vers parasites de l'homme et des animaux une simplicité d'organisation extrême; il a été démontré que cette organisation est fort complexe. On imaginait que des formes embryonnaires étaient des formes définitives; la vérité a été reconnue. On admettait la possibilité d'un changement dans les caractères du parasite, selon le milieu où il se développe; par mille expériences, il a été prouvé que le parasite périt s'il n'arrive pas dans le corps de l'animal où la nature le destine à vivre : fait d'une importance capitale pour la question des espèces; enfin il a été constaté que la plupart des vers subissent des métamorphoses et passent successivement dans le corps de plusieurs animaux d'espèces déterminées. Le parasite du mollusque devient le parasite d'un poisson; dans son premier âge, le ténia de l'homme vit dans les muscles du porc, le ténia du chien sur les viscères du lapin. Les parasites n'arrivent à parcourir toutes les phases de leur existence que par une sorte d'accident; mais ces êtres jouissent d'une incroyable fécondité; les œufs sont répandus par centaines de mille; un accident favorable se produit toujours pour quelques individus. L'histoire des vers qu'on appelle les *Dragonneaux* était ignorée; M. Villot a fait disparaître cette lacune de nos connaissances.

Une médaille d'argent sera décernée à M. Gassies et à M. Villot.

J'ai fini, Messieurs. Vous emporterez la certitude qu'on travaille en quelques endroits de la province. Il s'agit, maintenant, de rendre l'habitude plus générale et de ne pas laisser ignorer à ceux qui sont

Digitized by Google

au début de la carrière combien il est indispensable d'approfondir les sujets de recherche, et d'arriver, dans l'exécution du travail, à la plus grande perfection possible. Nous ne sommes plus à l'époque heureuse pour les investigateurs où il suffisait d'une inspection rapide pour faire de brillantes découvertes. Tout à peu près a été plus ou moins examiné; aujourd'hui, l'œuvre vraiment profitable à la science est l'œuvre achevée.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

SÉANCE DU MERCREDI 16 AVRIL 1873.

Présidence de M. Louis Desnoyers; assesseurs, MM. A. Ricard, vice-président de la Société archéologique de Montpellier; Théry, inspecteur général honoraire; Tardif, directeur au Ministère des cultes.

M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie des belles-lettres sciences et arts de Caen, a le premier la parole pour lire un mémoire ayant pour titre : *L'Instruction primaire en France avant 1789.*

M. Travers, après avoir exposé que l'éducation est depuis nos désastres l'objet légitime des préoccupations publiques, rappelle que, dans une circulaire du mois de janvier 1873, adressée aux recteurs par le Ministre de l'instruction publique, une enquête est réclamée dans chaque ressort académique pour relever la liste de tous les ouvrages manuscrits ou imprimés, documents d'intérêt général, monographies locales, règlements statistiques antérieurs ou postérieurs à 1789, se rapportant aux écoles primaires ou à ce qu'on appelait, avant la Révolution, *petites écoles*, écoles de chant, etc. En cherchant à répondre à l'appel de M. le recteur de l'Académie de Caen, l'auteur du mémoire a trouvé dans sa bibliothèque un volume ayant pour titre : *Lettre pastorale de monseigneur l'évesque de Bayeux (monseigneur de Nesmond), touchant les petites écoles, avec méthode pour apprendre en peu de temps à lire, faire le catéchisme et chanter.* Il a pensé avec raison qu'il trouverait dans cet ouvrage d'utiles renseignements. La première partie de la lettre pastorale est un long préambule sur les méthodes d'enseignement. Les écoles, quant à leur organisation et à leur administration, dépendent uniquement de l'autorité épiscopale. C'est l'évêque qui nomme les maîtres, renouvelle chaque année l'autorisation d'enseigner, et les condamne à des amendes considérables s'ils osent donner des leçons sans avoir reçu de lui une permission spéciale. Ils s'exposeraient, dans ce cas, à l'excommunication. L'analyse de la lettre pastorale établit l'insuffisance du programme de l'instruction primaire

Digitized by Google

sous l'ancien régime. Il est évident que les cours élémentaires avaient alors pour but, non l'instruction, mais le salut éternel. Les curés, il est vrai, commençaient l'éducation d'un certain nombre d'élèves, auxquels ils reconnaissaient de l'intelligence et de l'aptitude pour l'instruction secondaire; ils les ébauchaient, ils les cultivaient avec soin en vue du recrutement du clergé. Ils donnaient beaucoup d'élèves aux colléges, mais les classes inférieures de la société étaient négligées. Le frère religieux, d'ailleurs, se relâchait, et l'ignorance cédait à de grossiers instincts. Cette ignorance et ces passions ont produit les plus déplorables événements de la Révolution française. L'ignorance, dit en terminant M. Julien Travers, ne laisse pas d'avoir encore des protecteurs qu'égarent des préjugés séculaires et à qui échappe tout sens politique. Ils luttent contre la diffusion des lumières avec une énergie digne d'une meilleure cause; ils font obstacle aux efforts des bons citoyens; mais que les bons citoyens ne se lassent pas et qu'ils ne désespèrent pas de la victoire! *Dieu est avec eux!*

M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres et membre honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai : *Un document inédit relatif au sac de Rome en 1527.*

L'intéressant document qui a été l'occasion de ce mémoire fait partie d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Turin. C'est une lettre apologétique adressée à l'empereur Charles-Quint par Bartolommeo Gattinara, accrédité en 1526 en qualité d'envoyé résidant auprès du duc de Bourbon.

M. Desjardins rappelle d'abord les circonstances dans lesquelles cette lettre a été écrite.

Le désastre de Pavie et la captivité du roi de France avaient mis toute l'Italie à la discrétion d'un vainqueur dont la feinte modération ne trompait personne. Le pape, en sa qualité de petit souverain italien, avait à trembler pour ses faibles États; aussi avait-il eu recours, afin de les sauver, aux plus humbles négociations. C'est ainsi qu'il avait conclu d'abord avec l'empereur une alliance dans laquelle il avait fait entrer les Florentins, qui étaient alors sous le joug des Médicis. Bientôt après, justement froissé des exigences excessives et de l'insolente hauteur des Espagnols, il était entré en 1526 dans la ligue de Cognac, trop confiant peut-être dans les promesses des rois de France et d'Angleterre, dont les secours se firent longue-

Digitized by Google

ment attendre. Le 5 mai, vers le soir, Bourbon vint camper devant Rome, que, le lendemain, dès l'aube, son armée devait assaillir et sous les murs de laquelle lui-même devait trouver la mort.

Les détails du sac de Rome, et les exécrables attentats qu'eurent à subir les habitants de cette malheureuse ville pendant les mois qui suivirent l'assaut, ont été décrits par Jacques Bonaparte, témoin oculaire, avec un grand accent de vérité.

Son récit nous fait pénétrer dans l'enceinte même de Rome. Quant à ce qui se passa dans le camp des vainqueurs et dans l'intérieur du château Saint-Ange, où le pape était prisonnier, nous ne le savions pas. Or la lettre de Barthélemy Gattinara va jeter quelque lumière sur ces points restés obscurs.

L'auteur du mémoire donne lecture de cette lettre dans laquelle Gattinara expose à l'empereur Charles-Quint qu'après avoir été envoyé l'année précédente en Italie pour résider auprès de monseigneur de Bourbon, il l'accompagna jusqu'à sa mort; il se rendit ensuite auprès du pape, afin de conclure un traité de capitulation entre Sa Sainteté et les capitaines de l'armée impériale. De la lecture de ce document il résulte qu'une profonde inimitié existait entre le vice-roi de Naples et le grand chancelier; que la mésintelligence éclatait incessamment entre les lieutenants de l'empereur et entre ses ministres. C'est ainsi que Lannoy détestait Bourbon, jalousait le prince d'Orange; que le général des Franciscains, Sérénon, Fiera Mosca, chargés des mêmes négociations, ne parvenaient pas à se mettre d'accord. Tous ces personnages se dénonçaient les uns les autres sans ménagements et sans scrupule. Les capitaines de la monstrueuse armée de Bourbon avaient fort à faire pour arrêter l'incendie et le pillage, pour empêcher la désertion et étouffer l'esprit de révolte. L'anarchie était partout. Dans la lettre de Gattinara trois points ont surtout frappé M. A. Desjardins.

Dans le trajet du camp au château Saint-Ange, Jean Barthélemy, revêtu du caractère sacré de parlementaire, en pleine trêve, a le bras percé d'un coup d'arquebuse.

Dans le château, nous trouvons le pape prisonnier. Il a subi déjà les dures conditions que le mandataire des capitaines a dû lui imposer. Mais, dans l'exécution, il peut espérer quelque adoucissement. C'est alors qu'il s'avise de laisser tomber par mégarde, non sans quelque à-propos, un anneau d'un grand prix, que le terrible négociateur ramassera et que le Saint-Père ne voudra pas reprendre.

Digitized by Google

Cependant quelques jours après, le plénipotentiaire, accusé, calomnié par ceux-là mêmes dont il tient son mandat, revient au château Saint-Ange, accompagné d'importants personnages. C'est de l'infortuné pontife, c'est de celui auquel la veille encore il dictait la loi du vainqueur, qu'il attend humblement aujourd'hui sa justification.

De semblables scènes, simplement décrites, donnent à l'histoire un caractère de vérité et une physionomie animée, qui les rendent dignes de tout notre intérêt.

M. Cauvet, professeur à la Faculté de droit, ancien président de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Caen : *Recherches sur l'ancienne Université de Caen.*

Un des principaux avantages, dit en commençant M. Cauvet, de ces assises scientifiques de la Sorbonne, dont l'année actuelle voit reprendre le cours interrompu, hélas! par nos malheurs, c'est assurément de remettre en lumière quelques-unes des figures du passé de notre patrie, trop oubliées aujourd'hui. Bien qu'il s'agisse, non d'un homme, mais d'une institution, c'est à un travail de ce genre que nous nous proposons de nous livrer en retraçant rapidement les principaux traits de l'Université qui, durant trois siècles et demi, siégea dans la capitale de la basse Normandie.

La ville de Caen, par l'esprit calme et modéré qui toujours distingua ses habitants, par la fertilité de son territoire et les facilités de vie qu'elle présente, a paru naturellement propre à l'établissement dans ses murs d'écoles importantes.

C'est au duc de Bedford, régent du royaume de France pour le jeune roi Henri VI d'Angleterre, que la ville de Caen doit l'érection, en 1431, de son université. Il importait aux intérêts des maîtres temporaires de la Normandie que les jeunes gens du pays fussent dispensés d'aller terminer au dehors leurs études supérieures, et par conséquent ne se trouvassent plus en contact avec les Français, dans cet âge de la vie où se forment les affections vives et durables. Une bulle du pape Eugène IV ratifia, en 1437, l'institution projetée.

M. Cauvet fait connaître avec des détails nombreux les différentes phases par lesquelles est passée l'Université de Caen, réorganisée en 1451, après la reprise de la Normandie sur les Anglais par Charles VII. Il rappelle les priviléges accordés aux professeurs

Digitized by Google

et aux étudiants, la division de l'enseignement en facultés des arts et des droits; il cite quelques-uns des maîtres les plus distingués, dont plusieurs, tels que Michel Trégore, le premier recteur, Nicolas Dubois, Thomas Basin, furent promus aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Le Parlement de Normandie s'occupa, en 1521, de réformer et de fortifier les études, qui s'étaient relâchées, en envoyant à Caen une commission chargée de raviver l'esprit scientifique parmi les élèves comme parmi les maîtres. La fondation de l'Académie de Caen en 1652, dix-sept ans seulement après celle de l'Académie française, augmenta encore l'ardeur des habitants pour les études littéraires. M. Cauvet mentionne les noms de plusieurs savants professeurs dont la réputation est encore assez grande en Normandie, et entre autres ceux de M. l'abbé Jamet, d'Hippolyte Marc, de Chibourg et de l'abbé de La Rue.

L'auteur signale, en terminant, le courage avec lequel les membres de l'Université résistèrent aux prescriptions qui, en 1791, enjoignirent aux ecclésiastiques de prêter le serment civique et d'adhérer à la constitution civile du clergé. «Sommée d'avoir à remplir ce prétendu devoir, dit M. Cauvet, notre Université répondit par une protestation qui fut accueillie avec une faveur marquée par les meilleurs esprits de la province. Il était beau, en effet, de voir ceux-là mêmes qui avaient brigué la noble mission d'instruire la jeunesse lui montrer par leurs exemples qu'il faut toujours obéir à la voix de la conscience, et, quand elle a parlé, ne reculer devant aucun sacrifice, quelque pénible qu'il puisse devenir.»

M. Caillemer, membre de l'Académie Delphinale, professeur à la Faculté de droit de Grenoble : *Note sur le transport des flottes à travers les isthmes, dans les temps anciens.*

Le *Journal officiel* du 14 février 1873, dit M. Caillemer, renfermait un article extrait d'une revue américaine, dans lequel on lit à peu près ce qui suit : «Le commerce du Pacifique réclame un moyen économique de faire passer les vaisseaux d'un océan dans l'autre à travers l'isthme qui relie les deux parties du continent du Nouveau Monde... C'est de l'établissement d'un chemin de fer qu'il faut attendre la solution de ce problème, car la construction d'une voie ferrée pour le transport des navires présentera moins de difficultés que le percement d'un canal... Restent à trouver les appareils qui serviront à ce transport, et surtout ceux à l'aide desquels

Digitized by Google

on parviendra à élever les navires hors de l'eau. » Cette idée d'un chemin pour le transport des navires à travers un isthme a paru très-originale au rédacteur du *Journal officiel*, et beaucoup de lecteurs auront sans doute éprouvé la même impression.

Et cependant, en méditant sur ces quelques lignes, je me rappelais involontairement de nombreux fragments des auteurs classiques, et je me disais que cette idée qualifiée d'originale est, au fond, comme beaucoup d'autres, renouvelée des Grecs.

Je ne serais pas surpris si beaucoup d'entre vous, Messieurs, m'accusaient d'émettre en ce moment un véritable paradoxe. Il me sera facile, je l'espère, à l'aide de textes trop peu remarqués des historiens de la Grèce, de vous fournir la preuve de mon affirmation.

Tous les marins qui ont navigué pendant longtemps dans les mers voisines de la Grèce connaissent par expérience les dangers que présentent certaines côtes. Ils redoutent, par exemple, la force et la direction très-variables des courants qui règnent autour du mont Athos. Lors de la première expédition des Perses en Grèce, Mardonius donna à sa flotte réunie dans le golfe Strymonique l'ordre de doubler les promontoires de la Chalcidique et d'aller rejoindre l'armée de terre dans le golfe Thermaïque. Un de ces ouragans habituels dans ces parages surprit la flotte, détruisit trois cents vaisseaux et noya ou jeta à la côte environ vingt mille hommes.

Quand Xerxès entreprit une nouvelle campagne contre la Grèce, il résolut de prévenir le malheur auquel Mardonius avait dû en partie son échec. Il commanda de couper l'isthme qui rattache à la terre ferme la presqu'île de l'Athos, qui a environ 2,400 mètres.

M. Caillemer prouve que ce gigantesque travail fut réellement entrepris, et cite les écrivains dont le témoignage ne laisse aucun doute à ce sujet. Plusieurs tentatives du même genre furent faites pour établir aussi un passage entre le golfe Saronique et le golfe de Corinthe. On ne put y réussir, et alors on prit le parti de transporter à travers l'isthme les navires avec leurs chargements. Une route spéciale fut établie pour ce transport. Les exemples de passages de ce genre abondent. Pour franchir l'isthme de Leucade, on procédait de la même manière.

Comment les navires étaient-ils transportés? Les rares historiens qui se sont posé cette question sont presque tous d'accord pour

Digitized by Google

répondre qu'on les faisait glisser sur des rouleaux à force de bras. M. Caillemer fait savoir que, sous le règne de Basile le Macédonien, une flotte arabe ravageait les côtes du Péloponèse. L'amiral grec Nicétas accourut; il apprit à Cencrées que les ennemis étaient dans les parages de Patras. Au lieu de faire le tour de la péninsule, il traversa en une seule nuit l'isthme de Corinthe avec toute sa flotte, surprit les Arabes et en fit un grand carnage. M. Caillemer cite encore plusieurs faits analogues ayant eu lieu en 1439 et en 1453.

Cet usage de transporter par terre les navires a été complétement abandonné. Peut-être, dit en terminant M. Caillemer, les moyens employés pour élever les vaisseaux ne répondaient-ils plus aux dimensions toujours croissantes de ceux-ci. Mais les ingénieurs modernes sauront bien trouver et perfectionner les appareils que les premiers mathématiciens grecs avaient inventés. On employa plus tard des moyens plus puissants et plus commodes. On construisit des machines sur lesquelles les navires furent placés : c'étaient probablement de grands chariots à quatre roues, analogues à ceux sur lesquels les armées romaines plaçaient leurs équipages de pont et que l'on voit représentés sur la colonne Trajane et sur la colonne Antonine.

Pour l'isthme de Corinthe, la voie ouverte était sans doute une voie à rainures comme toutes les voies grecques de quelque importance. Seulement cette voie était appropriée à sa destination spéciale, et devait être, par conséquent, plus large que les routes ordinaires.

Ce moyen de transport des navires a été mis en usage, non-seulement dans l'antiquité, mais encore au moyen âge. En 412, les Lacédémoniens firent traverser ainsi l'isthme de Corinthe par trente-neuf de leurs navires de guerre, qui se trouvaient dans le golfe de Corinthe et qu'il fallait diriger sur Chio. Pendant la guerre des deux Ligues, Démétrius de Phasos opéra le même transport; Philippe III s'en servit à la même époque. En l'an 32 avant notre ère, l'année qui précéda la bataille d'Actium, Octave transporta de la mer Ionienne dans le golfe d'Ambracie un certain nombre de trirèmes, en les faisant passer au-dessus de l'isthme de Nicopolis. L'an 115 de notre ère, Trajan fit transporter sur des chariots jusqu'au Tigre des navires construits dans les bois voisins de Nisibe. M. Caillemer, après avoir cité plusieurs faits analogues ayant eu lieu dans le moyen âge, termine ainsi : « Les habitants de l'isthme

Digitized by Google

de Panama verront donc passer des flottilles au milieu de leurs domaines, et tous vanteront à l'envi les merveilles de la civilisation du XIXe siècle. Nous serons, nous, plus modestes, parce que nous nous rappellerons le chemin tracé sur l'isthme de Corinthe, dont celui de Panama ne sera qu'une imitation en grand. »

M. Jules David, membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse : *Défense de la poésie orientale.*

Le but que se propose l'auteur est de combattre les opinions qui tendent à nier le pouvoir de la poésie, qui l'accusent de corrompre les peuples par son idéal ou du moins de les tromper par ses illusions. Il répond surtout aux détracteurs de la poésie orientale et de ses illustres représentants, Valmiki, l'auteur du *Ramayana*, et Vyasa, l'auteur présumé du *Mahabharata*, les deux grands lyriques arabes Amroul' Kaïs et Motenabbi. Les critiques contre lesquels s'élève M. J. David méconnaissent la puissance moralisatrice et les sentiments religieux de ces poésies antiques. Leurs doctrines philosophiques les portent à donner à l'homme primitif la peur pour premier sentiment, pour ressort de sa vie, pour cause de sa prière.

Si ces critiques dénient aux Védas indiens leur grâce naïve, aux psaumes hébreux leur éloquence vigoureuse, aux moallakats arabes leur énergie puissante, ils refusent aussi à Homère l'élévation de la pensée et la richesse du style. A ces considérations générales M. J. David ajoute les détails les plus intéressants sur l'essence de la poésie orientale, sur les sentiments élevés qui ont inspiré les poëtes, sur l'influence exercée par eux sur la civilisation occidentale, enfin sur la nécessité d'en faire une étude sérieuse.

S'attachant spécialement à caractériser la poésie lyrique, M. J. David montre que ses progrès correspondent à ceux de la civilisation chez les différents peuples. Dans la première période, le poëte prie : voyez les hymnes de l'Égypte, de l'Inde et de l'Iran. Dans la seconde, le poëte critique le présent et exalte l'avenir : voyez le Chi-King, les prophètes hébreux, l'Edda des Scandinaves. Dans la troisième, le poëte excite les guerriers : voyez les Aèdes, les Scaldes, les Bardes, les Moallakats, les poëmes de l'époque des Tchang, les Niebelungen. Dans la quatrième, le poëte revient sur lui-même, s'abstrait comme aux temps primitifs, chante l'amour, ses douleurs et ses joies, la nature et ses grandeurs, le cœur et ses abîmes : voyez Alcée, Sapho, les maouals arabes, les ghazels persans, les can-

Digitized by Google

zones des troubadours, les lais des trouvères; ou bien, s'isolant de plus en plus des soins vulgaires, il s'égare dans l'abstraction et le mysticisme : voyez les poëtes de Bouddha, les pouranas brahmaïques, les sofis de l'Islam. Enfin, à l'heure du zénith de la civilisation, le poëte lyrique agrandit son art tout en perdant sa foi, et passe à une sorte d'archaïsme intellectuel, utile seulement pour conserver la tradition des grandes idées, le sentiment des grandes choses, les élans religieux ou sociaux, la glorification du passé ou les rêves de l'avenir : voyez Kalidasa chez les Indous, Montenabbi chez les Arabes, Saadi chez les Persans, Pindare chez les Grecs, Horace chez les Romains, et nos illustres modernes de Malherbe à Lamartine.

M. des Francs, professeur au lycée Fontanes, à Niort : *Extraits d'une histoire de la race franque, dans ses rapports avec l'empire romain, depuis l'an 50 avant J.-C. jusqu'en l'an 553.*

L'auteur du mémoire se plaint d'abord du peu de soin qu'ont apporté les historiens à l'étude des origines de la race franque. Il s'élève contre les éloges donnés aux Gaulois au préjudice des Francs, qu'il considère comme nos ancêtres. C'est pour rendre à ceux-ci une justice qui leur a été jusqu'à présent refusée, qu'il a entrepris un ouvrage dont il fait connaître le plan et les divisions.

Nous ne pouvons apprécier la valeur de ce travail d'érudition d'après les quelques fragments dont l'auteur a donné lecture. Il a semblé à l'auditoire, comme l'a fait remarquer M. Cauvet, que M. des Francs attachait à l'invasion franque dans la Gaule une trop grande importance. En raison du petit nombre des soldats de Clovis, le fond de la nation était gaulois; ce sont donc les Gaulois et non les Francs que nous devons regarder comme nos ancêtres.

M. de Saint-Genis, délégué de la Société des antiquaires de l'Ouest, auteur de l'*Histoire de Savoie* récemment couronnée par l'Institut, lit un curieux mémoire sur *La vie du général comte de Boigne.* On savait fort peu de chose de cette vie si bien remplie; les actes de sa carrière militaire et politique n'étaient guère connus qu'en Angleterre. Entré au service de Sindhia, prince des Mahrattes, dont il organisa l'armée à l'européenne et pour lequel il remporta pendant dix années une série de victoires éclatantes, qui font l'ad-

Digitized by Google

miration des historiens anglais, il assura la succession du trône au fils de ce souverain.

Ce n'est pas seulement par ses exploits militaires qu'il avait soutenu la cause à laquelle il s'était consacré. Il ne rendit pas moins de services au Sindhia en cherchant à introduire dans l'administration civile et financière de ce prince quelques-uns des usages de l'Europe. Le procédé financier le plus habituel des Mahrattes, dit M. de Saint-Genis, était celui de Rundjet-Sing à l'égard du fermier des impôts de la province de Kachemyr, dont Jacquemont a raconté si plaisamment l'histoire. A Kachemyr, il vivait comme un prince, entretenant à son service deux ou trois cents secrétaires et autant de milliers de domestiques ou de pauvres; mais, quand il allait rendre des comptes à Lahore, le roi le faisait mettre à la torture pour arracher de lui sa dernière roupie. Fouetté impitoyablement pendant un mois ou deux, le vieillard dégorgeait tout ce qu'il avait ramassé, et retournait à Kachemyr dans l'équipage d'un mendiant, pour reprendre aussitôt l'exercice de ses fonctions de financier, qui le remettait à flot sur-le-champ. Comme je m'étonnais, dit Jacquemont[1], de son obstination à garder un poste qui l'exposait à ces supplices périodiques, il me répondit que le plaisir de vivre en prince dix mois de l'année valait bien la peine d'être battu pendant six semaines.

Toute la philosophie des mœurs administratives de l'Orient est contenue dans cet épisode. Les leçons d'économie politique données par M. de Boigne au Sindhia ne produisaient probablement pas tout l'effet qu'il en attendait.

Revenu en France en 1798, il épousa Mlle d'Osmont, dont M. Guizot a fait dans ses Mémoires un ravissant portrait.

Mme Lenormant a raconté aussi, dans *le Correspondant*, les circonstances dans lesquelles s'est accompli ce mariage[2].

Un concert de charité où les femmes de la société le plus à la mode devaient se faire entendre était annoncé. Le général de Boigne, auquel on avait fait prendre un billet, se rendit à la salle du concert. La foule y était compacte et brillante; impossible de pénétrer plus avant que le premier salon; d'ailleurs la musique était commencée. Une voix de femme, jeune, pleine, merveilleusement

[1] *Correspondance*. Lettre écrite de Poonah, chez les Mahrattes, le 6 juillet 1832.

[2] *Madame de Boigne*, par Mme Amélie Lenormant, *le Correspondant*, t. LXIX, pages 738 à 747, 1866.

Digitized by Google

timbrée, aussi agile que sûre et étendue, remplissait l'air de ses magiques accents. Le général, appuyé contre l'embrasure de la porte, ne voyait point la personne qui chantait, mais il était comme fasciné par cette voix. — Il faut, murmurait le chef des cipayes, il faut que cette voix m'appartienne. — Le morceau s'achève; un tonnerre d'applaudissements éclate; il se fait dans la foule un mouvement qui porte le général de Boigne dans la salle de musique. Il rencontre un homme de sa connaissance, et, tout éperdu, lui demande le nom de la personne qui vient de chanter. On lui apprend que c'est la fille d'un émigré français, le marquis d'Osmont, et on lui montre une toute rougissante jeune fille. Elle venait d'accomplir sa dix-septième année; petite, mais très-bien prise dans sa taille, elle était blonde, et sa soyeuse chevelure retombait en boucles sur ses épaules. L'éclat et la blancheur de son teint étaient éblouissants; un sourire plein de charme, un regard fier, une grâce hautaine, complétaient l'ensemble aristocratique de sa délicate personne.

Quelques jours plus tard, le général faisait demander la main de Mlle d'Osmont. Il l'épousa le 11 juin 1798.

Le général s'établit en 1802 à Chambéry, et il y consacra la moitié d'une fortune qui n'était pas moindre de sept millions à la fondation d'établissements charitables.

M. de Saint-Genis termine ainsi son intéressante notice, accueillie par les applaudissements de l'assemblée : « Ce fils d'un petit marchand, devenu général d'armée, comte héréditaire, riche à sept millions, ne trouvait aucune obligation indigne de son caractère, et, chrétien sincère, il ne pensait pas s'abaisser en appliquant à la direction d'un hôpital ces hautes facultés et ces inspirations de génie qui lui valurent l'admiration des empires hindous. Voilà la vraie grandeur de cette existence, et telle est la leçon qui en découle : on arrive à tout par la volonté, mais il n'y a que la charité qui fasse pardonner l'orgueil. »

Les registres de la Bastille, par M. Gaultier de Claubry.

Durant de longues années on a regardé comme perdus les documents relatifs à la Bastille, en dehors de ceux que les auteurs de la *Bastille dévoilée* étaient parvenus à recueillir. Il paraissait certain qu'au moment du pillage du château un garde national avait emporté au bout de sa baïonnette le registre des écrous, dont on assu-

Digitized by Google

rait qu'un feuillet, numéroté 120, sur lequel figurait le prétendu prisonnier *au masque de fer*, avait été enlevé.

En 1870, M. Gaultier de Claubry avait communiqué à la section d'histoire et de philologie un mémoire relatif à l'époque de la mort et de l'inhumation du surintendant Fouquet. Il y citait des documents extraits d'une copie du registre de la Bastille, provenant du cabinet du secrétaire d'État Saint-Florentin, qui avait été acquis par la ville de Paris, et dans lequel on rencontrait les documents que l'on avait crus si longtemps perdus. Les incendies allumés par la Commune en 1871 devaient une nouvelle fois anéantir ce précieux manuscrit. Heureusement, sur l'avis de la Commission des monuments historiques, M. le préfet de la Seine avait autorisé M. Gaultier de Claubry à prendre ce registre, qu'il place sous les yeux des membres du Comité. A l'aide de ce registre et de ceux de Du Jonca, existant à la bibliothèque de l'Arsenal, des nombreuses pièces trouvées par M. Ravaisson et des précieux documents découverts par M. le capitaine Iung, il deviendra possible de reconstituer une grande partie de l'histoire des prisonniers d'État. M. Gaultier de Claubry cite quelques exemples prouvant l'importance des résultats qu'il sera possible d'obtenir.

Il donne connaissance du folio relatif au prisonnier désigné sous le nom du *Masque de fer*, et fait voir qu'il s'agissait seulement d'un masque de velours (autrement dit d'*un loup*), et que ce qui a rapport à la première désignation, se trouvant dans la colonne des observations, ne doit rien enlever à ce que présentent de parfaitement net les renseignements insérés bien antérieurement dans les colonnes précédentes, d'accord d'ailleurs avec ceux que l'on rencontre dans le registre de Du Jonca.

Il fait voir de suite que l'objection soulevée par M. Loiseleur relativement à l'acte mortuaire de Marchiali, fondée sur l'âge de quarante-cinq ans qui lui aurait été attribué, n'a aucun fondement, l'acte qui se trouvait inscrit sur le registre de l'église de Saint-Paul ne relatant pas l'âge du prisonnier, ce qui d'ailleurs n'aurait aucune importance, les actes mortuaires de beaucoup de ceux qui moururent à la Bastille, tout aussi bien que les noms qui leur étaient donnés, n'ayant aucun rapport avec leur personnalité. Il cite à cet égard un certain nombre d'exemples que le capitaine Iung, auquel il les avait communiqués, a déjà cités dans un article en réponse à M. Loiseleur (*Temps* du 3 avril 1873).

Digitized by Google

Avant de se retirer, M. Gaultier de Claubry présente au nom de l'auteur, M. le capitaine Iung, l'ouvrage que cet officier vient de publier sous le titre de *La vérité sur le Masque de fer*. Il y a réuni des pièces complétement inédites, qui éclairent d'un jour nouveau, selon M. Gaultier de Claubry, cette question spéciale, en même temps qu'un grand nombre d'autres, sur la personnalité de ce prisonnier. Mais la découverte faite à la Haye par M. de Witte est venue fournir à la question ce qui lui manquait et démontrer que le fameux prisonnier était bien Alcindor, autrement le chevalier de Kiffenbach, le chevalier des Armoises, La Tour, etc. etc., arrêté à Essonne lorsqu'il se rendait à Paris pour commettre un attentat sur la personne de Louis XIV.

2e SÉANCE. — JEUDI 17 AVRIL.

M. de Tréverret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Les pamphlets politiques composés, en 1712 et 1713, par Daniel de Foe, contre le prétendant, fils de Jacques II.*

Cet écrivain, que le monde connaît presque uniquement comme l'auteur de *Robinson Crusoë*, fut en même temps un polémiste du premier ordre, habile à soutenir par la véhémence comme par la raillerie la cause de la liberté religieuse et de la monarchie constitutionnelle. Dans sa première brochure, Daniel, rappelant à la nation britannique tout ce qu'elle a fait et souffert pour conquérir ses droits et soutenir ceux des autres peuples, l'exhorte à ne point laisser un monarque papiste, élevé à la cour de Louis XIV, s'asseoir sur le trône de la protestante et libre Angleterre. Jamais on ne fit un plus énergique appel aux passions politiques et religieuses d'un peuple. Ici l'habileté de l'auteur consiste à aller droit au cœur de ses concitoyens, à y réveiller ce qui peut y dormir, mais ce qui n'y mourra jamais.

Les partisans du fils de Jacques II essayaient d'engourdir la nation en lui conseillant de jouir sans inquiétude d'une situation provisoire, mais heureuse. Daniel de Foe oppose à cette tentative une seconde brochure, modérée en apparence, mais inquiétante au plus haut point. Tout va bien à présent, dit-il; nous sommes respectés au dehors, libres au dedans, mais, si notre souveraine actuelle, la bonne reine Anne, mourait (*but if the queen should die*)? Il parcourt sans rien omettre toutes les gammes des préoccupations publiques,

Digitized by Google

et sans avoir jamais l'air de se plaindre; puis, après une description satisfaisante de l'état présent, il ramène avec un bonheur inouï son refrain constant : Mais si la reine mourait? Peu à peu l'auteur alarme ses concitoyens, leur rend les sursis insupportables et les amène à dire : « Plus de provisoire, plus d'incertitudes! excluons une bonne fois les Stuarts, et assurons le trône à des princes protestants et libéraux. »

Pour ce pamphlet, où le ministère était indirectement attaqué, Daniel de Foe fut mis en accusation, condamné à l'amende, emprisonné; mais bientôt il fut gracié par la reine elle-même, que son rang et son caractère élevaient au-dessus des ressentiments mesquins de ses ministres tories.

Rendu à la liberté, de Foe continue à soutenir contre le prétendant une guerre à outrance, et mêle fort à propos dans cette lutte le raisonnement sérieux, la colère et la raillerie. Rien n'est plus ironique et plus mordant que son quatrième pamphlet, où l'auteur, après avoir promis de démontrer les avantages réels de l'avénement du prétendant, recommande à ses concitoyens le vasselage de la France, le renoncement à la liberté, l'établissement définitif du despotisme sur le modèle fourni par Louis XIV, et les recommande, comme on le pense bien, de façon à les faire haïr et repousser avec fureur.

L'Angleterre, nous le savons, partagea le sentiment et satisfit le vœu de Daniel de Foe, en excluant à jamais les Stuarts et en appelant au trône les princes hanovriens.

Ces quatre pamphlets contre le prétendant, œuvres aujourd'hui trop oubliées, offrent d'assez choquantes négligences, mais, après tout, ils sont habiles, passionnés, éloquents. L'historien doit en tenir grand compte et le littérateur peut les admirer. .

Nous n'avons pu donner ici qu'un résumé insuffisant d'un mémoire semé de traits spirituels et présentant des allusions piquantes au temps présent; allusions qui naissaient moins de la volonté du lecteur que de l'analogie des circonstances.

M. de La Chapelle, de l'Académie de Cherbourg : *Influence de la philosophie sur la législation française moderne; lois civiles, lois criminelles.*

L'idée du juste, dit l'auteur, innée et absolue, se développe dans les lois à mesure que la civilisation se perfectionne. Notre Code civil porte des signes évidents de ce progrès vers l'application de l'équité naturelle. La législation, trop souvent inspirée par la phi-

Digitized by Google

losophie sensualiste, a fait place à des lois meilleures, par exemple celles qui régissent le mariage, les enfants naturels, le divorce, l'abolition de la mort civile, etc. L'auteur applique le même examen à la législation criminelle. Elle devrait, selon lui, reposer sur trois principes : la défense sociale, la nécessité d'obéir à la conscience publique, et le devoir de travailler à la régénération du coupable. Mais, pour fonder une législation parfaite, les forces humaines sont impuissantes, si la force divine ne les soutient pas et si la fraternité civique et la charité chrétienne ne s'unissent dans un étroit embrassement.

M. de Gaucourt, de Saint-Saens (Seine-Inférieure) : *État descriptif de l'arrondissement d'Arles.*

L'*Arlésie*, au temps de César, était un immense territoire qui s'étendait des Alpines à la mer, sur une longueur de 70 kilomètres; le Rhône le bornait à l'ouest, et ses anciennes limites, à plus de 50 kilomètres, avoisinaient Aix et Marseille. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une commune de 107,000 hectares. La ville, *civitas Arelatensium*, recevait de sa situation sur la pente d'un rocher au bord du Rhône un puissant élément de forces. M. de Gaucourt détache de l'ouvrage que lui et M. de Revel doivent consacrer à la description de l'arrondissement d'Arles un chapitre sur l'organisation et l'histoire de la *Podestatie d'Arles*, forme de gouvernement fort curieuse par laquelle dut passer cette ville. Des notices sur les *Podestats* et des particularités historiques importantes ont donné à cette lecture un grand intérêt.

M. Morand, membre non résidant du Comité : *Un programme de questions historiques.*

Il y a peu d'années encore que, dans une circonstance marquante, deux de nos principales villes du Nord, qui avaient été des capitales de provinces, Lille et Arras, célébraient et glorifiaient les anniversaires de leur réduction sous la domination française, c'est-à-dire de leurs défaites, comme auraient pu le faire les souvenirs du vainqueur. Pour ces villes de l'heure présente, Richelieu à Arras, le 10 août 1640, et Louis XIV à Lille, le 27 août 1657, n'avaient fait que conquérir des cœurs déjà à eux et de tout temps français. Assurément, dit le savant et patriotique auteur du mémoire, c'est avoir bon goût que d'aimer la France et de la vouloir pour patrie;

Digitized by Google

mais, au milieu des vicissitudes de la vie des nations que nous offre l'histoire, il faut souffrir à côté d'elle et à son encontre d'autres patriotismes, qui, bien qu'ils paraissent quelquefois n'être que détachés passagèrement du sien, n'en ont pas moins été tout aussi permanents, entiers et exlusifs dans leur fidélité et leur orgueil. Les provinces d'Artois et de Flandre se sont montrées animées de ce patriotisme-là durant des siècles dans leur soumission à l'Espagne, et la France, en s'annexant successivement leurs territoires par la violence des guerres, n'avait jamais, au moins complétement, gagné leur affection. C'est la Révolution française, c'est l'établissement de la République qui a rattaché à la France ces deux provinces, devenues depuis si Françaises, et dont l'héroïque résistance a scellé pour jamais une alliance indissoluble. Que fallait-il en effet pour unir à la France le cœur de ces provinces? Un vainqueur qui les affranchît, la Révolution française. Ce qu'elles eussent gagné à revivre sous leurs anciens maîtres avant 1789 s'apprécierait historiquement, en raison des contraintes que le régime français leur avait imposées : mais, en 1789, la question serait de calculer ce qu'elles eussent perdu.

M. Vaschalde, de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche : *Vals, son origine, ses progrès, son avenir.*

Cet éloge très-naturel et très-fondé de la station hydrominérale de l'Ardèche qui porte le nom de Vals a été écouté avec plaisir, quoiqu'il ne se rattachât pas entièrement aux sujets qui sont de la compétence de la section d'histoire et de philologie.

M. Fierville, censeur du lycée de Coutances : *Étude historique sur Démosthènes, disciple de Platon.*

Ce travail d'érudition, plein de recherches consciencieuses, est peu susceptible d'analyse. M. Fierville a recueilli d'abord, dans tous les textes des écrivains grecs et romains qu'il a pu consulter, les témoignages qui prouvent que le plus grand orateur de la Grèce a suivi les leçons de son plus illustre philosophe. Les savants modernes qui se fondent sur les mêmes témoignages partagent cette opinion.

Il resterait à chercher dans les œuvres mêmes de Démosthènes tous les passages qui prouveraient directement que l'auteur du Discours contre Eschine s'est véritablement inspiré des principes phi-

Digitized by Google

losophiques de Platon. C'est une tâche que M. Fierville se propose d'entreprendre plus tard.

M. Boucher de Molandon, membre de la Société académique d'Orléans : *Pierre d'Arc, frère de la Pucelle ; Isabelle Romée, leur mère. — Leur arrivée à Orléans, leur séjour, leur mort.*

L'auteur de ce mémoire était assuré d'avance de l'intérêt sympathique de l'auditoire en traitant un sujet qui touche aux sentiments d'admiration et de reconnaissance que fait naître le souvenir de l'héroïque Pucelle et de sa famille. M. de Molandon a recueilli dans les archives publiques, et surtout dans des documents jusqu'à ce jour inédits, qu'une heureuse fortune a fait tomber entre ses mains, des faits qui renversent certaines assertions erronées et fournissent des renseignements exacts et précis sur les personnages dont il s'est occupé. La publication de ce mémoire complétera heureusement les travaux historiques déjà nombreux qui concernent Jeanne d'Arc, sa mère, ses sœurs et ses frères.

D'admirables travaux ont été consacrés de nos jours à la vierge de Domremy. Les savantes recherches de l'érudition moderne, les graves appréciations de la critique, les religieux accents de l'éloquence chrétienne, ont dissipé bien des obscurités, rectifié quelques exagérations légendaires, assis cet émouvant épisode sur la base désormais inébranlable de la certitude historique, et couronné la jeune et radieuse héroïne du pur éclat de la vérité. Il a semblé à M. Boucher de Molandon que, à de moindres hauteurs, la patriarcale famille au sein de laquelle Jeanne a reçu le jour avait droit aussi à quelques souvenirs. Ces humbles cultivateurs furent les gardiens de son enfance. Ils surent déposer en son cœur les germes précieux de chasteté, de patriotisme et de foi dont le merveilleux épanouissement constitue son incomparable figure.

Ils la suivirent en ses expéditions militaires, la protégeant contre les dangers et les partageant avec elle. Associés à ses triomphes, ils virent briller sur eux quelques rayons de son éclatante auréole. Après le martyre de Rouen, décimés par la mort et la captivité, courbés sous le poids de l'instinctive réprobation qui s'attachait alors aux condamnations en matière de foi, le silence et l'oubli qui s'étaient faits autour de Jeanne s'appesantirent aussi sur eux. Quittant alors leur foyer pour toujours, ils vinrent en la cité fidèle dont les publics et religieux hommages protestaient incessamment

Digitized by Google

contre une odieuse condamnation, et ils consacrèrent le reste de leurs jours à réhabiliter la mémoire de la Pucelle.

Isabelle Romée, sa mère, vécut ainsi dix-neuf ans dans l'Orléanais; ses cendres y reposent encore.

Pierre d'Arc, son plus jeune fils, y vécut vingt-sept ans; ses enfants y contractèrent d'honorables alliances.

Quelle fut durant cette longue hospitalité la condition de cette famille sur laquelle rejaillit l'éclat d'un si grand nom? C'est ce qu'établit l'auteur du mémoire, en réfutant plusieurs opinions regrettables qui ont eu cours pendant assez longtemps, et notamment celle qui affirmait que la mère et le frère de Jeanne étaient venus à Orléans en la compagnie de la misérable aventurière qui, de 1436 à 1439, voulut, sous le nom de *Dame des Armoises*, se faire passer pour la Pucelle. Isabelle Romée mourut le 28 novembre 1458. Avant de descendre dans la tombe, elle avait eu la suprême consolation de voir solennellement annulée, sur sa demande, l'inique sentence de Rouen, et le nom de sa fille glorieusement réhabilité. Les documents relatifs à Pierre du Lis, frère de Jeanne, sont peu nombreux. M. Boucher de Molandon a puisé des détails inconnus dans un *vidimus* complet de l'acte par lequel Charles d'Orléans lui avait fait don, le 28 juillet 1443, de la jouissance d'une île en la rivière de Loire, connue sous le nom d'*île aux Bœufs*. Ce titre et un grand nombre d'autres documents recueillis par M. Boucher de Molandon attestent que la famille de la Pucelle a joui, pendant son séjour dans l'Orléanais, d'une honorable aisance et d'une affectueuse considération, qui n'a peut-être pas été assez remarquée. Enfin on trouve dans deux baux cités par M. de Molandon le titre de *chambellan du roi* donné à messire Pierre du Lis, frère de la Pucelle. Nulle part ailleurs l'auteur du mémoire n'a vu que cette distinction honorifique eût été accordée par Charles VII au frère de Jeanne d'Arc. Il lui semble difficile que dans un acte public, auquel intervenait le chapitre de la cathédrale d'Orléans, Pierre eût osé usurper un titre qui ne lui aurait pas légitimement appartenu.

M. l'abbé Deladreue, de la Société archéologique de l'Oise: *Bossuet, administrateur de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.*

Les biographes les plus consciencieux de l'illustre évêque de Meaux n'ont fait qu'indiquer en passant sa nomination à l'abbaye

Digitized by Google

de Saint-Lucien-lez-Beauvais, dont il fut commendataire. Bossuet n'avait pas la réputation d'un bon administrateur. L'examen de documents négligés par les historiens a prouvé à M. l'abbé Deladreue que sur ce point l'illustre évêque ne mérite aucun reproche. Les détails recueillis par l'auteur du mémoire ajoutent un chapitre intéressant à l'histoire du grand homme dont se sont occupés, à d'autres points de vue, MM. de Beausset, Tabaraud, Lachat, Floquet, Beaume et Gandar. Il n'est pas indifférent de savoir que Bossuet a, comme le montre M. Deladreue, très-bien administré son abbaye, qu'il a rétabli l'ordre dans ses affaires temporelles, réorganisé ses finances, donné plus de valeur à ses propriétés, fait d'immenses réparations à ses constructions, sans laisser aucune dette.

M. Pimont, de Rouen, avait annoncé un *Résumé historique des principaux événements qui se sont produits sous les derniers empereurs romains*. Mais, après avoir lu quelques pages de son mémoire, il a exposé, dans des vers empruntés sans doute à une tragédie inédite, quelques-unes des scènes qui ont signalé les dernières luttes dont il avait à raconter l'histoire.

M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, a terminé la séance par la lecture d'un mémoire *Sur le service médical des hôpitaux de Nantes*.

Pendant la période la plus ancienne du moyen âge, la science médicale fut étudiée et pratiquée presque exclusivement par les clercs et les religieux, et ceux-ci continuèrent à exercer la médecine concurremment avec les laïques jusqu'en 1790, comme l'attestent les nombreux arrêts rendus contre eux par les parlements aux XVIIe et XVIIIe siècles.

A Nantes, les médecins n'ont commencé à se recruter dans la société civile qu'à la fin du XVe siècle. La partie manuelle et pratique de la médecine passait alors pour une œuvre basse, et bonne pour servir de gagne-pain aux manœuvres sans instruction. C'est au barbier, nommé pour cela *chirurgien*, que l'on commettait le soin d'administrer les remèdes, de panser les plaies, etc. Mais la corporation des chirurgiens acquit une prépondérance légitime, grâce au dévouement et à l'intrépidité qu'elle montra toutes les fois que les maladies épidémiques et les pestes si fréquentes affligèrent les po-

Digitized by Google

pulations. M. Maître cite avec honneur les noms de plusieurs chirurgiens qui se signalèrent par leur zèle pour les pestiférés.

M. le docteur Turrel, de l'Académie du Var, fait l'éloge du peintre Charles Vacher de Tournemine, né à Toulon, où il est mort il y a deux ans. C'est une étude complète sur les œuvres de cet artiste éminent, qui occupe un des premiers rangs dans le groupe d'élite connu, dans le monde des beaux-arts, sous le nom d'*Orientalistes*. Élève d'Eugène Isabey, Tournemine s'est écarté de son maître en parcourant sa brillante et originale carrière, mais il puisa auprès de ce peintre renommé de parfaites notions de l'art du dessin; il y excellait, comme l'attestent les innombrables et curieuses esquisses qui peuplent les cartons dans lesquels il classait ses souvenirs de voyage. Il s'éprit d'abord de la Bretagne, mais il était trop amoureux de la lumière pour s'immobiliser dans cette atmosphère embrumée.

Un premier voyage en Italie, en 1849, fut un enchantement pour ses yeux; un second voyage en Algérie, en 1853, fut une véritable révélation. Il parcourut tout le littoral africain jusqu'à Tunis, et revint en France, où sa réputation commença à s'établir. M. de Turrel rend compte des autres voyages entrepris par le peintre de Toulon pour achever ses consciencieuses études, et, passant en revue ses principales œuvres, caractérise de la manière la plus ingénieuse son talent et son génie. L'auteur du mémoire sait parler de la peinture en vrai peintre.

La belle carrière parcourue par Tournemine a eu pour couronnement une glorieuse mort. C'est l'une des plus nobles victimes des folies et des crimes de la Commune. Après le siége de Paris, dont il avait subi les tortures physiques et morales, Tournemine, conservateur adjoint du musée du Luxembourg, se vit en proie aux menaces des fous furieux qui avaient déchaîné l'horrible guerre civile. Les chefs-d'œuvre confiés à sa garde, et qui avaient échappé aux boulets des Prussiens, furent de nouveau menacés par le délire de l'incendie. L'héroïque conservateur lutta courageusement et sauva d'inestimables trésors, qu'un moment de défaillance de sa part eût permis d'anéantir. Mais il était frappé à mort. Ces longues luttes, après les privations du siége, développèrent rapidement une maladie du cœur dont il portait les germes, et il s'éteignit dans une douloureuse agonie, ayant sacrifié son existence pour l'art dont il fut l'un des plus glorieux adeptes.

Digitized by Google

M. A. Corlieu, membre de la Société historique de Château-Thierry, lit une Introduction à l'histoire de Charly, ayant pour titre : *Géographie historique de la Brie Galeuse.*

L'auteur fait d'abord l'historique de la contrée habitée, au temps de César, par les *Suessiones* et les *Meldi.* Elle faisait, sous Auguste, partie de la 2e Belgique, et, du temps de Ptolémée, 128 ans environ après J.-C., elle paraît avoir été occupée par les *Vadicasses.* M. Corlieu soumet à une discussion approfondie le texte de Ptolémée et les opinions des savants sur l'emplacemet occupé par les *Vadicasses*, et celui de *Noiomagus*, leur capitale, qui pourrait avoir été le nom primitif de Château-Thierry. Comme dénomination, les *Vadicasses* disparaissent vers le ve siècle après J.-C., et l'on voit apparaître, à partir du vie siècle, le *Saltus Briegius*, la Brie, du mot celtique *Bria*, *Braya*, qui signifie défrichement, cours d'eau, etc., et plus tard le *Pagus Brigensis* ou *Brægius.*

Le comté de Brie et de Champagne devint considérable. De 1152 à 1181, sous Henri Ier le Large ou le Libéral, il fut divisé en 26 châtellenies, comprenant 2,017 chevaliers, outre les grands feudataires. La Brie était divisée en *Brie française* et en *Brie champenoise*, subdivisée elle-même en *Haute Brie*, *Basse Brie* et *Brie Galeuse.*

C'est de la dernière que s'est occupé spécialement M. Corlieu, dans le savant mémoire dont il est donné lecture, et qui contient des détails nombreux dont il serait difficile de présenter l'analyse. Nous nous bornons à dire que ce travail de topographie est un des plus exacts et des plus consciencieux que nous connaissions.

La séance a été terminée par la lecture, faite par M. L. Audiat, membre de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, d'un mémoire intitulé : *L'Instruction primaire dans les anciens diocèses de la Rochelle et de Saintes.*

L'histoire de l'instruction populaire dans nos anciennes provinces est encore à faire. Les recherches du genre de celles de M. Audiat offrent donc un puissant intérêt. Il emprunte aux premiers cartulaires saintongeois quelques renseignements sur les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, passe en revue l'enseignement donné dans les diverses abbayes du pays dont il s'occupe, et fait connaître l'état des écoles et la position des instituteurs, principalement aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce sont les curés des paroisses qui, chargés de la surveillance des

Digitized by Google

écoles, nous fournissent sur leur tenue et sur leur personnel des détails fort curieux. Il ressort de cet examen que le sort des pauvres instituteurs n'a jamais été digne d'envie. On ne peut lire, par exemple, sans être touché, une note du 23 avril 1674 sur le maître d'école de Xantray, « âgé de soixante et dix ans et pauvre, homme de bon exemple, veuf, ne sachant point chanter, *ne tenant pas cabaret*, étant tout seul dans sa petite demeure. »

Cette note inspire à l'auteur du mémoire des réflexions mélancoliques, et en même temps des sentiments de reconnaissance pour les hommes dévoués et modestes qui ont travaillé les premiers pour l'instruction populaire.

« C'est ce pauvre maître d'école, mal rétribué, mal logé, dépendant et nomade, qui a élevé nos aïeux. L'obscur pionnier a défriché le champ où nous moissonnons. Il faut, en effet, du temps, beaucoup de temps, les efforts continuels de plusieurs générations, pour que, de proche en proche et de haut en bas, l'instruction se répande, et, en louant ceux de nos illustres contemporains qui ont pris, qui prennent une si large part à son développement, soyons justes envers leurs collaborateurs inconnus des siècles passés. C'est parce qu'il s'est trouvé çà et là, dans les plus modestes villages, des hommes de bien, généreux et dévoués, que nous assistons aux magnifiques progrès de l'enseignement. C'est parce qu'ils ont péniblement appris l'alphabet à nos grands-pères, que nous, nous savons lire maintenant. Aussi je voue dans mon cœur un culte pieux de respect et de reconnaissance à cet humble maître, indigent et laborieux, courbé sur ce sillon ingrat de l'enfance, qui a consumé sa vie à faire germer dans mon esprit quelque notion de science, de bien et de vertu, et à qui en particulier je dois, Messieurs, l'honneur et le plaisir de parler aujourd'hui devant vous. »

3e SÉANCE. — VENDREDI, 18 AVRIL.

M. Le Héricher, professeur de rhétorique au collége d'Avranches : *Influence des Scandinaves en Normandie, d'après les noms propres.* Cette étude de philologie est la seule qui ait été, cette année, envoyée au Comité par les Sociétés savantes. L'attention avec laquelle on a écouté les faits nombreux exposés par l'auteur a prouvé toute l'importance que la réunion attache à ce genre de recherches. Nul n'était mieux préparé que M. Le Héricher pour rendre intéressant un mé-

Digitized by Google

moire essentiellement normand dans son objet et puisé aux sources des langues du Nord. On sait d'ailleurs que ce sont des savants normands, les Gerville, les Prévost, les du Méril, qui ont fondé dans cette province la philologie scandinave. M. Le Héricher, ami et disciple de ces hommes distingués, continue avec succès cette tradition, et les fragments dont il donne lecture font espérer que la science lui devra une œuvre d'ensemble considérable.

M. Rambaud, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, lit un excellent travail historique ayant pour titre : *Un épisode de l'histoire de Russie.*

Le sujet de cette étude est intitulé : *Histoire de la boïarine Morozof.* Elle est tirée du livre célèbre de M. Zabiéline : *Domachnii byte rousskikh Tsaritse v XVI et XVII stolétié* (vie privée *des Tsarines* russes au XVIe et au XVIIe siècle), Moscou, 1869.

M. Rambaud s'est appliqué à résumer le travail de M. Zabiéline, à rendre explicables pour le lecteur français l'époque et les mœurs qui y sont décrites, et à chercher les points de comparaison et de rapprochement dans les récits des voyageurs et les impressions des romanciers sur la Russie contemporaine.

On voit, dans cette étude, ce qu'était la vie privée des grandes dames russes dans les siècles qui précèdent l'avénement de Pierre le Grand, l'émancipateur du beau sexe russe, sous l'influence du *Domostroï*, c'est-à-dire des *règles de conduite* imposées aux femmes russes par suite de l'imitation des mœurs byzantines. La constitution patriarcale de la famille, l'influence des idées orientales, les prescriptions des moines et des théologiens, héritiers des traditions byzantines, avaient contribué à maintenir la femme dans un état de tutelle et de sujétion, l'avaient isolée de la société, l'avaient enfermée dans les *appartements supérieurs* de la maison paternelle ou conjugale (le *verkh* ou le *terem*), comme dans les gynécées de l'ancienne Grèce ou dans les harems de l'Orient. Dans le cas seulement où elle était *veuve et mère*, chargée de l'éducation de son fils et de l'administration de son patrimoine, elle jouissait d'une plus grande liberté d'action. Toutefois, à Moscou pas plus qu'à Persépolis ou à Bagdad, à Byzance ou à Stamboul, cette sévère reclusion n'avait amené la femme à se résigner à un complet effacement. L'esprit d'intrigue ou de puissantes facultés intellectuelles assurèrent à nombre de tsarines, de boïarines ou de princesses russes un rôle

Digitized by Google

important dans les luttes civiles ou les révolutions de palais. Les querelles religieuses suscitées, au XVIIe siècle, par la réforme du patriarche Nicon, les provoquèrent surtout à descendre dans l'arène. De même que sous Louis XIV, lors des luttes du jansénisme et du molinisme, on avait vu les pauvres religieuses de Port-Royal braver la colère du grand roi, quelques femmes russes, assistées de quelques moines et de quelques prêtres, parurent tenir en échec les deux puissances les plus redoutables qu'elles connussent au monde : le tsar *orthodoxe* et le *patriarche de toutes les Russies*.

Dans la lutte de Nicon et des vieux croyants, l'esprit de progrès paraît avoir été du côté du premier. Mais le peuple, les femmes, une partie des moines et le bas clergé tenaient pour les anciennes coutumes.

Les ennemis les plus acharnés de la réforme se trouvèrent dans cette catégorie de saints populaires, les *innocents* ou les fous religieux (*iourodivy*), comme les appelle le peuple, qui jouaient à Moscou, par rapport au clergé régulier, à peu près le même rôle qu'en Palestine les prophètes. Livrés à toutes les pratiques de l'ascétisme le plus étrange, refusant à leur corps tout bien-être et même tous soins de propreté, allant pieds nus, nu-tête, au hasard, couchant à l'aventure et disputant aux chiens leur nourriture, bravant parfois la colère des tsars et faisant entendre aux puissants de l'État et de l'Église de rudes vérités, partagés entre l'aliénation mentale et l'exaltation religieuse, ils étaient adorés du peuple et courtisés des grands, considérés par tout le monde comme des hommes que «Dieu a touchés». Tels furent, au temps d'Ivan le Terrible, le *iouridivy* Jean le Porteur d'Eau, dont les reliques reposent dans la magnifique église de Vassili Blagennoï, et le père Nicolas, qui sauva la ville de Pskof des fureurs du tsar; tels étaient ou tels sont Ivan Jacovlovitch, le père Nahum, Nicolas, du couvent de Solovetski, ces types devenus populaires, grâce à la *Russie libre* de Dixon. Tel serait le héros du roman de Tourguénief, *Étrange histoire*. Tels furent aussi les *iouridivy* Feodor et Cyprien, dont la boïarine Morozof avait fait ses commensaux, ses directeurs de conscience, ses *professeurs d'abjection*, comme dirait M. Dixon, et qui, assistés de son confesseur Avvakum et de la vieille religieuse Mélanie, la soutinrent dans les voies de l'ascétisme le plus rigoureux et la poussèrent, elle et sa sœur, la princesse Eudoxie, à résister au tsar et au patriarche, à toute la puissance de l'État et de l'Église. Ces *fous*

Digitized by Google

religieux, ce confesseur fanatiquement attaché à la vieille orthodoxie, cette religieuse errante, cette boïarine et cette princesse qui s'arrachent aux jouissances de la vie, aux honneurs de leur rang, à la faveur de la cour, pour revêtir le cilice, pratiquer dans leur palais les bizarres austérités de l'ascétisme russe, pour exécuter les milliers de prosternations et de génuflexions quotidiennes qui doivent assurer leur salut, — sont des types extrêmement originaux, des produits tout à fait particuliers d'une civilisation très-spéciale.

Cette étude rend compte du trouble jeté dans cette vieille société russe, engourdie depuis tant de siècles dans l'imitation de la défunte société byzantine, par les premières tentatives de réforme. On comprend l'angoisse dont furent saisies toutes les âmes religieuses lorsqu'il fallut faire un choix entre les deux religions, l'ancienne et la nouvelle, et lorsque, accoutumées à croire qu'il n'y a qu'une voie qui mène au salut, elles se trouvèrent incertaines entre la direction du patriarche et de l'Église officielle et les objurgations des *iouridivy* et des saints populaires, attachés à la *vieille croyance*. La boïarine Morozof et la princesse Eudoxie suivirent naturellement cette dernière voie.

L'une était la veuve du boïar Morozof et la tutrice de son fils; l'autre, du prince Ourousof. Suspecte de *staroviérisme*, le tsar Alexis envoya interroger la boïarine par des prêtres orthodoxes. Elle s'obstina à faire le signe de la croix avec deux doigts et à considérer le patriarche comme l'Antechrist. Alexis ordonna de confisquer ses biens; l'influence de la tsarine Maria Miloslavski les lui fit restituer. Mais bientôt les haines religieuses s'envenimèrent : l'Église orthodoxe fit brûler vif un des chefs du staroviérisme. La boïarine fut de nouveau inquiétée : l'impératrice, sa protectrice, venait de mourir. Elle fut interrogée une seconde fois sur ses croyances religieuses, et fut arrêtée, ainsi que sa sœur, et enfermée dans un couvent. Considérée comme une martyre de l'ancienne foi, elle vit bientôt les grilles du couvent assiégées par des visiteuses en pleurs, femmes nobles ou femmes du peuple, qui venaient baiser ses chaînes. Le nouveau patriarche, Pirim, s'émut de ces démonstrations et voulut mettre fin au scandale en travaillant lui-même à la conversion de la boïarine récalcitrante. Elle ne voulut ni l'écouter ni recevoir de sa main les sacrements, et, quand il s'approcha pour lui conférer tout au moins une onction, « elle se campa dans la posture

Digitized by Google

d'un athlète, agita ses chaînes d'une manière terrible et repoussa le patriarche.» On la conduisit, ainsi que sa sœur, dans une autre prison, et on leur fit subir une question qui n'ébranla pas leur constance.

Le malheur de la boïarine était au comble. Sa famille était disgraciée à cause d'elle; ses frères destitués de leurs emplois; son fils unique mourut; comme il était le dernier des Morozof, les biens de la boaïrine furent confisqués, et son riche mobilier vendu aux enchères. Alexis aurait songé un moment à la faire brûler vive dans une cage : le conseil des boïars s'y opposa. Elle fut enfermée avec sa sœur dans une prison lointaine, dans un cachot souterrain, où elle souffrit de la faim, de la soif, de l'humidité et des exhalaisons méphitiques du souterrain, de la privation de tout commerce avec ses amis. Sa sœur mourut de misère entre ses bras. Elle-même, toujours inébranlable aux souffrances, aux menaces et aux séductions, sentit sa santé décliner dans cette horrible captivité. Un jour elle pria un soldat de garde d'aller laver à la rivière son unique chemise, qui pourrissait depuis un an sur son dos et qui fourmillait de vermine. «Quand le strélitz eut ce chiffon, à moitié pourri, entre les mains, et qu'il songea que cette femme avait été une puissante boïarine, revêtue du linge le plus fin, des fourrures les plus rares, de brocart d'or et d'argent, avec des colliers de perles et des *cacochniks* enrichis de pierreries et de diamants; quand il compara ce qu'elle avait été et ce qu'elle était maintenant, quand il se dit qu'elle souffrait tout cela volontairement et pour sa foi, les larmes lui jaillirent des yeux, et ses pleurs se mêlèrent à l'eau pure de la rivière.» Elle mourut après un an de prison, et en 1820 un voyageur retrouva près de la forteresse de Borovsk le tombeau des deux sœurs, dont l'inscription était effacée, mais sur lequel l'imagination du peuple avait déjà enfanté toute une légende. Ces deux hérétiques, si cruellement traitées par une Église intolérante, il en avait fait deux saintes, martyrisées par les Tatares.

M. l'abbé Julien Loth, professeur à la Faculté de théologie, membre de l'Académie de Rouen : *Un projet de mariage en Portugal pour le grand Dauphin*, épisode de l'histoire de la diplomatie au XVIIe siècle.

Les documents qui ont fourni la substance de ce mémoire sont tirés des archives de la famille d'Esneval, au château de Pavilly

Digitized by Google

(Seine-Inférieure), où sont conservées en deux volumes in-folio toutes les dépêches originales du roi et des ministres, et la copie des réponses de l'ambassadeur relatives au fait signalé par M. l'abbé Loth.

C'est le 7 juillet 1688. Louis XIV envoya M. Robert Leroux, baron d'Esneval et d'Acquigny, en qualité d'ambassadeur ordinaire, auprès de dom Pedro, frère et successeur d'Alphonse VI. Il avait pour instructions générales de resserrer les liens entre la cour de Versailles et celle de Lisbonne et d'y faire prévaloir, s'il pouvait, l'influence française. Il devait, et c'était le but spécial de sa mission, surveiller le mariage de l'infante Isabelle, alors fille unique du roi et empêcher toute alliance préjudiciable aux intérêts et à la politique de Louis XIV, notamment le projet de mariage qui paraissait avoir les préférences du roi et de la nouvelle reine, celui d'un prince cadet de l'électeur Palatin de Neubourg de la maison d'Autriche, comme tout autre mariage espagnol ou allemand.

Il y avait un intérêt politique du premier ordre pour Louis XIV à empêcher le Portugal de se jeter dans les bras de l'Autriche. On sait qu'une coalition, dans laquelle étaient entrés l'Espagne, la Savoie, la plupart des États d'Italie, l'Autriche, presque toutes les villes et principautés d'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, et même le roi de Suède, jusque-là le fidèle allié de la France, venait de se former contre nous. Le Dauphin allait entrer en Allemagne. C'est à cette occasion que Louis XIV adressa à son fils cette royale parole : « En vous envoyant commander mon armée, je vous donne des occasions de faire connaître votre mérite : allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi est mort. »

M. l'abbé Loth montre le nouvel ambassadeur partant du Havre pour Lisbonne, où il arriva après vingt-deux jours de traversée et s'occupant aussitôt d'étudier la cour auprès de laquelle il était accrédité, le roi, la reine, le premier ministre, duc de Cadoval, et surtout l'infante. L'auteur du mémoire ne peut, faute de temps, que donner une idée générale des négociations délicates que l'ambassadeur eut à conduire, et dans lesquelles il déploya beaucoup de dévouement et de cœur. Il avait obtenu gain de cause. La jeune infante souriait à ce mariage avec le fils aîné du roi de France. Mais elle était atteinte d'un mal qui s'aggrava chaque jour, et qui fit d'autant plus de progrès que le Dauphin, engagé dans une liaison roma-

Digitized by Google

nesque avec Mlle de Choin, ne se pressa pas de répondre au dessein de son père. L'ambassadeur suivit avec intérêt les progrès du mal, auquel la princesse finit par succomber.

Pendant cette lecture, une dépêche arrivée de Caen a fait connaître la mort de M. de Caumont, dont le nom est attaché à la création de plusieurs Sociétés savantes et, entre autres, à celle de la Société des antiquaires de Normandie et des Congrès scientifiques de France. La réunion a été vivement impressionnée par cette triste nouvelle, et elle a témoigné toute la part qu'elle prenait aux regrets sympathiques que la mort de cet ardent promoteur des études historiques et archéologiques doit inspirer à la Normandie et au reste de la France, où il laisse de si honorables souvenirs.

M. F. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *La maison de Guise en 1585*, mémoire sur huit lettres de Henri de Guise, de Catherine de Médicis et de Henri de Navarre, tirées des archives des cantons helvétiques.

Après une interruption causée par nos malheurs, dit en commençant M. Combes, je viens encore, studieux vétéran de nos chères réunions annuelles et devant un aréopage en deuil de l'homme illustre qui aimait tant à nous présider, je viens vous entretenir de quelques lettres inédites tirées des archives des pays étrangers. Et assurément, si une pièce historique reçoit quelque prix du nom qu'elle porte, comme un petit tableau où l'on découvrirait le nom d'un grand peintre, nos lettres inédites ne peuvent manquer d'intérêt. Les lettres du duc de Guise sont rares : il agissait plus qu'il ne parlait. Ce n'est pas que l'on n'eût deviné, et de bonne heure, l'ambition de la maison de Lorraine. Rien ne se voit comme l'ambition et ne périt plus vite. Les Guises étaient à peine établis en France avec Claude de Lorraine, y faisant office de bon serviteur contre les Impériaux, que déjà des chansons couraient sur leur compte. Le *Journal de l'Estoile* les rapporte. François Ier n'était pas dupe, disaient ces chansons, et il prévoyait fort bien que ceux de la maison de Guise, de Charlemagne descendants, mettraient ses enfants en pourpoint et son pauvre peuple en chemise. Ce sont les menées ambitieuses de cette famille de Lorraine que M. Combes s'est attaché surtout à caractériser et à mettre en relief. « On essaye de nous calomnier, écrivait Henri de Guise, dans notre sainte et néces-

Digitized by Google

saire entreprise, et de faire croire aux gens de bien que c'est contre le roi, que nous honorons comme l'image de Dieu, et pour la conservation duquel, de son autorité et de son État, nous aurons toujours à très-grand contentement d'exposer et perdre notre vie. » On vit bien le cas qu'il faisait de cette image sacrée, trois ans après, à la journée des Barricades, lorsqu'il vint demander la couronne au Parlement, et qu'Achille du Harlay le foudroya par ces paroles : « A Dieu ne plaise que j'approuve jamais que le valet chasse le maître ! » Mais de quel droit M. de Guise, en dehors du gouvernement et malgré le gouvernement, formait-il des entreprises pour une religion que Henri III et Catherine n'avaient que trop bien servie, et que même ils ne servaient jamais mieux que lorsqu'ils ne la servaient pas du tout, car alors ils étaient tolérants et humains? De quel droit, affirmant, dans la même lettre, le très-grand péril de la religion catholique, se mêlait-il d'y ajourner, comme il disait, du vivant du roi, ce que le manifeste de la Ligue paru dans le même temps expliquait clairement par l'avénement de Henri de Guise, chef élu de l'insurrection catholique? Sur le terrain du vieux droit monarchique, il y avait autant de crime à soustraire la couronne à Henri de Navarre qu'à renverser Henri III; et les saintes entreprises au bout desquelles est un trône qu'on désire et qu'on ne refuse pas ne sont ni si généreuses ni si saintes, et ressemblent fort à un intérêt. La souveraineté nationale se fourvoie quand elle les couronne, et la démocratie pareillement. La démocratie était, dans la Ligue, seule sincère, car le fanatisme n'est qu'un excès d'ardeur et de sincérité, seule entraînée par l'appât du changement et de la liberté, et seule dupe. Les princes ne lui vont pas, et les ambitieux la trompent. Elle avait suivi Charles de Navarre ou le Mauvais au XIVe siècle, elle suivit Jean-sans-Peur au XVe; elle suivit d'autres princes au XVIIe, comme elle suivait monseigneur de Guise au XVIe. Mais les princes sont mauvais guides dans les sentiers de la démocratie. On ne sert jamais bien ce que l'on sert par feinte, et il faut peut-être moins de naissance pour avoir plus de libérale sincérité.

M. Combes trouve dans les lettres de Catherine de Médicis l'occasion d'expliquer la politique et de tracer à grands traits le caractère de cette princesse. Tante de Henri de Guise par alliance, elle avait sur son neveu une autorité particulière, à laquelle il résistait difficilement. Déjà en 1562, par une lettre fort belle où se re-

Digitized by Google

trouvent toutes les idées de Michel Lhôpital, elle avait voulu préparer les Suisses catholiques au régime de la tolérance en le leur conseillant. Femme changeante et ne consultant que l'intérêt de ses fils, l'intérêt du moment, ne luttant jamais et louvoyant toujours, cherchant le vent au milieu d'une navigation difficile et y tournant son frêle esquif, elle mettait alors, sous l'inspiration du chancelier, autant de zèle à calmer, à temporiser, que, plus tard, à persécuter. A propos de l'assassinat des Guises, auquel fut appliquée la fameuse maxime *salus populi suprema lex esto*, M. Combes rappelle les paroles éloquentes de Michelet flétrissant le meurtre des maréchaux de Champagne et de Normandie par Étienne Marcel et la commune du XIVe siècle : « Doctrine barbare, s'écrie-t-il, que celle du salut du peuple et des assassinats politiques ! Le sang appelle le sang, et si ce peuple, qu'on veut sauver, si ce peuple, plus éclairé et qu'on égare, pouvait se faire entendre, il vous dirait avec l'accent divin qui est dans sa voix : Non, pas de sang, jamais de sang, périssent vos idées, périsse le peuple même plutôt que l'humanité et la justice ! »

Le chef-d'œuvre des maîtres-chirurgiens de Nantes en 1568, documents inédits lus par M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes.

Dans son édition des Œuvres complètes d'Ambroise Paré, publiée en 1840, M. J.-J. Malgaigne a placé, sous forme d'introduction, une notice historique sur l'art de la chirurgie et les barbiers chirurgiens de Paris et des principales villes de France. Il ne s'agit donc pas de recommencer ce qui a été fait, et très-bien fait, mais simplement d'ajouter à ce travail une page en faveur de la ville de Nantes, qui ne s'y trouve pas citée.

Le nom de *Claude Viard*, et non *Viart*, qui figure au bas de l'un de nos actes, nous semblait être celui d'un obscur et modeste chirurgien de province, mieux avisé et plus instruit que ses confrères. Quelques détails biographiques nous prouvent qu'il n'était pas sans mérite. Les documents dans lesquels figure Viard se rapportent à la profession de chirurgien au XVIe siècle; ils font connaître à quelle condition on pouvait obtenir ce titre. Dans une lettre adressée au parlement le 25 septembre 1568, Claude Viard se plaint de la facilité extrême avec laquelle les jurys d'examen acceptaient les chirurgiens; il critique l'obligation imposée par quelques jurys aux

Digitized by Google

candidats de forger les instruments de chirurgie et de faire des lancettes pour tout chef-d'œuvre; il demande formellement que celui qui veut exercer l'art de la chirurgie soit soumis à un examen sérieux et fasse un véritable chef-d'œuvre de chirurgie, consistant à faire l'anatomie publique d'un corps humain. Le parlement de Rennes, saisi de cette requête, y fit droit dans un mandement par lequel était abolie l'obligation de forger des lancettes, et ordonnant que tout prétendant fût soumis à faire l'anatomie d'un corps humain. De plus, tout candidat prétendant être reçu chirurgien devait être enquis par les maîtres jurés, en la présence des médecins connus et reçus : sur l'anatomie universelle ou particulière; sur la connaissance pronostique et curative des ulcères, plaies, aposthèmes, fractures, dislocation, extirpation des membres; sur la connaissance et l'application des médicaments, sur la façon et l'application des bandes, ligatures, et choses semblables nécessaires à la chirurgie, etc. Il devait faire l'ouverture des veines, artères, ou semblable opération manuelle, devant lesdits maîtres, etc. En vertu du même édit, on devait chasser des bonnes villes les bastiers ou chirurgiens ignorants.

Le second document produit par M. de La Nicollière est un procès-verbal des commissaires de police de Nantes, en date du 17 août 1738. Chargés de veiller aux droits de la communauté des maîtres chirurgiens, ils s'étaient transportés dans une maison du faubourg Saint-Jacques, où il se remarquait une enseigne d'un bassin de cuivre jaune, comme en avaient les maîtres chirurgiens privilégiés, « et ont demandé à cedit particulier, qui étoit à raser un autre particulier, son nom, et quel privilége il avoit ainsi de travailler, et d'avoir à sa porte une enseigne d'un bassin de cuivre jaune comme les maîtres chirurgiens. Cedit particulier leur a répondu qu'il se nommoit Ligneau, et qu'il falloit bien qu'il gagnât sa vie. Les commissaires ne se payèrent point de cette excuse, verbalisèrent contre lui et confisquèrent tout son mobilier de chirurgie, consistant en six vieux rasoirs, une vieille paire de ciseaux, une pierre sur un morceau de bois, un cuir aussi sur un morceau de bois, un bassin de faïence, un petit bassin de cuivre jaune. »

M. Émile Worms, professeur à la Faculté de droit de Rennes, lit un fragment tiré d'un travail étendu qu'il prépare sur les rapports économiques entre l'Allemagne et la France. Il fit précéder sa lecture des considérations que voici : « Le sentiment national, disons

Digitized by Google

l'orgueil national, nous a fort longtemps éloignés de l'observation de ce qui se passe en pays étranger; le malheur nous ramène à un peu plus de docilité et de bon vouloir. L'Allemagne notamment fixe plus que jamais nos regards; nous voudrions lui arracher le secret de sa récente supériorité. C'est ainsi que nous interrogeons tour à tour sa science, son organisation politique, son organisation militaire. Ses vicissitudes économiques ne sont pas non plus indignes de notre attention. Elles nous fournissent notamment la clef de la prédominance acquise par la Prusse, en même temps qu'elles nous renseignent sur des ressources matérielles auxquelles se lie si intimement le succès dans d'autres directions. Un des phénomènes économiques auxquels revient sans conteste le premier rang en Allemagne dans les derniers temps est l'association douanière allemande, connue aussi sous le nom de *Zollverein*. En retracer les phases diverses si mémorables pour l'histoire générale elle-même de l'Allemagne et de l'Europe, telle est l'entreprise ardue et en apparence, mais en apparence seulement, ingrate, à laquelle j'ai voué mes efforts. Exposer ici tous les résultats, toutes les constatations, serait matériellement impossible; je dois donc me borner à placer sous les yeux de l'assemblée un court passage emprunté aux rapports économiques, plus particulièrement intéressants pour nous, entre la France et l'Allemagne.

Chemin faisant, l'orateur s'interrompt et ajoute : « Mais puisque je parle libre échange et prohibition, je ne saurais oublier celle qui pèse sur les lecteurs de nos réunions; je m'arrête donc ici, mais c'est en chemin que je m'arrête; car ce que je viens de lire n'était qu'un acheminement vers le fameux traité de 1862, conclu par la France avec le Zollverein, à la suite des négociations les plus laborieuses. Si l'on peut regretter et s'étonner que le lien étroit établi alors entre deux grands territoires voisins, dans le domaine des intérêts matériels, n'ait pas réussi à prévenir une récente et terrible conflagration, on peut croire, du moins, pour se consoler et se rassurer, qu'il en aurait été différemment, que la logique des faits qui fait découler la bonne harmonie de la communauté des intérêts n'aurait pas été prise en défaut, si les deux peuples en cause eussent été absolument maîtres de leurs destinées. »

Le Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, par M. Gaston Lehardy, de la Société des antiquaires de Normandie.

Digitized by Google

Quoique la description et l'histoire du Mont-Saint-Michel occupent la plus grande partie de ce mémoire, fort intéressant à ce point de vue, l'auteur attache plus d'importance au motif qui le lui a fait écrire et au but qu'il désire atteindre. Avec ses confrères de la Société des antiquaires de Normandie, il fait appel à tous ceux qui, jaloux de nos gloires nationales, pourront contribuer à la restauration d'un admirable monument, dévasté et mutilé par plus d'un demi-siècle de vandalisme. Mgr l'évêque de Coutances, à qui la garde de la vieille basilique a été confiée, s'est adressé à la Société des antiquaires pour l'aider à accomplir cette œuvre, à la fois religieuse et patriotique. Le directeur actuel de cette savante compagnie, M. Guizot, le préfet, M. Joseph Ferrand, son président, l'ont engagée à consacrer au succès d'une telle entreprise tout ce qu'elle peut grouper d'influence, tout ce qu'elle pourra réaliser d'efforts. Une commission est instituée pour appeler et coordonner toutes les bonnes volontés.

M. Gaston Lehardy a saisi avec empressement l'occasion de la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, pour y venir chaleureusement plaider la cause de cette utile restauration. «Ce monument, dit-il, où tant de siècles ont accumulé ce que l'architecture nationale a fait de plus merveilleux sous l'inspiration chrétienne, où l'austère et rude création à plein cintre porte vers le ciel les élancements du gothique le plus léger et le plus élégamment fleuri, et dont la colossale harmonie s'élève, au milieu des grèves, comme un chant religieux, où les générations successives ont voulu éterniser leurs prières, ce monument, unique au monde, va-t-il périr?

«Ce n'est ni une œuvre provinciale, ni peut-être même une œuvre uniquement française, que la restauration de ce monument prodigieux. Normands, c'est le témoin et le résumé de toutes les gloires normandes! Français, c'est le glorieux pèlerinage de Charlemagne et des autres rois vainqueurs, pères de notre unité nationale; c'est le pinacle où la vraie chevalerie, cette glorieuse fille de notre sang, a brillé de son suprême éclat! Anglais, c'est le vieux roc adopté par notre père Rollon, où il continue l'œuvre des Gallo-Romains succédant aux druides, nos aïeux. Ethelred et votre pieux roi Édouard et Harold y ont laissé leur mémoire; et ce rocher est vraiment comme un ancêtre commun dans les fastes généalogiques de nos deux patries!

Digitized by Google

« Laisserons-nous tomber l'œuvre des vaillantes générations qui nous ont précédés, et ce rocher adopté par l'histoire dès sa première formation, où chaque génération passée a marqué son passage, ce rocher va-t-il se couvrir d'immenses ruines, chargées de témoigner désormais de notre oubli et de notre impuissance? »

M. Henry Jouin, de Paris, a lu quelques passages d'un mémoire intitulé : *L'art et le peuple.* Les considérations esthétiques dans lesquelles entre l'auteur se proposent un but pratique : c'est l'érection d'une statue gigantesque qu'il désirerait voir dresser par la France à son héroïque Jeanne d'Arc. Selon M. Jouin, l'œuvre capitale dans le domaine de l'art, exécutée en France pendant le dernier quart de siècle, ne fut ni la *Minerve* de Simart, merveilleux essai de sculpture chryséléphantine, ni les fresques magnifiques dont Flandrin décora les murs de Saint-Germain-des-Prés; l'œuvre maîtresse, c'est la statue de *Notre-Dame-de-France*, par Bonassieux, inaugurée au Puy-en-Velay le 12 septembre 1860. Tout dans ce monument, l'idée, le lieu, l'importance et le caractère de la figure, concourt à en faire un monument religieux et national. Or il est bien rare qu'un même sujet résume chez l'homme toutes les fibres élevées de son être moral, le culte de Dieu et le culte de la patrie. M. Jouin raconte dans quelles circonstances a été conçue l'idée de ce monument et par quels moyens elle a été réalisée, puis il ajoute : « S'il est une œuvre qu'il soit opportun d'exécuter aujourd'hui, c'est assurément la statue de Jeanne d'Arc.

« La foi s'éteint, notre patriotisme est menacé, le sens esthétique disparaît, étouffé dans l'esprit des masses par les brutales exhibitions de la rue. Confiez les traits de Jeanne d'Arc à un artiste éminent et chrétien; il ne se peut faire qu'un pareil sujet ne l'inspire pas. Et quel vaste champ pour la presse française, qui voudra réveiller, par une souscription vraiment nationale en faveur de l'héroïne, le sens de la religion et de la patrie. »

Restaurer le Mont-Saint-Michel, élever un monument national à Jeanne d'Arc, comme le désirent les auteurs des deux derniers mémoires, sont des œuvres auxquelles tout cœur français ne saurait n'être pas sympathique. Si les préoccupations politiques du moment tournent les esprits vers un autre ordre d'idées, quand arrivera le jour de l'apaisement avec la fin des luttes passionnées dont souffre

Digitized by Google

notre pays, nous ne doutons pas qu'il ne soit donné suite à des vœux si éloquemment exprimés.

M. Hugues Imbert, vice-président de la Société de statistique de Niort, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest : *Le mariage de Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, avec Gabrielle de Mareuil.*

Nicolas d'Anjou, seigneur de Mézières, fils de René d'Anjou et d'Antoinette de Chabannes, devint orphelin dès l'âge de six ans. Depuis le mariage de Louis d'Anjou, bâtard du Maine, tige de cette maison, avec Anne de La Trémoille, sœur du chevalier sans reproche, c'est-à-dire depuis deux générations, l'amitié la plus sincère unissait les La Trémoille aux Mézières. La tutelle de l'enfant qui venait d'être si cruellement éprouvé fut confiée à François de La Trémoille, vicomte de Thouars. Fidèle aux traditions de sa famille, ce seigneur se montra plein de tendresse et d'affection pour son jeune cousin; il s'empressa de le faire venir auprès de lui, afin de surveiller son éducation, et le fiança bientôt à sa fille Charlotte. Dès l'année 1530, malgré l'extrême jeunesse des deux fiancés, un projet de contrat de mariage était rédigé en vue de cette union. Trois ans plus tard, Louis Chambret, sénéchal de Thouars, dressait un second projet d'acte, contenant de nouvelles conventions arrêtées par une assemblée de légistes. Toutes les difficultés étaient aplanies; toutes les précautions que la prudence peut inspirer étaient prises; le mariage allait être célébré, quand un événement imprévu vint renverser les projets du vicomte. Mézières, se trouvant à Paris au moment où se plaidait un procès de la plus grande importance pour lui, était logé à l'hôtel de Nevers, avec son gouverneur et quelques domestiques. Il avait pour voisines d'appartement une grande dame de l'Angoumois et sa fille, toutes les deux d'une beauté remarquable. La mère, Catherine de Clermont, baronne de Mareuil, était en quête d'un gendre; elle pensa que le jeune Mézières devait être très-inexpérimenté et qu'il ne serait pas difficile de le capter. Elle y réussit si bien, qu'ayant attiré le jeune homme dans sa chambre, où tout était préparé pour le mariage, elle le fit célébrer séance tenante par un prêtre nommé Sébastien Groult, deux notaires du Châtelet et un procureur au Parlement. Mézières, un peu effrayé, fut bientôt rassuré par les protestations de la baronne, et surtout par les instances de sa fille Gabrielle. Le prêtre rédigea sans perdre de temps l'acte des fiançailles, et les deux no-

Digitized by Google

taires dressèrent le contrat de mariage. Une donation mutuelle en usufruit fut stipulée au profit du survivant; mais la baronne, soucieuse de l'avenir de sa fille, fit constituer en plus par le futur, au profit de Gabrielle, une rente de 4,000 livres, payable après le décès du donateur. Ce mariage forcé donna naturellement lieu à un long procès, dont M. Hugues Imbert a retrouvé et reproduit toutes les pièces.

M. de La Trémoille et la reine de Navarre avaient écrit au roi François Ier pour le supplier d'aider en cette circonstance à l'annulation du mariage du jeune et malavisé Mézières. Le Parlement condamna les dames de Mareuil à deux amendes : l'une, de 1,200 livres parisis, envers le roi; l'autre, de 400 livres, au profit de Mézières. Ce jugement semblait devoir terminer l'affaire et délier pour jamais le jeune Mézières de l'engagement qu'il regrettait sincèrement d'avoir contracté; mais il n'en fut rien. Le mariage se renoua plus tard. Comment cela se fit-il? M. Imbert n'a pu le savoir, mais il est certain que, le 29 septembre 1541, un nouveau contrat de mariage ayant été dressé, rien ne s'opposa cette fois à sa célébration, car cinq enfants naquirent de cette union. Quant à la pauvre Charlotte de La Trémoille, à qui Mme de Mareuil avait si effrontément enlevé son fiancé, elle se résigna à entrer dans le couvent de Fontevrault.

M. Duval, de la Société académique de Guéret : *Le passage de l'armée du duc de Deux-Ponts dans la Marche et le Limousin en 1569.*

Parmi les faits militaires que présente l'histoire des guerres de religion, une expédition du duc de Deux-Ponts mérite d'occuper une place importante. Les traces du passage de l'armée allemande de ce duc sont nombreuses dans la Marche et dans le Limousin. Un des plus grands maux dont les guerres de religion étaient la conséquence fut l'introduction en France des auxiliaires étrangers, Italiens et Espagnols, appelés par les catholiques, Anglais et Allemands, appelés par les protestants. On n'a pas besoin de rappeler ici les causes de la guerre de 1568 à 1569. Après la paix de Longjumeau, qui, bien loin de résoudre la question de la liberté comme l'entendaient les protestants, ne devait servir qu'à masquer les embûches dressées contre leurs principaux chefs par Catherine de Médicis, on s'était préparé de part et d'autre à la guerre. Des chevaux, du canon, et un prêt de 100,000 écus

Digitized by Google

avaient été demandés à la reine Élisabeth par les chefs des réformés français; et, au reçu de cette somme, le duc de Deux-Ponts avait promis de se mettre en marche avec 6,000 chevaux, 30 enseignes de gens de pied, 20 canons de batterie et 12 pièces de campagne. Les protestants attendaient aussi de l'Angleterre 17,000 cavaliers avec 32 bouches à feu. Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, prince du Saint-Empire, franchit le Rhin dans les premiers jours de février. Catherine de Médicis avec sa cour s'était établie à Metz, afin de surveiller de plus près les opérations. Tournant alors au sud, les Allemands avaient pris la route de Montbéliard, se dirigeant sur la Bourgogne, harcelés par d'Aumale et par Nemours, qui ne purent s'entendre pour l'arrêter au passage de la Saône et de la rivière de Nuits. Restait la grande barrière de la Loire, regardée comme infranchissable, grâce aux portes nombreuses qui la couvraient. Le duc de Deux-Ponts franchit néanmoins la Loire au gué de Pouillé, et, le 20, il s'empara de la Charité. La ville fut abandonnée au pillage, au mépris de la capitulation. Puis il traversa rapidement le Berry, et il pénétra dans le Limousin, après avoir mis tout à feu et à sang sur son passage. Il mourut au mois de juin suivant au milieu de ses succès.

Après avoir exposé les principaux faits militaires relatifs à cette campagne, M. Duval recueille avec soin tous les souvenirs qui attestent le passage du duc de Deux-Ponts à travers les pays qui ont servi de théâtre à une expédition dont les habitants eurent tout à souffrir.

Étude sur les circonscriptions paroissiales du Morbihan, par M. Rosenzweig.

L'institution des paroisses ne saurait remonter, pour la majeure partie du Morbihan, au delà de la fin du ve siècle et de saint Patern, premier évêque de Vannes. Ce fut un travail lent et progressif, subordonné à la double extension du christianisme et de la population.

Liste des paroisses connues dans le Morbihan jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et désignées sous les noms de *plebs*, *vicaria*, *parochia*. Ces paroisses sont très-étendues, et elles ont généralement pour limites les forêts, les cours d'eau, les voies romaines.

En même temps que s'établit l'organisation ecclésiastique séculière, les châteaux s'élèvent de toutes parts. — Nomenclature des

Digitized by Google

principaux châteaux du Morbihan. — Pour des raisons purement militaires, ils sont construits à une certaine distance des centres de paroisses; mais leur construction même entraîne le déplacement des populations, qui viennent se grouper autour d'eux et constituent peu à peu les bourgs ou petites villes. — A l'imitation des châteaux, ces villes s'enclosent à leur tour, mais en laissant le château en dehors de l'enceinte; puis, devenues plus importantes, elles sont bientôt érigées en paroisses distinctes. — Quelquefois le château n'est pas compris dans la même paroisse que la ville close; presque toujours l'église paroissiale de la ville est également en dehors de l'enceinte.

La fondation des monastères influe aussi, mais dans une mesure plus restreinte, sur les circonscriptions de paroisses, et donne naissance à quelques villes.

Les communes qui renferment ces différentes villes se font remarquer aujourd'hui encore par leur peu d'étendue; cela vient de ce que la commune est calquée sur l'ancienne paroisse; or, pour les villes closes particulièrement, la paroisse dépasse rarement l'enceinte, par suite de la résistance des paroisses primitives sur lesquelles ces villes s'étaient formées.

Le développement des populations rurales nécessite pareillement une multiplication des centres, et a pour résultat de nombreuses érections, non de paroisses, mais de succursales ou *trêves*.

Pour expliquer cette préférence, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'organisation du clergé lui-même. Dans le principe, prêtres délégués temporairement par l'évêque, puis prêtres sédentaires rétribués par les populations qui les avaient demandés; origine des dîmes, dont s'emparent bientôt les évêques, les chapitres, les communautés religieuses, etc. Ceux-ci, *gros décimateurs* et *recteurs primitifs* des paroisses, y délèguent un *vicaire* pour y exercer les fonctions curiales; les vicaires, d'abord amovibles, deviennent *perpétuels*, et leur portion congrue est fixée à 300 livres.

C'est pour ménager les intérêts des gros décimateurs, et pour obéir en même temps aux décisions du concile de Trente, qui réclamait l'augmentation du nombre des paroisses, qu'on érigea, en Bretagne, un nombre considérable de trêves, groupes de villages taillés dans la paroisse primitive, et mis, en qualité de succursales, sous la direction d'un prêtre particulier, nommé par le recteur et recevant de lui une rétribution de 150 livres seulement.

Digitized by Google

La Révolution, dans la délimitation des communes, a respecté les anciennes circonscriptions paroissiales et tréviales; elles sont malheureusement bouleversées, depuis quelques années, d'une façon tout à fait regrettable au point de vue des études historiques.

Indépendamment des mémoires lus dans les séances des 16, 17 et 18 avril, le Comité avait reçu d'autres travaux, dont il n'a pu, faute de temps, entendre la lecture. Nous croyons devoir en mentionner ici les sujets et les auteurs.

1. *Administration municipale de Blois sous Louis XIV*, par M. Dupré.

2. *De l'instruction classique à Montauban du XIe au XVIe siècle*, par M. Devals, de Montauban.

3. *Mémoire sur les institutions sociales de Sparte*, par M. Jannet, d'Aix.

4. *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, par M. Mercier.

5. *Vie de l'abbé Grégoire* (1re partie), par M. Maggiolo.

6. *De l'influence des mœurs et coutumes des peuples sur l'agriculture*, par M. Refuveille.

7. *Annales historiques du Barrois, année 1420*, par M. Servais.

8. *Mémoire sur l'Espagne musulmane*, Tolède, par M. Reynald.

9. *De quelques noms de lieu à forme étrangère qui se rencontrent dans le département du Pas-de-Calais*, par M. Van Drival.

10. *Attaques, surprises et reprises du Mont-Saint-Michel-en-péril-de-la-mer, pendant les guerres de religion*, par M. Laisné.

11. *Étude sur Gérold le Gallois*, par M. Joly.

12. *Une supercherie littéraire, ou le coup d'État de Naudé*, par M. Lavalley.

13. *De la législation pénitentiaire*, par M. Trochon.

14. *Les États, le Parlement de Franche-Comté, et la conquête de 1668*, par M. Perraud.

15. *Causes politiques qui ont donné la Rochelle pour place d'armes à la Réforme*, par M. Delègue.

16. *Préface d'un sacramentaire du XIe siècle*, par M. Crosnier.

17. *Un gouverneur de province au XVIIe siècle, le comte de Soissons à Reims*, par M. Loriquet.

18. *Une correspondance à propos des fêtes républicaines de Rouen*, par M. Decorde.

Digitized by Google

19. *Deux paroisses d'Auvergne, d'après le recensement de 1379*, par M. Chazaud.

20. *Lettres originales de Mme de Sévigné à Mme de Grignan sa fille*, par M. Capmer.

21. *Deux épîtres : Horace et Boileau*, par M. Daniel Bimbenet.

22. *Essai sur l'ancienne Université de Cahors*, par M. Malinowski.

23. *Configuration du sol du département des Vosges*, par M. Gley.

24. *Étude sur les recueils du droit romain usités dans les Gaules jusqu'au XIIIe siècle; de la féodalité dans le clergé. Notice sur les monuments de pierre chez les Gaulois*, par M. Tailliar, président honoraire de la cour d'appel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

25. *Fragment d'un essai inédit sur l'histoire de la contrainte par corps au XIIIe siècle*, par M. Hardouin, membre de la même académie.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

En commençant le compte rendu des lectures faites à la Sorbonne en 1870, le secrétaire de la section d'archéologie exprimait le regret que beaucoup de lectures eussent été faites par procureur. « Le grand intérêt des sessions annuelles de la Sorbonne, c'est la réunion des représentants de l'étude dans les départements, » disait-on, il y a trois ans..... « En établissant nos réunions, ce que l'on a voulu, c'est donner une arène aux luttes pacifiques de la science. Ce que l'on a espéré, et ce qui s'est heureusement réalisé, c'est le progrès, naissant de la discussion, c'est l'établissement de relations personnelles entre les savants des départements et ceux de la capitale, qui facilitent l'étude pour nous tous. Si donc on venait à se déshabituer de fréquenter en personne ce forum de la science française, une langueur mortelle succéderait promptement à l'animation qui a distingué jusqu'à présent les séances de la Sorbonne. » Ces réflexions avaient été suggérées par quelques absences, dont la plupart étaient motivées; heureusement, le mal que l'on redoutait ne s'est pas produit. Cette année, on n'a pas lu par procureur, et, malgré l'interruption de nos réunions, dont, hélas! nous n'avons pas à rappeler les causes douloureuses, l'absentéisme dont on signalait certains symptômes, non-seulement n'a pas augmenté, mais a presque complétement cessé. En 1873, il y avait tant de monde sur les bancs de nos salles, qu'il n'est pas resté de temps pour lire les travaux des absents, et qu'on n'a même pas pu lire tous ceux dont les auteurs assistaient à nos réunions. L'empressement n'a jamais été plus grand; les travaux n'ont jamais été plus sérieux; la session de 1873, qui vient de rouvrir ces assises scientifiques de la science, a été une des meilleures que nous ayons vues depuis leur origine. L'institution est évidemment en progrès : *Vires acquirit eundo.*

SÉANCE DU 16 AVRIL 1873.

M. Auguste Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon.*

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Digitized by Google

Cet axiome ne pourrait plus heureusement s'appliquer qu'à ce lucide exposé d'une des plus intéressantes découvertes qui aient été faites en France depuis quelques années. A la vérité, qui donc mieux que M. Castan aurait pu rendre compte de cette campagne archéologique, dont il a conçu le plan, et qu'il a été assez heureux pour mener à bonne fin ?

On peut dire du secrétaire de la Société d'émulation du Doubs qu'il a entrepris de restituer l'antique Vesontio, qui se cache sous le moderne Besançon. Déjà, en 1868, il lisait à la Sorbonne un bon travail intitulé : *Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain*[1], publié d'abord dans le *Recueil des mémoires lus à la Sorbonne*[2], puis dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*[3]; à la session suivante, *Le champ de Mars de Vesontio*, travail non moins important, dont il a été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*[4] l'année même (1869), et qui a été publié dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* en 1870[5]. Aujourd'hui, M. Castan est venu montrer que les vestiges d'architecture romaine du sous-sol de la place Saint-Jean n'étaient pas ceux du *forum*, comme on le croyait généralement à Besançon, mais ceux du théâtre. Comme dans les deux mémoires que l'on vient de citer, c'est sur des fouilles que s'appuie le sagace archéologue. Guidé par une connaissance approfondie des usages des Romains, des principes de leur architecture, M. Castan avait remarqué surtout un fragment de grandes proportions, de forme courbe, qui lui paraissait ne pouvoir appartenir qu'à un théâtre, ou tout au moins à un édifice quelconque destiné à des représentations scéniques. Des fouilles seules pouvaient confirmer ou détruire l'hypothèse de M. Castan. Il n'hésita pas à en entreprendre, et, avec l'aide de la Société d'émulation, qui lui accorda un crédit, et l'autorisation du conseil municipal, il ouvrit, au printemps de 1870, une tranchée sur la place Saint-Jean, avec la collaboration de M. Ducat, architecte distingué,

[1] Il a été rendu compte de ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes;* voy. 4e série, t. VII, p. 399 et suiv., 1er semestre de 1868.

[2] *Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie.* Paris, 1869, p. 48 à 77, avec deux planches.

[3] *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. IV, 1868. Besançon, 1869. Voy. p. 201 à 235.

[4] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 339 et suiv., 1er semestre de 1869.

[5] Voy. 4e série, t. V, 1869, Besançon, 1870, p. 13 à 45 avec quatre planches.

Digitized by Google

aujourd'hui président de la Société d'émulation du Doubs. M. Castan espérait rencontrer l'une des extrémités de l'estrade et l'un des angles de retour vers la pointe qui avait servi d'assiette aux gradins. Les choses se présentèrent comme il les avait annoncées. Ainsi qu'il le dit modestement lui-même, «sa fouille eut la bonne chance de tomber droit sur l'un des points où finissaient les dalles, de montrer une portion de celles-ci soudées au blocage qui les réunissait en estrade, de témoigner que cette estrade supportait un dallage horizontal et avait pour couronnement une corniche, dont les moulures étaient en harmonie avec celles de la base déjà connue. De ce creusage sortirent aussi des fragments de chapiteaux corinthiens, ce qui promettait de sérieuses conquêtes à une fouille plus ample.» Ces conquêtes furent faites; grâce à une souscription parfaitement accueillie, à des subventions du souverain, du ministère, du conseil municipal, on a fouillé une assez grande portion du théâtre de Vesontio, pour qu'il soit possible d'affirmer l'exactitude des conjectures de M. Castan, et aujourd'hui la place Saint-Jean, convertie en square archéologique, constitue une décoration des plus pittoresques et des plus intéressantes pour la ville de Besançon.

On s'en fera facilement une idée, si l'on songe que l'on a pu redresser huit colonnes, dont plusieurs, entières, ont conservé leurs chapiteaux corinthiens, et que cette colonnade romaine s'élève à quelques pas de l'arc de triomphe romain, connu sous le nom de *Porte-Noire*. C'est là un succès dont on ne saurait trop féliciter M. Castan, M. Ducat, la Société d'émulation et le conseil municipal de Besançon. Désormais, il faudra ajouter le nom de Besançon au catalogue fort restreint des villes de France qui ont conservé et peuvent montrer des vestiges d'un théâtre romain.

M. Laurent Rabut, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a donné lecture d'un travail intitulé : *Les industries des peuplades lacustres de la vallée du Bourget*. L'auteur, qui s'est déjà fait connaître avantageusement par de savantes recherches sur les antiquités lacustres, et qui a lu à la réunion de 1868 une *Notice sur les antiquités lacustres de la Savoie*, imprimée dans le *Recueil des mémoires lus à la Sorbonne*[1], s'est occupé cette fois des procédés em-

[1] Paris, Imprimerie impériale, 1869. Voy. p. 1 à 11.

Digitized by Google

ployés pour la fonte des métaux par les populations qui, « ignorées et perdues dans l'antiquité des âges, sont revenues prendre leur place et leur rang dans l'histoire et la chronologie de l'humanité. » Leur place, oui, mais leur rang? On le chercherait vainement dans la notice de M. Rabut, qui s'est contenté, prudemment d'ailleurs, de parler de l'antiquité de ces populations dans les termes vagues que l'on vient de citer. Quoi qu'il en soit de la date ou des dates diverses des objets trouvés dans ces stations lacustres, il est instructif d'étudier avec M. Rabut l'importante industrie des métaux. D'accord avec M. Worsoë, M. Rabut croit que les populations lacustres arrivèrent du premier coup à allier le cuivre et l'étain pour la fabrication de leurs ustensiles, et il explique cette prompte initiative à l'arrivée, dans l'Europe occidentale, de tribus venues de l'Orient. M. Rabut décrit et expose avec une méthode excellente les divers procédés employés par ces populations, et dessine les moules dans lesquels ils fondaient à cire perdue, ainsi que certains ustensiles de bronze. Dans le nombre de ces derniers, il en est un dont la singularité a frappé l'assistance, et dont on ne saurait encore s'expliquer l'usage. C'est un tube muni de six boucles latérales avec anneaux, dont M. Rabut a déjà fait connaître deux spécimens par une communication adressée au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. « Quelques archéologues, dit M. Rabut, ont pensé, en raison de la perfection du travail, que ces objets étaient des bâtons de commandement, » mais il ne paraît pas très-convaincu de la justesse de cette hypothèse, qui ne nous satisfait pas plus que ce savant lui-même.

M. le comte de Balby de Vernon, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, a fait le récit de fouilles faites dans l'église de Notre-Dame de Cléry (Loiret), qui ont été fructueuses en résultats instructifs, et notamment ont amené *la découverte du cœur de Charles VIII, roi de France.*

L'orientation du caveau de Louis XI, non parallèle à l'axe, mais tournée de l'ouest à l'est, avait toujours paru fort singulière à M. de Balby de Vernon. Profitant de l'occasion favorable que lui offraient des travaux entrepris dans ce remarquable édifice, M. de Vernon, muni d'une autorisation gracieusement accordée par M. le préfet du Loiret, fit faire des fouilles, dans l'espoir de découvrir la raison de cette singularité. Il la trouva en reconnaissant à des signes évi-

Digitized by Google

dents la situation de l'ancienne statue de la «benoitte et très-glorieuse Vierge Marie,» aux pieds de laquelle Louis XI avait voulu que fût placé son tombeau. Mais, par surcroît, le savant explorateur trouva le cercueil d'un des fils de Charles VIII, François de France, mort âgé de quelques jours, puis le caveau où fut déposé le cœur du roi lui-même, et, dans ce caveau, un coffret de plomb hermétiquement fermé, portant sur son couvercle l'inscription suivante en caractères gothiques :

CEST LE CVEVR
DV ROY CHARLES
HVITIEME
1478

Grâce à ces quatre lignes, la découverte de M. Balby de Vernon ne suscitera pas une discussion comme celle qui s'éleva, il y a trente ans, à propos de la découverte d'un cœur faite aussi au mois de mai (le 15 mai 1843), sous les dalles de la Sainte-Chapelle de Paris, et que Letronne déclara ne pas pouvoir être celui de saint Louis, contrairement à l'opinion d'Auguste Leprévost et d'autres savants [1]. La découverte du cœur de Charles VIII est certes moins importante que celle du cœur de saint Louis, mais, au moins, est-on certain de l'authenticité de l'attribution; aussi l'assemblée a-t-elle examiné curieusement ce coffret qui, depuis 375 ans, était caché à tous les yeux dans les profondeurs de l'église de Notre-Dame de Cléry.

En confiant ce précieux vestige du passé à M. de Balby de Vernon, qui désirait le présenter aux délégués des Sociétés savantes, on en avait, bien entendu, retiré respectueusement le cœur royal, qui attend dans le lieu saint le moment d'être réintégré dans cette modeste, mais durable sépulture. Je ne reprocherai pas à M. de Balby de Vernon la brièveté de son travail; c'est la condition des lectures de la Sorbonne; mais, s'il doit l'imprimer, comme il faut l'espérer, je me permettrai de lui demander de le compléter d'abord par un dessin du coffret et un fac-simile de l'inscription, puis par quelques détails plus précis sur les autres cercueils découverts par ses soins dans l'église Notre-Dame de Cléry, et notamment sur l'état actuel du tombeau de Louis XI.

[1] On peut lire dans *le Correspondant*, livraison d'octobre 1843, un compte rendu de cette discussion, où elle est fort bien résumée par un partisan de l'opinion de Leprévost, feu Louis Dubeux.

Digitized by Google

M. l'abbé Cochet et M. Boucher de Molandon ont présenté d'intéressantes observations relatives à l'intéressante découverte due à M. le comte de Vernon.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a lu un compte rendu des fouilles que cette compagnie a fait faire, et qui se poursuivent encore, aux *Châtelliers de Frémur*. La villa romaine décrite par M. Godard-Faultrier s'élevait dans un vaste triangle, autrefois nommé *Angularia*, si bien abrité qu'on en a comparé le climat à celui de Florence, selon le rapporteur, dont les paroles ont involontairement reporté notre pensée à cet autre *angle* de terre où le printemps durait longtemps, et qui souriait à Horace :

Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet. . . . .
Ver ubi longum. . . . .

Celui qui éleva les constructions dont les ruines sont si intéressantes fut peut-être le contemporain et le compatriote du poëte. Selon M. Godard-Faultrier, on reconnaît aux Châtelliers les vestiges des demi-tours parfaitement reconnaissables d'un hémicycle, qui l'ont fait penser aux théâtres romains de Vieux en Normandie, de Soissons, de Saint-Cybardeaux (Charente), et d'autres encore. On y a reconnu également des bains, et l'on y a trouvé une jolie statuette de bronze représentant un discobole, une applique représentant un gladiateur, une tête sculptée de pierre calcaire oolithique, dont l'attribution flotte entre Jupiter et Hercule, des monnaies romaines depuis Auguste jusqu'à Constantin le Grand et ses fils, et maints autres objets. M. Godard-Faultrier ne donne ce compte rendu que comme l'avant-propos d'une étude complète, accompagnée de dessins et de plans, qu'il se propose de publier prochainement. Nous ne saurions trop engager le zélé directeur du musée des antiquités d'Angers à mettre ce projet à exécution. A en juger par le spécimen que M. Godard-Faultrier a bien voulu nous donner de ce travail, il y a aux Châtelliers les éléments d'une curieuse monographie, et, nous n'en doutons pas, celle que prépare ce savant sera des plus instructives.

M. Léon Renier, à l'occasion d'une des hypothèses citées par M. Godard-Faultrier, à savoir qu'il y aurait peut-être aux Châtel-

Digitized by Google

liers des traces d'un camp romain, rappelle qu'on abuse un peu des camps romains, et qu'en tout cas la présence d'un camp ne serait pas révélée par des vestiges de constructions aussi importantes que celles qui viennent d'être décrites. M. l'abbé Cochet ajoute quelques mots pour établir, d'accord avec M. Godard-Faultrier, l'analogie des ruines des Châtelliers avec celles des villas de la Normandie.

M. P. de Cessac, président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, a donné lecture d'un travail intitulé : *Le mobilier des sépultures gallo-romaines de la Creuse.* L'ancienne province de la Marche, qui forme une grande partie du département de la Creuse, est un pays relativement pauvre; on n'y a reconnu qu'une seule ville, *Agedunum* ou *Acitodunum*, Ahun. Aussi le mobilier de ses habitants était-il des plus modestes, et, comme celui des sépultures, décrites elles-mêmes précédemment dans ce recueil par le même savant [1], reproduit généralement celui dont ils se servaient en ce monde, il n'y avait pas à espérer de précieuses découvertes. Ce sont, en effet, des objets fort simples qui se rencontrent dans les sépultures de la Creuse. Le bronze et l'étain y dominent; on n'y a jamais trouvé d'argent; cependant on y a découvert deux ou trois bijoux d'or, notamment un bracelet. D'ailleurs on y a trouvé à peu près tout ce qui se trouve dans les contrées voisines; ainsi de ces nombreuses figurines de terre cuite, si connues par l'ouvrage de feu Tudot, des statuettes de divinités en bronze, dont certaines sont remarquables au point de vue de l'art, des ustensiles de tous genres, un pliant en fer fort élégamment forgé, et dont l'analogue a été trouvé en Angleterre, à Barttow-Hill, et dont M. l'abbé Cochet parle dans *La Seine-Inférieure historique et archéologique* (2e édit. p. 44); des instruments d'agriculture, des vases, etc. Si pauvre que soit la Creuse, on le voit, il n'y manque pas de monuments à étudier pour les archéologues zélés comme M. de Cessac. N'est-ce pas dans la Creuse, à Colondannes, qu'on a trouvé, en 1868, la remarquable lampe qui a fourni à M. Fillioux le sujet d'un bon mémoire lu à la Sorbonne en 1870, dont il a été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes* [2]? Grâce aux plus judicieuses observations, à

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 355. Compte rendu des lectures de 1869.

[2] Voy. 5e série, t. I, p. 420.

Digitized by Google

d'ingénieux rapprochements, M. de Cessac a su faire écouter avec plaisir une nomenclature qui autrement aurait pu paraître aride.

M. G. George, secrétaire de la Société littéraire de Lyon, et de la Société académique d'architecture de la même ville, etc., a donné lecture d'un travail intitulé : *Recherches archéologiques et observations sur quelques passages de Vitruve.* L'auteur annonce lui-même que ce travail n'est qu'un extrait d'une étude sur le traité d'architecture de Vitruve. M. George, qui a vu l'Italie en architecte archéologue, s'appuie, dans le commentaire de certains passages, sur des observations qui décèlent une méthode critique autrement serrée que celles de ses prédécesseurs, et notamment que celle de Claude Perrault. Les fouilles de Pompéi, celles du Palatin à Rome, ont permis à M. George de faire sur les procédés de construction des architectes romains d'intéressantes remarques. Toutefois, M. George s'est peut-être trop arrêté à combattre certaine correction de Perrault, qui veut lire *opus insertum* au lieu d'*opus incertum*. Quoi qu'en dise M. George, on n'a pas aveuglément suivi Perrault dans ses hardiesses mal justifiées avec le texte de Vitruve; ainsi, en ce qui concerne ce changement arbitraire de l'S en C, il aurait suffi d'ouvrir le Vitruve de la collection Panckoucke, publié en 1847, pour voir que le traducteur, Ch. L. Maufras, loin d'adopter la leçon de l'auteur de la colonnade du Louvre, la combat dans une note appuyée sur un dessin représentant un fragment d'*opus incertum*.

La lecture de M. George a été écoutée avec intérêt, et, si l'on en a discuté quelques points, l'assistance n'en a pas moins acquis la conviction qu'une nouvelle traduction de Vitruve, commentée par un architecte au courant des découvertes comme l'est M. George, serait un service sérieux rendu à l'archéologie et aux artistes. Espérons que M. George nous donnera ce livre quelque jour.

M. Chatel, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une *Notice sur la mosaïque trouvée à Lillebonne en 1870*. Ce magnifique monument est une vieille connaissance pour les fidèles de la Sorbonne; à notre dernière réunion, au lendemain de sa découverte, qui eut lieu le 8 mars 1870, il en a été question deux fois, d'abord incidemment par une observation de M. Léon Renier, à propos d'une théorie sur l'art gaulois, à la séance

Digitized by Google

du 21 avril 1870 [1], puis, spécialement, à la séance du 22, dans une brève notice de M. Roessler, dont M. Chatel voulut bien donner lecture en l'absence de son ami, le savant secrétaire de la Société Havraise d'études diverses [2]. Ce n'est pas tout : M. l'abbé Cochet a publié dès le mois de mai 1870, dans la *Revue archéologique* [3], un article sur cet important monument; toutefois M. Chatel a su intéresser les auditeurs, en leur en offrant une description plus détaillée et plus complète que les précédentes, et aussi, il ne faut pas l'oublier, en leur en présentant la représentation graphique, due à M. Bouet, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

Cette mosaïque, de grande dimension (62 mètres carrés), se compose de trois parties distinctes : encadrements ornés, bordure composée de quatre compartiments décorés de scènes de chasse et d'un sacrifice à Diane, enfin médaillon central de forme ronde, dont la décoration est un groupe de grandeur naturelle, représentant un dieu poursuivant une nymphe, peut-être Apollon et Daphné, selon M. de Witte cité par M. l'abbé Cochet, et aussi selon M. Chatel. Cette attribution très-probable n'est cependant pas certaine, parce que l'état de dégradation de certaines parties de ce tableau ne permet pas de distinguer les attributs du dieu. Les dégradations subies par ce monument n'empêchent heureusement pas de reconnaître qu'il est d'un bon travail, et surtout de lire les deux inscriptions qui lui donnent tant d'intérêt. Ces inscriptions, écrites sur des cartouches, nous apprennent que cette mosaïque est l'œuvre de deux artistes, dont l'un était l'élève de l'autre. La première est ainsi conçue :

T·SEN·FILIX C·PV
TEOLANVS FEC

La seconde, qui fait suite à la première, n'a pas été lue tout d'abord comme il semble qu'il faille la lire. D'après le compte rendu de la *Revue des Sociétés savantes* cité ci-dessus, le nom encore incertain paraissait être AMORGVS. M. Cochet, article cité ci-dessus,

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. I, p. 421. Compte rendu des séances de la Sorbonne en 1870.

[2] Voy. *eod. lib.* p. 426.

[3] Voy. nouv. série, t. XXI, p. 332 et suiv.

Digitized by Google

p. 337, lisait AMORCI ou GI ou GE; aujourd'hui, d'après le dessin présenté par M. Chatel, il y aurait :

ET AMORCK
DISCIPVLVS

Il faudrait donc ne faire de ces deux inscriptions qu'une seule phrase et lire :

Titus Senius Filix, civis Puteolanus, et Amor, civis Karthaginiensis, discipulus,

c'est-à-dire,

T. Senius Filix, citoyen de Pouzzoles, et Amor, citoyen de Carthage, son élève.

C'est du moins ainsi qu'à la séance même M. Léon Renier, après avoir écouté M. Chatel, a proposé de lire la deuxième inscription, la seule qui offre quelque difficulté. M. Chatel, dans son mémoire, sans rien affirmer, semblerait préférer une autre interprétation de cette seconde ligne; il serait disposé à y voir, avec un savant archéologue dont il cite l'opinion, ET AMOR C F DISCIPVLVS. Il y a ici une question de fait sur laquelle on ne peut se prononcer loin du monument original. La dernière lettre est-elle un F ou un K? Tout ce que je puis dire, c'est que, sur le dessin, le K est parfaitement figuré; or, si véritablement il y a un K, la conjecture de M. Léon Renier devient à peu près certaine. M. Renier a fait remarquer, en effet, que Pouzzoles était le port de débarquement des céréales envoyées d'Afrique en Italie; qu'il y avait de fréquentes communications entre Carthage et Pouzzoles, et que, par conséquent, il est naturel de voir un Carthaginois devenir l'élève d'un artiste de la dernière de ces deux cités. Nous ajouterons qu'*Amor* a toute la physionomie d'un nom d'esclave, et qu'il serait au moins singulier que ce personnage, qui se présente sans *gentilicium*, eût rappelé le nom de son père, alors que T. SENIVS FILIX, qui, avec ses trois noms, paraît un véritable Romain, ne l'a pas fait.

La conclusion de M. Chatel, c'est que la nouvelle mosaïque de Lillebonne, qui appartient toujours au propriétaire du sol où elle a été découverte, serait du IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire contemporaine de la grande statue d'Apollon en bronze doré conservée au Louvre[1], et de la statue de marbre blanc du musée de

[1] Voyez n° 71 de la *Notice des bronzes antiques du Musée impérial du Louvre*, par M. A. de Longpérier. Paris, 1868.

Digitized by Google

Rouen[1]. Selon lui, cette mosaïque, œuvre de deux artistes, *T. Senius Filix* ou *Felix* et *Amor* ou *Amorck*, procéderait de deux écoles distinctes, l'une gréco-italienne, l'autre gallo-romaine. Ici, je le confesse, je me sépare de M. Chatel; car je ne comprends pas comment le maître gréco-italien aurait fait un élève gallo-romain; je ne vois pas non plus de différence entre le style des compositions des compartiments, qui seraient de style romain, et celui du médaillon, qui serait de style grec, tel qu'il régnait à Herculanum et à Pompéi. Si je ne m'abuse, Filix et Amor ont travaillé ensemble à cette mosaïque, d'après des cartons rapportés très-probablement d'Italie, et bien habile serait celui qui distinguerait l'œuvre du premier de celle du second, que l'on veut avoir été originaire de Lillebonne même. D'ailleurs, pourquoi leurs noms seraient-ils réunis sur le médaillon central, si Amor n'avait travaillé qu'aux tableaux qui l'entourent?

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces observations, le mémoire de M. Chatel, rempli d'observations judicieuses et de rapprochements ingénieux, qui témoignent de l'érudition de l'auteur, a été écouté avec le plus grand intérêt. On le lira prochainement dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, où il tiendra dignement sa place à côté de tant d'autres bons travaux, qui ont fait la renommée de cette savante compagnie.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1873.

M. Lagout, de Nogent-sur-Seine, n'a pas lu de dissertation. Le savant ingénieur a entretenu l'assemblée de l'analogie que, avec plusieurs artistes éminents, il reconnaît entre l'harmonie musicale et celle de l'architecture, et même d'autres arts plastiques. On me pardonnera de ne pas essayer de rendre compte d'une conversation aussi rapide; je me contenterai de la mentionner, de constater que M. Lagout a été écouté et applaudi, et d'exprimer le désir de lire quelque jour l'exposé de la théorie dont nous n'avons encore pu qu'entrevoir l'intérêt.

M. l'abbé Edmond Lecointe, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture de deux fragments d'une *Étude archéologique sur l'oriflamme, la bannière, le pennon, l'étendard*

[1] Voyez *Notice sur la statue pédestre en marbre blanc trouvée à Lillebonne le 31 mai 1828*, par M. E. Gaillard. Rouen, 1829; in-8° avec une planche.

Digitized by Google

personnel, la cornette et le drapeau des rois de France. Il semble que tout ait été dit sur les couleurs des rois de France; il existe des livres spéciaux sur la matière; et cependant la question n'est pas résolue. Est-ce l'étude de M. l'abbé Lecointe qui la résoudra? S'il ne fallait que de la bonne volonté, de la bonne foi, l'absence de préoccupation d'esprit de parti, on pourrait peut-être répondre oui. M. l'abbé Lecointe ne cherche évidemment que la vérité, mais il le dit lui-même, il vit dans un village et n'a pas tous les livres nécessaires. Quoi qu'il en soit, ses recherches ne seront pas inutiles; et l'on a surtout remarqué dans cette étude le chapitre où il réfute une erreur de Chateaubriand sur la bannière nationale française avant la guerre de Cent ans. L'illustre écrivain a dit dans la préface de ses *Études historiques :* « La couleur française était le rouge, et la couleur nationale, le blanc. Édouard III prit le rouge comme roi de France, et nous quittâmes cette couleur, devenue ennemie. » M. l'abbé Lecointe n'a pas eu de peine à montrer que Chateaubriand s'est trompé, ainsi que ceux qui l'ont suivi, entraînés par l'autorité de ce grand nom; mais ce qu'il n'a pas assez dit, c'est qu'il n'y eut pas de couleurs nationales avant la Révolution française, et qu'il n'y en eut pas plus dans les diverses monarchies de l'Europe que chez nous. Le roi avait ses couleurs, et la nation, qui se personnifiait alors dans son roi, se distinguait par les couleurs royales. C'est seulement depuis 1789 qu'on peut parler des couleurs nationales françaises; mais ce qui est singulier, c'est que ces couleurs, réunies sur un même drapeau, sont précisément celles qu'on nommait les couleurs du roi, mais que le roi portait jadis sur trois drapeaux différents, avant l'adoption exclusive, relativement récente, de la couleur blanche. On peut voir dans la *Revue des Sociétés savantes* un document qui ne laisse pas de doute sur le fait des trois couleurs, blanc, bleu et incarnat, comme couleurs du roi, tout au moins dès le XVIe siècle. C'est une délibération des conseils de la ville de Nîmes, où il est dit: « Laquelle couleur jaune n'est des couleurs dudit sire, car sont couleurs Blanc, Bleu et Incarnat[1], » etc. Quoi qu'il en soit, la lecture des fragments de l'ouvrage projeté par M. Lecointe a vivement intéressé l'auditoire et a provoqué une instructive discussion, à laquelle ont pris part plusieurs assistants, et notamment M. J. Quicherat.

[1] Voy. une communication de M. de Lamothe, intitulée : *Délibération des conseils de Nîmes au sujet de l'entrée de Charles IX dans ladite ville* (1564). *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 35 et suiv.

Digitized by Google

M. Bulliot, président de la Société Éduenne, a lu un travail intitulé : *Le temple du mont de Sene* (Santenay, Côte-d'Or). M. Bulliot, si avantageusement connu par divers mémoires archéologiques, et particulièrement par les fouilles qu'il dirige depuis plusieurs années au mont Beuvray, ne se contente pas d'explorer les environs d'Autun. L'été dernier, sans discontinuer ses travaux du Beuvray, il a fait une pointe hors du département de Saône-et-Loire, et a entrepris à Santenay, dans la Côte-d'Or, une fouille nouvelle sur une montagne nommée jadis *Seune*, dont Cassini a écrit le nom *Deuxeune*, en réunissant l'article avec ce nom, et qu'on appelle aujourd'hui *le mont de Sene*. Déjà MM. de Longui, père et fils, avaient fouillé le mont de Sene, où ils avaient trouvé de nombreuses tombes, des vestiges d'importantes constructions, et en 1872, presque à la surface du sol, au sommet de la montagne, une tablette de pierre calcaire, accostée de queues d'aronde, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

VG ˅ SACR·
. . . . ˅ MERCVRIO
NSORINVS
VLLINI FILIVS
EX VOTO

Il manque peu de chose à cette tablette, qui dans son état actuel a 42 centimètres de large sur 32 de hauteur, et qui devait être scellée soit dans un mur, soit dans le piédestal d'une statue de Mercure [1]. Une aussi intéressante découverte mit M. Bulliot en goût. Avec l'autorisation des premiers explorateurs et leur aide bienveillante, il entreprit au mont de Sene une fouille méthodique, dont il est venu rendre compte à la Sorbonne. On lira avec intérêt, dans les Mémoires de la Société Éduenne, les observations de M. Bulliot sur les tombes du mont de Sene, sur le temple important dont il a reconnu les vestiges; mais nous ne pouvons nous y arrêter davantage. Tout le monde sait avec quelle prudence, avec quelle méthode M. Bulliot procède; nous n'étonnerons donc personne en disant que son travail a instruit et captivé ses nombreux auditeurs.

M. le docteur Amédée Le Plé, membre de la Société libre d'ému-

[1] C'est au commencement des lignes qu'il manque quelque chose. Ligne 1, il n'y a que le second jambage de l'A d'AVG; ligne 3, on croit distinguer les traces d'un E; ligne 4, il semble qu'il y avait un V.

Digitized by Google

lation de la Seine-Inférieure, professeur d'hygiène, a donné lecture d'une notice intitulée : *Les eaux minérales de Rouen autrefois et aujourd'hui.* Ce travail est intéressant et bien fait; mais c'est plutôt de l'histoire que de l'archéologie; c'est même de l'histoire à un point de vue spécial, qui échappe absolument à notre critique. Toutefois, comme pour être archéologue on ne devient pas indifférent à rien de ce qui concerne l'humanité, l'assemblée s'est laissé entraîner sans résistance à écouter l'histoire des nombreuses eaux minérales de la ville de Rouen, dont plusieurs sources, après avoir été fort en vogue, seraient peut-être entièrement oubliées aujourd'hui, si M. Le Plé n'avait pris le soin de les rechercher aussi curieusement que l'on recherche les vestiges d'un temple ou d'une ville de l'antiquité.

M. Charles Louandre, membre de la Société d'émulation d'Abbeville, a lu un travail intitulé : *Rapport sur un dieu gallo-romain trouvé aux environs d'Abbeville (Cahon), qui réunit aux attributs des dieux indigènes les attributs de divers dieux du polythéisme romain.*

L'auteur de ce travail signale avec toute raison la rareté et l'importance de ce monument, dont il n'a jamais rencontré l'analogue, et il y a lieu de remercier le délégué de la Société d'émulation d'Abbeville de nous l'avoir fait connaître et d'avoir même pris le soin d'en apporter un moulage à la Sorbonne; mais, si M. Ch. Louandre, qui s'est fait une place distinguée parmi les historiens et les critiques littéraires de notre temps, avait cette pratique des monuments figurés qu'il reconnaît lui manquer, il ne se serait pas étonné du nombre d'attributs qui caractérisent l'étrange statuette de Cahon. En fait, si cette figure est une grande rareté, ce n'est pas une nouveauté. Il y a près de deux siècles, Spon publiait à Lyon une statuette appartenant à la même catégorie de monuments, et dès lors lui donnait son véritable nom, en la désignant comme un *signum æreum pantheum*[1]. La statuette de Cahon n'est pas en effet, comme on pourrait le croire, et comme l'a dit M. Louandre, un dieu gaulois *romanisé;* ce serait plutôt un dieu romain *gallicanisé.* Pour dire la vérité, c'est un *Panthée*, c'est-à-dire, selon l'étymologie, le dieu qui réunit en soi le pouvoir de tous les dieux, ce qu'indiquait la réunion sur un même simulacre des attributs de toutes ou,

[1] Voyez *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 19. Lugduni, 1685.

Digitized by Google

du moins, des principales divinités. Que l'usage des figures panthées se soit introduit dans la Gaule, par suite de la conquête romaine, avec les lois, la langue et les usages des vainqueurs, c'est probable; mais nous ne le rechercherons pas ici; ce n'est pas le lieu de disserter à fond sur ces curieuses représentations. Il suffira de rappeler que les divinités panthées furent populaires à Rome, où Agrippa éleva le premier temple où l'on en ait vu, le Panthéon[1], et de décrire de notre mieux la précieuse figure dont on doit la connaissance à M. Louandre, en nous bornant à de rapides observations sur la classe de monuments dans laquelle il convient de la ranger. En deux mots, ces figures ne sont autre chose que la matérialisation du panthéisme, cette nouvelle forme religieuse qui se fit une assez grande place dans le monde romain, au moment de la décadence du polythéisme. Ne sait-on pas que le panthéisme minait depuis longtemps la vieille idolâtrie, et qu'il tenta aussi de lui substituer les cultes de Sérapis et de Mithra? C'était, en somme, une tendance au monothéisme, qui ne trouva sa complète satisfaction que par le triomphe du christianisme.

Ainsi que l'avait remarqué Spon, le nom générique des représentations analogues à la figure de Cahon était *signum pantheum;* les inscriptions ne nous l'ont pas laissé ignorer[2]. Quant au Panthée lui-même, on le nommait PANTHEVM[3]. Il est même une inscription, trouvée à Saint-Simplicien de Milan, qui nous apprend que c'était le *grand dieu* par excellence pour ses fidèles; car on n'y lit pas seulement DIVO PANTEO (*sic*), comme sur le n° 2112 d'Orelli, mais DEO MAGNO :

DEO MAGNO
PANTHEO
EX VOTO
POSVIT QVI ET SIGN(*vm*)·
CAESIVS·VITALIO·LDDD·[4].

Nous noterons encore qu'il existait de grandes variétés de Panthées. Le polythéisme, tout en acceptant cette transformation philosophique, ne pouvait se détacher tout d'un coup de ses vieilles

[1] Voy. Dio Cassius, LIII, 27.
[2] Voy. Orelli, *Inscript. latin. select. collect.* n° 2111.
[3] *Ibid.* n° 2110.
[4] Orelli-Henzen, n° 5948.

Digitized by Google

habitudes. Chacun avait sa divinité de prédilection, dont il faisait dominer les traits, le caractère et les attributs dans le simulacre qu'il se faisait façonner. Le *grand dieu* était même parfois féminin, et non masculin comme celui de Cahon, dont l'adorateur préférait Jupiter aux autres dieux de l'Olympe. Les inscriptions nous apprennent encore qu'on joignait souvent au mot *Pantheo* le nom du dieu dont les traits dominaient dans tel ou tel simulacre. Une inscription rapportée, comme les précédentes, par Orelli [1], et qui devait se trouver sur un *signum* dont le caractère principal accusait Bacchus, est ainsi conçue :

LIBERO
PANTHEO
SAC·

Comme c'est le caractère de Jupiter qui domine dans le *signum æreum pantheum* de Cahon, par analogie on pourrait inscrire sur sa base : IOVI PANTHEO SACRVM. En effet, la tête barbue et le corps sont ceux de Jupiter, et d'ailleurs ce singulier personnage tient de chaque main les principaux attributs du maître de l'Olympe, la foudre et l'aigle; mais, s'il est surtout Jupiter, il est aussi : Apollon, par sa couronne radiée; Isis, par le symbole bien connu de la grande divinité égyptienne, le disque entre les cornes de vache qui s'élève au milieu des rayons solaires; Mercure, par le coq qui surmonte le symbole d'Isis; Victoire, par ses grandes ailes; Bacchus, par sa nébride (si ce n'est pas la chlamyde de Jupiter, ce que nous n'oserions décider loin de l'original); Cérès, la Fortune ou l'Abondance, par la corne d'abondance. N'oublions pas de signaler l'anneau mobile que l'on distingue au bras droit de ce Jupiter panthée, et qui a contribué, indépendamment de la provenance, à le faire reconnaître par M. Louandre comme ayant été fabriqué en Gaule. On sait, en effet, combien les Gaulois aimaient à se parer de colliers ou d'*armillæ;* mais, si cette remarque de M. Louandre est juste, qu'il nous soit permis, en passant, de noter qu'il ne faut pas voir un nouvel argument en faveur de l'origine gauloise de cette figure dans la présence du *coq* qui en surmonte la tête. Le coq n'a jamais été le symbole des Gaulois; cet hôte de nos basses-cours n'a été le symbole des Français que depuis l'année 1830 jusqu'à l'année 1848,

[1] Orelli, n° 2115.

Digitized by Google

et cela par suite d'une erreur qui n'a d'autre base que la ressemblance fortuite du nom latin du coq, *gallus*, avec la forme latine du nom des Celtes, nos ancêtres [1].

Si l'on trouve chez les Égyptiens quelques traces de ce syncrétisme, fort aimé des Romains, une aussi grossière matérialisation d'idées d'un ordre moral relativement élevé paraît avoir été antipathique au génie grec, qui a eu des philosophes panthéistes, mais n'a pas inspiré à ses sculpteurs l'idée de façonner des Panthées. En tout cas, on ne connaît pas de *signa panthea* que l'on puisse attribuer aux beaux temps de l'art grec, et nous ne savons si l'on en trouverait une mention chez les auteurs grecs avant le 1er siècle de notre ère.

Vers cette époque, un poëte assez célèbre de l'*Anthologie*, Philodème, décrivait une figure de marbre qui était à la fois Pan, Hercule et Mercure [2]. Chez les Romains, au contraire, au moment où le christianisme allait naître, les figures panthées furent assez répandues, en même temps que les idées qu'elles matérialisaient, témoin les inscriptions citées plus haut, et un certain nombre de monuments découverts en Italie, en Allemagne et en France. Toutefois, M. Louandre a eu raison de parler de la rareté du monument en question : ces représentations sont tellement rares, qu'il n'en existe ni au musée du Louvre, ni au cabinet des Antiques à la bibliothèque Nationale, ni dans le musée de Saint-Germain. Dans le premier de ces établissements, on conserve seulement deux mains panthées [3]; dans le second, on possède, à la vérité, une pierre gravée en creux qui représente une divinité panthée, mais cette divinité est beaucoup moins compliquée que celle de Cahon [4]. On n'en connaît pas, que nous sachions, sur les médailles, soit grecques, soit romaines; car le médaillon d'or unique de Pharnace, roi de Pont, au revers duquel figure une divinité panthée, a été déclaré

[1] Si tant est que les Gaulois eurent jamais un symbole national, ce serait plutôt un sanglier qu'un coq. Voyez à ce sujet, dans la *Revue numismatique*, année 1840, t. V, p. 245, un article de M. de La Saussaye, intitulé : *Le véritable symbole de la nation gauloise démontré par les médailles.*

[2] *Anthologia*, XVI, 234, édit. Didot. Voyez aussi la traduction française par Dehèque, t. II, p. 172, n° 234.

[3] *Notice des bronzes antiques du musée du Louvre*, par M. de Longpérier. Paris, 1868. V. p. 112, nos 502 et 503.

[4] *Catalogue général des camées et autres monuments du cabinet des médailles*, par M. Chabouillet. 1858, n° 1720.

Digitized by Google

faux avec toute raison, en dépit de l'autorité de Visconti et, ce qui est plus grave, de celle d'Eckhel, par notre Mionnet, qui l'examina dans le cabinet de Florence[1]. L'exclusion des *signa panthea* de la numismatique romaine est à remarquer; on en pourrait inférer que, malgré l'exemple du Panthéon, les empereurs eurent peu de goût pour le grand dieu Panthée. On ne grossira pas ce compte rendu d'indications de *signa panthea;* on pourrait les multiplier en feuilletant les recueils archéologiques[2]; mais je ne puis me dispenser de rappeler la curieuse et instructive épigramme par laquelle Ausone nous apprend qu'il possédait un *signum pantheum* de marbre dans sa villa. C'était un *Bacchus* ou un *Liber pantheus*, comme celui de l'inscription rapportée plus haut. Cette épigramme est la xxxe de son recueil; en voici le titre et le texte :

Myobarbum Liberi Patris, signo marmoreo in villa nostra omnium deorum argumenta habentis.

Ogygia me Bacchum vocat.
Osirin Ægyptus putat.
Mysi Phanacem nominant.
Dionyson Indi existimant,
Romana sacra Liberum,
Arabica gens Adoneum,
Lucaniacus Pantheum.

J'ai choisi ce passage de préférence à d'autres parce qu'il émane d'un poëte né dans la Gaule, que la statue dont il parle était dans sa villa *Lucaniaca*, située, à ce que l'on croit, près de Libourne, et aussi parce que, dans sa brièveté, il explique à merveille le sens et la signification des figures panthées. En terminant sa notice sur la figurine de Cahon, M. Charles Louandre priait ses auditeurs, « au nom de la science, de le contredire en toute liberté, car la science, ajoutait-il, ne peut progresser que par la liberté et la discussion. » J'ai usé avec confiance de cette liberté, parce que, je le sais, mon excellent ami M. Charles Louandre l'a invoquée avec

[1] Mionnet, *Description des médailles grecques*, etc. Supplément, t. IV, p. 464. Eckhel a publié cette médaille comme bonne, d'abord dans ses *Nummi veteres anecdoti*, I, p. 168, pl. XI, n° 3; puis dans la *Doctrina numm. vet.* t. II. p. 363. Visconti l'a publiée dans son *Iconographie grecque*, t. III, p. 129.

[2] On en trouverait dans Passeri, *Lucernæ fictiles*, I; dans le *Mytholog. Bilderbuch* de Hirt, XIII, n° 20, etc. J'en citerai encore deux en nature qui sont conservés à Paris dans le cabinet si riche et si bien choisi de M. le commandant Oppermann.

Digitized by Google

la plus complète sincérité. En terminant, on me permettra de faire remarquer que, s'il n'a pas connu les monuments figurés ou les textes épigraphiques ou autres qui auraient pu lui révéler la véritable dénomination du Jupiter panthée de Cahon, M. Louandre avait bien vu qu'il s'agissait d'une transformation du vieux polythéisme, et j'ajouterai qu'il a rendu un service signalé à l'archéologie en le faisant connaître. La figure de Cahon est maintenant dans le musée d'Abbeville, qui doit ce beau présent à M. Delignières de Bommy.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre du Comité archéologique de Senlis, a donné lecture d'un travail intitulé : *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga.*

La question de l'emplacement de la station nommée *Litanobriga* dans l'Itinéraire d'Antonin a déjà été traitée plusieurs fois à la Sorbonne. Dès l'année 1867, M. l'abbé Caudel en entretenait les délégués des Sociétés savantes, à la séance du 24 avril, et l'on peut lire ce travail dans le recueil des *Mémoires lus à la Sorbonne*[1]. L'année suivante, à la séance du 31 mars, M. Millescamps a donné lecture d'une *note* sur le même sujet, composée par lui en collaboration avec M. Hahn, dont les conclusions s'écartaient de l'hypothèse présentée par leur confrère au Comité de Senlis[2]. Enfin, à notre dernière réunion, en 1870, à la séance du 20 avril, M. l'abbé Caudel est revenu sur ce sujet, qui fait à bon droit l'objet des préoccupations du Comité archéologique de Senlis[3].

En rendant compte de ces divers travaux dans la *Revue des Sociétés savantes*, le secrétaire de la section d'archéologie déclarait qu'il ne croyait pas pouvoir prendre parti dans une question aussi difficile, en présence de divergences entre des savants appartenant à la même compagnie et tous bien placés pour l'étudier et l'approfondir. Aujourd'hui, après de nouvelles études, M. l'abbé Caudel et MM. Millescamps et Hahn sont d'accord; le Comité archéologique de Senlis a adopté les conclusions auxquelles ils sont arrivés, et

[1] Voyez le volume publié en 1868, p. 85, et dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, n° 103.

[2] Voyez le compte rendu de cette Note, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 350.

[3] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. I, p. 416.

Digitized by Google

M. Amédée de Caix de Saint-Aymour est venu, au nom de ces messieurs et du Comité, exposer la doctrine à laquelle ils se sont arrêtés. Je conserverai néanmoins l'attitude prudente que j'ai cru devoir adopter dès le principe, et me contenterai de déclarer que les arguments exposés dans le mémoire nettement écrit par M. Caix de Saint-Aymour sont de nature à faire incliner vers l'opinion qui y est exposée.

En résumé, au nom du Comité archéologique de Senlis, M. de Saint-Aymour expose que, d'après les études faites par MM. Caudel, Millescamps et Hahn, la grande chaussée de Lyon à Boulogne-sur-Mer traversait, dans son parcours de Senlis à Beauvais, une partie de la forêt de Chantilly pour arriver au mont Pô, et que de là, passant à travers la forêt du Lys, elle traversait l'Oise en face de Morancy-la-Ville, au lieu dit *le Petit-Pont* ou *le Port-Dormeux* ou *d'Ormeux*, dépendant du territoire de Gouvieux. — En conséquence de cette première hypothèse, ces savants croient avoir trouvé que le Litanobriga de l'Itinéraire d'Antonin était situé au lieu dit *le Cornelay*, commune de Gouvieux. Reste à savoir ce que penseront de cette opinion l'Académie des inscriptions et la Commission de la carte des Gaules [1].

M. Armand Parrot, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc., a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Fouilles du cœmeterium christianorum d'Angers.* C'est plutôt une introduction à un compte rendu de fouilles exécutées place du Ralliement à Angers, que le compte rendu lui-même; mais cette introduction est instructive et offre en quelques pages le résumé fort exact des us suivis, en fait de sépulture, depuis les premiers âges du christianisme jusqu'à notre temps. M. Parrot décrit seulement, à la fin de son travail, les objets de parure féminine trouvés dans le dernier sarcophage ouvert par lui. Ce sarcophage était situé devant une des *cellæ* funéraires de *Maurilius* et reposait sur le sol primitif. De chaque côté de la tête de la défunte, qui paraît avoir cessé de vivre étant encore jeune, se trouvaient deux grandes épingles à tiges de bronze, surmontées de grosses têtes en or, qui avaient sans doute servi à at-

[1] Le rapport de M. de Caix de Saint-Aymour vient d'être publié à la librairie Didier et Cie, sous ce titre : *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga ou Latinobriga*, etc. broch. in-8° de 84 pages avec 2 cartes. Paris, 1873.

Digitized by Google

tacher un voile. Au milieu de la poitrine se trouvait une riche fibule en or, ronde et cannelée, dont l'ornementation figure une croix pattée formée par des grenades et des lapis ronds et bronzés. Au centre de ce joyau est une sorte d'améthyste, et des filigranes en or dessinent des entrelacs dans les intervalles des branches de la croix. Un anneau en fer était au doigt de la défunte, et un petit couteau gisait à son côté gauche. Cette brève description, à laquelle manque même une date si approximative qu'on la veuille supposer, n'est, comme le dit lui-même M. Parrot, qu'un coup d'œil sur le *cœmeterium* d'Angers, si riche en souvenirs historiques et en morts illustres. Espérons que M. Parrot y reviendra, et qu'il nous donnera la monographie complète de ces vénérables reliques, dont il a déjà été parlé à la Sorbonne par lui-même[1] et par un de ses confrères, M. Godard-Faultrier[2].

M. Lebrun-Dalbanne, président de la Société académique de l'Aube, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *L'ancien bas-relief de l'hôtel des Tournelles à Troyes.* En 1839, un chanoine de Saint-Pierre de Troyes, ennemi juré des images naïves dont on décorait jadis nos églises, détruisit un bas-relief qui se trouvait encastré dans le mur d'une maison à lui appartenant, dite l'*hôtel des Tournelles* et sise rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, ou, comme on l'appelait plus habituellement, rue des Cochons. Fort heureusement, l'année même qui précéda cet acte de vandalisme, le bas-relief d'où venait le nom populaire de cette rue avait été curieusement dessiné par M. Charles Fichot. Grâce à ce dessin exécuté si à propos, le souvenir de ce monument ne sera pas perdu, et M. Lebrun-Dalbanne a pu en écrire une intéressante description. Le sujet du bas-relief est un berger abattant avec sa houlette des glands, que dévorent avidement une truie et ses petits. Ce bas-relief, taillé dans une pierre

[1] En 1868, à la séance du 14 avril, M. Armand Parrot a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches historiques et archéologiques sur le cœmeterium et sur les cryptes de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers.* Il a été rendu compte de ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes.* Voyez 4e série, t. VII, p. 403.

[2] Voyez, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, p. 29 du volume de 1868, publié en 1869, le travail intitulé: *Études sur quelques pierres sépulcrales récemment découvertes à Angers, place du Ralliement*, par M. Godard-Faultrier. Voyez aussi, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 395, le compte rendu de la lecture de M. Godard-Faultrier. (Séance du 14 avril 1868.)

Digitized by Google

d'un seul morceau, avait dû surmonter une porte. M. Lebrun-Dalbanne a fort bien démontré, d'abord que ce bas-relief ne remontait pas à l'époque de la domination romaine, et n'avait pas le moindre rapport avec le culte de Cérès, ainsi que l'avait supposé Paillot de Montabert, avec l'approbation de Visconti; puis que ce n'était pas une des scènes de l'histoire de l'Enfant prodigue, mais tout simplement la décoration d'une porcherie, provenant peut-être bien d'un monastère d'Antonins. L'explication de M. Lebrun-Dalbanne, qui s'appuie sur l'existence à Troyes d'un monastère connu sous le nom de *commanderie* ou *preceptoire de Saint-Antoine*, détruit en 1590, nous paraît la seule acceptable. En effet, comme il le rappelle, les religieux de Saint-Antoine avaient le privilége de laisser paître dans la campagne et errer dans les villes leurs pourceaux, pourvu qu'ils portassent au cou la sonnette de *monseigneur saint Antoine*, dont un de ces utiles animaux est le compagnon traditionnel. Il est donc naturel qu'ils en aient nourri beaucoup, et nécessaire qu'ils aient eu des porcheries pour les abriter pour la nuit.

Cette notice tiendrait bien sa place dans la nombreuse série d'études sur les monuments de la ville de Troyes que l'on doit au savant président de la Société académique de l'Aube, et qu'il serait désirable de voir réunir en un volume. Ces études, dont plusieurs ont été lues à la Sorbonne, se font toutes remarquer par la sûreté de la critique et l'exactitude des observations. On peut du reste en juger, car la plupart ont été publiées dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*[1].

M. Isidore Hedde, membre de la Société littéraire de Lyon et de la Société académique du Puy-en-Vélay, a donné lecture d'un travail dont l'objet est de démontrer une opinion émise, il y a déjà plusieurs années, par un des plus savants et des plus actifs membres de la seconde de ces compagnies, M. Aymard, archiviste de la Haute-Loire. Cette opinion, que nous voyons poindre dès l'année 1860 dans un travail de M. Aymard, c'est que le Puy fut une colonie romaine, et que cette colonie se nommait *Colonia Adi-*

[1] Voyez les cinq premiers volumes de la collection, publiés en 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867. Voyez aussi, dans la *Revue des Sociétés savantes*, les divers comptes rendus des lectures de 1861, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, et dans le tome VII de la 4e série, p. 416, le compte rendu d'une lecture faite en 1868, qui n'a pas été imprimée dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*.

Digitized by Google

donensis[1]. M. Hedde se fonde d'abord sur l'importance de la ville du Puy dans l'antiquité, importance que révèlent les découvertes de monuments que l'on y fait journellement, et dont avec toute justice il fait honneur à M. Aymard, qui y a, en effet, pris une très-grande part; puis, comme M. Aymard, il s'appuie sur deux remarquables inscriptions trouvées au Puy et publiées toutes deux, pour la première fois, si je ne me trompe, par M. Aymard lui-même. De ces inscriptions, l'une est celle qu'on lit sur le fronton d'un petit autel[2] consacré au dieu *Adidon* et à *Auguste*,

ADIDONI ET AVGVSTO
SEX TALONIVS MVSICVS D S P P

l'autre, plus longue, mentionne le préfet de la colonie, mais sans que cette colonie soit désignée[3]. De ce que le dieu *Adido* avait un culte au Puy, s'ensuivrait-il nécessairement que la ville eût porté son nom, et de ce qu'un personnage qualifié *præfectus coloniæ* aurait été enterré au Puy, s'ensuivrait-il nécessairement aussi que cette ville eût été une colonie? C'est ce que semble avoir cru M. Aymard, et ce que M. Hedde s'est efforcé de démontrer à la Sorbonne. D'ailleurs, avec la modestie et la réserve que l'on trouve d'ordinaire chez les savants sérieux, M. Hedde, en terminant sa lecture, a prié M. Léon Renier de vouloir bien rectifier ou confirmer ses observations et ses hypothèses. Le vice-président de la section d'archéologie, suivant son habitude, a immédiatement acquiescé à ce désir,

[1] *Rapport à la Société académique du Puy sur des antiquités gallo-romaines découvertes au Puy, dans le sol de la place du For, et notes concernant le dieu Adidon*, etc. par M. Aymard. Le Puy, juin 1860. Voy. p. 40, 41, 53 et suiv.

[2] On peut voir, dans le rapport de M. Aymard cité (p. 41), la figure de cet édicule, qui a 80 centimètres de hauteur. La dernière lettre de la 2e ligne n'est pas entière. Ce pourrait être le P de *posuit*.

[3] M. Aymard a publié, pour la première fois, cet important texte épigraphique dans les *Comptes rendus du Congrès scientifique de France* tenu au Puy en 1855, t. II, p. 497; il l'a publié de nouveau dans les *Annales de la Société académique du Puy*, t. XX, p. 543; enfin il l'a reproduit dans le rapport cité ci-dessus, p. 53. L'importance de cette inscription et sa brièveté nous engagent à la reproduire ici :

FERRARI ARGVTV ATER PRAEFECTVS COLON
QVI ANTE QVAM HIC QVIESCO LIBEROS MEOS
BIS
VTROS QVIDI NONN FEROCEM FLAMII VIRVM

Digitized by Google

et a exposé en quelques mots la véritable théorie des colonies romaines. Il a montré que, pour admettre l'existence d'une colonie romaine dans une localité, la critique ne pouvait se contenter de faits comme ceux que M. Hedde alléguait pour la deuxième fois. On n'a pas la liste complète des colonies romaines de la Gaule, il est vrai, mais, pour y ajouter un nom, il faut des textes formels. Le fait de l'existence au Puy de l'inscription funéraire d'un personnage qualifié de *præfectus coloniæ* ne suffit pas à démontrer que cette ville ait été une colonie; il est même très-probable que la colonie en question était *Revescio*, la capitale des Vellaves.

Je n'ajouterai qu'un mot : si je ne partage pas les idées de MM. Aymard et Isid. Hedde au sujet de la colonie du Puy, je suis heureux de rencontrer l'occasion de rappeler les longs et méritoires services rendus à l'archéologie nationale par le premier de ces savants, et je ne serai que l'organe de l'assemblée en remerciant le second d'avoir soulevé à la Sorbonne une question aussi intéressante. Espérons que de nouvelles découvertes viendront quelque jour éclairer les origines encore si obscures du Puy, et nous apprendre si véritablement cette ville, dont les auteurs de l'antiquité n'ont pas prononcé le nom, en avait un autre que celui d'*Anicium*, par lequel nous la voyons désignée dans les écrits de Grégoire de Tours.

Les lectures sont interrompues par la remise d'une dépêche sur le bureau. M. Léon Renier, vice-président, donne connaissance à l'assemblée de cette dépêche, qui annonce la mort de M. de Caumont, et se fait l'organe des regrets que cette triste nouvelle ne pouvait manquer de faire naître. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'éloge de l'illustre savant, ni de rappeler les éminents services qu'il a rendus à l'archéologie nationale. On se contentera de constater que l'allocution de M. Léon Renier a été accueillie par les témoignages unanimes de l'assentiment de l'assemblée.

M. Pocard-Kerviler, secrétaire général adjoint de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, ingénieur des ponts et chaussées, lit une *Note sur d'anciennes tranchées présumées antiques, fouillées en 1872, dans les environs de Saint-Brieuc.* Ces tranchées, d'une construction exceptionnelle, terminées en pointe, indiquent-elles des stations militaires ou des habitations? C'est ce que M. Pocard-

Digitized by Google

Kerviler n'a pu déterminer avec précision; ce qui est certain, c'est qu'il y a trouvé beaucoup de débris de poteries, des ossements de bœuf, de cheval, de mouton, des coquillages, et jusqu'à des amas de petits cailloux de quartz ayant l'apparence d'un commencement de taille ou de facettes polies, que l'on pourrait reconnaître soit pour des pierres de fronde, soit pour des cailloux roulés, ramassés à longue distance, afin d'être façonnés en hachettes. M. Pocard-Kerviler ne conclut pas; il se contente sagement de signaler l'existence de ces tranchées, que je ne saurais faire comprendre, faute du plan qui a été mis par le savant ingénieur sous les yeux des assistants. En faisant connaître ces singulières tranchées et certaines particularités inobservées jusqu'à présent, la note de M. Pocard-Kerviler en procurera peut-être l'explication.

M. P. de Farcy, membre de la Société des antiquaires de Normandie, lit une *Étude archéologique sur l'église de l'abbaye de Longues, au diocèse de Bayeux.* Fondée en 1168, l'abbaye bénédictine de Longues tomba en commende en 1526, fut supprimée en 1781, et vendue en 1791. Récemment, les bâtiments viennent d'être vendus de nouveau en détail, et sous peu ils auront perdu tout caractère. Il était donc opportun de décrire ce vénérable édifice; M. de Farcy s'est donné cette tâche; mais il l'a circonscrite. Aujourd'hui, il ne s'est occupé que de l'église abbatiale, qui date du commencement du XIIIe siècle, et il termine son travail en exprimant « le vœu que le propriétaire actuel veuille bien conserver intacte l'église, dernier vestige de ce monument religieux. » Espérons que ce vœu sera exaucé; ce qui reste de l'église de Longues mériterait, en effet, d'être préservé de la destruction, bien qu'elle ait déjà subi de cruels outrages plusieurs années avant la Révolution. Dès l'année 1781, entre Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, et Mgr de Cugnac, évêque de Lectoure, abbé commendataire de Longues, il fut stipulé « que la nef, les deux chapelles latérales, la tour, le beffroi, le clocher, seraient détruits, et qu'on ne conserverait que le chœur et la sacristie qui en faisait partie. » Cette destruction fut accomplie en partie; cependant les deux chapelles latérales de gauche ont été conservées presque en entier; et c'est à l'aide de ces vestiges et d'un inventaire de l'an 1773 que M. de Farcy a reconstitué ce monument. La monographie de l'abbaye de Longues, pleine de détails curieux sur les tombes qui remplissaient son église, sur les blasons des vieilles fa-

Digitized by Google

milles de la Normandie, sur les carreaux émaillés, où l'on trouvera de précieux renseignements sur la destinée actuelle de ceux des monuments qui existent encore, a captivé l'attention générale. Espérons que M. de Farcy la publiera avec quelques planches; c'est ainsi qu'il fera véritablement revivre ce vieil édifice, l'une des gloires architecturales de la Normandie, qui en a tant possédé, et qui, grâce au ciel, en possède encore un si grand nombre.

M. Édouard Fleury, président de la Société académique de Laon, donne lecture d'une *Notice, au point de vue des origines de l'architecture chrétienne, des églises de Chivy et de Trucy.* A la séance du 1er avril de la réunion de la Sorbonne de 1869, M. Fleury donnait lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte de chapiteaux mérovingiens à Chivry.* Dans le compte rendu publié par la *Revue des Sociétés savantes*[1], le secrétaire de la section d'archéologie, tout en constatant l'intérêt de la communication de M. Fleury, faisait des réserves. «L'art est un à chaque époque,» avait dit M. Fleury; or, comme ce savant trouvait, non sans raison, une frappante analogie entre les bijoux mérovingiens et l'ornementation des chapiteaux de l'église de Chivy, il en avait conclu que ces chapiteaux remontaient aux temps de la première race de nos rois. Cette année, M. E. Fleury revient sur ce sujet, dont l'importance n'échappera à personne; et il y revient armé d'observations nouvelles et de nombreux dessins à l'appui de sa thèse. Je n'ai pas sous les yeux le travail de M. Fleury, mais je crois avoir la certitude qu'il a fait quelques concessions aux archéologues qui, en 1869, se refusaient à reconnaître une date aussi reculée à ces chapiteaux. Tout en maintenant qu'ils appartiennent à l'art mérovingien, M. Fleury admet qu'il se pourrait qu'ils eussent été sculptés pendant les commencements de la période carlovingienne. Comme il s'agissait d'une question de principes, comme la théorie de M. Fleury n'allait à rien moins qu'à renverser des données acceptées, à l'heure qu'il est, par la majorité des archéologues, une discussion s'engagea par une savante improvisation de M. Chasles, d'Auxerre.

Il résulterait des observations de cet archéologue que l'étude de nos monuments dont la date est certaine infirmerait la théorie de M. Fleury; en résumé, a dit M. Chasles, il n'existe qu'un très-petit nombre de monuments qu'on puisse dire *mérovingiens*, et quant

[1] Voy. 4e série, t. IX, p. 356.

Digitized by Google

aux chapiteaux de Chivy et de Trucy, leur date ne peut pas être reportée plus haut que le XIe siècle.

Reconnaissant M. le baron de Guilhermy au milieu de l'assistance, et pensant que l'autorité de ce savant serait de quelque poids dans cette importante question, le secrétaire de la section d'archéologie le pria de se prononcer. M. de Guilhermy, après avoir déclaré qu'une question aussi considérable ne pouvait pas être traitée à l'improviste et comportait des développements qu'on ne pouvait lui accorder dans nos séances, n'en a pas moins tracé un rapide tableau des phases de l'architecture dans notre pays depuis la chute de l'autorité romaine, et a conclu que, comme M. Chasles, il ne croyait pas qu'on pût faire remonter la date des chapiteaux de Chivy plus haut que le XIe siècle. M. Édouard Fleury, qui ne paraît pas convaincu, reviendra à la charge avec de nouvelles études; nous ne pouvons que l'y engager; la science n'a qu'à gagner à ces luttes pacifiques.

M. Conus, membre de la Société d'émulation d'Épinal, a donné lecture d'une *Promenade archéologique aux ruines du château d'Arches-sur-Moselle et aux environs.* M. Conus, qui est professeur de rhétorique à Épinal, est plutôt un littérateur et un historien qu'un archéologue; mais, comme il écrit purement, avec esprit, et qu'il a su faire vibrer la corde patriotique, les délégués présents à la séance du 18 avril n'ont pas songé à se plaindre d'avoir entendu une excellente «page d'histoire locale» au lieu d'une dissertation archéologique. Je ne me plains pas non plus de l'avoir relue; mais on comprend que je n'essaye pas de l'analyser; je ne puis sortir sciemment de la compétence de la section d'archéologie.

M. Ragon, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'une dissertation intitulée : *Recherche, sur la carte des Bouches-du-Rhône, de Pisavis et Tericiæ, stations indiquées par la Carte de Peutinger entre Aquis Sestiis et Clanum.* Cette dissertation a deux mérites : elle est brève et claire. M. Ragon combat vivement les identifications proposées jusqu'à ce jour, pour les deux stations de *Pisavis* et de *Tericiæ*, par d'Anville, Walckenaer, M. Léon Renier, la Commission de la carte des Gaules et M. Ernest Desjardins. *Pisavis*, selon lui, n'est pas à Pelissanne, mais à Saez, qui répond parfaitement, dit-il, comme situation, aux exigences de la carte de Peutin-

Digitized by Google

ger [1], et dont la désignation serait une corruption très-régulière de *Pisavis*. « Si M. Brachet tenait ce nom, ajoute M. Ragon, il nous dirait ou à peu près : *L'élimination de l'affixe* Pi *n'a laissé subsister du nom latin que* Savis, *qui est devenu bien vite* Sais *par la chute de la consonne médiane, puis* Saez, *pour mieux sonner à la provençale.* » Quant à la station de *Tericiæ*, que l'on place à Tour-Neuve, à Sainte-Croix, à Saint-Martin de la Crau, à Jean-Jean, M. Ragon la place à Touret, où il retrouve, comme tout à l'heure, une descendance philologique suffisante et une situation parfaitement conciliable avec les exigences de la table de Peutinger. Toutefois, si M. Ragon regarde son identification de *Pisavis* avec *Saez* comme certaine, il ne donne celle de *Tericiæ* avec *Touret* que comme très-vraisemblable. Quant au rapporteur, ainsi qu'il a déjà eu l'occasion de le dire, il pense que, pour prendre parti dans ces questions de géographie historique, il faut autre chose qu'une lecture, si attentive qu'on veuille la supposer. Il faudrait une étude sur le terrain. Je me contenterai donc de ce résumé, que j'ai tâché de rendre digne, par sa brièveté, de la brève dissertation de M. Ragon, qui a été écoutée avec un intérêt marqué par l'assemblée.

M. Ballereau, architecte, membre de la Société d'émulation de la Vendée, donne lecture d'une notice intitulée : *Le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre de Talmond.* Selon M. Ballereau, ce clocher, qui frappe d'abord les regards de l'archéologue à son entrée dans la cour du château de Talmond, remonterait à la fin du xe siècle ou au commencement du xie; il est encastré dans la grosse tour du donjon, bâti quelque quarante ou cinquante ans plus tard. C'est une antiquité respectable, et qui se rencontre rarement. Faut-il s'en rapporter sur ce point intéressant à M. Ballereau? Je l'avoue, j'en serais fort tenté. Architecte, M. Ballereau a étudié le clocher au point de vue de la construction. « Les murs, dit-il, sont parementés à grandes et petites assises, qui alternent entre elles, comme dans certaines constructions de l'époque romaine, et les fenêtres sont en plein cintre, comme dans la période romane. » Chercheur, il a fouillé les historiens et y a trouvé d'intéressantes indications qui viennent à l'appui de son opinion. Ce travail, aussi bref que la dissertation dont on vient de parler, a conquis les suffrage de l'assem-

[1] Segment I.

Digitized by Google

blée, à qui, décidément, les longs discours font peur, et qui se montre particulièrement bienveillante pour ceux qui savent dire en peu de mots ce qu'ils ont à dire.

M. Imbert, membre de la Société de statistique de Niort, a donné lecture d'un travail intitulé : *Mémoire d'un bijoutier-orfèvre de Thouars en 1550, et Inventaire des dorures de Madame de Boisy.* Ces deux documents, fort intéressants pour l'histoire de la joaillerie au XVIe siècle, proviennent, l'un du chartrier de Thouars, l'autre de celui du château d'Oiron. Le premier est intitulé : *Parties faites et fournies à Madame par Lacazeau, orfèvre*, etc. Cette dame est Anne de Laval, dame douairière de La Trémoille, veuve de François de La Trémoille, vicomte de Thouars. Quant à la dame de Boisy, dont le second document, non daté, nous fait connaître les *dorures*, selon une conjecture de M. Imbert, tellement vraisemblable que c'est presque une certitude, ce serait Jacqueline de La Trémoille, qui épousa, en 1520, Claude Gouffier, grand écuyer de France, dont on connaît la richesse proverbiale [1].

Les inventaires et les comptes de dépenses sont d'inépuisables sources de renseignements sur les anciens usages, mais je ne sais si la lecture de ces textes est bien appropriée à des réunions comme celles de la Sorbonne. On a écouté avec intérêt les observations préliminaires de M. Imbert, qui sont toutes judicieuses et parfaitement présentées; mais oserai-je dire que la lecture intégrale de ces énumérations de bijoux, non relevée par quelques mots d'explication, a paru un peu aride? Si j'osais donner un avis aux savants qui auraient, à l'avenir, des communications analogues à faire à nos réunions, je leur dirais d'apporter la copie entière du document, d'en donner une idée générale, mais de n'en lire que les articles qui offriraient un intérêt particulier et prêteraient à des commentaires comme sait les faire M. Imbert, qui n'est pas un nouveau venu à la Sorbonne [2].

[1] La *Revue des Sociétés savantes* publiera prochainement un précieux document relatif à ce personnage.

[2] On doit à M. Imbert, entre autres bons travaux, une *Notice sur l'église collégiale de Saint-Maurice d'Oiron*, lue à la séance du 30 mars 1869 (voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, IXe vol. p. 343), et une notice sur l'inventaire de Mme de Montespan au château d'Oiron, accompagnée d'un extrait de ce document, lue à la séance du 23 avril 1867 (voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 96).

Digitized by Google

M. A. Arcelin, membre de l'Académie de Mâcon, de l'Institut égyptien, etc., a donné lecture d'une *Note sur les instruments de pierres recueillis en Égypte.* Sous un titre modeste, c'est une très-grosse question qu'a abordée M. Arcelin, et, si cette question n'est pas tout à fait neuve, c'est la première fois qu'on en entend parler dans les réunions de la Sorbonne. Il s'agit de savoir si la civilisation égyptienne, «qui se dresse comme un cap en saillie au-dessus des temps historiques de tous les autres peuples dans la mer nébuleuse de l'histoire primitive de l'humanité,» selon les expressions de M. Lepsius, citées par M. Arcelin, a été précédée par une époque barbare, dont il existerait des vestiges analogues à ceux des temps que, dans notre Europe, on nomme les temps préhistoriques, et que l'on désigne souvent, avec plus ou moins de raison, comme l'âge de pierre. M. Lepsius, le célèbre égyptologue prussien, M. Chabas, égyptologue non moins célèbre, quoique Français, ne croient ni l'un ni l'autre à cette époque barbare pour l'Égypte, et, en tout cas, n'acceptent pas comme démontrés les faits sur lesquels s'appuie M. Arcelin, non pas pour l'affirmer dès à présent, mais pour en préparer l'acceptation prochaine. Il y a, du reste, des nuances entre l'opinion de M. Lepsius et celle de M. Chabas : celui-ci est beaucoup plus absolu et plus positif que son collègue de Berlin; où ce dernier hésite, M. Chabas affirme. Ce n'est pas, d'ailleurs, seulement en ce qui concerne l'Égypte qu'il repousse les temps préhistoriques et l'âge de pierre. «Pour M. Chabas, dit M. Arcelin, il n'y a ni âge de pierre, ni temps préhistoriques, pas plus en Europe qu'en Égypte; il clôt le débat et le tranche dogmatiquement.» M. Arcelin, on l'a déjà compris, n'est pas aussi absolu que M. Chabas; il croit aux temps préhistoriques en Europe, et il paraît disposé à croire qu'il y en eut aussi en Égypte; mais, avec une réserve louable, il se maintient pour le présent sur le terrain de l'observation, et la note qu'il a lue à la Sorbonne est, avant tout, le compte rendu d'explorations de la vallée du Nil faites par lui, en compagnie de M. le vicomte de Murard, pendant l'hiver de 1868-1869. M. Arcelin énumère dans ce travail, écrit avec simplicité et composé avec méthode, non-seulement ses propres découvertes, mais l'état actuel de la question, décrit les instruments de pierre conservés dans les divers musées de l'Europe, entre autres au Louvre, et surtout au musée de Boulaq, où le conservateur a commencé depuis quelques années à en recueillir. A-t-on besoin de dire que ce conservateur n'est autre que

Digitized by Google

notre compatriote, M. Mariette, qui continue si brillamment, sur la terre des Pharaons, les glorieuses traditions de l'ancien Institut d'Égypte qu'il a fait revivre, et dont le nom, quoiqu'il soit encore plein de vie et de santé, se place à côté de ceux des hommes éminents qui, après notre grand Champollion, ont travaillé à conserver à la France le sceptre de l'archéologie égyptienne, qui lui appartient par droit de conquête, et dont l'un des plus illustres vient d'être enlevé prématurément à cette science éminemment française [1].

Dire que Mariette-Bey recueille des instruments de pierre dans le musée qu'il a créé, c'est dire qu'il est moins sceptique que M. Lepsius et moins absolu que M. Chabas. En effet, M. Mariette ne croit pas, comme M. Lepsius, que les silex aient pu être façonnés de manière à ressembler à des instruments industriels par la seule action du soleil, que le savant prussien fait intervenir dans cette opération, ni plus ni moins que dans celle de la statue de Memnon, qui rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée par ses rayons; comme M. Arcelin, le conservateur du musée de Boulaq croit qu'il y a lieu d'observer avant de conclure.

Je prends également ce parti, sans même laisser voir de quel côté je serais disposé à pencher, attendu mon incompétence. Il m'est du moins permis de constater que le travail de M. Arcelin a captivé l'attention de l'assemblée, bien qu'arrivé l'un des derniers de cette troisième et dernière journée de la session. C'est le meilleur éloge que je puisse en faire.

M. l'abbé Boudrot, membre de la Société archéologique de Beaune, a exposé en quelques mots le projet d'un ouvrage qu'il compte publier sur l'ancien hôpital de Beaune, édifice connu des archéologues, et qui mérite une monographie. M. Boudrot a mis sous les yeux de l'assemblée les dessins qui doivent illustrer son travail, auquel nous souhaitons tout le succès que mérite le zèle du savant ecclésiastique pour la science.

M. Gilles, membre de la Société de statistique de Marseille, n'a

[1] On veut parler du vicomte Emmanuel de Rougé, qui a été précédé dans la tombe par Théodule Devéria, l'un de ses élèves. Fils et neveu des peintres Achille et Eugène Devéria, ce jeune savant avait déjà ajouté à l'éclat de ce nom par d'excellents travaux d'égyptologie; depuis plusieurs années, il était conservateur adjoint du musée égyptien du Louvre.

Digitized by Google

pas fait une lecture; mais ce savant, en dépit d'une indisposition subite courageusement dominée, a su intéresser et retenir ceux des auditeurs qui, malgré l'heure avancée, se pressaient autour du bureau pour y contrôler ses assertions à l'aide de nombreux dessins représentant les plus importants monuments antiques du midi de la France. Le travail de M. Gilles sur les statues de la Roque-Pertuis à Velaux, étant déjà en bonnes feuilles, sera bientôt publié; mais, comme ce n'est qu'un fragment d'un ensemble de publications exprimant des opinions nouvelles sur l'histoire ancienne de la Provence, sur celle de Marseille avant l'arrivée des Phocéens, et que le temps me manque pour étudier un travail aussi considérable de manière à en parler convenablement, je me bornerai à le signaler à l'attention des archéologues.

Liste par ordre alphabétique des manuscrits adressés au Ministre et qui n'ont pu être lus à la Sorbonne en 1873, soit en raison de l'absence de leurs auteurs, soit parce que le temps a manqué.

M. l'abbé F. Baudry, membre de la Société d'émulation de la Vendée : *Les puits gallo-romains du Bernard (Vendée) sont des puits de sépulture à incinération.*

M. Édouard Forestié, membre de la Société française d'archéologie et secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Les faïences et les faïenciers du département de Tarn-et-Garonne.*

M. P. Levot, président honoraire de la Société académique de Brest: *Histoire abrégée de Saint-Mahé de Fine-Terre ou de Saint-Matthieu.*

M. N. Ponthieux, archéologue à Beauvais : *Rapport sur les fouilles du camp de Catenoye (Oise); Station de l'homme à l'âge de la pierre polie.*

M. Quénault, vice-président de la Société académique de Cotentin. membre de la Société des antiquaires de Normandie : *Étude archéologique et géologique sur les envahissements de la mer sur les côtes du département du Calvados.*

M. le baron Textor de Ravisy, membre de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, etc. etc., ancien commandant de Karikal : *L'inscription murale de la pagode d'Odeypore (Malva), d'après la version anglaise du brame Kamala-Kanta, et d'après la traduction latine du R. P. Burthey.*

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Blanchard, secrétaire de la section

La section des sciences s'est réunie le mercredi 16 avril, à une heure, sous la présidence de M. Le Verrier.

Ont pris place au bureau : MM. Milne Edwards, vice-président; Émile Blanchard, secrétaire; Leymerie, de Toulouse, et Sirodot, de Rennes, assesseurs.

Après avoir indiqué dans quel ordre les travaux de l'assemblée doivent être distribués, M. le président annonce qu'une séance sera tenue par les membres des comités régionaux qui s'occupent de la physique du globe. Il insiste sur l'importance de l'action de ces comités et rappelle le caractère de l'organisation déjà très-avancée du comité du littoral méditerranéen. Il termine par un aperçu sur l'ensemble des travaux à exécuter.

Une première conférence pour les questions de météorologie est fixée au lendemain jeudi, à huit heures du matin.

Le Comité des sciences se partage ensuite en trois commissions : 1° *Sciences mathématiques;* 2° *Sciences physico-chimiques;* 3° *Sciences naturelles.*

Pour la commission des sciences mathématiques, sont nommés :

Président : M. Dieu, de Lyon;
Vice-président : M. Allégret, de Clermont-Ferrand;
Secrétaire : M. Durrande, de Rennes.

Pour la commission des sciences physico-chimiques, sont nommés :

Président : M. Isidore Pierre, de Caen;
Vice-président : M. Terquem, de Lille;
Secrétaire : M. Croullebois, de Marseille.

Pour la commission des sciences naturelles :

Président : M. Duval-Jouve, de Montpellier;
Vice-président : M. Cotteau, d'Auxerre;
Secrétaires : MM. Chantre, de Lyon, et Dieulafait, de Marseille.

Digitized by Google

La section, réunie à deux heures et demie en assemblée générale, sous la présidence de M. Milne Edwards, entend les communications suivantes :

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, expose les résultats de ses recherches sur les algues d'eau douce du genre *Batrachospermum*.

Le travail se divise en deux parties.

Dans la première, l'auteur fait connaître les bases d'une nouvelle classification du genre, qui comprendra dix-sept ou dix-huit espèces. Il le divise en quatre sections, sous les noms de *moniliformia*, *turfosa*, *helminthosa* et *virescentia*, d'après les formes diverses qu'affecte le *trichogyne*.

Les *moniliformia* sont eux-mêmes subdivisés en quatre sous-sections, sous les noms de *moniliformia vera*, *moniliformia discoidea*, *moniliformia prolifera*, *moniliformia setacea*.

Dans la seconde partie, M. Sirodot, exposant le mode de développement des Batrachospermes, révèle dans ce groupe la génération alternante parfaitement caractérisée.

Dans sa première forme, le Batrachosperme est un *Chantransia ;* les organes sexuels font défaut, et la multiplication s'opère par des cellules détachées, qu'on a désignées sous le nom de *spores*, mais qu'il faut appeler *propagules*.

Dans la seconde forme apparaissent les spores, issues de la génération sexuelle.

La spore développée sur le Batrachosperme forme un *Chantransia*. Le Batrachosperme est un rameau transformé du Chantransia. C'est sur les espèces comprises dans la section des helminthosa et des virescentia qu'il faut faire les vérifications, parce que l'état de Batrachosperme est annuel.

L'auteur fait également connaître ses observations sur les phénomènes essentiels de la fécondation dans ce groupe.

M. Isidore Pierre, président de la Société d'agriculture de Caen, communique une série de faits intéressants relatifs à la distillation simultanée de l'eau et d'autres liquides qui ne se mêlent pas à l'eau.

M. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, com-

Digitized by Google

munique le résultat de ses expériences sur le spectre de la chlorophylle.

Lorsqu'on soumet une dissolution de chlorophylle à l'analyse spectrale, on voit apparaître, dans le champ de l'instrument, de magnifiques bandes noires, dont la position, le nombre, la largeur, l'intensité, peuvent varier dans des limites assez étendues, et qui dépendent de la nature et de l'âge de la plante, de la saison, du dissolvant, du mode d'éclairage employé, du degré de concentration ou de l'épaisseur de la dissolution. Ces phénomènes sont tellement nombreux, que, malgré l'immense intérêt qui s'attache à leur étude, nous devons renoncer à en donner ici une analyse tant soit peu sommaire. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que cet intérêt n'est pas simplement théorique ou de laboratoire : les expériences entreprises par M. Chautard trouvent une application immédiate et très-sérieuse en pharmacie, en physiologie, en toxicologie. Nous renvoyons donc les personnes curieuses de connaître cet important travail aux extraits qui en ont été faits dans les Comptes rendus de l'Institut et au Mémoire publié par M. Chautard.

M. Terquem, de la Faculté des sciences de Lille, traite de la théorie mathématique du timbre des sons dus à des chocs interrompus, et en particulier par la sirène.

Il expose les résultats principaux auxquels il est parvenu en cherchant, par le calcul, quelle est la nature du son dû à des chocs interrompus, et en particulier par la sirène, recherche qui consiste à déterminer les amplitudes relatives du son fondamental et des divers harmoniques qui l'accompagnent.

En outre, il met sous les yeux de l'assemblée des modèles en relief des courbes acoustiques de Lissajous, ainsi que des tubes sonores imaginés par M. Kundt, et qu'il a modifiés de manière à faire voir facilement les vibrations des gaz, à l'aide de poudres très-légères.

M. Duval-Jouve, de l'Académie de Montpellier, décrit des cellules épidermiques d'une forme toute particulière, qui se rencontrent le long des faisceaux libériens dans la famille des Cypéracées. Les cellules de cette forme se présentent dans cette famille avec la même constance que les fibres ponctuées et largement aréolées dans celle des Conifères.

Digitized by Google

Le même délégué expose qu'il se rencontre sur les monocotylédones aquatiques et des lieux humides des canaux aérifères parcourant les tiges et les feuilles; que ces canaux ou lacunes ont, de place en place, des diaphragmes qui supportent des faisceaux fibro-vasculaires transversaux, et qu'ainsi les feuilles de ces plantes ont un réseau vasculaire comme celles des dicotylédones à nervures parallèles. Il indique, en même temps, d'autres points de ressemblance entre les monocotylédones et les dicotylédones, et termine en exposant quelques particularités que le *Zostera marina* présente dans son organisation générale et dans son mode de fécondation.

Le 17 avril, dès neuf heures du matin, les trois commissions se sont réunies, et les communications ont aussitôt commencé.

Commission des sciences mathématiques.

M. Massieu fait connaître une manière nouvelle d'exposer la théorie mécanique de la chaleur. Il établit que toutes les propriétés calorifiques et mécaniques d'un corps dépendent d'une fonction unique. Il a donné à cette fonction le nom de *fonction caractéristique du corps.*

M. Massieu applique sa méthode à la théorie des vapeurs surchauffées, et montre que cette théorie serait complète, si l'on connaissait généralement la chaleur spécifique du liquide, sa chaleur d'évaporation et la chaleur spécifique de sa vapeur sous pression constante.

Il termine en montrant comment la même méthode conduit à l'expression rationnelle de la loi des tensions maxima des vapeurs.

M. Lagout, ingénieur des ponts et chaussées, fait part d'observations sur l'enseignement des sciences exactes. Il critique les méthodes suivies dans l'enseignement primaire, et il présente des tableaux et des modèles destinés à donner simplement les mesures de quelques surfaces et de quelques volumes.

M. Delègue, de l'Académie de la Rochelle, expose une démonstration géométrique du parallélogramme des forces.

Partant de ce principe que la direction de la résultante est une

Digitized by Google

fonction du rapport des composantes, il établit le théorème fondamental de la mécanique, sans avoir besoin de s'appuyer sur des considérations infinitésimales ou sur la considération de points invariablement liés ou de plans différemment situés dans l'espace.

M. Dieu entretient l'assemblée : 1° d'un travail, publié dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Lyon, sur divers mouvements simples relatifs à la Terre (eu égard à sa rotation diurne); 2° d'un autre travail, publié dans les Nouvelles Annales de mathématiques, sur les mouvements d'un corps dans un fluide homogène, la résistance étant une fonction de la forme $A\nu + B\nu^2$ de la vitesse ν. Il indique les principaux résultats. Il termine par quelques mots sur la suite d'un travail dont une première partie a été communiquée en 1872. (Les opuscules de M. Dieu sont déposés sur le bureau.)

M. Durrande expose les résultats auxquels il est parvenu, et maintenant consignés dans le mémoire qu'il vient de publier dans les Annales de l'École normale, sur le déplacement d'un système de points, de forme variable, dans l'hypothèse d'une déformation homographique. Il donne la loi de la déformation autour d'un point, le mode de distribution des vitesses, et passe aux applications géométriques. Il énonce un grand nombre de théorèmes et indique les déterminations des paramètres du déplacement, d'après des conditions données.

M. Lucas, de Moulins, communique quelques parties nouvelles d'un travail étendu sur l'analyse indéterminée [1]. Il trouve des solutions d'équations qui n'ont pas été résolues jusqu'à présent, et termine en faisant remarquer que cette branche de l'analyse et les résultats auxquels il est parvenu ont une application dans l'industrie du tissage.

M. Debacq, de Châlons, présente des considérations sur les infiniment petits.

M. Allégret, de Clermont-Ferrand, démontre que, pour intégrer

[1] L'auteur a communiqué un certain nombre de résultats sur le même sujet à la réunion de 1872.

Digitized by Google

une équation aux différentielles partielles du premier ordre, on n'a pas besoin de connaître toutes les intégrales des équations simultanées correspondantes. Il suffit, en général, d'en avoir un nombre égal à celui des variables indépendantes : dans le cas de deux variables, deux intégrales suffisent, au lieu des trois demandées par Lagrange et Cauchy; la troisième s'obtient par une quadrature.

M. Allégret présente ensuite quelques observations sur la loi du repos et le principe de la moindre action de Maupertuis.

M. Nicolas, de Clermont, expose des recherches sur l'intégration de certaines équations différentielles linéaires du second ordre traitées par Euler et Pfaff. Il examine le cas où elles ne renferment qu'un paramètre et où les intégrales conduisent à la transcendante de Bessel et aux fonctions appelées récemment *cylindriques*.

Commission des sciences physico-chimiques.

M. Coquillon, de Rouen, expose les résultats d'expériences qu'il a entreprises pour connaître l'action du platine et de quelques autres métaux portés à l'incandescence sur les alcools, les éthers et les principaux hydrocarbures des différentes séries. Il met sous les yeux de l'assemblée l'appareil ingénieusement conçu dont il s'est servi. Parmi les faits nouveaux mis en évidence, il y a les suivants à signaler :

1° Le platine incandescent enlève deux équivalents d'hydrogène à chaque alcool et le transforme en aldéhyde et en acide correspondant.

2° Une action analogue s'exerce, dans les mêmes circonstances, sur le gaz des marais, qui donne de l'acide formique, sur le toluène, qui conduit à l'essence d'amandes amères.

Il y a là, dit l'auteur, deux procédés de synthèse nouveaux dans la science.

M. Neyreneuf, professeur de physique au lycée de Caen, expose les résultats d'expériences sur l'électricité statique. Le vent électrique ne préexiste pas : il faut, pour le produire, le voisinage d'un corps bon conducteur non isolé. On démontre l'existence de ce vent par son action sur les flammes et par le mouvement du tourniquet électrique. Or l'action d'une pointe électrisée sur une flamme est

Digitized by Google

complexe : elle dépend notamment de la nature de l'électricité qui se trouve sur la pointe; de plus, le mouvement du tourniquet électrique se produit, dans le plus grand nombre de cas, par la répulsion que le fluide répandu sur les parties fixes conductrices exerce sur le fluide accumulé aux pointes. Un tourniquet, dont les pointes sont masquées par des balles de sureau, tourne dans le sens ordinaire avec la plus grande facilité.

M. A. Ortolan, mécanicien en chef de la marine, s'occupe de la distillation de l'eau de mer et des appareils en usage. Il termine en affirmant que le distillateur Perry répond aussi complétement que possible aux exigences de la navigation lointaine. Le rendement est de 8 à 10 litres d'eau par kilogramme de houille brûlée, ce qui correspond à une dépense de 4 centimes par litre.

M. Filhol, professeur à la faculté des sciences de Toulouse, expose les résultats de recherches qu'il a entreprises sur les réactions qui s'accomplissent entre certains sels solubles et d'autres sels insolubles. Il cite, en particulier, le cas où l'on fait un mélange d'iodure de potassium et de sulfate de plomb à équivalents égaux avec une faible quantité d'eau. Le mélange prend, au premier moment, une coloration jaune, qui disparaît bientôt, et le mélange, redevenu blanc, se solidifie. La matière solidifiée constitue, suivant M. Filhol, un composé de sulfate de plomb et d'iodure de potassium bien cristallisé en aiguilles prismatiques microscopiques. L'addition d'un peu d'eau suffit pour décomposer le sel et faire reparaître la coloration jaune de l'iodure de plomb. Une très-grande quantité d'eau produit une réaction inverse, et du sulfate de plomb se précipite, tandis que de l'iodure de potassium reste dessous. M. Filhol signale d'autres mélanges qui donnent lieu à des réactions inverses quand on fait varier les quantités d'eau.

M. Mellier, professeur de chimie à l'école des arts, à Toulouse, décrit un appareil qu'il a fait construire pour réaliser la synthèse de l'eau par la combinaison directe de l'oxygène.

L'appareil classique dont s'étaient servis Lavoisier, Meunier, etc., pour réaliser cette synthèse, ne produit que très-peu d'eau dans un temps assez long, ce qui rend son emploi dans les cours publics à peu près impossible.

Digitized by Google

M. Pagnoul présente les résultats de quelques recherches faites à Arras sur la betterave à sucre.

Les analyses effectuées pendant le cours de la végétation ont été représentées par des courbes qui, pour la richesse saccharine, sont croissantes dans le mois de juillet et décroissent un peu à la fin d'octobre; elles s'abaissent aussi dans les périodes de pluie. Les courbes représentant la proportion des sels sont à peu près symétriques avec celles du sucre.

Le fumier a donné moins de sucre et plus de sels que les engrais chimiques.

La richesse moyenne a été de 9,5 de sucre avec 7,8 de cendres pour 100 de sucre. Les grosses betteraves ont toujours donné moins de sucre et plus de cendres, et réciproquement. Les carbonates alcalins qui résultent de la calcination sont plus abondants avec les engrais trop azotés, qui favorisent le développement de la racine. On en diminuera la proportion en employant moins de ces engrais et en rapprochant les plantes. Les chlorures alcalins, qui ne paraissent remplir aucun rôle physiologique et dont le poids peut varier de 1 à 50, sont d'autant plus abondants dans la plante qu'ils le sont plus dans le sol et dans les engrais.

Commission des sciences naturelles.

M. le Dr Herrgott, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, présente un nouveau système de gouttière pour soutenir les membres dans les traitements de fractures.

Il démontre les avantages que présentent les gouttières en linge plâtré, moulées directement sur les membres, dans le traitement des fractures simples et compliquées, et dans celui qui est nécessité par les résections et les maladies articulaires où l'immobilisation du membre est indiquée.

Ces avantages résultent de la facilité de l'application de cet appareil, de la contention exacte qu'il produit sans causer d'étranglement ni de constriction, de la facilité qu'il donne de pouvoir être rendu imperméable par le vernissage, qui permet l'immersion du membre dans l'eau sans occasionner la déformation de l'appareil, et de pouvoir être renforcé par des fils métalliques quand la disposition des plaies et la nécessité du pansement imposent de le découper à certaines places.

Digitized by Google

L'emploi qui en a été fait depuis dix ans en a démontré, dans un grand nombre de cas, la supériorité sur les autres moyens de traitement, et a permis fort souvent la conservation de membres qui auraient dû être sacrifiés.

Ces avantages ont été proclamés par tous ceux qui ont employé cet appareil ; il est à désirer que ce mode de traitement soit connu et expérimenté.

M. Cotteau, de la Société des science historiques et naturelles du département de l'Yonne, signale la découverte d'un nouveau genre d'Oursin (*Tetracidaris*), incrusté dans le terrain crétacé de Vergons (Basses-Alpes) et de Saint-Hippolyte (Gard), présentant ce singulier caractère d'avoir quatre rangées de plaques interambulacraires, au lieu de deux, et se rapprochant ainsi, au premier aspect, des Tisselés spéciaux aux terrains paléozoïques.

M. le Dr Chevreuse, de Charmes (Vosges), délégué de la Société d'émulation des Vosges, indique l'utilisation possible des conferves qui croissent dans les eaux tranquilles comme topique émollient, étant imbibées une fois desséchées, et comme charpie et éponge, lorsque ces conferves ont acquis un grand développement.

M. le Dr Chevreuse fait part encore d'une autre remarque. Une matière colorante peut être extraite des hannetons. Cette matière, qui peut être employée pour l'aquarelle, offre une série de nuances se rapportant à la sépia.

M. O. Terquem fait une intéressante communication sur la présence des Foraminifères jusque dans les terrains les plus anciens; c'est par les débris des spicules siliceux de ces animaux qu'il a pu faire cette découverte, qui intéresse à tant de titres les naturalistes.

Précédemment, il a pu établir les relations de certaines localités avec des rivages analogues des mers actuelles; actuellement, il est parvenu à reconnaître la profondeur relative de certaines assises, en comparant les faunes fossiles aux faunes qu'on a retirées dans les divers sondages pratiqués et poussés jusqu'à 2,000 mètres de profondeur.

Jusqu'alors on avait admis, *a priori*, que les mers anciennes devaient contenir des éléments nutritifs pour les mollusques qui les peuplaient; mais aucun auteur n'a mentionné la nature de ces élé-

Digitized by Google

ments, ni donné une indication sur les animaux qui occupent l'extrémité de l'échelle zoologique. Ces animaux mous ou même gélatineux n'ont pu être conservés par la fossilisation; mais partout ils ont laissé des traces de leur existence. Le lias et l'oolithe renferment une longue série de spicules dont la détermination est facile, d'après l'étude des animaux vivants.

Ainsi, on peut constater la présence des éponges fibreuses, des gorgones, de plusieurs genres du groupe des holothuries, des comatules, des ophiures, ophiodermes, astropectens, etc.

Le même naturaliste expose les résultats qu'il a obtenus dans l'étude des formes microscopiques.

M. le Dr Sabatier, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, appelle l'attention des physiologistes sur la circulation du sang chez les Reptiles.

La séparation des deux espèces de sang, dit l'auteur, est beaucoup plus grande chez les Reptiles qu'on ne l'aurait pensé. Elle est aussi très-accentuée chez les Batraciens et en particulier chez les Anoures.

La structure spongieuse des parois ventriculaires, loin de favoriser le mélange des deux sangs, contribue, au contraire, à maintenir leur séparation.

L'aorte gauche, chez les Reptiles, contient un sang dont la coloration ne diffère pas sensiblement de la coloration du sang de l'aorte droite. Cela vient de ce que l'aorte gauche reçoit le même sang que l'aorte droite, et qu'elle le reçoit même de cette dernière. L'orifice de l'aorte gauche se ferme peu de temps après le début de la systole, par suite de l'action du bulle musculaire ou anneau bullaire. A partir de ce moment, l'aorte gauche reçoit le sang de l'aorte droite à travers la fente interaortique, chez les chéloniens, ophidiens, sauriens, et à travers le foramen de Panizza pendant la diastole, chez les crocodiliens.

La tendance à l'oblitération de l'orifice aortique gauche se réalise entièrement chez les mammifères, qui ont pourtant conservé les deux aortes. Chez les Oiseaux, l'aorte gauche elle-même disparaît. Ces modifications sont en relation avec la vie de plus en plus aérienne de l'animal.

M. le Dr Bourjot, de la Société algérienne de climatologie, traite de la topographie des environs de Paris.

Digitized by Google

M. Ch. Rouget, de l'Académie de Montpellier, communique d'intéressants résultats d'expériences sur le rapport des mouvements musculaires avec la nutrition.

La substance musculaire reste entière, caractérisée par les stries transversales et longitudinales des fibrilles, dans les faisceaux primitifs soumis à une pression capable d'écraser des plaques de glace de 1/2 centimètre d'épaisseur. Le liquide extrait des muscles par pression ne renferme aucun des éléments constitutifs de la substance contractile.

Dans un membre de grenouille vivante plongé dans l'eau à une température qui ne dépasse pas + 41°,5 centigrades, la rigidité cadavérique, caractérisée par le raccourcissement et le durcissement du muscle avec perte complète d'excitabilité, se produit, persiste tant que la circulation n'est pas rétablie, et disparaît par le retour seul de la circulation. La coagulation de la nigotine, qui ne se produit qu'à la température de + 45°, n'est donc pas une condition nécessaire de la rigidité musculaire.

Un raccourcissement permanent se produit dans les muscles vivants sous l'influence de toutes les conditions qui suppriment ou diminuent la nutrition.

Le muscle ne peut, au contraire, s'allonger spontanément que sous l'influence du rétablissement de la circulation et de la réparation nutritive. Des deux conditions essentielles de l'activité des muscles, la faculté de se raccourcir et celle de s'allonger alternativement, l'une, la *contraction*, est en raison *inverse*, l'autre, l'*allongement*, est en raison *directe* de l'activité de nutrition dans le muscle.

M. le Dr Simonin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, signale la facilité de certaines opérations pendant l'anesthésie.

Après avoir exposé ses recherches sur le cadavre, M. Simonin indique les cas dans lesquels il a, pendant la vie, obtenu la dilatation de l'urètre chez la femme, pour l'extraction de corps étrangers introduits dans la vessie, pour l'extraction de calculs volumineux, pour l'examen du canal de l'urètre présentant un polype, et pour l'examen du bas-fond de la vessie dans un cas où un calcul présumé n'était pas reconnu par le cathétérisme.

Ces deux derniers examens, en vue du diagnostic, ont été faits à l'aide du doigt indicateur seul. M. Simonin présente les instruments mis en usage dans les autres cas, et les corps qui ont été extraits de la vessie à la suite de la dilatation.

Digitized by Google

M. Simonin indique que le diamètre de l'urètre dans plusieurs des faits cités a atteint l'étendue de 23 à 24 millimètres, et que le canal de l'urètre a été franchi dans toute son étendue, soit par le doigt indicateur, soit par divers instruments (dilatateur et tenettes réunis, tenettes chargées de calculs) offrant une circonférence de 70 millimètres.

La dilatation déterminée par le doigt indicateur en dehors de l'anesthésiation a été fort douloureuse; pendant l'anesthésie due au chloroforme, elle a été, au contraire, obtenue sans aucune douleur.

Cette dilatation a toujours été effectuée sans rupture du canal, et elle n'a provoqué aucun symptôme général sérieux.

Cette dilatation n'a pas non plus causé l'incontinence d'urine. Au contraire, dans un cas où la présence d'un calcul entretenait une incontinence chronique, cette triste infirmité a cessé complétement après l'extraction du calcul par la méthode indiquée.

La séance générale du 18 avril est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Verrier.

M. Leymerie, de l'Académie de Toulouse, qui, l'année dernière, avait annoncé l'existence, au pied des Pyrénées (demi-chaîne orientale), d'un chaînon marginal qu'il appelle les *Petites Pyrénées*, trace, cette année, à la réunion, une description complète de la partie de ce chaînon qui traverse le département de la Haute-Garonne.

Le mémoire comprend un texte de 160 pages, une carte géologique au $\frac{1}{80000}$ et un atlas contenant des coupes et les figures des fossiles caractéristiques des trois étages supérieurs pyrénéens qui constituent ces petites montagnes. Ces étages sont le *sénonien*, le *garumnien* et le *nummulitique*, qui n'ont aucun représentant dans la grande chaîne.

M. Leymerie insiste particulièrement sur le *garumnien*, nouveau type qui, dans la Haute-Garonne, offre des fossiles évidemment crétacés, bien qu'il repose sur la craie de Maestrich et qu'il se prolonge à l'est dans l'Ariége, l'Hérault et la Provence, avec un *facies* lacustre, et qui joue ainsi un grand rôle dans la géologie du midi de la France.

Digitized by Google

M. Heurtel, censeur du lycée de Vendôme, traite de la simplification dans les opérations du calcul.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, développe le résultat de ses observations sur un dépôt quaternaire situé au Mont-Dol (Ille-et-Vilaine). Après avoir caractérisé la disposition du gisement ossifère, qu'il faut rapporter à la première période quaternaire, la période du Mammouth, M. Sirodot cherche à prouver que cette accumulation prodigieuse de débris doit, pour la plus grande partie, être attribuée au fait de la présence de l'homme.

MM. Milne Edwards, Hébert, Garrigou, présentent diverses remarques au sujet de cette communication.

M. Jules Duval, de la Société des sciences naturelles, traite de la question des fermentations.

M. Marchand, de Fécamp, s'occupe de l'action chimique de la lumière.

L'auteur fait agir la lumière sur une dissolution aqueuse contenant des équivalents égaux de sel gris, chlorure de fer et d'acide oxalique, ce qui constitue un réactif photométrique impressionnable surtout par les rayons bleus du spectre. Lorsque ses molécules subissent l'influence des rayons actifs, l'acide oxalique qu'il contient disparaît et se transforme en gaz acide carbonique, que l'on recueille et mesure sur de la glycérine syrupeuse.

M. Marchand a constaté par des observations quotidiennes, qui n'ont pas duré moins de quatre années, que l'action chimique de la lumière s'exerce toujours en raison directe de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon et en raison de l'état de sérénité du ciel. Cependant les nuages blancs non interposés entre le soleil et l'objet éclairé peuvent intervenir aussi pour accroître l'intensité de l'effet produit.

Le résultat définitif de ces recherches est tel qu'il permet de calculer, pour tous les points du globe, à toutes les époques de l'année, le maximum d'effet qui peut être observé sur chacun d'eux, lorsque l'atmosphère n'est troublée par aucune poussière, aucun nuage, aucune vapeur. On peut le formuler ainsi :

« Lorsque l'appareil dans lequel s'accomplit la réaction est placé

Digitized by Google

au niveau de la mer, dans une situation horizontale, et que l'atmosphère est d'une sérénité parfaite, l'intensité de la force chimique se traduit, pendant chaque minute d'exposition à la lumière et pour chaque centimètre carré de la surface impressionnable, par la production d'un volume d'acide carbonique que l'expérience permet d'exprimer par le nombre que l'on obtient en multipliant par la hauteur moyenne vraie du soleil; le volume constant $0^{cq},00092300$ aura autant de fois $0^{cq},00000729$ que l'on mesure de degrés moins un dans cette hauteur de l'astre éclairant. »

Il est présenté un traité des phosphates de chaux natifs par M. Jacques Malinowski, de Cahors.

M. Lennier rend compte de curieuses expériences qui ont été faites dans l'aquarium du Havre. Ayant rappelé combien les roches du littoral se désagrégent sous l'influence de l'eau et surtout de la gelée, il fait remarquer la résistance du byssus des moules. Les expériences faites au Havre donnent la preuve que le travail d'érosion des roches s'arrête dans les endroits où les moules se développent. C'est une indication dont on profitera sans doute. En terminant, M. Lennier informe les naturalistes que l'aquarium du Havre leur est ouvert pour leurs études, et il les invite à venir y travailler. Cette invitation est accueillie par des applaudissements.

M. Milne Edwards remercie M. Lennier, et s'informe si l'aquarium a reçu l'accroissement que les dispositions du conseil municipal ont fait pressentir. Il insiste sur l'extrême utilité d'un laboratoire de recherches pour les animaux marins, situé à proximité de Paris.

M. Girault insiste sur la dépopulation qui s'effectue dans le département du Calvados.

Le département du Calvados, dit l'auteur, perd 30,000 âmes de 1806 à 1866, et 21,000 âmes de 1866 à 1872, tombant à 554,000 âmes.

De 1806 à 1861, pendant que le nombre des individus ayant contracté croît de 36,000, la population totale décroît de 24,000.

De 1866 à 1872, la dépopulation atteint tous les cantons du département.

L'assemblée prend un grand intérêt à cette communication; M. le Dr Lecadre, du Havre, et M. Le Verrier présentent des remarques sur les faits qui viennent d'être signalés.

Digitized by Google

M. Gripon, de Rennes, traite du mode de vibration d'une lame d'air comprise entre une membrane et un obstacle fixe.

M. H. Jouan, capitaine de frégate, présente d'intéressantes remarques sur la distribution géographique des baleines et sur la rapidité de la destruction de ces animaux.

Dans la matinée, les commissions s'étaient réunies.

Commission des sciences physico-chimiques.

M. Burgue, professeur au collége de Meaux, montre de quelle façon on peut rendre intermittente la lumière solaire au moyen d'un disque tournant et percé d'une fente. Éclairés par cette lumière ainsi modifiée, une veine liquide paraît cristallisée, la corde du sonomètre présente les sinuosités ondulatoires d'un serpent, les corps en mouvement de rotation sont immobilisés. Si l'on renvoie, au moyen de miroirs, les rayons solaires qui ont traversé la fente du disque, sur le disque lui-même, celui-ci paraîtra tout à fait immobile, et une raie noire, qui y sera tracée, sera visible comme s'il n'y avait pas de mouvement. Il y a certainement dans cette expérience le principe d'un procédé très-simple pour la détermination de la vitesse de la lumière.

M. Besnou traite de la moisissure rouge du pain.

M. Croullebois, de la Faculté des sciences de Marseille, indique les faits principaux exposés dans un mémoire où il fait connaître deux choses :

1° La démonstration directe de l'existence des deux rayons elliptiques réciproques en lesquels se dédouble hors de l'axe du quartz, conformément à l'hypothèse d'Airy, le rayon incident naturel ou polarisé ;

2° Les lois de cette double réfraction elliptique du quartz.

Il décrit ensuite une application de la méthode analytique si féconde dont MM. Fizeau et Foucault ont enrichi la physique contemporaine.

Enfin il montre un cas singulier d'*interférences apparentes* de rayons elliptiques, formant la transition entre les interférences des

Digitized by Google

rayons rectilignes polarisés dans des plans parallèles et celles des rayons circulaires réalisées par Babinet et par M. Billet.

Commission des sciences naturelles.

M. le Dr F. Garrigou, de Toulouse, présente une carte géologique de l'Aude, de l'Ariége, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. Il insiste d'abord sur les formations granitiques, dont il montre la nature stratifiée. Passant aux terrains de transition, qu'il a vus directement reposer sur les formations précédentes (laurentiennes), il les divise en *silurien* et *dévonien* avec les autres auteurs, et il montre que le terrain dévonien est le niveau dans lequel se trouvent les gîtes ferrifères et les gîtes marmoréens principaux des Pyrénées. M. Garrigou poursuit l'étude de la formation carbonifère que Néré Boubée a, le premier, signalée au pied de la Maladetta, et que M. Garrigou a ensuite signalée en 1865 dans la vallée de l'Ariége. Passant en revue les terrains secondaires, il montre ensuite un niveau glaciaire très-important au-dessous du terrain miocène.

M. Lavocat, de l'Académie de Toulouse, s'occupe de la comparaison des membres thoraciques et pelviens; il arrive à un résultat qui diffère sensiblement de celui auquel se sont arrêtés les auteurs précédents.

M. H. de la Blanchère, délégué de la Société de l'Aveyron, signale la découverte d'une espèce nouvelle de *Chondrostome* et d'une espèce nouvelle de *Vandoise*, dans les eaux du Rouergue.

M. Reboux présente des aperçus sur l'émigration du Mammouth.

M. Amédée Chervin, directeur adjoint de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, présente une *statistique des bègues pour le département de la Drôme*. Ce travail est accompagné d'un tracé graphique qui indique la marche annuelle, quinquennale et générale de cette infirmité dans une période de vingt années. Il est aussi accompagné d'une carte du département, divisée en arrondissements, cantons et communes, et où la fréquence du bégayement est indiquée par différentes teintes d'un effet saisissant. M. Chervin présente un travail semblable sur divers départements.

Digitized by Google

M. Dieulafait expose la suite de ses recherches sur la formation jurassique; il montre que le Jura et les Alpes se relient de la manière la plus absolue jusqu'à l'horizon appelé *étage corallien* par les géologues français.

M. de Rouville, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, présente à la section les cartes géologiques des arrondissements de Saint-Pons et de Béziers (département de l'Hérault), levées au $\frac{80}{1000}$. L'auteur passe successivement en revue les formations qui se rencontrent en grand nombre dans ces deux arrondissements; il insiste sur l'importance d'une analyse minutieuse des éléments minéralogiques et stratigraphiques d'une même surface.

M. de Rouville termine sa communication en exposant des cartes communales et cantonales levées au point de vue de l'orographie, de l'hydrographie et de la minéralogie, qu'il croit favorables à la propagation des connaissances géographiques.

Un certain nombre d'instituteurs du département de l'Hérault ont bien voulu lui prêter une collaboration active, et les enfants de certaines écoles se trouvent bien de la méthode d'enseignement qui les conduit ainsi de la connaissance de leur commune à celle du canton, de l'arrondissement et enfin du département pour les élever ensuite à celle du pays entier; en même temps que quelques notions élémentaires sur la constitution minérale de leur sol les éclairent sur sa végétation spontanée, ses inégalités et sur la culture qui lui convient.

M. Baudrimont, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, donne un résumé des recherches qu'il a faites sur l'origine et le mode de formation de la matière organique qui constitue les êtres vivants.

Les végétaux sont les seuls créateurs de la matière organique. Les animaux la modifient, la transforment, l'utilisent, la détruisent, mais ne la créent point. Les carnivores consomment les herbivores, qui, comme leur nom l'indique, puisent leurs aliments chez les végétaux.

L'étude de la graine et du phénomène de la germination permet de comprendre comment les végétaux se produisent à leur origine.

Les graines contiennent essentiellement une matière phytosique très-souvent féculente, une matière grasse et une matière albumi-

Digitized by Google

noïde. Mises en présence de l'air et de l'eau, à une température convenable et sans que la lumière intervienne, elles se modifient, et l'embryon se développe. Alors la matière verte de la gemmule apparaît, et la plante, arrivée à ce point, réclame l'influence de la lumière. La matière organique se produit alors à l'aide d'éléments plus simples et l'accroissement de l'être s'accomplit.

Dans la première condition, la matière grasse absorbe de l'oxygène; la matière féculente et la matière albuminoïde se modifient, deviennent solubles; la première, sous forme de sucre, peut se déplacer et se transporter par une espèce de circulation.

Sont-ce là les éléments fondamentaux de la végétation? Ces éléments primitifs se reproduisent-ils incessamment pour continuer ce qui n'a fait que commencer sous leur influence?

C'est la première question que l'auteur s'est proposé de résoudre. Pour cela il a choisi cinquante plantes parmi les fougères, les monocotylédonées et les dicotylédonées. Et, dans la matière verte de ces plantes, où le phénomène de la création organique s'accomplit sous l'influence de la lumière, il a constamment trouvé une matière saccharine, une matière grasse et une matière azotée albuminoïde. Ce sont donc bien là les éléments primitifs et essentiels qui concourent à la formation des êtres vivants.

C'est là que s'arrêtent les premières recherches de l'auteur. Mais on peut se demander quels sont les éléments qui concourent à la formation de ces produits. L'étude de la physiologie végétale ne peut laisser le moindre doute à cet égard: le sucre doit son origine à l'eau et à l'acide carbonique, qui le produisent rien qu'en perdant de l'oxygène. La matière grasse n'est que de la matière saccharoïde en partie désoxygénée, et l'azote contenu dans la matière albuminoïde a pour origine l'ammoniaque qui est absorbée par les végétaux à l'état de bicarbonate d'ammoniaque. On peut d'ailleurs démontrer par une équation que le sucre, une matière grasse du sixième groupe de la série grasse, et le bicarbonate d'ammoniaque peuvent donner naissance à la matière albuminoïde rien qu'en perdant de l'eau et de l'acide carbonique. Le sucre est donc la première matière organique, non organisée, qui est créée, puis vient la matière grasse, et enfin la matière albuminoïde. Mais, lorsque la vie a commencé, ces trois matières se forment simultanément.

Dans les cinquante plantes examinées par M. Baudrimont, il y

Digitized by Google

aurait deux champignons. Ces prétendus végétaux n'ont point donné les mêmes résultats que les autres. Aussi M. Baudrimont les considère-t-il comme n'appartenant point au règne végétal, mais bien au règne animal : les champignons consomment de la matière organique, mais n'en créent point.

M. le Dr Jobert, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, donne communication de ses recherches sur l'appareil digestif des oiseaux, poursuivies chez les gallinacées de notre pays, l'autruche, le pélican, le flamant rose.

Le gésier considéré exclusivement comme organe de trituration est, au contraire, muni d'appareils glandulaires dont l'action chimique est très-énergique.

Ces glandes utriculaires, analogues à celles qui existent dans l'estomac de l'homme, viennent déverser leur produit de sécrétion dans l'intérieur de l'organe, contrairement à l'opinion admise en Allemagne d'après les travaux de Leydig, Mollin, Kauschman. A l'aide du chlorure d'or et du nitrate d'argent, les conduits excréteurs et leurs orifices peuvent être nettement aperçus sous le microscope; le liquide sécrété examiné non dans l'intérieur du gésier, comme l'a fait Berlin, anatomiste hollandais, mais recueilli dans les glandes elles-mêmes, est franchement acide, et rougit vivement le papier et la teinture de tournesol. En le traitant par l'oxyde de zinc, M. Jobert a obtenu de très-beaux cristaux de lactate de zinc. L'acide lactique se trouve, on le sait, dans le suc gastrique. Le liquide du gésier et celui du ventricule succenturié mélangés constituent donc le suc gastrique. Les siéges de ces glandes chargées de l'élaboration de ces deux liquides se trouvent complétement distincts chez les oiseaux carnivores; chez le pélican, elles sont, comme chez l'homme, desséminées dans toute l'étendue de l'estomac, excepté dans la portion pylorique, où les glandes pepsinifères font défaut absolu et où l'on ne rencontre que les glandes à sécrétion acide.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1873.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 3 MARS 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Francisque Michel, membre non résidant, demande à être chargé de publier dans la Collection des documents inédits les *Rôles gascons*, conservés autrefois à la Tour de Londres et maintenant au *Public Record office*. M. Martial Delpit et un grand nombre de députés appuient cette demande. Ils déclarent que ces rôles intéressent au plus haut degré les départements qu'ils représentent. Ils contiennent, en effet, l'histoire des villes et des familles de nos provinces méridionales pendant la longue période de l'occupation anglaise.

Une commission composée de MM. Delisle, Boutaric et Meyer est chargée d'examiner cette demande.

M. Hippeau, secrétaire de la section, dépose le manuscrit du Dic-

Digitized by Google

tionnaire topographique du département du Calvados, qu'il vient de terminer en se conformant au programme arrêté par le Comité des travaux historiques.

Renvoi à la commission des dictionnaires topographiques.

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse deux documents pour la section d'histoire : 1° Titre contenant concession des reliques de Saint-Bon à l'église de Puligny, canton de Nolay, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or). Renvoi à M. Delisle. 2° Notes relatives à quelques sentences capitales exécutées à Beaune au siècle dernier, 1715-1730, 1731, 1732, 1733. Renvoi à M. Lascoux.

M. de Lépinois, correspondant, adresse copie de documents extraits du fonds des archives de Jumiéges (archives départementales de la Seine-Inférieure), constatant la possession momentanée du comté de Dreux par Philippe de Commines en 1496, fait peu connu et omis par les divers biographes du célèbre chroniqueur.

Renvoi à M. Boutaric.

M. P. Raymond, correspondant, fait hommage du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde* qu'il a publié pour la première fois sur le manuscrit original.

Remerçîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. de Rochambeau, correspondant, envoie une copie de l'état des recettes et dépenses faites pour l'entretien et la défense de la forteresse de Lamballe (aujourd'hui département des Côtes-du-Nord) par Charles de Bude, sieur de Hirel, qui commandait cette place pour César de Vendôme, lieutenant général du roi en Bretagne (1614-1616). L'original de ce document fait partie des archives particulières de M. A. de Rochambeau.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Soucaille, correspondant, envoie trois documents :

1° Mémoire en langue romane sur un procès entre les consuls de Béziers et les chanoines de Saint-Nazaire relatif à la dîme des olives.

Renvoi à M. Meyer.

2° Une élection consulaire faite par le roi le 6 décembre 1647.

Digitized by Google

3° Mobilier d'un hôpital mage dans une ville moyenne de province au XVIIe siècle (1646).

Dépôt de ces deux dernières pièces aux archives.

M. Tartière, correspondant, adresse une notice manuscrite sur un cartulaire faisant partie des archives municipales de la ville de Dax. Renvoi à M. Delisle.

M. Tartière fait, en outre, hommage d'un extrait de l'Annuaire du département des Landes, année 1873.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Octave Teissier, correspondant, fait hommage d'une notice ayant pour titre : *Biographie de V.-A. Thouron, ancien élève de l'École normale.*

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. le baron du Bois de Romand envoie quelques éclaircissements sur un manuscrit se composant de 9 gros volumes et relatif à l'histoire de la Corse.

M. Rathery est prié de donner son avis sur cette communication.

M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, adresse un mémoire manuscrit intitulé : *Éphémérides du siége de Dôle en 1636*, d'après les registres des délibérations du magistrat de cette ville.

Renvoi à M. Wey.

M. A. Joly, doyen de la Faculté des lettres de Caen, envoie la copie d'une pièce qu'il emprunte aux archives municipales de la ville de Caen, et qui lui paraît compléter d'une façon intéressante un passage du *Journal de l'Estoile* concernant l'assemblée qui eut lieu aux Augustins le dimanche 5 avril 1587.

Renvoi à M. Rathery.

Renvoi au même rapporteur d'une communication de M. C. Landau, aumônier de l'école normale de Blois, des documents suivants : 1° Hymne en l'honneur de la Vierge mère, sorte de noël latin; 2° Chant du Réveillon, sorte de noël (français), reproduit avec quelques modifications dans la grande bible des noëls, augmentée des noëls d'Orléans, par V. Pelletier; 3° Peste de 1596 dans le Blaisois. Ces documents sont extraits du registre des bénéfices des

Digitized by Google

baptêmes de la paroisse de Cellettes (Loir-et-Cher) (1593-1628), manuscrit de messire Morin Berson.

Ces diverses copies sont accompagnées de notes et d'éclaircissements fournis par M. Landau.

Le même M. Landau fait, en outre, hommage de deux brochures intitulées : *Notre-Dame de Villethiou (diocèse de Blois)*, *1868*, et *Notice sur Sainte-Radegonde de l'Écotière*, *1870*.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. l'abbé Laurier, président de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, adresse un exemplaire des Cartulaires inédits de la Saintonge, publiés par M. l'abbé Grasilier, membre de la Société, et que l'auteur désire présenter au concours des Sociétés savantes :

1° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne-de-Vaux, de l'ordre de Saint-Benoît, suivi des chartes du prieuré conventuel de Notre-Dame de la Garde en Arvert, de l'ordre de Grandmont*, Niort, 1871 ;

2° *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, de l'ordre de Saint-Benoît*, Niort, 1871.

Il sera répondu à M. l'abbé Laurier que le concours de 1873 est fermé, parce que la section n'y a admis cette année que les publications de Sociétés savantes. Mais les volumes envoyés par M. l'abbé Grasilier ont été mis en réserve pour être présentés à la section d'histoire lors du concours de 1874.

M. Delisle offre au nom de M. Marchegay un volume in-8°, tiré à 48 exemplaires seulement, dans lequel M. Marchegay a réuni les tirages à part de notices, etc., qu'il a publiées dans divers recueils. Ce volume a pour titre : *Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou.*

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. le comte de La Ferrière dépose des analyses d'un certain nombre de lettres dont il a fait prendre des copies pendant les missions dont il a été chargé à Saint-Pétersbourg. Ces lettres, dont les originaux sont conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, sont au nombre de 258.

Renvoi à la commission nommée dans la séance du 4 novembre 1872 et composée de MM. Michelant, Boutaric et Cocheris.

Digitized by Google

M. de La Ferrière annonce ensuite qu'il déposera, le 20 mars, le manuscrit du tome Ier de la Correspondance de Catherine de Médicis. Il fait remarquer, à cette occasion, que, M. Chéruel, nommé commissaire responsable pour cette publication, ayant quitté Paris, il serait peut être à propos de le remplacer.

Sur les observations présentées par M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, la section nomme pour examiner les documents déposés par M. le comte de La Ferrière une commission composée de MM. F. Wey, A. de Barthélemy et Lalanne.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Marty-Laveaux, Théry, Bellaguet, Michelant et Meyer.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* [1].

M. Michelant, sur le *Bulletin de la Société académique de Laon* [2].

M. A. de Barthélemy, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans* [3].

Le même, sur les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* [4].

M. Théry, sur le *Bulletin du Comité flamand de France* [5].

Renvoi de ces cinq rapports à la commission de la *Revue*.

M. Rathery donne lecture d'un rapport sur la proposition faite par M. Hippeau de publier dans les *Mélanges* les Mémoires accompagnés de pièces justificatives du comte de Tillières.

M. le rapporteur ne pense pas que l'on puisse publier *in extenso* ces Mémoires et les pièces qui les accompagnent. Mais on pourrait extraire du manuscrit une centaine de pages d'impression à faire entrer dans un volume des *Mélanges*. Ce choix, pour lequel on pourrait se fier au goût et à l'esprit de sacrifice de notre savant col-

[1] 3e série, tomes VIII et IX.
[2] Tome XIX, année 1869-1870.
[3] Tomes XI, XII et XIII, 1868 à 1871.
[4] Tome IX.
[5] Tomes III, IV et V, octobre 1862, octobre 1871.

Digitized by Google

lègue, devrait, ce semble, porter principalement sur les conversations de l'auteur avec le roi, la reine, les ministres, et en général sur tous les points où il peut fournir à l'histoire un témoignage personnel.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. F. Wey lit un rapport sur trois documents transmis par M. Nozot, correspondant, et relatif au siége et à la bataille de Rethel.

M. le rapporteur propose le dépôt aux archives de ces deux documents, dont le plus important a été publié dans ce journal.

M. de Rozière fait un rapport verbal sur la demande de M. Dupuch, conseiller municipal à Bergerac, au sujet des moyens qu'il y aurait à employer pour prévenir la destruction complète du livre des Jurades des années 1375 et 1376 que possédait le trésor des archives de Bergerac.

M. le rapporteur fait remarquer qu'il s'agit d'une affaire concernant un dépôt d'archives municipales, et que ces établissements rentrent dans les attributions du Ministre de l'intérieur. C'est à celui-ci qu'il conviendrait de s'adresser, en le priant de faire visiter ce manuscrit des Jurades par un inspecteur des archives. Mais il faudrait que cette demande fût faite par le maire de Bergerac. Si l'administration municipale ne mettait pas obstacle au déplacement de ce manuscrit, l'envoi pourrait aussi en être fait directement à la Bibliothèque nationale à Paris, qui l'examinerait et indiquerait les meilleurs moyens à employer pour en assurer la conservation.

M. de Mas-Lastrie rend compte verbalement de communications de M. l'abbé Tisserand qui avaient été renvoyées à son examen. M. le rapporteur ne propose pas l'impression de ces divers documents. Ils seront seulement déposés aux archives, et des remercîments seront adressés à M. l'abbé Tisserand.

M. Delisle fait également un rapport verbal sur la dissertation de M. l'abbé Corblet sur la légende de saint Just, sainte Arthémie et sainte Honesta, d'après un manuscrit du XIVe siècle que n'ont point connu les Bollandistes. M. Delisle propose le dépôt aux archives de cette dissertation.

Digitized by Google

Les rapports de MM. Rathery et Wey sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 31 MARS 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, M. le Président dit qu'il croit être l'interprète de la pensée de tous les membres en exprimant les regrets qu'éprouve la section de la perte de son honorable président, et en demandant que l'expression de ces regrets soit consignée en tête du procès-verbal. L'assiduité de M. Amédée Thierry aux réunions du Comité, l'attention toute particulière qu'il apportait à l'examen des questions soumises à la section dont il dirigeait les travaux, son impartialité et son dévouement méritent ce témoignage de reconnaissance. Aussi la section sera-t-elle sans doute d'avis de voir publier dans la *Revue* le texte du discours que M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, a prononcé sur la tombe de M. Amédée Thierry.

M. Lascoux exprime ensuite, en son nom personnel, la vive contrariété qu'il a éprouvée de ne pouvoir assister à la cérémonie funèbre; d'impérieux devoirs de tutelle qui lui sont imposés par la perte d'un membre de sa famille l'ont retenu chez lui et ne lui ont pas permis de s'absenter au moment des obsèques.

M. d'Arbaumont, correspondant, adresse copie du contrôle des amendes et exploits de justice rédigés en la cour du bailliage de Dijon, du 1er janvier 1458 (v. s.) au dernier septembre suivant.

Ce document sera soumis à l'examen de M. Lascoux.

M. Henri Beaune, correspondant, adresse copies de diverses pièces qui font partie d'un livre d'heures manuscrites, sur vélin, illustrées

Digitized by Google

de miniatures, de lettres ornées et de vignettes; ce volume fait partie des manuscrits conservés dans la bibliothèque du château de Grosbois (Côte-d'Or) et paraît dater du XIVe siècle.

Renvoi à M. Meyer.

M. Auguste Chassaing, correspondant, transmet trois documents relatifs au don fait par le roi Louis XI à Charles des Astars, connétable de Bordeaux et bailli de Vivarais, de la ville et seigneurie de Pierrelatte, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimart (Drôme).

Renvoi à l'examen de M. Desnoyers.

M. Dupré, correspondant, adresse un cartulaire municipal de la ville de Blois, manuscrit du XVe siècle, de 373 feuilles in-4°, conservé à la Bibliothèque nationale à Paris.

Renvoi à M. Delisle.

M. Quantin, correspondant : deux pièces : 1° Acte de l'an 1239, contenant partage des meubles et héritages entre divers particuliers; 2° Notes et copies de dix chartes relatives à la fortification des villages et à la levée des aides en Basse-Bourgogne pendant les guerres des Anglais au XIVe siècle. Ces pièces concernent notamment le village de Chitry-le-Fort (Yonne), et M. le correspondant y a joint une vue de l'église fortifiée de ce bourg.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Soucaille, correspondant : deux documents conservés dans les archives de Béziers et renvoyés à l'examen de M. Boutaric.

M. G. Tholin : ordonnance militaire de Henri IV, alors gouverneur en Guyenne (1er avril 1577), accompagnée de quelques notes sur l'administration de ce prince pendant son séjour à Agen.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Albanès, docteur en théologie : quatre extraits des registres des notaires de Toulon (1488-1499).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. le baron du Bois de Romand prie le Ministre de lui faire con-

Digitized by Google

naître quelles sont ses intentions à l'égard des manuscrits concernant la Corse dont il est possesseur, et dont, dans une première lettre, il demandait cinquante mille francs.

Renvoi à M. Rathery, déjà saisi de l'examen de la proposition.

M. Chevalier soumet à l'examen du Comité le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Avesnes* (département du Nord).

Quoique cet ouvrage, pour la publication duquel la Société académique d'Avesnes a souscrit, ne paraisse pas, d'après les détails donnés par l'auteur, conforme aux types adoptés par le Comité, il est renvoyé à l'examen de la commission des *Dictionnaires topographiques*.

M. Mireur, ancien secrétaire et archiviste en chef de la mairie de Draguignan, encouragé par le bienveillant accueil fait par le Comité à une précédente communication, adresse une ordonnance du conseil communal de Draguignan instituant une maison pour les femmes publiques (3 novembre 1377).

Renvoi à M. Hippeau.

M. Servaux fait hommage, au nom et de la part de M. H. de Formeville, d'un ouvrage publié par celui-ci et qui a pour titre : *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*.

M. Delisle est prié de vouloir bien rendre compte de cet ouvrage.

M. le comte de La Ferrière fait un nouveau dépôt d'analyses de 260 lettres dont il a fait prendre des copies à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Cette communication sera jointe à la précédente et renvoyée à la commission nommée pour l'examiner.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Hippeau, A. de Barthélemy, Rathery, Théry et Bellaguet.

M. Delisle lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication, présenté par M. Fr. Michel, des *Rôles gascons* conservés en Angleterre au *Public Record office* (commissaires : MM. Delisle, Boutaric et Meyer).

Digitized by Google

La commission propose :

1° De décider en principe la publication des *Rôles gascons;* 2° d'ajourner l'examen du plan à adopter jusqu'au moment où la commission aura entre les mains la copie complète de la partie la plus ancienne, qui pourrait former un premier volume; 3° de charger M. Francisque Michel de fournir au Comité la copie des Rôles des règnes de Henri III et d'Édouard Ier.

Ces conclusions sont adoptées par la section et seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

M. Lascoux rend compte d'une communication de M. Aubertin. C'est le relevé fait, dans les registres des paroisses Saint-Paul et Notre-Dame à Beaune, de diverses mentions constatant, de 1715 à l'an III, le décès de plusieurs individus condamnés à mort et exécutés. M. le rapporteur propose de déposer aux archives ce document et d'adresser des remercîments à M. Aubertin.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Boutaric fait un rapport verbal sur la communication de M. de Lépinois ayant pour objet de constater que le comté de Dreux fut possédé momentanément par le chroniqueur Philippe de Commines en 1496.

Ce document, sur la proposition de M. le rapporteur, sera imprimé dans la *Revue*, ainsi que la note dont M. de Lépinois l'accompagne.

M. Fr. Wey donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Jules Finot ayant pour titre : *Éphémérides du siége de Dôle en 1636.* M. le rapporteur propose l'impression de ce document, en faisant quelques réserves en ce qui concerne l'introduction dont le correspondant l'a fait précéder.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur les *Publications de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans*[1];

Par le même, sur le *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*[2];

[1] Lectures et Mémoires, t. Ier, 1865-1872; t. II, 1872.
[2] 1870 et 1871.

Digitized by Google

M. Paul Meyer, sur les *Mémoires de la Société académique de Montpellier* [1];

M. Théry, sur la séance publique de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon [2].

Renvoi à la commission de la *Revue* de ces quatre rapports.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tome V, dernière livraison; t. VI, 1re livraison, publications 32 et 33.
[2] Séance du 24 août 1872.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 10 MARS 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Bœswillwald, qui doit prochainement se rendre à Chartres, veut bien se charger de faire auprès de M. Paul Durand une nouvelle démarche, afin d'obtenir de ce savant archéologue la remise de son travail sur la cathédrale, qui est terminé depuis longtemps, mais dont, comme on l'a déjà dit ici même, il ne peut se résoudre à se séparer, par un sentiment de modestie exagérée.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, annonce que la composition du 1er volume du *Recueil des inscriptions de la France* est terminée, et que ce volume pourra être distribué à la fin de ce mois. L'auteur, M. le baron de Guilhermy, va commencer immédiatement l'impression du 2e volume. La section apprend avec la plus vive satisfaction ces bonnes nouvelles.

M. d'Arbois de Jubainville, membre non résidant, adresse copie de quatre pièces relatives au trésor de l'abbaye de Clairvaux, c'est-à-dire l'inventaire de la sacristie de Claivaux en 1405, un autre de 1504, l'estimation en 1743 des pierreries du trésor de l'abbaye, la description en 1744 de deux châsses byzantines du même trésor, écrite, sous la dictée d'un évêque grec, par Claude Guyton, moine de Clairvaux. Cette communication est renvoyée à M. de Montaiglon.

M. E. Hucher, membre non résidant, envoie les 7e et 8e feuilles de *l'Art gaulois*, *etc.*, 2e partie, le Mans, 1873.

Le Président de la Commission archéologique de Narbonne

Digitized by Google

adresse l'estampage d'une inscription romaine gravée sur une plaque en marbre blanc trouvée dans l'épaisseur du bastion nord des fortifications de la ville. La Commission saisit cette occasion d'assurer de nouveau le Ministre qu'elle s'empressera de communiquer au Comité toutes les découvertes intéressantes que pourront amener les travaux de démolition des remparts de Narbonne. Mais, depuis la mort du regrettable M. Tournal, les fouilles n'ont mis au jour qu'une seule inscription romaine, celle dont l'estampage est joint à la présente lettre, et quelques inscriptions wisigothiques dont les textes ont été envoyés à M. Edmond Leblant. L'inscription romaine sera envoyée à M. Léon Renier.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une note, dont il a puisé les éléments dans les *Libri conclusionum venerabilis capituli Carpentoractensis*, intitulée : *Noms, valeur et diminution des monnaies de Provence pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* Cette note est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse copie d'une épitaphe singulière qui se lisait autrefois dans l'église Notre-Dame de Beaune, sur la tombe d'une dame Grignette, morte, en 1608, des suites d'un remède mal administré. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. Bulliot, correspondant, président de la Société Éduenne, appelle l'attention du Ministre sur le fâcheux état de plusieurs des monuments romains d'Autun, dont la conservation exigerait de prompts travaux de réparation et de consolidation. Cette lettre est renvoyée à la Commission des monuments historiques avec recommandation toute particulière.

M. Chassaing, correspondant, adresse une copie de l'inventaire, dressé en 1552, du trésor de l'église Saint-Georges du Puy-en-Velay, qui est renvoyée à M. Darcel.

M. Gaultier du Mottay, correspondant, adresse le croquis d'une statue de pierre trouvée à la ferme de Rillan, commune de Saint-Brendan, canton de Quintin (Côtes-du-Nord), considérée comme une œuvre antérieure à la période romaine et représentant l'Hercule gaulois. Renvoi à M. Quicherat.

Digitized by Google

M. Paul Raymond, correspondant, archiviste des Basses-Pyrénées, adresse copie de deux documents inédits relatifs à l'art musical : l'un, remontant à l'année 1488, est un acte passé pour la construction de l'orgue de la cathédrale de Bayonne; l'autre est le contrat d'apprentissage, passé en 1606, d'un jeune violoniste béarnais. Le premier de ces documents est renvoyé à M. Bœswillwald, et le second à M. Gustave Bertrand.

M. Roger, correspondant, adresse des extraits du journal *l'Indépendant de Constantine* (nos du 1er et du 29 janvier 1873), dans lesquels sont indiquées les nouvelles découvertes effectuées au col de Takrieds (dénommé à tort col de Rakrieds dans une précédente communication mentionnée dans le compte rendu de la séance du 10 février). En même temps, M. Roger adresse diverses requêtes au Ministre, au sujet desquelles M. Léon Renier promet de donner son avis prochainement.

M. l'abbé Barrère adresse de nouveaux documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de *Medicinum* ou Mézin, dont il a été question précédemment dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. A. Parrot fait hommage d'une brochure publiée par lui : *Catalogue des tableaux, dessins et gravures de la collection de feu M. Guillaume Bodinier, etc.* Angers, 1873, in-8° de 85 pages.

M. le Président charge MM. Édouard de Barthélemy et Douët d'Arcq de rendre compte de publications de Sociétés savantes.

M. Léon Renier, à qui avait été renvoyée une lettre de M. le préfet de Constantine demandant au Ministre de l'instruction publique de lui désigner un archiviste paléographe qui pourrait être chargé d'étudier et de conserver les diverses richesses archéologiques du département, annonce qu'il croit avoir rencontré un jeune savant capable de remplir parfaitement les désirs de ce fonctionnaire.

Avis sera donné à M. le préfet de Constantine de l'indication four-

[1] Voyez, 5e série, t. IV, p. 159, rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. Marchegay, et t. V, p. 120, une note de M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, confirmant les conclusions de ce rapport.

Digitized by Google

nie par M. Léon Renier. La lettre de M. le préfet de Constantine avait encore un autre objet : ce fonctionnaire demandait une subvention destinée à protéger sur place les mosaïques antiques découvertes sur la place Bélisaire à Sétif. Le rapporteur ne pense pas que la section d'archéologie doive engager le Ministre à accorder cette subvention. Les mosaïques de Sétif offrent un grand intérêt, mais on n'en assurerait pas la conservation en les laissant en plein air et en se bornant à les entourer d'un grillage. Il aurait fallu pouvoir les transporter dans un local spécial et couvert, et malheureusement il ne paraît pas que l'administration puisse facilement en trouver un à Sétif dans les conditions désirables. En conséquence, il faut se résigner à émettre le vœu que la ville fasse construire un musée où seraient déposées ces mosaïques, ainsi que les monuments de toute nature que les fouilles mettent journellement à découvert. M. Renier n'est pas non plus d'avis d'appuyer la demande d'un crédit réclamé par M. Roger pour la restauration du *Columbarium* découvert à Philippeville, attendu qu'il existe, soit dans cette ville, soit aux environs, un certain nombre de monuments romains à la réparation desquels il serait préférable d'appliquer les fonds dont il serait possible de disposer. Ainsi, le théâtre romain réclame impérieusement des travaux de consolidation; il en est de même des remarquables citernes qui ont été découvertes près de la ville et qui rivalisent avec les plus remarquables monuments de ce genre que l'on rencontre en Italie, etc.

Il ne paraît pas non plus possible d'accueillir la demande d'un crédit spécial pour la reproduction par la photographie des sarcophages en marbre blanc recueillis par M. Roger dans le musée qu'il a créé à Philippeville.

Enfin, à l'occasion des extraits du journal *l'Indépendant de Constantine*, adressé par M. Roger, qui donne des détails sur les récentes découvertes faites au col de Takrieds, mentionnées ci-dessus, M. Renier déplore cette informe reproduction de monuments épigraphiques. De pareilles publications nous compromettent aux yeux des étrangers et justifieraient les critiques dont nous sommes parfois l'objet de leur part.

Les conclusions des divers rapports de M. Léon Renier sont adoptées par la section.

M. Alexandre Bertrand donne lecture d'un rapport sur une note

Digitized by Google

de M. Cournault, relative à une collection d'objets gaulois en bronze récemment acquise par le musée lorrain de Nancy. Le rapporteur conclut par des félicitations à l'adresse de M. Cournault qui a procuré cette importante acquisition, et propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* de la note de M. Cournault. Les conclusions de M. A. Bertrand sont adoptées par la section.

M. Lance lit un rapport sur le compte rendu, adressé par M. Duthoit, d'une mission en Algérie, qui avait pour objet de rechercher et de dessiner les monuments d'architecture musulmane qui offrent quelque intérêt au point de vue de l'art. M. Lance félicite M. Duthoit de la manière dont il s'est acquitté de sa mission et dont il en a rédigé le compte rendu, qui sera publié dans les Archives des Missions.

M. Servaux, en l'absence de M. Quicherat, donne lecture d'un rapport de notre collègue sur le compte rendu adressé par M. l'abbé Caneto, relatif à des fouilles exécutées par le correspondant dans l'ancien prieuré de Saint-Orens d'Auch, et sur une demande d'allocations nouvelles faites par le même ecclésiastique. Le rapport conclut au refus de la demande, et ce refus est motivé sur la manière indépendante dont le correspondant a disposé des fonds à lui alloués par le ministère, et sur le peu de précision des renseignements fournis au sujet de ses opérations et de leurs résultats. Il importe que l'on sache bien que les fonds alloués par l'État avec destination formelle ne doivent, sous aucun prétexte, être employés autrement sans l'autorisation spéciale de l'administration. La section adopte les conclusions du rapporteur.

M. de Montaiglon propose verbalement l'impression, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'un complément, adressé par M. Lhuillier, à sa liste de noms d'artistes français relevés dans les archives de la Brie. Le même membre propose encore l'impression, dans la même *Revue*, de cinq pièces adressées et savamment annotées par M. Marchegay, qui en outre les a accompagnées d'une note explicative également destinée à l'impression. Ces deux propositions sont adoptées.

M. de Montaiglon entretient ensuite la section d'une inscription gravée sur l'un des contre-forts de la cathédrale de Soissons, d'après un estampage communiqué à la section par M. Lance [1].

[1] On trouvera cette note de M. de Montaiglon plus loin, p. 489.

Digitized by Google

M. de Guilhermy rend compte verbalement de deux communications : premièrement, d'un mémoire de M. l'abbé Albanès, docteur en théologie et en droit canon, sur l'épitaphe de sainte Césarie (monument du VIe siècle). « Ce mémoire, dit le rapporteur, a sa place marquée dans la *Revue des Sociétés savantes*, comme complément d'une communication de M. Revoil dont il a été rendu compte précédemment[1]. » Quant aux notes de M. Barbier de Montault sur cinq paroisses du canton de la Trimouille (Vienne), il faudra les réserver en vue du répertoire archéologique de ce département. On classera également dans les archives les empreintes de fers à hosties envoyées par le savant ecclésiastique.

Le même rapporteur donne ensuite lecture d'un rapport sur des communications de MM. l'abbé V. Barbier de Montault, L. Chasles, Soucaille, Parrot, Lhuillier, marquis de Castelnau d'Essenault, Nozot, Dumoutet, abbé Canéto.

M. Édouard de Barthélemy lit un rapport sur le tome XII de la 2e série du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, et un autre sur le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 21e année; enfin, M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur le tome Ier de la nouvelle série des *Mémoires de la Société Éduenne*, 1872.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, communique une lettre de notre collègue M. Bœswillwald, qui a entretenu M. Paul Durand au sujet de la description de la cathédrale de Chartres promise par ce savant et si impatiemment attendue.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 55.

Digitized by Google

M. P. Durand a montré le manuscrit de ce travail, qui est terminé, mais s'est refusé à le lui remettre, attendu qu'il veut encore le revoir avant de le livrer. M. Durand a promis toutefois d'adresser prochainement son manuscrit au Ministère.

M. Léon Renier fait savoir qu'il vient de recevoir une lettre annonçant que les inscriptions romaines dont il a parlé à la section dans la dernière séance sont apocryphes. On n'a fait aucune découverte au col de Takrieds. La publication dans *l'Indépendant de Constantine* de ces inscriptions est le résultat d'une mystification, dont l'auteur n'a pas recueilli le plaisir qu'il en attendait, puisqu'il n'a pu réussir à tromper le savant épigraphiste, qui, avant d'avoir appris formellement que les inscriptions dont il s'agit n'avaient jamais existé, avait signalé la déplorable façon dont avaient dû être travestis ces prétendus textes. L'Europe savante est maintenant avertie; car M. Léon Renier n'a pas dénoncé cette fraude seulement au Comité; il en a entretenu l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la séance du 9 avril 1873, et le *Compte rendu des travaux* de l'illustre corps reproduira cette communication, qui a déjà été analysée dans le *Journal Officiel* du 16 avril 1873.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, annonce que le tome Ier des *Inscriptions de la France*, dont l'auteur est M. de Guilhermy, sera distribué dans le courant du présent mois d'avril.

M. Battandier, président de la Société archéologique de Constantine, a reçu deux exemplaires d'une brochure in-8° de 17 pages, intitulée : *Le Madracen. Rapport fait par M. le grand rabbin Al. Cahen, secrétaire de la Société.* (Constantine, 1873.) En même temps, M. le président de la Société archéologique de Constantine sollicite une subvention qui serait employée à exécuter des fouilles dans ce monument, l'un des plus importants de l'antiquité numidique. Il s'agirait d'une somme de 5,000 francs, ce qui dépasserait les forces de la Société livrée à elle-même.

M. Léon Renier donne d'instructives explications sur l'importance du Madracen; comme la Société de Constantine, il voudrait qu'on pût faire des fouilles au Madracen, mais il voudrait que ces fouilles fussent exécutées sous la surveillance de la Commission des monuments historiques, et que les fonds fussent faits partie par la

Digitized by Google

Société, partie par le conseil général du département de Constantine, partie sur les fonds de l'État. M. Renier énumère les nombreux monuments de l'Algérie qui devraient être, comme le Madracen, classés officiellement parmi les monuments historiques, et qu'on ne devrait ni fouiller ni restaurer sans l'avis de la Commission.

Notre collègue, M. le baron de Guilhermy, qui, comme on le sait, fait partie de la Commission des monuments historiques, croit que l'on obtiendrait facilement cette inscription; le moment serait d'autant plus favorable que la Commission doit prochainement réviser la liste de classement. Il suffirait de fournir à M. Vitet, président de la Commission, une note détaillée. M. Léon Renier, qui connaît si bien les monuments de l'Algérie, prié par ses collègues de rédiger cette note, promet d'obtempérer à leur désir.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse la photographie d'un sarcophage de marbre blanc trouvé à Tipaza, qui a été recueilli dans les jardins de M. Tremaux. M. de Montaiglon fera un rapport sur cette communication.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse une note sur *le clocher en pierre* ou plutôt sur *la flèche* de l'église Notre-Dame de la chapelle d'Abbeville, qu'il avait été appelé à visiter par M. le préfet de la Somme, qui désirait avoir l'avis de notre collègue sur la question de savoir si l'état de cette flèche ne constituait pas un danger.

M. Bulliot envoie son troisième mémoire manuscrit sur les fouilles du mont Beuvray (1870). Ce mémoire est renvoyé à M. A. Bertrand, qui a entre les mains les deux premiers. Le même correspondant fait hommage d'un tirage à part du travail sur les fouilles de Bibracte en 1869, dont il est l'auteur et qui a paru dans la *Revue archéologique*.

M. Cournault, correspondant, adresse une note sur un mur de soutènement de voie romaine qu'il a reconnu sur le chemin allant du camp de Gaillon au marché des Vivandiers, entre Toul et Pont-à-Mousson. Cette note sera examinée par M. J. Quicherat.

M. Flouest adresse une note sur la découverte faite à Nîmes, aux abords de l'ancienne voie Domitienne, d'une dizaine de sépultures au milieu desquelles figurait une stèle inscrite dont il envoie

Digitized by Google

un estampage. En même temps, le correspondant envoie une note additionnelle relative à la découverte faite à Besonce (Gard) d'un petit autel laraire dédié aux *Castores*, dont il a été question dans la séance du 9 décembre 1872. Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. Léon Renier.

M. Lagrèze-Fossat, correspondant, fait hommage d'un travail qu'il détache du 3e volume encore inédit de ses études historiques sur Moissac : *Le sarcophage de Massanès.*

M. Nozot, correspondant, adresse des notes sur les villages de Tourteron et de Yoncq (Ardennes), qui sont renvoyées à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Soucaille, correspondant, adresse avec une note le *fac-simile* d'une inscription chrétienne du XIIe siècle (1189), encastrée dans le mur extérieur de l'église paroissiale de Bassan, canton et arrondissement de Béziers (Hérault). Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. Pouy adresse un fragment de tuile trouvé dans une tourbière, près du camp romain de l'Étoile, et sur lequel sont gravés quelques caractères qui lui semblent difficiles à déchiffrer. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Alexandre Bertrand donne quelques renseignements sur les fouilles exécutées sous sa direction dans les cimetières gaulois du département de la Marne en vertu d'instructions du Ministre de l'instruction publique. M. Bertrand exposera plus en détail les résultats de ces fouilles, lorsqu'il sera en mesure d'apporter les dessins qu'on termine en ce moment.

M. A. Bertrand rappelle qu'une découverte intéressante d'objets en bronze analogues à ceux de Vaudrevanche et de Frouard a été faite à Clermont-Ferrand. Le Comité n'a encore reçu aucun renseignement relativement aux circonstances qui ont accompagné cette découverte, et qu'il serait cependant très-important de connaître. Il est décidé qu'on écrira à M. Chassaing, correspondant au Puy, dont on connaît le zèle éclairé pour les intérêts de la science, et qui, par la proximité de sa résidence, sera peut-être en état de satisfaire au désir exprimé par M. Bertrand et partagé par la section.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Marion, de Montaiglon, Gustave Bertrand, Édouard de Barthélemy et de La Grange.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur les livraisons 1 à 9 du tome Ier (1869) du *Bulletin archéologique* publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

M. Éd. de Barthélemy donne lecture : 1° d'un rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1870-1771; 2° d'un rapport sur le tome XIX, années 1869 et 1870, du *Bulletin de la Société académique de Laon.* Les rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue.*

M. de Montaiglon propose verbalement l'impression, dans la *Revue des Sociétés savantes*, de quatre pièces relatives au trésor de Clairvaux, dont les copies ont été adressées par M. d'Arbois de Jubainville. Il y aura lieu de faire précéder ces intéressants documents de la note explicative due à notre collègue.

M. de Guilhermy propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* d'une épitaphe composée au XVIIe siècle pour une dame Grignette, morte à la suite d'une médication mal administrée. Il s'agit d'un singulier trait de mœurs qui mérite d'être conservé.

Les propositions de MM. de Montaiglon et de Guilhermy sont adoptées.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, rappelle que les séances de la Sorbonne s'ouvrent le 16 de ce mois, et invite ses collègues à y assister le plus exactement qu'ils pourront.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Années 1870 et 1871 (3e série), tomes VIII et IX.

Nous avons peu à dire sur le tome VIII, que remplissent presque tout entier des matières purement scientifiques ou industrielles. Nous y avons remarqué, d'abord, quelques pages sur *les origines, l'état actuel et l'influence sociale de la science économique*, par M. R. Telliez, pages sagement écrites, mais dans lesquelles le sujet, eu égard à son importance, est traité trop sommairement; ensuite, une causerie sur *le prix du silence au point de vue de la philosophie morale, de la littérature et des relations de société*, par M. J. Deligne, sorte de paraphrase spirituelle du vers d'Horace:

Est et fideli tuta silentio..... merces,

et de ce vers de La Fontaine :

Il est bon de parler et meilleur de se taire ;

plus loin, un mémoire de M. Aug. Scrive sur une question d'économie sociale et de statistique, qui avait été mise au concours pour 1870 par la Société académique de Lille dans les termes suivants : « Déterminer, à l'aide d'actes administratifs, de documents publics ou de renseignements particuliers incontestables, les variations que le prix de la journée de travail a éprouvées depuis un siècle à Lille et dans l'arrondissement; mettre en regard le prix de l'hectolitre de blé ainsi que des objets de première nécessité pendant la même

Digitized by Google

période, d'après le même ordre de renseignements. » Les recherches de M. Scrive ont eu pour résultat de prouver que la situation actuelle des artisans et des ouvriers de la campagne, comme de ceux de la ville de Lille, est moins difficile qu'il y a un siècle environ, et que les institutions charitables, qui se sont multipliées dans ces derniers temps, n'ont pas peu contribué à assurer à cette classe de la société de meilleures conditions de bien-être. Son mémoire a obtenu une médaille de vermeil.

Avec les *Notes bibliographiques pour servir à l'étude des ouvrages de Philippe de Commines et d'Auger de Bousbecques*, par M. Albert Dupuis, nous passons du domaine de l'économie sociale et politique dans celui de la critique historique. M. A. Dupuis avait recueilli ces notes, il y a plusieurs années, pour la préparation d'un travail dans lequel il se proposait d'examiner ce que ces deux hommes célèbres avaient dû, pendant le cours de leur carrière d'hommes d'état et d'écrivains, soit aux circonstances extérieures, soit à leur valeur personnelle. Il a cru devoir les consigner ici pour l'usage de ceux qui voudraient s'occuper de cette double étude biographique, pour laquelle les loisirs lui ont fait défaut. Il les a fait précéder d'un court aperçu sur le caractère et les opinions de Philippe de Commines. Ses appréciations à cet égard sont généralement judicieuses, lorsqu'il les appuie sur un examen attentif des œuvres de Commines; elles risquent d'être moins justes lorsqu'il invoque l'influence du milieu où il a vécu. Quant aux notes bibliographiques proprement dites, elles ne nous ont pas paru ajouter beaucoup de renseignements à ceux que renferme l'excellente notice que Mlle Dupont a placée en tête de son édition des Mémoires de Commines qui fait partie des publications de la Société de l'histoire de France. M. Albert Dupuis a joint à son travail un tableau de toutes les éditions et traductions des Mémoires de Philippe de Commines. On sait que ces mémoires ont été traduits dans la plupart des langues de l'Europe, et même plusieurs fois dans la même langue, et qu'on en connaît deux traductions latines, trois anglaises, deux allemandes, deux flamandes, deux espagnoles, deux italiennes. M. A. Dupuis a résumé dans un tableau semblable les éditions et traductions des ouvrages de Bousbecques. Auger Ghislain de Busbeek, Boesbeck ou Bousbecques, né près de Commines, un siècle environ après son illustre compatriote[1],

[1] Philippe de Commines était né en 1447, Bousbecques en 1522.

Digitized by Google

fut employé par les empereurs Ferdinand Ier, Maximilien II et Rodolphe II, comme ambassadeur en Turquie, puis en France. Il a laissé une relation de ses deux ambassades en latin sous forme de lettre. C'est à lui qu'on doit la découverte du monument d'Ancyre et l'introduction du lilas en Europe.

Nous signalerons, dans le même volume, aux personnes compétentes pour en apprécier l'intérêt et la valeur, la *Collection complète des inscriptions numidiques ou libyques*, publiée par le général Faidherbe avec des aperçus ethnographiques sur les Numides.

Si les événements de 1870 n'ont pas permis à la Société des sciences de Lille de tenir, selon l'usage, sa réunion publique du mois de décembre, elle a voulu, du moins, distribuer ses récompenses annuelles. Cette distribution a eu lieu le 8 janvier 1871, dans le lieu ordinaire de ses séances, en présence d'une partie seulement de ses membres honoraires et titulaires, car plusieurs de leurs confrères étaient alors soit sur les champs de bataille, soit dans les ambulances, prenant une part personnelle à la défense du pays. Dans un premier rapport, le secrétaire général, M. Gosselet, a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année 1870, et, dans un second, il a fait connaître le résultat des concours et des récompenses accordées par la Société. C'est dans cette séance qu'une médaille de vermeil a été décernée à M. Scrive pour le mémoire qui a été imprimé dans ce volume et dont nous avons parlé. Des médailles d'or ont été également décernées à M. Jules Houdoy pour son *Histoire de la céramique lilloise*, sa *Notice sur la halle échevinale* et son *Histoire de la tapisserie de haute lisse à Lille*, et à M. Carlier pour sa *Biographie de Robert de Flandre, seigneur de Cassel*. M. Carlier avait déjà fait paraître en 1857 un mémoire remarquable intitulé *Ypres et Saint-Dizier*, et publié l'année suivante un autre mémoire sous le titre de *Henri d'Oisy;* fragments historiques sur les seigneurs de Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, de Cassel, de Nieppe, etc.

La partie historique et littéraire occupe plus de place dans le tome IX que dans le précédent. Nous y trouvons trois mémoires de M. Th. Leuridan, concernant : 1° *le droit de senne;* 2° *le droit du seigneur;* 3° *les franches vérités, plaids généraux et timaux, dans la châtellenie de Lille.*

Le droit de senne consistait dans la connaissance et la correction de certains délits de mœurs et de certaines infractions aux lois de

Digitized by Google

l'Église, notamment de l'adultère et de la transgression des dimanches et fêtes. Le mot *senne*, qui vient de *synode*, désignait primitivement l'assemblée des curés du diocèse, réunis pour faire les règlements et statuts propres au maintien de la pureté des mœurs ou de la discipline ecclésiastique, ou constitués en cour pour juger et punir les délits intéressant ces matières. Cette juridiction, attribuée à l'Église dans des affaires tenant à la fois de l'ordre civil et de l'ordre criminel, qu'elle n'avait reçue qu'à titre de concession et qu'elle ne conservait que comme privilége, lui fut souvent contestée par la puissance temporelle, et lui avait déjà échappé en plusieurs lieux dès le XIVe siècle. M. Leuridan montre comment, dans la châtellenie de Lille, des seigneurs étaient parvenus, vers le même temps, à se mettre en possession du senne, en se substituant à la cour synodale dans la connaissance des infractions à la foi conjugale et autres faits contre les mœurs et les prescriptions de l'Église, et à faire constater leur prérogative par des actes authentiques.

Quant au *droit du seigneur*, dans le sens grossier qu'on lui donne habituellement, M. Leuridan est de ceux qui pensent qu'il n'a existé nulle part en France. Pour ce qui est de la châtellenie de Lille, une seule seigneurie, celle de Roubaix, percevait le *maritagium* ou congé de mariage. Les femmes avaient à remettre au seigneur une bourse blanche contenant cinq sous et une maille, et « doibvent dire, ajoute le texte, que li maille est pour le kulletaige[1]. » A cette condition elles pouvaient quitter le fief. « On voit qu'il ne s'agit ici, dit M. Leuridan, que d'une redevance en argent, et il est évident que ce terme grossier, si exploité, et qui a tant contribué à faire croire au prétendu droit du seigneur, n'était que le nom vulgaire, l'expression populaire de la fiscalité établie pour la permission de se marier, et principalement pour le formariage ou mariage hors des domaines du seigneur. »

Du reste, les considérations et les arguments que M. Leuridan fait valoir, en général, contre l'existence de ce droit du seigneur, tel qu'on l'entend, sont pour la plupart empruntés à l'excellent travail publié par notre savant collègue M. A. de Barthélemy, dans la *Revue des questions historiques*[2], où il a très-bien expliqué et démontré

[1] Rapports et dénombrements de la seigneurie de Roubaix, 1388-1615.
[2] Voy. t. Ier, p. 95.

Digitized by Google

ce qu'étaient le *maritagium*, le *nuptiaticum*, la *marquette*, le *culage* ou *couillage*, *etc.*, et réduit à leur juste valeur ces prétendues abominations féodales affublées de dénominations plus ou moins grivoises. Ses conclusions sur cette matière sont les plus conformes au bon sens, à la morale et à la vérité.

Les franches vérités étaient des sortes d'assises que les seigneurs hauts justiciers et vicomtiers de la châtellenie pouvaient faire tous les ans dans leurs terres et tous les trois ans dans celles de leurs vassaux, pour être informés des forfaits, crimes et délits qui y avaient été commis. Au jour marqué, tous les habitants de la seigneurie où se tenait la franche vérité devaient y comparaître, à peine de 60 sous parisis d'amende au profit du seigneur, à moins qu'ils n'eussent excuse légitime. M. Leuridan indique comment et dans quels domaines s'exerçait cette juridiction, qui, malgré les services évidents qu'elle rendait, avait ses inconvénients et ses dangers; car les parents et les amis des accusés et des plaignants s'y rendaient souvent en grand nombre et en armes, et cette intervention ne laissait pas de gêner l'exercice de la justice et de rendre difficile l'exécution des sentences.

Outre ces assises criminelles, trois plaids généraux étaient tenus chaque année, à des jours déterminés, dans beaucoup de seigneuries de la châtellenie de Lille, pour tout ce qui intéressait les droits seigneuriaux. Ces plaids généraux, dans certaines seigneuries, se nommaient *timaux*. Les timaux, ou par altération estimaux, avaient lieu pour tout ce qui concernait les terres allodiales. M. Leuridan rectifie, à ce propos, d'après des documents originaux, une erreur de M. Leglay, qui, dans une notice intéressante sur le même sujet, imprimée en 1838 dans les Mémoires de la Société des sciences de Lille, donne le nom d'estimaux aux principaux propriétaires des alleux de la châtellenie, tandis que ce nom était celui de la cour elle-même.

Après les mémoires de M. Leuridan, nous signalerons un fragment des études entreprises par M. V. Delerue sur *le mouvement révolutionnaire à Lille de 1789 à 1795*. Ce fragment est intitulé : *Lille au 5 mai 1789*. C'était le jour de l'ouverture des États généraux. M. Delerue a essayé de nous représenter, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, la physionomie de Lille à cette époque : d'un côté, l'aspect de ses rues, de ses places publiques, de ses principaux monuments, de son hôtel de ville, de ses magasins, de ses églises et de ses couvents; de l'autre, l'état de son administration municipale,

Digitized by Google

judiciaire et militaire, du clergé et des ordres religieux, ainsi que les dispositions diverses des esprits dans ces circonstances critiques. La mort de l'auteur a malheureusement interrompu la suite de cette étude.

Le morceau le plus étendu de ce volume est une étude de M. A. Desplanque sur un *poëme latin inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon au IXe siècle.* Ce poëme, qui existe en double exemplaire à la bibliothèque de Valenciennes, et dont le texte a été collationné par M. Du Rieu, conservateur de la bibliothèque de Leyde, sur un manuscrit de ce dépôt, a été imprimé en entier par M. Desplanque. Il se compose de 2,119 vers hexamètres, a pour sujet *la Sobriété* et porte le titre suivant :

Utilia Tela Sacræ Parcitatis
Adversus coquum Babylonis[1]
De Divinæ Scripturæ pharetris
Educta studio Milonis
Cœnobitæ Amandi Almi
Ac Beati Christi Præsulis.

Avant d'examiner ce poëme, M. Desplanque est entré dans quelques détails sur l'auteur, sur son entourage et sur ses autres productions poétiques déjà connues, telles que la vie de Saint-Amand, en vers, *Vita metrica Sancti Amandi*, et ses poésies fugitives, parmi lesquelles il cite comme une des plus remarquables la pièce intitulée : *Conflictus veris et hiemis.* Il arrive ensuite à l'appréciation du poëme de la Sobriété. «C'est, dit-il, une vaste et bizarre composition, où les citations bibliques alternent avec les réminiscences classiques..... L'érudition de l'auteur, si elle est indigeste, est loin d'être méprisable..... Il connaît à fond le sacré et le profane, et il s'efforce d'en inculquer la notion à ses élèves. De là vient qu'à tout moment le poëme se change en dictionnaire. Chaque mot ne marche, pour ainsi dire, qu'escorté de sa définition et accompagné d'exemples grammaticaux qui en précisent le sens, de citations historiques rappelant les emplois les plus mémorables qui en ont été faits..... La préoccupation didactique emporte constamment l'écrivain hors de son sujet..... Beaucoup de ses paragraphes versifiés sont des morceaux mnémotechniques, au moyen desquels

[1] Il résulte d'un passage du poëme de Milon que «le cuisinier de Babylone» désigne allégoriquement la gourmandise (*gastrimargia*).

Digitized by Google

il prétend enseigner telle ou telle portion de l'histoire, de la philosophie, de la théologie, des arts libéraux.... Un autre caractère de son œuvre, c'est que l'interprétation allégorique des Livres Saints y serpente, avec ses sens multiples, à côté de l'interprétation historique et littéraire, et, comme elle est poussée jusqu'au dernier raffinement, elle ajoute beaucoup à l'obscurité du poëme.... Tout compte fait, il se trouve que c'est une espèce d'encyclopédie de la science régnant dans les écoles monastiques au IXe siècle. »

M. Desplanque a fait suivre cette appréciation d'une analyse très-détaillée et très-complète du poëme de Milon, et il s'est acquitté de cette tâche avec une patience vraiment courageuse; car, si la lecture d'un pareil fatras peut, à certain degré, piquer la curiosité au point de vue de l'histoire littéraire, elle ne saurait en aucune façon charmer l'esprit ou satisfaire le goût.

Nous avons à mentionner neuf pièces de vers, dont quatre de M. J. Dutilleul et cinq de M. V. Delerue. Les deux premières ont été inspirées à M. Dutilleul par les circonstances : *la Guerre* et *la Destruction de la colonne Vendôme*. Les deux autres, d'un ton plus doux, *la Nymphe de la source* et *la Rose*, sont des hymnes à l'amour et au printemps. La muse de M. Delerue s'attache de préférence à l'apologue, et ses nouvelles fables lui ont fourni l'occasion de quelques allusions et de quelques conseils appropriés au temps présent. La Société des sciences de Lille a eu le regret de perdre cet aimable confrère, qui s'est éteint, le 11 septembre 1871, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait exercé, durant quarante ans, les fonctions de juge de paix du canton nord-est de Lille. Il consacrait ses loisirs à divers genres de littérature. Il aimait à cultiver les muses, auxquelles, selon son expression, il donnait les heures qu'il dérobait à Thémis. On lui doit un recueil de fables et plusieurs mémoires sur des sujets d'histoire locale.

La Société de Lille a eu également à déplorer, dans le courant de la même année, la perte de deux autres de ses membres titulaires, M. Charles Verly et M. Alexandre Desplanque, tous deux correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

M. Verly, né à Lille le 21 juin 1794, était membre de la Société depuis 1823. Il s'occupait d'antiquités, de numismatique et d'épigraphie. Il avait fondé, en 1824, le musée des médailles, dont il fut longtemps le conservateur, et dont il publia le catalogue en 1860.

Digitized by Google

Plusieurs de ses travaux ont été insérés dans les *Mémoires de la Société des sciences de Lille* et dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. A. Desplanque a été enlevé, jeune encore, à sa famille et à ses travaux. Né à Douai, le 24 février 1835, il fit ses études au collége ecclésiastique de Marcq-en-Barœul. Entré à l'École des chartes en 1855, il en sortit en 1858 avec le diplôme d'archiviste paléographe, et fut nommé quelques jours après archiviste du département de l'Indre, et en 1863 archiviste du département du Nord, en remplacement de M. Leglay. Dans ces deux postes, il se livra avec ardeur aux recherches historiques. Le résultat de ces recherches a été publié dans les mémoires, les bulletins, les annuaires, les comptes rendus des Sociétés savantes du Berry et de la Flandre française et dans divers recueils périodiques. Nous n'énumérerons pas toutes ces publications, dont la plupart sont d'ailleurs connues du Comité. On en trouvera la liste complète dans le volume que nous venons d'examiner, à la suite d'une notice biographique, dans laquelle M. l'abbé Dehaisnes, successeur de M. A. Desplanque dans les fonctions d'archiviste du département du Nord, a dignement apprécié les travaux du jeune savant et rendu un juste hommage à sa mémoire.

La séance annuelle de la Société des sciences de Lille, qui, par suite des événements s'était tenue pour ainsi dire à huis clos en 1870, a eu lieu en 1871 avec sa solennité habituelle, sous la présidence du préfet, en présence du recteur de l'Académie, du maire de la ville, des principales autorités et d'une nombreuse assistance. Après un discours de M. Blanquart-Évrard, président de la Société, le secrétaire général, M. Gosselet, a rendu compte des travaux de l'année 1871. Des rapports sur les différents concours ont été lus par MM. Chon et Leuridan; le prix Wicar a été décerné à M. Henri Caffiaux, docteur ès lettres, archiviste de Valenciennes, pour son *Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut, après son incorporation à la France.* Des mentions honorables ont été accordées pour leurs morceaux de poésie à MM. Manso et V. Lac de Bosredon. Nous ne parlons ici que des récompenses attribuées à l'histoire et à la littérature. Les sciences, les arts et l'industrie ont également eu leur part.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société académique de Laon.

Tome XIX, année 1869-1870, 1 vol. in-8°. Paris et Laon, 1872.

Suivant un usage constant, le *Bulletin de la Société de Laon* commence par un rapport du secrétaire général M. Ed. Fleury, qui rend compte des travaux de l'année sous les trois rubriques : Archéologie, Histoire et Biographie. Il est à remarquer seulement que dans l'histoire sont compris des mémoires dont l'examen rentre dans les attributions de notre section d'archéologie, et que parconséquent nous passerons sous silence. A la suite du rapport vient le compte rendu des séances qui reproduisent les actes administratifs et les décisions de la compagnie.

Le premier mémoire est consacré au séjour que Louis XV fit à Laon les 27 et 28 juillet 1744, en conduisant à l'armée du Rhin un corps détaché de celle de Flandre. S'aidant des relations imprimées et manuscrites du temps, M. l'abbé Baton décrit en détail la marche du prince de Saint-Quentin à Laon, et son entrée avec toutes les cérémonies, jeux, feux d'artifices, arcs de triomphe qui la signalèrent. Ces fêtes, qui présentent à peu près les mêmes détails partout et toujours, ne varient guère que par les dates et les lieux; elles n'offrent donc qu'un intérêt local qui dépasse rarement l'enceinte des villes qui les ont données.

M. Melleville, dont la Société déplore la perte récente, a cru au contraire publier un document entièrement neuf et de la plus haute importance : le testament de Nicolas d'Amerval de Liancourt, époux de Gabrielle d'Estrées, dont le mariage fut cassé par l'Église pour cause d'impuissance[1]. Dans cette pièce, destinée à demeurer secrète alors, Nicolas d'Amerval protestait contre le consentement que pourraient lui arracher le désir d'obéir au roi et la crainte de perdre la vie. Cette protestation, cependant, ne s'expliquerait guère avec la résistance qu'opposa Nicolas d'Amerval : après avoir fait défaut devant le tribunal d'Amiens, il récusa le chapitre de Noyon, devant qui la cause fut portée, le siége étant vacant, parce que le défendeur était seigneur d'un village soumis à cette juridiction, et il persista jusqu'à l'issue du procès dans son opposition. Sans attaquer la

[1] Ce document avait déjà été l'objet, en 1863, d'une communication de M. Melleville à la section d'histoire du Comité. (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 13.)

Digitized by Google

véracité de cette pièce, qui n'est reproduite que d'après une copie dans la collection de D. Grenier, nous pensons qu'il eût été convenable d'entrer dans quelques recherches qui en eussent fait connaître l'origine et en eussent constaté l'authenticité. Du reste elle avait été déjà l'objet d'une communication à la Société de Soissons en 1866.

Continuant ses recherches sur le *Bailliage de Ribemont*, M. Matton raconte minutieusement tous les démêlés du lieutenant civil et criminel avec le prévôt, le procureur du roi et les autres magistrats de ce siége, tels qu'ils sont consignés sur les registres et plumitifs du tribunal. Cette étude, en révélant quelques-uns des abus inhérents à toutes ces justices locales dont les juridictions s'enchevêtraient les unes dans les autres et dont les prétentions mutuelles entravaient la marche des affaires, cette étude, disons-nous, ne présente rien qui puisse attirer l'attention générale, et c'est tout au plus si le récit de ces petites querelles intestines éveillerait aujourd'hui la curiosité des habitants de Ribemont eux-mêmes. Mais nous n'en avons pas fini avec la justice, et, sous le titre *Un délit de chasse en 1727*, M. Combier nous raconte, en termes assez plaisants, une mésaventure qui frappa les Prémontrés de Saint-Martin de Laon, propriétaires de la forêt de Samoussy. A la suite du carême, ils avaient autorisé leurs gardes à aller chasser. L'un d'eux aperçoit dans un fourré une bête fauve qu'il croit être un chevreuil, et il abat un cerf. Néanmoins il fait transporter l'animal au couvent, procède à la curée qu'il accompagne de ses plus belles fanfares, et l'on prétend même que les religieux invitèrent les dames de la ville à venir goûter leur venaison. Malheureusement la chose s'ébruita; or, si tout propriétaire de fief avait droit de chasse sur ses terres, où il pouvait tuer toute espèce de sauvagin, il y avait une exception expresse pour le cerf, gibier royal, exclusivement réservé aux coups du souverain. L'officier de la vénerie en résidence à Laon informa du méfait le comte de Toulouse, grand veneur de France, qui saisit de l'affaire le tribunal compétent : *la Varenne du Louvre*. Comme les religieux étaient en état de payer, ils furent vivement poursuivis, et enfin condamnés à une grosse amende, dont on ne nous dit pas le chiffre, et aux frais, qui montèrent à 300 livres. Il est vraisemblable que jamais ils ne mangèrent venaison qui leur coutât si cher, et la carte à payer dut les dégoûter d'une si ruineuse fantaisie.

Jaloux de restituer au Laonnais toutes les illustrations qu'il a produites, surtout dans le domaine de l'art, M. Ed. Fleury reven-

Digitized by Google

dique pour ce pays, avec preuves irrécusables à l'appui de son opinion, un de nos plus habiles graveurs en médailles, Guillaume Dupré, qui continua chez nous la tradition des artistes italiens. Mariette le fait naître à Troyes, et M. Jal, dans son dictionnaire critique, a admis cette indication inexacte. Un livre singulier, où l'on n'irait sans doute pas chercher des renseignements pour l'histoire de l'art, le journal de la santé du roi Louis XIII, par Jean Heroard, nous apprend que Guillaume Dupré, qui montra à modeler au jeune prince, était de Sissonne, près de Laon. Les relations journalières et intimes de l'artiste et du médecin ne laissent pas douter que ce dernier ne fût exactement renseigné, et l'on peut accepter en toute confiance son allégation [1].

Suivant la même voie que M. Fleury, M. l'abbé Baton établit d'une manière positive que ce fut à Marle, et non dans la Franche-Comté, que naquit, le 24 avril 1624, Mathieu Beuvelet, jeune prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui, par ses œuvres de tout genre, laissa à sa mort, en 1656, une grande réputation de science et de vertu. Son principal ouvrage est un livre de méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques pour tous les jours de l'année. Destiné d'abord à la communauté du Chardonnet, cet ouvrage substantiel, qui résume tout ce que le prêtre doit savoir, pratiquer et enseigner, se répandit partout, et son succès s'est si bien maintenu jusqu'à nos jours que la dernière édition en a paru en 1863. C'est dans la dédicace de ce livre qu'il adresse à Mgr César d'Estrées, évêque de Laon, que Beuvelet établit lui-même son origine; il y invoque la protection de celui sous la charge pastorale de qui l'a placé sa naissance; cette indication suffisait à elle seule pour écarter l'idée d'aller la chercher en Franche-Comté.

Toujours sous l'empire de la même préoccupation, à l'occasion d'une communication verbale faite par M. Melleville, M. Ed. Fleury revient sur les deux Colart: Colart le Peintre et Colart le Voleur, dont il s'est occupé à diverses reprises dans les Mémoires de la Société de Laon, et qu'il a eu soin de bien distinguer, sans pouvoir, à son grand regret, établir si quelque rapport de famille les rattachait l'un à l'autre. Malgré le manque de preuves à l'appui de son dire et en dépit des invraisemblances choquantes qui en résultent, M. Mel-

[1] Voyez plus loin, p. 439, une analyse de ce travail sur Dupré, due à M. Éd. de Barthélemy.

Digitized by Google

leville prétendait que Colart le Peintre aurait exercé d'abord la profession de drapier à Soissons, où s'étant enrichi il avait été nommé trésorier de la Cité; qu'accusé, injustement il est vrai, de dilapidation des deniers publics, il aurait été condamné à une forte amende (1,500 livres qui représentent 35,000 fr. aujourd'hui), à la suite de quoi lui serait resté le sobriquet injurieux de Colart le Voleur; alors il se serait livré exclusivement à la peinture, qu'il aurait apprise des frères Van Eyck dans ses voyages en Flandre pour son commerce de draperies, et son talent l'aurait fait appeler par le duc d'Orléans, dont il fut le peintre ordinaire, comme il le fut du roi plus tard, et enfin il serait passé de là à la cour des ducs de Bourgogne, où l'on trouve en effet, vers 1432, un artiste désigné dans des comptes sous le nom de Colart le Voleur. Telle est la version peu acceptable de M. Melleville. Appuyé, au contraire, sur des documents authentiques, et notamment des quittances, M. Fleury revient sur les travaux de Colart, le peintre favori du duc d'Orléans, auquel il a déjà consacré une étude détaillée, et qu'il nous représente comme un des premiers qui introduisirent en France l'art italien des Cimabue, des Giotto, des Angelico de Fiesole. Passant à Colart le Voleur, qui peignit aussi comme le précédent pour les ducs de Bourgogne, chez lesquels il fut qualifié de valet de chambre et *gouverneur des arts ingénieux*, M. Fleury cherche, mais sans succès, si quelque lien a pu le rattacher à son homonyme, et surtout quelle est l'origine de ce surnom fâcheux de voleur, qui ne peut s'expliquer avec la faveur dont jouissait auprès des ducs de Bourgogne celui qui le portait. Il y a là en effet une énigme pour laquelle nous proposons une timide conjecture. Pour qui connaît l'administration si régulière et si exacte des ducs de Bourgogne, il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'admettre que celui qui aurait porté un sobriquet semblable eût gagné leur confiance au point d'exercer un emploi qui lui permettait de manier des sommes importantes comme celles qui sont spécifiées dans un compte dressé en 1432 par le receveur de Philippe le Bon. Le vol était alors un crime irrémissible, et Villon nous apprend par son exemple que cet art, si ingénieusement qu'il fût exercé, ne conduisait pas à la fortune ni aux honneurs. D'ailleurs ceux qui le pratiquaient ne s'appelaient pas alors voleurs, mais bien larrons, embleurs, robeurs, etc. Les exemples fournis par M. Littré dans son dictionnaire, au mot *Voleur*, pris dans ce dernier sens, sont empruntés aux classiques du XVIIe siècle, Mo-

Digitized by Google

lière, Boileau, etc., sauf deux tirés de la Satire Ménippée et d'Étienne Pasquier; le verbe « voler » n'avait d'autre signification que celle du latin *volare*. Ne pourrait-on pas supposer que Colart le Voleur, parmi les arts ingénieux qu'il pratiquait, avait inventé ou essayé quelque machine à l'aide de laquelle il semblait voler aux yeux du spectateur? Au moyen âge, des tentatives nombreuses ont été faites; et de nos jours encore on ne semble pas y avoir renoncé. Le surnom de Colart perdrait alors son caractère injurieux. En tout cas, cette hypothèse nous semble au moins devoir provoquer quelques recherches, qui puissent ou la confirmer ou la renverser[1].

En finissant, nous ne devons pas omettre de signaler comme la plus importante de ce volume une longue étude sur l'ordre de Prémontré, son origine, ses progrès et sa décadence. L'auteur de ce travail, dont nous n'avons que la première partie, M. Taïée, s'est appuyé sur les ouvrages les plus importants qui ont traité ce sujet : il a fait lui-même de nouvelles recherches dans les Archives nationales à Paris, et dans celles du département de l'Aisne, où il a pu consulter de nombreux manuscrits. On comprend néanmoins que cette étude, qui renferme l'histoire de tous les abbés jusqu'en 1512, avec la mention siècle par siècle de toutes les donations faites à la maison de Prémontré, ne peut être qu'un abrégé succinct dont il est impossible de donner l'analyse. Il nous suffit de la signaler comme résumé substantiel, qui présentera un tableau complet de l'existence de cet ordre célèbre depuis son origine jusqu'à sa suppression.

MICHELANT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Tome XI, XII et XIII, 1868 à 1871.

M. Jules Loiseleur a fait, dans cette série de publications, deux monographies d'anciens châteaux, Sully-sur-Loire et le Hallier. Dans ces deux études il a résumé, avec le talent et le soin qu'il apporte dans tous ses travaux, les événements dont ces châteaux furent les théâtres, la série des personnages auxquels ils ont ap-

[1] Voyez plus loin, p. 440, l'analyse de ce travail par M. Éd. de Barthélemy, et une note à ce sujet du secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

parlenu et les principaux épisodes relatifs à ceux-ci, surtout lorsqu'il y avait lieu à certaines rectifications.

A Sully, M. Loiseleur sait intéresser son lecteur, en lui parlant de ce qui s'y est passé depuis le xve siècle jusqu'à nos jours. Nous y voyons d'abord Charles VII et Jeanne d'Arc; puis, au milieu du xvie siècle, le catholique La Motte-Potin défendant cette place contre les calvinistes, qui s'en emparent et sont bientôt obligés de la rendre aux lieutenants du duc de Guise. Ensuite apparaît la grande figure de Maximilien de Béthune, qui fit ériger Sully en duché-pairie et restaura le château qui avait grandement souffert des guerres civiles; il y menait un train princier dont la solennité et l'étiquette un peu antique faisaient sourire les jeunes gentilshommes de la cour de Louis XIII. Vient le siége du château par Condé, puis le séjour de Voltaire, accueilli dans cette résidence par son propriétaire, qui était alors un petit-fils du premier duc, gendre de la célèbre madame Guyon; nous assistons aux amours de Voltaire avec Mlle de Livry, d'abord actrice volontaire sur un théâtre de salon, ensuite pensionnaire de la Comédie française, et enfin marquise de Gouvernet. Lors de la Révolution, le duc de Sully, craignant que son nom ne fît douter de son admiration pour les idées nouvelles, jugea à propos de démanteler lui-même, à grand bruit, son château. Jadis, à Rome, le consul Valerius Publicola avait fait à peu près la même chose, et l'histoire lui décerna quelques lignes qui immortalisèrent son nom : il n'en fut pas de même pour le duc de Sully. C'est que le premier avait agi par respect pour la loi en renversant un palais qu'il s'était construit lui-même; tandis que le second céda à un sentiment dans lequel il y avait plus de crainte personnelle que de patriotisme : il se livrait ainsi à un acte de vandalisme dont le seul résultat était de renier la gloire de son nom, gloire à laquelle il n'avait pas contribué et qui était devenue en quelque sorte nationale.

On comprend facilement tout le parti que M. Loiseleur a pu tirer d'un pareil sujet; combien il a pu broder heureusement sur un canevas tellement bien disposé que l'on peut y grouper pendant trois siècles les souvenirs de personnages historiques. La Société d'agriculture d'Orléans peut se féliciter d'avoir parmi ses membres des écrivains qui savent aussi habilement combiner l'érudition avec la manière de raconter agréablement. — Les mêmes éloges doivent être donnés aux pages consacrées au château du Hallier.

Celui-ci n'était plus qu'une ruine oubliée dans la commune de

Digitized by Google

Nibelle-Saint-Sauveur, jusqu'au moment où un dessinateur habile, M. Pensée, rappela au public l'aspect pittoresque de cette résidenc seigneuriale, dont les bâtiments paraissent appartenir au commencement du XVIe siècle. Le Hallier n'était pas une forteresse à proprement parler, mais une villa de grand seigneur, disposée de telle façon qu'elle pût résister, le cas échéant, à un coup de main de bandits. Et c'était une précaution prudente au milieu de la forêt d'Orléans, qui, jusqu'à des temps assez rapprochés de nous, était très-mal hantée.

Les documents et les souvenirs témoignent que le Hallier du XVIe siècle remplaça un ancien donjon; M. Loiseleur ne donne la liste des anciens propriétaires que depuis 1430. Ce fief passa aux mains de plusieurs familles jusqu'en 1537, qu'il entra dans la maison de l'Hôpital où il resta jusqu'en 1647; il fut alors possédé par le surintendant des finances Michel Particelli, puis par la maison de Phélippeaux, qui le vendit à la famille Le Pélerin, qui le possède encore.

La démolition du Hallier remonte à l'époque où il faisait partie des domaines des Phélippeaux; ceux-ci avaient trop de résidences plus splendides pour venir dans cet humble manoir; l'absence des maîtres semble avoir eu pour résultat de pousser les serviteurs à exploiter le monument comme une carrière. Toutes les pierres de taille et les matériaux qui étaient bons à vendre disparurent peu à peu, de sorte qu'aujourd'hui il ne reste plus, à parler vrai, que la silhouette du château. Depuis plusieurs années on a établi une fabrique de poterie au milieu de ces ruines, où Henri IV résida un moment, en 1599. Il ne semble pas que le Hallier ait la chance, comme Sully, d'être restauré par ses propriétaires actuels.

MM. Bimbenet et A. Bailly se sont livrés à des recherches philologiques et étymologiques sur le nom ancien de la ville d'Orléans. Je vous demande la permission de passer rapidement sur le long mémoire de M. Bimbenet; malgré l'attention que j'ai mise à le lire, j'avoue que j'ai eu de la peine à suivre l'auteur dans le dédale des arguments qu'il a multipliés pour arriver à des conclusions inadmissibles. Qu'il me suffise de vous dire que, pour M. Bimbenet, *Aurelia*, ancienne forme du nom d'Orléans, suivant lui, est synonyme de *Genabum*, et voici à peu près comment : Dans *Genabum* il trouve le mot *Gen*, qui, dans les langues néo-celtiques, signifierait *coude;* or la Loire forme un coude devant Orléans. *Lacertus* en latin

Digitized by Google

signifie avant-bras, et pourrait être l'équivalent de *gen*, *coude;* d'un autre côté, il y a aussi le mot *lacerta* qui veut dire *lézard;* or la Loire serpente comme un lézard devant Orléans. Si l'on veut bien admettre que, par une suite de transformation, *lacertus* et *lacerta* sont arrivés à former le nom de la Loire, M. Bimbenet pense avoir résolu le problème.

Bien préférable est la thèse de M. Bailly, qui, laissant de côté le nom antique de *Genabum* ou *Cenabum*, se contente d'étudier le nom postérieur d'Orléans, *Aurelianis*, depuis la première date à laquelle il apparaît, vers le VIIe siècle, jusqu'à nos jours. Pour lui, cette forme vient du nom d'homme *Aurelius* ou *Aurelianus*, patron ou fondateur de la bourgade qui devint plus tard Orléans. Quel peut être ce personnage? M. Bailly ne cherche pas à le deviner; mais il fait judicieusement observer qu'il semble singulier de remonter aux empereurs Marc-Aurèle ou Aurélien, puisque la forme *Genabum* a été employée longtemps après leurs règnes, et que la forme *Aurelianis* ne devient vulgaire que quatre siècles après. Il se pourrait que ce changement ait eu lieu à l'occasion de la formation de la circonscription territoriale taillée dans l'ancienne région qui formait primitivement le territoire carnute et dont Orléans devint le chef-lieu. Il y a encore là à étudier pour les archéologues orléanais.

Il est véritablement intéressant de voir M. Bailly établir la variation qui se remarque dans le nom de cette ville, depuis *Aurelianis* jusqu'à Orléans, en passant par *Orliens*, *Ourliens*, *Olliens*. L'auteur nous apprend que *Orlenois* a produit *Allenois* et *Lanoy*, d'où résulterait que, parmi les familles qui s'appellent Lanoy, il en est qui tireraient leur nom de leur origine orléanaise plutôt que du vocable *Alnetum*.

M. René de Maulde a recueilli tout ce qui reste de documents sur le prieuré de Flotin, fondé au XIe siècle dans la forêt des Loges, non loin de Bois-Commun. Il a retracé aussi complétement que possible l'histoire de cet établissement religieux, et publie à l'appui cinquante-cinq actes qui forment un ensemble de pièces justificatives curieuses à consulter pour l'histoire locale et particulièrement pour l'histoire du Gâtinais.

Je termine en signalant l'étude que M. le Dr Charpignon a donnée sur les coutumes et les travaux des maîtres en chirurgie d'Orléans pendant les XVIIe et XVIIIe siècles; il s'est servi, pour ce travail, des registres provenant de l'École de chirurgie qui font aujourd'hui

Digitized by Google

partie de la bibliothèque de la Société d'agriculture. Comme à Naples, encore tout dernièrement, les chirurgiens d'Orléans pouvaient saigner, faire la barbe et couper les cheveux; mais, en 1630, il se forma une nouvelle corporation, celle des perruquiers, qui leur fit une véritable guerre, parce que les chirurgiens se mêlaient un peu de l'art de la coiffure. Il fallut l'intervention de la justice pour leur interdir de friser et pommader, et les perruques trouvées chez eux devaient être confisquées. Bien plus, en 1763, on leur interdit la *barberie*, et vraiment c'était justice pour l'honneur d'une corporation qui depuis Charles IX avait donné plusieurs chirurgiens distingués. Mais il reste toujours un détail controversé, c'est de savoir si le petit bassin doré que les chirurgiens et les perruquiers pendaient à la porte de leur officine était signe de saignerie ou de barberie.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ARCHÉOLOGIE DU MIDI DE LA FRANCE.

Tome IX, 1867-1870.

Ce volume contient plusieurs dissertations qui méritent d'être signalées : si elles ne touchent pas directement à l'histoire générale, elles n'en ont pas moins de prix au point de vue de l'histoire du Languedoc. Je citerai les *Fragments historiques* sur la ville de Buzet, par M. Aug. Massal. Buzet doit son origine à un château fort construit en 1235, par Raymond VII, comte de Toulouse, pour défendre le passage le plus fréquenté du Toulousain en Albigeois; c'est dans ce château que fut reléguée Jeanne de Foix, comtesse d'Armagnac. M. Ant. du Bourg a donné une histoire détaillée de l'ancienne baronnie de Saint-Sulpice-de-la-Pointe et un travail complet sur la commanderie de Garidech; peut-être aurait-il pu donner encore plus de prix à ses recherches en y ajoutant des pièces justificatives, qu'il aurait probablement pu recueillir dans les archives du Grand-Prieuré dont dépendait Garidech.

M. Pagès a fait l'histoire de l'école, société et académie des beaux-arts de Toulouse, fondée en 1720, et dont le père de Ingres fut un des derniers membres élus. M. de Chanal a publié un travail analogue sur l'académie d'équitation de la même ville, fondée par les capitouls en 1616, et transformée en école en 1809.

Digitized by Google

On lit avec intérêt l'histoire du prieuré d'Unac (Ariége), par M. l'abbé Authier. Mais deux mémoires ont particulièrement attiré mon attention. L'un est la première partie d'une histoire de l'imprimerie à Toulouse, du xve au xviie siècle, dont l'avant-propos a paru en 1865, au tome VIII des Mémoires de la Société; cette première partie contient le catalogue raisonné de tous les livres imprimés à Toulouse au xve siècle; M. Desbarreaux-Bernard y a annexé deux planches reproduisant les filigranes de papier, et sept autres planches donnant des *fac-simile* fidèles des principaux incunables et des marques d'imprimeur. L'autre travail est la reproduction de l'étude, avec *fac-simile* d'un diplôme attribué à l'année 843 et donné par Charles le Chauve en faveur de l'église Saint-Étienne et Saint-Jacques et du monastère de Notre-Dame et de Saint-Sernin de Toulouse; M. G. Cauni y a ajouté la transcription de la charte confirmative donnée par Louis VI en 1154. Cette nouvelle édition du diplôme carolingien est d'autant plus louable qu'elle permet, en quelque sorte, d'après l'original lui-même, de rectifier sur plusieurs points de détail le texte de D. Vaissette.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Tomes III, IV et V.

Il serait assez difficile d'analyser les trois volumes comprenant neuf années de travaux du Comité flamand de France, et qui sont eux-mêmes un recueil d'analyses; non pas des mémoires, mais de brèves indications, qui suffisent pour tenir le public studieux au courant des recherches consacrées par le Comité à l'histoire locale.

Malgré l'aridité inséparable d'un résumé rapide, la lecture des bulletins offre de l'intérêt, parce qu'elle nous montre le Comité flamand stimulé non-seulement par le goût de l'étude, mais par une véritable piété filiale, explorant laborieusement les anciennes archives de son pays, et ne négligeant rien de ce qui peut en démontrer la vitalité persistante.

Cette pensée, toujours présente à l'esprit des membres du Comité, et spécialement de son digne président, M. de Coussemaker, rend importants à leurs yeux des détails qu'ils omettraient peut-être

Digitized by Google

comme érudits, mais qu'ils conservent comme pour compléter un dossier de famille.

C'est ainsi que nous rencontrons dans le Bulletin de petites notices sur les poëtes flamands de la décadence. Elles introduisent un moment sur la scène des personnages fort obscurs, et les font rentrer aussitôt, par de justes critiques, dans un oubli mérité. Peut-être ne devaient-ils pas en sortir.

Ce doute, que je n'exprime qu'avec réserve, n'empêche pas, à mon sentiment, qu'on ne puisse extraire du Bulletin bon nombre de détails dont la brièveté n'exclut pas l'importance, et qui, recueillis avec un scrupule respectable, ne sont pas indignes d'attention.

Le Comité affirme loyalement son attachement à la patrie commune, à la France, et, s'il se passionne pour les antiquités flamandes, il les inscrit parmi les titres d'un pays français.

Aussi ne craindrai-je pas d'émettre une opinion qui, sur un point, diffère de celle des savants auteurs du Bulletin.

Ils soutiennent volontiers une thèse que je crois discutable, en exprimant, en réitérant le vœu que l'enseignement public de la langue flamande soit autorisé dans la province concurremment avec l'enseignement de la langue française. Le flamand est, à leurs yeux, non pas un dialecte, mais l'héritier direct de l'ancien teuton, un idiome générateur, qui peut initier à la connaissance de la plupart des idiomes du Nord.

Je ne prétends pas juger cette affirmation. Je dirai seulement que, si l'enseignement public du flamand est autorisé aujourd'hui dans celles de nos provinces dont il était, il y a plusieurs siècles, la langue maternelle, le progrès de la langue nationale et conséquemment l'intérêt de la grande unité française peuvent en souffrir.

C'est à tort, selon moi, qu'on argumente de ce que l'enseignement de l'allemand, par exemple, et celui du français se donnent simultanément dans le nord de la France. L'allemand est la langue actuelle et vivante d'une nation voisine : l'intérêt littéraire et l'intérêt politique nous en recommandent l'étude. Le flamand, au contraire, est un souvenir historique, du domaine spécial de l'érudition.

Je sais qu'il y a des tempéraments à observer dans la pratique, des transitions à ménager; mais le but, à mon avis, ne doit pas être la conservation et la culture officielles de l'ancien idiome local dans des provinces depuis longtemps françaises, où la langue française,

Digitized by Google

en définitive, a seule qualité pour exprimer et régler tous les rapports sociaux.

Je remarque incidemment que le Bulletin cite, dans le texte seul, sans traduction, des pièces assez nombreuses, dont mon ignorance de la langue flamande ne m'a pas permis d'apprécier la valeur. Cette partie des communications est comme une causerie intime, bien comprise en famille, inaccessible au commun des lecteurs.

Quoi qu'il en soit de cette opinion toute personnelle, et qui n'ôte rien à mon estime pour les travaux du Comité, je mentionnerai avec plaisir quelques-unes des pièces qui font ressortir son zèle et ses lumières.

Je citerai, dans le troisième volume, de curieux détails sur les processions qui se faisaient à Dunkerque, à l'origine de la domination espagnole, et dont le caractère était à la fois sacré et profane. C'étaient des représentations historiques, souvent même mythologiques, des cortéges comprenant des géants, des dragons fabuleux, des chars de triomphe. Les kermesses de Flandre et de Picardie conservent encore aujourd'hui des traces de ces bizarres fantasmagories.

Le quatrième volume nous offre une intéressante communication que M. de Coussemaker, président du Comité flamand, a due à M. Desplanque, archiviste du département du Nord, et qui fait connaître les épreuves du combat judiciaire, usage barbare, qui résista, pendant le moyen âge, aux prescriptions des évêques, à celles de saint Louis et de Philippe le Bel, et avec lequel on transigea, en le restreignant par des règlements d'une médiocre efficacité.

Je signalerai, dans ce même volume, une autre communication de M. Desplanque sur les guerres privées du XIVe siècle dans le pays flamand. De violents excès, consacrés plutôt que réprimés par une apparence d'instruction judiciaire, nous montrent combien le droit était faible en présence de la force brutale, et combien les petites tyrannies féodales restaient impuissantes pour arrêter des désordres dont elles-mêmes donnaient l'exemple.

Dans une étude dramatique, M. Derode retrace le rôle que les Flamands ont joué dans les croisades. Dans la première, le comte de Flandre plante l'étendard de la Croix sur les remparts d'Artésie, entre le second dans Antioche prise d'assaut, dirige la construction des machines de guerre dressées contre les murs de Jérusalem; deux Flamands entrent les premiers dans la cité sainte conquise. Dans la troisième croisade, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, lutte contre

Digitized by Google

un chef maure, d'une taille gigantesque, et consacre sa victoire en adoptant un écusson qui devient l'écusson national. Baudoin IX, comte de Flandre, dans la quatrième croisade, est nommé empereur à Constantinople. Dans les dernières, les Flamands, surtout ceux de la ville d'Ypres, se signalent par leur dévouement à saint Louis. Les femmes même excitent le zèle religieux et guerrier de leurs fils et de leurs époux, et envoient des fuseaux à ceux dont on accusait la tiédeur.

Les onze fascicules qui composent le cinquième volume renferment de courtes et instructives communications sur des personnages notables de l'histoire flamande. Mais les citations précédentes suffisent pour donner une idée du mérite de ces bulletins, dont le trait distinctif est une érudition passionnée, et une préoccupation patriotique que les savants auteurs réussissent souvent à faire partager au lecteur.

THÉRY,

Membre du Comité.

ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX D'ORLÉANS.

Lectures et Mémoires, tome I. Années 1865-1872.

L'institution de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans est due à l'initiative de Mgr Dupanloup. Créée en 1863, cette compagnie a été autorisée, par un arrêté ministériel du 5 novembre 1869, à se constituer comme société savante. Son but est, suivant les termes de son règlement (article 2), de créer un centre de travaux sérieux, de réunir dans une pensée commune les hommes qui ont le loisir des occupations intellectuelles, et de développer en eux, par de mutuels efforts, la culture solide de l'esprit et le goût des saines et fortes études. Le cadre de ses travaux comprend (article 30) la philosophie religieuse, l'apologétique chrétienne, la littérature et l'histoire anciennes et modernes, et spécialement la littérature et l'histoire locales; la biographie, et surtout celle des hommes illustres qui ont appartenu à l'Orléanais; la poésie, les sciences et l'art, particulièrement en ce qui intéresse la religion; la critique, les questions d'économie charitable et sociale; le droit dans ses rapports généraux avec l'histoire et la morale. L'Académie de Sainte-Croix a pris pour devise : *Christianæ veritatis et litterarum concordia.* Elle avait publié, en 1865, un volume de mémoires sous le titre d'*Études chrétiennes de littérature*,

Digitized by Google

de philosophie et d'histoire. Ce volume a été réédité depuis et forme aujourd'hui le tome premier de ses publications. Comme la plupart des matières qu'il renferme ne se rattachent qu'indirectement à celles qui font l'objet habituel de notre examen, nous nous bornerons à les mentionner dans l'ordre où elles ont été publiées, en y joignant de très-courtes appréciations.

Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans à un membre de l'Académie de Sainte-Croix sur les études qui peuvent convenir aux loisirs d'un homme du monde.

Cette lettre, qui sert de début au volume, et qui n'a pas moins de 200 pages, est un ensemble d'utiles conseils sur l'emploi du temps, en vue du perfectionnement intellectuel et moral, dans les différentes carrières de la vie. Si ces conseils ont, sur certains points, quelque chose de trop exclusif, on y reconnaît néanmoins partout l'élévation des sentiments, la haute culture d'esprit et le rare savoir de l'éminent prélat.

Sainte Monique et saint Augustin à Cassiacum (386-387), par M. l'abbé Bougaud.

Ces pages sont extraites d'une *Histoire de sainte Monique*. L'auteur nous y montre saint Augustin, nouvellement converti et retiré à la campagne avec sa mère et quelques amis, se préparant, par la méditation, par la prière et par de pieux entretiens, au baptême qu'il allait bientôt recevoir, à Milan, des mains de saint Ambroise. Elles sont écrites dans un style qu'inspire une foi ardente, mais qui manque de simplicité.

De l'organisation de la justice criminelle chez les Romains, par M. Quinton.

M. Quinton, dans ce travail, dont il a puisé tous les éléments presque uniquement dans les auteurs latins, n'a eu d'autre but que de présenter quelques notions claires et certaines sur ce qui s'est fait d'essentiel à Rome en matière de justice criminelle, depuis la période royale et les commencements de la République jusqu'au règne d'Auguste. Il a essayé, en outre, de bien faire comprendre la marche d'un procès criminel chez les Romains, en montrant comment il s'engageait, devant qui il était suivi, et quelles étaient ses diverses phases jusqu'à la sentence définitive.

Une soirée chez Auguste, ou l'approche de Dieu, par M. l'abbé Baunard.

Cette scène, œuvre de pure imagination, dans laquelle figurent Auguste, Mécène, Agrippa, Horace, Virgile, Properce, Ovide, Tite-Live, Pollion et le roi Hérode, est une suite de dialogues, appro-

Digitized by Google

priés au caractère historique de chacun des personnages, moitié philosophiques, moitié mystiques, et mêlés d'allusions plus ou moins transparentes à la prochaine venue du Christ.

Étude sur Chateaubriand, par M. Baguenault de Puchesse.

Cette étude est plutôt un éloge qu'un examen critique des œuvres et de la vie publique de Chateaubriand : sorte d'amplification académique qui ne nous apprend rien de nouveau sur l'écrivain et sur l'homme politique.

Un abbé au neuvième siècle. — Étude sur Loup de Ferrières, par M. Maxime de La Rocheterie.

C'est principalement de la correspondance même de Loup de Ferrières que M. de La Rocheterie a tiré les détails qui se trouvent dans cette notice. Après quelques renseignements sur les premières années de l'illustre abbé et sur ses relations avec Éginhard, dont il fut le disciple, le confident et l'ami, il nous le représente entrant en possession de son abbaye, qui était alors dans un triste état, en butte à toutes sortes de déprédations, et qui venait d'être dépouillée successivement par Lothaire et par Charles le Chauve du domaine de la Celle-Saint-Josse, la principale ressource du monastère. Nous pouvons le suivre dans sa vie laborieuse, réclamant, soit par lettres, soit par des démarches personnelles, la restitution de ce domaine, tantôt obligé d'accompagner Charles le Chauve dans ses expéditions, tantôt aidant ce prince de ses conseils dans la conduite de son royaume, jouant un rôle influent dans les conciles, menant de front les intérêts généraux de l'Église et les affaires particulières de son abbaye, et cherchant à en relever l'éclat par le culte des lettres. Tous ces détails, déjà connus d'ailleurs, sont exposés d'une manière intéressante. Nous devons ajouter que M. de La Rocheterie, dans le cours de son étude, réfute, par des preuves fondées sur des dates et des faits, l'opinion émise par M. Ozanam dans son livre sur la *Civilisation chrétienne chez les Francs*, et par M. Ampère dans son *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, que l'abbé de Ferrières avait été chargé de l'éducation de Charles le Chauve.

Chute et captivité de Fouquet, par le même.

Cet article n'est autre chose qu'un choix de particularités et d'anecdotes recueillies dans les *Mémoires sur Fouquet* et dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, publiés par M. Chéruel.

Le P. Lacordaire et Madame Swetchine, par M. Baguenault de Puchesse.

Digitized by Google

C'est une appréciation de la correspondance de ces deux personnages, publiée par M. le comte de Falloux.

Saint Jérôme et les dames romaines au IVe siècle (fragments extraits d'une Vie de sainte Paule[1]), par M. l'abbé Lagrange.

Ce n'est ni comme docteur ni comme écrivain que saint Jérôme est considéré dans ces fragments, mais surtout comme directeur d'âmes. M. l'abbé Lagrange s'est attaché à faire ressortir l'influence qu'il exerça, dans Rome, par ses conseils, par son autorité et par son exemple, sur les cœurs et les intelligences d'élite disposés à la foi nouvelle, et particulièrement sur ce groupe de dames romaines appartenant toutes aux plus nobles et aux plus riches familles romaines, les Marcella, les Albina, les Sophronia, les Fabiola, les Paula et autres, qui, renonçant à toutes les séductions de la vie mondaine, s'étaient retirées dans un palais de l'Aventin, s'y créant une espèce de Thébaïde au milieu de la capitale de l'empire romain, pour se livrer sans réserve à l'amour de Dieu et à l'exercice des vertus chrétiennes. Ce côté de la carrière de saint Jérôme n'a pas été jusqu'à présent aussi peu remarqué et étudié que semble le croire M. l'abbé Lagrange. Il l'a été plus d'une fois par les historiens et les biographes qui se sont occupés de la vie et des œuvres de ce Père de l'Église, et notamment par D. Martianay et Collombet.

On voit, d'après ces diverses mentions, que, dans ce premier volume des publications de l'Académie de Sainte-Croix, un seul de ces travaux, la notice sur Loup de Ferrières, rentre dans la catégorie de ceux qui concernent la littérature, l'histoire et la biographie locales.

Sur douze articles dont se compose le tome II, cinq se rapportent à cet ordre de travaux, ce sont :

1° *Orléans et le caractère orléanais*, par M. l'abbé Bougaud;

2° *Pensées diverses extraites d'un manuscrit de M. Defay-Boutheroue*, par M. L. de Buzonnière;

3° *Le prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans au XVe siècle, ou la réforme de l'ordre de Fontevraud*, par M. Ludovic de Vauzelles;

4° *La première expédition de Jeanne d'Arc : Blois, Chécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429*, par M. Boucher de Molandon;

5° *De deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans*, par M. Mantellier.

[1] Publiée en 1867.

Digitized by Google

Ce dernier article étant du ressort de la section d'archéologie, nous nous occuperons seulement des quatre premiers.

C'est sous la forme d'un discours prononcé à l'Académie de Sainte-Croix, en remettant ses fonctions de président, que M. l'abbé Bougaud a traité le sujet que nous venons d'indiquer : *Orléans et le caractère orléanais.* Remontant assez haut dans l'histoire, il croit reconnaître comme un des traits distinctifs de l'esprit orléanais, à une époque déjà éloignée de nous, le goût de l'étude et des choses sérieuses. « Tous les vieux auteurs, dit-il, en parlant de cette ville, ont un mot qui revient sans cesse : la *sérieuse* Orléans, la *studieuse* Orléans. » C'était, ajoute-t-il, le pays du droit et de la théologie, se faisant en même temps remarquer par son amour des lettres et son esprit gaulois. Il cite à l'appui de cette opinion les *grandes écoles* d'Orléans, où, dès le XIIe siècle, on se passionnait pour les questions de droit romain et de droit coutumier, et dont la réputation était déjà si grande, que les docteurs d'Orléans étaient choisis, en 1298, par le pape Boniface VIII, pour examiner un livre de décrétales qu'il allait publier, et quelques années plus tard deux autres papes, Clément V et Jean XXII, qui y avaient étudié le droit, conféraient à ces écoles le titre d'*Université des lois* et la dotaient de priviléges. Il invoque aussi comme exemple le jurisconsulte Pothier et le théologien Petau, tous deux nés à Orléans. Il rappelle, en même temps, que dès 1615 il existait à Orléans une académie des lettres, qui fut une des premières, sinon la première des sociétés savantes instituées en France, et qui comptait dans son sein les hommes les plus distingués. Il rapporte, d'autre part, plusieurs anecdotes et bons mots historiques comme témoignage que les Orléanais ont toujours su allier à un caractère grave et sérieux la vivacité et le piquant de l'esprit gaulois. Si la thèse de M. l'abbé Bougaud n'est pas appuyée de raisons très-concluantes, elle a dû toutefois chatouiller agréablement les oreilles d'un auditoire orléanais.

En mettant au jour *quelques pensées* extraites d'un manuscrit inédit de M. Defay-Boutheroue, M. L. de Buzonnière a voulu tirer de l'oubli dans lequel l'ont laissé les biographes orléanais un écrivain qui méritait leur attention. M. Defay, né à Orléans en 1738, s'était livré de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle, et était en correspondance avec plusieurs savants, notamment avec Buffon et Daubenton. Il fit partie, en 1786, de la Société royale des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans. Quelques années plus tard, il fut

Digitized by Google

envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée nationale; mais, se sentant peu de goût pour les tumultes politiques, il revint bientôt dans son pays natal, où il remplit les fonctions de professeur d'histoire naturelle; il mourut à quatre-vingt-deux ans. Outre plusieurs travaux insérés dans les Mémoires des compagnies savantes dont il était membre, il a laissé un volume intitulé : *La nature considérée dans plusieurs de ses opérations, ou mémoires et observations sur diverses parties de l'histoire naturelle*, avec la *Minéralogie de l'Orléanais*. Les écrits que nous venons de signaler le font connaître comme savant; le recueil de pensées contenues dans le manuscrit qui porte le titre de *Loisirs d'un observateur*, et dont M. L. de Buzonnière a fait un choix, le fait connaître comme philosophe.

Le *Prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans*, que M. Ludovic de Vauzelles a pris pour sujet de son mémoire, avait été détruit pendant le siége d'Orléans. Marie de Bretagne, fille de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, et de Marguerite d'Orléans, abbesse de Fontevrault, en ordonna la reconstruction à ses frais en 1466, et s'y transporta en 1471, avec six professes, dont elle connaissait l'aptitude et le zèle, pour préparer la réforme de la communauté à la tête de laquelle elle était placée. M. de Vauzelles, qui a puisé ses renseignements dans les meilleures sources, et principalement dans les archives du Loiret, nous fait connaître, avec l'histoire du prieuré, les mesures prises par Marie de Bretagne pour assurer le succès de son entreprise, et nous donne une analyse détaillée de la nouvelle règle qui fut établie pour l'ordre de Fontevrault. Cette règle ne fut acceptée, du vivant de Marie de Bretagne, que par deux autres monastères de l'ordre, la Chaize-Dieu, du diocèse d'Évreux, et Fontaines, du diocèse de Meaux. Du temps d'Anne d'Orléans, qui lui succéda, furent également réformés : les prieurés de l'Encloître en Gironde, du diocèse de Poitiers; Foicy, du diocèse de Troyes, et Variville, du diocèse de Beauvais. Sous Renée de Bourbon, qui vint ensuite, il y eut jusqu'à vingt-huit maisons qui reçurent la réforme. Au commencement du XVIe siècle, presque toutes y avaient adhéré. La règle instituée par Marie est restée à peu près intactes jusqu'à la Révolution.

M. Boucher de Molandon, dans son mémoire sur *La première expédition de Jeanne d'Arc*, s'est proposé d'éclaircir quelques doutes et de rectifier quelques inexactitudes sur des circonstances du ravitaillement d'Orléans, assiégé depuis six mois, et de l'entrée de la Pucelle dans cette ville. C'est par une étude attentive des lieux et de docu-

Digitized by Google

ments nouveaux que M. Boucher de Molandon est parvenu à relever et à redresser certaines erreurs de détail commises dans le récit de plusieurs historiens. On sent que ses recherches minutieuses et patientes ont été inspirées et soutenues par un vif sentiment de patriotisme et par une sorte de culte pour tout ce qui se rattache, jusque dans les moindres particularités, à cet extraordinaire et glorieux épisode de nos annales.

Pour donner au Comité un simple aperçu de la nature des sept autres articles que renferme le tome II, nous nous contenterons de lui en présenter les titres :

Le P. Lacordaire et Frédéric Ozanam d'après leurs correspondances, par M. A. Johanet;

L'Éducation dans la comédie. — Les Adelphes de Térence et l'École des maris de Molière, par M. G. Baguenault de Puchesse;

La dernière controverse du P. Gratry avec M. Vacherot, par le même;

Coup d'œil sur la justice criminelle en France avant 1789, par M. H. Isnard;

Trois mois de captivité en Hongrie, par M. Maxime de La Rocheterie;

L'Assistance publique, son origine, ses phases successives, par M. le vicomte Maxime de Beaucorps;

La dernière campagne du maréchal de Villars, par M. H. de Lacombe.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1870 et 1871.

La plupart des travaux contenus dans le recueil du Bulletin de ces deux années, ou ne rentrent qu'indirectement dans le domaine de la section d'histoire, ou ne sont pas, par leur nature, susceptibles d'analyse. Tels sont, parmi ces derniers, les procès-verbaux des séances de la Société et les rapports de ses membres sur les différentes publications qui lui sont offertes, soit par des particuliers, soit par des compagnies savantes : rapports qui paraissent être une des principales occupations de la Société, et qui sont généralement faits avec régularité et avec soin. Parmi les autres travaux, nous

Digitized by Google

n'avons à citer que trois mémoires de M. de Curzon, l'un sur l'*Abolition des octrois*, l'autre sur l'*Impôt sur le revenu*, le troisième sur le *Recrutement de l'armée*, et une *Étude sur Lulli*, par M. Robin.

Il ne nous appartient pas de discuter ici la question des octrois, qui préoccupe si vivement aujourd'hui les économistes et le public, et sur laquelle les hommes les plus compétents sont loin d'être d'accord. M. de Curzon, après un historique très-sommaire de cet impôt, en examine le caractère et l'opportunité; il le considère comme une violation du principe de la proportionnalité des charges, comme un privilége impolitique et injuste, comme une cause de démoralisation, comme viciant la saine notion de l'administration municipale, comme onéreux et vexatoire. Ses conclusions sont tranchantes, absolues et radicales. Il a intercalé dans son mémoire plusieurs extraits des procès-verbaux des discussions qui ont eu lieu relativement aux octrois dans les séances de la commission supérieure de l'enquête agricole, instituée en 1867, et il combat sans hésitation, sinon victorieusement, toutes les objections présentées contre la suppression de cette taxe. Une matière si difficile et si sujette à controverse a besoin d'être étudiée et traitée sans passion et avec beaucoup de prudence et de maturité. Le mémoire de M. de Curzon ne nous a pas semblé remplir complétement ces conditions.

Son opinion en faveur de l'*impôt sur le revenu* n'est pas moins affirmitive; mais elle est exposée avec plus de modération et d'impartialité; elle aurait sans doute encore gagné à l'être moins brièvement.

Quant à ses idées sur le *recrutement de l'armée*, elles lui sont communes avec les partisans du service militaire obligatoire, et la loi du 27 juillet 1872 leur a donné satisfaction.

Dans l'étude de M. Robin sur Lulli, nous n'avions à nous occuper que de la partie biographique. Nous n'avons remarqué, à cet égard, aucun détail, aucune particularité qu'on ne retrouve dans les autres biographies du célèbre compositeur. Pour ce qui est de l'appréciation de ses œuvres, c'est un point qui regarde la section d'archéologie, à laquelle sont aussi réservées les questions d'art.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.

Tome V, dernière livraison, p. 337-669; tome VI, première livraison, p. 1-192. (Publications nos 32 et 33 de la Société archéologique.)

Le premier des deux fascicules dont j'ai à rendre compte au Comité est tout entier occupé par un mémoire de M. Germain, le savant auteur des histoires de la commune et du commerce de Montpellier, sur Maguelone, qui fut autrefois un évêché, puis longtemps encore le siége d'un chapitre riche et puissant, et n'est plus maintenant qu'une langue de terre aride et à peu près inhabitée, où s'élève à demi ruinée, mais encore imposante, l'ancienne cathédrale, actuellement convertie en magasin à fourrage. Ce mémoire, comme tant d'autres du même érudit, porte en soi, indépendamment de sa valeur propre, un enseignement qu'on ne saurait trop proposer aux méditations des membres des Sociétés savantes. Par sa forte éducation littéraire, par l'étendue de ses connaissances que ravive sans cesse la pratique du haut enseignement, M. le professeur Germain serait plus que bien d'autres en état de traiter ces grandes questions d'histoire générale, qui trop souvent attirent d'imprudents auteurs peu accoutumés aux travaux de l'érudition. Cependant nous le voyons concentrer ses efforts tantôt sur un fonds d'archives à explorer, tantôt sur un texte à éditer ou à commenter, toujours sur des sujets limités qu'il n'abandonne point sans les avoir profondément fouillés, sachant bien que, dans la science, la valeur d'un travail se mesure, non à la grandeur du sujet, mais à la critique avec laquelle les matériaux sont mis en œuvre, et à la proportion des faits nouveaux recueillis.

Cette proportion de faits nouveaux est très-grande dans le mémoire sur *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines*, et l'on est tout surpris de la quantité de documents importants que les auteurs qui ont écrit sur Montpellier et sur Maguelone ont négligés ou imparfaitement étudiés. Les pièces justificatives *inédites*, publiées par M. Germain en appendice à son mémoire, ne comprennent pas moins de 150 pages à deux colonnes, imprimées en petit texte. Elles sont tirées en majeure partie du Cartulaire de Maguelone, en 6 volumes in-folio, et du livre des priviléges de la même église, appartenant l'un et l'autre aux archives de l'Hérault. A cet ensemble de documents, sur quelques-uns desquels j'aurai tout à l'heure à re-

Digitized by Google

venir, M. Germain a joint quelques pièces (6 pages) déjà éditées, mais qui touchaient de trop près à son sujet pour qu'il pût les omettre[1].

A l'aide de tous ces documents, M. Germain a écrit sur l'église de Maguelone, et notamment sur son chapitre régulier, une histoire très-nourrie de faits, surtout pour les XIIe, XIIIe et XIVe siècles; l'époque postérieure offre peu d'événements intéressants, et, pour les temps antérieurs, les documents ne sont pas nombreux. M. Germain a tiré bon parti de ceux qui nous ont été conservés, et s'est sagement abstenu de combler par des hypothèses hasardées les lacunes que présente l'histoire des premiers temps de Maguelone.

L'histoire des chanoines de ce lieu (car c'est d'eux surtout qu'il s'agit dans ce mémoire), et de leurs relations tant avec le pape qu'avec leur évêque, est instructive au plus haut point. Je ne crois pas qu'on ait jamais publié sur aucun chapitre régulier un ensemble de documents comparable à celui que M. Germain a formé pour Maguelone, et l'histoire des chanoines de cette église devient pour ainsi dire un type d'où il peut être permis de tirer des conséquences sur l'état du clergé dans le midi de la France du XIIe au XIVe siècle. Toutefois il convient de n'étendre qu'avec précautions

[1] Au nombre de ces pièces figurent les «Instructions sacerdotales de l'évêque de Maguelone, Guillaume Raymond,» que M. Germain reproduit d'après Gariel (*Series præsulum Magalonensium*, 1665). C'est une pièce en vers rhythmiques (c'est-à-dire réglés sur l'accent, non sur la quantité) qui commence ainsi :

Viri venerabiles sacerdotes Dei,
Præcones Altissimi, lucernæ* deri.

C'est, comme on voit, le rhythme dont le type le plus connu est le célèbre chant bachique :

Meum est propositum in taberna mori,
Vinum sit appositum morientis ori.....

Je considère comme très-contestable l'attribution de cette pièce à un évêque de Montpellier. Elle a été plusieurs fois publiée, notamment par M. Th. Wright dans ses *Latin Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 45, et les mss. où elle se trouve la présentent comme anonyme ou la mettent sous le nom de ce mystérieux Golias, à qui est attribuée une si grande partie de la poésie rhythmique du moyen âge. Je suis d'autant plus porté à contester l'attribution de Gariel, que la poésie rhythmique, et en général la poésie latine, a été peu florissante dans le midi de la France. C'est dans le nord, principalement à Paris et à Orléans, puis en Angleterre, qu'elle fleurit surtout.

* *Lucerna*, à tort, dans Gariel et M. Germain.

Digitized by Google

les conclusions qui ressortent des pièces éditées par M. Germain, tant ces conclusions sont défavorables. A Maguelone, en effet, de très-bonne heure, des bulles pontificales nous laissent soupçonner de graves désordres dans la conduite des chanoines. Ils s'absentent sous des prétextes variés; ils fréquentent des sociétés compromettantes; ils se font nommer prieurs d'églises sans avoir reçu la prêtrise. Le désordre s'accroît avec la prospérité de la congrégation. Là comme ailleurs[1], la sévérité de la règle disparaît à la suite des fondations de pitances faites par de pieux donateurs. Comme ailleurs encore, le chapitre est en débat perpétuel avec l'évêque, et dans le cas présent le désaccord semble s'accroître par suite de l'intervention fréquente du pape, qui le plus souvent paraît prendre parti pour le chapitre. Enfin, en 1331, l'évêque Jean de Vissec promulga un règlement rédigé de concert avec un chapitre qui nous donne une idée claire et précise de la vie des chanoines à cette époque. Ce règlement, qui n'avait été qu'imparfaitement analysé par de Grefeuille dans son *Histoire de la ville de Montpellier*, est une des pièces les plus curieuses qu'on puisse lire. Il témoigne, selon la juste remarque de M. Germain, de peu d'austérité. Et cependant il a à bien des égards le caractère d'une réforme. Les droits des chanoines y tiennent plus de place que leurs devoirs, ou, pour mieux dire, les devoirs dont il est ici question sont ceux qui peuvent contribuer au bien-être des heureux chanoines. Ainsi, le prévôt est tenu de veiller à ce que les parents et amis des membres de la communauté soient confortablement hébergés lorsqu'ils viendront en visite à Maguelone : tout est prévu, jusqu'à la quantité d'avoine à donner aux chevaux des visiteurs. La série des besoins auxquels le même prévôt est tenu de subvenir est longue et singulièrement circonstanciée.

Voici, par exemple, ce qui concerne le couchage. Il est tenu de fournir à chaque chanoine « un lit en bois vernis et muni de cordes (je ne me rends pas bien compte de ce que cela veut dire[2]), un bahut, une couette, ou l'équivalent, c'est-à-dire une double pièce de bourre, trois matelas, deux oreillers de plume (pourquoi *deux?*), deux couvre-pieds piqués, deux couvertures au moins, et les draps doivent

[1] Voyez d'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 128.

[2] *Lectus cordatus*, voy. la note qui suit. Dans *Renaut de Montauban* aussi (édit. Michelant, 329, 43) et dans *Gaidon* (v. 5162) il est question de lits *cordeïs*.

Digitized by Google

être bons et suffisants[1]. » Mais c'est principalement ce qui concerne le boire et le manger qui semble avoir attiré l'attention du chapitre : on sent que chaque disposition a été mûrement délibérée, et que les prudents chanoines n'ont rien laissé à la discrétion du prévôt et du cuisinier. Le vin que le prévôt devra leur fournir, à eux et à leurs parents, collatéraux et alliés, ou autres bonnes personnes venant à l'église, devra être du bon vin, pur (je ne mets qu'une épithète, il y a dans le texte *merum*, *francum*, *purum*) et sain, sans mauvaise saveur ni odeur, et ne sentant pas le vinaigre (*De preposito*, XIII). Voici maintenant le menu du repas de Noël, et il y en a de non moins appétissants à toutes les fêtes : « du pain de froment, qu'on appelle *pain de miséricorde*[2]; *item*, de bon vin presque clair[3]; *item*, à dîner, d'abord un plat de poireaux avec de la viande salée, et un extra[4] de bonne viande de bœuf au poivre; *item*, des lapins en civet[5], à raison de quatre morceaux pour deux personnes; *item*, des beignets et des crêpes avec du sucre et du fromage, à savoir cinq beignets par personne en chaque écuelle, et plus à ceux qui en voudront plus, et en abondance[6], car tel est l'usage; *item*, des gaufres[7] avec de bon piment[8]; et de toutes ces choses en abondance. » On comprend que des gens aussi désireux de bien vivre ne devaient pas s'accorder du système des cisterciens, qui étaient de cuisine à tour de rôle. Aussi nos chanoines avaient-ils un préposé à la cuisine

[1] Je joins ici le texte, où se trouvent deux ou trois mots dont le sens précis n'est pas sûr : « *De preposito*..... XX. Item tenetur prepositus providere in dormitorio cuilibet canonico de uno lecto fusteo, vernissato et cordato, et de una stueyra, et de uno cot, vel equipollenti pro ipso cot, videlicet de uno duplici borrenc, et de tribus matalassibus et de duobus pulvinaribus cum pluma, et duabus vanois bonis et integris, et duobus lodicibus ad minus; et panni hujusmodi debent esse sufficientes et boni. »

[2] *Misericordia* (voy. Du Cange) désigne toute concession faite en dehors de la règle.

[3] *Quasi claro;* s'agit-il d'une sorte de *claré?*

[4] C'est ainsi que je rends *generale;* voy. d'Arbois de Jubainville, *Études, etc.* p. 127.

[5] *In civerio;* voy. Du Cange au mot *Ceverium*, et Littré au mot *Civet*.

[6] « Et pluribus plures comedere volentibus, et habundanter. »

[7] *Nebulas*, prov. *neula*.

[8] « Cum bono nectare; » ailleurs : « nectar seu pimentum » (art. 57). *Nectar* est interprété dans Ugutio (cité par Du Cange) par *vinum pigmentatum*. Le piment était comme on sait un vin aromatisé. Un exemple rapporté par Raynouard, au mot *Neula* (*Lex. rom.* IV, 314), montre qu'on prenait les *neulas* avec du piment; de même dans *Flamenca*, v. 942.

Digitized by Google

(*coquinarius*); et la partie du règlement qui le concerne n'occupe pas moins de dix-neuf colonnes de l'édition donnée par M. Germain. Au-dessous de ce fonctionnaire figurait le cuisinier proprement dit, le *coquus*, dont il est souvent question dans le règlement, par exemple dans le chapitre du prévôt (art. LIV), où il est dit que ledit *coquus* doit jurer dans le chapitre quotidien qu'il ne recevra pas de viandes corrompues, et qu'il fera les portions suffisantes, selon qu'il est coutume.

On ne s'étonnera pas que Maguelone ait été choisie pour résidence par ceux qui voulaient combiner les avantages d'une vie douce et tranquille avec les plaisirs du monde. Aussi est-ce à Maguelone que vivait le troubadour et chanoine Daude de Prades, de qui nous avons une vingtaine de chansons, pour la plupart très-profanes, et un poëme sur les oiseaux chasseurs. Il serait très-possible qu'il dût être identifié avec le chanoine Deodatus, qui a écrit une pièce de 1225 publiée par M. Germain, p. 638 (p. 286 du tiré à part.)

Du reste, il n'est que juste de le reconnaître, nos chanoines n'étaient ni égoïstes ni avares. Nous les voyons pratiquer largement l'hospitalité. Un des articles de leur règlement (*De preposito*, art. LXXXVIII) établit qu'un frère, pourvu du titre de *salerius*, choisi avec soin, homme discret, sachant discerner les personnes à qui il a affaire et les servir selon leur qualité, devra se tenir à la disposition des hôtes. A l'heure des repas, il s'avancera jusqu'à la porte extérieure, et, s'il aperçoit quelqu'un sur la place, il l'invitera à dîner ou à souper : disposition touchante, que peuvent regretter les touristes que la curiosité amène dans l'île désolée et inhospitalière où fut Maguelone.

Un peu trop préoccupé du côté matériel de la vie, le chapitre de Maguelone paraît s'être peu soucié de l'étude. Dans ce règlement, où la cuisine tient tant de place, la bibliothèque n'a qu'un petit article (*De preposito*, CXIII); si l'on y spécifie qu'un homme sera chargé d'exécuter les reliures et qu'un copiste devra être occupé à écrire de nouveaux livres, il ne paraît pas que les chanoines aient jamais songé à posséder d'autres livres que ceux dont ils avaient besoin pour le service religieux. L'ignorance a d'ailleurs été au moyen âge le vice général du clergé des pays de Languedoc. On ne voit pas qu'aucun établissement religieux de cette région soit jamais devenu un centre d'études de quelque importance, et à cet égard, comme sans doute à bien d'autres, le chapitre de Maguelone ne faisait pas

Digitized by Google

exception à la règle. Cette ignorance est en partie cause que, dans le présent règlement, nombre d'idées, qu'il eût été possible d'exprimer avec des mots latins, apparaissent sous une forme vulgaire à peine déguisée par l'emploi de terminaisons latines; d'autres fois, le terme latin et le terme vulgaire sont juxtaposés, afin qu'il ne puisse se produire d'erreur sur le sens du premier : ainsi, *lagenas* seu *brocos* (*De preposito*, art. LVII), *pelvim* seu *bassinum* (*ibid.*), *cofinos* seu *cabassos* (*ibid.*), etc. Cette circonstance donne naturellement un certain intérêt philologique au document. Il y a là matière à un petit supplément aux dictionnaires de Du Cange et de Raynouard. Je regrette que M. Germain, à qui cette vue n'a pas échappé, n'ait pas formé l'index des mots les plus curieux que renferment les textes qu'il a le premier mis au jour. Il aurait aussi été utile de joindre au mémoire une table sommaire des pièces publiées et un index des noms de personnes et de lieu[1]. Pour donner une idée de l'intérêt qu'aurait présenté un glossaire de ce texte, je vais faire ici celui d'un seul chapitre, le premier, *De preposito*. Les chiffres de renvoi se rapportent aux numéros des articles de ce chapitre.

Bada, veilleur, «tenetur prepositus tenere in fortalicio unum hominem qui dicitur *bada*..... qui moretur in ipso fortalicio die ac nocte, et insulam cum diligencia custodiat vigilando» (67). *Lex. rom.* II, 165.

Baranda, barricade, bastion, *Lex. rom.* II, 183. Ici, ce mot semble désigner la rampe de l'escalier : «tenetur prepositus... facere ac reficere portas seu januas ac *barandas* scalerii» (25); «tenetur prepositus facere... gradarium fusteum reffectorii et *barandam* fusteam» (57). En esp. *baranda* signifie balustrade.

Barro, «tenetur prepositus... providere et poni facere bis singulis annis de *barrono* in capitulo et in toto claustro, scil. in vigilia Omnium Sanctorum... et insuper tenetur poni facere joncum primum... in capitulo, in claustro et camera episcopi» (109). Je ne sais pas exactement ce que peut être le *barronum* (*barro* ou *barron*) dont il est ici question; comme à la fin de l'article, il est parlé de *joncher* certaines parties de l'édifice, je suppose que le *barro* est aussi une plante dont on jonchait le sol.

[1] Cette table, de même que le glossaire des mots intéressants, n'est pas facile à rédiger, parce que dans l'édition du règlement M. Germain n'a pas songé à numéroter les chapitres : il a simplement numéroté les articles dans l'intérieur de chaque chapitre; de sorte qu'on ne sait comment citer. Citer par page et par colonne serait insuffisant, d'autant plus que la pagination n'est pas la même dans le volume des Mémoires de la Société et dans le tiré à part.

Digitized by Google

Borrenc, manque dans Raynouard et dans Du Cange; étoffe épaisse faite de bourre : «tenetur prepositus providere in dormitorio. . de uno cot, vel equipollenti pro ipso cot, videlicet de uno duplici *borrenc*» (20).

Broc, «debet salerius ipse tenere... lagenas seu *brocos*» (88).

Bugada, lessive, «quando faciunt *bugadam* seu pannipurgium canonicorum» (12).

Cabas, corbeille, «cofinos seu *cabassos* ad portandum panem» (57); «cum uno panerio seu cofino seu *cabasso*» (69). Du Cange, *cabassium;* manque dans Raynouard.

Caupol, sorte de bateau, «tenetur prepositus tenere et habere navetas seu naviclas et *caupols*, ad deferendum omnia que sunt necessaria in insula» (71). Du Cange, *caupulus;* Raynouard, II, 358, traduit à tort ce mot par falaise.

Cloquearia, «debet prepositus providere de bonis et magnis parapsidibus, seu scutellis, cissoriis, salsaironis seu quantinis, et *cloquearii*» (47). C'est pour *cochleariis*, cuillers; voy. du Cange, *cochlea* et *cochleare*.

Cobesellus, «tenetur facere lavatoria cum cohoperturis seu *cobessellis*» (63), couvercle. Du Cange, rapporte un exemple de la même forme (xv^e s); il faudrait plutôt *cobresellus*, prov. *cobercel*, *cobrecel*. Raynouard, *Lex. rom.* II, 424.

Cocastro, «debet idem homo... omnia legumina cujuscumque generis fuerint custodire, et coco seu *cocastro* ea ministrare» (32); «tenetur prepositus suis expensis tenere et habere ad coquinam quatuor famulos, quorum unus sit subcoquus seu *cugastro*, et alius scutellarius, et duo alii sint solhardi» (55). Le *cogastro* est donc un cuisinier en second, le cuisinier en chef étant appelé, dans le même règlement, *coquinarius*. Cf. Du Cange, *cogaster*, et *Lex. rom.* II, 505.

Colga, «si de lectis providere noluerit, provideat de paleis, ad faciendum *colgas* ibidem» (30); couche, couchette. *Lex. rom.* IV, 91.

Costuda, «et quatuor magnas vistas (*l.* justas) tagneas et *costudas* reffectorii mense episcopalis» (57), riche; dérivé de *costar?*

Cot, voir *Borrenc; Lex. rom.* II, 503 «cotte, cotillon.» Ici, c'est plutôt, comme il s'agit d'objets de literie, une *couette*. Voir Du Cange, *cottum*.

Despenseta, «parvum dispensatorium seu *despensetam*» (57); «dans une communauté, lieu où l'on reçoit et où l'on distribue les objets en nature.» Littré, *dépense*. Manque dans Raynouard.

Dorca, «*dorcas* in quibus fit nectar seu pimentum» (57), cruche; *Lex. rom.* II, 73.

Escobal, «*escobals*, palas, furcas, plumals pro scobandis tabulis» (67), balai.

Espals, «tenetur prepositus habere..... barutellos bonos et pruns et *espals*» (84); *pruns* devrait peut-être se lire *prims*, des bluteaux fins; mais *espals?*

Digitized by Google

Esplets, «debet... providere de aliis *esplets* sibi necessariis (69); dérivé d'*espleitar;* ici, choses nécessaires à la vie.

Esquilla, «campanas seu *esquillas*» (62). Du Cange, *eschilla* et *esquilla.*

Folhatura, «tenetur prepositus providere de *folhatura* fustea, scannis, scabellis.....» (73); peut-être *solhatura?* la garniture du sol; ici, un plancher de bois? Rien dans Du Cange ni dans Raynouard.

Giens, «de machinis seu *giens* et trabuquetz» (70), machine de guerre, engin. *Lex. rom.* III, 454.

Guacha (68), guette, sentinelle.

Justa, sorte de vase ou flacon de table : «idrias seu *justas* stagneas..... ydrie seu *juste*» (57). M. Germain écrit toujours *vista,* comme font aussi les Bénédictins continuateurs de Du Cange, mais ce dernier ne faisait pas cette faute, et il a un article *justa.* Il y a dans Léon de Laborde, *Glossaire des émaux,* une riche série d'exemples du franç. *juste.*

Mag, «unam pelliciam ad cohoperiendum pastam, longitudinis de *la mag*» (67)?

Mata, «tenetur prepositus facere omnia que sunt furno necessaria... coxas, pasterias, *matas,* cassas...» (77)? *Mata* ne figure dans Du Cange qu'au sens de «modus agri.»

Matelassis (20), ailleurs *matellassium* (matelas). *Lex. rom.* II, 56, *almatrac.*

Messaderii, «*messaderiis* per aquam venientibus, et etiam illis qui cum funere per aquam ad insulam et ecclesiam Magalone venerint» (3, cf. 13), messagers.

Misseraba de metallo (43), doit être le *missarana* de Du Cange, burette.

Moscal, «*moscals* ad defendendum muscas in estate, qui debent esse de palma» (57), éventail. Du Cange, *muscale.*

Namphile la *guette* (voy. *guacha*); doit «habere *namphile* ad tubicinandum horas noctis» (68). C'est, comme le mot *tubicinare* l'indique, une sorte de trompette, sens conservé par l'espagnol *añafil,* et non pas un tambour, comme l'entend Carpentier dans ses additions à Du Cange (*Namphile*). On trouve *nafil* dans Guill. Anelier, *Guerre de Navarre,* v. 4715; voy. les observations de M. Fr. Michel sur cet exemple, p. 622 et 628, note 2. Pour l'origine du mot, voy. Dozy et Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe,* au mot *añafil,* et cf. les observations de M. Defrémery dans son compte rendu de cet ouvrage, *Journ. asiat.* 1869.

Ortocaseata, «item tenetur prepositus pati quod canonici possint facere libere..... *ortocaseatas* seu panatas et placentulas» (81). Ce doit être du flan; voy. Du Cange, *artocaseus.*

Pairol (77), chaudron. *Lex. rom.* IV, 398.

Palhassa, paillasse, «prepositus debet providere de lectis fusteis cordatis et de palhassis in infirmaria» (30). *Lex. rom.* IV, 401.

Panata, sorte de gâteau. Voy. Ortocaseata.

Digitized by Google

Quantina (?). Voy. l'exemple cité sous Cloquearia, où *quantinis* semble synonyme de *salsaironis*, qui désigne des sauciers.

Ribairerius, mot dont le sens précis ne ressort pas clairement, pour moi du moins, de ces deux passages : le cellerier doit, comme fondé de pouvoirs du prévôt, «regere ac corrigere familiam, quam familiam totam ejus correctioni supponimus, exceptis famulis ecclesie, *ribairerio* et garcione coquine.» Puis : «Item *ribairerius*, coquinarii et garcifer coquine jurare debent.....» Faut-il dériver ce mot de *riparia* ou de *ribaldus* (*ribalderius*)?

Ruelle, sorte de roue ou de poulie? «Item tenetur propositus habere et tenere in archa magna farneria (= farinaria) unum magnum instrumentum quod dicitur *ruelle*, cum postibus super quas currit vel ducitur dictum *ruelle*, cum quo instrumento ponuntur sarcinate farine infra dictam magnam archam farneriam» (85). Cf. Du Cange, *ruella* 2.

Sabrerium, «tenetur dare prepositus..... novem lieuralia fabarum, cum brodio seu *sabrerio*, pauperibus» (39). *Saupiquet*, Du Cange.

Salsaironus, saucier, cf. Cloquearia et Quantina. *Lex. rom.* V, 139.

Soquania, souquenille, «conversi nostri recepti in capitulo generali, qui appellantur de *soquania*» (14). «Item alii donati comunie, sine *soquania*» (15, cf. 107). Du Cange, *soscania*.

Solhardus, souillon; cf. Cocastro. Du Cange, *soliardus*.

Stepa, étai; voy. Du Cange. «Tenetur habere et tenere *stepas* et tabularia omnia cum scabellis ipsorum» (61).

Stueyra, «una stueyra» (20), fait partie de l'ameublement réservé à chaque chanoine, et il y en a une au milieu du réfectoire (57). *Lex. rom.* III, 235, *estueyra*, armoire.

Torn, tour, semble avoir été disposé de façon à monter les plats. «*Lo torn*, cum corda et croquo et cathena ibidem posita ad opus reffectorii» (57). Le sens paraît autre en ce passage : «*lo torn*, seu rotas in quibus ponitur pasta seu panis» (77).

Trabuquet, trébuchet, machine de jet; cf. Giens.

Vanoa, courte-pointe; voy. Du Cange et Raynouard.

Vercayralis, formé sur *vervicaria?* «exceptis mensa mercenariorum seu *vercayralium* et clericis pauperibus» (12).

J'ai parlé si longuement du mémoire de M. Germain sur Maguelone, qu'il me reste peu de place pour rendre compte des trois mémoires, d'ailleurs moins importants, qui occupent le trente-troisième fascicule des publications de la Société archéologique de Montpellier (1re partie du tome VI).

Dulaurier, *Notice sur deux priviléges accordés par le roi de la petite Arménie aux marchands de Montpellier* (p. 1-8).

Digitized by Google

Ces deux documents, datés respectivement de 1314 et de 1321, apportent une preuve nouvelle de l'extension qu'avait prise en Orient le commerce de Montpellier. Ils existent en original aux archives de Montpellier. Signalés par M. Germain à M. Dulaurier, ils ont été déjà publiés par ce dernier dans ses *Recherches sur la chronologie arménienne*, et dans le tome Ier des *Documents arméniens*, qui font partie du grand recueil des historiens des croisades entrepris par l'Académie des inscriptions.

Germain, *La Renaissance à Montpellier* (p. 9-164).

C'est une suite de notices sur Guillaume Pellicier, le savant évêque qui avait su rassembler, au commencement du XVIe siècle, une collection de deux cents manuscrits grecs, dont malheureusement une grande partie ne sont pas arrivés jusqu'à nous; sur le séjour de Rabelais à Montpellier; sur la vie des étudiants dans la même cité; sur l'organisation de l'enseignement de la médecine, etc. En terminant, M. Germain consacre quelques lignes aux études théologiques, dont il constate la profonde décadence. Toutes ces recherches se rapportent à la période comprise entre le commencement du XVIe siècle et l'année 1560 environ, époque où les guerres de religion vinrent interrompre jusqu'à la fin du siècle la prospérité de Montpellier. Ici encore, M. Germain a fait un ample usage des documents manuscrits, et les preuves de son mémoire contiennent plus de 50 pages de textes inédits tirés pour la plupart du *Recueil* (manuscrit) *des priviléges et statuts* de l'Université de médecine. Au nombre de ces pièces, on remarquera les statuts mêmes de l'Université, datés de 1534.

Germain, *Deux lettres du concile de Bâle aux consuls de Montpellier* (p. 165-170).

La première (1438), déjà publiée, mais imparfaitement, par Gariel, est la confirmation par le concile de Bâle des libertés et immunités de la ville de Montpellier; la seconde (1440), jusqu'ici inédite, est la notification, adressée par le même concile au conseil de la ville de Montpellier, de l'élection de l'antipape Félix V.

Germain, *Statuts inédits de la confrérie de Saint-Denis de Ginestet* (p. 171-180).

Datés de 1513 et rédigés en langue vulgaire, ces statuts ne se distinguent guère de ceux du même genre que par une clause singulière portant que « tous ceux qui ont ou qui auront du bétail, gros ou menu, et qui, par dévotion et par conservation dudit bétail,

Digitized by Google

voudront le mettre dans ladite confrérie, payeront tous les ans cinq sous par cent têtes auxdits prévôts et conseillers. »

Germain, *L'alliance franco-danoise au moyen âge* (p. 181-92).

Dans ces pages, l'infatigable professeur de Montpellier étudie aux différentes époques de notre histoire les relations que diverses circonstances politiques ont fait naître entre le Danemark et la France. Le document le plus important qui constate ces relations est, comme on sait, le projet de descente en Angleterre concerté entre le gouvernement français et le roi de Danemark, Valdemar III, pour la délivrance du roi Jean, qui a été publié par M. Germain lui-même dans les Mémoires de la Société dont je rends compte présentement[1].

En terminant ce long rapport, que j'aurais fait plus long encore si j'avais voulu noter chaque point digne de remarque, je dois faire mon compliment à M. Germain pour la conscience et l'intelligence avec laquelle sont édités les textes très-nombreux qu'il a pour la première fois mis au jour. Assurément, c'est là un mérite presque négatif. Il semble que rien ne soit plus simple que de mettre les points et les virgules là où il en faut, de publier de façon à prouver qu'on entend ce qu'on imprime; mais ce mérite n'est pas tellement commun, qu'on puisse le passer sous silence là où on le rencontre.

PAUL MEYER.

Membre du Comité.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

Séance publique du 24 août 1872.

Le compte rendu des séances publiques semestrielles de l'Académie de Besançon ne prétend pas à la variété. Son objet spécial est de donner la physionomie des séances mêmes, en y joignant ordinairement un morceau capital, qui est comme l'échantillon des travaux du semestre entier.

C'est M. le président Clerc qui fait les honneurs de cette dernière publication.

Il entreprend de remettre en lumière les œuvres un peu oubliées

[1] Cf. le rapport de M. Delisle, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 32-4 (1866).

Digitized by Google

de Louis Gollut, le plus ancien historien du comté de Bourgogne, né sujet de l'empereur Charles-Quint, cinquante-six ans après la conquête de la Franche-Comté par Louis XI.

Déjà plusieurs critiques, et entre autres le savant M. Weiss, avaient fait connaître cet écrivain, souvent diffus et d'un goût douteux, mais intéressant par la peinture vivante et naïve des mœurs du temps, et par la recherche passionnée des titres d'honneur de son pays.

M. le président Clerc a pu ajouter à ces lumières celles que lui ont fournies une étude des archives de la ville de Dôle, et des lettres inédites, qui aident à connaître Gollut comme homme public, en même temps que comme historien.

Le caractère distinctif de Louis Gollut est son amour filial pour la ville de Dôle, patrie de sa mère, de sa femme et de ses enfants. Dans le vague de ses conceptions trop étendues, dans ce cadre sans unité, où il embrasse non-seulement la Franche-Comté, mais l'Espagne entière, il semble n'avoir qu'un point de mire : la glorification de la ville de Dôle et l'abaissement de Besançon, sa rivale. *Ce n'est pas seulement un historien*, dit M. Clerc, *c'est un combattant, et son livre, sous des formes placides, est un arsenal de guerre.*

Il fut un des deux députés envoyés à Philippe II pour le supplier de maintenir à Dôle l'université et le parlement qu'elle possédait depuis plusieurs siècles, et qu'il était question de transporter à Besançon. Cette ambassade ne réussit pas complétement. Le roi restait indécis; il renvoya les députés sans résoudre la question. Cependant l'exécution de la mesure fut suspendue; c'était un demi-succès.

Après douze années d'un travail opiniâtre, les mémoires de Gollut furent publiés, et accueillis avec une grande faveur par ses compatriotes. Dôle s'enorgueillit de la supériorité que son historien cherchait à lui assurer; Besançon, au contraire, poursuivit, condamna son livre et en interdit la vente sur tout son territoire.

Gollut, inspiré par un amour-propre très-irritable, répliqua par un opuscule, heureusement resté inédit, mais que M. Clerc nous donne, et où il menaçait les Bisontins d'attaques nouvelles. Les Dolois le récompensèrent de sa partialité en l'élevant à la dignité de maire. Gollut montra de l'activité et de l'énergie dans la défense de Dôle, assiégée par Henri IV. Peu de temps après, la peste envahit tout le pays, et Gollut, dans cette nouvelle épreuve, montra les mêmes qualités que dans l'invasion. Le fléau, qui sévissait autour

Digitized by Google

de lui, l'emporta à son tour, et la population suivit avec un respect douloureux le convoi du magistrat qu'elle aimait.

Quels que soient les défauts littéraires de Louis Gollut, on doit reconnaître en lui une des nobles figures du XVIe siècle, et il faut savoir gré à M. le président Clerc d'en avoir bien marqué les traits. La passion du travail, la persévérance de la volonté, l'honneur d'avoir essayé le premier d'écrire l'histoire de son pays, la pratique des vertus civiques, recommandent le nom de cet homme de bien, qui ne dut rien à l'intrigue, et qui mourut pauvre, au poste du danger.

De nombreuses pièces justificatives, expliquées et rectifiées au besoin par des notes, complètent le travail consciencieux de M. le président Clerc, qui a déjà fourni ses preuves de compétence, en publiant un savant essai sur l'histoire de la Franche-Comté.

THÉRY,

Membre du Comité

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 2e série, t. XII (XXIe de la collection), 1871-1872, in-8°.

M. Henri Charton continue dans ce volume son travail sur les œuvres des frères Fréart de Chantelou, auxquels il a consacré une étude détaillée en 1867, et dont la générosité a doté au XVIIe siècle, le Maine d'importants ouvrages de sculpture. L'un des plus remarquables de ces monuments était un groupe de saint Martin, dans l'église de Château-du-Loir, dû au ciseau de Barthélemi de Melo et de Pasquier, employés par Paul Fréart. On croyait ce groupe détruit, et fort heureusement M. Charton, qui dans la province même n'avait pu obtenir aucun renseignement précis à cet égard, se rendit à Château-du-Loir, et y vit encore debout la plus grande partie du monument qui rappelle le nom de M. de Chantelou : il y a vu, à l'entrée de la crypte de l'église Saint-Guingalois, le saint Martin à cheval; le pauvre a disparu. Ce monument décorait le grand autel de l'église Saint-Martin-du-Château; lors de la destruction de celle-ci en 1810, ce groupe trouva heureusement grâce devant les démolisseurs, et il échut au curé de la ville, après avoir été déposé à l'hospice, puis relégué dans le jardin, où il eut à subir de cruelles avaries par suite des effets de la température, étant composé de terre cuite et de plâtre mélangés : c'est ce qui fit disparaître le pauvre. Le saint Martin, le cheval surtout, est excessivement remarquable; mais ses proportions avaient rendu très-difficile son installation comme ornement d'un maître-autel, et il fallut, pour vaincre la résistance de l'évêque, toutes les reconnaissances méritées par M. de Chantelou par ses incessantes libéralités pour obtenir l'autorisation accordée le 10 novembre 1688.

Un groupe semblable, dû également à la générosité de M. de Chantelou, existe, intact heureusement, à Écommoy, dont il était seigneur. Les statues qui composent le groupe sont de grandeur naturelle. Le saint est à cheval; il est revêtu du costume romain; sa

Digitized by Google

tête est couverte du casque; ses jambes nues sont chaussées du cothurne; sa main gauche relève son manteau, tandis que de la droite il en coupe un pan avec son épée, pour le donner au pauvre qui mendie. Le pauvre est couché à terre, presque nu, à peine couvert de quelques haillons; il tient une béquille dans sa main droite et tend l'autre vers le saint, qu'il implore du geste et du regard. Le cheval est un grand coursier de guerre, semblable à ceux que nous voyons dans les miniatures du moyen âge; son attitude au trot est bonne, son cavalier est bien assis. Les draperies du manteau sont harmonieuses. L'œuvre attire forcément l'attention et donne envie de savoir quel a été son auteur. Les registres de la fabrique de Saint-Martin de Château-du-Loir portent que c'est « Barthélemi de Melo, sculpteur du Brabant espagnol, » qui a fait le groupe de cette église sur le modèle de Carrache. Or il faut savoir que M. de Chantelou visita l'Italie en 1640, au moment précisément où ce grand artiste était en vogue. M. Charton insiste avec raison sur cette occasion de rendre justice à un artiste de valeur, trop oublié de nos jours. Barthélemi de Melo était très-connu à Paris en 1670, et siégeait à l'Académie de peinture et de sculpture; il a laissé à Saint-Sulpice, à Saint-Barthélemi et dans le parc de Versailles des monuments estimables de son ciseau : son Mercure a été gravé pour le livre de Thomassin sur Versailles.

Quant au groupe d'Écommoy, la tradition constante l'attribue à Mongendre, sculpteur manceau. Or M. Charton démontre que cette indication est absolument controuvée, et que ce second monument appartient bien à Barthélemi de Melo. Ses recherches ont été complétement couronnées de succès. Un mémoire original de l'année 1689 constate que M. et Mme de Chantelou chargèrent le sieur Mongendre, « sculpteur de la ville du Mans, » de construire l'autel d'Écommoy moyennant le prix de 1,500 livres tournois, « au cas qu'il soit aussi bien exécuté que celui de Saint-Martin de Château-du-Loir. » Les travaux durèrent d'avril 1689 à octobre 1692, et la dépense s'éleva à 1,879 livres tournois, non compris la pierre. Mongendre reçut en outre une pipe de vin « oultre et par-dessus le marché, » ce qui prouve qu'on en était satisfait. Les mêmes comptes nomment nettement les auteurs du groupe : « MM. de Melloz et Pasquier, sculpteurs de Paris, ont arryvé céans, le dimanche 24 septembre 1690, pour travailler à faire le bas-relief de Saint-Étienne et pour y placer les figures de saint Martin, saint Paul et sainte Françoise, et y ont

Digitized by Google

séjourné jusqu'au 1er avril 1691, lesquels ont toujours esté nourry et reblanchy et couché dans la maison, et luy ai baillé avant ledit jour 65 livres, faisant avec 235 livres que M. Serpin lui a baillé celle de 300.» Cette note lève tous les doutes et donne incontestablement le nom des auteurs du groupe d'Écommoy, copié évidemment ou du moins très-imité du celui de Château-du-Loir.

Quant à l'œuvre de Mongendre, M. Charton tient aussi à lui rendre justice : l'autel était monumental et surmonté d'un retable entre des statues représentant les patrons des donateurs et des colonnes. La famille Mongendre a compté plusieurs artistes qui se sont signalés par des travaux de ce genre. Les premiers connus étaient deux cousins habitants du Mans au milieu du XVIIe siècle : leurs descendants se firent rechercher dans la province et acquirent une honorable aisance : les uns furent sculpteurs, les autres peintres, d'autres menuisiers; ces derniers se sont perpétués jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. M. Charton relève les principales œuvres qu'il a pu recueillir comme dues aux travaux de quelques membres de cette estimable famille : l'Assomption de l'église de Saint-Vincent-des-Prés, peinte par P. Mongendre en 1670; le maître-autel de Meurée, par Mongendre l'aîné, maître architecte et sculpteur (1676); les autels de Meurée et de Saint-Vincent-des-Prés, «taillés» par Nicolas en 1670 et en 1681; le contre-retable de Saint-Mamert de Saint-Célerin, par le menuisier Mongendre (1711). En revanche, M. Charton démontre l'impossibilité de maintenir au profit d'un Mongendre le fameux groupe d'Hercule terrassant le géant Antée, du château de Lude, sur lequel est un monogramme des lettres B M. Il fait remarquer qu'aucun des membres de la famille n'a eu de prénom commençant par un B, tandis qu'il est tout naturel de songer à l'auteur des groupes d'Écommoy et de Château-du-Loir, Barthélemi de Melo, dont ce monogramme est la vraie signature.

M. Hucher rend compte des travaux de la commission d'archéologie de la Société, lesquels ne sont ni très-nombreux ni très-importants. Ils se bornent à l'examen de quelques débris provenant de deux maisons bien connues des amateurs du vieux Mans, la maison des Volier et celle de La Macle, un fragment de peintures murales du XIVe siècle, recueilli dans la première. La commission a soigneusement noté la distribution si curieuse du travail de mosaïque des murs d'enceinte de la ville. Ces mosaïques existent entre

Digitized by Google

des zones régulièrement séparées par trois chaînes de grandes briques : les pierres sont des grès ferrifères ou roussard ; les pierres blanches qui dessinent les losanges sont des calcaires : ces losanges sont formés tantôt de neuf pierres, dont huit blanches et un roussard au milieu, tantôt de seize pierres, toutes en calcaire uniforme. Elle a encore décrit une trouvaille d'objets gaulois faite à Poillé et déjà signalée directement au Comité. La commission s'est occupée du tombeau de Charles IV, conservé dans la cathédrale du Mans, et à cette occasion une intéressante découverte a été faite par M. Soyer : c'est qu'il existe sur le côté du cénotaphe touchant presque au mur de la niche une ornementation très-curieuse. Au centre, on voit le blason de Charles IV, tel que le donne le récit, décrit par M. Hucher dans le volume précédent, avec le lion dans la bordure, avec des rinceaux de chaque coté. La commission, enfin, a pris une excellente décision, celle d'entreprendre la publication d'une sigillographie du Maine.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU COMITÉ DU MUSÉE.

21e année, 1872, in-8°.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette société, qui publie annuellement un journal, un volume de mémoires historiques et un autre de documents inédits. Le Comité connaît sa valeur, et il s'est fait un devoir de le reconnaître cette année dans son classement des compagnies savantes.

M. Chautard décrit un jeton fort intéressant du chevalier d'Aumale. Au droit, un écusson en forme de cœur, entouré d'une couronne formée de deux branches d'olivier et surmonté d'une crosse. Cet écusson est écartelé de Bourbon et de Lorraine ; au bas une étoile et autour la légende : *Clavd. Lotharœn. Avmal. abb. de Becco Helvini.* Au revers, un vaisseau à l'ancre en pleine mer, les voiles ferlées, et immobile malgré les vents soufflant de toutes parts, avec la légende : *Sic fixa fides ;* au bas, la date de 1583.

Cette pièce, qui appartient à Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, présente donc cette curieuse particularité, d'avoir été frappée pour un des hommes de guerre les plus ardents de la fin du

Digitized by Google

XVIe siècle, en qualité d'abbé du Bec en Normandie, abbaye dont il avait été pourvu depuis 1572 par la mort de son oncle le cardinal de Guise. M. Chautard se demande naturellement quels ont pu être les motifs qui ont déterminé le choix de la devise inscrite sur ce jeton. La fin politique de M. d'Aumale est-elle digne d'être représentée par ce vaisseau immobile au milieu des tempêtes? Sa fin religieuse mérite-t-elle ces mots : *Sic fixa fides?* A ce propos, M. Chautard raconte brièvement la vie de ce vaillant soldat, que les prédicateurs plaçaient au-dessus de saint Michel et se plaisaient à appeler l'*épée* de la Ligue, mais que M. Chautard trouverait mieux nommé le *fléau* de la Ligue, tant ses actes contribuèrent à compromettre et à rendre odieux le parti qu'il servait. En résumé, rien ne justifie la flatteuse devise gravée sur le jeton du soldat-abbé.

M. Arthur Benoit fait connaître un bas-relief en faïence représentant la cène et encastré dans un pilier du transept septentrional de la cathédrale de Saint-Omer, provenant du mausolée construit dans l'église abbatiale de Saint-Bertin à la mémoire de Guillaume Fillâtre, évêque de Verdun, Toul et Tournay, abbé de ce monastère. Il décrit ensuite un second bas-relief du même tombeau, conservé dans l'église de Laërt, près de Saint-Omer, et un troisième plus considérable avec inscription et armoiries, déposé dans le musée de cette ville. Ce monument, construit vers 1450, pourrait évidemment être restitué entièrement, et il serait bien désirable qu'on entreprît ce travail. En 1846, le corps du cardinal fut trouvé en réparant la cathédrale, avec la crosse et les anneaux épiscopaux.

M. Schmit a découvert deux des bornes placées à la limite de la France et de la Lorraine en exécution du traité de délimitation du 13 octobre 1661. Ces bornes sont composées d'un bloc de pierre cintré du haut d'une longueur de $1^{m},28$ sur 15 centimètres d'épaisseur; sur la première face de l'une est une croix de Lorraine en relief; sur la seconde, une crosse épiscopale également en relief; sur la première face de l'autre, une croix lorraine avec les lettres C T.; à l'envers, cinq fleurs de lys. Dans d'autres bornes encore debout sur d'autres points, la croix de Lorraine et la crosse des Trois-Évêchés, au lieu d'être en saillie, sont en creux.

Le drapeau lorrain a fourni à M. Henri Lepage le sujet d'un travail intéressant, car la question n'est pas beaucoup plus facile à élucider exactement en Lorraine qu'elle ne semble l'être pour la vieille France. Dom Calmet dit, d'après dom Picart, que le duc de

Digitized by Google

Lorraine originairement se présentait pour ses reprises auprès de l'Empereur suivi de son maréchal, portant la grande bannière du duché « de couleur rouge huppée et frangée de même. » Le duc Mathieu (1135-1176) obtint, paraît-il, de Frédéric Barberousse la permission de placer un aigle sur ce drapeau comme dans son blason, et Ferry Ier (1205-1206) le remplaça par les trois alérions sur une bande, qu'il choisit pour son emblème héraldique. Mais les renseignements sont très-vagues pour cette période. Les documents certains n'apparaissent qu'avec le règne de René II, qui conserva la bannière rouge en la décorant d'une image de l'Annonciation. Charles III adopta le damas jaune avec la même image, en semant l'étoffe de croix de Jérusalem et de Lorraine, d'alérions, de barbeaux et de son chiffre. Léopold changea encore le drapeau lorrain : il le fit d'abord vert coupé par une grande croix rouge, puis rouge coupé par une croix jaune, l'étoffe toujours semée de croix de Lorraine et de Jérusalem. Quant aux drapeaux secondaires, il y en eut plusieurs : René II eut un guidon avec sa devise et un dextrochère armé sortant d'un nuage. Un ouvrage justement estimé, *La pompe funèbre de Charles III* (1605), représente divers guidons, les uns semés de croix lorraines, les autres de croix de Jérusalem, d'autres décorés des armoiries ducales; on y voit également « la bannière de Lorraine » avec la bande aux trois alérions, « le grand estendart du païs, » avec l'annonciation, « la cornette jaune, » etc. M. Lepage remarque que « la bannière de Lorraine » que nous venons de citer est restée le seul drapeau connu aujourd'hui, ou du moins le seul dont on fasse usage; et cependant il constate que, s'il fut l'insigne national du duché, ce fut antérieurement à René II.

M. Quintard a trouvé un sceau vainement recherché par MM. Dufresne et Robert dans leur *Sigillographie touloise*, c'est le sceau conventuel de l'abbaye Saint-Mensuy de Toul. Il en a acquis récemment la matrice et il s'empresse de la faire connaître: le sceau est ovale, terminé en ogive; dans le champ, saint Pierre nimbé, debout, de face, tenant de la main droite le livre des Évangiles, de la gauche les clefs; de chaque côté du saint, une palme; la légende est ✠ *Sigillum conventus sancti Mansueti.* On peut s'étonner de rencontrer la figure de saint Pierre sur le sceau d'un monastère dédié à saint Mansuy; mais on le comprend aisément quand on apprend que le premier évêque des Leuci avait placé son évêché sous la protection du prince des apôtres, et que les saints Gauslin et Gérard,

Digitized by Google

fondateurs de l'abbaye, ont voulu perpétuer le souvenir de l'intention de leur vénérable prédécesseur. Le style de ce monument accuse le commencement du xve siècle.

M. Henri Lepage a enrichi ce volume d'un second travail d'une incontestable valeur au sujet des chirographes conservés dans les archives confiées à sa garde. On sait qu'autrefois comme aujourd'hui on dressait autant de copies authentiques des contrats synallagmatiques qu'il y avait de parties contractantes; par surcroît de précaution, on traçait, au milieu d'une feuille, des mots que l'on coupait ensuite par le milieu, comme on agit actuellement pour les souches des passe-ports : c'est, en général, le mot *cyrographum* qu'on inscrivait sur la souche de ces anciennes chartes parties : de là est venu ce nom générique. Les usages locaux apportaient de nombreuses modifications : on y ajoutait des traits, des images pieuses, les mots *memoriale* ou *commune*, les noms des parties contractantes; on coupait en sens divers la souche, etc. M. Lepage a retrouvé vingt-sept chartes parties dans les fonds des abbayes lorraines : aucune n'est dentelée ou ondulée; le mot *cyrographum* n'y est jamais suivi de traits pour achever la ligne, ni des adjectifs *commune* ou *memoriale*, ni des noms des parties contractantes; aucun de ces chirographes n'a de souche formée à l'aide des lettres de l'alphabet; mais ils présentent d'autres variétés non prévues dans la savante *Paléographie* de M. de Wailly. Trois ont après le terme *cyrographum* des mots spécifiant la nature de l'acte : ainsi, un accord survenu en 1208 entre Warnier, abbé de Hugoncourt, et Henri, abbé de Haute-Seille, porte : *cyrographum pacis;* une confirmation par le duc Simon II de la donation de droits de pâture par son homme lige Ulrich de Tilleux à l'abbaye de Beaupré (1178) porte : *cyrographum pacem habet inter vos*, mots qu'il faut prendre, non pas comme une formule dévote, mais bien comme une injonction ducale. Quatre portent sur la souche des formules de dévotion. Sur un accord confraternel entre Thierry, évêque élu de Metz, prévôt de Saint-Dié, et son chapitre et l'abbaye de Beaupré (1178), on lit : *Deus pacis et dilectionis maneat semper vobiscum, amen.* Dans un accord de 1217 entre les abbayes de Haute-Seille et de Salival : *Domini est terra.* Deux ont à leurs souches des formules tout à fait particulières. L'une, contenant un accord de 1174 entre les abbayes de Flabemont et de Beaupré, porte à la souche une inscription indéchiffrable au premier abord. Les mots sont formés de lettres alternativement rouges et noires,

Digitized by Google

enchevêtrées l'une dans l'autre; pour les lire, on doit tout simplement suivre celles qui ont la même couleur : *A* b *u* e *g* n *u* e *s* d *t* i *i* c *n* t *u* u *s* s : *k* a r t *a* m c o *n* f *i* r *m* a *n* t :

Les autres pièces indiquées par M. Lepage portent seulement le mot *cyrographum*. L'auteur signale, en terminant, une question intéressante à approfondir, savoir quand les chartes parties ont cessé d'être en usage en Lorraine. M. de Wailly en a vu du VIIe au XIVe siècle, puisqu'il dit que ce fut surtout à cette époque qu'on se servit de lettres de l'alphabet pour former la souche. M. Lepage n'en a point rencontré de ce temps: les fonds des établissements religieux qu'il a eu à inventorier n'en renferment pas de postérieures à l'année 1227.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société Éduenne.

Nouvelle série, t. I, 1872.

La nouvelle série des Mémoires de la Société Éduenne s'annonce par un grand et beau volume, occupé tout entier par l'archéologie et par l'histoire de la ville et du pays d'Autun. Le savant et laborieux abbé Devoucoux, mort évêque d'Évreux le 2 mai 1872, avait droit aux regrets de la Société, dont il présida jadis les premières réunions. M. Bulliot a su dignement apprécier les hautes qualités et les utiles travaux de son prédécesseur, qui, au moyen d'une activité infatigable, savait servir les intérêts de la science sans négliger aucun des devoirs que lui imposaient ses fonctions ecclésiastiques. Les membres les plus anciens du Comité n'ont sans doute pas perdu le souvenir des communications importantes qu'il se plaisait à nous adresser.

M. Bulliot avait écrit, pour le concours académique de Lyon, un récit détaillé des fouilles opérées par ses soins, en 1868, au mont Beuvray, pour déterminer l'emplacement de l'antique *oppidum* gaulois de Bibracte. Les événements politiques n'ont pas permis, vous le savez, l'exécution des dispositions ministérielles qui avaien touvert ce concours sous les auspices du Comité. Le travail de M. Bulliot n'est pas du moins perdu pour la science; la Société Éduenne s'est fait un honneur de le publier. C'est un récit plein de méthode,

Digitized by Google

infiniment utile à consulter pour quiconque entreprendrait des recherches de même nature. Si nous n'en présentons pas ici l'analyse, c'est que vous connaissez, Messieurs, la plupart des faits qui s'y trouvent relatés. Les bulletins du Comité, les comptes rendus des lectures faites aux réunions de la Sorbonne, les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, ont tous eu leur part des renseignements fournis par M. Bulliot, et nous n'avons pas à vous rappeler les discussions intéressantes auxquelles ont donné lieu les découvertes de notre correspondant [1].

M. Bulliot a trouvé la confirmation de ses recherches sur l'origine d'Autun dans les fouilles pratiquées en 1866 pour l'établissement d'un chemin de fer, qui ont remis au jour des quartiers entiers de la ville romaine enfouis depuis quinze siècles. Un plan général, fruit de quarante années de recherches, relevé et dessiné par M. Roidot-Deléage, présente, superposées l'une à l'autre, la ville d'Auguste et celle du moyen âge. Rien de plus instructif et de plus piquant que de suivre de rue en rue l'emplacement des édifices appartenant à l'époque romaine ou à l'ère chrétienne, et l'indication des fouilles dont le souvenir a été sérieusement constaté.

Les Mémoires de la Société doivent encore au zèle de M. Bulliot la description d'un lutteur en bronze, de vingt-neuf centimètres et demi de hauteur, trouvé à Autun en 1869. Cette statuette, remarquable par l'exécution et la conservation, est devenue la propriété d'un collectionneur anglais; le musée d'Autun n'a pu en recueillir qu'un moulage.

M. l'abbé Lacreuze, curé de Curgy, a publié la nomenclature d'un grand nombre de sculptures gallo-romaines des environs d'Autun, les unes restées en place, les autres transférées au musée. Les travaux de ce genre offrent l'incontestable utilité de fixer l'origine et l'état actuel de monuments, qui seront d'autant mieux garantis qu'on les aura mieux fait connaître.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

[1] Voici le titre complet du travail de M. Bulliot : «Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'Augustodunum pratiquées en 1866, à l'intérieur de l'enceinte romaine, pour l'établissement du chemin de fer de Chagny à Étang, accompagnées d'un plan général de la ville antique.» P. 349 à 370, avec deux planches, plus le plan dressé par M. Roidot-Deléage.

Digitized by Google

Bulletin publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Montauban, 1869-1870. — Livraisons 1 à 9.

La Société dont ce bulletin est l'organe date de décembre 1866. Elle a été fondée par les soins de M. l'abbé Pottier et de notre correspondant, M. Devals, qui remplit les fonctions de secrétaire général. La première livraison a paru en juillet 1869. Les événements qui se sont succédé depuis font excuser le retard mis dans l'envoi des livraisons.

La richesse du département de Tarn-et-Garonne en fait de vestiges de l'âge dit préhistorique est bien connue. Les documents fournis par l'exploration des cavernes de Bruniquel, si habilement fouillées par M. Brun, ont contribué à fixer les bases d'une science à peine soupçonnée il y a vingt-cinq ans : l'archéologie préhistorique. M. Devals a été, dès l'origine, un des plus actifs et des plus judicieux explorateurs de ces grottes. Les trois articles suivants démontrent que son zèle ne se ralentit pas.

Le premier, *Coup d'œil sur l'âge antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne*, énumère les différents points gardant trace des anciens habitants depuis la caverne naturelle des âges les plus reculés jusqu'à ces camps savamment défendus contre lesquels César dut employer toutes les ressources de son génie militaire. M. Devals signale rapidement, mais d'une façon positive, au Verdier, à Nayroles, à Gariès, des ruines de forts vitrifiés dont il est le premier à parler. Je ne connais pas ces monuments: il m'est donc impossible de discuter la valeur de cette assertion. M. Devals n'y insiste pas, et j'imiterai sa réserve; mais la question me paraît mériter un examen plus approfondi. J'espère que notre collègue, M. Marion, sera de mon avis.

Un second article, *Des habitations troglodytiques*, est fait sous forme de réponse à M. Noulet de Toulouse. Il date du 5 mars 1870. M. Noulet, dans un mémoire inséré dans la *Revue archéologique du midi de la France*, avait soutenu la thèse que les cavernes creusées de main d'homme n'étaient que des cryptes d'approvisionnements, comme les *greniers de César* à Amboise. M. Devals a facilement raison de cette thèse. Ses arguments sont nombreux et péremptoires. Il est superflu de les développer devant la section. Je signale cepen-

Digitized by Google

dant ceux empruntés au système de défense, à la série d'obstacles amoncelés en prévision d'une attaque de vive force. La description de M. Devals fait comprendre l'utilité et l'ingéniosité de ces défenses. Ce travail est donc une confirmation nouvelle de l'opinion, devenue indiscutable aujourd'hui, que, si dans chaque caverne ou plutôt dans chaque ensemble de cavernes il existait un retrait spécialement affecté à l'emmagasinement des provisions de la famille ou du clan, la destination spéciale de ces cavernes n'était pas celle des silos, mais bien celle d'un lieu d'habitation permanente et régulière. Une planche donne le plan de la grotte du Clot de Pautal, commune de Saint-Nauphary, et facilite la démonstration de M. Devals. A l'occasion de ce travail, l'auteur rappelle que ses premiers travaux datent de 1847. Au mois de septembre de cette année, il adressait au Comité un rapport sur le souterrain du Poulidets, qui venait d'être découvert près de Montauban.

Dans un troisième article, notre correspondant décrit les trois oppidums de Paillas, de Castelmayran et de Puygaillard, et les deux camps romains de Balignac et de Castera-Bouzet, visités par lui en 1869. Des planches accompagnent et facilitent ces descriptions. Rien ne particularise d'ailleurs ces découvertes. Les fouilles opérées dans leurs environs ou sur l'aire même des camps n'ont rien amené qui les signale spécialement à l'attention de la section. L'oppidum de Puygaillard et celui de Castelmayran sont indiqués sur la Carte des Gaules.

A propos de ces fouilles et des inductions qu'en tire M. Devals, qu'il me permette de lui soumettre un doute que je ne suis pas seul à partager. Il attribue sans hésiter les défenses dont il a retrouvé les traces, non pas même aux Gaulois avant l'invasion de César, mais aux tribus indigènes qui les ont précédés dans ce qui devait être plus tard la Gaule. J'avoue que cette assertion me paraît hasardée, et qu'en présence de l'incertitude qui règne encore sur toutes ces questions la réserve dans l'affirmative me semblerait plus prudente. Les explorations archéologiques nous apprennent que l'on trouve presque toujours au confluent de deux cours d'eau un promontoire élevé, une plate-forme dominant les alentours, défendue naturellement de deux côtés par ces deux cours d'eau, et, à la base du triangle, par un fossé creusé de main d'homme, et dont le sommet des talus (l'escarpe et la contrescarpe) était protégé par des broussailles et des palissades. Ces plates-formes, ces oppidums, constituaient la place de

Digitized by Google

guerre du clan environnant, qui y trouvait un refuge et une protection en cas d'attaque. Mais le bon sens le plus vulgaire, l'instinct de la conservation naturel à l'homme, ne nous apprennent-ils pas également que ces oppidums ont servi fréquemment depuis que les premiers occupants s'y étaient retranchés, qu'ils ont été un lieu de refuge lors des invasions successives des Romains, des Bagaudes, des Francs, des Arabes, des Anglais, et peut-être jusqu'aux guerres de religion? Or est-il admissible que la configuration de ces défenses n'ait pas été modifiée par tant de circonstances et pendant un si grand nombre de siècles, et que la trace qu'on en retrouve soit précisément celle des défenses primitives et jamais celle des défenses postérieures? C'est une question que j'adresse à M. Devals et sur laquelle j'appelle son attention.

Je lui ferai une légère critique linguistique. Pour désigner plusieurs oppidums, il se sert de la forme du pluriel latin et dit des *oppida*, transgressant ainsi l'usage qui régit l'introduction des mots étrangers dans notre langue. *Oppidum* est un mot latin devenu français, et comme tel suit les règles de tous les mots français, qui ne modifient pas leur terminaison suivant les cas. Si M. Devals était conséquent avec lui-même, il devrait dire, en parlant par exemple du sol des oppidums, le sol des *oppidorum*. Ce serait la confusion. Soyons archéologues, mais parlons français. Tout le monde y gagnera.

On lira enfin avec intérêt :

Un article sur le pont de Montauban (livraison d'août 1869), dû à M. l'abbé Pottier, président de la Société. L'auteur indique rapidement les modifications apportées à ce monument depuis l'époque de sa construction en 1304 jusqu'à nos jours. Il y a joint une planche reproduisant un plan du pont dressé en 1526.

Et une notice sur l'hôtel de ville, par l'infatigable M. Devals. Cet hôtel de ville est l'ancien château réparé, transformé à diverses dates, mais construit primitivement par le prince Noir, en 1370, sur l'emplacement du premier château des comtes de Toulouse, dont il ne reste plus trace. Une planche donne la coupe et l'élévation de la grande salle dite salle du prince Noir. Bien que modifié par des appropriations intérieures, l'ensemble de cette salle est encore intact et se fait admirer par la force, la simplicité et la pureté de ses profils. M. Viollet-le-Duc avait déjà signalé cette belle construction à l'attention des archéologues et des architectes. Les vieilles voûtes anglaises abritent aujourd'hui, outre l'hôtel de ville, le musée

Digitized by Google

Ingres, le musée lapidaire et le musée de la Société archéologique. C'est l'histoire de sa maison qu'a écrite M. Devals.

Il est vivement à souhaiter que ce recueil puisse continuer et se maintenir dans l'esprit qui le dirige. J'insiste particulièrement sur les efforts faits pour joindre des planches aux travaux publiés et expliquer les uns par les autres. Il faut espérer que cet exemple sera de plus en plus suivi par les Sociétés qui nous adressent leurs publications.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Année 1870-1871, 1 vol. in-8° de 235 pages et 8 planches.

Un mémoire numismatique important remplit la moitié de ce volume, et lui donne un intérêt que les publications de cette Société, qui compte cependant des membres d'une incontestable valeur, présentent rarement. M. Aug. Denis y publie un essai sur la numismatique de la partie de la Champagne comprise actuellement dans les limites du département de la Marne; mais il n'a pas réfléchi que, dans sa préface même, il laisse de côté la numismatique rémoise, qui a été précédemment traitée par M. Max Werly. Il se trompe donc en disant s'occuper de tout le département, quand, en réalité, ses recherches concernent seulement Châlons et Sainte-Menehould. Son travail est une compilation utile, puisqu'elle réunit tout ce qui a été écrit et dit jusqu'à ce jour sur les monnaies de cette partie de la Champagne, depuis l'antiquité la plus reculée. L'auteur divise son étude en époque gauloise, époque mérovingienne, époque carlovingienne, monnaie épiscopale, monnaie des ateliers royaux; il le termine en recueillant les jetons, mereaux et médailles commémoratives frappés à l'occasion de quelques événements locaux et en l'honneur de certains grands hommes de la région.

Le pays des Catalauni avait, longtemps avant la conquête des Gaules, ses monnaies autonomes, monnaies grossières, dépourvues de toute légende. M. Denis en décrit huit variétés représentant, au revers, un sanglier, un loup, une tête de bœuf, un lion, un aigle; et, à l'avers, il y a toujours une figure ou une tête humaine. Il se trompe cependant, et les pièces citées 5, 6 et 7 de sa première planche

Digitized by Google

appartiennent aux Carnutes beaucoup plus vraisemblablement qu'aux Catalauni.

L'époque mérovingienne offre à M. Denis quatre ou cinq types que nous ne croyons pas pouvoir accepter sans restriction. Deux monnaies portent sur la légende les mots *Catala cive* et *Catalani civi*, et aujourd'hui nombre de numismates lisent CVTVL là où l'on avait précédemment lu CATAL. La monnaie d'Orbais portant les mots CAENNO en légende et ORBALLVM au revers est attribuée par quelques-uns à Craon, en latin *Cratumnum*. Le triens portant la légende VIDVA VICO ne peut être du village de la Veuve aux portes de Châlons, localité trop peu importante de tout temps pour avoir possédé un atelier monétaire, et dont la fondation me paraît postérieure à la période mérovingienne. Le triens VIENNA VICVS me paraît seul appartenir très-vraisemblablement à Vienne-le-Château, bourg considérable, ancien et beaucoup plus important que Vienne-en-Val (Loiret), auquel l'affecte M. Benjamin Fillon.

Comme on le voit par cette période, le travail de M. Denis laisse considérablement à désirer. Il est plus satisfaisant pour les temps qui suivent; les monnaies de Châlons et de Ponthyon sont au nombre de cinq pour autant d'évêques : Hugues, Guillaume de Champeaux, Geoffroy Ier, Guillaume du Perche, Geoffroy de Grandpré, Simon de Châteauvillain (novembre 1335); et de six pour quatre rois de France : Charles le Chauve, Charles VI, Louis XII, Henri IV.

La monnaie de Châlons jouissait d'une grande estime dans le commerce, et l'on trouve de nombreux actes, surtout du XIIe siècle, où elle est marquée de préférence à toute autre. Elle perdit ensuite sa réputation, quand nos rois eurent successivement réduit la valeur réelle de leurs monnaies en général. En 1412, la monnaie de Sainte-Menehould fut transférée à Châlons pour la soustraire aux vols que les gens de guerre y commettaient fréquemment. En 1423, l'atelier de Châlons devint franco-anglais. Le roi Henri V ordonna, le 27 juin, au bailli de la ville, de lui fournir sous deux mois 600 marcs d'argent en billon. M. Denis fournit le premier, croyons-nous, cette indication. Il fait connaître également un monument numismatique excessivement curieux, conservé au musée de Châlons : c'est un coin gravé ayant servi à frapper le revers de l'écu d'or de Charles VI, retrouvé assez récemment dans un des canaux de la ville, près de l'ancien pont de la Monnaie.

La monnaie de Sainte-Menehould fut instituée par ordonnance du

Digitized by Google

16 août 1392. M. Denis n'a pu en retrouver le signe distinctif originaire. En 1526, ses monnaies portèrent la lettre T, et l'on n'en connaît qu'un exemple, un petit parisis de l'aumônerie de Charles VIII; le T fut promptement attribué à l'atelier de Nantes.

M. Denis se trompe en admettant dans son travail les monnaies du comté de Vertus. Vertus est bien une ville du diocèse de Châlons, mais ses monnaies ne peuvent être considérées comme champenoises : elles sont italiennes, frappées dans le Milanais par Jean Galéas III, qui, tenant le comté de Vertus du chef de sa femme, en portait le titre.

Le chapitre consacré aux jetons et mereaux est des plus intéressants. Le jeton le plus curieux est celui de l'atelier monétaire de Châlons que j'avais découvert et dont mon frère Anatole a été le premier à trouver l'attribution. Il porte : au droit, une couronne, VIAS : TVAS : DOMINE : DEMONSTRA : MIHI ; champ semé d'étoiles, un pèlerin marchant sur un sol émaillé de fleurs et tenant son bourdon ; au revers, couronne, PROIECTORES : MONETE : CATHALANECIS ; targe aux armes de Champagne, suspendue par la courroie du col à un arbre défeuillé ; au pied, un mouton couché sur des fleurs semblables à celles du droit ; le champ semé de fleurs de lys. Tous ceux qui avaient vu cette curieuse pièce avaient lu PROTECTORES, et l'on devine dès lors le sens qu'on pouvait donner à cette légende ; tandis que la véritable lecture se présente tout naturellement en étudiant les légendes françaises des vieux jetons avec ces mots : *gectoures*, *getœrs*, *getoirs;* quand on employait les *gectouers* pour faire des comptes, on les *gectait* sur la table. A Châlons, on a voulu sans doute faire de l'érudition en donnant au mot *gectouers* une forme latine, et on les appela *projectores*, parce que *projiciebantur*. Un texte des registres de la cour des monnaies date ce petit monument : le 19 octobre 1491, on permit à Edmond le Boucherat, maître particulier de la monnaie de Châlons, de faire faire des *gectons de laton*. M. Denis a recueilli quelques autres pièces locales : la fameuse médaille frappée en 1591 pour perpétuer le souvenir de la fidélité de la ville à Henri IV ; un jeton de présence de la communauté des cordonniers de Châlons ; les jetons des membres du congrès de ville sous Louis XV, de la compagnie des chevaliers de l'Arc, de la société littéraire de Châlons (1757), des portefaix ; la plaque de mendiant, etc. En résumé, le travail de M. Auguste Denis est un essai intéressant, en ce qu'il centralise des recherches éparses dans

Digitized by Google

un certain nombre de publications; mais il n'apprend rien de nouveau, et laisse encore place pour entreprendre une monographie de la numismatique châlonnaise; l'auteur, du reste, ne prétendait pas faire davantage, et nous devons le féliciter de ses efforts.

Un document très-important pour l'histoire monétaire a été découvert par nous dans le grand cartulaire du chapitre de Châlons, commenté par mon frère et naturellement reproduit par M. Denis : c'est le diplôme de Charles le Chauve, daté de 865, par conséquent postérieur d'une année au fameux édit de Pistes, aux prescriptions duquel il renvoie, par lequel le roi, sur la demande d'Erchenbaus, évêque de Châlons, et de la reine Yrmentrude, accorda à ce prélat et à ses successeurs le droit d'avoir un atelier monétaire. Ce document établit d'une manière positive que les deniers carlovingiens frappés à Châlons, avec le monogramme de Charles le Chauve, sont purement épiscopaux. M. Denis ne partage pas cette opinion; selon lui, le diplôme donne seulement le bénéfice au chapitre Saint-Étienne, en laissant la monnaie en propriété exclusive au roi. C'est une erreur complète : les concessions monétaires faites par les rois carlovingiens aux chapitres et aux abbayes sont toutes conçues dans des termes identiques. Le roi était censé posséder les monnaies, sur lesquelles devaient toujours figurer son nom et son monogramme; mais tous les revenus appartenaient aux donataires, qui, par le fait, en devenaient bien et dûment propriétaires. C'est ce qui résulte du passage dans lequel Charles le Chauve déclare que l'évêque *possédera perpétuellement* la monnaie de Châlons et l'administrera légalement, à la condition de faire profiter le chapitre des revenus à provenir. C'était donc une monnaie épiscopale au type royal, comme sont toutes les monnaies épiscopales et abbatiales de cette période.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Tome XIX, année 1869-1870.

Comme toujours, la Société de Laon publie un volume rempli de travaux intéressants.

M. Fleury donne quelques détails sur une importante trouvaille de monnaies romaines faite, en 1868, dans un vase de bronze en-

Digitized by Google

fermé dans une excavation maçonnée, à Montbavin; ce vase contenait 450 pièces en bronze des divers empereurs, depuis Domitien jusqu'à Alexandre Sévère.

Le même auteur consacre une étude à Guillaume Dupré, statuaire, né à Sissonne, près de Laon, artiste sur l'origine duquel les renseignements positifs faisaient absolumment défaut [1]. C'est un ouvrage que nous avons publié en collaboration avec M. Eudore Soulié, le *Journal d'Héroard, médecin de Louis XIII*, qui constate le lieu de naissance de l'artiste laonnais. Le 21 septembre 1604, en effet, le minutieux Héroard nous apprend que le dauphin fut « tiré tout de son long en terre de poterie, vêtu en enfant, les mains jointes, l'épée au côté, par Guillaume Dupré, natif de Sissonne, près de Laon. » Jusqu'à la publication de ce document, on croyait Dupré originaire de Troyes ou de Paris. Il demeura à la cour, reçut le titre de statuaire du roi, et devint, à ce que raconte Héroard, professeur du dauphin pour cet art. Mais Dupré se fit encore mieux connaître dans le monde des arts par les nombreuses médailles qu'il grava sous les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Le *Trésor de numismatique et de glyptique* a recueilli soixante-dix-neuf médailles et portraits dus au burin de Dupré, dont trente-deux sont signées. La dernière pièce connue comme appartenant authentiquement à notre artiste date de 1643, ce qui mène M. Fleury à conclure qu'il dut terminer vers cette époque sa laborieuse carrière.

Des biographes l'avaient fait mourir dès 1632, opinion qui ne peut plus être soutenue. M. Fleury n'a malheureusement trouvé aucun document positif pour la question de l'âge de Dupré; seulement, comme il le voit déjà célèbre et bien posé en cour en 1595, il croit qu'il ne pouvait avoir à cette époque moins de trente ans, et propose, en conséquence, de placer sa naissance entre les années 1560 et 1565. M. Fleury passe en revue les principales médailles de notre artiste et lui consacre d'intéressantes descriptions. Nous nous félicitons d'avoir ainsi contribué à la restitution, comme le dit M. Fleury, d'un grand artiste au département de l'Aisne. Mais nous ferons remarquer à l'auteur qu'il commet, en parlant de Dupré, une erreur qui ne peut que vivement surprendre. Il le désigne comme auteur de la statue de Henri IV placée, après plusieurs années d'attente, sur le cheval qui orna seul, jusqu'en 1614, le terre-plein du pont Neuf. Il y a longtemps que cette attribution est reléguée au nombre des

[1] Voyez plus haut, p. 391, l'analyse de ce travail sur Dupré dû à M. Michelant.

Digitized by Google

fables dont aucun auteur sérieux ne peut s'occuper, et que l'on sait les noms des auteurs de ces groupes célèbres : Tacca pour le roi et Jean de Bologne pour le cheval.

M. Fleury écrit dans ce même volume l'histoire de deux autres artistes du xve siècle. Colart de Laon et Colart le Voleur. Ces deux biographies, composées sur documents originaux et inédits, méritent d'être examinées avec quelques détails.

Colart de Laon apparaît pour la première fois comme peintre en 1382, et il devait avoir déjà une certaine valeur, puisque Louis, duc d'Orléans, grand ami des arts, l'employait à cette époque. Son biographe, d'après des inductions ingénieuses assurément, mais dénuées de toutes preuves matérielles, le fait naître à Laon, d'après son nom, vers 1350. Il combat absolument la version proposée par un autre savant de cette ville, M. Melleville, et qui prétendait reconnaître notre artiste dans un Collart de Laon, marchand drapier à Soissons, en 1355; or un document récemment trouvé dans les archives de l'Aisne, la liste de la taille de la paroisse de Saint-Remy, place de Laon, en 1425, mentionne Colart le Peintre et ne peut se concilier avec son existence à âge d'homme en 1355.

Colart de Laon, successivement peintre-imagier, peintre sur vélin, sur bois et sur métaux, puis valet de chambre, d'abord du duc d'Orléans, enfin du roi Charles VI, était un artiste réellement estimé de son temps. M. Fleury a recherché, à son sujet, des documents positifs avec une excessive patience, et ses efforts ont été couronnés d'un plein succès; il a rassemblé, de 1382 à 1404, dix-neuf quittances tirées des comptes des hôtels du duc d'Orléans, du roi et de la reine, qui fournissent les plus curieux détails, en montrant avec quelle souple diversité Colart savait employer ses pinceaux. Ces quittances concernent : un portrait du comte d'Eu, «représentation du deffunt» (1388); des peintures murales pour la bibliothèque du duc d'Orléans (1395); un grand tableau sur bois pour la chapelle de ce prince, peint en camaïeu (1396); un reliquaire pour la reine, «l'aulmoire à fenestre» (1397); un tableau représentant, sur fond d'or, saint Louis et son frère l'archevêque de Toulouse; un diptyque pour le duc d'Orléans, avec un tableau de saint Jean-Baptiste; des cartons de tapisseries de l'appartement de la reine (1400); un «escrain» sur parchemin pour la même. D'autres quittances nous montrent Colart peignant des harnais de joute, et d'autres ornementations pour lesquelles il semble avoir véritable-

Digitized by Google

ment excellé. M. Fleury cherche ensuite à découvrir à quelle école son peintre a pu se former; il repousse l'influence de la Flandre, qu'il assure inconnue à ce moment chez nous, et, à cet égard, il se laisse évidemment emporter par son désir de ne rien laisser subsister de ce que M. Melleville avait écrit au sujet de Colart. Nous n'entrerons pas dans la discussion de ces détails, satisfait d'avoir signalé les textes nouveaux mis en lumière par M. Fleury, et qui donnent à Colart de Laon une valeur et une importance artistiques qu'on ne lui croyait pas.

Colart le Voleur est un autre artiste laonnais qui apparaît dans un compte de 1432. M. Fleury l'avait présenté, il y a quelques années, comme fils ou proche parent du premier Colart; il est moins affirmatif aujourd'hui, et se contente de signaler des probabilités sans vouloir rien décider. Pour son triste surnom, aucune explication satisfaisante[1]. Ce Colart fleurit à la cour de Bourgogne; il était varlet de chambre du duc, et est intitulé, dans un document contemporain, «gouverneur des arts ingénieux.» Il se pliait, en effet, à tous les goûts; il décorait aussi bien un char de triomphe pour la duchesse Marguerite qu'il lui dessinait des patrons de modes, ou qu'il dressait le menu et le plan d'un grand festin et qu'il remettait à neuf la galerie des fêtes du château de Hesdin, travail pour lequel il recevait, en 1433, la somme considérable de mille livres de 40 gros. La description minutieuse de ces derniers travaux, dressée par le receveur ducal, présente des détails très-curieux.

Ainsi, l'artiste restaura trois statues, dont la mission n'était pas seulement décorative, mais «de vuider eaux et moillier les gens

[1] Sur le nom de Colart le Voleur, voyez plus haut, p. 393, *ad calcem*. Là, M. Michelant fait observer que le mot *voler* n'avait pas au xve siècle le sens de dérober et répondait au *volare* des latins; cette excellente observation me suggère sur cette question une hypothèse que je lui soumets, ainsi qu'à nos collègues de la section d'histoire et de philologie.

On a voulu voir dans ce nom *le Voleur* un sobriquet se rapportant personnellement à l'artiste laonnais; ne serait-ce pas qu'on a oublié que Colart est un nom de baptême? C'est une forme de Nicolas, que l'un des plus célèbres imprimeurs du xve siècle nous a rendue familière. Je veux parler de Colart ou Colard Mansion. *Colart* étant un nom de baptême, *le Voleur* n'est plus le sobriquet, mais le nom de famille de *Colart le Voleur*, et ce nom, qui n'avait rien d'injurieux alors que tout le monde en connaissait la signification, me paraît avoir été emprunté à une profession. On disait *voler le Héron*, ou tout autre gibier de plumes; de là, *le Voleur*, comme *le Fauconier*, *le Veneur*, etc. En un mot, *Colart le Voleur* me semble l'analogue de *Nicolas Colas* ou *Colart le Fauconier*. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

quand l'on veut.» Dans un coin de la salle était la statue d'un ermite «qui fait pleuvoir tout par tout comme eaue qui vient du ciel, et aussi tonner et neiger, et aussy esclitrer comme ce on le voit au ciel.» Ce n'est pas tout : «Item avoir faict faire pavement pour icelle salle semblable comme devant estoit; et là a une place que, quand les gens vont par dessoulz pour eux garantir de la pluie, ils cheent du haut en bas dans un sac où ils sont emplumés et très bien brouillés.» A l'une des portes de cette fameuse galerie était un banc vide : grâce à un ressort que poussait le duc, «ung personnage de bois» s'élançait du sol et se dressait sur ce banc; un second ressort faisait ouvrir la bouche de ce personnage et lui faisait pousser un cri terrible; à ses côtés, deux autres individus apparaissaient de même, armés de verges avec lesquelles ils frappaient dru sur le dos des curieux. Colart le Voleur avait imaginé encore bien d'autres surprises à l'adresse des dames, mais dont nous tairons pudiquement les détails; nous nous contenterons de constater qu'il excellait en inventions comiques et hardies. On en jugera par ce dernier détail : Colart avait peint sur la frise de la galerie de Hesdin des devises dans le genre de l'époque. Ces devises couraient autour de la salle. Le duc convoquait ses invités pour les lire : ceux-ci s'empressaient de s'y rendre, et, pendant qu'ils déchiffraient ces vers, ils recevaient tout d'un coup un jet d'eau en plein visage. Et il ne faut pas croire qu'une fois averti on pût se soustraire à ces jeux très-peu plaisants; Colart prévoyait tout : il avait établi «des conduis et autres engiens qui jecteront eau par tant de lieux qu'il n'est personne en la galerie qu'il sache luy sauver qu'il ne soit tout mouillé, et aussy envers les fenestres et tout du long, afin que nul n'y peut estre à seur.»

Nous rappellerons, pour mémoire, le travail sur la Ferté-Milon, lu par M. l'abbé Poquet à la dernière session du congrès de la Sorbonne.

M. Taiée commence, dans ce volume, une étude considérable sur l'abbaye de Prémontré. Cette première partie s'étend depuis la fondation, en 1120, jusqu'à l'année 1512. Elle est purement historique, mais nous espérons bien trouver plus tard une bonne description archéologique de cet important monastère.

M. l'abbé Baton publie une nouvelle notice sur Bibrax, trouvée dans les papiers de feu M. Thillois, un des membres distingués de la Société de Laon. M. Thillois fait successivement justice de tous les systèmes proposés. Il repousse Braine, Fismes, Laon, Bruyère,

Digitized by Google

Sissonne, Barby, Bray, Braye, la montagne de Bièvre, et il accepte Bébrieux, qui lui paraît satisfaire à toutes les exigences de la description de César. Entre les villages d'Aizelles, Berrieux, Saint-Thomas et Aubigny, on voit un grand plateau sur une montagne d'où l'on découvre Reims, Laon et une partie de la Thiérache. Tous les vestiges constitutifs d'une ancienne ville forte s'y retrouvent; cet endroit porte dans les environs, encore actuellement, le nom de *vieux Laon*. En effet, les habitants de Bébrieux ont quitté leurs demeures à la fin du ve siècle de notre ère, pour venir s'établir sur la montagne où Laon s'élève. Mais ils laissèrent quelques fermiers et ouvriers pour surveiller leurs propriétés, vignes, jardins et champs, et c'est ainsi que se forma un village dénommé d'abord Bébrieux, puis, depuis deux siècles, Berrieux.

Une découverte intéressante a été faite à Laon, dans la rue des Casernes, sur l'emplacement où existait l'église Saint-Julien : on a découvert une crypte voûtée en berceau, terminée carrément à l'est et à l'ouest. La tradition veut que saint Genebaud, premier évêque de Laon, au vi^e siècle, y soit resté volontairement enfermé pendant sept années. Une niche est creusée dans la roche, ayant dû servir de tombeau, et l'on a reconnu un tuyau carré en terre cuite, descendant de la voûte au-dessous du sol apparent. Un membre de la Société a émis l'opinion que ce serait peut-être l'endroit d'une piscine baptismale. Dans tous les cas, la Société a prescrit l'exécution de fouilles à ses frais.

M. Fleury a fait connaître l'existence, sur un tertre naturel près de Montchâlons, de monuments rappelant ceux si justement célèbres de Karnac. Au sommet existait récemment encore un cercle de gros blocs de pierres brutes provenant des bancs de calcaire à nummulites dont la tranche perce les flancs des collines voisines, et sur le versant de ce tertre une ligne de semblables blocs. Le défrichement du bois qui existait en cet endroit a amené la destruction de ce monument; mais neuf blocs, des quarante qui existaient, subsistent encore, et l'on reconnaît facilement la place de ceux que les habitants des villages voisins ont approprié à leurs besoins. M. Fleury présente ces blocs comme datant de l'époque celtique. La question mérite d'être étudiée.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur les Mémoires du comte de Tillières.

Proposition de M. Hippeau.

Le manuscrit que M. Hippeau propose de publier dans un volume des *Mélanges* se compose d'environ 200 pages de *Mémoires* et de *Pièces justificatives* ayant au moins la même étendue. Le personnage dont ces documents émanent, ainsi que la source dont ils proviennent, sont déjà connus par d'autres Mémoires publiés également par M. Hippeau[1], et qui roulent principalement sur les ambassades du comte Le Veneur de Tillières en Angleterre, la cour de Charles Ier et le mariage de ce prince avec Henriette de France. Ces missions diplomatiques sont, à vrai dire, le principal événement de la vie du comte de Tillières, et, comme on devait s'y attendre, les faits qui s'y rattachent reviennent fréquemment sous la plume de l'auteur, même dans la relation distincte dont nous allons parler. Celle-ci s'applique surtout à ce que le comte vit et ouït dire à la cour de France, depuis l'âge de dix-sept ans où il y parut, sous le règne de Henri IV, jusqu'à la fin de l'année 1650, où le narrateur nous laisse en pleine Fronde et à la veille de l'arrestation des princes. Conseiller d'état, puis diplomate en fonctions ou en expectative, il vit successivement, pendant les années où ses missions ne l'appelaient pas au dehors, la faveur de Luynes, de Richelieu, de Mazarin, qu'il servit officiellement, tout en disant d'eux beaucoup de mal dans ces Mémoires composés, dit-il, pour lui-même plutôt qu'en vue de la publicité. Sa position à la cour, sans être éminente, le mettait à même de s'entretenir

[1] Paris, F. Didot, 1863, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

quelquefois avec les puissances, mais surtout de recueillir beaucoup de bruits, de médisances et aussi, probablement, de calomnies, qu'il enregistrait dans un style très-négligé, qui reste encore rempli d'incorrections après que M. Hippeau s'est efforcé de faire disparaître les plus grossières. Il ne paraît pas qu'une haute intelligence ni un sens moral et politique d'un ordre supérieur ait permis à l'auteur de s'élever au-dessus des jugements vulgaires, ou, tout au moins, de donner à ses griefs et à ses rancunes cette expression vigoureuse qui fait vivre les écrits des Retz et des Saint-Simon. Ainsi, tyrannie et vengeances personnelles de la part de Richelieu, faiblesse de Louis XIII, galanteries d'Anne d'Autriche avec Bellegarde, Buckingham, le comte de Soissons, le duc de Montmorency, puis avec Mazarin, duplicité et cynisme de celui-ci, voilà les appréciations superficielles, incomplètes, banales, quand elles ne sont pas fausses, qui reviennent à chaque page, sans être relevées, à l'occasion, par la mise en relief de faits ou de jugements nouveaux. Quand on cherche à se rendre compte de ceux qui, parmi les hommes du temps en évidence, trouvaient grâce aux yeux de l'auteur, on ne rencontre guère que le ministre Puysieux ou le duc de Beaufort, ce qui donne une idée médiocre de son intelligence politique. La période comprise entre la régence d'Anne d'Autriche et la Fronde, la *Cabale des Importants* et les intrigues qui préparèrent l'explosion de 1648, semblerait être la partie de ces Mémoires qui pourrait offrir le plus d'intérêt, à raison de l'espèce de lacune qui existe pour cette période dans la série, si nombreuse et si riche, du reste, des documents de notre histoire en ce genre. Mais cette lacune est plus apparente que réelle. Non-seulement Pontchartrain, Campion, Bassompierre, Richelieu (*Mémoires* et *Correspondance*) lui ont consacré une partie notable de leurs relations, mais encore la plupart des grands mémoires du règne de Louis XIV l'ont touchée sous la forme rétrospective, sans parler des gazettes, des manifestes, des pamphlets si nombreux à cette époque, qui en ont montré le côté officiel et celui qu'on peut appeler le revers de la médaille.

L'importance des *Pièces justificatives*, plus étendues que les *Mémoires* eux-mêmes, est naturellement subordonnée à l'intérêt de ceux-ci. Nous pensons donc que le tout, qui occuperait une partie notable d'un volume de Mélanges, n'a ni cette nouveauté du fond, ni ce piquant de la forme qui justifieraient son adoption par le Comité pour un recueil publié sous les auspices de M. le Ministre

Digitized by Google

de l'instruction publique. Mais on pourrait extraire du manuscrit soumis à notre examen une centaine de pages d'impression pour occuper une place plus modeste dans un de ces volumes, si mieux n'aimait M. Hippeau le réserver pour servir de suite à une nouvelle édition des *Mémoires de Tillières*. Ce choix, pour lequel on pourrait se fier au goût et à l'esprit de sacrifice de notre savant collègue, devrait, ce semble, porter principalement sur la période que nous avons désignée, ainsi que sur les conversations de l'auteur avec le roi, la reine, les ministres, et, en général, sur les points où il peut fournir à l'histoire un témoignage personnel.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Siége et bataille de Rethel en 1650.

Trois documents transmis par M. Nozot. — Novembre 1872.

Au mois de mars 1872, M. Matton, archiviste de l'Aisne, avait envoyé au Comité un document constatant le rôle important qu'a joué, à la prise de Rethel sur l'armée de la Fronde, M. de Manicamp, lieutenant général pour le roi. La destruction d'un feuillet, dans la pièce originale, rendait la copie incomplète, et, chargé d'examiner ce document, j'avais demandé que M. Nozot, alors correspondant du ministère à Sédan, et aujourd'hui à Rocroy, fût prié de rechercher cette pièce dans les délibérations de la ville et de nous en adresser une copie.

M. Nozot n'a pas pu nous transmettre ce document[1]; mais il a relevé ce qu'il a rencontré de relatif aux siége et bataille de Rethel en la même année 1650.

Ce dossier complémentaire, où Manicamp n'est pas mentionné, comprend un certificat du maréchal du Plessis-Praslin, gouverneur, daté du 12 février 1651, en faveur de Jean Randoulet, charpentier, attestant les services qu'il a rendus lors de la reprise de la ville. Plus, une note sur la seconde occupation de Rethel, en 1653, par les maréchaux de Turenne et de la Ferté, note qui n'ajoute rien aux faits consignés par l'histoire. Enfin, un récit complet du siége et de la bataille de Rethel en 1650.

[1] Voyez *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. IV, p. 296.

Digitized by Google

Les trois documents sont donnés comme puisés dans les archives de Rethel; mais M. Nozot n'indique aucun fonds de provenance, et, pour le dernier, la narration du fait de guerre, il ne donne même aucune date.

Frappé de l'aspect tout moderne de ce document, j'ai écrit à M. Nozot pour être éclairé sur l'authenticité et le caractère de ce fragment, et M. Nozot m'a répondu qu'il l'avait copié dans le journal *l'Espoir*, lequel l'a reproduit d'après un passage d'une histoire inédite de Rethel, écrite par M. Chéri Pauffin, ancien maire de la ville, décédé il y a cinq ou six ans. Il pense que M. Pauffin a composé cet ouvrage d'après des documents qui se trouvaient à la mairie de Rethel et qu'il a égarés, car ils n'y sont plus.

C'est ainsi qu'étaient gaspillés la plupart des dépôts publics dans les départements, avant que l'administration ne prît les moyens de les préserver, et c'est le retour à cet abandon déplorable, dont la France offrait seule l'exemple, que cherchent encore à obtenir, sous les noms de réformes, de décentralisation et d'économie, quelques-uns de nos législateurs.

En ce qui regarde le fragment transmis par M. Nozot, sur lequel doit statuer le Comité, je reconnais qu'il est intéressant, plein de détails curieux sur le combat devant Rethel, où Turenne, vaincu et enveloppé, ne se tira d'affaire que par une valeur intrépide. Il lutta presque seul, l'épée au poing, plutôt que de se rendre, et, faisant une trouée, s'enfuit avec cent cinquante hommes. Ce récit contient, en outre, trois documents dont les originaux sont perdus : 1° une lettre de Louis XIV aux bourgeois (1er février 1650), leur enjoignant de courir sus aux troupes qui se présenteront sous les ordres du *sieur* de Turenne; 2° un discours de trois bourgeois de Rethel à Turenne, au camp de qui ils avaient été députés, sur sa demande, pour écouter ses propositions : la harangue de ces honnêtes citoyens est humble, respectueuse, mais pleine de dignité : ils rappellent au général qui sert dans les rangs de l'étranger son titre de maréchal, sa gloire passée et la fidélité qu'il doit à son roi; 3° la réponse de M. de Turenne, qui, plus curieuse encore, est un vrai chef-d'œuvre de perfidie, de duplicité, et conclut, des séductions les mieux combinées pour égarer des gens loyaux, mais simples, aux menaces les plus impitoyables. Sans se laisser abuser par des protestations hypocrites, ni intimider, les bourgeois fermèrent leurs portes et se préparèrent à résister.

Digitized by Google

Attachante au fond, parce qu'elle est étayée sur de bons documents, cette narration est déclamatoire et mal faite. Cependant, moyennant des coupures, on pourrait la reproduire, si elle n'avait été publiée par un journal de province. Mais, comme *l'Espoir* est une feuille peu répandue, et que cet extrait contient des pièces qu'on ne retrouverait pas ailleurs, il sera bon de le conserver dans les archives du Comité et d'en signaler l'existence aux personnes qui auraient intérêt à le consulter. Tel est le but de ce compte rendu.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE PUBLICATION DES RÔLES GASCONS.

Proposition de M. Francisque Michel.

Les *Rôles gascons et français* conservés à Londres dans le *Public Records office* sont des documents de la plus haute importance pour l'histoire de France en général, et surtout pour l'histoire de la Guyenne, du XIIIe au XVe siècle. On en peut juger par l'usage qu'en ont fait plusieurs auteurs français, encore bien que ces derniers n'aient guère eu à leur disposition que la table très-imparfaite et très-incomplète publiée au XVIIIe siècle par Thomas Carte, et les extraits fort insuffisants de Bréquigny déposés à la Bibliothèque nationale.

M. Francisque Michel, qui a tiré un si bon parti des *Rôles gascons* pour la composition de son Histoire du commerce de Bordeaux, a pensé qu'il serait utile d'entreprendre la publication de cette série de documents. La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cette proposition n'a pas hésité à la reconnaître comme tout à fait digne de l'attention et des encouragements du Comité. Nous n'avons pas encore assez de renseignements pour pouvoir nous prononcer sur la forme et sur les détails de la publication. L'étendue de ces documents ne permettra pas, selon toute apparence, de les publier sans des retranchements plus ou moins considérables; mais, à coup sûr, chacun des actes inscrits sur les rôles originaux devra être représenté, dans l'édition, par une analyse sommaire, et, comme la distinction des pièces à publier et des pièces à analyser demandera un travail fort délicat, il serait nécessaire, au

Digitized by Google

moins pour la période la plus ancienne, d'avoir une copie complète des rôles originaux.

La commission a l'honneur de vous proposer :

1° De décider en principe la publication des *Rôles gascons;*

2° D'ajourner l'examen du plan à adopter jusqu'au moment où nous aurons à notre disposition la copie complète de la partie la plus ancienne, qui pourrait former un premier volume;

3° De charger M. Francisque Michel de fournir au Comité la copie des rôles du règne de Henri III et du règne d'Édouard Ier.

L. Delisle,

Membre du Comité.

Éphémérides du siége de Dôle en 1636.

(Extraites des registres aux délibérations du magistrat de cette ville.)

Envoi de M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône.

Après les récits de Dunod, du conseiller Girardot de Beauchemin et surtout du président Boyvin, qui a consacré un curieux volume à des événements auxquels il a assisté avec un rôle important, M. Jules Finot a pu glaner encore dans les procès-verbaux de la commune le détail, jour par jour, des actes de la défense de Dôle, investie par le prince de Condé, qui, dans cette entreprise, n'ajouta aucune gloire aux armes de Louis XIII. On sait qu'ayant assiégé la capitale du comté de Bourgogne le 26 mai, il fut obligé de se retirer, le 14 août, devant une armée de secours.

Les documents que notre correspondant a pu relever, grâce à un inventaire descriptif qui n'a pas été obtenu sans peine, complètent, par une série de faits, les relations antérieures, et montrent à quel point les attributions du corps consulaire étaient alors étendues. Le conseil de ville embrasse dans sa juridiction, outre l'administration civile, presque tout ce qui concerne l'organisation militaire et les approvisionnements. De concert avec le Parlement, il incorpore dans les milices toute la jeunesse des écoles, et, dans cette place bloquée où la résistance avait pour chef Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, on enrôle dans les compagnies les prêtres, les moines, les religieux des ordres mendiants. La peste vient compliquer les maux de cette population; le prélat, intrépide octogé-

Digitized by Google

naire, tantôt encourage les soldats par sa présence sur les remparts, et tantôt console ou bénit les mourants dans les hôpitaux.

Ces notes constatent les effets et les ravages des premières bombes, que le président Boyvin, dans sa relation, a qualifiées « une nouvelle et terrible invention, due aux Hollandais et ajoutée, de notre âge, aux autres que l'enfer a vomies pour l'extermination du genre humain. »

Ces projectiles, le conseiller Girardot, dont le manuscrit a été récemment publié, les décrit en termes qu'il sera peut-être intéressant de reproduire ici : « . . . Machines de fer fondu en forme de cylindre, dans lesquelles s'enclot quantité de poudre à canon, et à la lumière qui est à la sommité d'icelles se met une fusée qui brûle lentement. Cette machine se tire en l'air avec mortier à grand calibre, et tombe sur le lieu pour lequel elle est poussée, et par sa pesanteur enfonce toits et planchers des maisons et même le pavé des rues à trois et quatre pieds de profond, et, la fusée parvenant à la poudre, le fer s'éclate de toute part, déchire les hommes et froisse le dedans des maisons quand les bombes sont grosses comme étoient celles-ci, portant plusieurs en leur creux cinquante livres de poudre et plus, et deux ou trois cents livres de pesanteur. » On voit que, au procédé explosif par percussion et au pétrole près, ces engins destructeurs étaient aussi énormes que ceux d'à présent.

L'auteur de cette compilation l'a étayée d'un exposé général des préludes de la guerre et de ses causes, introduction qui comprend un tableau de la situation politique du pays à partir de Marie de Bourgogne et même par delà. Ce travail, qui est bien présenté, mais dont les éléments ont été puisés dans des ouvrages publiés depuis longtemps, est trop développé pour être admis dans un recueil de documents inédits. Cette notice, d'ailleurs, prête à la critique sur un point essentiel, qu'il me paraît utile de signaler ici. Elle est, vu les circonstances actuelles, trop empreinte de ce patriotisme rétrospectif qui se complaisait, il y a quelques années, par la recherche, alors sans péril, d'un certain sentiment pittoresque, à rattacher la province française de la Franche-Comté au vieux culte traditionnel de la maison d'Autriche. De telles tendances sont devenues dangereuses dans un moment où, en Allemagne, des publicistes ardents à rêver le démembrement de la France multiplient contre elle les paradoxes historiques pour revendiquer l'héritage de Marie et de Maximilien. Qualifier formellement le comté

Digitized by Google

de Bourgogne de *fief germanique et féminin de l'Empire*, rappeler que les souverains allemands l'ont classé dans le *dixième cercle de leur Empire* avec la Flandre et les Pays-Bas, faire valoir l'héroïque résistance des Comtois aux *convoitises* des princes français, faire allusion dans une phrase, qui sent le reproche ou les regrets, aux anciennes réunions de la Franche-Comté à la France sous Philippe le Bel, Philippe le Long et Louis XI, parler à ce sujet des *violations* de Henri IV et de Richelieu, *aussi peu scrupuleux*, c'est être imprudent toujours, inexact souvent.

En effet, avant de passer à la mouvance impériale par l'effet d'un mariage qui l'a portée en dot à Frédéric Barberousse, cette province avait été française sous nos deux premières races; d'autres mariages l'ont, depuis lors, deux fois rendue à la France, et l'Empire l'a reperdue lorsqu'elle est restée en apanage aux rois d'Espagne sous Philippe II. Quand Louis XIV a repris ce fief démembré de son État, qui avait échappé à Louis XI et qu'ont revendiqué Henri IV et Louis XIII, le traité de Nimègue a ratifié ses prétentions, et bientôt le testament de Charles II a tranché définitivement la question du droit.

Par rapport à l'invasion sous Louis XIII et à cette admirable *fidélité des Comtois, depuis les commis jusqu'au dernier élu des communautés, à leur monarque légitime*, le véritable mobile de cette résistance n'est pas là, et M. Finot le sait bien, puisqu'il l'indique dans la même phrase, beaucoup trop légèrement, atténuant ainsi ses admirations pour cette prétendue fidélité à l'Espagne. La vérité est que, totalement soustraite au joug des empereurs et séparée topographiquement de l'Espagne par la barrière de la France, la Franche-Comté était devenue une sorte de république indépendante, se gouvernant à sa guise, payant fort peu d'impôts à ses suzerains, et qu'elle tenait à rester dans d'aussi favorables conditions, qui faisaient à la fois son importance et sa pauvreté. La vérité est que le mobile le plus ardent de ses résistances aux armes de Richelieu provenait d'un sentiment catholique et, disons-le, antigermanique : le roi de France s'était allié contre elle à des protestants d'Allemagne, et l'invasion était soutenue par les troupes du duc de Saxe-Weimar. Une seule ville, alors, relevait nominalement de l'Allemagne : c'était la ville libre de Besançon, au sujet de laquelle nos historiens oublient constamment qu'en 1654 l'empereur Ferdinand III, renonçant à tous ses droits, l'avait échangée avec le roi

Digitized by Google

d'Espagne contre Frankenthal, que ce souverain possédait enclavée dans la Bavière.

Le document transmis par M. Finot est assez intéressant pour être publié dans le Recueil des Sociétés savantes, mais en retranchant une introduction qui n'est pas indispensable, qui est trop longue et qui offre les inconvénients que j'ai tenu à signaler. La Franche-Comté, Besançon surtout, héberge beaucoup de Suisses qui parlent allemand et qui racontent aux habitants inquiets quelles sont les ambitions persistantes du nouvel empire, présenté, par nos journaux mêmes, comme l'héritier des Habsbourg : c'est ainsi qu'ils appellent la maison de Lorraine, qui, d'ailleurs, n'a rien à espérer dans Vienne des convoitises de Berlin. Il ne faut pas que des erreurs historiques banales et irréfléchies, ni que des traditions surannées viennent, d'un pays même qui passe pour menacé, offrir des armes contre nous à des démembrements futurs, et il est plus que temps, pour tous les historiens de nos provinces, de devenir religieusement français.

FRANCIS WEY,
Membre du Comité.

Éphémérides du siége de Dôle en 1636, d'après les registres des délibérations du magistrat de cette ville.

Communication de M. J. Finot.

.....Les historiens ont mis en lumière la part prise par le parlement, par les commis au gouvernement et les chefs militaires, dans la défense de Dôle, assiégée par l'armée de Louis XIII : les notes qui vont suivre feront ressortir le rôle du magistrat de la commune, et montreront qu'il ne l'a cédé ni en courage ni en prévoyance aux autres autorités.

Vers le 1er février 1636, aux premiers bruits qui se répandent d'une rupture avec la France, il ordonne à la milice bourgeoise de redoubler d'activité dans la garde des murailles et de surveillance à l'égard des étrangers qui arrivent dans la ville. Il nomme des commissaires chargés de visiter les maisons pour s'assurer que les habitants ont assez de provisions, munitions et armes. Il vote en même temps des prières publiques, pour supplier la Divinité de détourner les maux qui menacent la cité.

Le 8 du même mois, il avise aux mesures qui pourraient être prises pour empêcher les marchands français de venir faire d'im-

Digitized by Google

portantes acquisitions de chevaux sur les marchés de la ville; le 11, les grilles et herses des portes d'Arans et de Besançon sont réparées et mises en état.

Le sieur Ledoux, de Clerval sur le Doubs, peintre de profession, ayant demandé à être reçu habitant, le magistrat décide, le 11 mars, que, comme don de réception, il serait tenu de faire deux belles peintures représentant Sa Majesté Catholique et Son Altesse Royale, destinées à être placées dans la chambre du conseil, et de fournir un mousquet. Ces détails ne caractérisent-ils pas les sentiments de fidélité de la compagnie et ses préoccupations patriotiques!

15 mars. — La cour donne avis que des rassemblements nombreux de gens de guerre ont lieu autour de Dijon et d'Auxonne.

Le mois d'avril se passa dans des alternatives d'espoir du maintien de la paix et de crainte de la voir rompue. Le magistrat n'en continua pas moins à veiller aux mesures nécessaires pour que la ville ne fût pas prise au dépourvu. Les grands arbres qui étaient près la porte d'Arans furent extirpés. On réunit le plus grand nombre possible de moulins à bras et à cheval et des provisions de grains, farine, beurre, fromage, chair salée, lard, pois, fèves, riz, orge, sel, vinaigre, huile d'olive et autres bonnes à manger. Les villages voisins eurent l'ordre d'amener tout le vin, le foin et l'avoine dont ils pouvaient disposer. Dans la crainte d'un long siége, on ne négligea pas de se munir de bois pour la cuisson du pain et pour le chauffage des corps de garde. Outre ces approvisionnements généraux et municipaux, chaque habitant dut avoir des vivres nécessaires à lui et à sa famille pour l'espace de quatre à cinq mois. Dans un esprit de prévoyance qu'on ne saurait trop louer, des conseillers furent chargés de visiter les officines des apothicaires, pour s'assurer si elles étaient bien pourvues de médicaments. En même temps les travaux des fortifications de la contrescarpe et de la demi-lune d'Arans et de la demi-lune de la porte du Pont furent poussés vigoureusement; puis on réunit beaucoup de planches et de facines pour les besoins ultérieurs.

16 mai. — Lecture dans le conseil de la déclaration de l'imminent péril de guerre.

24 mai. — Arrestation de deux jeunes gens soupçonnés d'être des espions français.

26 mai. — Lecture dans le conseil du manifeste du roi de France daté de Chantilly, portant déclaration de guerre.

Digitized by Google

27 mai. — On chasse les bouches inutiles. Les conseillers Pétremand et Bereur sont désignés par le magistrat, et les sieurs de Basan et Gollut par l'assemblée des notables, pour assister au conseil de guerre qui doit se réunir chaque jour au domicile du révérendissime archevêque.

Idem. — On arme les religieux des ordres mendiants.

31 mai. — Vœu solennel prononcé par le maieur au nom du magistrat et des habitants; procession et communion générales. Commencement du siége.

5 juin. — Expulsion de quelques gens de mauvaise vie.

15 juin. — Commission donnée aux conseillers Dambes et Bonvallot de veiller à faire mettre en état les mortiers. Des postes particuliers sont assignés à chaque compagnie de la milice bourgeoise, qui doit s'y rendre dès que le tocsin sonne. Célébration d'une messe solennelle à l'occasion des deux succès remportés sur l'ennemi à la Bedugue; le conseil commet deux de ses membres pour aller complimenter le père Dèche (capucin), M. de Châtillon, M. Georget et l'adjudant, qui ont assisté à ces deux affaires. Il est décidé que le père Dèche recevrait soir et matin «un bon plat» de la part du magistrat.

17 juin. — Les premières bombes lancées par les batteries françaises sur le centre de la ville obligent le conseil à se réunir dans les caves de l'hôtel de ville pour délibérer; on y fait placer des lanternes. Ordre de faire tuer les gros chiens. On emploie, pour faire des contre-mines, des mineurs venus de Château-Lambert.

22 juin. — Le sieur de Bornay, conseiller, est tué d'une balle de fusil de rempart.

25 juin. — Défense aux miliciens de garde sur les murailles d'injurier et d'entrer en conversation avec les Français.

27 juin. — L'arc-boutant de la croisée de l'église est abattu par un coup de canon. Ordre de chasser de la ville les chevaux et poulains inutiles. Le fromage est taxé à cinq sols la livre. Il est décidé qu'il y aura par semaine deux ventes du blé amassé dans les greniers de la ville.

30 juin. — Lecture d'une lettre chiffrée du magistrat de la ville de Poligny promettant de fournir bientôt des secours aux assiégés.

1er juillet. — Réception des lettres du marquis de Conflans, gouverneur de Salins, et de Son Altesse Sérénissime, recommandant de tenir ferme jusqu'à l'arrivée des secours qu'on apprête.

Digitized by Google

3 juillet. — Messe en l'honneur de sainte Élisabeth, reine de Hongrie. Le clocher est assailli d'une grêle de projectiles; on l'entoure d'un matelas de planches et de terre pour le protéger contre les bombes.

4 juillet. — Félicitations votées par le magistrat à sept soldats de la compagnie du sieur Georget et de la «colonelle» du bailliage de Dôle, qui ont fait une sortie de nuit dans laquelle ils ont rompu les lignes de l'ennemi après avoir détruit une partie de ses ouvrages et lui avoir enlevé des bois et des fascines.

Idem. — Le conseil, ayant vu le plan de la ville, de ses fortifications et des travaux du siége, présenté par le sieur de Mantry de la part du peintre Labbé, ordonne au commis à l'arsenal de délivrer audit Labbé une feuille d'airain pour graver ce plan. (C'est ce plan qui est en tête de l'édition d'Anvers du Siége de Dôle, de Boyvin.)

5 juillet. — La livre de foin est taxée à un carolus.

Idem. — Ordre donné aux sieurs de Mantry et Briot de faire scier le double canon se trouvant près de la porte d'Harans et de le mettre en état de servir.

6 juillet. — Avis donné au conseil de la grave maladie de M. de Saint-Mauris, vicomte-mayeur de la ville.

Idem. — Offre que font au magistrat les jésuites de soigner les malades et de leur offrir des médicaments. Acceptation et remercîments.

Idem. — Proposition du R. P. Marmet, proviseur du séminaire de Cîteaux, de faire mettre un guidon au-dessus du clocher, sur lequel seraient peints le saint suaire et un ange montrant la porte d'Harans, et de faire asperger d'eau bénite la poudre de la ville.

17 juillet. — M. Froissard est commis par le conseil pour recueillir toutes les seringues disponibles, car il en manque pour soigner les malades.

20 juillet. — Avis que le messager envoyé par messieurs des cantons suisses a été blessé en cherchant à entrer dans la ville.

Idem. — Ordre de préparer du pain de munition et de la farine pour l'armée de secours.

23 juillet. — Le sieur Briot est commis pour rechercher dans la ville une chaudière nécessaire au canonnier allemand pour faire ses artifices.

29 juillet. — Avis donné qu'on a rencontré avec la contre-mine, la mine de l'ennemi.

Digitized by Google

1er août. — MM. Jean Nicard, le procureur Jobert et l'huissier Garand sont chargés de trouver du pain pour les pauvres.

Idem. — MM. Labet, Brun, de Byarne et de Mesmay sont commis par le conseil aux mesures à prendre concernant la santé publique.

2 août. — L'échevin Pétremand est commis à la distribution du grain.

3 août. — On décide que la rue du Vieux-Château ne serait pas barrée, quoique beaucoup de ses maisons soient infectées de la peste.

Idem. — On charge deux religieux de diriger et de presser les ouvriers qui travaillent aux fortifications du boulevard du Vieux-Château.

5 août. — Publication de l'édit prohibant à tous ceux qui sont soupçonnés atteints de la contagion et qui sont aux loges d'en sortir, et encore moins de se présenter aux portes de la ville, sous peine d'être arquebusés.

8 août. — Relation de la chute du clocher. « Le clocher, après avoir été battu et offensé d'une très-grande quantité de coups de canon de l'ennemi et provenant des batteries que les ennemis avaient du costé de la porte d'Harans, ayant été renversé ceste nuict envyron la mynuict par un vent le plus effroyable et impétueux que homme vivant ayt jamais ouy, dois la première gallerie en haut, et une partye des ruynes estant tombée sur les voutes tant grandes que petites de l'église, qui les auraient enfoncées, une aultre sur la voulte estant dans la masse dudit clocher où estoit posé l'horloge et une aultre partye à travers la grande place, tout quoy estoit nécessaire d'estre resersé et tiré des lieux où il donnoit quelque empeschement, le conseil a commis les sieurs Drohot et Duchemin de la part du conseil, et d'entre les notables les sieurs Jacquard Jean Matherot et Saint Mauris, sur la grande place, pour pourveoir à ce que dessus et pour faire dresser quelque couvert sur la dite première galerie pour loger l'eschoguette et sentinelle estant sur le dit clocher, comme aussi feront repeindre quelque chose à l'endroit dudit clocher qu'ils jugeront le plus propre pour s'en servir à donner le tocsin. »

12 août. — Avis de l'arrivée dans la ville d'un tambour français porteur d'une lettre du prince de Condé, « annonçant la venue dans son camp de trois députés des ligues suisses qui desiroient passer en ceste ville pour mettre lettre entre les mains de messeigneurs

Digitized by Google

les commis au gouvernement de la part des dites ligues, et, comme ils debvoient arriver ce matin, il convenoit adviser si l'on visiteroit les dicts députés de Suysse de la part de la ville. Le conseil a député les sieurs Pétremand, de Byarne, Alix et Gollut pour visiter les dits députés à leur arrivée de la part de la ville, leur faire les offres qu'ils jugeront nécessaires, et leur feront porter les simaises de la ville remplies de quelque bon vin.»

13 août. — L'échevin Pétremand donne avis au conseil qu'on a entendu du clocher trente-deux volées de canon paraissant provenir de l'armée de secours.

14 août. — Arrivée de l'armée de secours. On ordonne aux pâtissiers et aux boulangers de faire des cuites de pain pour nourrir les arrivants.

16 août. — Rupture des lignes de l'ennemi.

17 août. — *Te Deum* de délivrance chanté solennellement dans l'église collégiale Notre-Dame.

Idem. — Messieurs du magistrat font visite à son Altesse de Lorraine et à MM. de Lemblois, de Forças, de Mercey, de Conflans, de Champvans et de Beauchemin, arrivés avec l'armée de secours.

Idem. — Lecture des lettres de congratulation du magistrat de Poligny à propos de la levée du siége.

Idem. — Abstinence générale ordonnée conformément au vœu solennel prononcé par le maïeur au nom de la ville.

Idem. — M. de Froissard est commis par le conseil pour prendre toutes les mesures nécessitées par l'état des pestiférés.

18 août. — Édit ordonnant aux retrahants de quitter la ville.

20 août. — Vote de prières publiques à l'ange gardien de la ville, afin d'obtenir la cessation de la peste.

23 août. — Interdiction d'acheter les denrées en gros et de trafiquer dessus, afin d'empêcher la famine et les accaparements.

Idem. — Réception de pains de munition envoyés pour le ravitaillement de la ville par le magistrat de Salins et de grain par celui de Chaussin. Offre par MM. de Gray d'un envoi de 1,200 mesures de blé.

24 août. — Avis donné qu'il n'y a plus ni pain ni blé pour les pestiférés.

Idem. — On décide que l'on écrirait à Son Altesse l'Infant pour solliciter d'elle des secours pour la ville.

Digitized by Google

29 août. — Le magistrat demande qu'une compagnie de cavalerie soit mise au service de la ville pour protéger les vendangeurs contre les incursions des Français.

6 septembre. — Payement des honoraires dus au chirurgien Giliotte, qui a soigné le père Albert Grandmongin, capucin, qui a eu une jambe rompue à la contre-mine d'Harans.

Dans cette courte notice, nous n'avons donné que les délibérations se rapportant à des faits non racontés ou seulement indiqués dans la narration de Boyvin. Aussi notre recueil pourra-t-il paraître un peu succinct. Il suffira cependant, nous l'espérons, pour faire apprécier le rôle du magistrat dôlois dans la défense de 1636. Ces simples notes serviront peut-être encore au lecteur d'élément pour étudier les attributions des conseils des villes franc-comtoises sous l'administration espagnole, et confirmeront la vérité de ces mots d'un illustre publiciste : « C'est la liberté qui est ancienne et le despotisme récent, » en montrant combien était vaste la sphère d'autorité des corps municipaux au XVIIe siècle.

JULES FINOT.

DOCUMENTS RELATIFS À LA POSSESSION DU COMTÉ DE DREUX PAR PHILIPPE DE COMMINES.

Communication de M. E. de Lépinois.

En faisant dernièrement des recherches aux archives de la Seine-Inférieure, fonds de Jumiéges, j'ai mis la main sur plusieurs pièces qui m'ont révélé un fait, sinon complétement ignoré, du moins très-peu connu, à savoir : la possession momentanée du comté de Dreux par Philippe de Commines.

Aucun des biographes de cet illustre personnage, depuis Jean Sleidan jusqu'à Mlle Dupont et M. Kervyn de Lettenhove, n'a parlé de cette circonstance de la vie de Commines, et cependant la plupart énumèrent avec une complaisance minutieuse tous les domaines que lui valut sa défection ou qu'il acquit en France depuis l'année 1472 jusqu'à sa mort.

Il n'en est question, à ma connaissance, que dans deux auteurs modernes, et encore les mentions qu'ils accordent à cette particularité sont-elles très-insuffisantes.

Digitized by Google

Dans son Histoire de la ville et du château de Dreux (in-8°, 1850, p. 411), Mme Philippe Lemaître dit : «Force fut au comte de Dreux (Alain d'Albret) de renoncer à son ambitieux projet (il voulait épouser sa pupille Anne de Bretagne, alors âgée de douze ans), pour lequel il avait tellement épuisé ses ressources qu'il s'était vu obligé d'engager le comté de Dreux pour une forte somme à Philippe de Commines, seigneur d'Argenton... Mais, Commines ne s'étant pas fait aimer des Drouais, ils lui remboursèrent la somme qu'Alain avait reçue de lui et rappelèrent ce dernier.» Comme Anne de Bretagne était née en 1476, l'engagement du comté par Alain à Philippe aurait eu lieu douze ans plus tard, c'est-à-dire vers 1488. Mais d'où cela est-il tiré? Mme Philippe Lemaître ne cite, en fait d'autorité, que la chronique de Guillaume de Jaligny. Or je lis, en effet, dans Guillaume de Jaligny (Denis Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 72), que le sire d'Albret, dans le but de mener à bonne fin son mariage avec Anne de Bretagne, «avoit délaissé l'obéissance du roi et avoit abandonné toutes ses terres et seigneuries *dont il avoit engagé la plupart;*» mais cet auteur ne dit pas à qui ces engagements avaient été faits. Il faut donc que Mme Lemaître ait trouvé ailleurs le nom de Commines.

M. Lefèvre, auteur de la topographie d'Eure-et-Loir, a inséré dans l'annuaire de ce département pour 1857 un article sur Dreux, dans lequel se trouve le passage suivant : «Depuis, ce domaine (le comté de Dreux) fut le sujet d'un long procès entre les sires d'Albret et les comtes, puis ducs de Nevers, issus de Marie, fille de Charles II, mort en 1471. *L'année précédente, le comté de Dreux avait été engagé à Philippe de Commynes, historien célèbre.*»

Il y a dans cette dernière phrase une erreur manifeste. Commines ne vint en France qu'en 1472, et l'on ne peut supposer un instant qu'il y possédât, même à titre d'engagement, deux ans avant sa défection si bien payée par Louis XI, un domaine aussi considérable que le comté de Dreux. M. Lefèvre tiendrait, m'a-t-il dit, les renseignements qui lui ont servi à la rédaction de son article partie de M. Lamésange, ancien maire de Dreux, partie d'un employé aux archives de la maison d'Orléans. J'ignore où sont passées les richesses du cabinet de M. Lamésange, mort depuis longtemps; mais il est fort possible que les archives de la maison d'Orléans ontiennent de nombreux documents sur le comté de Dreux, qui faisait partie de son apanage.

Digitized by Google

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Archives nationales et les archives d'Eure-et-Loir ne renferment absolument rien sur ce comté, pour le xve siècle, et que le Père Anselme, Sainte-Marthe, l'*Art de vérifier les dates*, Moréri, etc., sont muets sur le passage de Commines à Dreux.

Les pièces justificatives ci-jointes se réfèrent à un long procès qui surgit entre le prieur de Bû-la-Vieuville et les seigneurs de Bû-le-Châtel. Elles font connaître que Commines prenait le titre de comte de Dreux en 1496; qu'il avait acheté alors, depuis cinq ou six ans, moitié de la seigneurie de Bû-le-Châtel (canton d'Anet, arrondissement de Dreux), et que le receveur ordinaire du comté percevait, pour son compte et pour celui de Jean de Fontenay, les revenus et produits de cette seigneurie indivise.

Rapprochant ces indications certaines du passage de Guillaume de Jaligny, je crois pouvoir en conclure qu'Alain d'Albret engagea effectivement son comté de Dreux à Philippe de Commines, et que cet engagement dut avoir lieu antérieurement à janvier 1487, date de l'arrestation et de l'incarcération du seigneur d'Argenton. Alain et Commines étaient tous deux partisans du duc d'Orléans, et le fameux conseiller de Louis XI devait être disposé à prêter secours d'argent à son complice, moyennant une bonne garantie.

Il serait curieux de découvrir quel fut le prix de l'engagement. Ce renseignement compléterait ce que l'histoire a déjà fait connaître des grandes richesses de Commines, lequel, comme on sait, ne travaillait pas gratis. Les archives de la maison d'Albret fourniraient peut-être ce *desideratum*.

E. de Lépinois,

Correspondant.

I.

Lan mil cccc quatre vings et seize, le vendredy seiz^me jour de decembre, devant nous Jehan Baudry, licencié en loix, lieutenant general de par le Roy nre s^r, de monsieur le bailly de Chartres, furent presens en jugement Michel Prevost, ou nom et comme procureur de frère Gilbert de Fraigne, prieur de Beu la Vielzville, demandeur et requerant au moyen de certaines lettres royaulx par luy obtenues, données à Paris le vingt huit^me jour de septembre derenier passé, d'une part, et Jacques Jousset, ou nom et comme procureur de Jehan de Fontenay, escuier, s^r de Beu le

Digitized by Google

Chastel en partie, et *messire Philippes de Comynes, chevalier, conte de Dreux*, deffendeur, d'autre part. Après ce que la cause d'entre lesd. parties a esté appelée en l'audience dudit bailli pour expedier par Jehan Malart, sergent royal oudit baillage, au moyen de certaines lettres royaulx en forme de comitimus et renvoy de cause données à Paris le seiz^me^ jour d'avril derenier passé, impetrées par led. conte de Dreux et à sa requeste, commandement nous a esté fait de renvoyer lad. cause avecques lesd. parties adjournées pardevant nosseigneurs tenant les requestes du Roy nostre sire, en son palais, à Paris, à certain jour et compectant. A quoy a esté dit par led. demandeur que ne devyons faire aucun renvoy de lad. cause, parce qu'elle nous estoit commise par lettres royaulx et pour faire renvoyer de la cause pendant pardevant le bailly de Dreux ou son lieutenant, dont esd. lettres royaulx est faicte mention, pardevant le Prevost de Paris ou son lieutenant au Chastelet dud. lieu. Veu lesquelles lettres de comitimus, commandements des susdicts, propos et alleguez dud. demandeur, nous lesd. parties appoinctons en droit tant sur led. renvoy que propos et alleguez dont ils nous informeront et produiront ce que bon leur semblera, et pour ce faire assignons jour ausd. parties a duy en quinze jours prouchain venant, et disons que led. procès pendant pardevant led. bailly de Dreux ou son lieutenant sera tenu et icelui tenons en estat suspens et surcéance jusques audit jour. Donné à Chartres, en tesmoing de ce, soubz le contre seel aux causes dud. bailliage, les an et jour dessusd.

La Troyne.

20 janvier 1496 (1497). — Autre acte du même genre portant mêmes noms et même renvoi.

(Archives de la Seine-Inférieure, fonds de Jumiéges, liasse *Bû la Vieuville*.)

II.

L'an mil quatre cens quatre vingts et seize, le xxvj^e^ jour de decembre, par devant moy Guillaume Le Trehet, clerc tabellion juré de la ville et chastellenie de Dreux, furent presens Jaquet Mabille, aagé de vingt ans ou environ, Guillaume Quesnay, de xxvj ans ou environ, Jehan Couses, de xxviij ans ou environ, et Pierre Mabille, de xx ans ou environ, tous demourans à Beu, lesquels dirent, actestèrent, jurèrent et affirmèrent sur le deu de leur serment qu'ils savent bien que hault et puissant seigneur *Messire Phles de Comynes, chevalier, conte de Dreux et seigneur d'Argenton*, conseiller et chambellan du Roy nre sire, a la moictié de la terre et seigneurie de Beu par acquerement par luy faict des Louvains, tant en leurs noms comme eulx faisant fors de dame Blanche Dauvrebuch, comme aussi de Loys Puy,

Digitized by Google

fils de feu messire Pierre Puy, et le sçavent parce qu'ils ont veu Leonard [1] receveur ordinaire de lad. conté, recepvoir la moitié de toute la revenue de lad. terre et seigneurie de Beu, et aussi que et le procureur de mond. s^r le conte tiennent les plez aud. lieu de Beu, tant au nom de mond. s^r le conte que au nom de Jehan de Fontenay, escuier, seigneur de l'autre moictié d'icelle terre et seigneurie de Beu, à cause [de Margue]rite de la Personne, sa femme, et l'ont tousjours veu ainsi faire *depuis cinq ou six ans en ça.*

Desquelles choses dessusdites Colin Lefeure, ou nom et comme procureur de frère Gilbert de [Fraigne, prieur] de Notre Dame de Beu, m'a requis lettres d'actestacion, auquel ay octroyé ces aud. prieur en temps et lieu, ce que de raison. Donné en tesmoing de ce soubs le seel de de Dreux. Ce fut faict les an et jour dessusdits.

LE TREHET.

(Archives de la Seine-Inférieure, fonds de Jumiéges, liasse *Bû la Vieuville.*)

Pour copie conforme :

E. DE LÉPINOIS,

Correspondant.

[1] Parties déchirées dans le parchemin.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur une collection d'objets gaulois en bronze acquis récemment par le musée lorrain de Nancy.

Communication de M. Cournault, correspondant.

La section a renvoyé à mon examen une note de M. Cournault, correspondant à Nancy, concernant divers objets gaulois acquis récemment par le musée lorrain.

Je ne puis que féliciter M. Cournault de l'importante acquisition qu'il a faite et que lui envieront tous les musées archéologiques de France et de l'étranger. Il s'agit, en effet, d'un ensemble d'objets du type le plus pur de l'époque très-reculée que l'on est convenu d'appeler *âge du bronze;* objets fort rares en Gaule et autour desquels se groupent les questions historiques les plus intéressantes et les plus neuves. Vous savez que, depuis les belles découvertes de Thomsen et de Worsaae, l'existence dans le Nord de trois âges différents et successifs, *l'âge de la pierre*, *l'âge du bronze* et *l'âge du fer*, est un fait reconnu. Chacun de ces âges se distingue, en effet, dans ces contrées, non-seulement par la nature de la matière employée pour les instruments et les armes, *pierre*, *bronze* ou *fer*, mais par le caractère très-sensiblement distinct des monuments funéraires qui les représentent : *monuments mégalitiques*, *tumulus*, inhumations simples : ensevelissement ou incinération. Ces trois âges sont, sans doute, loin de se présenter à nous, soit en Gaule, soit en Italie, avec la même netteté : nous y trouvons bien l'âge de la pierre polie ou éclatée, c'est-à-dire une époque d'assez longue durée et se perdant, comme on dit, dans la nuit des temps, antérieurement à l'importation des métaux; mais au sud comme au nord des Alpes, dès que les métaux apparaissent, ils apparaissent presque simultanément. Il n'existe point en Gaule, comme en Danemark, de monument d'un ordre spécial où se rencontre le bronze seul. A part les stations lacustres de la Suisse, sur la destination desquelles on n'est pas bien d'accord, le bronze non

Digitized by Google

associé au fer ne se rencontre en Italie et en Gaule qu'à l'état isolé, et d'autant plus rarement que l'on s'éloigne plus du Nord ou que l'on s'écarte davantage des vallées du Rhin ou du Rhône, route naturelle des populations septentrionales dans la direction du midi. Ni l'Italie ni la Gaule n'ont donc, à proprement parler, d'âge du bronze, ou du moins d'âge du bronze pur; il n'y a réellement, dans ces deux pays, que deux âges : *l'âge de la pierre* et *l'âge des métaux*. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un certain nombre d'objets, armes, bijoux, ustensiles de l'âge du bronze *danois* (en prenant le Danemark comme le symbole des contrées du Nord en général), a pénétré chez nous très-anciennement, et que les objets doivent attirer d'autant plus notre attention, qu'ils y sont plus disséminés et plus rares sur notre sol et restent comme les derniers et uniques témoins de relations commerciales ou autres entre le nord et le midi à une époque antérieure, au moins quant au nord de la Gaule, à tout document écrit. Nous ne craignons pas de dire que les bronzes achetés par M. Cournault rentrent dans cette catégorie. Pour donner une idée quelque peu exacte de l'âge où nous sommes forcé de nous transporter, si nous nous plaçons au delà des temps où le fer était connu en Occident, nous rappellerons que cet âge est, sans aucune incertitude, antérieur au *VIIIe siècle* avant notre ère, c'est-à-dire à la fondation de Rome, comme le prouvent, entre mille autres faits constatés aujourd'hui, non-seulement le texte de Pline (liv. XXXIV, cap. XXXIX) relatif à *l'usage des armes en fer*, interdit aux Romains dans le traité imposé par Porsenna, mais la découverte des célèbres vases d'Albano, qui contenaient du bronze et du fer et que les archéologues les plus autorisés font remonter à l'époque de l'indépendance d'*Albe-la-Longue*. (Cf. duc de Blacas, extrait du XXVIIIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, tirage à part, p. 19.)

Ce n'est donc pas seulement, comme le dit M. Cournault dans ses conclusions, à l'époque qui a précédé la domination romaine en Gaule que nous transportent les objets dont il vient de faire l'heureuse acquisition, mais, selon toute apparence, à une époque plus reculée de sept ou huit siècles. Et quand bien même ces objets, s'ils étaient, par exemple, d'ordre hiératique, dont les formes sont si persistantes, se trouveraient, par la date de leur enfouissement, plus rapprochés de nous que nous ne le croyons, ils n'en rappelleraient pas moins, par leur style, l'époque primitive à laquelle ils se

Digitized by Google

rattachent, et n'en seraient pas moins, par conséquent, d'une étude très-instructive. Ils méritent donc à tous les égards d'être examinés de près et dans leur ensemble et dans leurs détails. Disons tout de suite, ce qui confirme les réflexions que nous venons de faire, qu'aucun spécimen des objets dont M. Cournault vous envoie les dessins ne s'est trouvé, jusqu'ici, ni dans les nombreuses tombes gauloises des cimetières de la Marne (IIIe siècle avant notre ère selon toute apparence), ni dans les tumulus plus anciens du Châtillonnais et d'Alaise en rapport avec le cimetière d'Hallstatt, près Salzbourg (ancien Norique), ni dans celui de Villanova, près Bologne (Cisalpine) (VIIIe ou IXe siècle au moins avant notre ère). Les stations lacustres de la Suisse seules, ou les contrées septentrionales, nous offrent des objets similaires parmi ceux recueillis dans les monuments de l'âge du bronze. Et cependant ces objets semblent avoir été, à une certaine époque, d'un usage assez répandu, puisque la Lorraine seule a déjà fourni quatre découvertes analogues :

1° La découverte présente, provenant des environs de Frouard;

2° La découverte de Vaudrevanche, près Sarrelouis, acquise par le musée de Saint-Germain, et dont je mets les principaux objets sous vos yeux;

3° La découverte des environs de Nancy, dont faisaient partie les tubes représentés par M. Cournault (pl. I, fig. 3 *bis* et 3 *ter*);

4° Enfin la découverte d'où sortait le *crepitaculum* présenté au congrès de Metz, en 1837, par M. le marquis de Villers, et qui, d'après la description qu'en donne Victor Simon, était tout à fait semblable aux grands disques de Frouard et de Vaudrevanche.

La répétition de ces découvertes à un court intervalle de temps dans les vallées de la Meurthe et de la Sarre, en en augmentant l'importance, rendraient très-précieux des renseignements sur les circonstances où ces découvertes ont été faites. Malheureusement, M. Cournault n'a pu arriver, jusqu'ici, sous ce rapport, à aucun résultat précis. Nous l'invitons vivement, et je pense que le Comité s'associera à notre vœu, nous l'invitons vivement, dis-je, à poursuivre ces recherches. Les objets de Vaudrevanche étaient renfermés dans un tumulus. En était-il de même de ceux de Frouard? Nous aurions le plus grand intérêt à le savoir.

Telles sont les réflexions que nous suggèrent les dessins de M. Cournault. Nous n'abordons point ici la description des objets eux-mêmes, description qu'il serait tout à fait inutile de recom-

Digitized by Google

mencer après l'habile conservateur du musée lorrain. Nous ferons seulement remarquer que les deux découvertes de Frouard et de Vaudrevanche se complètent de la manière la plus heureuse. Ainsi, l'épée en bronze, qui n'existe pas à Frouard, se trouve à Vaudrevanche, tandis que les faucilles, qui manquent à Vaudrevanche, se sont rencontrées à Frouard. Enfin les bracelets, qui figurent dans les deux découvertes, et toujours avec des types de l'âge du bronze, ont, dans l'un et l'autre cas, des formes toutes spéciales et qui se diversifient sans se répéter. J'ajouterai que la conjecture, faite depuis longtemps, qu'une partie de ces objets appartenait au harnachement d'un cheval, a été récemment confirmée par ce fait, que dans la station de Mœringen (lac de Bienne en Suisse), station bien connue de la fin de l'âge du bronze, vient d'être tiré de l'eau un mors de bronze complet, dont deux des tiges de bronze courbées de Vaudrevanche reproduisent la partie principale et caractéristique, comme vous pouvez en juger vous-mêmes.

Je terminerai en disant qu'il y aurait grand profit pour la science à faire faire l'analyse chimique du bronze de ces diverses pièces. On sait que la composition du bronze a changé plusieurs fois dans l'antiquité; on connaît la date de quelques-uns de ces changements. Il serait donc très-utile de savoir quelles sont les proportions des divers éléments du métal composé dans les objets appartenant à chacune de ces découvertes. Il serait très-curieux de pouvoir constater, par exemple, ce dont nous ne doutons pas, que le mors de Vaudrevanche est, pour la composition comme pour la forme, identique à celui de Mœringen. La même épreuve pourrait être tentée sur une des faucilles de la découverte de Frouard, conjointement avec une des faucilles de Mœringen. Il y aurait, vous le voyez, tout un mémoire à faire sur la découverte de Frouard. Mais vous ne m'avez pas donné cette mission, et je dois laisser à M. Cournault l'honneur de poursuivre ce travail, dont il a déjà senti, sans doute, comme moi, toute l'importance. Félicitons encore une fois, en finissant, le Musée lorrain d'une pareille acquisition.

Alexandre Bertrand,

Membre du Comité.

P. S. Depuis la rédaction de ce rapport, j'ai reçu de M. Bouillet, directeur du musée de Clermont-Ferrand, trois planches de dessins

Digitized by Google

représentant des objets analogues à ceux de Vaudrevanche et de Frouard, qui montrent qu'une nouvelle découverte du même ordre doit être ajoutée à celles que j'ai déjà signalées. Je mets ces dessins sous les yeux du Comité.

Note à la section touchant une collection d'objets gaulois en bronze acquis récemment par le Musée lorrain à Nancy.

Les objets gaulois, en bronze, dont j'ai l'honneur de présenter les dessins et une photographie, doivent être classés, eu égard à la beauté de leur travail, parmi les plus remarquables qui aient été trouvés jusqu'à présent. La finesse de la fonte, l'élégance de la forme, la précision du burin avec lesquelles ces objets ont été produits, attestent une expérience très-grande du travail des métaux.

Il est évident que les ouvriers qui traitaient la fonte de bronze avec autant de sûreté, et qui avaient acquis un sentiment aussi remarquable de la forme, auraient facilement produit des œuvres d'art, si de rigoureuses prescriptions religieuses ne leur avaient formellement interdit la représentation de la figure humaine. Les Étrusques n'ont pas mieux réussi leurs ornements en bronze que ne l'ont fait les auteurs des bracelets de la seconde planche et de l'instrument n° 4 de la première planche.

Je joins à mes dessins la photographie de quelques-uns des objets de la trouvaille, afin qu'on puisse mieux apprécier la délicatesse du travail, que je n'ai pas suffisamment reproduite.

J'arrive à l'examen successif des quarante et une pièces de bronze qui composent cette importante découverte.

Planche Ire, nos 1 et 2. Ces faucilles sont semblables à toutes celles qu'on a trouvées et n'offrent rien qui soit à signaler.

N° 3. Ces quatre tubes se sont toujours rencontrés en nombre égal, soit aux environs de Nancy, n° 3 *bis* (musée historique lorrain), soit à Vaudrevanche (Moselle), n° 3 *ter* (musée gallo-romain de Saint-Germain). Ils présentent partout la même disposition. Leur aspect semble indiquer qu'ils étaient destinés à terminer les cordons d'une bride ronde ou de toute autre cordelette. La disposition des lignes, sur le long du tube, rappelle celle des ficelles qui auraient été enroulées autour d'un cordon afin d'en maintenir les brins. La partie hémisphérique semble avoir contenu le nœud qu'on

Digitized by Google

fait à l'extrémité d'un cordon, et la gorge évasée qui suit semble destinée à donner issue au cordon, qui, après avoir été noué, s'effiloche librement et devient une sorte d'ornement. Nos glands ne sont pas autre chose. Ces tubes auraient donc pu faire partie du harnais d'un cheval. Je suis amené à proposer cette attribution par suite de l'examen comparatif des objets de Frouard et de Vaudrevanche, qui offrent entre eux beaucoup de points de ressemblance. Parmi les objets trouvés, il y a une vingtaine d'années, à deux kilomètres de Sarrelouis, près de Vaudrevanche, et qui ont passé de la collection de M. Simon, de Metz, au musée de Saint-Germain, on conserve des tiges minces, en bronze recourbé, qu'on dit avoir servi à composer un mors de cheval. Nous n'avons rien de semblable; mais nous avons, comme à Vaudrevanche, une sorte d'instrument destiné à produire du bruit et qu'on s'accorde généralement à considérer comme ayant dû être suspendu au cou d'un cheval. C'est un disque sonore de 23 centimètres de diamètre, percé, dans le milieu, d'une ouverture de 11 centimètres, et, à sa base, d'une petite ouverture ronde de 25 millimètres, destinée à prolonger le son. Deux disques de 76 centimètres, également percés d'une ouverture de 43 millimètres, sont suspendus par un anneau mobile à la tige d'attache, et leur choc sur le grand disque détermine un bruit analogue à celui des cymbales. Ces trois disques ont été forgés au marteau, afin de leur conserver la qualité du son, tandis que les tiges d'attache sont de bronze fondu. Quatre rivets fixent le grand disque à sa tige, et un seul rivet retient chacun des petits disques. Ce travail a été fait avec tant de précision, qu'il faut une attention soutenue pour distinguer la tête des rivets sur les tiges. Les belières qui surmontent les tiges sont usées au point de frottement, ce qui indique que cet instrument a été souvent employé. Le grand disque a été gravé au burin, sur ses deux faces. On peut juger, au moyen de l'épreuve photographique, la finesse des lignes concentriques qui alternent avec des parties unies et déterminent, sur les disques, un ornement d'une véritable élégance. Observons, toutefois, que les petits disques, ne se présentant à l'œil que sous une seule face, n'ont été gravés que sur un seul de leurs côtés.

Le diamètre de notre instrument est de 6 décimètres moindre que celui de Vaudrevanche, et le trou repercé à sa base est rond, tandis que celui de Vaudrevanche forme une échancrure en forme de

Digitized by Google

croissant. Sauf ces légères différences, les deux instruments sont les mêmes et paraissent avoir été faits par le même ouvrier.

En Alsace, les chevaux de voiture portent des disques de cuivre destinés à relier entre elles les différentes pièces de leur harnais. Le nombre des disques et leur bon entretien contribuent à la beauté de l'attelage; mais je n'ai pas remarqué ou entendu dire qu'on s'en soit jamais servi en guise de clochettes ou de grelots.

Le n° 5 est une agrafe; le n° 6 est un large anneau, et sous le n° 7 sont quatre dispositions de trois anneaux comme il s'en est trouvé d'analogues à Vaudrevanche. Nous ignorons à quel usage ces anneaux étaient destinés.

Le n° 8 est une tête de marteau qui, au lieu d'être plate sur sa partie contondante, est en forme de biseau. Était-ce une arme de guerre ou un outil? Peut-être tous les deux, selon l'occasion.

Planche IIe. Il y a cinq kelts semblables à celui qui est dessiné sous le n° 1. On les nomme kelts à doubles ailerons avec anneau latéral. Ils sont d'une bonne forme; mais ils n'offrent aucune particularité nouvelle. Les kelts nos 2, 5 et 6 sont à douille avec ou sans anneau. Le n° 5 est le seul qui paraît avoir été diminué par l'usage qu'on en a fait. Les autres n'ont jamais servi.

Le kelt nos 3, 3 *bis*, et la gouge nos 4, 4 *bis*, méritent une mention spéciale. Ces deux instruments sont travaillés avec un soin tout à fait exceptionnel, et il est bien difficile d'admettre qu'ils aient été destinés à un usage vulgaire. La finesse de leur ciselure les ferait plus volontiers classer parmi les objets votifs. Je n'ai jamais rencontré dans les musées d'Europe d'instruments mieux travaillés.

Il n'a pas été trouvé moins de dix-sept bracelets de bronze. Sept d'entre eux sont massifs, les dix autres sont creux. Un seul est tout à fait lisse, c'est le n° 7; il est massif. Les nos 8, 9 et 12 sont creux; leurs ornements sont variés. Les nos 10, 11 et 13 sont au nombre de huit et sont décorés d'une ornementation semblable; ils ne diffèrent que par la grandeur; l'un d'eux est massif. Les nos 14, 15 et 16 sont massifs; le n° 15 est répété deux fois.

L'ornementation de ces bracelets consiste en lignes d'un léger relief se reproduisant à intervalles égaux sur toute l'étendue du bracelet ou disposés par groupes alternés avec des surfaces unies. Ces bijoux sont d'une excellente forme et d'une grande finesse d'exécution. Le tumulus de Vaudrevanche en a donné quatorze, d'une forme différente des nôtres, qui sont, comme tous les objets

Digitized by Google

de cette trouvaille, au nombre des plus remarquables du musée de Saint-Germain. J'ai cité, à dessein, les objets du tumulus de Vaudrevanche, parce qu'ils ont une très-grande similitude avec ceux qui nous occupent, et que les circonstances qui ont accompagné leur découverte peuvent faire présumer celles qui ont accompagné la découverte des nôtres. Malgré l'insistance que j'ai mise, il m'a été, en effet, impossible de voir l'ouvrier qui avait déterré nos bronzes. Le marchand israélite qui me les a cédés pour le musée lorrain, moyennant le prix minime de 200 francs, a tenu à garder secret, pendant quelque temps, le lieu de leur découverte, et cela dans l'intérêt du terrassier qui les lui avait apportés. Ils comptaient tous deux rencontrer de nouveaux objets et me les vendre. De mon côté, j'espérais compléter l'ensemble de cette découverte par une épée ou tout autre objet analogue à ceux de Vaudrevanche : mon espoir a été trompé; l'ouvrier a quitté, m'a-t-on dit, le pays, en indiquant que c'était aux environs de Frouard qu'il avait trouvé les bronzes. Déjà on a fouillé aux environs de cette commune des tumulus, qui ont donné des anneaux de bronze, et le voisinage de la forêt de Haye, où l'on a remarqué souvent des traces du séjour de nos ancêtres, vient corroborer cette allégation. Il est donc probable que c'est sous un tumulus que ces bronzes gaulois avaient été placés, à une époque antérieure à l'arrivée des Romains dans la Gaule.

Ch. Cournault,

Correspondant à Nancy.

Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur une mission archéologique en Algérie, par M. Duthoit, architecte.

Par arrêté ministériel en date du 14 mai 1872, M. Duthoit fut chargé d'aller explorer l'Algérie pour y reconnaître et dessiner les monuments d'architecture musulmane offrant quelque intérêt pour l'art. Cette mission lui avait été confiée sur la demande de la Commission des monuments historiques, à laquelle il est attaché comme architecte. M. Duthoit se mit immédiatement en route, et parcourut durant trois mois, le crayon à la main, les départements d'Alger et d'Oran; mais les chaleurs accablantes du mois d'août l'empêchèrent de poursuivre ses recherches dans la province de Constan-

Digitized by Google

tine. Heureusement, cette province, si riche en souvenirs de l'antiquité romaine, ne possède que bien peu de monuments arabes de la bonne époque.

L'historique de cette mission constitue le rapport de M. Duthoit. Ce rapport, qui, dans la pensée de son auteur, s'adressait plus, peut-être, à la Commission des monuments historiques qu'au Comité des Sociétés savantes, a été renvoyé par M. le Ministre à notre section d'archéologie, qui n'aura qu'à se féliciter de cette intéressante communication.

Les principaux monuments visités et relevés par M. Duthoit sont, à Alger, la grande mosquée proprement dite, la mosquée Hanéfi et celle dite de la Marine, la maison Kasnadji, la maison dite le Dar-Souf; à Oran, le minaret du Campement. A Tlemcen, M. Duthoit signale particulièrement la mosquée Djama-el-Kébir, celle de Sidi-Aboul-Hacen, le marabout et la mosquée de Sidi-Brahim, le minaret et la mosquée des Ouled-el-imam. Aux environs de Tlemcen, l'artiste a dessiné la mosquée-palais de Sidi-Bou-Médine, qu'habitaient les sultans venus en pèlerinage; la mosquée de Sidi-el-Hallong, celle de Bou-Issac, le minaret d'Agadir, la porte, 'enceinte et le minaret de Mansourah, etc.

M. Duthoit donne, dans son mémoire, des détails intéressants sur la structure et la destination précise de ces édifices; il explique, par exemple, que la mosquée n'est pas seulement un temple pour la prière, mais un centre de réunion et un lieu d'asile. On s'y rend le jour pour y reposer et dormir au frais, prendre sa nourriture et causer affaires, tandis que le magistrat y rend la justice et que le prêtre y tient école. Pendant la nuit, la mosquée sert de refuge aux voyageurs et aux pauvres gens sans foyer.

Les éléments essentiels d'une mosquée sont : 1° le m'rab, sorte de niche dont l'axe indique approximativement la direction de la Mecque; c'est tournés vers le m'rab que les prêtres récitent leurs prières et que les fidèles font leurs dévotions; 2° la djama, salle couverte plus ou moins grande, plus ou moins décorée, qui, s'étendant devant le m'rab, est précédée d'une cour découverte, la m'salla : dans les villages pauvres, cette cour seule remplace la djama des mosquées plus importantes; 3° le minaret; 4° la fontaine d'ablutions; 5° la salle des morts, où sont exposés, lavés et ensevelis selon les rites les cadavres des musulmans.

Ces dispositions sont partout les mêmes; elles ne diffèrent entre

Digitized by Google

elles que par les dimensions ou par la nature des matériaux employés à leur réalisation. On les rencontre souvent dans la campagne à l'état rudimentaire : ainsi, M. Duthoit a vu, à demi enfoncées dans le sol, de grossières poteries remplaçant les fontaines de porphyre ou d'onyx, ou quelques pierres à peine équarries, superposées, figurant l'élégant et altier minaret des croyants plus puissants ou plus riches.

Autour de la mosquée viennent ordinairement se grouper des établissements de charité ou d'utilité publique, tels que des marabouts ou chapelles servant de sépultures à de grands ou de saints personnages, des logements pour les pèlerins riches ou pauvres, des bains maures, des écoles et des colléges, des latrines publiques, des fontaines et des lavoirs. Souvent aussi se trouve, parmi ces bâtiments, l'habitation d'une famille privilégiée à qui est confiée héréditairement la garde des saints lieux. Chaque mosquée est pourvue d'une partie au moins de ces établissements, mais ils se trouvent tous réunis aux environs de Tlemcen, à la mosquée de Bou-Médine, ouvrage du XIVe siècle, type le plus complet et le mieux conservé de ce genre d'édifices.

Je ne suivrai pas M. Duthoit dans les descriptions qu'il donne de tous les monuments musulmans qu'il a étudiés; il faudrait, pour cela, pouvoir transcrire ici *in extenso* son savant mémoire. Qu'il me soit permis seulement de dire quelques mots du style et du mode de construction de ces monuments. En Algérie, de la fin du XIIe siècle au commencement du XVIe, toutes les constructions civiles ou religieuses appartiennent à ce qu'on appelle l'école andalouse. Deux savants et saints personnages, Sidi-Bou-Médine et Sidi-el-Hallong, tous deux nés en Espagne et y ayant longtemps vécu, eurent évidemment une grande influence sur l'architecture du littoral africain de la Méditerranée, car les deux grandes mosquées élevées en leur honneur aux environs de Tlemcen ont servi de types pendant plusieurs siècles, c'est-à-dire jusqu'à la conquête de Barberousse et à la domination des Turcs. C'est à cette époque que se perdirent les vieilles traditions : les édifices élevés par les deys, avec l'aide d'artistes persans, n'ont plus, tant s'en faut, la simplicité et le grand caractère de l'art des Arabes. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, ce n'est plus seulement une transformation qu'on peut constater dans l'architecture musulmane, c'est la décadence : à la fine et délicate ornementation de l'école persane ont succédé l'exu-

Digitized by Google

bérance et les fioritures italiennes; les Algériens font travailler leurs marbres à Gênes et à Marseille, et vont chercher en Hollande les vulgaires carreaux de faïence destinés au revêtement du sol et des murailles de leurs édifices. Chose curieuse à noter, une sorte de renaissance de l'art arabe se manifesta à Alger au commencement de ce siècle : le palais dit Dar-Souf, affecté aujourd'hui à la cour d'assises et qui date de cette époque, offre un exemple frappant de cette réaction contre le mauvais goût des deux derniers siècles. Sans doute ce palais, à peine terminé en 1836, au moment de notre conquête, se ressent encore des influences exotiques; mais il appartient bien par son style à l'art arabe primitif.

En sa qualité d'architecte, M. Duthoit ne pouvait étudier tous ces monuments sans tenir compte des matériaux qui les composent et des procédés d'exécution employés par les architectes; aussi entre-t-il à ce sujet dans des détails intéressants que je dois indiquer sommairement ici.

Les pierres à bâtir, les roches, les marbres, le granit, abondent en Algérie; cependant les monuments construits en matériaux de grand appareil y sont fort rares. Le minaret colossal de Mansourah, ouvrage du XIVe siècle, n'est qu'une exception à cette règle; on ne trouve pas d'autre exemple de ce mode de construction parmi les édifices élevés antérieurement à l'arrivée des Turcs, au XVIe siècle. La brique et le pisé sont les matériaux les plus généralement employés; seulement, le pisé africain n'est pas simplement, comme chez nous, un mortier de terre comprimé au piloir : c'est un amalgame d'argile, de cailloux et de chaux, battu sur place dans des caisses disposées à cet effet; c'est, en réalité, un véritable béton fabriqué par blocs ou par assises et revêtu d'un enduit à l'extérieur. Ce pisé résiste si bien à l'humidité, qu'on trouve encore aux environs de Tlemcem, et dans un parfait état de conservation et de fonctionnement, des piscines et des citernes datant des XIVe et XVe siècles.

Les bois employés pour la couverture des anciens monuments musulmans civils et religieux sont ordinairement le cèdre et le mélèze. M. Duthoit a remarqué que ces bois sont employés en brins assez grêles et très-courts. La plus forte pièce qu'il ait rencontrée n'avait pas 20 centimètres d'équarrissage ni 4 mètres de longueur. On ne sait à quelle cause attribuer les faibles dimensions des pièces de charpente dans les constructions arabes; mais,

Digitized by Google

quelle que soit cette cause, il est certain qu'elle a influé sur la disposition des édifices. En consultant les plans si nombreux qu'il a relevés en Algérie, M. Duthoit a pu constater que la largeur des nefs, des galeries, des pièces principales des mosquées ou des habitations, a toujours pour mesure la longueur si restreinte que je viens d'indiquer des pièces de charpente.

Je ne crois pas devoir insister sur cette partie du rapport de M. Duthoit; il me faudrait entrer dans des détails tout à fait techniques qui ne seraient pas ici à leur vraie place, et qui, d'ailleurs, seront publiés. D'autres détails non moins intéressants se rapportent à la décoration des édifices musulmans, à cette riche ornementation de plâtre sculpté que complètent des applications de peinture et de dorure; à des ouvrages en fonte de bronze; à ces faïences émaillées, arabes ou persanes, d'une si riche coloration, et dont plusieurs siècles n'ont terni ni l'éclat ni la fraîcheur.

M. Duthoit ayant bien voulu me communiquer les dessins qu'il a rapportés de notre colonie africaine, j'ai pu juger de l'intérêt que présentent les monuments qu'il a visités, mesurés et très-habilement dessinés. A mon avis, les questions d'art que viennent évoquer ces consciencieux travaux devront avoir, par l'étude qui en sera faite, sinon par leur solution, les plus heureux résultats pour la science archéologique. On en jugera par le mémoire que je viens d'analyser et qui doit être imprimé prochainement dans les *Archives des Missions*.

ADOLPHE LANCE,

Membre du Comité.

RAPPORT DE M. LE BARON DE GUILHERMY SUR DIVERSES COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté :

Reims. Dans l'église paroissiale de Saint-Jacques, fondation d'une messe hebdomadaire, en 1451, pour une dame qui avait contribué à la réparation de l'église d'un monastère, détruite par un incendie. Ce monument aura sans doute été apporté à Saint-Jacques d'une autre église aujourd'hui supprimée.

Châlons-sur-Marne. Cathédrale. Épitaphe latine en vers et en prose du chanoine Daniel Maupin, mort en 1665. Le style rappelle celui

Digitized by Google

de la belle épitaphe d'Adam de Saint-Victor, conservée à la bibliothèque Mazarine, à Paris.

Arles. Notre-Dame de la Major. Sur un tableau représentant le Christ en croix, signature du peintre Blay, avec la date de 1787.

Moulins. Ancienne église de la Visitation. Sur les statues des Vertus théologales et sur plusieurs autres, signature du sculpteur Thibaud Poissant.

Église des Ormes (*Vienne*). Longue épitaphe en français, sur ardoise, pour la sépulture du cœur de messire Antoine Martin Pussort, baron des Ormes, vicomte d'Ormont, seigneur de Cernay et autres lieux, conseiller en la cour des aides de Paris, mort le 30 juillet 1662; il légua 120 livres de rente annuelle pour apprendre un métier à un pauvre garçon et pour marier une pauvre fille, l'un et l'autre orphelins.

La Ciotat (*Bouches-du-Rhône*). Dans l'église paroissiale, épitaphe de Jean Arnaud, doyen de Notre-Dame-des-Accoules, à Marseille, puis vicaire de la Ciotat, sa ville natale; il la fit placer de son vivant, l'an 1628. Sur un riche encadrement de bois sculpté et doré, signature de l'artiste Manouie, en 1786.

Bologne. Église Saint-Dominique. Une fresque, exécutée en 1730 et accompagnée d'une inscription, représentant le pape Léon X qui fait baiser à François Ier le chef du saint :

LEO X · FRANCISCO I · GALLIARVM REGI
S · DOMINICI CAPVT OSCVLANDV̄ PORRIGIT
A · MDXV

M. Charles, correspondant, à la Ferté-Bernard :

M. Charles confirme, par son appréciation personnelle, fondée sur un examen attentif du monument, l'opinion du Comité sur la date probable d'une statue de la Vierge qui se trouve dans la chapelle du collége de Pontlevoy, et dont l'origine était, par erreur, attribuée au XIe siècle[1].

Nous ne contesterons point aujourd'hui l'authenticité de la précieuse inscription qui a été récemment découverte sous le dallage de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de l'église du bourg de Pont-

[1] Voyez *Revue des Soc. savantes*, 5e série, t. III, p. 12.

Digitized by Google

levoy, et dont M. Charles nous adresse un estampage. L'inscription, gravée sur les quatre côtés d'une pierre, est ainsi conçue :

† in onore sa
iohnis bactiste
iste altare sa
cratvs est
in tenpore
ansberti primi
abbati adenor
femina heri
ivsit
in ten
pore herrico
rex

Les personnages dénommés dans ce texte sont : Adénor, femme de Gilduin, seigneur de Pontlevoy et fondateur de l'abbaye de ce lieu, en 1035 ; Ansbert, premier abbé, et le roi de France, Henri Ier, qui régna de 1031 à 1060.

M. Soucaille, correspondant :

Nissan (*Hérault*). Dans la chapelle du Rosaire de l'église paroissiale, inscription française constatant que ladite chapelle fut bâtie du produit des aumônes, en 1621.

M. Parrot :

Estampage d'un disque en schiste ardoisier, sur lequel sont gravées plusieurs petites croix en forme de croix de Malte. Cette pierre a été trouvée à Angers, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Maurille. Le disque n'a pas plus de 18 centimètres de diamètre. M. Parrot y voit une croix de consécration mérovingienne. Divers ornements, gravés à la pointe, lui paraissent les emblèmes de la terre, du soleil et de la lune. L'explication nous semble pour le moins douteuse. Il ne serait pas facile non plus de déterminer avec certitude la destination première de ce petit monument, qui n'en est pas moins très-digne d'intérêt par son ancienneté bien certaine.

M. Lhuillier, correspondant :

Copie de l'acte de fondation d'une chapelle dédiée à la Vierge

Digitized by Google

dans l'église Saint-Merry, à Paris, en 1390. L'original, sur parchemin, est accompagné d'une copie faite au XVIIe siècle. Le fondateur, sire Jean de Vaudetard, conseiller et valet de chambre du roi, général des finances, seigneur de Pouilli-le-Fort, Boissise-la-Bertrand et autres lieux, demeurait à Paris, rue de la Verrerie, près Saint-Merry. L'acte énumère les biens et rentes par lui donnés pour le service de la fondation. Cette pièce pourrait être utile à consulter pour l'histoire de l'ancien Paris; elle devra être classée dans nos archives. La chapelle, fondée par Simon de Vaudetard, a disparu à l'époque de la reconstruction de l'édifice dont elle faisait partie, au commencement du XVIe siècle. Aucune mention n'est faite de cette fondation dans la nouvelle édition donnée par notre collègue, M. Cocheris, de l'Histoire du diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf.

Le mémoire de M. de Castelnau d'Essenault sur la ville d'Aiguillon paraît complet. Cette ville ne possède d'ailleurs rien de bien intéressant. Quelques pans de murs de construction romaine, du IIIe siècle environ, attestent seuls son ancienne importance. A classer comme document pour le répertoire du département.

Les inscriptions adressées cette fois par M. le chanoine Barbier de Montault ont été récemment recueillies en Bourbonnais; en voici l'indication :

De l'ancienne église prieurale, aujourd'hui paroissiale, de Souvigny, l'épitaphe de Jean Sirot, mort en 1458, trésorier du duc de Bourbon, et celle de dom François-Xavier Margou, prieur claustral de Coincy, mort à Souvigny le 15 mai 1774, comme il revenait à son monastère, après avoir assisté au chapitre général de Cluny;

De Bourbon-l'Archambauld, le titre de la matrice en pierre du boisseau communal, XVIIe siècle, et les fragments de plusieurs inscriptions qui avaient été fixées, au XVIe siècle, sur les parois intérieures de la Sainte-Chapelle du château, où elles formaient une espèce de généalogie de la maison ducale de Bourbon;

De l'ancienne église abbatiale de Saint-Menoux, les épitaphes, en français, de l'abbesse Marie-Gabrielle du Boulay-Favier, morte en 1695, et de Henriette de Levis-Charlus, prieure de Notre-Dame-de-Champ-Benoît de Provins, morte en 1713.

Digitized by Google

Notre correspondant se plaint du mauvais état des églises de Souvigny et de Saint-Menoux, qui sont classées toutes deux comme monuments historiques. Cette partie de sa lettre d'envoi pourrait être communiquée à la commission compétente. Le Comité apprendra avec satisfaction qu'un musée archéologique a été fondé au château de Bourbon-l'Archambauld, grâce à l'influence de M. le chanoine de Montault.

M. Parrot nous communique les copies de quatre inscriptions de l'époque carlovingienne, découvertes dans les fouilles de l'ancienne église collégiale de Saint-Maurille d'Angers, et déposées aujourd'hui dans le musée d'antiquités de la même ville. Ce sont des épitaphes malheureusement très-mutilées, mais précieuses encore pour l'étude de l'épigraphie, comme appartenant à une époque dont il reste si peu de monuments de ce genre. Aucune ne fait connaître le nom du défunt. Une seule présente l'indication d'une date; le personnage, maintenant inconnu, dont elle devait conserver la mémoire, mourut la cinquième année du règne de l'empereur Charlemagne, c'est-à-dire en 805. Une autre faisait l'éloge du défunt..... *cui fuit alma fides*..... Ces fragments auront un jour leur place dans le Recueil des inscriptions de l'ancien diocèse d'Angers; qu'ils soient, en attendant, soigneusement classés dans les archives du Comité.

Envois de M. Nozot, correspondant :

Les nouvelles notices de M. Nozot sur les communes de Tétaigne, de Noyers-Thélonne et de Boult-aux-Bois, devront concourir un jour à la formation du répertoire archéologique du département des Ardennes. Elles abondent, comme les précédentes, en détails intéressants sur les découvertes d'antiquités, sur les monuments, sur les usages locaux, sur les chants populaires. Nous y avons trouvé seulement trois inscriptions de cloches, l'une de 1514, au nom d'un chevalier de Rhodes, pourvu de la commanderie de Boult, les deux autres du XVIIIe siècle.

M. Nozot a fait dessiner et décrit un petit reliquaire, en forme de croix, donné en 1808 à un militaire français qui servait dans l'armée d'Espagne. Cet objet, en argent et en cristal, ne paraît pas antérieur au XVIIIe siècle et n'offre qu'un intérêt médiocre. Notre

Digitized by Google

correspondant nous signale aussi un portrait gravé de Thomas Morus, daté de 1610; ce n'est pas une rareté.

M. Dumoutet, membre non résidant du Comité :

Une inscription rimée en français, gravée sous le porche de l'église de Mézières-en-Brenne (Indre). C'est un quatrain, du commencement du XIVe siècle environ, qui constate l'assistance d'un comte de Sancerre aux vêpres en cette église. Nous en aurions proposé la publication, si nous n'avions rencontré quelques mots douteux dans la copie que nous avons sous les yeux.

Une dalle, aussi du commencement du XIVe siècle, provenant de l'abbaye de Déols et déposée au musée de Châteauroux. Un jeune homme y est représenté. Le nom et la date ont en partie disparu. Le dessin de la figure est gracieusement exécuté.

Épitaphe française, en caractères gothiques, de Jacques de Graçay, seigneur de Diors, capitaine de Vitré en Bretagne, capitaine de cent hommes d'armes et premier chambellan du duc de Bourbon, mort en 1517 (musée de Châteauroux).

Autre épitaphe armoriée, en français, sur marbre noir, de noble homme Denis Guillard, ancien président de l'élection de Châteauroux, mort en 1643, inhumé à Saint-André de Châteauroux, église aujourd'hui détruite. L'inscription a été recueillie par les descendants du défunt.

Monogramme du prince de Condé, gouverneur du Berri, et millésime de 1626, gravés sous la pointe du pignon de la façade de l'ancienne église des capucins de Châteauroux, maintenant paroissiale sous le titre de Notre-Dame.

M. l'abbé Canéto, correspondant, nous a transmis les estampages de deux inscriptions bien gravées et bien conservées, appartenant à l'épigraphie pyrénéenne. La plus ancienne, placée à gauche de la porte de l'église de Sassis, près de Luz, indique la sépulture de Vital, archiprêtre de ....., mort au mois de février 1294, inhumé en ce lieu avec ses deux frères, Yspanus et Guillaume. On y trouve l'énumération d'un certain nombre de noms de localités du voisinage. La seconde inscription existe dans l'église paroissiale du village de Mazères, près de Castelnau-Rivière-Basse; elle y rappelle la translation des reliques de sainte Libérate, en 1342, par Pierre de Raymond de Montbrun, vingt-septième évêque de Tarbes,

Digitized by Google

qui siégeait encore en 1353 (*Gallia christ.* t. I). Nous reproduisons le texte de cette inscription, qui nous a paru intéressante, en le dégageant toutefois de ses nombreuses abréviations :

universis pateat quod reverendus in christo pater dominus petrus ramundi de monte bruno digna dei providentia tarviensis episcopus sacratissimum corpus virginis et martiris beate liberate de loco ubi erat in ecclesia parrochali beati iohannis de mazerius tarviensis dyocesis presentibus cleró et populo et multitudine fidelium anno domini MCCCXL secundo et ..... cum rever... et honore in hac capsa duxit propriis manibus translatandum

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Cinq pièces inédites communiquées par M. Marchegay.

Les cinq pièces qui suivent, une par siècle, du XIVe au XVIIIe, sont tirées, les trois premières, du chartrier du duc de La Trémoille, et la dernière, des archives de Maine-et-Loire. Pour la quatrième, je l'ai découverte, il y a plus de vingt ans, parmi les titres de l'abbaye de la Roë, alors à la bibliothèque de Château-Gontier, et qui ont été, il me semble, transportés aux archives départementales de la Mayenne. Je les crois toutes inédites, notamment celles qui offriront à M. C. Port deux noms nouveaux pour son répertoire des artistes angevins.

1° Le 24 mars 1365, Archambaud V, comte de Périgord, donne récépissé, en les énumérant, de tapisseries, d'objets de literie et lingerie et de vases d'argent et de cuivre ayant appartenu à Isabeau de Nuyzement, mère de sa femme.

2° A 1453 environ, je ne puis préciser l'année, appartient le récit et la description du cérémonial observé aux couches (la première probablement) d'une fille de Charles VII et au baptême de son enfant.

3° Le 24 janvier 1551 fut passé le marché décrivant l'armure et objets accessoires qu'un Milanais, établi dans un village de Touraine, s'engage à faire pour M. de La Trémoille.

4° A la date du 22 octobre 1694, autre marché entre un prieur de l'Anjou et le sculpteur Pierre Baraudrie, pour un autel accompagné de figures étoffées et dorées.

Digitized by Google

5° Enfin, le 20 février 1769, autre marché de sculpteur, concernant l'église, complétement détruite, de Saint-Laud d'Angers. Ici l'artiste est étranger au pays, mais le renom de Leysner a survécu à ses œuvres, grâce à l'admirable masque d'une statue du Christ sauvée par feu M. Toussaint Grille, et que possède, je crois, aujourd'hui M. Victor Pavie.

P. Marchegay.

I.

La lettre des meubles qui furent de Madame de Roian, mère de Madame la comptece.

Sachent touz ceuz qui ces presentes lettres verront et orront que comme nous Archambaut, conte de Pierregort, seigneur de Mastaz, de Royan, d'Arvert et de Mornac, a cause de nostre amée compaigne Loyse de Mastaz, dame desdiz lieux, eussons en nostre chastel de Royan, en la tour d'emprès les colombins, plusieurs biens meubles, joiaux, vescelle d'argent et ordilhemes d'ostel, les quelles choses furent toutes mises en inventaire par noz bien amez Guillaume de la Faye, saige en droit, et P. Raymon Darteusse, nostre escuier, et en avons oy bon et loial compte, present Taleren de Vernode et Aymar Rols, escuier, et monss^r Giraut de las Terrasses, prestre, les quielx biens dessusdiz nous estiont avenuz par la mort de madame Ysabeau de Nuyzement, mère de nostre dicte compaigne, des quielx biens nous ledit comte cognoissons et confessons, par la tenour de ces présentes, avoir eu et receu de Jehan de Burle, les biens et les choses qui s'enssuivent.

Premierement une chambre vert garnie de ciel, de cortines, de trasdos et de v marchepiez.

Item une sarge de Caan et v grans tapiz noirs, qui furent aportez a Peregueux au sebeliment de mons^r le cardinal.

Item une chambre de cendal garnie de iiij marchepiez, de ciel et de trasdos, de cuverte et de vj quarreaux.

Item la chambre Ynde, garnie de iij pieces de ciel et de cortines.

Item ij covertoers de vars et un de gris.

Item ij coistes pointes de cendal vermeilh.

Item vj covertoers fourez de cognins.

Item iiij coutes pointes blanches et xviij quarreaux de laine.

Item une chapelle garnie de iij marchepiez vermoilhs.

Item v tapiz vermoilhs et quinze tapiz barrez.

Item x couches et dix chevessiers.

Item quatre olles de coyvre.

It. deux bassins plaz et deux choufoers.

Digitized by Google

It. deux chauderes.

It. deux grans orilhers de broderie, chascun de quatre gros boutons de perles.

It. vint quatre escuelles d'argent.

It. deux plaz d'argent de cuisine, rompuz, et deux autres plaz d'argent pour laver, chascun ob un esmail ou fons des armes de mons[r] de Royan.

It. un grant dragier ob escussons desdictes armes et une cuilhiere pour le dragier.

It. doze gobellez d'argent plains.

It. quatre hanaps d'argent dorez par dedens, chascun en un escussel des armes de mons[r] et de madame de Royan.

It. deux petites pintes roondes d'argent.

It. unze tasses d'argent de ovre plaine.

It. un hanap d'argent doré en un fourrel de cuyr boilhi.

It. deux grans pintes d'argent quarrées, dorées ou pié et ou meleu et ès cuvercles.

It. un petit dragier d'argent en un fourrel de cuir boilhi.

It. doze cuilheres d'argent en un fourrel de cuir.

It. viij gobellez et une eguyre d'argent qui estoient oudit lieu de Mornac.

It. une huche plate, et pardedans vint linssols de telle blanche et dix linssols de telle de Rains fine et deliée.

It. seze pieces tant touailles que longieres.

It. une autre arche ferrée, et par dedans seze pieces, tant touailles que longieres.

It. treze linssols de telle blanche.

It. en l'arche en quoy estoit la chapelle, quatorze linssols et un autre linssols en quoy sont envelopez les autres.

Des quielx dessus nommez et speciffiez nous ledit conte et seignour nous tenons pour bien comtens et les cognoissons et confessons avoir eu et receu dudit Jehan de Burle, qui les nous envoia par nostre commandement, en nostre lieu du Puey de Chalhutz; et l'en avons quicté et quictons en tant comme touche ou puet toucher nostre pérsonne, et prometons pour nous et pour les nostres heritiers et successours audit Johan sollempement stipulant pour li et pour les siens, a le tenir[1] et delivre, et de touz domaiges, envers nostredicte chiere et amée compaigne Loyse de Mastaz, nostre fame, et envers et contre touz autres qui a cause et occasion desdiz biens ou aucun d'iceulx pourroient ou vourroient audit Johan ou aux siens faire cause, question ou demande, par quelconque manière que ce soit, sur la obligacion de touz noz biens presens et avenir. Et prometons audit Johan et jurons aux sains evangiles Nostre Seigneur a non venir encontre.

En tesmoing desquelles chouses nous ledit comte et sires avons donné

[1] On paraît avoir sauté le mot *quicte*.

Digitized by Google

audit nostre amé Johan de Burle et octroié cestes presentes lettres, séellées de nostre propre séel.

Donné a Montignac, le xxiiij^e jour de mars, l'an mil cccLxv.

Item cognoissons et confessons avoir eu et receu dudit Johan vint et cinq chiés de vaiches et de veaux et deux cens chiefs d'oailles, que chatriz que moutons[1]. Si prometons audit Johan l'en tenir quicte, a la paine que dessus. Donné audit lieu de Montignac, l'an, le jour et le moys dessusdiz.

(Chartrier de Thouars, titres de Taillebourg. Bel original en parchemin, jadis scellé sur queue simple.)

II.

Cérémonial du baptême du premier enfant d'Yolande de France, troisième fille de Charles VII et de Marie d'Anjou[2].

Née à Tours, le 23 septembre 1434.

Promise, par traité du 16 août 1436, à Amédée de Savoie, fils aîné du duc Louis et d'Anne de Lusignan; elle fut mariée avec ce prince en 1452.

Amédée IX succéda à son père le 29 janvier 1465 et mourut le 28 mars 1472.

Yolande décéda le 29 août 1478.

Ils laissèrent trois fils et trois filles.

L'aînée, Anne, première femme de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, n'eut de lui qu'une fille, Charlotte, princesse de Tarente, épouse de Guy XVI, comte de Laval, et mère d'Anne de Laval, femme de François de La Trémoille, seigneur dudit lieu et vicomte de Thouars.

Estat et ordonnance de la gesine de madame la princesse, fille aisnée du Roy nostre seigneur, fait par Mons' de Montsoreau[3], *commis à ce de par le Roy nostredit seigneur.*

Et premierement en la chambre de madicte dame eut son lit et autre pareil et tout d'un cousté de lad. chambre, et de l'autre part estoit la che-

[1] Le jeudi avant l'Ascension 1363, il avait déclaré avoir reçu «a dilecto et fideli familiari nostro Johanne de Burleto, locum tenente nostro comitisse consortis nostre, sexcentos quinquaginta scudatos auri de veteri cugno domini Johannis regis Francie et centum mutones de auro et cugno predictis, de summa videlicet quam domina nostra quondam de Roiano dimiserat post mortem suam in dicto loco de Royano.» (Orig. parch. scellé en cire rouge, sceau brisé.)

[2] Voir le *P. Anselme*, vol. V, p. 118; l'*Art de vérifier les dates*, vol. III, p. 622, 623, 650; et Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, vol. III, p. 444.

[3] *M. de Montsoreau* : Jean de Jambes ou Chambes.

Digitized by Google

minée, la porte; et entre lad. cheminée et le pignon avoit ung petit lit et au pignon une croisée, et en l'autre pignon avoit une porte qui alloit en une arrière chambre. Et pour ce failloit faire selon la chambre.

La chambre fut toute tandue d'un surciel tant qu'elle avoit de long, et comprenoit tous les deux litz; et tout le devant estoit frangié de franges noires, blanches et rouges, et toutes les murailles du cousté des litz et pignons estoient pareilles dud. surciel et tout estoit damas bleu, et la courtine qui estoit tout au long de la chambre estoit de taffetaz bleu; et entre les deux litz avoit une courtine et place pour mectre la cuve et ung pavillon pour mectre dessus lad. cuve, et sur son lit avoit ung couvertouer d'escarlate couvert d'ermines mouchetées, et les bords de veloux cramoisy de deux lez, et dessus ung linceul bien grant de fin limousole, et dessus de grans carreaux de drap d'or plus longs que larges, et aux coustés de petites lampes d'argent plaines d'ozellés de Chippre et autres bonnes santeurs, et a son chevet ung oratoire et benitier et chaire ployée.

Item sur l'autre lit avoit pareil couvertouer d'escarlate fourrée de menuver, les bors de veloux bleu de deux lez, et des carreaux noirs et bleuz et la chambre bien tappicée.

Item le petit lit eut ung couvertouer de damas bleu et de menuver et dessus ung pavillon bleu; et là l'enffant fut mis.

Item quant l'on vint pour l'eau porter baptisier, aucuns des seigneurs entrerent en la chambre, et quant tout fut prest, l'on bailla l'enfant bien enmaillolé a monsg^r de Dunoys [1], et dessus fut mis ung couvertouer de veloux sur veloux cramoisy fourré de menuver et bourdé d'ermines mouchetées, et le couvertouer avoit v aulnes de long; et au partir de la chambre print mond. sg^r de Montsoreau la queuhe dud. couvertouer et emprès la bailla a messg^rs de La Tour [2] et Dampmartin [3], qui l'apporterent a aller et retourner de l'eglise, et devant aloient trois chevaliers, dont l'un portoit en une couppe le sel, l'autre l'esguiere et l'autre les bacins et servietes.

Item ung autre chevalier portoit ung grant cierge blanc de cire vierge, et ung autre chevalier portoit ung autre cierge et des bougies qui demourerent à l'eglise; et le premier cierge fut retourné a l'ostel.

Item il y eut trois douzaines de torches que gentilzhommes porterent, qui furent alumées au partir de l'ostel, mais il n'en entra a l'eglise que viij, pour la presse.

Item l'on mist les fons ou milieu de l'église et dessus ung pavillon grant et large de taffetas blanc bordé d'or et frangé d'or.

Item endroit desd. fons avoit une chappelle tout tandue de tappicerie dessus et dessoubz, et courtines et bors et table, couverte la table et les bors de

[1] *M. de Dunoys :* le bâtard d'Orléans.
[2] *M. de La Tour :* Bertrand V de La Tour.
[3] *M. de Dammartin :* Antoine de Chabannes.

Digitized by Google

veloux; et sur lad. table l'enfant fut desabillié pour porter ès fons, et la estoit monsg^r le cardinal d'Avignon[1], legat, et qui tint l'enfant avecques mons^gr de Dunoys, qui estoit pour le Roy, et madame de la Roche[2] estoit commere. Et aussi furent tous trois à l'entrée de l'eglise, et pareillement après qu'il fut baptisié le portèrent sur l'autel, et mons^gr de Viviers[3], mytré et crossé, le baptiza, et y eut plusieurs chappellains revestuz de chappes. Et de là mond. s^gr le legat s'en alla a son logeis, non obstant que l'on s'attendoit qu'il allast veoir Madame, et tout estoit prest pour le recevoir, vin et espices et bonne chiere, et ce fait l'on retourna l'enfant et le repporta mond. s^gr de Dunoys. Lors demanda led. mons^gr de Montsoreau à mad. dame qu'elle vouloit que on fist dud. enfant, et elle lui fist responce que on le lui portast, et ainsy fut fait. Et après l'on saillyt en une salle, et la but et mengea qui voulut vin et espices; et ainsy que l'on bevoit, mons^gr le prince vint d'une chambre et mercia le Roy et mess^grs de l'onneur qu'ilz lui avoient fait, et après monta a cheval mond. s^gr le prince et alla mercier mond. s^gr le legat en son logeis.

Item madame de La Roche aloit après l'enfant, et madamoiselle et mons^gr d'Estampes[4] emprès, et autres chevaliers et escuiers qui menoient les autres femmes. Et s'est tout pour le jour.

Item x jours après madame de Savoye envoia à mad. dame la princesse une très belle chambre de veloux cramoisy, brodée et bien enlevée de personnages, bestes et oiseaux, et de perles, rubis et dyamans; mais elle ne fut tendue jusques les fievres que mad. dame la princesse avoit pour le let lui feussent passées : car l'on dit que en nulle chambre où femmes sont pour avoir enffans ne doit avoir nulz personnages, doubtant que la femme eust fraour ou eust aucune ymaginacion dont inconvenient advenist, et pour ce, comme dit est, sa chambre fut toute tandue de bleu.

Et s'est tout, car incontinant tout se despartit.

(Chartrier de Thouars. Copie contemporaine. Original en papier, découvert et communiqué par M. le duc de La Trémoille.)

III.

Je Ludovic Massazis, milanoys, maistre armurier demeurant à Semes[5], pays de Touraine, promectz sur tous et chascuns mes biens faire pour

[1] *Le cardinal d'Avignon, légat :* Alain de Coëtivy.

[2] *Madame de La Roche :* Thomine de Villequier, femme de Jean de Levis, seigneur de La Roche-en-Renier.

[3] *M.* (l'évêque) *de Viviers :* Guillaume VII de Poitiers, 1er août 1454, ou Élie de Pompadour.

[4] *M. d'Estampes :* Jean de Bourgogne, comte d'Étampes. Sa fille Élisabeth, depuis duchesse de Clèves.

[5] Semps, près de Ligueil.

Digitized by Google

monseig^r de La Tremoille[1], viconte de Thouars, une anyme avecques ung plastron, greves et habillemens de teste pour servir a cheval, et ung mourrion pour servir estant à pié, avecques une banyere, le tout complect. Et scelon le pourtraict cy dessus sera ledit harnoys faict et parfaict; lequel sera gravé par longues bendes, dont la moictié d'icelles seront dorées d'or moullu faict a fueillaiges d'anticque, dont le fons sera gris, et l'autre moictié des dictes bandes seront plaines blanches; et ainsi s'ensuivra la façon de tout ledit harnoys. Aussi suys tenu et promectz faire une armeure de selle d'armes de la façon de ladicte anyme, ou aultrement comme il plaira a mondit seig^r diviser, garnye d'une payre d'estrieufz, et une payre de solleretz avecques le mouffle de fer et le demourant de maille. Et icelluy harnoys et autres choses cy declerées toutes complectes je promectz le tout rendre parfaict et parachevé dedans la fin du moys d'apvril prouchain venant, en quelque lieu qu'il plaira a mondit seig^r en le me mandant et payant mon voyage; et ce moyennant la somme de huyct vings escus solleil, a quoy j'ay convenu et accordé avecques mondit seig^r, dont il m'a faict advance presentement de cinquante escuz par les mains de René Delaville, dont je me tiens content. Et le demourant me sera payé sçavoir est xxv escuz a l'essay dudit harnoys, et iiij^xx v escuz en rendant ledit harnoys faict et acomply, avecques ladicte selle et autres choses cy mentionnées. En tesmoing de ce j'ay signé ces presentes de ma main, et faict signer a ma requeste au notaire soubzscript, le xxiiij^e janvier mil v^c cinquante et ung.

DESLANDES LODVICO ARMELO MASIAISI:

a la requeste dudict Ludovic.

(Chartrier de Thouars. Original en papier, communiqué par M. de La Trémoille.)

Sur la même feuille de papier, au-dessus du marché, est dessiné à la plume un plastron à bandes or et blanc, et, au verso du feuillet, le grillage intérieur de ladite cuirasse.

Avec le pinceau qui a fait bandes jaunes, on a, au-dessus de la cuirasse, indiqué grossièrement une tête casquée, et à côté, fort confusément, une autre partie de l'armure qui paraît être l'ornement de tête.

IV.

Le 22 octobre 1694, nous soussignez avons fait le marché qui s'ensuit. Sçavoir que je Pierre Baraudrie m'oblige de construire un autel dans l'église

[1] Louis III. Thouars fut érigé en duché en juillet 1563.

Digitized by Google

de Fonteinne Couverte[1], conformement au dessein signé de ma mein, lequel aura 12 piez de largeur et 21 pieds de hauteur, le tout de tuffeau enrichie de deux colonnes de marbre de Laval rouge et de tables de marbre noir, comme il est marqué dans le dessein, de trois figures de ronde bosse, sçavoir, dans le haut, d'une Vierge tenant son enfant Jésus, et en bas, sur les piedestaux, à cotté des colonnes, deux figures, l'une de saint Sebastien, l'autre de saint Jullien; dans le milieu, au lieu de tabliau en bas relief d'une Nativité de Jésus; pour parement d'autel, une sépulture de la sainte Vierge aussi en bas relief, le tout aussi de pierre de tuffeau comme ci dessus, et lesdites figures estoffées et dorées comme au grand autel et de pareille hauteur aussi bien que les colonnes dudit grand autel. De plus, je Pierre Baraudrie m'oblige de fournir de tuffeau, de marbre et de chau et de touttes matières, à la réserve de pierre de massonnerie et de sable; pour lequel marché je Guy Doublard, prieur de Fonteinne Couverte, m'oblige de payer audit sieur Baraudrie la somme de 1000 francs dans les deux années après que ledit ouvrage sera fini, et m'oblige de le loger et nourir et de faire amener le marbre depuis Beaulieu, et le tuffeau depuis le Chastelier jusques ici. Et autour du bas relief du parrement de l'autel y aura une bordure de tuffeau avecques moulures et ornemens. En foy de quoy nous avons signé en double le present escrit, les jour et an que dessus.

BARAUDRIE.

(Arch. de l'abbaye de la Roë, vol. 34, fol. 53.)

V.

Nous soussignés Leysner, sculpteur, Tremblay, desservant de la paroisse de Saint Laud lès Angers, Morier, procureur de la fabrique de ladite paroisse, et Rouillard, syndic de la même paroisse, sommes convenus de ce qui suit, savoir :

Moi Leysner, je m'oblige à construire et parfaire l'autel de ladite église paroissiale conformément au plan adopté par les parties soussignées, le tout suivant les règles de l'art.

Ainsi, premièrement, le tombeau sera de sept pieds de longueur et de trois pieds de hauteur; la corniche et le soc de marbre noir; le reste du tombeau de marbre rouge; le milieu sera incrusté d'une croix ou autre figure.

Secondement, il y aura deux marchepieds en pierre de rairie; et au dessus du marchepied il sera incrusté un parquet en bois de chène.

Troisièmement, l'autel sera conduit en tuffaux, faisant le tour creux, sui-

[1] Autrefois de l'Anjou et du diocèse d'Angers, aujourd'hui du département de la Mayenne et du diocèse de Laval.

Digitized by Google

vant le plan par terre; à chaque côté il y aura deux pilastres de marbre rouge de six pieds de hauteur; et entre les pilastres il y aura une figure de pierre de quatre pieds de hauteur posée sur un cul de lampe sculpté.

Quatrièmement, au milieu il y aura un tableau de sept pieds de hauteur et de trois pieds huit pouces de largeur, encadré en bois sculpté et doré. Ce tableau représentera une naissance, conformément à l'estampe dont on conviendra et qui servira de modèle.

Cinquièmement, au dessus du cadre, il y aura une gloire dans la quelle il y aura un Saint Esprit accompagné de plusieurs anges faits en platre. Les rayons seront de bois, ils seront dorés. Les images seront en couleur.

Sixièmement, à chaque côté de l'autel, il se trouvera un vuide pour faire deux petites sacristies, dont les portes se fermeront à clef. Ces portes seront de bois de chêne a panneaux; le panneau d'en haut ceintré. Les murs de ces sacristies seront de brique, en platre, avec la corniche. Sur ces murs seront poussées des moulures en platre, pour former quelques panneaux qui imitent la boiserie.

Septièmement, la voute sera blanchie d'un beau blanc, et les murs aussi.

Huitièmement, le sanctuaire sera carrelé en pierres de rairie. La tombe qui est sous la porte de la balustrade sera placée dans le sanctuaire, le long de la marche de l'autel.

Neuvièmement, les deux placages de marbre rouge marqués dans le plan au dessous de chaque niche seront transportés dans le pied d'estal des pilastres; et à la place il y aura deux crédences, dont la table sera de marbre noir.

Dixièmement, le dessus de l'autel sera couvert de madriers de bois, qui seront de niveau avec la pierre sacrée et qui arraseront la corniche de marbre.

Onzièmement, il y aura une vergette au dessus du tableau. Les épitaphes qui sont dans le sanctuaire seront appliquées ailleurs, et la clochette sera placée plus près de la balustrade.

Et nous desservant, procureur de fabrique, et syndic commis par la paroisse de Saint Laud, en vertu de la délibération de l'assemblée d'hier, nous nous obligeons, au nom des paroissiens, a payer au sieur Leysner la somme de douze cens livres, savoir : trois cens livres le jour où les ouvriers dudit sieur Leysner commenceront a travailler pour l'autel; six cens livres lorsque l'autel sera fini; et trois cens livres dans le courant du mois de mai 1770.

Fait sous nos seings en double, à Angers, le 20 de février 1769.

Signé : Leysner, Tremblay desservant, Pierre Maurié procureur, Mathurin Rouillard sindic.

Plus, moi Leysner, je m'oblige a dorer les chapiteaux et les bases des pilastres avec les festons qui sont au dessus des figures des saints, et nous

Digitized by Google

soussignés nous nous obligeons a payer aud. sieur Leysner trente six livres au dessus de la somme de douze cens livres. Nous n'exigeons plus que l'autel soit couvert de madriers de bois. Le sanctuaire sera carrelé en pierres de rairie et en pierres d'ardoise; toute la chapelle de la paroisse sera blanchie.

A Angers, le 21 de février 1769.

Signé comme plus haut.

Suivent les quittances de Leysner.

La 1re en date du 22 février 1769, de 300 tt.
La 2e ———— 27 juillet 1769, de 300 tt.
La 3e ———— 10 décembre 1769, de 240 tt.
La 4e ———— 1er février 1771, de 250 tt.
La 5e ———— 27 mai 1771, de 100 tt.

Cette dernière, portant les mots *à compte*, prouve que le payement n'était pas complet.

M. Tremblay n'était plus curé de Saint-Laud lorsque ce travail fut terminé. Les deux dernières sommes furent payées par M. Rousseau, desservant, qui lui avait succédé.

L'origine allemande de Leysner serait indiquée au besoin par l'orthographe de ses quittances, surtout de la première, ainsi conçue : «Je ressus la somme de droi cent livre de M. Tramblai, desservante de Ste Laud, a compt sur la somme de douze cent drante six livre donte nous some coumvenue [1].»

(Fabrique de Saint-Laud d'Angers. Aétes capitulaires. Feuille de garde.)

Pour copie conforme :

P. Marchegay,

Membre non résidant.

Rapport sur une inscription de la cathédrale de Soissons, d'après un estampage.

Communication de M. Ad. Lance.

Il s'agit d'une signature gravée au couteau sur un des contre-forts de la tour nord de la cathédrale de Soissons, au-dessus de la ga-

[1] Sur Leysner, voir la notice fantaisiste de M. Victor Pavie, *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*, vol. V (année 1846), p. 189.

Digitized by Google

lerie. Les lettres de cette inscription vont en grandissant, de sorte que les premières n'ont qu'un pouce et que les dernières en ont plus de deux.

HIC FVIT ANDREAS F° ANDE DE LEYDEN

Les trois DE sont liés ensemble, et les lettres offrent un mélange de gothique et de cursive. Si l'un des deux grands A se rapproche des lettres rubriquées des manuscrits de l'extrême fin du xve siècle, le petit A est plus gothique et offre, au lieu de traits se coupant à angle, la panse ronde inférieure de ceux de l'impression; il paraît donc qu'on peut attribuer la date de cette signature à la première moitié ou au premier tiers du xvie siècle. Ce n'est d'aucune façon une inscription se rapportant au monument, pas même une marque de tailleur de pierre ou d'appareilleur, mais simplement le nom écrit par un visiteur, *André, fils d'André de Leyde, est venu ici.*

La tour de la cathédrale de Soissons n'étant pas un de ces monuments célèbres que les visiteurs couvraient de signatures, comme la flèche de Strasbourg, ou le tombeau de François Ier à Saint-Denis, il se peut que le personnage, qui y a écrit son nom, ait eu une certaine importance. Ce serait celui d'un jeune architecte hollandais visitant l'église de Soissons dans son tour de France, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en étonner; mais il faudrait connaître d'ailleurs ce personnage, et, pour le moment, nous ne proposons cette explication que comme une pure hypothèse.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

TRÉSOR DE CLAIRVAUX.

Communication de M. d'Arbois de Jubainville.

Un événement aussi récent qu'imprévu vient de faire rentrer aux archives de l'Aube des documents nombreux et importants dont l'existence était inconnue. Une des parties les plus curieuses de ces documents est relative au trésor de l'abbaye de Clairvaux. Elle avait probablement disparu déjà à l'époque où M. Guignard, archiviste

Digitized by Google

de l'Aube, écrivait son mémoire sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie[1].

Nous réunissons ici quatre pièces :

1° L'inventaire de la sacristie de Clairvaux en 1405 (pièce A). Notre copie a été faite sur l'original, provenant du cabinet Harmand, aujourd'hui aux archives de l'Aube.

2° L'inventaire de la sacristie de Clairvaux en 1504 (pièce B). Notre copie a été exécutée d'après une copie du XVIIIe siècle, provenant aussi du cabinet Harmand. Deux copies de ce document, écrites aussi au XVIIIe siècle, ont été entre les mains de M. Guignard, qui les cite dans plusieurs passages de son mémoire.

3° L'estimation des pierreries du trésor de Clairvaux en 1743 (pièce C).

4° La description de deux châsses byzantines du même trésor, écrite sous la dictée d'un évêque grec, en 1744, par Claude Guyton, moine de Clairvaux (pièce D).

Les deux dernières pièces étaient en original dans le cabinet Harmand. Nos copies de ces deux pièces sont donc, comme celle de la première, faites d'après des originaux.

Nous avons ajouté, en note ou entre parenthèses, à ces quatre documents des renvois de l'un à l'autre. Cette espèce de concordance a été établie à l'aide d'un inventaire dressé par Claude Guyton en 1741. Cet inventaire, conservé en original dans le cabinet Harmand, prend souvent la forme d'une dissertation, et il est trop long, ce nous semble, pour être publié. Quant à la description des châsses byzantines, nous avons intercalé — après la copie de chaque inscription donnée par le moine cistercien sous la dictée de l'évêque grec — une restitution en caractères grecs cursifs.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Membre non résidant du Comité.

PIÈCE A, 1405.

Inventarium sacristie Clarevallis, factum die XXI septembris, anno Domini millesimo CCCC° quinto, exeunte nonno Johanno de Trecis et intrante nonno G. de Calma, sub domno Matheo, abbate XXXVI°.

[1] 1845 et 1846. Une nouvelle édition de ce mémoire a paru en 1855 dans la *Patrologie latine* de M. Migne, t. CLXXXV, col. 1661-1798.

Digitized by Google

1. Primo loco tabula magna cum portis, circumdata argento intus et foris (pièce B, n° 1).

2. Vas sancte Helene, opere greco compositum (pièce B, n° 4).

3. Tabula argentea deaurata, in qua continetur supercilium sancti Johannis Baptiste (pièce B, n° 2).

4. Tabula clavi dominici (pièce B, n° 5).

5. Tabula Apostolorum, in qua sunt III^or camahux (pièce B, n° 6).

6. Tabula argentea, super quam est Annunciacio dominica cum multis lapidibus (pièce B, n° 13).

7. Tabula magna argentea, in qua continentur multa ossa nuda (pièce B, n° 7),

8. Tabula magna, in cujus medio continetur os de capite sancti Minas (pièce B, n° 8).

9. Tabula in qua continetur lapis niger in superiori parte, in quo lapide sculptus est Crucifixus.

10. Tabula parva cum portis, rubea, in qua est parva crux de ligno Domini [1].

11. Tabula in cujus medio insertum est philacterium plenum reliquiis, sub quo continetur parva porcio ligni Domini (pièce B, n° 10).

12. Tres alie parve tabule, opere greco composite, quorum una continet quamdam pulcram crucem de argento cum reliquiis sanctorum.

13. Item alia tabula parva, vetus, in qua sunt ossa nuda cum porcione ligni Dominici (pièce B, n° 12).

Sequuntur Cruces.

14. Crux magna, XL marcharum argenti, trahens magnam porcionem de ligno Dominico cum baculo (pièce B, n° 15).

Alia parva crux, cum pede cristallino ex baculo ligneo deargentato (pièce B, n° 16).

15. Alia parva crux cristallina, habens Crucifixum cum duabus ymaginibus de argento hinc et inde (pièce B, n° 18).

16. Alia parva crux cristallina, sine ymaginibus.

17. Alia parva crux, composita opere greco, cum pede argenteo deaurato.

Sequuntur Capita.

18. Caput beatissimi patris nostri Bernardi, in vase argenteo octoginta marcharum (pièce B, n° 23).

[1] Ce monument semble identique à « une table d'argent fermante à deux portes... au dehors de couleur grise, » qui, dans l'inventaire de 1741, page 11, est le dernier article de la 3e armoire. (Cf. pièce C, n° 10.)

Digitized by Google

19. Caput beati Malachie in vase argenteo, LXI marcharum (pièce B, n° 24).

20. Caput beati Barnabe apostoli, in vase argenteo, XXX marcharum (pièce B, n° 25).

21. Caput beati Marci euvangeliste, in vase argenteo ad modum turris quadrate, XX marcharum (pièce B, n° 26).

22. Caput beati Vincencii, in vase argenteo, XLIII marcharum (pièce B, n° 27).

23. Juncus Domini marinus, in vase argenteo, IX marcharum.

24. Pollex beatissimi Bernardi, in vase cristallino, cum pede argenteo et saphiro preciosissimo desuper.

25. Brachium beati Malachie in argento cum lapidibus preciosis et anulo in digito.

26. Magnum scrinium deargentatum et deauratum, in quo sunt capita quarumdam virginum et alie reliquie.

27. Item aliud scrinium deargentatum, plenum reliquiis, et plura filateria de argento.

28. Item aliud parvum scriniolum, argenteum et deauratum, in quo sunt plures reliquie.

29. Urceolus pro aqua benedicta, argenteus, et sparsorium cupreum.

30. Tria thuribula argentea, quorum duo sunt deaurata.

31. Vas argenteum pro incenso, ad modum navis.

32. Duo candelabra argentea.

33. Duo plati argentei cum armis ecclesie.

34. Tria paria ampullarum argentearum.

35. Aliud par ampullarum de jaspide.

36. Aliud par de cristallo.

37. Septem vascula cristallina, munita argento, in quibus continentur multe reliquie cum cruce parva argentea et pede argenteo; que vascula et crux fuerunt de abbacia de Roseriis et fuerunt redempta de pignore per dominum Johannem de Dullefmonte.

38. Item aliud vas cristallinum, circumdatum argento, super pedem cupreum.

39. Item vas de argento, deauratum, ad portandum corpus Xpisti die sacramenti in processione.

40. Item vas argenteum, deauratum, ad portandum corpus Xpisti propter infirmos.

41. Item aliud vas argenteum, deauratum, in quo est corpus Domini in ecclesia. — *En marge :* vacat.

42. Mitra una pulchra, bene garnita lapidibus precidis et margaritis (pièce C, n° 15?).

43. Item alia mitra minor, circumdata margaritis.

44. Item alie mitre modici valoris et simplices.

Digitized by Google

45. Item unum par cerothecarum, garnitarum duobus esmaldis.

46. Item tres anuli, qui ponuntur in digitis quando celebratur pontificaliter.

47. Item novem alii anuli simplices.

48. Baculus pastoralis sine crocea, de argento, deauratus (*vel* deaurata), cum pede argenteo deaurato.

49. Item alia crocea cum baculo ligneo deargento.

50. Item una crocea argentea sine pede.

51. Item crocea cum baculo, totum de ebore.

52. Item crocea beatissimi Bernardi.

53. Item anulus suus cum suo calice.

54. Vas argenteum ad portandum oleum sacrum.

55. Undecim vascula eburnea, in quibus sunt plures reliquie.

56. Item duo alia cuprea deaurata, in quibus sunt plures reliquie.

57. Ymago beate Marie eburnea, in tabernaculo cupreo deaurato et bene operato, tenens vasculum cristallinum in quo est de suo lacte.

58. Unum filaterium argenteum, deauratum desuper, in quo sunt plures reliquie.

59. Item aliud filaterium grossum, argenteum, deauratum, in quo continetur de ligno crucis Domini.

60. Item aliud filaterium parvum cum lapidibus preciosis, continens eciam de ligno crucis Domini.

61. Sex vascula argentea, deaurata, in quibus non sunt reliquie.

62. Item parva pixidis argentea, deaurata, super quam est ymago Crucifixi.

63. Item multi lapides preciosi et plura frustra de cristallo et de argento, que sunt in quodam scrinio.

64. Item baculus ligneus pro cruce.

Calices.

65. Calix magnus, duodecim marcharum argenti, deauratus, qui est impignoratus apud Firmitatem (pièce C, n° 4?).

66. Calices communes viginti et unus, cum uno fracto.

67. Item unus alius calix de Altofonte, cum quadam cruce parvi valoris, impignoratus apud nos pro ipsis. — *En marge :* vacat.

68. Item unus calix in Mortua Valle.

69. Item unus in Columbeyo.

70. Alius in Barro.

71. Item quatuor parvi calices ad communicandum.

Sequuntur Vestimenta.

72. Casule cum tunicis et dalmaticis, preciose; duodecim paria.

Digitized by Google

73. Item casule cum tunicis et dalmaticis; paria novem minoris precii.

74. Item una casula viridis, preciosa.

75. Item alia casula de indico samino, habens Crucifixum in pectore.

76. Item casule simplices rubee de sandalio; xxxv.

77. Item una de samino rubeo, simplex.

78. Item alia de sandalio rubeo ex una parte et indico ex alia.

79. Item casule crocee; xiiii^{cim}.

80. Item casule indee; iiii^{or}.

81. Item alia casula preciosa, cujus campus est rubeus et operatura desuper viridis.

82. Item alia, cujus campus est rubeus et operatura de avibus aureis.

83. Item, in armario communi, pro diebus communibus, una de samino rubeo et alia alba de serico vetusta.

84. Item alia casula indea, satis antiqua, et alia nigra pro defunctis.

85. Item in Barro due: una dupla de sandalio rubeo et croceo et alia de sandalio indico simplex.

86. Casule, tunice et dalmatice pro communibus festis et diebus quibus cantatur cum duobus ministris; septem paria.

87. Item una casula, sine tunica et dalmatica, pro defunctis.

88. Item tria paria, talia qualia, pro mortuis.

89. Quatuor paria albarum, quarum stole et manipuli correspondent suis apparamentis pro sollemnibus festivitatibus.

90. Item septem alia paria albarum cum brodura vel ymaginibus, que non habent stolas et manipulos ejusdem operis.

91. Item alie quinque albe garnite stolis et manipulis, quarum due sunt in Sacristia superiori et alie due in inferiori.

92. Item tria alia paria albarum, garnitarum stolis et manipulis, pro diebus communibus.

93. Item alia duo paria pro mortuis, garnita stolis et manipulis.

94. Stole et manipuli pro precipuis festis; septem paria.

95. Alie stole et manipuli mediocres; paria xvi.

Cappe.

96. Primo cappa una de *veluel*, preciosa, cum esmaldo et nodulo argenteis deauratis.

97. Cappe rosate tres, cum esmaldis et nodulis suis argenteis deauratis.

98. Item alie due, supertexte de auro, cum esmaldis et nodulis suis similiter argenteis deauratis.

99. Item tres alie, cum esmaldis non deauratis, argenteis tantum, et nodulis etiam argenteis et deauratis.

100. Item alie cappe due magne, cum uno esmaldo precioso et iiii^{or} nodulis argenteis et deauratis.

Digitized by Google

101. Item alia cappa cum suis nodulis et uno esmaldo argenteis et deauratis; et sunt in dicto esmaldo quinque parvi lapides.

102. Item alia vetus cappa et alia nigra, cum suis nodulis argenteis et deauratis.

103. Item alie quinque cappe minoris precii, et due alie nigre parvi valoris.

Somma capparum predictarum in universo XXI.

104. Item alia vetusta cappa.

105. Quatuor baudequini pro festivitatibus solemnibus, quorum unus est operatus ymaginibus et margaritis.

106. Item XIII baudequini pro magno altari in diversis festivitatibus.

107. Item duo alii veteres, parvi valoris.

108. Item unus alius baudequinus, qui ponitur ad altare Conversorum in festis.

Sequuntur Mappe.

109. Mappule benedicte cum suis frontariis pro festis diebus tres pro majori altari.

110. Item alie due minores cum suis frontariis pro dicto altari.

111. Item una parva mappula bona pro altari sancti Bernardi.

112. Item mappule quatuor pro pulpito euvangelii et cantoris.

113. In Barro sunt ducente albe, tam bone quam male.

PIÈCE B, 1504.

Inventarium sacristie Clarevallis, factum die decima quinta mensis decembris, anno Domini millesimo quingentesimo quarto, tempore reverendi in Christo patris et domini domini Johannis, quadragesimi abbatis Claravallis, sacræ theologiæ professoris, in presentia reverendi in Christo patris domini Petri de Vireyo, senioris abbatis, et nonnorum Nicolai de Parisius, prioris, et Jacobi de Sezanna, sacristæ ejusdem monasterii.

1. Primo loco est tabula cum portis, in quarum superficie sunt duo angeli elevati, quæ facta fuit tempore domini Guillelmi, duodecimi abbatis Clarævallis (1217-1221), et nonnorum Petri et Drogonis, sacristarum, ex triginta quinque marcis argenti et duabus marcis auri, continens plures lapides preciosos, videlicet sedecim kalais, et saphiros triginta unum, et alios lapides minoris precii. In hujus tabulæ medio collocata est portio Dominicæ crucis, quæ missa fuit beato Bernardo a patriarcha Iherosolimitano, sicut ipse scribit ad ipsum, et a tempore ipsius domini sola fuit in Claravalle. Et sub sede ejusdem crucis habetur de ferro lanceæ Domini. Et in

Digitized by Google

eadem tabula continentur istæ reliquiæ.... quas reliquias attulit de thesauro nobilis viri Henrici, imperatoris Constantinopolitani, vir religiosus nonnus Hugo, quondam abbas S. Gilleni, postea humilis monachus Clarævallis, et plures alias reliquias, de quibus inferius dicetur. Continentur etiam in eadem tabula reliquiæ multorum sanctorum, ita quod omnes reliquiæ que in ea continentur sunt trecente quadraginta[1].

2. Secundo loco est tabula argentea continens novem marcas argenti et unam marcam auri, quam fieri fecit in Claravalle dictus Hugo, quondam abbas Sancti Gilleni, tunc autem monachus Clavævallis, tempore nonnorum Anselmi, Petri et Drogonis, sacristarum, in cujus tabulæ medio in eminentiori parte posita est crux quam miraculose misit Almaricus, rex Iherosolimitanus, in Claramvallem, post plurimos annos a transitu beati Bernardi, ab eodem in somnis admonitus, sicut in tractatu de eadem plenius continetur. Eidem cruci adjuncte sunt circumquaque portiones ligni Dominici, quas attulit nonnus Artaudus, frater militiæ Templi, postea monachus et cellerarius Clarævallis. In eadem autem tabula continetur de capillis Domini, de sanguine Domini et de capillis beatæ Mariæ virginis, de quibus tres misit imperatrix, uxor Othonis imperatoris, filia ducis Brabantiæ, tempore domni Radulphi, abbatis Clarævallis (1224-1233). Continetur iterum in eadem tabula de spinis corone Domini, quas sepedictus Hugo sumpsit manu propria de corona spinea Domini. Item de vestimentis Domini, de zona, de sindone, et multe alie reliquie Domini et reliquie undecim apostolorum, et supercilium beati Johannis Baptistæ, de brachio beati Jacobi minoris et reliquie multorum sanctorum, quas attulit dictus Hugo, quondam abbas Sancti Gilleni. Item in eadem tabula inferius insertum est philaterium aureum, divisum in duas partes, quod fuit domini Eskili, venerabilis archiepiscopi Dacie, postea monachi Clarævallis, in quo continentur reliquie multorum sanctorum. Item lapis preciosus kamahe, qui fuit domini archiepiscopi Treverensis, et alii lapides multum preciosi; continenturque in dicta tabula reliquie numero plus quam centum[2].

3. Nota quod in antiquis inventariis tertio loco solebat esse magna crux aurea, quam, de thesauro sancte Helene in Constantinopoli sumptam, Henricus, imperator Constantinopolitanus, successor fratris sui Balduini, comitis Flandriæ, postea imperatoris Constantinopolitani, manu propria contulit sub nomine Clarævallis domino Hugoni, abbati Sancti Gilleni, postea monacho Clarævallis, qui eam detulit in Claramvallem. Et sciendum quod, sicut dicebat idem Hugo, ad thesaurum illum non patebat accessus nisi

[1] Au XVIIIe siècle, cette châsse était cotée E, connue sous le nom de *Table des anges* et renfermée dans la quatrième armoire. (Voir pièce C, n° 13.)

[2] Au XVIIIe siècle, cette table était cotée G et renfermée dans la septième armoire. (Pièce C, n° 20.)

Digitized by Google

per novem ostia cuprea et totidem seras, cujus thesauri claves memoratus Hugo gestabat de mandato dicti Henrici imperatoris. Crux ista collocata est, tempore Drogonis sacriste, in cruce aurea, in qua sunt viginti et una marca auri et quatuor camahe, triginta tam smaragdini quam prassini lapides, quinquaginta tres saphiri et quinquaginta balais et alie margarite que pedles vocantur. Crux ista habet pedem argenteum, cum quatuor imaginibus evangelistarum argenteis. Pedes autem, qui sunt sub imagine, sunt de cupro. Quæ crux a multis annis et temporibus non reperitur, sed, ut dicitur, pro necessitatibus monasterii fuit impignorata.

4. Quarto loco est vas argenteum, quod fieri fecit sancta Helena, de predicto thesauro sumptum et a domino Henrico imperatore per eumdem Hugonem Claramvallem missum, opere greco mirabiliter et multum artificiose compositum, in cujus parte anteriori, sub esmaldis de auro mirabiliter fabrefactis, honorifice condita est portio Dominice crucis, in cruce ex auro mirabiliter fabrefacta, in qua sunt quatuor lapides praxini et duo alii lapides in sex angulis sex esmaldis miro opere decorati. In eadem parte anteriori continentur reliquie plures, scilicet de ferro lancee Domini, de spinis corone Domini, et alie reliquie sub similibus esmaldis in cellulis collocate; in parte vero posteriori ejusdem vasis continentur reliquie sancti Georgii et aliorum plurimorum sanctorum, in cellulis argenteis; et omnes reliquie, que in hoc vase continentur, litteris grecis exprimuntur. Sunt autem omnes reliquie, que in hoc vase continentur, quadraginta quatuor. Continentur etiam in hoc vase reliquie sancti Minas, archiepiscopi et martyris[1].

5. Quinto loco est tabula quam dedit nobilis comes Flandriæ Philippus, que vocatur *Tabula Clavi,* quia in ea continetur pars clavi Dominici quem secari fecit coram se Emmanuel, imperator Constantinopolitanus, consanguineus ejus, quando ipse comes primo profectus est in Iherusalem, et dedit eidem Philippo. In eadem tabula continetur de sanguine Domini, par clavi, de spinis corone Domini, etc. Et reliquie omnes, que in ea continentur, quadraginta quinque[2].

Sexto loco est *tabula Apostolorum.* Et vocatur Apostolorum quia in ea continentur reliquie apostolorum, quam dedit comes Philipus, in qua continetur de ligno Domini. Et reliquie, que in ea continentur, sunt quadraginta novem. Continentur etiam in eadem quatuor kamahe[3].

7. Septimo loco est tabula magna, quasi octo marcarum argenti, in qua

[1] Cette châsse, connue au XVIIIe siècle sous le nom d'*Oratoire de Constantin*, était conservée dans la quatrième armoire. (Voir pièce C, n° 14.)

[2] Cette châsse, cotée H au XVIIIe siècle, était conservée dans la septième armoire. (Voir pièce C, n° 21.)

[3] Cette châsse, cotée I au XVIIIe siècle, était alors conservée dans la septième armoire. (Voir pièce C, n° 22.)

Digitized by Google

apparent ossa sanctorum nuda, que facta fuit tempore Radulphi, abbatis Clarevallis (1224-1232), et nonni Drogonis, sacriste. Sunt autem reliquie, que in ea continentur, septuaginta quatuor[1].

8. Octavo loco est tabula in qua fuit olim crux magna, in qua sunt reliquie plures; et in medio hujus tabule inserta est pars capitis sancti Minas, archiepiscopi et martiris, quam attulit nonnus Artaudus, postea cellerarius Clarevallis. Et sunt in eadem tabula novem marche argenti[2].

9. Nono loco est tabula aurea, que facta fuit tempore domni Radulphi, quinti decimi abbatis Clarevallis, et nonni Drogonis, sacriste, ex undecim marchis auri et duabus marchis argenti, in qua sunt triginta quinque saphiri et quinque tam smaragdi quam prassini lapides, et plures alii minoris pretii. In eminentiori parte posite sunt reliquie que erant in quodam philacterio aureo quod dedit predictus comes Philippus, scilicet de ligno Domini, de spongia, de spinis, de presepio, de sepulchro, de cunabulo. Hoc philaterium primo fuit domini Roberti, comitis Flandriæ, qui interfuit captioni Jherusalem et Antiochie cum Godefrido de Buillon et aliis baronibus multis. Super idem philaterium faciebant jurare dictus comes Philippus et predecessores ejus in precipuis quibusque causis. Super quod cum quidam miles juraret et pejeraret, videntibus omnibus, dextera ejus super illud philaterium extensa, diriguit, ita quod retrahere non potuit, donec confessus est coram omnibus se peccasse, sicut testatus est nonnus Gerardus de Spineto, monachus Clarevallis, nepos ejusdem comitis, qui huic miraculo presens interfuit. Unde, quotiescumque deferebatur in medio predictum philaterium, multo timore et honore concutiebantur omnes qui super illud jurare habebant. Hoc philaterium, quia conquassatum erat et parvum, conflatum est, aurum positum in hac tabula et reliquie hic collate. Sub eisdem reliquiis insertum est philaterium aureum quod dedit domina Matildis, Flandriæ comitissa, in quo est portio ligni Dominici et capilli beate virginis Marie, sicut in carta secundum formam hujus tabule confecta continetur. In parvis philateriis, que sunt circa illud, continetur de sanguine Domini, de capillis Domini, etc., sicut in eadem carta continetur. In medio autem inserta est tabula aurea, sicut assumpta est de textu, quem dedit dominus Conrardus, Portuensis episcopus. Sub eadem tabula collocatus est jaspis, in quo celata est imago Crucifixi, quem dedit idem dominus Conrardus, sub quo jaspide positum est vasculum in forma crucis factum, cum quibusdam preciosis reliquiis, que scripte sunt in predicta carta. Hoc vasculum fuit domini Johannis, Mithelenensis archiepi-

[1] Cette châsse, cotée C au XVIIIe siècle, était alors conservée dans la troisième armoire. (Voir pièce C, n° 8.)

[2] Cette châsse, cotée D au XVIIIe siècle, était alors conservée dans la troisième armoire. (Voir pièce C, n° 9.)

Digitized by Google

copi, quod dedit ei dominus Cono, filius advocati Bethune. Continentur autem in hac tabula reliquie centum sexaginta duo[1].

10. Decimo loco est tabula que facta fuit tempore domini Radulphi, abbatis, et nonni Drogonis, sacriste Clarevallis, in cujus medio insertum est philaterium, quod attulit nonnus Artaudus, in quo continentur reliquie viginti quatuor sanctorum, sub viginti quatuor cellulis. Sub eodem philaterio continetur portio ligni Dominici, quam attulit idem Artaudus. Et continentur in dicta tabula reliquie centum et quadraginta duo[2].

11. Undecimo loco est vas quoddam, quod factum fuit tempore nonnorum Petri et Drogonis, sacristarum Claravallis, ex tribus marchis et dimidia argenti, in quo collocata est crux Dominica, quam attulit in Claramvallem nonnus Erardus de Barris, quondam magister Templi, postea monachus Clarevallis, avunculus domini Adam, Merinensis episcopi (1213-1229). In hoc vase positus fuit dens sancti Bernardi, abbatis Clarevallis, qui delatus est Parisius, et reliquie quas attulit dominus Jacobus de Placentia, tunc archidiaconus Ravenne, postea monachus Clarevallis, deinde Triumfontium abbas, postea episcopus Prenestinus (1231-1245)[3].

12. Duodecimo loco est tabula parva, quam attulit nonnus Artaudus, cellerarius Claravallis, in quo continetur de ligno Domini. Et in eadem apparent ossa sanctorum nuda, quorum nomina grecis litteris exprimuntur[4].

13. Tercio decimo loco est tabula Annuntiationis Dominice, continens triginta quinque saphiros et alios lapides preciosos cum portione ligni Dominici. Et sub octo majoribus lapidibus collocate sunt multe reliquie. Hec tabula quondam fuit cooperculum cujusdam vasis argentei concavi, quod quidem vas cum hoc operculo et cruce Dominica quondam fuit ducis Bertoldi, avunculi domini Conrardi, Portuensis episcopi (1219-1227); qui Conrardus dedit vas cum suo operculo et cruce Dominica, tempore Radulphi, abbatis Clarevallis quinti decimi, et nonni Drogonis, sacriste[5].

Nota tamen quod vas nusquam reperitur, et fieri potest quod in alios usus mutatum est; et solum cooperculum mansit.

14. Quarto decimo loco est tabula nova facta tempore domini Johannis, quadragesimi abbatis Clarevallis (1496-1509), et nonni Jacobi, sacriste. Et

[1] Au XVIIIe siècle, cette châsse aurait été cotée B et renfermée dans la troisième armoire. (Voir pièce C, n° 7.) Dans un autre système, ce serait la châsse cotée F. (Voir pièce C, n° 17.)

[2] Au XVIIIe siècle, cette châsse était cotée A et renfermée dans la troisième armoire. (Voir pièce C, n° 6.)

[3] Cette châsse ne paraît pas s'être trouvée à Clairvaux au XVIIIe siècle.

[4] Cette châsse, cotée L au XVIIIe siècle, était alors conservée dans la septième armoire. Elle n'est pas mentionnée dans la pièce C.

[5] Cette châsse, marquée K au XVIIIe siècle, était alors conservée dans la septième armoire. (Voir pièce C, n° 24.)

Digitized by Google

in ea sunt duo philacteria valde preciosa et multis ornata gemmis et margaritis preciosis. In cujus primo philaterio ponitur de vera cruce; in cujus capite ponitur unus kamahe, et in pede unus saphirus albus; sub arcu supra crucem ponitur de sceptro Domini et de capillis beate Marie. In secundo vero philaterio in tribus ordinibus multe continentur preciose reliquie.... Supra quas reliquias ponitur unus magnus saphirus ceruleus, quem dedit domina Katherina de Saint Belin, domina de Bussy. Hec tabula continet in argento decem marchas cum una uncia, et in deauratura sexdecim tam salucia quam ducatos aureos; quam tabulam fecit fieri idem nonnus Jacobus de Sezanna, sacrista.

Sequuntur Cruces.

15. Crux magna quam fecit fieri dominus Matheus, vicesimus nonus abbas Clarevallis (1316-1330), ex quadraginta marchis argenti, habens magnam et mirabilem portionem de ligno Domini, cujus sacri ligni tegmen est de argento deaurato, habens exterius imaginem Crucifixi; que quidem crux, ornata multis gemmis et lapidibus preciosis et quinque kamahe in quatuor cornibus crucis, caret pede et baculo [1].

16. Alia crux minor, ornata multis gemmis preciosis, habens in medio de ligno Domini, quam fecit fieri supradictus dominus Matheus ex novem marchis argenti. Cui quidem cruci aptatus est pes cristallinus, plenus diversis reliquiis, quem, cum cruce scripta in veteribus inventariis sed minime inventa, attulit et dedit nobilis comes Flandrie Philippus. Et habet baculum deargentatum cum pomello argenteo et deaurato.

Nota quod huic secunde cruci aptatus est baculus ligneus in parte inferiori, id est in pomello, argenteus deauratus cum pluribus lapidibus parvi valoris.

17. Alia parva crux argentea et deaurata, cum Crucifixo cum pede argenteo et deaurato, habente ante et retro imaginem Crucifixi figuratam, et a dextris et sinistris imagines beate Marie et sancti Johannis evangeliste. Et est ponderis quatuordecim unciarum.

18. Alia crux parva argentea, habens cornua rotunda cum imagine Crucifixi et pede figurato de diversis historiis, rotundo instar pixidis; que fuit quondam domini Nicolai, Roskildensis episcopi. Et est ponderis decem unciarum.

19. Item alia crux parva, cum tribus imaginibus, cujus pes est de cupro deaurato; et est ponderis undecim unciarum et dimidie.

20. Item alia crux cristallina, cujus pomellus est de cupro deaurato et pes de ligno figurato de diversis scutis, que ponitur super altare sacristie.

21. Item in Barro super Albam est alia pulchra crux argentea et deaurata, duplex seu patriarchalis, super lignum habens in sua prima cruciata

[1] Pièce C, n° 5.

Digitized by Google

portionem de sancta cruce inter duos angelos, etiam argenteos et deauratos. In secunda vero cruciata, in anteriori parte, est imago Crucifixi; in posteriori vero imago beate Marie cum quatuor evangelistis. Que crux, cum suo pede retundo, est ponderis unius marche, duarum unciarum et duorum trientium.

22. Item alia crux argentea deaurata, cristallo munita, cum Crucifixo argenteo, pede quoque similiter argenteo et deaurato. Ipsa crux, cum Crucifixo, pede et cristallo, ponderis trium marcharum, quatuor unciarum et dimidie, facta diligentia nonni Guillermi de Barro, cellerarii, anno Domini M° V^c XII°.

Sequuntur Capita.

23. Vas argenteum et deauratum, in quo requiescit caput sanctissimi patris nostri Bernardi, abbatis, cum diademate esmalto, habente duos angelos argenteos a parte posteriori, et a parte anteriori duas imagines representantes domnum Johannem de Aizanvilla, abbatem Clarevallis (1330-1345), actorem hujus vasis, et patrem ejusdem, cujus tempore hoc vas factum est. Et notandum quod in pectore dicti vasculi continetur unus magnus saphirus, valde preciosus, sub quo continetur alius saphirus minoris quantitatis, etiam multum preciosus, et multi alii saphiri cum multis aliis lapidibus preciosis. Et sustentatur a parte anteriori quatuor leonibus argenteis et deauratis, a parte posteriori duobus similibus [1].

Nota. Retro diadematis esmaltati capitis sanctissimi Bernardi scribuntur, litteris gothicis octo lineis, que sequuntur : *In hoc vase : requiescit caput beati Bernardi : Quod vas fieri fecit : frater Johannes abbas Clarevallis : filius Johannis False : Littere militis : qui ambo flexis genibus : coram capite depinguntur.*

Ledit chef de saint Bernard est long et profond, l'occiput assez relevé, le front peu élevé.

24. Vas argenteum deauratum, continens sexaginta et unam marchas argenti, quod fecit fieri predictus Johannes de Aizanvilla, in quo requiescit caput beati Malachie, archiepiscopi, habens in capite mittram multis lapidibus preciosis decoratam; in cujus summitate sunt sex saphiri preciosi, et in pectore ejusdem unus saphirus preciosus cum aliis saphiris et lapidibus preciosis circumquaque; quod caput sex imaginibus argenteis sustentatur [2].

Le chef dudit saint Malachie est plus long et profond, presque point relevé, le front bas.

25. Vas in quo continetur caput sancti Barnabe apostoli, quod caput attulit supradictus nonnus Artaudus, cellerarius Clarevallis. Hoc vas factum est tempore Everardi (1235-1238) et Guillermi (1238-1248) et nonni

[1] Voir pièce C, n° 2.
[2] Voir pièce C, n° 1.

Digitized by Google

Drogonis, sacriste, ex triginta marcis argenti et una et dimidia auri. In eodem vase continetur de ligno Domini, et alie centum et septem reliquie [1].

26. Vas quadratum, in modum turris, quod fecit fieri de suo proprio Garnerius (*de Rochefort*), nonus abbas Clarevallis (1186-1192), postea Lingonensis episcopus (1192-1200), ex viginti marchis argenti et una auri, in quo continentur he reliquie : scilicet pars capitis sancti Marci evangeliste, de brachio sancti Thome apostoli, de brachio sancti Laurentii, de scapula sancti Blasii, de scapula sancti Philemonis, de scapula sancti Theodori martiris, de capite sancti Cypriani martiris, et de reliquiis sancti Johannis Baptiste, et aliorum sanctorum; que omnia attulit de transmarinis partibus sepe nominatus Artaudus, cellerarius Clarevallis. Item in eodem vasculo continetur de brachiis sanctorum Silvestri, Gordiani et Epimachi, in cujus operculo est saphirus bonus, et in anteriori parte ejusdem vasis est lapis prassinus magnus; alii lapides in eodem vase non sunt magni precii [2].

27. Vas in quo continetur caput sancti Vincentii martiris, quod caput attulit de partibus Albigensium, de villa que dicitur Castras in episcopatu Tolosano, dominus Conrardus, Portuensis episcopus (1219-1227), apostolice sedis legatus, et ipsum contulit domui Clarevallis. Factum est istud vas tempore venerabilium patrum domini Laurentii (1223-1224) et Radulphi (1224-1232), abbatum, et nonnorum Petri et Drogonis, sacristarum; quod continet reliquias viginti quatuor sanctorum. Factum est idem vas ex quadraginta tribus marchis argenti et una marcha et dimidia auri. Continet autem lapides preciosos duodecim balais et duodecim saphiros et tredecim prassinos magnos. In anteriori parte continet lapidem preciosum, qui vocatur granas, sumptum ex annulo domini Garnerii, episcopi Lingonensis, cum quo celebrabat divina, quem et contulit eidem operi [3].

Nota : Les dates entre parenthèses ont été ajoutées par l'éditeur.

PIÈCE C, 1743.

L'an mil sept cent quarante-trois, le lundi vingt-sixième du mois d'août, M. Jean-Baptiste Denis Lempereur, jouaillier, et M. Marin, jouaillier-orfèvre, demeurans tous deux à Paris, se trouvant dans l'abaye de Clairvaux par dévotion à saint Bernard, son premier abbé, pour célébrer sa feste qui tombe le vingtième dudit mois, ils ont été priés de se transporter au thrésor des reliquaires de ladite église de Clairvaux pour en dire ce qu'ils pensoient

[1] Voir pièce C, n° 11.
[2] Voir pièce C, n° 16.
[3] Voir pièce C, n° 12.

Digitized by Google

des noms et qualités et prix des pierreries qui en font l'ornement, et ont marqué ce qui suit par copie.

1. *Primo,* dans la première armoire, au chef de saint Malachie, il n'y a rien de précieux (A 19, B 24).

2. Au chef de saint Bernard, il y a plusieurs pierres de saphirs mauvais et en tout rien de précieux (A 18, B 23).

3. Trois petites croix d'abbés dont les deux plus petites sont d'or; la troisième, plus grande, est de vermeil.

4. Au grand calice, les pierres de couleur et les perles sont fines et peuvent valoir trois cents livres (A 65?)..... 300 ᵗᵗ

5. *Secundo,* dans la troisième armoire, à la grande croix, toutes les pierres de couleur en sont fines, aussy bien que les perles, dans lesquelles sont plusieurs saphirs orientales, topazes aussy orientales et topazes d'Inde, grenads syriens et autres, amétystes peridots, émeraudes, etc. Il y a aussy cinq agathes, dont une fort grande qu'on croit qui représente Hercule et Omphale. Toutes les pierres blanches sont fausses. Toutes lesquelles pierres de couleur peuvent valoir six cents livres..... 600

Les cinq onix valent cinq cents livres, y compris le camayeux (A 14, B 15)..... 500

6. Dans la première table A, il n'y a que le saphir d'orient gravé en relief qui vaut cent livres (A 11, B 10)..... 100

7. La seconde table marquée B : le gros saphir du milieu vault mille livres..... 1,000

Le reste des onix et pierres de couleur y compris les perles valent quatre cents livres (B 9)..... 400

8. Dans la table marquée C, il n'y a rien du tout (A 7, B 7).

9. Dans la table marquée D, il n'y a rien de précieux (A 8, B 8, D 2).

10. Dans la petite chasse à deux battans, ou autel portatif, il n'y a rien de précieux (A 10?).

11. *Tertio,* dans la quatrième armoire, au reliquaire de saint Barnabé, toutes les pierres de couleur sont fines, mais nullement précieuses. Le tout peut valoir cent cinquante livres (A 20, B 25)..... 150

12. Au reliquaire de saint Vincent, diacre, martyr, toutes les pierres sont fines, mais nullement précieuses. Le tout peut valoir deux cents livres (A 22, B 27)..... 200

13. Dans la table des anges, toutes les pierres de la croix sont fausses. L'ametyste de forme ovale cabochon au pied de la

A reporter..... 3,250

Digitized by Google

Report..... 3,250[1]

croix, couvrant un vertèbre de la nuque du col de saint Jean-Baptiste, vaut trois cents livres..... 300

Le reste des autres pierres de couleur sont fines et peuvent valoir ensemble quatre cents livres..... 400

Il peut y avoir pour cent cinquante livres de perles (A 1, B 1). 150

14. Dans le reliquaire de Constantin, premier empereur chrétien, il n'y a rien de précieux en pierreries ni en perles, quoy qu'elles soient toutes fines. Le tout peut valoir cent cinquante livres. Le filigramme qui enferme la croix est d'or (A 2, B 4, D 2). 150

15. A la mitre, il n'y a rien de précieux en pierres de couleur: la plus grande partie sont fausses. Il peut y avoir pour sept cents livres de perles (A 42?)..... 700

16. *Quarto,* dans la cinquième armoire, au reliquaire du chef de saint Marc l'évangéliste, il n'y a rien de précieux. Le tout peut valoir cent livres (A 21, B 26)..... 100

17. *Quinto,* dans la sixième armoire, à la table du serment, marquée F, toutes les pierres sont fines aussi bien que les perles, mais il n'y a rien de précieux. Le tout peut valoir cent cinquante livres (B 9)..... 150

18. A la figure de la Vierge, toutes les pierres de couleur sont fines aussy bien que les perles, et valent ensemble six cents livres. 600

19. A la figure de saint Bernard, *idem.* Le tout peut valoir deux cent quarante livres..... 240

A la crosse, les perles sont fines et les pierres de couleur presque toutes fausses. Le tout peut valoir quarante livres..... 40

20. *Sexto,* à la septième armoire, au reliquaire, ou table du roy de Jérusalem Amaulry, marqué G, rien de précieux. Le tout peut valoir cent livres (A 3, B 2)..... 100

21. Au reliquaire du saint Clair, ou table marquée H, il n'y a rien de précieux (A 4, B 5)

22. Au reliquaire, ou table des Apôtres, marqué I, rien de précieux, excepté une aulnix valant vingt-quatre livres (A 5, B 6)..... 42

23. Le portrait de la reyne, mère du roy Louis XIV, composition.

24. Au reliquaire de l'Annonciation, quatre gros cabochons de grenads valant quatre cents livres..... 400

Toutes les autres pierres de couleur ensemble valent six cents livres (B 13)..... 600

A reporter..... 7,204

[1] 1550-1576.

Digitized by Google

Report..... 7,204 ⁿ

25. A la grande châsse donnée par le R. P. Tristand, évesque de Xaintes [1], sont toutes pierres fausses.

26. *Septimo,* dans l'armoire du soleil, tous les diamants sont fins, tout ce qui est émaillé est d'or, et peut valoir trois mille cinq cents livres [1]..... 3,500

L'on n'a point compris les matières dans la présente estimation ainsy faite, les jour et an que dessus, par les dits Messieurs Lempereur et Marin.

TOTAL..... 10,704 ⁿ

Signé : F. CLAUDE GUYTON, religieux de Clairvaux.

PIÈCE D, 1744.

Le mercredi cinquième jour du mois d'août 1744, un évêque grec d'Arcadie (marquis dans l'île de Crète ou de Candie, moine de saint Basile, qui a reçu le nom de Nicodème en religion, et celui de Nicolas au baptême, banny par les Turcs hérétiques pour la foy et la cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ) considéra nos différentes reliques et reliquaires. Voici comme il expliqua la quatrième table [2].

1. Toutes les figures sont ouvrage grec. Dans le carré du haut de la table à droite est une croix, un Christ, deux personnages debout de chaque côté; un ange de chaque côté au-dessus du bois en travers. Au-dessus de la tête du Christ il lit en grec *scabrosis* (*sic* pour *stavrosis,* c'est-à-dire σταύρωσις), id est *crucifixio.* Au-dessus IHS XPS, auprès de l'ange à droite *Michael,* auprès de l'ange à gauche *Gabriel.* Dans le quarré vis-à-vis est une croix, un Christ, deux personnages pleurans, un troisième qui tient Jésus-Christ par le milieu du corps pour le descendre de croix, le bras droit détaché; de l'autre côté, un personnage fort courbé, ayant la tête près des pieds de Notre-Seigneur, un mouchoir en mains; une échelle appuyée par le haut bout sur la croix, un homme dessus qui détache de la croix le bras gauche de Jésus-Christ. Au-dessus, à droite, un ange : *O Archimichael;* de l'autre côté, un ange : *O Gabriel;* au-dessus de la tête du crucifix : *hiapocaphilossis* (*sic* pour *hi apocathilosis* [3], c'est-à-dire ἡ ἀποκαθήλωσις), id est *incrucifixio* (*sic* pour *excrucifixio* ou *refixio*) : *vir timoratus*

[1] Date de 1640 et de Claude Largentier, 45ᵉ abbé de Clairvaux.

[2] Cotée D. Pièce A, n° 8; pièce B, n° 8; pièce C, n° 9. Cette châsse venait du moine Artaud qui la tenait de Louis, comte de Blois, dit l'inventaire de 1741.

[3] *Ph* pour *th* comme plus bas.

Digitized by Google

Joseph de ligno deponit intemeratum corpus tuum[1]; au-dessus de cet écriteau, IHS. XPS.

Dans le bas de la table et quarré à la droite est une femme de sa hauteur, ayant sur la tête une couronne fermée, par derrière la couronne de gloire, d'un côté de la tête *sancta* (c'est-à-dire ἁγια), de l'autre côté *Helena* (c'est-à-dire Ἑλένη). Dans l'autre quarré vis-à-vis est un homme de sa hauteur, vêtu d'habits longs, ayant sur la tête une couronne fermée, par derrière la couronne de gloire, sur le bras gauche comme un manipule, d'un côté et d'autre de la tête : *O agios Constantinus megas* (ὁ ἅγιος Κωνσταντῖνος μέγας), id est *o* (sic) *sanctus Constantinus magnus*. Le reste se distingue et se lit sans être grec.

2. Le même évêque grec qui a vu le reliquaire du grand Constantin[2]. On y remarque, sur une face en haut et entre les deux battans de porte, la figure en buste du grand Constantin, qui a sur sa tête une couronne fermée; il tient de la main droite une longue croix; d'un côté de la tête *effigies* (c'est-à-dire εἰκών), de l'autre *Constant.* (Κωνσταντ.). Sur la première partie du battant à droite, on détache et on descend Jésus-Christ de la croix, et on lit en grec *hiapocaphilosis* (ἡ ἀποκαθήλωσις), id est *vir timoratus Joseph, etc.*, ut supra. Sur la seconde, au-dessous, c'est la transfiguration de Notre-Seigneur ; on lit : *metamorphosis tou Xpou* (μεταμόρφωσις τοῦ Χριστοῦ). Sur la troisième, au-dessous, c'est la dormition et l'assomption de la sainte Vierge; on lit *hichimissis tis panogies* (ἡ κοίμησις τῆς παναγίας), id est *assumptio de Sanctissima*[3]. Sur la première partie de l'autre battant est l'ascension de Notre-Seigneur; on lit : *hianalipsis* (ἡ ἀνάληψις), id est *ascensio*. Sur la seconde, au-dessus, c'est l'apparition à l'apôtre incrédule, on lit : *ipsilaphissis* (ἡ ψηλάφησις), id est *apparitio sancto Thome*[4]. Sur la troisième, au-dessus, c'est la résurrection de Notre-Seigneur; on lit : *hianastasis* (ἡ ἀνάστασις), id est *resurrectio*. Au dedans dudit reliquaire, au haut du battant à droite, *S. Michael* (ὁ Μιχαήλ). Au dessus, on lit : *O Evangelismos* (ὁ εὐαγγελισμός), id est *annuntiatio*. Au-dessous, ce sont des caractères illyriques. Au-dessous, *genicis* (γένεσις), id est *nativitas Xpisti*. Au haut et à droite du fond du reliquaire, on lit : *O phios prodromos* (ὁ ἅγιος πρόδρομος)[5], id est *divus Johannes Baptista* (ou plutôt *sanctus præcursor*); et vis-à-vis, dans ledit fond du reliquaire, on lit : *mitir theou* (μήτηρ θεοῦ), id est *mater Dei*. Les deux battans, qui sont au-dessous dans l'intérieur dudit reliquaire, sont pleins de figures en

[1] Cette phrase, empruntée au bréviaire, est un commentaire du moine de Clairvaux, et non une légende inscrite sur le monument.

[2] Pièce A, n° 2; pièce B, n° 4; pièce C, n° 14.

[3] Le sens propre est *dormitio*.

[4] Le sens propre est *tactus*. C'est le verbe ψηλαφάω qui est employé par saint Luc, XXIV, 39; cf. Jean, XX, 27.

[5] *Ph* représente ici le son spirant du γάμμα grec.

Digitized by Google

émail avec des caractères que l'on dit illyriques. Au haut de l'autre battant supérieur, on lit : *hypapanti* (ἡ ἀπάντησις), seu *occursus Simeonis ad Xpistum*[1]. Au-dessous, ce sont des caractères illyriques, selon ledit évêque grec. Au-dessous, on lit *yvapticis* (ἡ Βάπτισις), id est *baptismus Xpisti*. Au milieu des dits deux battans intérieurs, au-dessus du crucifix, *stabrousis* (σταύρωσις), id est *crucifixio*. Le reste, qui est sous les portes intérieures, n'est pas facile à lire, parce que les pièces, pour la plupart, sont placées indirectement à la vue.

Pour copie conforme :

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,

Membre non résidant du Comité.

[1] Saint Luc, II, v. 25 et suiv.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales, années 1870 et 1871. Château-Thierry, 1873, grand in-8°, avec planches.

Notice historique sur la maison natale de Jean de La Fontaine, à Château-Thierry, par M. Barbey. P. 53 à 67.

Le vœu d'un écolier, par M. Th. Louïse. P. 68 et 69.

Prône du xve siècle, tiré d'un obituaire de la commune de Priez, par M. Mayeux. P. 70 à 72.

Croix d'églises et de cimetières, calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Barbey. P. 73 à 82.

Une visite à Brécy, par M. Moulin. P. 83 à 87.

Catalogue des documents originaux se trouvant aux archives nationales, relatifs à l'histoire de Château-Thierry, par M. Barbey. P. 88 à 98.

Éloge de M. Bénard, par M. Barbey. P. 99 à 104.

Étude sur quelques noms de lieux de l'arrondissement de Château-Thierry, par M. de Vertus. P. 105 à 112.

Note sur deux boucles franques appartenant à M. le colonel marquis de Puységur, par M. Hachette. P. 113 à 117.

La police à Château-Thierry au commencement du xviie siècle, par M. Barbey. P. 118 à 156.

Compte rendu des travaux de la Société pendant les années 1870-1871, par M. Hachette. P. 156 à 162.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série, tome X, travaux de 1870 à juillet 1872. Saint-Quentin, 1873, grand in-8°.

Séance publique du 3 juillet 1870.

Rapport de M. Charles Daudville sur le concours d'économie sociale. P. 7 à 29.

Digitized by Google

Rapport de M. Rouxel sur le concours de littérature. P. 30 à 41.
Rapport de M. P. Bénard sur le concours de poésie. P. 42 à 57.

Séance publique du 30 juin 1872.

Rapport sur le concours d'histoire locale, par M. G. Lecocq. P. 58 à 67.
Rapport sur le concours de poésie par M. Charles Daudville. P. 68 à 90.

Philosophie, littérature, beaux-arts, histoire.

Étude sur la liberté, par M. Charles Daudville (2e et 3e parties). P. 147 à 253.

De l'influence des lieux de réunion, par M. Alexandre Bourgeois (1er prix du concours d'économie sociale). P. 254 à 285; — et par M. Charles-Victor Chrétien (2e prix). P. 286 à 332.

Biographie de Condorcet et appréciation de ses œuvres, par M. André Balandreau (prix du concours de littérature). P. 333 à 450.

Jacques Bauchant, bibliophile saint-quentinois du XIVe siècle, par M. Charles Desmaze. P. 451 à 460.

Analyse du cartulaire du chapitre de Saint-Quentin, par M. Charles Desmaze. P. 361 à 478.

Rapport sur des fouilles faites à Bousies, canton de Landrecies (Nord), par M. Le Maire, de Bohain. P. 479 à 482.

Histoire de l'émancipation communale de Saint-Quentin et dans le Vermandois, par M. Ernest Berlemont (prix du concours d'histoire locale). P. 483 à 686.

Poésie.

Espoir, par M. Jules Ladimir (1er prix). P. 687 à 692.

L'Ange du berceau, par Mme Clara Aressy, née Pastie (2e prix). P. 692 à 694.

L'Apôtre, par M. L. Guibert. P. 694 et 695.

Les deux sœurs, par M. Francis Bellier. P. 695 à 697.

Cinq jours en Allemagne, par M. Émile Chrétien. P. 698 à 707.

Le poëme du feu, par M. Achille Millien (prix). P. 707 à 721.

Le Semeur. — Les deux printemps. — A une jeune fille, par M. Ch. Daudville. P. 722 à 726.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Mémoires, t. XXXV de la collection, t. VIII, 3e série, année 1871. Troyes, grand in-8°.

Simple revue de quelques institutions publiques d'enseignement, de commerce et de bienfaisance, antérieures à 1780, dans la ville de Troyes, par M. Julien Gréau. P. 5 à 123.

Digitized by Google

Documents historiques sur les mausolées des de Choiseul-Praslin dans l'église cathédrale de Troyes (1626-1862), par M. l'abbé Coffinet. P. 125 à 144.

Notice sur M. Vallet de Viriville, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 145 à 149.

L'assemblée d'élection et le bureau intermédiaire de Troyes (Étude sur un essai de décentralisation au siècle dernier), par M. Albert Babeau. P. 151 à 188.

Les savants de Troyes et l'Académie de Châlons au XVIIIe siècle, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 189 à 205.

Notice biographique sur M. le baron Pavée de Vendeuvre, ancien pair de France, par M. Théophile Boutiot. P. 207 à 225.

Notice sur M. Camusat de Vaugourdon, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 227 à 230.

Notice sur M. Schitz, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 231 à 234.

Notice sur M. Corrard de Breban, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 235 à 240.

Rapport sur un ouvrage de M. Albert Babeau : *Le parlement de Paris à Troyes en 1787*, par M. Assolant. P. 241 à 247.

Un mot sur Pierre de Saint-Yves, peintre d'histoire, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 249 à 251.

Coucher de soleil dans les Alpes, poésie, par M. Jules Peroche. P. 253 et 254.

Société de statistique de Marseille. — Répertoire des travaux, t. XXXV (V^e de la 7e série). Marseille, 1873, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant les années 1869, 1870, 1871 et 1872, par M. Alfred Saurel. P. 82 à 100.

Rapport général sur les concours de statistique, de littérature et de commerce, par M. Louis Camoin. P. 101 à 123.

Documents statistiques concernant la ville de Marseille, recueillis sur les feuilles officielles du recensement de 1872, par M. Alfred Saurel. P. 124 à 131.

Les Heures du roi René d'Anjou à la cathédrale d'Angers, par Mgr Barbier de Montault. P. 132 à 142.

La vierge noire de Saint-Victor, par M. Guichenné (avec planche). P. 143 à 151.

Les ambulances religieuses, civiles et militaires de Marseille, pendant la guerre de 1870-1871, par M. Segond-Cresp. P. 152 à 171.

Quelques mots sur l'obituaire du XIIe au XIIIe siècle, conservé dans l'église

Digitized by Google

du monastère de Saint-Victor de Marseille jusqu'en 1793, par M. Ch. Kothen (avec planche). P. 172 à 183.

Le nouveau Palais de Justice de Marseille, par M. Verdillon. P. 184 à 198.

L'ambulance de la rue Saint-Ferréol, le 4 avril 1871, par M. Adrien Sicard. P. 240 à 251.

De la mortalité des enfants en bas âge à Marseille, par M. Maurin. P. 252 à 288.

Annibal et Publius Cornelius Scipion, par M. Gilles. P. 289 à 355.

Documents statistiques concernant le département des Bouches-du-Rhône, relevés par M. Alfred Saurel. P. 356 à 359.

Société des antiquaires de Normandie. — Mémoires, 3e série, t. VIII, XXVIIIe de la collection. Paris, 1873, in-4°, avec planches.

Séance publique du 21 décembre 1871[1].

Discours d'ouverture prononcé par M. de Caumont. P. XCV à XCIX.

F.-G.-S. Trébutien. Notice biographique et littéraire, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. P. C à CXXIII.

Études généalogiques sur le principe aristocratique, par M. Gaston le Hardy. P. CXXIV à CXLVIII.

Résumé de l'histoire de la Société des antiquaires de Normandie en 1870 et 1871, par M. Eug. Chatel. P. CXLIX à CLXVIII.

Séance publique du 21 novembre 1872.

Discours d'ouverture prononcé par Mgr J.-P. Bravard. P. CLXIX à CLXXXIV.

Résumé de l'histoire de la compagnie durant sa 49e année (1872), par M. Eug. Chatel. P. CLXXXV à CC.

Mémoires.

Les Chartier. Recherches sur Guillaume, Allain et Jean Chartier, par M. G. du Fresne de Beaucourt. P. 1 à 59.

Des trêves établies entre particuliers selon les principes du droit anglo-normand, par M. Jules Cauvet. P. 60 à 69.

Épigraphie romaine dans le département du Calvados, recueillie et décrite par M. Ed. Lambert. P. 70 à 105.

[1] La bibliographie de la séance publique du 21 décembre 1869, formant le commencement de ce XXVIIIe volume, a été donnée dans le volume III de la 5e série de la *Revue*, p. 248.

Digitized by Google

Nouvelles recherches sur les léproseries et maladreries en Normandie, par M. Renault. P. 106 à 148.

Notice historique sur l'ancien évêché-comté de Lisieux, par M. H. de Formeville. P. 149 à 186.

Poëme adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudri, abbé de Bourgueil, publié par M. Léopold Delisle. P. 187 à 224.

Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen, par M. Charles de Robillard de Beaurepaire (2e partie). P. 225 à 360.

Recherches sur la population de la généralité et du diocèse de Rouen avant 1789, par M. Charles de Robillard de Beaurepaire. P. 361 à 433.

Les droits de mer en basse Normandie, au moyen âge, par M. G. Dupont. P. 434 à 481.

Notices sur des sépultures chrétiennes trouvées en mars 1871 à Saint-Ouen de Rouen, par M. l'abbé Cochet. P. 482 à 512.

De l'origine de la clameur de *haro*, par M. L. Guillouard. P. 513 à 522.

Simple causerie sur la clameur de *haro*, par M. Ch. Gervais. P. 523 à 525.

Pierres druidiques de la Plumaudière, canton d'Aunay. Rapport de la commission composée de MM. l'abbé Laurent, Jules Tirard et Charles Blanchard. P. 526 à 530.

Notice sur les clepsydres et les premières horloges, par M. Auguste Leroy. P. 531 à 539.

Le grand canon de Caen au siége de Saint-Sauveur, par M. Dupont. P. 540 à 550.

La complaincte des Normans envoyé au roy nostre sire. P. 551 à 558.

Commentaires sur la complaincte des Normans envoyé au roy nostre sire, par M. Louray. P. 559 à 567.

Notice sur la mosaïque de Lillebonne, par M. Eug. Chatel. P. 568 à 596.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires, 2e série, t. XVI, année 1870, Dijon et Paris, 1871, in-8°.

Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, suivis de la table méthodique des travaux renfermés dans les Mémoires de cette académie, de 1769 à 1869, par M. Ph. Milsand. Tout le volume.

Digitized by Google

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. — Mémoires, tome VIII, 1re et 2e livraisons. Dijon, in-4°, avec nombreuses planches.

Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1869 au 1er juillet 1870. P. 1 à XXXVIII.

Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1870 au 1er juillet 1872. P. XXXIX à LXII.

Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune et des vicomtes mayeurs ou maires de Dijon, sur les attributions affectées à ces magistrats et sur l'usage établi de frapper des jetons pendant l'administration de chacun d'eux, par M. Ferdinand Amanton. P. 1 à 141.

Rapport sur les cuisines de l'ancien palais des ducs de Bourgogne. P. 143 à 159.

Examen du mémoire publié par M. Henri Defay, intitulé *Étude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alesia*, par M. de Coynart. P. 160 à 172.

Étude sur le ferrage des chevaux, par M. de Coynart. P. 173 à 189.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — Congrès scientifique de France, 38e session, tenue à Saint-Brieuc, du 1er au 10 juillet 1872. Tome Ier, compte rendu. Saint-Brieuc, 1873, grand in-8°.

1er juillet. — Séance générale d'ouverture. P. 4 à 77.

Histoire et études archéologiques.

2 juillet. — Fouilles de Saint-Doman et du plateau de Gouëdic, M. Pocard-Kerviler. — Les monuments mégalithiques de Bretagne, MM. Collet et Morin. P. 93 à 96.

3 juillet. — La destination des dolmens, MM. Gomart, Lallemand et Morin. — Topographie des monuments mégalithiques, MM. Fornier, Gaultier du Mottay, l'abbé Audo et V. Micault. — Les signes circulaires sur les monuments mégalithiques et les pierres à bassins, Miss Arnold, Miss Taylor, MM. Galles, l'abbé Audo, Lallemand, Gaultier du Mottay, Luzel et sir Stafford Carrey. — Les envahissements de la mer, M. l'abbé Collet. — Les églises rondes, MM. de Dion, de Laurière et Morin. P. 118 à 123.

4 juillet. — Examen critique des expéditions gauloises en Italie, sous le double point de vue de l'histoire et de la géographie, MM. Lemière, Raymond Bordeaux et Morin. P. 142 et 143.

5 juillet. — Date et circonstances de l'établissement de la monarchie

Digitized by Google

franque dans les Gaules; appréciation du système de M. Moët de la Forte-Maison, MM. Morin et Maynard. P. 163 à 166.

6 juillet. — Communications diverses, MM. Gaultier du Mottay, de Villeneuve et Miss Arnold. — Les inscriptions romaines de la Bretagne, M. le commandant Mowat. — Les invasions normandes dans l'ouest et le centre, MM. l'abbé Piederrière, Clouet et de Blois. P. 187 à 189.

8 juillet. — Les cités gallo-romaines de la Bretagne, MM. Aug. Longnon, Morin et de Blois. P. 206 et 207.

10 juillet. — Un os de la famille des daims, M. le chevalier Da Sylva. — Anciennes sépultures et allées couvertes, M. Grenot. — Le pagus de Kintin, M. l'abbé Audo. — Anciennes sépultures, M. le docteur Le Hir. P. 233 à 236.

Philosophie, littérature, beaux-arts.

2 juillet. — Sur la littérature contemporaine, la coterie parisienne, la décentralisation littéraire et les associations provinciales, MM. de Maynard, Bélouino, Pocard-Kerviler et le R. P. Lécuyer. P. 97 à 101.

3 juillet. — La philosophie de Descartes, MM. les abbés Galerne et Bélouino, M. de Maynard et le R. P. Lécuyer. — Nomination de la commission d'étude sur la décentralisation littéraire; compte rendu, par M. l'abbé Le Bourdellès, de deux mémoires, l'un de M. Le Hir, sur un projet de publication de tous les monuments de la littérature bretonne; l'autre de M. Daniel, sur une ébauche d'un traité de linguistique. — De la propagation des bonnes études musicales, M. Kowalski. P. 123 à 130.

4 juillet. — De l'extinction du paupérisme, MM. Kersanté, l'abbé Bélouino et le R. P. Lécuyer. — Les traditions orales non chantées de la Bretagne, M. Luzel. P. 144 et 145.

5 juillet. — Vœu exprimé par la commission de décentralisation littéraire et artistique, MM. Achille du Clésieux, de Maynard, Flagelle, l'abbé Bélouino, Perrio et Bahier. — De l'histoire authentique des chants populaires de la Bretagne, MM. Luzel, du Clésieux, de Blois, Bordeaux, Pocard-Kerviler et sir Stafford Carrey. P. 166 à 171.

6 juillet. — Les traditions orales non chantées de la basse Bretagne. MM. Luzel et l'abbé Bélouino. P. 189 et 190.

8 juillet. — De l'assistance des classes pauvres, M. Achille du Clésieux et M. Molesworth. P. 207 et 208.

9 juillet. — Histoire de la vie et des ouvrages de Paul Hay du Chastelet, l'un des quarante fondateurs de l'Académie, M. Pocard-Kerviler. — Fragments d'un poëme inédit, par M. Achille du Clésieux. P. 236 à 238.

Annexes.

Rapport général sur les expositions, par M. Pocard-Kerviller. P. 243 à 256.

Digitized by Google

Rapport sur la visite au camp de Péran, à Saint-Julien et à la Couette, par M. Geslin de Bourgogne. P. 258 à 261.

Rapport sur l'excursion par terre et par mer pour l'exploration géologique et archéologique du littoral de la baie de Saint-Brieuc, par M. l'abbé Le Méhauté. P. 261 à 264.

Rapport sur la visite à l'établissement des sourds-muets de Saint-Brieuc, par M. Bouhon. P. 265 à 267.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, année 1871, 2e livraison. Brest, 1871, in-8°, avec planches.

Voyage aux îles Gambier (archipel de Manga-Réva), par M. G. Cuzent. P. 237 à 385.

Strophes pour l'inauguration du nouveau théâtre de Brest, par M. Mauriès. P. 386 à 390.

Relation des fouilles exécutées à la Tourelle, près de Quimper, par M. A. Grenot. P. 390 à 420.

Souvenirs de voyage, par M. Léon Chic. P. 421 à 438.

Mémoire sur quelques pièces, monnaies, médailles et jetons. P. 439 à 474.

Académie du Gard. — *Mémoires*, année 1871. Nîmes, 1872, in-8°, avec planches.

Archéologie. — Histoire.

Du calendrier romain et de ses variations depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle (chap. II), par M. A. Aurès. P. 1 à 38.

Nouvelles recherches sur le tracé des Fosses Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius (chap. I). Étude topographique et hydrographique du territoire qui s'étend sur la rive gauche du Rhône depuis la Durance jusqu'à la mer, par le même. P. 39 à 70.

Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année 1870, par M. Eug. Germer-Durand. P. 71 à 204.

Fouilles archéologiques : vase antique, prix donné à des bestiaires; trois phalères antiques en bronze; objets trouvés dans l'amphithéâtre romain à Nîmes, par M. A. Henry Révoil. P. 205 à 212.

L'homme préhistorique. Recherches dans la grotte de Labry, près Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), par M. Adrien Jeanjean. P. 213 à 228.

Saint Augustin à Cassiacum, ou les Tusculanes chrétiennes, par M. l'abbé P. Azaïs. P. 229 à 247.

La légende de Guillaume Tell, par M. A. Viguié. P. 249 à 287.

Digitized by Google

Analyse et appréciation de la *Vie du P. Lacordaire*, de M. Foisset, par M. Quesnault des Rivières. P. 289 à 339.

Notice sur David de Rodon, par M. Eug. Arnaud. P. 341 à 367.

Poésie.

La Vengeance, par M. Eug. Brun. P. 369 à 374.

Au Vent, par le même. P. 375 à 376.

Philosophie.

Étude sur la cause essentielle du progrès, par M. Léon Penchinat. P. 377 à 406.

Droit.

Étude sur le franc-alleu en Languedoc, par M. Fernand Verdier. P. 407 à 445.

Académie des Jeux floraux. — Recueil, 1873, Toulouse, 1873, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

France, par M. Cyrille Fiston. P. 3 à 11.

La Jeune prêtresse, par M. Alphonse Baudouin. P. 12 à 15.

L'Incendie de Paris (1871), par M. l'abbé Fortuné Giraud. P. 16 à 23.

Notre force, par Mme Barutel, née Adolphine Bonnet. P. 24 à 29.

A Théophile Gautier, par M. Germain Sabathier. P. 30 à 35.

Les Ruines de Paris, par M. Hippolyte Maquan. P. 36 à 44.

Picciola. P. 45 à 49.

Les Citharistes de la rue, par M. Laurent Tailhade. P. 50 à 52.

Revanche! par M. Alexandre Vincent. P. 53 à 56.

Après une lecture de l'Iliade, par M. Boully. P. 57 à 63.

A un jeune prolétaire, par M. Auguste Baluffe. P. 64 à 68.

Le Voyageur, par Mlle Pauline Lebeuf. P. 69 à 72.

Fantaisie, par Mme la comtesse de Tryon-Montalembert. P. 73 à 78.

A un joueur, par Mlle Marie de Saint-Aulaire. P. 79 à 84.

Aux libres penseurs, par M. Hippolyte Maquan. P. 85 à 91.

Les adieux à Toulouse, par M. Davasse. P. 92 à 98.

A la Bretagne, après la guerre, par M. Dulaurens de la Barre. P. 99 à 103.

L'Enfant mort, par M. L. Fouquet. P. 104 à 109.

La Tombe de Millevoye, par M. Auguste Buchot. P. 110 à 112.

La Vie, par M. Sabin Aressy. P. 113 à 116.

Avril, par M. Ernest Perrossier. P. 117 à 124.

Digitized by Google

Réclamation de M. Perrossier. P. 124 à 126.
La Chanson de décembre, par M. Sébastien Bioullis. P. 127 à 130.
Marietta, par Mlle Marie de Saint-Aulaire. P. 131 à 133.
Visions de minuit, par M. Blanchaud. P. 134 à 141.
Le cor fantastique, par M. Émilien Serres. P. 142 à 145.
Les Lunettes de ma grand'mère, par M. Hippolyte Matabon. P. 146 à 149.
L'Océan et le Grain de sable, par M. Auguste Roussel. P. 150 et 151.
La Rose de Pierre, par M. Cyrille Fiston. P. 152 à 154.
Souvenir des eaux, par M. Henri Villars. P. 155 à 157.
Is, par Mlle Marthe Lachèze. P. 158 à 169.
Sonnet contre les sonnets, par M. Auguste Roussel. P. 170.
Comment le théâtre contemporain a-t-il conçu et représenté les principaux types de la comédie classique? par M. Louis Noël. P. 171 à 205.
Fragments du discours en prose sur le même sujet, par M. Auguste Marchal. P. 206 à 242.

SECONDE PARTIE.

Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Éloge de M. Théophile de Barbot, par M. le comte de Fernand de Rességuier. P. 245 à 278.
Remercîment de M. l'abbé Lézat. P. 279 à 298.
Réponse au remercîment, par M. Hamel. P. 299 à 309.
Éloge de M. le vicomte de Raynaud, par M. le comte Victor d'Adhémar. P. 310 à 336.
Remercîment de M. Auzies. P. 337 à 363.
Réponse au remercîment, par M. d'Hugues. P. 364 à 376.
Fantaisies, par M. F. de la Jugie : I. Lettre rimée. II. A propos de rime, Baluze. III. A propos de botte, les vers qu'on donne. P. 377 à 401.
De l'agonie de la France, de M. le marquis de Villeneuve, par M. de Lordat. P. 402 à 420.
De l'art dramatique à Rome, par M. Alb. Villeneuve. P. 421 à 445.
Castel-Noubel, poésie, par Mme Félicie d'Ayzac. P. 446 à 451.
Éloge de Clémence Isaure, par M. Jules David. P. 452 à 465.
Rapport sur le concours de 1873, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 466 à 494.

Société archéologique du midi de la France. — Mémoires, tome X (1re, 2e et 3e livraisons). Paris et Toulouse, 1872, in-4°, avec planches.

Essai sur les villes fondées dans le S. O. de la France aux XIIIe et

Digitized by Google

XIVe siècles sous le nom générique de *bastides*, par M. Alcide Curie-Seimbres. P. 1 à 118.

Éloge de M. le Dr Ourgaud, par M. de Crozant-Bridier. P. 119 et 120.

Guillaume de la Barre, roman d'aventure, composé en 1318 par Arnaud Vidal, de Castelnaudary. Notice accompagnée d'un glossaire, par M. Paul Meyer. Étude, par M. le Dr J.-B. Noulet. P. 121 à 149.

Notice sur de nouvelles fouilles dans les dolmens de la Lozère, par M. L. de Malafosse. P. 150 à 159.

Nicules et gaufriers au moyen âge et à la renaissance, par Mgr X. Barbier de Montault. P. 160 à 215.

Société d'émulation du Jura. — Mémoires, section de l'association philotechnique, année 1871-72. Lons-le-Saunier, 1872, in-8°.

Topographie du département du Jura. Différences remarquées entre les cartes de l'état-major et divers documents, par M. L. Clos. P. 5 à 20.

Essai historique sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Moines, par M. Bernard Prost. P. 21 à 132.

Une mission franc-comtoise à Paris (1668), par M. P. Perraud. P. 133 à 156.

Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche; par M. Girard. P. 157 à 189.

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, par M. Bernard Prost. P. 191 à 286.

Archéologie du Jura. Fouilles dans la forêt des Moidons, par M. Ed. Toubin (avec planches). P. 291 à 296.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — Bulletin, 10e année, 1869, in-8°.

Monuments et traditions druidiques, par M. Girod. P. 10 à 16.

Histoire d'une guerre échevinale de 177 ans, ou les baillis et les échevins de Saint-Omer, etc. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 20 à 24.

La Mère et l'Enfant, poésie, par M. Geslain. P. 24 et 25.

Lettres de grâce accordée par Philippe III le Bon, duc de Bourgogne, à Catherine, veuve d'Humbert Hugon, de Pupillin, le 20 mars 1458, par M. Prost. P. 37 à 39.

Les écoles contemporaines : Gustave Courbet, par M. Mouchot. P. 39 à 45.

Nécrologie : le capitaine Guyétant, par M. H.-G. Cler. P. 50 à 52.

Digitized by Google

Le Café, par M. Evariste Carrance. P. 84 à 86.

Dieu! poésie, par M. Bonnefoy. P. 87 à 89.

Le Fusil chassepot, poésie, par M. Gouésicou. P. 89 et 90.

L'Oiseau du prisonnier, poésie, par M. Geslain. P. 115 à 117.

Droits curiaux du curé de Vers, par M. Vayssière. P. 171 à 174.

Le Martyre de saint Hippolyte, poésie, par M. H.-G. Cler. P. 180 à 182.

Mémoires concernant la bâtisse de l'église Saint-Hippolyte de Poligny, par M. Vayssière. P. 201 à 203.

Le dernier ami, par M. Geslain. Analyse, par M. Cler. P. 205 à 207.

Les coiffures d'été en Afrique, par M. le Dr Bertherand. Analyse, par M. le Dr Rouget. P. 207 à 209.

La Grâce et la Charité, poésie, par M. Regnault. P. 209 et 210.

Un pendu à Orgelet, par M. le Dr A. Chereau. P. 233 à 235.

Un chapitre à ajouter à l'éducation, etc., par M. Bondivenne. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 241 à 246.

L'Immortelle et la Rose, poésie, par M. Victor Leroy. P. 246 et 247.

A un ami, poésie, par M. Vayssière. P. 247.

Notice historique sur Sellières, par M. Vayssière. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 266 à 269.

Un dévouement sublime, poésie, par M. Bonnefoy P. 270 à 273.

Notice historique sur l'abbaye de Rosières (Jura), de l'ordre de Cîteaux, par M. M.-B. Prost. P. 296 à 302, 327 à 334 et 360 à 367.

Souvenirs de la campagne de Russie : Passage du Niémen par l'armée française (juin 1812), par MM. Tamisier et Faure. P. 305 à 308.

Hymne au soleil, poésie, par Mlle Gabrielle de Poligny. P. 308 à 310.

En chemin de fer de Mouchard à Andelot et à Champagnole, etc. Panorama depuis Mont-Rivel, par M. Ed. Girod. P. 341 à 346.

Notice biographique sur Jacques-Séraphin Lanquetin, par M. Ed. Girod. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 368 à 370.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). (Suite.) — *Bulletin*, 11e année, 1870. Poligny, 1870, in-8°.

Les stalles de l'église cathédrale de Saint-Claude, par M. Vayssière. P. 6 à 10.

Étude sur l'éducation physique des enfants et sur quelques réformes importantes, par M. Grandclément. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 16 à 23.

Cours de législation usuelle, par M. Benoît. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 71 à 73.

Vers lus au banquet de la Saint-Charlemagne à Paris (1870), par M. H. Ligier. P. 73 à 75.

Digitized by Google

Biens et droits seigneuriaux des ducs de Bourgogne à Fraisans et à Dompierre, par M. Prost. P. 97 à 100.

Les anciennes familles de Levier (Doubs), par M. Rouget. P. 101 à 103.

Odes d'Horace, traduites en vers français (2ᵉ épode), par M. Puffeney. P. 138 à 140.

Biens et droits seigneuriaux des souverains du comté de Bourgogne, en la terre et seigneurie de Montmorot, par M. Prost. P. 198 à 206.

Sonnets, iambes et ballades, par M. de Sars. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 206 à 210.

La Chrysanthème et le Rossignol, poésie, par M. Bécanier. P. 214 et 215.

Pour un célibataire, poésie, par M. Th. Geslain. P. 215.

Les échevins, commis et messiers de la commune de Levier, au siècle dernier, par M. Rouget. P. 242 à 244.

Chapelle-Voland, par M. Vayssière. P. 244 à 246.

Le bouquet de fleur, fable, par M. V. Leroy. P. 247.

Expédition dirigée contre la corne de Rougemont, par M. Prost. P. 257 à 263.

Études de mythologie grecque : Les dieux de la mer, par M. Hignard. P. 263 à 269 et 295 à 302.

Le couvent des Cordeliers de Sellières. P. 289 à 295.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). (Suite.) — 12ᵉ année, 1871. Poligny, 1872, in-8°.

Communication sur Chevalier, historien de Poligny, par M. Baille; suivie d'extraits des Mémoires manuscrits de Chevalier. P. 1 à 12, 121 à 126, 163 à 166.

Petite bête au bon Dieu, poésie, par M. M .. P. 14 à 16.

Études de mythologie grecque : Les dieux de la mer, par M. Hignard (suite et fin). P. 17 à 24.

Étude sur Pierre Maginet, de Salins, pharmacien-poëte, par M. le docteur Rouget. P. 24 à 30.

Notice historique sur les chevaliers du noble jeu de l'arquebuse de la ville de Poligny, par M. Prost. P. 49 à 65, 97 à 113, 145 à 155.

Guillotin et la guillotine, par M. Chereau. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 65 à 68.

Les vieux Gaulois, poésie, par M. Armand. P. 92 à 94.

Poligny au XVIᵉ siècle, par M. Baille. P. 115 à 121.

M. l'abbé Besançon, par M. A. Vayssière. Analyse, par M. H.-G. Cler. P. 166 à 168.

Digitized by Google

M. Emmanuel Bousson de Mairet, par M. Rouget. P. 168 et 169.

Notes inédites de F.-F. Chevalier sur les arquebusiers de Poligny, par M. Prost. P. 193 à 198 et 242 à 249.

Note supplémentaire sur Gilbert Cousin, par M. le Dr Chereau. P. 207 et 208.

Les plaintes d'une porte, traduction libre, en vers, de Properce, par M. Jules Léon. P. 208 à 210.

Conférences et cours publics établis par la Société pendant l'hiver 1871-1872. P. 212 à 231 et 249 à 268.

La tâche, poésie, par Mlle Mélanie Bourotte. P. 269 à 271.

Notice sur Villers-sous-Chalamont (Doubs). P. 271 et 272.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — *Annales*, tome XVI, année 1872. Saint-Étienne, 1873, in-8°.

Section des arts et belles-lettres.

Saint-Priest-la-Roche, ses eaux minérales et son château, par M. le Dr Rimaud. P. 30 à 38.

Pétition adressée au Gouvernement français par la Société pour demander l'acquisition du médailler gaulois de M. de Saulcy. P. 58.

Notice biographique sur M. Francisque Balay, par M. J. Euverte. P. 59 à 66.

Le Génie de la métallurgie, par M. Étienne Montagny. P. 194 à 196.

Vœu à propos de l'érection de la statue du *Génie de la métallurgie* de M. Montagny, par M. Félix Michalouski. P. 222 à 125.

Les charères et les rues de Saint-Étienne, par M. le Dr Rimaud. P. 229 à 236.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1872, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. Maurice. P. 237 à 256.

Société philomathique de Verdun. — *Mémoires*, t. VII [1]. Verdun, 1873, in-8°, avec planches.

Verdun à l'époque celtique et sous la domination romaine, par M. F. Liénard. P. 19 à 67.

Les émaux verdinois aux XIe et XIIe siècles : Maître Nicolas de Verdun, par M. F. Liénard. P. 69 à 135.

[1] Le tome VI a été publié en 1863.

Digitized by Google

Nicolas Arnou, Verdunois, philosophe et théologien du XVIIe siècle, par M. l'abbé J. Didot. P. 137 à 178.

Souilly et sa prévôté en 1649, par M. l'abbé J. Didiot. P. 297 à 326.

Comité flamand de France. — *Annales*, t. XI, 1870-1872. Dunkerque, Gand, Lille et Paris, 1873, in-8°.

Inscriptions funéraires qui existaient dans l'église Saint-Waast à Bailleul avant 1790, par Ign. de Coussemaker. P. 17 à 126.

Les œuvres de Michel de Swaen, par M. J.-J. Carlier. P. 127 à 182.

Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker. P. 183 à 290.

État général des registres de la chambre des comptes de Lille, relatifs à la Flandre, par M. l'abbé C. Dehaisnes. P. 291 à 353.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Mémoires*, 1869-1870, tome XV. Dunkerque, 1870, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1869-70, par M. Güthlin. P. 10 à 19.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Mordarcq. P. 19 à 41.

Rapport sur le concours de peinture, par M. Everhaert. P. 41 à 55.

La famille Tugghe de Dunkerque, par MM. J.-J. Carlier et A. Bonvarlet. P. 65 à 109.

Histoire et philosophie de l'art (suite). — Du sentiment critique dans les arts, par M. L'Hôte. P. 110 à 135.

Histoire littéraire. — Histoire de l'art. — Les royaumes intellectuels. — Weimar, Coppet, Fernet, Munich, par M. L'Hôte. P. 136 à 144.

Jean-Bart, son influence, son époque; étude, par M. le Dr Adolphe Lebleu. P. 145 à 269.

La Vie humaine, poésie, par M. Julien Pieters. P. 270 à 276.

Le monastère de Steneland. — Étude sur le nom actuel des communes où ce monastère et ses nombreux domaines étaient situés, par M. Louis Cousin. P. 277 à 335.

Notice sur une comédie grecque moderne intitulée *le Pouvoir des femmes*, par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. P. 336 à 364.

Digitized by Google

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. (Suite.) — *Mémoires*, 1870-1871, tome XVI. Dunkerque, 1872, in-8°.

Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse des écoles primaires et des cours d'adultes, par M. Mordacq (avec un plan et une carte). P. 21 à 205.

Commanderie de Caestre (ordre de Malte), par M. Mannier. P. 206 à 219.

Un itinéraire du xe siècle, par M. L. Cousin. P. 220 à 270.

Poésies diverses, par M. Julien Pieters. P. 271 à 296.

Poëmes évangéliques de M. Victor de Laprade, par M. Julien Pieters. P. 332 à 343.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — *Mémoires*, t. VIII (2e partie). Beauvais, 1872, grand in-8°, avec planches.

Section d'archéologie et d'histoire.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien (ordre de Saint-Benoît), par MM. Deladreue et Mathon (avec planches). P. 258 à 385.

Les poésies de Beaumanoir. P. 386 à 440.

D'un *castellum romanum stativum* à Montigny-lès-Maignelay (Oise), par M. Armand Rendu. P. 441 à 448.

Mémoire sur les silex travaillés de l'atelier du camp Barbet, à Janville, canton de Mouy (Oise), par M. Auguste Baudon. P. 449 à 516.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. — *Mémoires*, t. V. Châlon-sur-Saône, 1869 et 1872, in-4°, avec planches.

2e partie (1869).

Étude sur la corporation des avocats de l'ancien bailliage de Châlon-sur-Saône, par M. Henri Batault, avec appendice, P. 177 à 220.

Fouilles de la Grange-Frangy, exécutées en novembre 1865. — Note archéologique, par M. Jules Chevrier. P. 222 à 236.

Notice archéologique sur le camp de Chassey (Saône-et Loire), par M. Ed. Flouest. P. 237 à 337.

3e partie (1872).

Guillaume Boichot (1735, 1814), par M. Jules Guillemin, avec pièces justificatives. P. 1 à 74.

Digitized by Google

Une pénalité des lois Gombettes, et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Burgondes, par M. Eugène Beauvoir. P. 75 à 85.

Sceau en plomb de Henri, comte de Flandre, empereur de Constantinople, par M. Henri Batault. P. 86 à 92.

Notes historiques sur quelques évêques de Châlon-sur-Saône, par M. Marcel Canat. P. 93 à 112.

Marloux, par M. l'abbé C.-F. Bugniot. P. 113 à 138.

Note sur une dague et sur différents couteaux-poignards du XIIIe siècle, par M. Jules Chevrier. P. 139 à 145.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. (Suite.) — *Mémoires*, t. VI, 1re partie. Châlon-sur-Saône, 1872, in-4°.

Essai historique sur les écoles de Châlon-sur-Saône du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle, par M. Henri Batault. P. I-III et 1 à 168.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. — *Bulletin*, 5e année (1868). Meaux, 1869, in-8°.

Mémoires.

Patois du pays de Provins; locutions, tournures, acceptions, prononciations usitées dans ce pays, par feu M. Félix Bourquelot. P. 143 à 177.

Recherches des stations de l'âge de pierre dans les environs de Nemours, par M. E. Doigneau. P. 199 à 223.

Découverte d'un gisement de silex taillés antéhistoriques, à Nemours, rapport de M. le Dr Gillet. P. 225 et 226.

Note sur un hypogée antéhistorique à Crécy, par M. Th. Lhuillier. P. 227 à 231.

Inscription trouvée à Chelles sur une pierre du pont du ru des Pissottes, par M. A. Carro père. P. 233.

Recherches sur l'étymologie du nom de Lizy-sur-Ourcq, par feu M. Aimé Drouïneau. P. 235 à 241.

Note descriptive sur l'église de Mareuil-lès-Meaux, par M. Ridan. P. 243 à 246.

Vitrerie de l'église collégiale de Champeaux, par M. Eugène Liébert. P. 247 à 251.

Notice historique, descriptive et topographique sur le village de Germiny-sous-Coulombs, par M. l'abbé Bécheret. P. 253 à 291.

Un autographe de Henri IV, ou revue des archives de l'hospice du Mont-Pierreux, à Fontainebleau, par M. Maxime Beauvilliers. P. 293 à 302.

Digitized by Google

Les anciens registres paroissiaux de Maincy, par M. Th. Lhuillier. P. 303 à 313.

Reconnaissance de rente au profit de Charles de La Fontaine, père du fabuliste; communication de M. Gaucher. P. 315 et 316.

Note sur quelques artistes musiciens dans la Brie, par M. Th. Lhuillier. P. 317 à 340.

Les billets de monnaie et l'abbaye de Rebais en 1707, par M. Ant. Héron de Villefosse. P. 341 à 351.

Une fête musicale à l'église cathédrale de Meaux en 1773, par M. Torchet. P. 353 à 360.

Recherches historiques sur l'agriculture de Seine-et-Marne aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. G. Leroy. P. 361 à 453.

Note sur un vitrail de couleur représentant les armoiries des comtes de Champagne et de Brie, par M. La Joye. P. 455 à 460.

La philosophie de l'histoire, par M. Saby. P. 461 à 475.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. — *Bulletin*, année 1872, Saint-Denis (Réunion), 1872, in-8°.

Souvenirs d'enfance : Le Collége, poésie, par M. L. Morel. P. 15 à 35.

Études sur Beaumarchais. Les Mémoires, par M. E. Le Roy. P. 39 à 67.

Ouverture d'un cours d'administration de la marine à l'île de la Réunion, par M. C. Chatelain. P. 69 à 93.

Le chat du père Vérignac, par M. Volsy Focard. P. 97 à 104.

Compilation historique et analytique sur quelques généralités concernant la marine, etc., par M. C. Chatelain. P. 105 à 193.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Programme des prix mis au concours.

PRIX A DÉCERNER EN 1874.

1° Une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure *Notice sur Philippe Thomassin*, graveur troyen.

Cette étude avait déjà été mise au concours par la Société avec une médaille de 100 francs. — En appelant de nouveau les concurrents, la Société a doublé la valeur du prix, et a décidé que la récompense pourrait être également obtenue par l'auteur d'une *Notice sur un artiste qui aurait illustré la ville de Troyes.*

L'auteur devra joindre aux détails biographiques une nomenclature aussi complète que possible et une appréciation critique des œuvres de l'artiste qu'il aura choisi pour sujet de son travail.

2° Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, sera décernée à l'auteur d'une *Pièce de vers*, dont le sujet est laissé aux choix des concurrents.

La pièce ne devra pas excéder 200 vers.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Claude-Huez, n° 18, — au plus tard le 1er mars 1874.

PRIX A DÉCERNER EN 1875.

Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, sera décernée à l'auteur du meilleur *Travail d'histoire* ou *d'archéologie locale.*

Le choix du sujet est laissé aux concurrents.

PRIX BIANNUEL DELAPORTE.

M. Delaporte, membre honoraire, a légué à la Société une somme qui a été placée en rentes sur l'État, et dont les arrérages seront employés à fonder, — tous les deux ans, — un prix de 300 francs, qui sera décerné dans une séance publique.

Une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure *Statistique de l'un des cantons du département de l'Aube.*

La Société invite les personnes qui voudront concourir pour ce prix à consulter le premier trimestre de 1829 de ses Mémoires, où elle a publié un projet de statistique et six grands tableaux présentant la nomenclature détaillée des diverses questions que la Société désire voir traiter dans

Digitized by Google

un travail de ce genre. — La *Statistique du canton des Riceys* (2e semestre 1872 des *Mémoires de la Société*) pourra être consultée avec fruit. — Les concurrents devront s'abstenir de traiter la statistique des cantons de Marcilly-le-Hayer, de Nogent-sur-Seine, des Riceys, d'Aix-en-Othe, de Méry-sur-Seine et de Ramerupt. Ces six cantons ont déjà été le sujet de travaux couronnés par la Société.

Les concurrents, pour ces prix, devront faire remettre leurs manuscrits, ou faire leurs déclarations, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Claude-Huez, n° 18, — au plus tard le 1er mars 1875.

PRIX A DÉCERNER EN 1876.

Une médaille d'or, de la valeur des 100 francs, sera décernée à l'auteur du meilleur *Mémoire sur les rapports nécessaires du capital et du travail*, — c'est-à-dire sur les conditions naturelles dans lesquelles le capital et le travail doivent concourir à la production des richesses et prendre part à leur distribution.

PRIX DELAPORTE.

Dans la séance du 15 juillet 1870, M. Delaporte, membre honoraire, a fait don à la Société de la somme de 300 francs pour un prix qui sera mis au concours sur un programme préparé par la section des lettres et approuvé par la Société, pour être décerné dans une séance publique.

Une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur *Fénelon considéré comme écrivain politique.*

Les concurrents, pour ces prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Claude-Huez, n° 18, — au plus tard le 1er mars 1876.

PRIX A DÉCERNER EN 1877.

1° Une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire traitant de l'*Influence des arts sur les mœurs.*

2° Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure *Notice biographique sur un savant du département de l'Aube.*

3° Une médaille d'or, dela valeur de 100 francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure *Étude générale ou partielle des hommes qui ont fait progresser l'agriculture dans le département de l'Aube.*

Les concurrents, pour ces deux derniers prix, devront s'abstenir de donner la biographie des personnes existantes.

Les concurrents, pour ces prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Claude-Huez, n° 18, — au plus tard le 1er mars 1877.

Digitized by Google

Indépendamment des prix susénoncés, la Société académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

Conditions communes à ces concours.

Les manuscrits devront être inédits. Ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que la Société ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours. — Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Concours de 1874.

FONDATION LE PRINCE.

Une médaille d'or, de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'archéologie relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

FONDATION LEDIEU.

Une médaille d'or, de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'archéologie relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires seront adressés, avant le 1er juin de l'année 1874, à M. le Secrétaire perpétuel; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1874.

1er CONCOURS. — HISTOIRE ET SCIENCES.

Une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, sera décernée à l'auteur

Digitized by Google

de la meilleure *Étude sur le passé et l'avenir de l'une des grandes industries de Tarn-et-Garonne.*

Ce sujet n'est, au fond, que la reproduction de la question industrielle mise au concours en 1873. Seulement la Société limite aujourd'hui le champ des investigations, et invite les économistes à concentrer leur attention sur l'une des *grandes industries locales.* Les concurrents auront à rechercher les mesures — en s'éclairant de l'exemple des grands centres manufacturiers — qui pourraient profiter au progrès industriel du pays.

2e CONCOURS. — LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sans distinction de genre, sur l'*Éducation des générations nouvelles au point de vue du relèvement de la France.*

C'est, sous la forme poétique, une question d'économie sociale que la Société offre à l'inspiration des poëtes. Le salut du pays est suspendu aux aspirations qui prévaudront dans le cœur de ces générations sur lesquelles repose l'espoir de la patrie. L'éducation nationale doit donc s'efforcer de développer en elles ce respect du droit, cette conscience du devoir, qui peuvent seuls ramener la France aux grandes époques de son histoire. Elle doit surtout s'attacher à réveiller dans leurs âmes ce sentiment moral, ce sentiment chrétien, — pour lui donner son vrai nom, — qui est la source de toute vérité et de toute justice. C'est par là que la France se maintiendra au niveau des grandeurs du passé, et se préparera aux destinées de l'avenir.

Conditions générales.

Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétaire général de la Société, à Montauban, avant le 15 mars 1874, terme de rigueur. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés ou admis à concourir.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

CORRECTIONS.

Page 269, au lieu de *Louis Desnoyers*, lisez : *Jules Desnoyers*, membre de l'Institut.

Page 330, à la suite de la lecture de M. Lebrun-Dalbanne et avant celle de M. Isidore Hedde, lisez : SÉANCE DU 18 AVRIL 1873.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE Ve VOLUME DE LA 5e SÉRIE.

A

Abbaye de Longues, du diocèse de Bayeux (Étude archéologique sur l'), p. 333.
Abbaye de Toul (Sceau conventuel de l'), p. 428.
Abbeville (Note sur la flèche de l'église Notre-Dame d'), p. 379.
Abbeville (Un dieu gallo-romain découvert à Cahen près d'), p. 322.
Aboville (Vicomte d') et Bulliot. — Fouilles exécutées au Beuvray, p. 252.
Académie d'Arras (Histoire de l'), par M. le chanoine Vandrival, p. 47.
Académie d'équitation de Toulouse (Histoire de l'), p. 398.
Académie de Sainte-Croix d'Orléans, fondée par Mgr Dupanloup, p. 402.
Actes du chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai. — Manuscrit de la bibliothèque communale, p. 63.
Actes normands de la chambre des comptes sous Philippe de Valois, p. 243.
Actes officiels du Ministère de l'instruction publique, p. 141.
Action chimique de la lumière, par M. Marchand, p. 353.
Action du platine et autres métaux portés à l'incandescence sur les alcools, les éthers, etc., par M. Coquillon, p. 346.
Actions moléculaires et dissolutions cristallines. — Recherches par M. Valson, p. 264.
Aétius, vainqueur d'Attila à Mauriacus, p. 35.
Âge de la pierre polie (Stature de l'homme à l'), par M. Ponthieu, p. 340.
Âge préhistorique dans le département de Lot-et-Garonne, par M. Devals, p. 432.
Aiguillon (Mémoires sur la ville d'), par M. de Castelneau d'Essenault, p. 477.
Ailly (Le cardinal d'). — Notice, par M. Aubrelicque, p. 45.
Albanès (Abbé). — Copie de l'épitaphe de sainte Casarie, p. 13.
Envoi d'extraits des registres de notaires de Toulon, p. 368, 377.
Alexandre, membre de l'Académie des inscriptions (Biographie d'), par M. Henri Dauphin, p. 29.
Algérie (Mission en) de M. Duthoit, pour étudier les monuments d'architecture musulmane, p. 376.
Algues croissant dans les ruisseaux d'eau vive (Études sur les), par M. Sirodot, p. 265.
Allégret. — Observations sur la loi du repos et le principe de la moindre action, p. 346.
Alliance franco-danoise au moyen âge, par M. Germain, p. 420.

Digitized by Google

Allmer. — Envoi de calques d'inscriptions romaines de Saint-Remi, p. 12, 20.
Notice sur une collection d'antiquités découvertes en 1815 au musée de Philippeville, p. 13.
Alphonse, frère de saint Louis (Correspondance administrative d'), p. 2, 9, 74.
Amack, à Copenhague (Horticulteurs hollandais de l'île d'), p. 7.
Amboise (Dépenses faites par Charles VIII au château d'), p. 38.
Ammien Marcellin (Passages annotés d'), par M. J. Roidot, p. 254.
Analogies entre l'harmonie musicale et celle de l'architecture, par M. Lagout, p. 319.
Analyse indéterminée (L'), par M. Lucas, p. 345.
Anatomie et physiologie végétales (Observations d'), par M. Cauvet, p. 265.
André (Abbé J.-J.). — Envoi d'extraits des inventaires du *spolium* de divers évêques, p. 12.
Noms, valeur et diminution des monnaies de Provence, p. 373.
Anesthésie (Considérations sur l'), comme facilitant les opérations, par le docteur Simonin, p. 351.
Angers (Catalogue de la collection de M. Bodinier à), p. 374.
Angers (Croix gravées sur un disque de schiste ardoisier trouvé dans l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Maurille à), p. 476.
Angers (Inventaire de reliques et joyaux de la cathédrale d'), p. 15, 95.
Angers (Statue élevée sur les Lices à), p. 23.
Anjou (Nicolas d'), seigneur de Mézières. — Son mariage avec Gabrielle de Marcuil, p. 393.
Antoine (B.), fondation d'une république au temps de la ligue. — Notice sur l'Histoire de Saint-Malo de Nicolas Frottet de La Landelle, p. 24.
Appareil digestif chez les gallinacées de notre pays, p. 359.
Aquarium du Havre (Observations faites à l'), par M. Lennier, p. 354.
Arabes (Établissement des) dans l'Afrique septentrionale, par M. Mercier, p. 307.
Arbois de Jubainville (D'). — Pièces relatives au trésor de Clairvaux, p. 372, 381, 490.
Étude sur le mot français *rossignol*, p. 35.
Bataille de Mauriacus (Encore un mot sur la), p. 35.
Arbaumont (D'). — Copie du contrôle des amendes du bailliage de Dijon, p. 367.
Arc (Pierre d'), frère de la Pucelle, et Isabelle Romée, par M. Boucher de Molandon, p. 385.
Arcelin (A.). — Note sur les instruments de pierre découverts en Égypte, p. 338.
Arches-sur-Moselle (Promenade archéologique au château d'), par M. Conus, p. 335.
Architecture musulmane (Étude des monuments d'), par M. Duthoit, p. 18.
Archives de Bergerac (Livre des Jurades conservé aux), p. 8.
Archives de la Brie (Noms d'artistes relevés dans les), p. 376.
Archiviste paléographe proposé pour le musée de Constantine, p. 374.
Arles (État descriptif de l'arrondissement d'), par M. de Gaucourt, p. 283.
Armeval, époux de Gabrielle d'Estrées (Testament de Nicolas d'), p. 390.
Arras (le prince d'Isenghien, gouverneur d'), p. 46.
Art (L') et le peuple, par M. Henri Jouin, p. 302.
Art gaulois (Envoi des 7e et 8e feuilles de l'), par M. E. Hucher, p. 372.
Artistes français (Noms d') relevés dans les archives de la Brie, par M. Lhuillier, p. 376.

Digitized by Google

Artois et Flandre, leur annexion à la France, par M. Morand, p. 284.
Arts en Touraine (Textes pour servir à l'histoire des), par M. Grandmaison, p. 238.
Astars (Charles des), connétable de Bordeaux (Don fait à), de la ville et seigneurie de Pierrelatte, p. 368.
Atelier monétaire de Medicinum ou Mézin, p. 120, 373.
Atelier monétaire (Droit d'avoir un) conféré par Charles le Chauve à l'évêque de Châlons, p. 438.
Attila vaincu par Aétius à Mauriacus, p. 35.
Aubertin (Ch.). — Envoi de documents relatifs aux reliques de Saint-Bon, p. 362.
Copie d'une épitaphe de l'église Notre-Dame de Beaune, p. 373.
Notes relatives aux registres des paroisses Saint-Paul et Notre-Dame de Beaune, p. 370.
Notes relatives à des sentences capitales exécutées à Beaune, p. 362.
Aubrelicque. — Notice sur le cardinal d'Ailly, p. 45.
Vins de présent donnés à Louis XIV en 1658, p. 45.
Audiat (Louis). — L'instruction primaire dans les anciens diocèses de la Rochelle et de Saintes, p. 289.
Aumale (Description d'un jeton du chevalier d'), p. 426.
Autel laraire dédié aux *Castores*, découvert à Besonce (Gard), p. 380.
Authier (Abbé). — Histoire du prieuré d'Unac (Ariége), p. 398.
Autun (Notice sur l'état des monuments romains d'), par M. Bulliot, p. 373.
(Recherches sur l'origine d'), par le même, p. 431.
Auvergne (Deux provinces d'), d'après le recensement de 1379, par M. Chazaud, p. 308.
Auvergne (Mémoire sur les historiens de la maison d'), p. 43.
Avesnes (Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'), par M. Chevalier, p. 369.
Aymard. — Rapport sur les antiquités gallo-romaines du Puy, p. 331.

B

Baguenaud de Puchesse. — Étude sur Chateaubriand, p. 404.
Le P. Lacordaire et Mme Swetchine, p. 404.
Bailly (A.). — Recherches sur le nom ancien d'Orléans, p. 396.
Balard. — Découverte du brôme, p. 222.
Balby de Vernon (Comte de). — Découverte du cœur de Charles VIII, p. 312.
Balignac (Description du camp romain de), par M. Devals, p. 433.
Ballenberg (Mémoire sur le), par M. Maximilien du Ring, p. 13, 20, 114.
Ballereau. — Clocher de l'église primitive de Saint-Pierre de Talmond, p. 336.
Baluze, historien de la maison d'Auvergne (Détails relatifs à), p. 43.
Barbier de Montault (Chanoine). — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 6.
Notes recueillies dans les églises du canton de la Trimouille, p. 12, 377.
Communication de notes sur des monuments archéologiques, p. 474.
Inscriptions recueillies dans le Bourbonnais, p. 477.
Barrère (Abbé). — Renseignements sur l'atelier monétaire de Medicinum, p. 373.

Digitized by Google

Barrois (Annales historiques du), par M. Servais, p. 307.
Barthélemi de Melo (Groupe attribué à), p. 424.
Barthélemy (Anatole de). — Chargé de l'examen de documents, p. 368.
Mémoire sur le droit du seigneur, ouvrage cité, p. 385.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie du midi de la France, p. 398.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Orléans, p. 394.
Barthélemy (Édouard de). — Chargé de l'examen de documents, p. 374.
Charte du xive siècle tirée des archives du château de la Rivière-Bourdet, p. 5.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 52.
Rapport sur les Mémoires de la Société des belles-lettres et arts de Besançon, p. 50.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 423.
Rapport sur le Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 426.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, p. 435.
Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 438.
Basin (Thomas), évêque et comte de Lisieux. — Serment de fidélité à Henri VI, p. 2.
Bas-relief de l'hôpital des Tournelles à Troyes. — Communiqué par M. Lebrun-Dalbane, p. 329.
Bas-relief encastré dans un pilier de la cathédrale de Saint-Omer, p. 427.
Bassan, canton et arrondissement de Béziers (Inscription chrétienne dans l'église de), p. 380.
Bassin du Nil (Description du), par M. Leleu, p. 29.
Bastille (Registres de la), par M. Gauthier de Claubry, p. 279.
Bataille de Mauriacus gagnée par Aétius contre Attila, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 35, 52.
Baton (Abbé). — Notice sur Bibrax trouvée dans les papiers de feu M. Thillois, p. 442.
Note sur le lieu de naissance de Mathieu Beuvelet, p. 392.
Battandier. — Envoi de deux brochures; demande d'une subvention pour des fouilles au Madracen, p. 378.
Baudrimont. — Origine et formation de la matière organique qui constitue les êtres vivants, p. 357.
Baudry (Abbé). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Les puits gallo-romains du Bernard (Vendée), p. 340.
Baunard (Abbé). — Une soirée chez Auguste, ou l'approche de Dieu, p. 403.
Bayonne (Acte pour la construction de l'orgue de la cathédrale de), p. 374.
Beaune (Henri). — Hommage d'un discours sur le paradoxe, p. 2.
Copie d'une lettre adressée à Sully au sujet de la sévérité de son administration, p. 6.
Envoi de pièces tirées d'un livre d'heures du château de Grosbois, p. 368.
Beaune (L'ancien hôpital de), par M. l'abbé Boudrot, p. 339.
(Épitaphe dans l'église Notre-Dame de), p. 373.
Beaurepaire (Charles de). — Chronique normande de Pierre Cochon, p. 245.

Digitized by Google

Beaurepaire (Eugène). — Chronique du Mont-Saint-Michel, par dom Huynes, p. 244.
Beauvais (Bossuet, administrateur de l'abbaye de Saint-Lucien de), p. 286.
Bedford (Duc de), fondateur de l'Académie de Caen, p. 272.
Bellaguet. — Rapport sur les documents relatifs à la prise de Blois par les Hugnenots, p. 10, 74.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, p. 22.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 24.
Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences, agriculture, etc., de Lille, p. 382.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, p. 402.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, etc., de Poitiers, p. 408.
Benoît (A.). — Notice sur les enseignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine, p. 255.
Description d'un bas-relief enchâssé dans un pilier de la cathédrale de Saint-Omer, p. 427.
Bergerac (Proposition relative au Livre des Jurades conservé aux archives de), p. 8.
Bernard (Claude). — Éloge de ses travaux scientifiques, p. 221.
Bernard (Puits gallo-romain du), par M. l'abbé Baudry, p. 340.
Bertrand (Alexandre). — Nommé membre du Comité d'archéologie, p. 12.
Chargé de l'examen de documents, p. 13, 18, 379.
Communication relative à des sarcophages découverts autour de l'église de Nanterre, p. 21.
Rapport sur le travail de M. de Ring sur le Ballenberg, p. 20, 114.
Détails sur des fouilles pratiquées dans les cimetières gaulois du département de la Marne, p. 380.
Rapport sur une collection d'objets gaulois acquis par le musée lorrain, p. 375, 463.
Bertrand (Gustave). — Chargé de l'examen de documents, p. 374.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 60.
Besançon, place forte. — Étude de M. Alphonse Delacroix, p. 251.
Besnou. — Étude sur la moisissure rouge du pain, p. 355.
Besonce (Gard). — Découverte d'un petit autel laraire, p. 350.
Betterave à sucre (Recherches de M. Pagnoul sur la), p. 347.
Beuvray. — Fouilles exécutées par MM. Bulliot et vicomte d'Aboville, p. 252.
Béziers (Documents tirés des archives municipales de), p. 3, 368.
Bibliographie des Sociétés savantes, 125, 509.
Bibliothèque du docteur Daremberg, acquise par l'État, p. 213.
Bibliothèque lorraine à Nancy, p. 255.
Bibracte (Recherches sur), par la Société Éduenne, p. 254.
Bile (Travaux sur la) et les transformations des matières albumineuses en urée, par M. Ritter, p. 264.
Bimbenet. — Deux épîtres, Horace et Boileau, p. 308.
Recherches sur le nom ancien de la ville d'Orléans, p. 396.
Biographies :
Alexandre, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Amiens, p. 29.

Digitized by Google

Cardinal d'Ailly, par M. Aubrelicque, p. 45.
Couaraze de Laà père, p. 266.
Hauteloque, ancien maire d'Arras, par M. de Sède, p. 46.
Lulli, par M. Robin, p. 409.
Mignard (Pierre), sa vie et ses œuvres, par M. Lebrun-Dalbanne, p. 36.
Blanchard (Émile), secrétaire de la section des sciences. — Rapport sur le concours de 1873, p. 258.
Compte rendu des lectures de la Sorbonne dans la section des sciences, p. 341.
Blanchère (De La). — Découverte d'une espèce nouvelle de *Chondrostome* et de *Vandoise* dans les eaux du Rouergue, p. 356.
Bleicher, médecin-major à l'armée d'Afrique (Médaille d'argent décernée à M.), p. 227.
Observations sur le plateau central de la France et sur les environs de Montpellier, p. 260.
Blin (J.-B.). — Notice historique sur Walincourt, p. 24.
Blois (Documents relatifs à la prise de), p. 10, 74.
Blois (Administration municipale de) sous Louis XIV, par M. Dupré, p. 307.
(Cartulaire municipal de la ville de), p. 368.
Bodinier (Catalogue de la collection de M.), à Angers, par M. A. Parrot, p. 374.
Boeswillwald. — Chargé de l'examen de documents, p. 374.
Chargé d'une démarche auprès de M. Paul Durand, à Chartres, p, 372.
Boigne (Vie du général comte de), par M. de Saint-Genis, p. 277.
Bois de Romand (Baron de). — Éclaircissements sur un manuscrit relatif à l'histoire de Corse, p. 363, 369.
Boissonneau, maître potier (Note sur Charles), p. 20, 116.
Boisy (Inventaire des dorures de Mme de), p. 337.
Bonaparte (Jacques). — Relation du sac de Rome en 1527, p. 271.
Bonassieux, auteur de la statue de Notre-Dame de France, p. 302.
Bornes aux limites de la France et de la Lorraine en 1661, p. 427.
Bossuet, administrateur de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, p. 286.
Boucher de Molandon. — Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, et Isabelle Romée, leur mère, p. 285.
La première expédition de Jeanne d'Arc, p. 405.
Boudrot (Abbé). — Projet de publication d'un ouvrage sur l'ancien hôpital de Beaune, p. 339.
Bougaud (Abbé). — Monique et saint Augustin à Cassiacum, p. 403.
Orléans et caractère orléanais, p. 405.
Bourbon (Récit du sac de Rome par le connétable de), p. 270.
Bourbon-l'Archambault (Matrice en pierre du boisseau communal de), p. 477.
Bourchault, trésorier de la chapelle de Sainte-Croix (Reliquaire de), p. 62.
Bourg (Ant. du). — Histoire de la baronnie de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, p. 398.
Bourgeoisie cambrésienne au xvie siècle, par M. C.-A. Lefebvre, p. 24.
Bourget (Industrie des peuplades lacustres dans la vallée du), p. 311.
Bourjol (Docteur). — Topographie des environs de Paris, p. 350.
Bourlot. — Mémoire sur l'homme préhistorique, antédiluvien et postdiluvien, p. 54.
Bousbecques (Notes biographiques relatives à), par M. A. Dupuis, p. 383.
Boussingault. — Nommé officier d'académie, p. 228.

Digitized by Google

Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 362, 368.
Proposition de la publication de la correspondance administrative d'Alphonse, frère de saint Louis, p. 2.
Rapport sur les subventions accordées aux Sociétés savantes, p. 9.
Rapport sur une communication de M. de Lépinois, relative à Philippe de Commines, p. 370.
Boutiot (Théophile). — Les libertés communales en Champagne, p. 34.
Bretagne armoricaine (Examen d'une théorie sur le nom de la), p. 31.
Brie (Noms d'artistes français relevés dans les archives de la), p. 376.
Brie Galeuse (Géographie historique de la), par M. A. Corlieu, p. 289.
Briquet. — Rapport trimestriel sur les tables générales des Mémoires de Trévoux. p. 3, 10.
Brôme (Découverte du), par M. Balard, p. 222.
Bruneric (De La). — Les bienfaiteurs du collége de Compiègne, p. 45.
Bruniquel (Collection d'objets en silex trouvés dans la caverne de), p. 52.
Bruyelle (Ad.). — Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, p. 64.
Statuts de l'hôpital de Saint-Jean à Cambrai (1531), p. 24.
Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, par M. Bruyelle, p. 64.
Bulliot. — Fouilles exécutées au mont Beuvray, p. 252, 379, 430.
Le temple du mont de Sene, Santenay (Côte-d'Or), p. 321.
Note relative à l'état de plusieurs monuments romains d'Autun, p. 373.
Notice nécrologique sur Mgr Duvoucoux, évêque d'Évreux, p. 430.
Recherches sur l'origine d'Autun, p. 431.
Bunsen. — Travaux sur le *rubidium* et le *cæsium*, p. 263.
Burgault. — Mémoire sur l'origine des peuples de la Gaule et de leurs religions, p. 33.
Burgue. — Moyen de rendre intermittente la lumière solaire, p. 355.
Buste en pierre de l'empereur Maxence à Philippeville, p. 20.
Buxerolles (La commune de), par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 6.
Buzet (Fragments historiques sur la ville de), par M. A. Massal, p. 398.
Buzonnière (L. de). — Pensées extraites d'un manuscrit de M. Defay-Boutheroue, p. 405.

C

Caen (Recherches sur l'ancienne université de), par M. Jules Cauvet, p. 272.
Caffiaux (Henri). — Essai sur le régime économique financier et industriel du Hainaut, p. 389.
Cahors (Essai sur l'ancienne université de), par M. Malinowski, p. 308.
Caillemer. — Note sur le transport des flottes à travers les isthmes, p. 273.
Calvados (Envahissement de la mer sur les côtes du), par M. Quenault, p. 340.
Calvados (Dépopulation du département du), par M. Ch. Girault, p. 354.
Calvados (Dictionnaire topographique du), par M. Hippeau, p. 362.
Cambrai (Statuts de l'hôpital Saint-Jean à), par M. Ad. Bruyelle, p. 25.
Cambrai (Pierres tumulaires de l'église Saint-Nicolas de), p. 60.
Cambrai (Extraits de quelques manuscrits de la bibliothèque communale de), p. 63.
Cambrai (Inventaire des joyaux, reliques, etc., de l'église métropolitaine de), p. 63.
Cambrai (Extraits des comptes de la ville de), par M. Lefebvre dit *Faber*, p. 63.

Digitized by Google

Cambrésis (États du), par M. Wilbert, p. 26.
Camp de Cinais (Indre-et-Loire) (Notice sur le), p. 57.
Camp romain de l'Étoile (Fragment de tuile trouvée dans le), p. 380.
Camps romains de Balignac et de Castéra-Bouzet, décrits par M. Devals, p. 432.
Canéto (Abbé). — Envoi d'estampages d'inscriptions, p. 18.
Demande d'une allocation pour les fouilles de Saint-Orens d'Auch, p. 18, 376.
Estampages d'inscriptions appartenant à l'épigraphie pyrénéenne, p. 479.
Caper. — Lettres originales de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, p. 308.
Caqueux ou Cacous (Notice sur les), par M. Rosenzweig, p. 33.
Caradec (Ambroise). — Une élection d'évêque dans la cathédrale de Vannes, p. 32.
Carentoir (Mémoire sur la commanderie du Temple de), p. 33.
Carpentras (Inventaires des ornements d'évêques de), p. 12.
Cartes géologiques de l'Aude, de l'Ariége, de la Haute-Garonne et des Pyrénées, par M. Garrigou, p. 260, 356.
Cartulaire de l'abbaye de Noyers, par M. l'abbé C. Chevalier, p. 239.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde, par M. P. Raymond, p. 362.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Vaux, par M. l'abbé Grasilier, p. 364.
Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, par le même, p. 364.
Cartulaire municipal de la ville de Blois, envoyé par M. Dupré, p. 368.
Cartulaire conservé aux archives de la ville de Dax, p. 363.
Cassiacum (Monique et saint Augustin à), par M. l'abbé Bougaud, p. 403.
Castan (A.). — Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon, p. 250, 309.
Fouilles d'Alaise rappelées, p. 249.
Castelnau d'Essenault (De). — Mémoires sur la ville d'Aiguillon, p. 477.
Castera-Bouzet (Description du camp romain de), par M. Devals, p. 433.
Catalogue des pierres et marbres employés à Rome depuis le xvie siècle, p. 6.
Catalogue des plantes vasculaires du Dauphiné, par M. J.-B. Verlot, p. 266.
Catalogue de la collection de M. Bodinier, à Angers, par M. A. Parrot, p. 374.
Catenoye (Fouilles au camp de), p. 340.
Cathédrale de Chartres (Monographie de la), p. 21, 372, 378.
Catherine de Médicis (Lettres de), analysées par M. F. Combes, p. 296.
Caumont (De). — Annonce de sa mort, p. 290.
Cauni (G.). — Reproduction d'un diplôme attribué à Charles le Chauve, p. 399.
Cauvet (Jules). — Recherches sur l'ancienne université de Caen, p. 272.
Cauvet, pharmacien à l'armée d'Afrique. — Médaille d'argent, p. 227.
Observations d'anatomie et de physiologie végétales, p. 265.
Caix de Saint-Amour (De). — La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et emplacement de Litanobriga, p. 327.
Cellettes (Loir-et-Cher) (Pièces tirées des registres de baptême de la paroisse de), p. 364.
Cérémonial de baptême d'un enfant d'Yolande de France, p. 483.
Cerf (Abbé). — Recherches sur la maison où naquit à Reims le frère J.-B. de la Salle, p. 42.
Notice sur l'Évangéliaire slave, dit Texte du Sacre, p. 43.
Cessac (P. de). — Le mobilier des sépultures gallo-romaines de la Creuse, p. 315.
Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie. — Rapport sur le concours de 1873, p. 246.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section d'archéologie, p. 309.
Appendices au rapport sur l'atelier monétaire de Mezin, p. 19, 120.
Catalogue général des camées et autres monuments du cabinet des médailles p. 325.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 12, 17, 372, 377.
Chargé de l'examen de documents, p. 373.
Chaînon marginal au pied des Pyrénées, déterminé par M. Leymerie, p. 352.
Chanal. — Histoire de l'Académie d'équitation de Toulouse, p. 398.
Chant du réveillon, communiqué par M. l'abbé C. Landau, p. 363.
Chapelle de Salvation (Fondation de la), par M. Le Proux, p. 45.
Charles. — Opinion sur la date d'une statue de la Vierge dans la chapelle du collége de Pontlevoy, p. 475.
Charles le Chauve (Reproduction d'un diplôme attribué à), p. 399.
Concession d'un atelier monétaire à l'évêque de Châlon, p. 438.
Charles IV (Tombeau de) dans la cathédrale du Mans, p. 426.
Charles VIII, roi de France (Découverte du cœur de), p. 312.
Charles VIII (Dépenses faites au château d'Amboise par ordre de), p. 38.
Charpignon (Docteur). — Étude sur les coutumes et les travaux des maîtres en chirurgie d'Orléans, p. 397.
Charte de confirmation d'un diplôme attribué à Charles le Chauve, p. 399.
Charton (Henri). — Notice sur les deux frères Fréart de Chantelou, p. 423.
Chartres (Travail de M. Paul Durand sur la cathédrale de), p. 372, 378.
Chasles. — Opinion sur les églises de Chivry et de Trucy, p. 334.
Chassaing (A.). — Documents relatifs au don de la ville et seigneurie de Pierrelatte, p. 365.
Copie de l'inventaire du trésor de Saint-Georges du Puy-en-Velay, p. 374.
Chasse aux livres, par M. Auguste Decaieu, p. 30.
Châsse (Construction d'une) dans l'église de Noyon, p. 15.
Château d'Arches-sur-Moselle (Promenade archéologique au), par M. Conus, p. 335.
Chateaubriand (Étude sur), par M. Baguenaud de Puchesse, p. 404.
Château-du-Loir (Groupe de Saint-Martin dans l'église de), p. 423.
Châteauroux (Monogramme du prince de Condé dans l'église des Capucins de), p. 479.
Château-Salins (Promenades aux alentours de), par M. J.-A. Schmit, p. 255.
Châteauvieux (Note relative au seigneur de), p. 37.
Chatel (E.). — Envoi de la copie du serment de fidélité prêté par Thomas Basin, évêque-comte de Lisieux, p. 2.
Communication de deux documents conservés aux archives du Calvados, p. 86.
Notice sur la mosaïque de Lillebonne, p. 316.
Châtelliers de Frémur (Fouilles pratiquées aux), p. 314.
Chautard. — Recherches sur les imitations des monnaies lorraines, p. 255.
Description d'un jeton du chevalier d'Aumale, p. 426.
Chazaud. — Deux provinces d'Auvergne, d'après le recensement de 1379, p. 308.
Cherbonneau. — Photographie d'un sarcophage trouvé à Tipaza, p. 379.
Chervin (Amédée). — Statistique des bègues pour le département de la Drôme. p. 356.

Digitized by Google

Chevalier. — Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Avesnes, p. 369.
Chevalier (Abbé C.). — Cartulaire de l'abbaye de Noyers, p. 239.
Origines de l'église de Tours, p. 38, 240.
Notes sur l'origine tourangelle de Descartes, p. 2.
Chevaliers de la Légion d'honneur nommés à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes en 1873, p. 228.
Chevreuse (Docteur). — Emploi des conferves comme topique émollient, p. 349.
Chirographes conservés dans les archives de Nancy, p. 429.
Chitry-le-Fort (Yonne) (Documents concernant le village de), p. 368.
Chotard. — Éloge de M. Amédée Thierry, p. 193.
Chronique des Sociétés savantes, p. 139, 527.
Chronique normande de Pierre Cochon, publiée par M. Charles de Beaurepaire, p. 245.
Chronique de Robert de Torigny (1er volume), publiée par M. L. Delisle, p. 213.
Cinais (Indre-et-Loire) (Notice sur le camp de), p. 57.
Circulation du sang chez les reptiles, par M. le docteur Sabatier, p. 350.
Clairvaux (Pièces relatives au trésor de l'abbaye de), p. 372, 381.
Claude Lorrain (Notice sur), par M. Meaume, p. 255.
Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale (Un jeton de), p. 426.
Clément de Ris (Émile). — Rapport sur une communication de M. Célestin Port, relative à un maître potier, p. 20.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 381, 432.
Clerc. — Les œuvres de Louis Gollut, le plus ancien historien du comté de Bourgogne, p. 421.
Clermont-Ferrand (Objets en bronze découverts à), p. 380.
Cochet (Abbé). — La Seine-Inférieure historique et archéologique, p. 315.
Cochon (Pierre) (Chronique normande de), publiée par M. Ch. de Beaurepaire, p. 245.
Cœmeterium christianorum d'Angers (Fouilles au), par M. A. Perrot, p. 328.
Coffinet (Abbé). — Recueil des inscriptions françaises de l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome, p. 56.
Cohen (Grand rabbin Al.). — Rapport sur le Madracen, p. 378.
Cohon, près d'Abbeville (Découverte d'un dieu gallo-romain à), p. 322.
Colart le Peintre et Colart le Voleur, par M. Éd. Fleury, p. 392, 440.
Coligny (Lettres de Louise de) à Charlotte de Nassau, duchesse de La Trémoille, p. 6.
Collection d'antiquités découvertes en 1815 au musée de Philippeville, p. 13.
Collége de Colmar (Mémoires des Jésuites du), p. 3.
Collége de Compiègne (Les bienfaiteurs du), par M. de La Brunerie, p. 45.
Colmar (Mémoires des Jésuites du collége de), p. 3.
Colonia Adinensis, nom d'une colonie romaine au Puy-en-Velay, p. 330.
Columbarium découvert en 1870 à Philippeville (Plan d'un), p. 18, 375.
Combat judiciaire (Épreuves du), par M. Desplanque, p. 401.
Combes (F.). — La maison de Guise en 1585, p. 296.
Combet. — Recherches sur la topographie du canton d'Uzerche, p. 7.
Combier. — Un délit de chasse en 1717, p. 391.
Commanderie de Gaudet (Étude sur l'ancienne), p. 398.
Commanderie du Temple de Carentoir, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 33.

Digitized by Google

Commerce et police de Compiègne au xviiie siècle, par M. de Roucy, p. 45.
Commission pour l'examen de la proposition relative à la publication de la correspondance administrative d'Alphonse, frère de saint Louis, p. 2.
Commission pour le choix des Sociétés savantes qui devront recevoir, en 1873, les encouragements de l'État, p. 16.
Commission pour la publication des *Rôles gascons*, p. 361.
Comparaison des membres thoraciques et pelviens, par M. Lavocat, p. 356.
Compiègne (Commerce et police de) au xviiie siècle, p. 45.
Compiègne (Les bienfaiteurs du collége de), par M. de La Brunerie, p. 45.
Compiègne (Séjour de Louis XV à) en 1764, p. 45.
Compte rendu des séances de la section d'histoire et de philologie à la Sorbonne, par M. Hippeau, p. 269.
Section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 309.
Section des sciences, par M. E. Blanchard, p. 341.
Comptes de la ville de Cambrai (Extraits des), par M. Lefebre dit *Faber*, p. 63.
Comte de Soissons à Reims (Le) au xviie siècle, par M. Loriquet, p. 307.
Concours des Sociétés savantes de 1874 (Ouvrage mis en réserve pour le), p. 364.
Concours ouvert par la Société d'agriculture, sciences et arts de Draguignan, p. 139.
Par la Société de l'agriculture et des arts de Lille, p. 139.
Par la Société d'agriculture, sciences et lettres de Douai, p. 139.
Par la Société de Tarn-et-Garonne, p. 530.
Par la Société des antiquaires de Picardie, p. 529.
Par la Société académique de l'Aube, p. 527, 528.
Conferves des eaux tranquilles utilisées comme topique émollient, par M. le docteur Chevreuse, p. 349.
Constantine (Proposition de M. le préfet de) relative à l'étude des antiquités dans son département, p. 17.
Constantine (Archiviste paléographe désigné pour la conservation des richesses archéologiques de), p. 374.
Constantine (Demande d'une subvention par la Société archéologique de), p. 378.
Contrainte par corps (La) au xiiie siècle, par M. Hardouin, p. 308.
Contrat d'apprentissage d'un violoniste béarnais, p. 374.
Conus. — Promenade archéologique aux ruines du château d'Arches-sur-Moselle, p. 335.
Copenhague (Horticulteurs hollandais à), p. 7.
Coquilles terrestres et fluviatiles de la Nouvelle-Calédonie, par M. Gassies, p. 266.
Coquillon. — Action du platine et autres métaux portés à l'incandescence sur les alcools, les éthers et les principaux hydrocarbures, p. 346.
Corblet (Abbé Jules). — Dissertation sur la légende de saint Just, sainte Artémie et sainte Honesta, p. 7, 366.
Corlieu (A.). — Géographie historique de la Brie Galeuse, p. 289.
Cornua des livres des Romains (Notice sur les), par M. Deloye, p. 14, 117.
Correspondants et correspondants honoraires du Comité (Liste des), p. 141.
Correspondants (Distinctions honorifiques décernées aux), p. 9.
Correspondants (Instructions adressées aux) pour les travaux historiques et archéologiques, p. 154.
Corse (Manuscrit relatif à l'histoire de), signalé par M. le baron de Bois de Romand, p. 363, 369.

Digitized by Google

Corson (Abbé Guillotin de). — Mémoire sur la commanderie du Temple de Carentoir, p. 33.
Cotteau. — Découverte d'un nouveau genre d'oursin, p. 349.
Cournault (Charles). — Note sur une collection d'objets gaulois en bronze acquis par le musée lorrain, p. 18, 375, 463.
Fouilles à Liverdun, dans un cimetière mérovingien, p. 255.
Note sur un mur de soutènement de voie romaine, p. 379.
Courson (Aurélien de). — Rapport sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p. 31.
Croisades (Rôle joué par les Flamands dans les), p. 401.
Croix en forme de croix de Malte gravées sur un disque en schiste ardoisier, p. 476.
Crosnier. — Préface d'un sacramentaire du xie siècle, p. 307.
Croullebois. — Observations sur la réfraction elliptique du quartz, p. 455.
Crypte trouvée dans la rue des Casernes, à Laon, p. 443.
Curzon (De). — Mémoire sur l'abolition des octrois, p. 409.

D

Dalle du xive siècle, provenant de l'abbaye de Déals, p. 479.
Damanhour (Inscription du temps de Psamenik Ier, trouvée près de), p. 90.
Dargel. — Examen de documents, p. 12, 18, 374.
Fonts baptismaux de l'église Saint-Melaine à Morlaix, p. 110.
Rapport sur une note relative aux vitraux de l'église de Montreuil-Bellay, p. 15.
Rapport sur l'inventaire des reliques et joyaux de la cathédrale d'Angers, p. 95.
Rapport sur un marché passé par le chapitre de Montreuil-Bellay, p. 93.
Rapport sur une communication de M. Héron de Villefosse, p. 112.
Daremberg (Docteur). — Achat de sa bibliothèque par l'État, p. 213.
Dauphin (Henri). — Notice sur M. Charles Alexandre, de l'Académie des inscriptions, p. 29.
David (Jules). — Défense de la poésie orientale, p. 276.
Dax (Cartulaire conservé aux archives de), p. 363.
Déals (Dalle du xive siècle, provenant de l'abbaye de), p. 479.
Debacq. — Considérations sur les infiniment petits, p. 345.
Decaieu (Auguste). — La chasse aux livres, p. 30.
Decamps (Dom Louis), continuateur de dom Huynes, p. 244.
Decorde. — Correspondance à propos des fêtes républicaines de Rouen, p. 307.
Découvertes :
Inscription chrétienne du xiie siècle dans le mur extérieur de l'église de Bassan, p. 380.
Inscriptions romaines à Saint-Remy, arrondissement d'Arles, p. 12.
Sarcophage de marbre blanc trouvé à Tipaza, p. 379.
Socle circulaire d'un bas-relief en marbre blanc à Philippeville, avec une inscription latine, p. 13.
Statuette de l'Hercule gaulois trouvée dans la commune de Saint-Brendan, canton de Quintin (Côtes-du-Nord), p. 373.
Tête de Diane en bronze trouvée à Sens, p. 19.

Digitized by Google

Découvertes au col des Takrieds. Note de M. Roger, p. 374.
Depay-Boutheroue (Pensées extraites d'un manuscrit de M.), p. 405.
Delacroix (Alphonse). — Besançon place forte, p. 251.
Deladreue (Abbé). — Bossuet administrateur de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, p. 286.
Delègue. — Prix du silence au point de vue de la philosophie, p. 382.
Causes politiques ayant donné la Rochelle pour place d'armes à la Réforme, p. 307.
Démonstration géométrique du parallélogramme des forces, p. 344.
Delerue. — Recueil de fables, p. 388.
Mouvement révolutionnaire à Lille de 1789 à 1795, p. 386.
Delisle (Léopold). — Nommé président de la section d'histoire et de philologie en remplacement de M. Amédée Thierry, décédé. — Voir la livraison de mai-juin.
Chargé de l'examen de documents, p. 2, 7, 10, 362, 363, 368, 369.
Publication des actes normands de la chambre des comptes sous Philippe le Bel, p. 243.
Publication de la chronique de Robert de Thorigny, p. 243.
Rapport sur un projet de publication des Mémoires du comte de Tillières, p. 5.
Rapport sur la publication de la correspondance d'Alphonse, frère de saint Louis, p. 9, 74.
Rapport sur une légende communiquée par M. J. Corblet, p. 366.
Rapport sur des communications de M. E. Chatel, p. 86.
Rapport sur la publication des *Rôles gascons*, p. 369.
Délit de chasse (Un) en 1727, par M. Combier, p. 391.
Delote. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Note supplémentaire relative aux *Cornua*, p. 14, 117.
Demersy. — Hommage de deux brochures, p. 7.
Séjour de Louis XV à Compiègne en 1764, p. 45.
Démosthènes considéré comme disciple de Platon, p. 284.
Denis (Aug.). — Numismatique de la partie de la Champagne comprise dans le département de la Marne, p. 435.
Déplacement d'un système de points de forme variable dans l'hypothèse d'une déformation homographique, par M. Durrande, p. 345.
Dépopulation du département du Calvados, par M. Girault, p. 354.
Dépôts aux archives du Comité :
Arrêt du conseil du roi qui décharge certains lieux des *foules* et autres dépenses de guerre, p. 7.
Charte conservée dans les archives du château de la Rivière-Bourdet (Seine-Inférieure), p. 5.
Documents historiques tirés des archives de Béziers, p. 3.
État des recettes et dépenses pour la forteresse de Lamballe, p. 362.
Faculté donnée aux communautés de Languedoc de se racheter, p. 7.
Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 6.
Mémoire en langue vulgaire sur un procès relatif à la dîme des olives, p. 362.
Note de M. Dusevel sur l'église de Barneville, commune de l'arrondissement de Doullens, p. 14.
Ordonnance contre les meuniers, hôtes et revendeurs, p. 7.

Digitized by Google

Relevé fait dans les registres des paroisses Saint-Paul et Notre-Dame de Beaune, p. 370.

Dépôts à la bibliothèque du Comité :

Biographie de V.-A. Thouron. par M. O. Teissier, p. 363.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde, par M. P. Raymond, p. 362.

Catalogue de tableaux, dessins et gravures de la collection de M. Bodinier d'Angers, p. 374.

Catalogue des pierres et marbres employés depuis le XVIe siècle à Rome, p. 6.

Commune de Buxerolles (Vienne), par M. Barbier de Montault, p. 6.

Discours sur le paradoxe, par M. Henri Beaune, p. 2.

État de la dépense du fils du marquis de Thury en 1672 et 1673, p. 10.

Extrait de l'Annuaire du département des Landes (1873), p. 363.

Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux, par M. H. de Formeville, p. 369.

Horticulteurs hollandais de l'île d'Amack, à Copenhague, p. 7.

Serment de fidélité au roi d'Angleterre prêté par Thomas Basin, évêque de Lisieux, p. 10.

Lettres de Louise de Coligny à sa belle-fille, la duchesse de La Trémoille, p. 6.

Mémoires des RR. PP. Jésuites du collége de Colmar, p. 3.

Note sur l'origine tourangelle de Descartes, p. 2.

Notes et documents tirés des archives de Colmar, par M. Mossmann, p. 3.

Notice nécrologique sur Emmanuel Woillez, p. 7.

Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou, par M. Marchegay, p. 364.

Notre-Dame de Villethiou (diocèse de Blois), Sainte-Radegonde de l'Écotière, par M. l'abbé Landau, p. 364.

Le sarcophage de Massanès, par M. Lagrèze-Fossat, p. 380.

Séjour de Louis XV à Compiègne en 1764, p. 7.

Sigillographie du Maine. — Sceaux des sires de Bueil, seigneurs de Saint-Calais, p. 17.

Derode. — Rôle des Flamands dans les croisades, p. 401.

Desbarreaux-Bernard. — Histoire de l'imprimerie à Toulouse du XVe au XVIIe siècle, p. 399.

Descartes (Notes sur l'origine tourangelle de), p. 2.

Deschamps (Eustache). — Publication, par M. Tarbé, du Lay des douze estats et du Lay de vaillance, p. 42.

Deschamps du Manoir (Abbé). — Histoire du Mont-Saint-Michel et du Mont-Tombelaine, p. 244.

Description du bassin du Nil, par M. Leleu, p. 29.

Desjardins (Abel). — Un document inédit relatif au sac de Rome en 1527, p. 270.

Desjardins (Gustave). — Nommé officier d'académie, p. 228.

Supplément au glossaire de Du Cange, p. 71.

Desnoyers (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 368.

Opinion sur l'évangélisation des Gaules, p. 40.

Desplanque (A.). — Étude sur un poëme latin de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon, p. 387.

Annonce de sa mort, p. 389.

Guerres privées du XIVe siècle dans le pays flamand, p. 401.

Épreuves du combat judiciaire, p. 401.

Digitized by Google

Deux-Ponts (Passage du duc de) dans la Marche et le Limousin en 1569, p. 304.
Devals. — Description des oppidums de Paillas, Castelmayran et Puygaillard, p. 433.
Coup d'œil sur l'âge antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne, p. 432.
Description des camps romains de Balignac et de Castera-Bouzet, p. 433.
Habitations troglodytiques. — Réponse à M. Noulet de Toulouse, p. 432.
Hôtel-Dieu de Montauban, p. 434.
Instruction classique à Montauban du xie au xvie siècle, p. 307.
Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Avesnes, par M. Chevalier, p. 369.
Dictionnaire topographique du département du Calvados, par M. Hippeau, p. 362.
Dieu. — Travaux sur les mouvements simples relatifs à la terre et sur les mouvements d'un corps dans un fluide homogène, p. 345.
Dieulafait. — Recherches sur la formation jurassique, p. 357.
Dijon (Contrôles d'amendes et exploits rédigés en la cour du bailliage de), p. 367.
Diplôme attribué à Charles le Chauve (Reproduction d'un), p. 399.
Distillation de l'eau de mer (Travaux sur la), par M. A. Ortolan, p. 347.
Distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes, p. 203.
Discours de M. Jules Simon, p. 204-225.
Draguignan (Ordonnance du conseil communal de) relative aux femmes publiques, p. 369.
Drapeau lorrain (Étude sur le), par M. Henri Lepage, p. 427.
Dreux (Note relative au comté de), possédé par Philippe de Commines, p. 362.
Droit de ferme et droit du seigneur, par M. Th. Leuridan, p. 385.
Drôme (Statistique des bègues dans le département de la), par M. Chervin, p. 356.
Documents imprimés dans la *Revue :*
Cérémonial de baptême du premier enfant d'Yolande de France, p. 483.
Possession du comté de Dreux par Philippe de Commines, p. 458-462.
Prise de Troyes par les Huguenots en 1518, extrait du premier registre des délibérations municipales de cette ville, p. 77.
Éphémérides du siége de Dôle, par M. Jules Finot, p. 458.
Lettre des meubles qui furent de Mme de Roian, mère de Mme la comptece, p. 481.
Inventaire inédit des reliques, joyaux, etc., du trésor de la cathédrale d'Angers, p. 95.
Inventaire du trésor de Clairvaux, p. 491-508.
Marché passé pour l'armure de M. de La Trémoille par un armurier milanais, p. 484.
Note avec dessin et photographie sur des objets acquis par le musée lorrain, p. 467-470.
Pièces inédites communiquées par M. Marchegay, p. 480.
Supplément au glossaire de la basse latinité de Du Cange, par M. G. Desjardins, p. 71.
Dôle (Éphémérides du siége de), par M. J. Finot, p. 370.
Dom Huynes. — Histoire générale du Mont-Saint-Michel, publiée par M. E. de Beaurepaire, p. 244.
Doüet d'Arq. — Chargé de l'examen de documents, p. 374.
Doullens (Notes relatives à l'église Notre-Dame de), p. 17.
Dulaurier. — Notice sur deux priviléges accordés par le roi de la petite Arménie aux marchands de Montpellier, p. 418.

Digitized by Google

Dumoutet. — Communications archéologiques diverses, p. 479.
Dupanloup (Mgr), fondateur de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, p. 402.
Dupré. — Communication de documents relatifs à la prise de Blois par les Huguenots, p. 10, 74.
Renseignements sur le prieuré de Notre-Dame de Meslan-lez-Bois, dépendant de Marmoutier, p. 37.
Administration municipale de Blois sous Louis XIV, p. 307.
Copie d'un cartulaire municipal de Blois, p. 368.
Dupré (Guillaume), statuaire. — Étude, par M. Fleury, p. 391, 439.
Dupuch. — Proposition relative au livre des Jurades, p. 8, 366.
Dupuis (Albert). — Notes bibliographiques relatives à Philippe de Commines et à Auger de Bousbecques, p. 383.
Durand (Paul). — Monographie de la cathédrale de Chartres; question relative à cette publication, p. 21, 372, 378.
Durieux. — Mémoire sur saint Druon, p. 61.
Description de pierres tumulaires de l'église Saint-Nicolas de Cambrai, p. 60.
Durrande. — Déplacement d'un système de points de forme variable dans l'hypothèse d'une formation homographique, p. 345.
Dusevel. — Communication relative à l'église de Barneville, p. 14.
Notes sur l'église Notre-Dame de Doullens, p. 17.
Note sur la flèche de l'église Notre-Dame de la Chapelle d'Abbeville, p. 379.
Dutilheul. — Vers sur la guerre et la destruction de la colonne Vendôme, p. 388.
Duthoit. — Rapport sur une mission en Algérie, p. 18, 376, 470.
Duval. — Le passage de l'armée du duc des Deux-Ponts dans la Marche et le Limousin en 1569, p. 304.
Duvoucoux (Mgr), évêque d'Évreux. — Notice nécrologique par M. Bulliol, p. 430.

E

Eaux minérales de Rouen autrefois et aujourd'hui, par M. Le Plé, p. 321.
Écommoy (Groupe de Saint-Martin à), donné par M. de Chantelou, p. 423.
Économie sociale (Question d') mise au concours par la Société académique de Lille, p. 382.
Écotière (Sainte-Radegonde de l'), par M. l'abbé Landau, p. 364.
Édouard III, roi d'Angleterre. — Note relative à la guerre entre lui et Philippe de Valois, p. 3, 87.
Église de l'abbaye de Longues, au diocèse de Bayeux, p. 333.
Église de Barneville (Note sur l'), p. 14.
Église des Capucins de Châteauroux, p. 479.
Église de Château-du-Loir (Groupe de Saint-Martin dans l'), p. 423.
Église de Montreuil-Bellay (Marché pour la restauration des vitraux de l'), p. 93.
Église de Nanterre (Sarcophages en plâtre provenant de fouilles exécutées autour de l'), p. 21.
Église Notre-Dame d'Abbeville (Clocher en pierre de l'), p. 379.
Église Notre-Dame de Doullens (Notes relatives à l'), p. 17.
Église Notre-Dame de Cléry (Loiret) (Fouilles dans l'), p. 312.
Église de Noyon. — Marché pour la construction d'une châsse, p. 112.

Digitized by Google

Église de Puligny, canton de Nolay, arrondissement de Beaune (Concession des reliques de Saint-Bon à l'), p. 362.
Église Saint-Georges du Puy-en-Velay (Inventaire du trésor de l'), p. 374.
Église Saint-Louis des Français à Rome (Recueil des inscriptions françaises de l'), p. 56.
Église Saint-Maurille à Angers. — Croix gravées sur un disque en schiste ardoisier, p. 476.
Église Saint-Merry à Paris. — Acte de fondation d'une chapelle, p. 477.
Église Saint-Nicolas de Cambrai. — Pierres tumulaires, p. 60.
Église Saint-Pierre de Talmond (Le clocher de l'), par M. Ballereau, p. 336.
Église Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans. — Inscriptions, p. 405.
Église de Tours (Les origines de l'), par M. l'abbé C. Chevalier, p. 38, 240.
Église paroissiale de Bassan, arrondissement de Béziers. — Inscription chrétienne, p. 380.
Église abbatiale de Saint-Menoux (Épitaphes de l'ancienne), p. 477.
Église prieurale (Ancienne) de Souvigny. — Épitaphe de Jean Sirot, p. 477.
Églises de Chivry et de Trucy. — Notice, par M. Ed. Fleury, p. 336.
Égypte (Instruments de pierre découverts en). — Note, par M. A. Arcelin, p. 338.
Élection consulaire faite en 1647, p. 362.
Élection d'évêque dans la cathédrale de Vannes en 1791, p. 32.
Électricité statique, expériences par M. Neyreneuf, p. 346.
Embrun (Essai historique sur la ville d'), par M. l'abbé Sauvet, p. 37.
Empereurs romains (Les derniers), par M. Pimont, p. 287.
Enseignement des sciences exactes (Observations sur l'), par M. Lagout, p. 344.
Enseignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine. — Notice, par M. A. Benoît, p. 255.
Éphémérides du siége de Laon en 1636, p. 363, 370.
Épitaphe de sainte Cæsarie (Note sur l'), par M. l'abbé Albanès, p. 377.
Épitaphes de Jean Sirot et de don François-Xavier Margou dans l'ancienne église prieurale de Souvigny, p. 477.
Épitaphes de l'église abbatiale de Saint-Menoux, p. 477.
Épitaphes communiquées par M. Dumoutet, p. 479.
Erchenbaus, évêque de Châlons (Concession d'un atelier monétaire faite à), p. 438.
Espagne musulmane (Mémoire sur l'), par M. Reynald, p. 307.
Espèce nouvelle de *Chandrostome* et de *Vandoise* reconnue dans les eaux du Rouergue, p. 356.
États du Cambrésis, par M. A. Wilbert, p. 26.
Études chrétiennes de littérature, de philosophie et d'histoire, publiées par l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, p. 402.
Eumène et Ammien Marcellin (Note sur quelques passages d'), p. 254.
Euzenot (Abbé). — Examen d'une nouvelle théorie sur le nom de Bretagne Armoricaine, p. 31.
Évangéliaire slave dit *Texte du Sacre* (Notice sur un), p. 43.
Évangélisation des Gaules — Travaux de MM. l'abbé Chevalier et Jehan (de Saint-Clavien,) p. 39.
Extrait mortuaire de Charles Boissonneau, faïencier, p. 116.

Digitized by Google

F

Facilité de certaines opérations pendant l'anesthésie, p. 351.
Faidherbe (Général). — Collection complète des inscriptions numidiques ou libyques, p. 384.
Faïenciers et faïences du département de Tarn-et-Garonne, par M. Forestié, p. 340.
Farcy (P. de). — Étude sur l'église de l'abbaye de Longues, p. 333.
Faune conchyliologique de la Nouvelle-Calédonie, par M. Gassies, p. 227.
Fauvel. — Nommé officier d'académie, p. 228.
Travaux d'entomologie, p. 227, 266.
Femmes publiques (Ordonnance du conseil communal de Draguignan relative aux), p. 369.
Fermentation (Considération sur la), par M. Jules Duval, p. 353.
Ferrière (Comte de La). — Envoi de copies de documents recueillis en Russie, p. 5.
Analyses de lettres copiées à Saint-Pétersbourg, p. 364, 369.
Fierville. — Étude historique sur Démosthènes, disciple de Platon, p. 284.
Filhol. — Réactions entre certains sels solubles et d'autres sels insolubles, p. 347.
Fillâtre (Guillaume), évêque de Verdun (Mausolée construit à la mémoire de), p. 427.
Finot (Jules). — Éphémérides du siége de Dôle, p. 363, 370, 449.
Flamands (Rôle joué par les) dans les croisades, p. 401.
Fleury (Édouard). — Notice sur les églises de Chevry et de Trucy, p. 334.
Notice sur Guillaume Dupré, artiste laonnais, p. 391, 439.
Notices sur Colart le Peintre et Colart le Voleur, p. 393, 440.
Détails sur des monnaies romaines trouvées à Montbrison, p. 439.
Blocs de pierre près de Montchalons, p. 443.
Flotin (Recherches sur le prieuré de), par M. R. de Maulde, p. 397.
Flouest. — Note sur la découverte de sépultures à Nîmes, p. 379.
Foe (Daniel de). — Ses pamphlets politiques, par M. de Tréverret, p. 281.
Fontevraud (Réforme de), par M. L. de Vauzelles, p. 405.
Fonts baptismaux de l'église Saint-Mélaine à Morlaix, p. 110.
Foraminifères (Présence des) dans les terrains les plus anciens, signalée par M. O. Terquem, p. 349.
Forestié (Édouard). — Faïences et faïenciers du département de Tarn-et-Garonne, p. 340.
Formation jurassique (Recherches sur la), par M. Dieulafait, p. 357.
Formeville (H. de). — Hommage de son Histoire de l'ancien évêché de Lisieux, p. 369.
Fouilles faites en France (Histoire des). — *Desideratum* signalé, p. 249.
Fouilles du *Cœmeterium christianorum* d'Angers, par M. A. Perrot, p. 328.
Fouilles dans les cimetières gaulois du département de la Marne, par M. A. Bertrand, p. 380.
Foules et autres dépenses de guerre (Arrêt relatif à des), p. 7.
Fouquet (Chute et captivité de), par M. de La Roqueterie, p. 404.
Franche-Comté (Les États et les Parlements de la), par M. Perraud, p. 307.
Franches vérités. — Plaids généraux et timaux dans la châtellenie de Lille, p. 386.
Francs (Des). — Extraits d'une Histoire de la race franque, p. 277.

Digitized by Google

Fréart de Chantelou (Notice sur les deux frères), par M. Henri Charton, p. 423.
Frégimont (Lot-et-Garonne). — Église romaine de Sainte-Rafine de Gaujac, p. 13.
Fuix. — Traduction en vers d'une pièce mythologique de Métastase, p. 27.

G

Gabrielle d'Estrées (Testament de Nicolas d'Armeval, époux de), p. 390.
Garidec (Travail sur la commanderie de), par M. Ant. Dubourg, p. 398.
Garnier (J.). — Rapport sur un des bulletins de la Société académique de l'Aisne, p. 9.
Garrigou (docteur Fr.). — Carte géologique de l'Aude, de l'Ariége, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, p. 356.
Gassies. — Encouragement pour la publication de la faune conchyliologique de la Nouvelle-Calédonie, p. 227-266.
Médaille d'argent décernée à la réunion des Sociétés savantes, p. 227.
Gattinara (Barthélemy). — Lettre à Charles-Quint sur sa mission en Italie, p. 271.
Gaucourt (De). — État descriptif de l'arrondissement d'Arles, p. 283.
Gaultier du Mothay. — Croquis d'une statue de pierre trouvée à Rillan (Côtes-du-Nord), p. 373.
Gauthier de Claubry. — Les registres de la Bastille, p. 279.
Gautier. — Anecdotes relatives au bailli de Preuilly, p. 37.
Gelu (Jacques), archevêque de Tours (Notice sur), par M. de Sourdeval, p. 36.
Géographie historique de la Brie Galeuse, par M. A. Corlieu, p. 289.
George (G.). — Recherches archéologiques et observations sur quelques passages de Vitruve, p. 316.
Germain (A.). — La paroisse de Montpellier au moyen âge. — La Renaissance à Montpellier. — Maguelone et ses chanoines, p. 231.
Statuts de la confrérie de Saint-Denis de Genestet, p. 410, 419.
Alliance franco-danoise au moyen âge, p. 420.
Deux lettres du concile de Bâle aux consuls de Montpellier, p. 419.
Gérold le Gallois. — Étude par M. A. Joly, p. 307.
Gilles. — Travail sur les statues de la Roque-Pertuis à Velaux, p. 340.
Girault (Ch.). — Dépopulation du département du Calvados, p. 354.
Gley. — Configuration du sol du département des Vosges, p. 308.
Glossaire de la basse latinité (Supplément au), par M. G. Desjardins, p. 71.
Godard-Faultrier. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Fouilles aux Chastelliers de Frémur, p. 314.
Gollut (Louis), historien du comté de Bourgogne (Œuvres de), par M. Clerc, p. 421.
Gouffier (Claude), duc de Roannez. — Vente de ses meubles en 1572, p. 18.
Gourgues (Vicomte de). — Nommé officier d'académie, p. 228.
Gouttière (Nouveau système de) pour soutenir les membres dans les traitements des fractures, p. 348.
Grandeau, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — Médaille d'argent décernée au concours des Sociétés savantes de 1873, p. 227.
Études sur le rubidium et le cæsium, p. 263.

Digitized by Google

Grandmaison (Ch. L.). — Transcription d'un compte latin du château d'Amboise en 1483, p. 38.
Textes inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine, p. 238.
Grasilier (Abbé). — Envoi des cartulaires de la Saintonge, p. 364.
Graval (Jean), orfévre à Amiens. — Marché pour la construction d'une châsse dans l'église de Noyon, p. 15.
Grégoire (Vie de l'abbé), par M. Maggiolo, p. 307.
Gripon. — Mode de vibration d'une lame d'air comprise entre une membrane et un obstacle fixe, p. 355.
Guerres privées du xive siècle dans le pays flamand, p. 401.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 18, 373, 380.
Communication sur l'épitaphe d'une dame morte par suite d'une médication mal administrée, p. 381.
Opinion sur le Madracen, p. 379.
Opinion sur la date de l'église de Chivy, p. 334.
Rapport sur les Mémoires de la Société Éduenne, p. 430.
Recueil des inscriptions de la France, 1er volume, p. 371, 378.
Rapports sur diverses communications manuscrites, p. 377, 474, 480.
Guillier. — Médaille d'argent décernée à la réunion des Sociétés savantes, p. 227.
Travaux géologiques dans le département de la Sarthe, p. 260.
Guise (La maison de). — Lettres de divers personnages du xvie siècle, par M. F. Combes, p. 296.

H

Habitations troglodytiques (Les), par M. Devals, p. 432.
Hallier (Monographie du château du), par M. J. Loiseleur, p. 394.
Hardouin. — Fragment d'un essai sur la contrainte par corps au xiiie siècle, p. 308.
Haute-Garonne (Carte géologique de la), par M. Leymerie, p. 260.
Hautelocque, maire d'Arras. — Biographie, par M. de Sède, p. 46.
Hedde. — Opinion sur l'origine du Puy-en-Velay, p. 330.
Henri, roi des Français et d'Angleterre (Serment de fidélité prêté à), par Thomas Basin, évêque de Lisieux, p. 2.
Henri de Navarre (Lettres de), analysées par M. F. Combes, p. 296.
Henri de Navarre, gouverneur de Guyenne (Ordonnance militaire de), p. 368.
Henriot (Hippolyte). — Poëme sur l'influence de la musique, p. 28.
Hercule gaulois (Statuette représentant l'), trouvée à Rillan, commune de Brendan (Côtes-du-Nord), p. 374.
Héroard (Jean). — Journal de la santé du roi Louis XIII, p. 392.
Herrgott (Docteur). — Nouveau système de gouttière pour soutenir les membres dans les traitements des fractures, p. 348.
Hesse. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Heurtel. — Simplification dans les opérations du calcul, p. 353.
Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie. — Paroles prononcées aux obsèques de M. Amédée Thierry, p. 122.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 6, 361, 367.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la même section, p. 269.

Digitized by Google

Rapport sur le concours des Sociétés savantes en 1873, p. 229.
Chargé de l'examen de documents, p. 369.
Dépôt du Dictionnaire topographique du Calvados, p. 362.
Proposition relative aux Mémoires inédits du comte de Tillières, p. 5, 365, 444.
Histoire des arts dans le Cambrésis, par M. Lefebre dit *Faber*, p. 62.
Histoire des arts en Touraine, par M. Grandmaison, p. 238.
Histoire de la maison d'Auvergne. Détails concernant le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Ruinart, p. 43.
Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux, par M. H. de Formeville, p. 369.
Histoire de la race franque, par M. Des Francs, p. 277.
Homme préhistorique, antédiluvien et postdiluvien (Mémoire sur l'), par M. Bourlot, p. 54.
Hôpital Saint-Jean de Cambrai (Statuts de l'), par M. A. Bruyelle, p. 25.
Horace et Boileau, deux épîtres par M. Bimbenet, p. 308.
Horticulteurs hollandais de l'île d'Amack, à Copenhague, p. 7.
Hôtel de ville de Montauban (Notice sur l'), par M. Devals, p. 434.
Houle et roulis. Observations de M. Bertin, p. 287.
Hovelacque (Abel). — Racines et éléments simples dans le système linguistique indo-européen, p. 23.
Hucher. — Hommage d'une brochure intitulée *Sigillographie du Maine, etc.* p. 17.
Compte rendu des travaux du Comité archéologique de la Société du Mans, p. 425.
Envoi de deux feuilles de l'Art gaulois, p. 372.
Huynes (Dom), historien du Mont-Saint-Michel, p. 246.

I

Imbert (Hugues). — Le mariage de Nicolas d'Anjou avec Gabrielle de Marcuil, p. 30.
Un bijoutier-orfévre de Thouars en 1550, p. 337.
Impôt sur le revenu (Opinion de M. de Curzon sur l'), p. 409.
Imprimerie en Franche-Comté (Histoire de l'), par M. de Sainte-Agathe, p. 50.
Imprimerie à Toulouse du xve au xviie siècle, par M. Desbarreaux-Bernard, p. 399.
Industrie des peuplades lacustres dans la vallée du Bourget, p. 311.
Infiniment petits (Considérations sur les), par M. Debacq, p. 345.
Influence de la musique. — Poëme de M. Hippolyte Henriot, p. 28.
Inscription chrétienne du xiie siècle dans le mur extérieur de l'église de Bassan, p. 380.
Inscription de la cathédrale de Soissons (Note sur une), par M. Lance, p. 489.
Inscription latine gravée sur le socle d'un bas-relief en marbre à Philippeville, p 13.
Inscription murale de la pagode d'Odeypore, par M. le baron Textor de Ravisy, p. 340.
Inscription rimée en français, gravée sous le porche de l'église de Mézières en Brenne, p. 479.
Inscription romaine trouvée dans les fortifications de Narbonne, p. 373.
Inscription romaine de Soliès-Pont (Var) (Réclamation à propos d'une), p. 13.
Inscription trouvée près de Damanhour, du temps de Psammetichus, p. 90.

Digitized by Google

Inscriptions appartenant à l'épigraphie pyrénéenne, communiquées par M. l'abbé Canéto, p. 479.
Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 6.
Inscriptions du col de Takrieds déclarées œuvre d'un faussaire, par M. L. Renier, p. 378.
Inscriptions (Estampages d') envoyés par M. l'abbé Canéto, p. 18.
Inscriptions de la France, premier volume du recueil, par M. de Guilhermy, p. 372.
Inscriptions hiéroglyphiques envoyées par M. de Lhotellerie. — Note de M. de Rougé, p. 14.
Inscriptions numidiques ou libyques (Collection des), par le général Faidherbe, p. 384.
Inscriptions romaines trouvées à Saint-Remi, arrondissement d'Arles, p. 12, 20.
Instruction classique à Montauban du xie au xvie siècle, par M. Devals, p. 307.
Instruction primaire en France avant 1789, par M. Julien Travers, p. 269.
Instruction publique dans la Meuse aux xviie et xviiie siècles, p. 8.
Instruction publique. — Questions proposées par l'Académie d'Arras, p. 48.
Instructions aux correspondants du ministère pour les travaux historiques et archéologiques, p. 154.
Instruments de pierre découverts en Égypte. — Note de M. A. Arcelin, p. 338.
Intégration de certaines équations différentielles linéaires, par M. Nicolas, p. 346.
Inventaire des dorures de Mme de Boisy, par M. Imbert, p. 337.
Inventaire des meubles de Mme de Roian, femme d'Archambault, comte de Périgord, p. 481.
Inventaire des reliques, joyaux, etc., de la trésorerie de l'église métropolitaine de Cambrai, p. 63.
Inventaire du trésor de Saint-Georges du Puy-en-Velay, p. 374.
Isenghien (Le prince d'), gouverneur d'Arras, p. 46.
Iung (Capitaine). — La vérité sur l'Homme au masque de fer, p. 281.

J

Jannet. — Mémoire sur les institutions sociales de Sparte, p. 307.
Jean III et Jean IV, sires du Bueil, seigneurs de Saint-Calais. — Leurs sceaux, p. 17.
Jeanne d'Arc (La première expédition de), par M. Boucher de Molandon, p. 405.
Jeanne d'Arc (Famille de), par le même, p. 285.
Jehan (de Saint-Clavien.) — Mémoire sur l'évêque Gatien et l'évangélisation des Gaules, p. 39.
Jeton du chevalier d'Aumale, décrit par M. Chautard, p. 426.
Jobert (Docteur). — Appareil digestif de divers oiseaux, p. 359.
Joly (A.). — Étude sur Gérold le Gallois, p. 307.
Pièce complétant un passage du Journal de l'Estoile, p. 363.
Jouin (Henri). — Mémoire sur l'art et le peuple, p. 302.
Jourdain (C.). — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 8.
Rapport sur un document envoyé par M. Lefebre dit *Faber*, p. 10.
Rapport sur le Bulletin de la Société historique de Compiègne, p. 44.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Arras, p. 45.

Digitized by Google

Journal de l'Estoile (Pièce complétant un passage du), p. 363.
Justice criminelle chez les Romains (Organisation de la), p. 403.

K

Kermesses de Flandre et de Picardie (Remarques sur les), p. 401.
Kirchoff. — Travaux sur le rubidium et le cæsium, p. 263.

L

Lachapelle (De). — Influence de la philosophie sur la législation, p. 282.
Lacordaire (Le Père) et Mme Swetchine, par M. Baguenaud de Puchesse, p. 404.
Lacreuze (Abbé). — Nomenclature de sculptures gallo-romaines des environs d'Autun, p. 431.
Lacustres (Industrie des peuplades) dans la vallée du Bourget, par M. L. Rabut, p. 311.
Ladevèze. — Notices nécrologiques sur plusieurs membres de la Société archéologique de Touraine, p. 37.
Lagout. — Analogies entre l'harmonie musicale et celle de l'architecture, p. 319.
Observations sur l'enseignement des sciences exactes, p. 344.
Lagrange (Abbé). — Saint Jérôme et les dames romaines au IVe siècle, p. 405.
Lagrèze-Fossat. — Hommage d'un travail intitulé *Le sarcophage de Massanès*, p. 380.
Laisné. — Prises et reprises du Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, p. 307.
Lalore (Abbé). — Documents concernant les seigneurs de Trainel. Leur généalogie, p. 36, 54.
Lamballe (État des recettes et dépenses faites pour la forteresse de), p. 362.
Lance. — Chargé de l'examen de documents, p. 13, 17.
Communication d'une inscription de la cathédrale de Soissons, p. 376.
Proposition au sujet d'une communication de M. Dusevel, relative à l'église de Barneville, p. 14.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 87.
Rapport sur une mission en Algérie de M. Duthoit, p. 376, 470.
Landau (Abbé). — Hommage de deux brochures, p. 364.
Communication de plusieurs documents, p. 363.
Langue flamande (Remarques sur l'enseignement public de la), p. 400.
Laon (Séjour de Louis XV à) en 1744, p. 390.
Laon (Crypte découverte dans la rue des Casernes, à), p. 443.
La Rochelle, place d'armes de la Réforme, par M. Delègue, p. 307.
La Rochelle et Saintes (L'instruction primaire dans les anciens diocèses de), p. 289.
La Salle (Le frère Jean-Baptiste de). — Maison où il naquit à Reims, p. 42.
Lascoux. — Hommage à la mémoire de M. Amédée Thierry, p. 367.
Chargé de l'examen de documents, p. 362, 367.
Observations relatives aux opinions émises sur l'évangélisation primitive, p. 39.

Digitized by Google

Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 36, 38.
Rapport sur une communication de M. Aubertin, relative aux paroisses de Beaune, p. 370.
Lasserre. — La légende du vin de Champagne, p. 41.
Lavocat. — Comparaison des membres thoraciques et pelviens, p. 356.
Lavalley. — Une supercherie littéraire, ou le coup d'État de Naudé, p. 307.
Lay des douze estats du monde et Lay de vaillance, publiés par M. Tarbé, p. 42.
Lebrun-Dalbanne. — Notice sur le peintre Mignard, p. 36, 55.
L'ancien bas-relief de l'hôpital des Tournelles à Troyes, p. 329.
Lecesne. — Le logement d'un gouverneur d'Arras, p. 46.
Lecointe (Abbé Edmond). — Étude sur l'oriflamme, la bannière, le pennon, etc., des rois de France, p. 319.
Lefebvre dit *Faber*. — La bourgeoisie cambrésienne au xvie siècle, p. 24.
Communication relative à l'histoire de Cambrai au xive siècle, p. 3.
Document sur des faits épisodiques de la première invasion d'Édouard III en France, p. 87.
Matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis, p. 62.
Extraits des manuscrits de la bibliothèque communale de Cambrai, p. 63.
Légende de la belle Agnès, par M. Célestin Port, p. 22.
Légende du vin de Champagne, par M. Lasserre, p. 41.
Légende de saint Juste, de sainte Arthémie et sainte Honesta. — Rapport de M. Delisle, p. 366.
Législation pénitentiaire, par M. A. Trochon, p. 307.
Le Hardy (Gaston). — Le Mont Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, p. 300.
Le Héricher. — Influence des Scandinaves en Normandie d'après les noms propres, p. 299.
L'Avranchin monumental, ouvrage cité, p. 244.
Leleu. — Description du bassin du Nil, p. 29.
Lennier. — Remarques sur l'aquarium du Havre, p. 354.
Lenoir (Fr.). — Collection d'échantillons de tous les objets en silex découverts en 1866 dans la caverne de Bruniquel, p. 52.
Lepage (Henri). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Recherches sur le drapeau lorrain, p. 427.
Les chirographes des archives de Nancy, p. 429.
Lépinois (De). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 228.
Copie de documents relatifs à Philippe de Commines, p. 362.
Le Plé. — Les eaux minérales de Rouen autrefois et aujourd'hui, p. 321.
Le Proux. — Fondation de la chapelle de Salvation, p. 45.
Lettre de Gattinara à Charles-Quint sur sa mission en Italie, p. 271.
Lettre sur les études qui conviennent aux loisirs d'un homme du monde, p. 403.
Lettre pastorale de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, sur les petites écoles, p. 269.
Lettres conservées à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, analysées par le comte de La Ferrière, p. 364.
Lettres du concile de Bâle aux consuls de Montpellier, p. 419.
Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, p. 6.
Lettres de Louise de Coligny à sa belle-fille, la duchesse de La Trémoille, p. 6.
Lettres originales de Mme de Sévigné à sa fille, p. 308.

Digitized by Google

Leuridan. — Franches vérités, plaids généraux et timaux dans la châtellenie de Lille, p. 386.
Le droit de senne et le droit du seigneur, p. 384.
Levasseur. — Chargé de l'examen de documents, p. 368.
Levot (P.). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Histoire de saint Mahé de Fineterre, p. 340.
Leymerie, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. — Médaille d'or décernée à la réunion des Sociétés savantes, p. 226.
Carte géologique du département de la Haute-Garonne, p. 260.
Détermination d'un chaînon marginal au pied des Pyrénées, p. 352.
Lhotellerie (Note de M. de Rougé sur les inscriptions hiéroglyphiques envoyées par M. de), p. 14.
Lhuillier. — Complément de la liste française relevée dans les archives de la Brie, p. 376.
Acte de fondation d'une chapelle de la Vierge dans l'église Saint-Merry, à Paris, p. 477.
Lhuillier et Des Jardins (Rapport sur des communications de MM.), par M. P. Meyer, p. 67.
Envoi d'empreintes d'inscriptions, p. 90.
Libertés communales en Champagne, par M. Boutiot, p. 34.
Liénard. — Nommé officier d'académie, p. 228.
Lille (Franches vérités, plaids généraux, etc., dans la châtellenie de), p. 384.
Lille (Le mouvement révolutionnaire à) en 1789 et 1795, p. 386.
Lis (Pierre du), frère de la Pucelle, chambellan du roi, p. 286.
Lisieux (Histoire de l'évêché-comté de), par M. de Formeville, p. 369.
(Serment de Thomas Basin, évêque de).
Liste des Sociétés savantes des départements qui correspondent avec le Ministère, p. 165-188.
Listes des correspondants et des correspondants honoraires, p. 141, 147.
Litanobriga (Emplacement de), par M. de Cayx de Saint-Amour, p. 327.
Livre d'heures de la bibliothèque de Grosbois (Pièces tirées d'un), p. 368.
Livre des Jurades conservé aux archives de Bergerac, p. 366.
Livre des testaments des prélats et chanoines de Cambrai, manuscrit de la bibliothèque communale, p. 63.
Loches (Archives du tribunal de). — Document concernant le bailli de Preuilly, p. 37.
Logement d'un gouverneur d'Arras, par M. Lecesne, p. 46.
Loi du repos et le principe de la moindre action de Maupertuis (Observation sur la), p. 346.
Loiseleur. — Opinion sur l'Homme au masque de fer, p. 280.
Monographie des deux anciens châteaux de Sully-sur-Loire et le Hallier, p. 394.
Longues (Étude sur l'abbaye de), par M. P. de Farcy, p. 333.
Loriquet. — Mémoire sur le cardinal de Bouillon, Baluze, etc., dans l'affaire de l'histoire de la maison d'Auvergne, p. 43.
Le comte de Soissons à Reims (xviie siècle), p. 307.
Loth (Abbé Julien). — Un projet de mariage en Portugal pour le grand dauphin, p. 294.
Lottin de Laval. — Exposé de son procédé de moulage, p. 161.
Lottinoplastie (Manuel complet de), p. 164.

Digitized by Google

Louandre (Charles). — Rapport sur un dieu gallo-romain trouvé aux environs d'Abbeville, p. 322.
Louis VI. — Charte de confirmation d'un diplôme attribué à Charles le Chauve, p. 399.
Louis XI. — Don de la ville et seigneurie de Pierrelatte à Charles des Astars, p. 368.
Louis XIII (Journal de la santé du roi), par Jean Héroard, p. 392.
Louis XIV. — Négociations pour le mariage du grand dauphin avec l'infante de Portugal, p. 295.
Louis XIV (Vins de présent donnés en 1658 à), p. 45.
Louis XV (Séjour de) à Compiègne en 1764, p. 7, 45.
Louis XV (Séjour de) à Laon en 1744, p. 390.
Loup de Ferrières (Étude sur), par M. Maxime de La Rocheterie, p. 404.
Lucas (Édouard). — Recherches sur l'analyse intermédiaire et l'arithmétique de Diophante, p. 345.
Lulli (Biographie de), par M. Robin, p. 409.
Lumière solaire. — Moyen de la rendre intermittente au moyen d'un disque tournant et percé d'une fente, p. 355.
Luzel. — Nommé officier d'académie, p. 228.

M

Madracen (Rapport fait par le grand rabbin Al. Cohen sur le), p. 378.
Magdeleine-lez-Orléans (Prieuré de la), par M. L. de Vauzelles, p. 405.
Maggiolo. — Vie de l'abbé Grégoire, p. 307.
Magnence (Buste en pierre de l'empereur) au musée de Philippeville, p. 20.
Maguelone. — Ses évêques et ses chanoines, par M. Germain, p. 231, 410.
Maître. — Service médical des hôpitaux de Nantes, p. 287.
Maîtres chirurgiens de Nantes en 1568 (Le chef-d'œuvre des), p. 298.
Maîtres en chirurgie d'Orléans (Recherches sur les), p. 397.
Malinowski. — Essai sur l'ancienne université de Cahors, p. 308.
Traité des phosphates de chaux natifs, p. 354.
Mammouth (Aperçus sur l'émigration du), par M. Reboux, p. 356.
Mans (Tombeau de Charles IV dans la cathédrale du), p. 426.
Mantellier. — Deux inscriptions dans l'église Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, p. 405.
Manuscrits envoyés au Ministère et dont le temps n'a pas permis la lecture (section d'histoire et de philologie), p. 307.
Idem pour la section d'archéologie, p. 340.
Marchand. — Action chimique de la lumière, p. 353.
Marché passé pour l'armure de M. de La Trémoille avec un artiste milanais, p 484.
Marché passé entre l'église de Noyon et Jean de Granval, orfévre, pour la construction d'une châsse, p. 112.
Marché passé entre un prieur de l'Anjou et le sculpteur Pierre Baraudrée pour un autel, p. 487.
Marchegay. — Hommage de deux brochures, p. 6.
Hommage de ses notices sur l'Anjou, l'Aunis, la Saintonge, la Bretagne et le Poitou, p. 364.

Digitized by Google

Communication relative à l'atelier monétaire de Medicinum, p. 120.
Pièces relatives à des tapisseries, à des marchés de divers siècles, p. 17.
Marie, sous-commissaire de marine à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). — Nommé officier d'académie, p. 218.
Mariette. — Collection d'instruments de pierre dans le musée égyptien, p. 339.
Marle, lieu de naissance de Mathieu Beuvrelet, p. 392.
Mas-Latrie (De). — Rapport sur quelques communications de M. l'abbé Tisserand, p. 366.
Masque de fer (Détails relatifs à l'Homme au), p. 280.
Massal (Aug.). — Fragments historiques sur la ville de Bouzet, p. 398.
Massanès (Sarcophage de), par M. Lagrèze-Fossat, p. 380.
Massazis, armurier milanais. — Marché pour l'armure du duc de La Trémoille, p. 485.
Massieu. — Exposition de la théorie mécanique de la chaleur, p. 344.
Matton. — Recherches sur le bailliage de Ribemont, p. 391.
Maulde (René de). — Documents sur le prieuré de Flotin, p. 397.
Mauriacus (Bataille de) gagnée par Aétius contre Attila, p. 35.
Meaume (E.). — Notice sur Claude Lorrain, p. 255.
Médailles d'or et d'argent décernées par le Ministère de l'instruction publique à des savants correspondants, p. 226.
Médailles décernées par la Société des sciences, agriculture et arts de Lille, p. 384.
Medicinum (Note relative à), par M. P. Raymond, p. 19, 373.
Medicinum (Appendice au rapport de M. Chabouillet sur l'atelier monétaire de), p. 120.
Melleville. — Testament de Nicolas d'Armeval, mari de Gabrielle d'Estrées, p. 390.
Annonce de sa mort, p. 390.
Mellier. — Synthèse de l'eau par la combinaison directe de l'oxygène, p. 347.
Membres résidants, non résidants, correspondants et honoraires du Comité (Listes des), p. 141, 147.
Membres non résidants du Comité (Observation relative aux), p. 1.
Mémoires de Trévoux (Tables générales des), p. 3, 10.
Mercier. — Histoire des établissements des Arabes dans l'Afrique septentrionale, p. 307.
Meslan-les-Bois (Prieuré de Notre-Dame de), p. 37.
Métastase. — Pièce mythologique, *Asilo d'amore*, traduite en vers français par M. Fuix, p. 27.
Meugy. — Étude d'un mémoire sur l'homme préhistorique, p. 54.
Meyer (Paul). — Chargé de l'examen de documents, p. 362.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, p. 410.
Explication de quelques mots tirés du règlement des chanoines de Maguelone, p. 415.
Mézières-en-Brenne (Indre) (Inscription rimée en français dans l'église de), p. 479.
Michel (Francisque). — Proposition de publier les *Rôles gascons*, p. 361, 448.
Michelant. — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Laon, p. 390.
Mignard (Pierre), peintre. — Étude sur sa vie et ses travaux, p. 36, 55.
Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon (Poëme inédit de), p. 387.
Mionnet. — Description des médailles grecques, ouvrage cité, p. 326.
Mercier. — Communication d'une ordonnance du conseil municipal de Draguignan instituant une maison pour les femmes publiques, p. 369.
Mithra (Statuettes se rapportant au culte de), au musée de Philippeville, p. 20.

Digitized by Google

Mobilier d'un hôpital mage au xviie siècle, envoi de M. Soucaille, p. 363.
Mongendre (Recherches sur les œuvres de la famille), p. 425.
Monique et saint Augustin à Cassiacum, par M. l'abbé Bougand, p. 403.
Monnaies gauloises du cabinet de France, p. 249.
Monnaies lorraines (Imitation des). — Recherches par M. Chautard, p. 255.
Monnaies de Provence (Noms, valeur et diminution des), par M. l'abbé André, p. 373.
Monnaies romaines trouvées à Montbarin, p. 439.
Monogramme du prince de Condé gravé dans l'ancienne église des Capucins de Châteauroux, p. 479.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 372, 379.
Note sur une inscription de la cathédrale de Soissons, p. 376, 489.
Rapport sur des pièces relatives au trésor de Clairvaux, p. 381.
Rapport sur des documents adressé par M. Marchegay, p. 376.
Restitution de l'épitaphe de Michel Villoiseau, évêque d'Angers, p. 40.
Montauban (L'instruction classique à) du xie au xvie siècle, par M. Devals, p. 307.
Montauban (Note sur le pont de), par M. l'abbé Pottier, p. 434.
Montauban (L'hôtel de ville de), par M. Devals, p. 434.
Montbarin (Monnaies romaines trouvées à), p. 439.
Mont Beuvray (Fouilles du), par M. Bulliot, p. 379, 436.
Montchâlons (Blocs de pierre découverts dans les environs de), p. 443.
Mont Dol (Ille-et-Vilaine). — Dépôt quaternaire signalé par M. Sirodot, p. 353.
Montpellier (Prix accordé à la Société archéologique de) au concours de 1873, p. 228.
Montpellier (La paroisse de) au moyen âge, par M. Germain, p. 231.
Montpellier (Priviléges accordés aux marchands de), p. 418.
Montpellier (La Renaissance à), par M. Germain, p. 231, 419.
Montpellier (Lettres du concile de Bâle aux consuls de), p. 419.
Montreuil-Bellay (Réparation des vitraux de l'église de), p. 15, 93.
Mont-Saint-Michel (Histoire du), par Dom Huynes, publié par M. E. de Beaurepaire, p. 244.
Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, par M. G. Lehardy, p. 300.
Mont-Saint-Michel-au-péril-de la-mer (Attaques, prises et reprises du), par M. Laisné, p. 307.
Monuments antérieurs au xie siècle (Recherches relatives aux), par M. Revoil, p. 15.
Monuments romains d'Autun (Note sur l'état des), p. 373.
Morand. — Un programme de questions historiques, p. 283.
Morbihan (Étude sur les circonscriptions paroissiales du), par M. Rosenzweig, p. 305.
More (Christophe). — Marché passé pour la restauration des vitraux de l'église de Montreuil-Bellay, p. 93.
Morey. — Études sur des statues de terre de Lorraine, p. 255.
Morlaix (Note sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Melaine à), p. 110.
Morozof (Histoire de la boïarine), p. 293.
Mosaïque trouvée à Lillebonne en 1870 (Notice sur la), par M. E. Chatel, p. 316.
Mosaïques de Sétif (Conservation des), p. 374.
Mossmann. — Hommage d'une brochure, p. 3.
Moulage (Procédé de), par M. Lottin de Laval, p. 161.

Digitized by Google

Mouvement révolutionnaire de 1789 à 1795, p. 386.
Mur de soutènement de voie romaine entre Toul et Pont-à-Mousson, par M. Cournault, p. 379.
Musée archéologique organisé par la Société Éduenne, p. 252.
Musée historique lorrain à Nancy, p. 255.
Musée lorrain (Collection d'objets gaulois en bronze acquis par le), p. 18, 375.

N

Nancy. — Musée lorrain et bibliothèque lorraine, p. 256.
Objets gaulois acquis par le musée, p. 375.
Nanterre (Sarcophages provenant de fouilles faites autour de l'église de), p. 21.
Nantes (Service médical des hôpitaux de), par M. Maître, p. 287.
Narbonne (Inscription romaine trouvée dans l'épaisseur des fortifications de), p. 373.
Nassau (Lettres de Flandrine de), abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, p. 6.
Nécrologie. — M. Amédée Thierry, président de la section d'histoire et de philologie, p. 122.
Négociations de la France avec la Toscane. — Rapport sur le Ve et dernier volume, p. 65.
Nesmond (De), évêque de Bayeux. — Lettre pastorale sur les petites écoles, p. 269.
Neyreneuf. — Expériences sur l'électricité statique, p. 346.
Nicolas. — Recherches sur l'intégration de certaines équations différentielles, p. 346.
Nicollière Teijeiro (Stéphane de La). — Le chef-d'œuvre des maîtres chirurgiens de Nantes en 1568, p. 298.
Nîmes. — Sépultures trouvées près de l'ancienne voie Domitienne, p. 379.
Nom ancien de la ville d'Orléans, par MM. Bimbenet et Bailly, p. 396.
Noms de lieux à forme étrangère dans le Pas-de-Calais, p. 307.
Notices nécrologiques sur divers membres de la Société archéologique de Touraine, par M. Ladevèze, p. 37.
Notre-Dame de Meslan-les-Bois, dépendant de Marmoutier, p. 37.
Notre-Dame de Villethou, par M. l'abbé Landau, p. 364.
Noulet (de Toulouse) (Réponse de M. Deval, au sujet des habitations troglodytiques, à M.), p. 432.
Nouvelle-Calédonie (Faune conchyliologique et fluvio-lacustre de la), par M. Gassies, p. 266.
Noyon (Construction d'une châsse dans l'église de), p. 15, 112.
Nozot. — Dessin d'un reliquaire en argent et en cristal, p. 478.
Documents sur le siége et la bataille de Rethel, p. 448.
Notices sur les communes de Tétaigne, de Noyers-Thélonne et de Boult-au-Bois, p. 478.
Notes sur les villages de Tourleron et de Yoncq, p. 380.
Numismatique de la partie de la Champagne comprise dans le département de la Marne, p. 435.

O

Octrois (Mémoires sur l'abolition des), par M. de Curzon, p. 409.
Odeypore (Inscriptions murales de la pagode d'), p. 340.

Digitized by Google

Officiers de l'instruction publique et d'académie nommés à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, p. 228.
Olry. — Répertoire archéologique de trois cantons de la Meurthe, p. 255.
Oppidums de Paillas, Castelmayran et Puygaillard, décrits par M. Devals, p. 433.
Orgue de la cathédrale de Bayonne (Construction de l'), p. 374.
Oriflammes, bannières, pennons, etc., des rois de France, par M. l'abbé Lecointe, p. 319.
Origines de l'histoire de Tours, par M. l'abbé C. Chevalier, p. 240.
Orléans et le caractère orléanais, par M. l'abbé Bougaud, p. 405.
Orléans (Recherches sur le nom ancien de la ville d'), p. 396.
Orléans (Recherches sur les maîtres en chirurgie d'), p. 397.
Ortolan (A.). — Travaux sur la distillation de l'eau de mer), p. 347.

P

Pagès. — Histoire de l'école et de l'académie des beaux-arts de Toulouse, p. 398.
Pagnoul. — Recherches sur la betterave à sucre, p. 347.
Pamphlets politiques de Daniel de Foe, par M. de Treverret, p. 281.
Parrot (A.). — Catalogue des tableaux, dessins et gravures d'une collection à Angers, p. 374.
Communication relative à l'inventaire des reliques et joyaux de la cathédrale d'Angers, 15, 95.
Copies d'inscriptions de l'époque carlovingienne, p. 478.
Fouilles au *Cœmeterium christianorum* d'Angers, p. 328.
Opinion sur des croix gravées sur schiste ardoisier, p. 476.
Pasteur. — Éloge de ses travaux, p. 223.
Pellicier (Guillaume), évêque. — Notice, par M. Germain, p. 419.
Perraud. — Les États et le parlement de Franche-Comté, p. 307.
Peste de 1596 dans le Blésois, p. 363.
Peuples de la Gaule et leurs religions, par M. Burgault, p. 33.
Philippe de Commines. — Notes bibliographiques, par M. A. Dupuis, p. 383.
Philippe de Commines, possesseur du comté de Dreux, p. 362.
Philippe de Valois. — Guerre avec Édouard III, roi d'Angleterre, p. 3.
Philippe de Valois (Les actes de la chambre des comptes sous), p. 243.
Philippeville (Crédit demandé pour la restauration du *Columbarium* à), p. 375.
Philippeville (Inscription latine trouvée à), p. 13.
Philippeville (Statue de l'empereur Magnence et statuettes se rapportant au culte de Mithra dans le musée de), p. 20.
Philon de Byzance. — Traduction de son traité de fortification, par M. de Rochas d'Aiglun, p. 251.
Philosophie (Influence de la) sur la législation française, p. 282.
Phosphates de chaux natifs, par M. Malinowski, p. 354.
Pierrelatte (Don de la ville et seigneurie de) à Charles des Astars, p. 368.
Pierre Torniche (La) du mont Saint-Marc, par M. Plessier, p. 45.
Pierres tumulaires de l'église Saint-Nicolas de Cambrai, p. 60.
Pimont. — Les derniers empereurs romains, p. 287.
Pisavis et *Tericiæ* (Recherches sur l'emplacement de), par M. Ragon, p. 335.

Digitized by Google

Plessier. — La pierre Torniche du mont Saint-Marc, p. 45.
Pocard-Kerviler. — Note sur d'anciennes tranchées aux environs de Saint-Brieuc, p. 332.
Poème latin inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon, p. 387.
Poésie orientale (Défense de la), par M. Jules David, p. 276.
Pomel. — Observations sur le Sahara, p. 262.
Médaille d'or décernée à la réunion des Sociétés savantes, p. 226.
Ponthieux. — Fouilles du camp de Catenoye, p. 340.
Pontlevoy. — Statue de la Vierge dans l'église du collége, p. 475.
Port (Célestin). — Les vitraux de l'église de Montreuil-Bellay, p. 15.
Marché passé pour la restauration de ces vitraux, p. 93.
Extrait mortuaire du faïencier Charles Boissonneau, p. 20, 116.
La légende de la belle Agnès, p. 22.
Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannez, p. 18.
Pottier (Abbé). — Note sur le pont de Montauban, p. 434.
Poulain, commandant du génie. — Nommé officier d'académie, p. 228.
Pouy. — Fragment de tuile trouvé près du camp romain de l'Étoile, p. 380.
Prémontré (Étude sur l'abbaye de), par M. Taiec, p. 394, 442.
Preuilly (Note concernant le bailli de), extraite des archives du tribunal de Loches, p. 37.
Prévost. — Notice sur le camp de Ginais (Indre-et-Loire), p. 57.
Prévôts féodés de Bretagne, par M. Rosenzweig, p. 34.
Prieuré de Magdeleine-lez-Orléans, ou la réforme de Fontevraud, par M. L. de Vauzelles, p. 405.
Prix décernés au concours de 1873 à la Société archéologique de Montpellier, à la Société archéologique de Touraine et à la Société de l'histoire de Normandie, p. 226.
Priviléges accordés aux marchands de Montpellier par le roi de la petite Arménie, p. 418.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 1, 6, 361, 367.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 12, 17, 372, 377.
Programme de questions historiques, par M. Morand, p. 283.
Programmes de concours ouverts par les Sociétés savantes des départements :
Société d'agriculture sciences et arts de Douai, p. 139.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 139.
Société d'agriculture, sciences et arts de Draguignan, p. 139.
Société de Tarn-et-Garonne, p. 530.
Société des antiquaires de Picardie, p. 529.
Société académique de l'Aube, p. 527, 528.
Psammetik Ier (Inscription du temps de), p. 90.
Public (Le) et le théâtre, dialogue versifié, par M. E. Yvert, p. 30.
Puits gallo-romains au Bernard (Vendée), p. 340.
Puligny, canton de Nolay (Église de), p. 362.
Puy-en-Velay (Trésor de l'église Saint-Georges du), p. 374.
Puy-en-Velay. — Colonie romaine, p. 330.

Digitized by Google

Q

Quantin. — Communication de partages de meubles et de chartes, p. 368.
Quenault. — Étude sur les envahissements de la mer sur les côtes du Calvados, p. 340.
Quicherat. — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 374, 379.
Proposition relative à la note de M. Deloye sur les *Cornua* des livres romains, p. 14.
Rapport sur des communications de M. Rabut, p. 14, 91.
Rapport sur les fouilles exécutées à l'ancien prieuré de Saint-Orens, p. 376.
Quintard. — Sceau conventuel de l'abbaye de Saint-Mensuy de Toul, p. 428.
Quintin. — Organisation de la justice criminelle chez les Romains, p. 403.

R

Rabelais à Montpellier en 1531, p. 233.
Rabut (Laurent). — Communication relative à des tubes en bronze, p. 14.
Les industries des peuplades lacustres dans la vallée du Bourget p. 311.
Ragon. — Recherches sur *Pisavis* et *Tericiæ*, p. 91, 311, 355.
Rambaud. — Épisode de l'histoire de Russie, p. 391.
Rapports économiques entre l'Allemagne et la France, par M. Worms, p. 291.
Rapports sur le concours des Sociétés savantes en 1873 :
Dans la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 229.
Dans la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 246.
Dans la section des sciences, par M. Blanchard, p. 258.
Rapports des membres du Comité sur des communications manuscrites :
Bellaguet, p. 10, 76.
Bertrand (Alexandre), p. 74, 375, 463.
Darcel, p. 14, 15, 93, 95.
Clément de Ris (Comte), p. 20, 116.
Delisle (L.), p. 86, 448.
Lance, p. 476.
Meyer (P.), p. 5, 67.
Quicherat, p. 14, 91.
Rathery, p. 4, 10, 65, 67, 365, 444.
Wey, p. 446, 449.
Rapports sur les Mémoires des Sociétés savantes.
Barthélemy (A. de), p. 394, 398.
Barthélemy (Éd. de), p. 50, 52, 423, 426, 435, 438.
Bellaguet, p. 22, 24, 382, 402, 408.
Bertrand (Alexandre), p. 20, 114.
Bertrand (Gustave), p. 60.
Clément de Ris, p. 381, 432.
Courson (A. de), p. 31.
Jourdain, p. 44, 45.
Guilhermy, p. 430.

Digitized by Google

Lance (A.), p. 57.
Lascoux, p. 36, 38.
Meyer (P.), p. 410.
Michelant, p. 390.
Rathery, p. 41.
Théry, p. 34, 399, 420.
Wey (Fr.), p. 27.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 5, 363, 369.
Observation au sujet de la publication de la table générale des Mémoires de Trévoux, p. 10.
Rapport sur la public tion du Ve volume des Négociations de la Toscane avec la France, p. 4, 67.
Rapport sur le projet de publication des Mémoires du comte de Tillières, p. 365, 444.
Rapport sur les travaux de l'Académie de Reims, p. 41.
Raymond (Paul). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde, p. 362.
Documents relatifs à l'art musical, p. 374.
Communication relative à l'atelier monétaire de Mézin, p. 126.
Réactions entre certains sels solubles et d'autres sels insolubles, par M. Filhol, p. 347.
Reboux. — Aperçus sur l'émigration du Mammouth, p. 356.
Recueil général des inscriptions romaines de la Gaule, par M. Léon Renier. — Proposition relative à cette publication, p. 21.
Recrutement de l'armée (Idées de M. de Curzon sur le), p. 409.
Réfraction elliptique du quartz. — Observations de M. Croullebois, p. 355.
Repuveille. — Influence des mœurs et coutumes des peuples sur l'agriculture p. 307.
Registres des délibérations de la commune de Cambrai (Extraits des), par M. Lefèvre dit *Faber*, p. 63.
Reims. — Recherches sur la maison où naquit le frère J.-B. de La Salle, p. 42.
Renard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — Médaille d'argent décernée à la réunion des Sociétés savantes de 1873, p. 227.
Travaux sur la lumière, l'électricité et l'action du magnétisme sur les rayons lumineux, p. 264.
Renaissance à Montpellier (La), par M. A. Germain, p. 419.
Renier (Léon). — Chargé de l'examen de documents, p. 12, 13, 17, 19, 20, 373, 374, 375.
Opinion sur le mode à employer pour les fouilles du Madracen, p. 379.
Opinion sur la demande d'une subvention pour les mosaïques du Sétif, p. 375.
Rapport sur les prétendues inscriptions du col de Takrieds, œuvre d'un faussaire, p. 378.
Répertoire archéologique de trois cantons de la Meurthe, par M. Olry, p. 255.
Rethel (Siége et bataille de), par M. Nozot, p. 446.
Réunion annuelle des Sociétés savantes (session de 1873), p. 189.
Revoil (Henri). — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Rapport sur une mission sur les bords du Rhin, p. 15.
Reynald. — Mémoire sur l'Espagne musulmane, p. 307.
Ribemont (Le bailliage de), par M. Matton, p. 391.

Digitized by Google

RIGAULT. — Documents relatifs à l'instruction publique dans la Meuse aux XVIIe et XVIIIe siècles, p. 8.
RING (Maximilien DE). — Document relatif au Bollenberg, p. 13, 20, 114.
RITTER, professeur à la Faculté de médecine de Nancy. — Médaille d'argent décernée à la réunion des Sociétés savantes (1873), p. 227.
La bile et les transformations des matières albumineuses en urée, p. 264.
RIVIÈRE-BOURDET (Château de la). — Document tiré de ses archives, p. 5.
ROBERT DE TORIGNY (Chronique de), publiée par M. L. Delisle, p. 243.
ROBIN. — Notice sur Lulli, p. 409.
ROCHAMBEAU (DE). — Copie de l'état des recettes et dépenses de la forteresse de Lamballe, p. 362.
ROCHAS D'AIGLUN (DE). — Traduction du traité de fortification de Philon de Byzance, p. 251.
ROCHETERIE (Maxime de la). — Chute et captivité de Fouquet, p. 404.
ROGER (Joseph). — Envoi du plan d'un *Columbarium* découvert à Philippeville, p. 18.
Buste de l'empereur Magnence dans la même ville, p. 20.
Estampage d'une inscription latine de Philippeville, p. 13.
Note sur les découvertes du col de Takrieds, p. 374.
ROIDOT (J.). — Notes sur quelques passages d'Eumène et d'Ammien Marcellin, p. 254.
ROIDOT-DELÉAGE. — Plan des travaux exécutés à Autun, p. 431.
RÔLES gascons (Projet de publication des), p. 361, 369, 448.
ROSENZWEIG. — Nommé chevalier de la légion d'honneur, p. 228.
Mémoire sur les Caqueux ou Cacous, p. 33.
Prévôts féodés de Bretagne, p. 34.
Circonscriptions paroissiales du Morbihan, p. 305.
ROSSI (D.). — Réclamation au sujet d'un compte rendu relatif à son interprétation d'une inscription romaine à Soliès-Pont, p. 13.
ROSSIGNOL (Note sur le mot de), par M. d'Arbois de Jubainville, p. 35.
ROUEN (Prix décerné à la Société de l'histoire de Normandie à), p. 226.
ROUEN (Fêtes républicaines à), par M. Decorde, p. 307.
ROUEN (Les eaux minérales de) autrefois et aujourd'hui, par M. Le Plé, p. 321.
ROUGÉ (Vicomte E. DE). — Note au sujet d'inscriptions hiéroglyphiques envoyées par M. de Lhotellerie, p. 14, 90.
ROUGET (Ch.). — Rapports des mouvements musculaires avec la nutrition, p. 351.
ROUVILLE (DE). — Cartes géologiques des arrondissements de Saint-Pons et de Béziers (Hérault), p. 357.
ROZIÈRE (DE). — Chargé de l'examen de documents, p. 8.
Rapport au sujet du livre des Jurades des archives de Bergerac, p. 366.
RUBIDIUM et CÆSIUM observés par M. Grandeau, p. 263.
RUFFIN (V.). — Histoire de la ville et de l'abbaye de Solesme en Hainaut, p. 60.
RUSSIE (Un épisode de l'histoire de), par M. Rambaud, p. 291.

S

SABATIER (Docteur). — La circulation du sang chez les reptiles, p. 350.
SAC de Rome en 1527 (Document inédit sur le), p. 270.

Digitized by Google

Sacramentaire du xie siècle (Préface d'un), par M. Crosnier, p. 307.
Sahara (Le). — Géologie, géographie et biologie, p. 262.
Saint-Amand-d'Elnon (Poëme inédit de Milon, moine de), p. 387.
Saint Bon (Reliques de) dans l'église de Puligny, canton de Nolay, p. 362.
Saint-Brendan (Côtes-du-Nord) (Statuette trouvée à la ferme de Rillan, commune de), p. 373.
Saint-Calais (Sceaux des sires du Bueil, seigneurs de), p. 17.
Saint-Denis de Genestet (Statuts de la confrérie de), p. 419.
Saint-Druon (Mémoire sur), par M. Durieux, p. 61.
Saint-Étienne et Saint-Jacques de Toulouse (Diplôme en faveur de), p. 399.
Saint-Étienne-de-Vaux (Cartulaire de), p. 364.
Saint-Georges du Puy-en-Velay (Inventaire du trésor de), p. 374.
Saint Grégoire de Tours (Autorité de) relativement à l'origine de son église, p. 30.
Saint-Hippolyte (Gard) (Nouveau genre d'oursin découvert dans le terrain crétacé de), p. 347.
Saint-Jean-de-Sorde (Cartulaire de l'abbaye de), par M. P. Raymond, p. 362.
Saint Jérôme et les dames romaines au ive siècle, par M. l'abbé Lagrange, p. 405.
Saint Just, sainte Artémie et sainte Honesta, par M. J. Corblet, p. 366.
Saint-Mahé de Fine-Terre (Histoire de), par M. P. Levot, p. 340.
Saint-Martin (Groupe de) dans l'église de Château-du-Loir, p. 423.
Saint-Maurille d'Angers (Inscriptions trouvées dans l'ancienne église paroissiale de), p. 478.
Saint-Melaine de Morlaix (Fonts baptismaux dans l'église), p. 110.
Saint-Menoux (Épitaphes de l'église abbatiale de) à Morlaix, p. 477.
Saint-Mensuy de Toul (Sceau conventuel de l'abbaye de), p. 428.
Saint-Nazaire (Procès entre les consuls de Béziers et les chanoines de), p. 362.
Saint-Omer (Bas-relief incrusté dans un pilier de la cathédrale de), p. 426.
Saint-Orens d'Auch (Fouilles au prieuré de), par M. l'abbé Canéto, p. 18, 376.
Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans (Inscriptions de l'église de), p. 405.
Saint-Pierre de Talmond (Clocher et église de), par M. Ballereau, p. 336.
Saint-Remi près Tarascon. — Inscriptions romaines, p. 12, 20.
Saint-Sernin (Monastère de Notre-Dame de) à Toulouse. — Diplôme en sa faveur, p. 399.
Saint-Sulpice-de-la-Pointe (Histoire de l'ancienne baronnie de), p. 395.
Sainte-Casarie. — Copie de son épitaphe, par M. l'abbé Albanès, p. 13.
Sainte-Croix de Poitiers (Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de), p. 6.
Sainte Monique (Histoire de), par M. l'abbé Bougaud, p. 463.
Sainte Paule (Fragments extraits de la vie de), p. 405.
Sainte-Radegonde de l'Écotière (Notice sur), par M. l'abbé Landau, p. 364.
Sainte-Rafine de Gaujac (Église), p. 13.
Saint-Genis (De). — Vie du général comte de Boigne, p. 277.
Sainte-Agathe (De). — Histoire de l'imprimerie en Franche-Comté, p. 50.
Sainte-Claire-Deville. — Sa découverte de l'aluminium, p. 222.
Saint-Pétersbourg (Lettres de la bibliothèque de) communiquées par M. le comte de La Ferrière, p. 369.
Saintes (Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de), p. 364.
Santenay (Côte-d'Or). — Le temple de mont de Sene, p. 321.
Sarcophage de Massanès. — Mémoire de M. Lagrèze-Fossat, p. 380.

Digitized by Google

Sarcophage découvert à Tipaza, p. 379.
Sarcophages provenant de fouilles dans l'église de Nanterre, p. 21.
Saporta (De), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 228.
Saussaye (De La). — Le véritable symbole de la nation gauloise, p. 315.
Sauvret (Abbé). — Essai historique sur la ville d'Embrun, p. 37.
Scandinaves (Influence des) en Normandie, par M. Le Héricher, p. 290.
Sceau conventuel de l'abbaye de Saint-Mensuy de Toul, p. 428.
Sceaux des sires du Bueil, seigneurs de Saint-Calais, p. 17.
Schmit. — Promenades aux alentours de Château-Salins, p. 255.
Bornes placées à la limite de la France et de la Lorraine en 1661, p. 427.
Swetchine (Mme) et le P. Lacordaire, par M. Baguenaud de Puchesse, p. 404.
Science économique (Origines et état actuel de la), par M. R. Telliez, p. 382.
Scrive (Aug.). — Mémoire sur une question d'économie sociale et de statistique mise au concours par la Société académique de Lille, p. 382.
Sculptures gallo-romaines aux environs d'Autun, énumérées par M. l'abbé Lacreuze, p. 431.
Sède (De). — Biographie de M. de Hautelocque, maire d'Arras, p. 46.
Sée (Julien). — Les jésuites du collége de Colmar, p. 3.
Seine-Inférieure historique et archéologique, par M. l'abbé Cochet, p. 315.
Sene (Temple du mont de), à Santenay, p. 321.
Senlis. — Grande voirie romaine allant à Beauvais, p. 328.
Sens (Tête de Diane découverte dans les fouilles exécutées à), p. 19.
Sépultures gallo-romaines de la Creuse (Le mobilier des), par M. P. de Cessac, p. 315.
Servais. — Annales historiques du Barrois, p. 307.
Servaux. — Proposition relative à la réunion des Sociétés savantes, p. 3.
Rapport sur les distinctions honorifiques à accorder aux correspondants, p. 9.
Communication d'une lettre de M. Bœswillwald, relative à M. Paul Durand, p. 378.
Sétif (Demande d'une subvention pour la conservation des mosaïques de), p. 374.
Sévigné (Lettres originales de Mme de) à sa fille, p. 308.
Sigillographie du Maine, par M. Hucher, p. 17.
Simonin (Docteur). — Facilité de certaines opérations pendant l'anesthésie, p. 351.
Simonnet. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 228.
Simplification dans les opérations du calcul, par M. Heurtel, p. 353.
Sirodot, doyen de la Faculté des sciences (Médaille d'or décernée à M.), à la réunion des Sociétés savantes, p. 226.
Fouilles paléontologiques, p. 227.
Travaux sur les algues qui croissent dans les ruisseaux d'eau vive, les Lémaniées, p. 265.
Dépôt quaternaire au mont Dol (Ille-et-Vilaine), p. 353.
Sissone près Laon, patrie du sculpteur Guillaume Dupré, p. 439.
Société archéologique de Lorraine. — Travaux et publications; encouragements donnés par le Comité, p. 248, 254.
Société Éduenne (Encouragements donnés à la) par le Comité, p. 248.
Création d'un musée archéologique, p. 252.
Société d'émulation du Doubs. — Encouragements donnés à ses travaux par la section d'archéologie, p. 248.

Digitized by Google

Société archéologique de Montpellier. — Prix au concours de 1873, p. 226.
Société archéologique de Touraine. — Prix au concours de 1873, p. 226.
Société de l'histoire de Normandie de Rouen. — Prix au concours de 1873, p. 226.
Sociétés savantes des départements :
Amiens, Société des sciences, belles-lettres et arts, p. 27.
Angers, Société d'agriculture, sciences et arts, p. 57.
Angers, Société académique de Maine-et-Loire, p. 22.
Apt, Société littéraire, scientifique et artistique, p. 136.
Arras, Académie, p. 45.
Autun, Société Éduenne, p. 50.
Beauvais, Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 524.
Besançon, Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 50, 420.
Brest, Société académique, p. 516.
Caen, Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 125.
Caen, Société des antiquaires de Normandie, p. 512.
Cambrai, Société d'émulation, p. 24, 60.
Châlon-sur-Saône, Société d'histoire et d'archéologie, p. 524, 525.
Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 131.
Château-Thierry, Société historique et archéologique, p. 509.
Chaumont, Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, p. 435.
Clermont-Ferrand, Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 131.
Compiègne, Société historique, p. 44.
Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 513.
Draguignan, Société d'études scientifiques et archéologiques, p. 136.
Dunkerque, Comité flamand de la France, p. 399, 523.
Dunkerquoise (Société) d'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 523.
Havre, Société d'études diverses, p. 132.
Laon, Société académique de l'Aisne, p. 29, 390, 438.
Lille, Société des sciences, agriculture et arts, p. 130, 382.
Lons-le-Saunier, Société d'émulation du Jura, p. 519.
Mans (Le), Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 423.
Marseille, Société de statistique des Bouches-du-Rhône, p. 511.
Melun, Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 525.
Montauban, Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 134, 135, 432.
Montpellier, Société archéologique, p. 9, 410.
Metz, Académie, p. 128, 129, 130.
Nancy, Société d'archéologie lorraine, p. 426.
Nîmes, Académie du Gard, p. 516.
Orléans, Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, p. 126, 394.
Orléans, Académie de Sainte-Croix, p. 402.
Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, p. 136, 137.
Poitiers, Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, p. 408.
Poligny, Société d'agriculture, sciences et arts, p. 519, 520, 521.
Rambouillet, Société archéologique, p. 505.
Reims (Académie de), p. 41, 127, 128.
Réunion (Société des sciences et arts de l'île de la), p. 526.

Digitized by Google

Rouen, Société de l'histoire de Normandie, p. 9.
Saint-Brieuc, Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p 514.
Saint-Étienne, Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, p. 522.
Saint-Quentin, Société académique des sciences, arts, belles-lettres et industrie, p. 509.
Sens, Société archéologique, p. 127.
Toulon, Société académique du Var, p. 135.
Toulouse, Société d'archéologie du midi de la France, p. 398.
Toulouse, Académie des Jeux floraux, p. 517.
Tours, Société archéologique de Touraine, p. 9, 36, 37, 38.
Troyes, Société académique de l'Aube, p. 34, 52.
Vannes, Société polymathique du Morbihan, p. 31, 510.
Verdun, Société polymathique, p. 512.
Sociétés savantes des départements correspondant avec le Ministère, p. 165, 188.
Sociétés savantes. — Récompenses accordées en 1873, p. 203.
Sociétés savantes. — Réunion annuelle, p. 189.
Sociétés savantes. — Projet de publication d'une table générale de leurs bulletins et de leurs mémoires, p. 7.
Sociétés savantes ayant concouru au progrès de l'archéologie (Encouragements aux), p. 9, 16.
Soirée chez Auguste (Une), ou l'approche de Dieu, par M. l'abbé Baunard, p. 403.
Soissons (Note sur une inscription de la cathédrale de), par M. Lance, p. 376, 489.
Solesmes en Hainaut. — Histoire de la ville et de l'abbaye, p. 60.
Soliès-Pont (Var) (Réclamation à propos d'une inscription romaine trouvée à), p. 13.
Soucaille. — Documents divers tirés des archives de Béziers, p. 3, 362, 368.
Note sur une inscription chrétienne de l'église de Bassan, p. 380.
Documents relatifs à la province de Languedoc, p. 7.
Sourdeval (De). — Notice sur Jacques Gelu, archevêque de Tours, p. 36.
Souvigny (Épitaphe de Jean Sirot dans l'ancienne église prieurale de), p. 477.
Soyer. — Observations relatives au tombeau de Charles IV dans la cathédrale du Mans, p. 426.
Sparte (Mémoire sur les institutions sociales de), p. 307.
Station de l'homme à l'âge de la pierre polie, p. 340.
Statistique des bègues dans le département de la Drôme, par M. A. Chervin, p. 356.
Statue élevée sur la place des Lices à Angers, p. 23.
Statues de la Roque-Pertuis à Veloux, par M. Gilles, p. 340.
Statuettes se rapportant au culte de Mithra au musée de Philippeville, p. 20.
Stoffel, commandant à Belfort. — Nommé officier d'académie, p. 228.
Subventions accordées aux Sociétés savantes pour 1873, p. 9.
Sully. — Lettre adressée au duc de Sully sur la sévérité de son administration, p. 6.
Sully-sur-Loire (Monographie du château de), par M. Loiseleur, p. 394.
Supercherie littéraire, ou le coup d'État de Naudé, par M. Lavalley, p. 307.
Synthèse de l'eau par la combinaison directe de l'oxygène, par M. Mellier, p. 347.

Digitized by Google

T

Table générale des Mémoires des Sociétés savantes des départements, p. 7.
Table générale des Mémoires de Trévoux, p. 3, 10.
Taiec. — Étude sur l'ordre de Prémontré, p. 394, 442.
Tailliar. — Droit romain dans les Gaules; monuments de pierre des Gaulois, p. 308.
Takrieds (Algérie) (Découvertes au col de), p. 18, 374, 378.
Tapisseries. — Marchés, etc., des xive, xve, xvie, xviie et xviiie siècles, p. 17.
Tarbé. — Publication de deux ouvrages d'Eustache Deschamps, p. 42.
Tartière. — Notice sur un cartulaire des archives municipales de Dax, p. 363.
Extrait de l'annuaire du département des Landes, p. 363.
Teissier (Octave). — Proposition relative à une table générale des Mémoires des Sociétés savantes des départements, p. 7.
Biographie de V.-A. Thouron, p. 363.
Telliez (R.). — Origines et état actuel de la science économique, p. 382.
Terquem (O.). — Présence des foraminifères dans les terrains les plus anciens, p. 349.
Tétaigne, Noyers-Thelonne et Boult-aux-Bois (Notices sur les communes de), p. 478.
Textor de Ravisy (Baron). — Deux inscriptions murales de la pagode d'Odeypore, p. 340.
Théâtre de Vesontio (Découverte du), par M. Castan, p. 250, 309.
Théorie mathématique de la chaleur, par M. Massieu, p. 344.
Théry. — Rapport sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 34.
Rapport sur le Bulletin flamand de la France, p. 399.
Rapport sur l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 420.
Thierry (Amédée), président de la section d'histoire et d'archéologie. — Notice nécrologique, p. 122.
Hommage à sa mémoire, par M. Hippeau, p. 229.
Éloge par M. Chotard, p. 193.
Hommage à sa mémoire, par M. Jules Simon, p. 204.
Tholin (G.). — Nommé officier d'académie, p. 228.
Notice sur l'église romane de Sainte-Rafine de Gaujac, p. 13.
Ordonnance de Henri IV, alors gouverneur de Guyenne, p. 368.
Thouars (Mémoire d'un bijoutier de), par M. Imbert, p. 337.
Thouron (V.-A.), ancien élève de l'École normale, biographie par M. O. Teissier, p. 363.
Tillières (Projet de publication des Mémoires du comte de), p. 5, 365, 444.
Tipaza (Sarcophage découvert à), p. 379.
Tisserand (Rapport sur diverses communications de M. l'abbé), p. 366.
Topographie des environs de Paris, par M. le docteur Bourjot, p. 350.
Toul (Sceau conventuel de l'abbaye de), p. 428.
Toulon (Extraits des registres des notaires de), p. 368.
Toulouse (Histoire de l'imprimerie à), du xve au xviie siècle, p. 399.
Toulouse (L'Académie d'équitation de), par M. de Chanal, p. 398.

Digitized by Google

Tourleron et Yoncq (Ardennes) (Notices sur les villages de), par M. Nozot, p. 380.
Tournemine (Éloge du peintre Charles Vacher de), par M. le docteur Turrel, p. 288.
Tours (Prix accordé à la Société archéologique de Touraine, à), p. 226.
Trainel (Généalogie des anciens seigneurs de), et documents historiques, par M. l'abbé Lalore, p. 36, 54.
Tranchées présumées antiques dans les environs de Saint-Brieuc, p. 332.
Transport des flottes à travers les isthmes, par M. Caillemer, p. 273.
Travers (Julien). — L'instruction primaire en France avant 1789, p. 269.
Trémouille (Notes recueillies dans diverses églises du canton de la), p. 12, 377.
Tréverret (De). — Les pamphlets politiques de Daniel de Foe, p. 281.
Trochon (Albert). — De la législation pénitentiaire, p. 307.
Troyes (Anciens bas-reliefs des Tournelles à), par M. Lebrun-Dalbanne, p. 329.
Turrel (Docteur). — Éloge du peintre Charles Vacher de Tournemine, p. 288.

U

Unac (Ariége) (Histoire du prieuré d'), par M. l'abbé Autier, p. 398.
Université de Caen (Recherches sur l'histoire de l'ancienne), par M. Jules Cauvet, p. 272.
Université de Cahors (Essai sur l'ancienne), par M. Malinowski, p. 308.
Uzerche (Recherches sur la topographie du canton d'), par M. Combet, p. 7.

V

Vals. — Son origine, ses progrès, son avenir, par M. Vaschalde, p. 284.
Valson, professeur au lycée de Grenoble. — Médaille d'argent décernée à la réunion des Sociétés savantes, p. 226.
Recherches sur les actions moléculaires et la dessiccation cristalline, p. 264.
Vandrival (Chanoine E.). — Histoire de l'Académie d'Arras, p. 45.
Noms de lieux de forme étrangère dans le Pas-de-Calais, p. 307.
Vannes (Élection d'un évêque en 1791 dans la cathédrale de), p. 32.
Vaschalde. — Origine de Vals, ses progrès, son avenir, p. 284.
Vatonne. — Mission de Ghadamès, p. 261.
Vaudrevanche (Objets provenant de), au musée de Saint-Germain, p. 18, 380.
Vauzelles (Ludovic de). — Le prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans, p. 401.
Réforme de Fontevraud, p. 405.
Veloux (Les statuts de la Roque Pertuis à), par M. Gilles, p. 346.
Verdun (Mausolée de Guillaume Fillâtre, évêque de), p. 427.
Vergons (Basses-Alpes) (Découverte d'un nouveau genre d'ourson dans le terrain crétacé de), p. 349.
Verlot (J.-B.), membre de la Société de statistique de l'Isère. — Médaille d'argent décernée à la réunion des Sociétés savantes, p. 227.
Catalogue des plantes vasculaires du Dauphiné, p. 266.
Verly, membre de l'Académie des sciences, agriculture et arts de Lille. — Annonce de sa mort, p. 388.

Digitized by Google

Vers dits dragonneaux (Histoire des), par M. Villot, p. 267.
Vesontio (Découverte du théâtre de), par M. Castan, p. 250, 309.
Vibration d'une lame d'air comprise entre une membrane et un obstacle fixe, p. 355.
Ville (Ludovic). — Voyage d'exploration dans le Hodma et le Sahara, p. 261.
Villefosse (Héron de). — Marché pour la construction d'une châsse dans l'église de Noyon, p. 15, 112.
Villegille (De La). — Annonce du premier volume du Recueil des inscriptions de la France, par M. de Guilhermy, p. 378.
Communication d'une note de M. le vicomte E. de Rougé, p. 14.
Villeneuve-lez-Avignon (Épitaphe de sainte Casarie dans la chapelle de ce nom près de), p. 13.
Villethiou (Notre-Dame de), diocèse de Blois, par M. Landau, p. 364.
Villoison (Michel), évêque d'Angers au xiiie siècle. — Restauration de son épitaphe, p. 140 *bis*.
Villot, membre de la Société de statistique de l'Isère. — Histoire des vers dits dragonneaux, p. 267.
Médaille d'argent à la réunion des Sociétés savantes, p. 227.
Vins de présent donnés à Louis XIV en 1668, p. 45.
Vitruve (Observations sur quelques passages de), par M. G. George, p. 316.
Voie romaine de Senlis à Beauvais, par M. de Cayx de Saint-Amour, p. 327.
Vosges (Configuration du sol du département des), par M. Gley, p. 308.

W

Walincourt, canton de Clary, arrondissement de Cambray (Notice sur), p. 25.
Wey (Fr.). — Chargé de l'examen de documents, p. 363.
Conseils relatifs aux travaux auxquels il convient aux Sociétés savantes de se livrer de préférence, p. 30.
Rapport sur les éphémérides du siége de Dôle, p. 449.
Rapport sur des documents relatifs au siége et à la bataille de Rethel, p. 370, 446.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, p. 27.
Wilbert (A.). — Les États de Cambrésis, p. 26.
Woillez (Emmanuel). — Notice, p. 7.
Worms (E.). — Rapports économiques entre l'Allemagne et la France, p. 299.

Y

Yolande de France, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou. — Baptême de son premier enfant, p. 483.
Yvert (Eugène). — Le public et le théâtre, dialogue, p. 30.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

15172

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,

9, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google